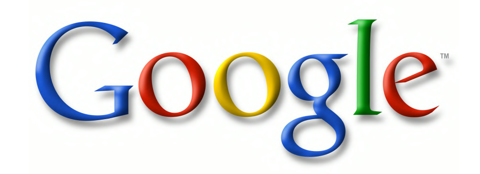
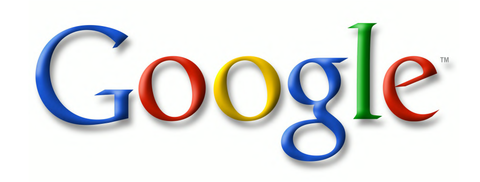

Google






HONORE ET AMORE
EX LIBRIS
WILLIAM KING RICHARDSON

HISTOIRE

DES FRANÇAIS.

TOME NEUVIÈME.

HISTOIRE
DES FRANÇAIS.

TOME NEUVIÈME.

IMPRIMERIE RUE DE BERLAIMONT, N° 30.

HISTOIRE

DES FRANÇAIS,

PAR

J. C. L. SIMONDE DE SISMONDI,

CORRESPONDANT DE L'INSTITUT DE FRANCE, DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DE SAINT-PÉTERSBOURG,
DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES DE PRUSSE;
DE L'ACADÉMIE ET DE LA SOCIÉTÉ DES ARTS DE GENÈVE, ETC., ETC.

TOME NEUVIÈME.



Bruxelles,
SOCIÉTÉ TYPOGRAPHIQUE BELGE,
AD. WAHLEN ET Cᵉ.
LONDRES. DULAU ET COMPᵉ.

1837.

HISTOIRE

DES FRANÇAIS.

SUITE DE LA SIXIÈME PARTIE.

LA FRANCE DEPUIS L'AVÉNEMENT DE CHARLES VII JUSQU'A LA MORT DE LOUIS XII. 1422-1515.

CHAPITRE III.

Mouvement littéraire et religieux des esprits. Enthousiasme religieux et patriotique de Jeanne la Pucelle; son arrivée à la cour; ses combats devant Orléans; sa victoire à Patay sur les Anglais. Elle fait sacrer le roi à Reims; elle le conduit devant Paris. Retraite de Charles VII derrière la Loire. La Pucelle attaque Compiègne et y est faite prisonnière. — 1429-1430.

(1429.) PENDANT que la France était accablée par des désastres et des souffrances presque sans exemple, les contrées voisines jouissaient de plus de paix et de bonheur. Aussi, la civilisation s'y était accrue, et l'esprit humain y avait fait des progrès notables. Ces progrès avaient ensuite été partagés par la France; car il y avait déjà une liaison trop intime entre tous les États de la chrétienté, pour que la grande monarchie située au centre de l'Europe ne profitât pas, malgré ses malheurs, de la civilisation croissante de ses voisins. En Italie, le quinzième siècle fut l'époque du plus vigoureux essor de

l'érudition, l'époque de l'ardeur pour l'étude et du renouvellement de toutes les connaissances. De puissants génies qui, dès le commencement du règne de Charles VII, étaient parvenus à toute la maturité de leurs talents et à la pleine jouissance de leur gloire, s'étaient épris d'admiration pour les monuments laissés par l'antiquité, et ils avaient consacré toute la vigueur de leur caractère, leur ardent désir de savoir, et leur talent pour répandre ce qu'ils avaient appris, à recueillir tout ce que les Grecs et les Romains avaient laissé de digne de mémoire, à le comprendre pleinement et à l'enseigner ensuite, de manière à élever leurs contemporains au niveau de la génération hautement civilisée, dont un espace de quinze siècles les séparait. Guarino de Vérone, Jean Aurispa, Ambroise Traversari, Bruno d'Arrezzo, Poggio Bracciolini, François Filelfo et Laurent Walla étaient arrivés à rétablir dans leur pureté les textes de tous les écrits des Grecs et des Romains que nous possédons, à se mettre au niveau de toutes les connaissances de leurs auteurs, à écrire leur langue avec la même élégance et la même pureté, à penser, presque avec la même indépendance qu'eux. Leurs enseignements, suivis avec passion par des milliers d'écoliers, avaient popularisé en Italie l'érudition, l'éloquence, et même un certain degré de philosophie. Ces hommes s'étaient trouvés en contact avec les plus instruits parmi les Français à la cour de Rome, dans les conciles généraux de Pise et de Constance, dans les écoles, et à l'Université même de Paris. Malgré les souffrances de la guerre, malgré la misère et le danger, leur exemple et l'émulation avaient commencé à réveiller les esprits; des études plus fortes étaient suivies dans les colléges; des connaissances plus variées étaient répandues parmi ceux qui jouissaient d'une certaine aisance; beaucoup de préjugés, sans être absolument déracinés, étaient ébranlés, et on commençait à en avoir honte; quelques hommes enfin s'élevaient au-dessus de leur pays, à la hauteur de leur siècle, et cultivaient la correspondance des savants italiens.

Un mouvement analogue des esprits se faisait sentir en Allemagne; mais là, selon le caractère de la nation, il était

mêlé à plus de foi et à plus d'ardeur religieuse. La réformation, commencée par Jean Huss et Jérôme de Prague, s'étendait, se consolidait ; l'Église avait bien voulu l'écraser comme celle des Albigeois, et éteindre dans le sang les nouvelles lumières de l'esprit. Aussi avait-elle fait, à plusieurs reprises, prêcher des croisades contre les hussites ; mais les opinions de ces sectaires avaient été adoptées par quelques princes, par beaucoup de gentilshommes, et par une population guerrière qui s'était dévouée avec autant de valeur que de patience à la défense de sa foi, et qui avait repoussé par des victoires signalées toutes les croisades dirigées contre elle. La Bohême donnait pour la première fois l'exemple d'un pays chrétien qui se séparait du catholicisme, et s'organisait dans une indépendance absolue de la cour de Rome ; et les armées des Thaborites ou des Orphelins, en battant les orthodoxes dans toutes les rencontres, les forçaient en même temps à réfléchir sur une doctrine que le bras de la Providence ne protégeait point. Ils semaient ainsi leurs opinions dans le reste de l'Allemagne, et ils préparaient déjà cette réformation plus générale que Luther devait prêcher quatre-vingts ans plus tard (1).

L'Espagne, moins érudite que l'Italie, moins religieuse que l'Allemagne, n'était cependant point étrangère au mouvement général des esprits. Les lettres y étaient cultivées avec un redoublement d'ardeur ; les marquis de Villena et de Santillana donnaient l'exemple des études sérieuses, et Juan de Mena y commençait une nouvelle ère poétique : en même temps, les rois d'Aragon sacrifiaient leur orthodoxie à la politique, sans exciter de réclamations parmi leurs sujets. Ils persistaient dans le schisme pour leur avantage personnel, en opposition avec toute l'Europe. A la mort de l'anti-pape Benoît XIII, en 1426, ils l'avaient fait remplacer par Giles Munioz, qu'ils nommèrent Clément VIII, et le comte d'Ar-

(1) *Voyez*, sur les progrès des Thaborites, *Raynaldi Ann. eccl.*, 1426, § 11; 1427, § 1 ; 1428, § 8, et les quinze premiers livres de Lenfant, Histoire de la guerre des Hussites et du concile de Basle. *Amsterd.*, 1731, in-4°.

magnac, déterminé comme eux par des motifs d'ambition e de parenté, embrassa le même parti et retint dans le schisme une partie de la Gascogne (1). Ce schisme était cependant regardé comme un crime atroce par l'Église romaine. Martin V publia, le 4 mars 1426, contre les schismatiques, contre le comte d'Armagnac en particulier, une bulle qui le déclarait excommunié, infâme, sacrilége et parjure; elle déliait de leurs serments tous ses sujets, tous ceux qui se croyaient tenus à quelque devoir envers lui; elle exhortait tous ses voisins, et nommément le roi de France, à conquérir et à confisquer tous ses États, à se saisir de sa personne, de celle de ses enfants et de celle de tous ses adhérents, et à les vendre comme esclaves (2). Mais il ne dépendait plus uniquement de la cour de Rome de changer la vertu en crime ou le crime en vertu : un public qui s'éclairait tous les jours jugeait les papes comme les rois, et cherchait dans les bulles des premiers, dans les édits des seconds, leurs motifs politiques, plutôt que des règles pour la conscience; l'inconséquence même de la cour de Rome accréditait ce jugement. L'anti-pape Clément VIII abdiqua le souverain pontificat, en conséquence d'un traité tout à l'avantage du roi d'Aragon et du comte d'Armagnac, et Martin V adressa la même année, à ces deux souverains, des bulles dans lesquelles il les appelait ses fils chéris, et leur promettait toute la faveur de l'Église.

Ainsi procédait avec lenteur, mais avec une marche invariable, le progrès des lumières et la lente réformation des esprits: l'esclavage des consciences n'était plus le même; le sacerdoce s'apercevant qu'une opinion publique le jugeait, était contenu dans les limites d'une certaine pudeur, de quelques égards humains. La cour de Rome elle-même avait reconnu la nécessité de parler deux langages, de conserver pour les ignorants et pour le peuple seulement celui qu'elle adressait à tous dans les siècles précédents, mais d'en appeler

(1) *Raynaldi Annal. ecc.*, 1426, § 7.
(2) *Raynaldi*, 1429, § 11.

à la raison, à la morale, à la philosophie, et surtout à l'érudition, dans sa correspondance avec les corps savants, et lorsqu'elle avait besoin de l'appui des docteurs du quinzième siècle.

Mais pendant que l'esprit humain était dans cet état de transition, tandis qu'il passait de l'ignorance de la barbarie aux lumières de la civilisation, les opinions présentaient des contrastes qu'il est difficile de bien saisir. A côté d'une certaine indépendance, de l'examen et du doute, beaucoup de préjugés, beaucoup de superstitions craintives, subsistaient encore dans toute leur force; et comment s'en étonner, puisqu'un si grand nombre d'entre elles dominent sur le peuple encore aujourd'hui? D'ailleurs toutes les classes également, les théologiens, les savants et le peuple ignoraient l'existence des lois auxquelles la nature est soumise, et considéraient tous les événements du monde comme dirigés par une intervention continuelle de la Providence. Toutes les actions des hommes, ainsi que toutes les forces de la nature, leur paraissaient procéder si immédiatement de Dieu, qu'ils ne concevaient point de distinction entre l'ordre naturel et l'ordre surnaturel, et qu'un prodige demeurait pour eux tout aussi probable qu'un fait régi par les propriétés les plus constantes de la matière. Mais, au lieu d'étudier les lois de l'univers, ils cherchaient et ils croyaient reconnaître souvent dans les événements de ce monde l'action de puissances occultes autres que la Providence. Les unes pouvaient, il est vrai, se considérer comme ses agents subalternes : c'étaient les anges, les saints, et les images miraculeuses des uns et des autres. Les chrétiens se recommandaient à eux, avaient une affection particulière pour l'un ou pour l'autre, et se mettaient sous leur protection, comme si jusqu'à ces images avaient des volontés et des affections individuelles. Mais les autres puissances occultes qui dirigeaient les événements étaient rebelles à Dieu : c'étaient les esprits infernaux. Leur existence et leur pouvoir n'étaient révoqués en doute par personne au quinzième siècle. L'Église avait travaillé de tout son pouvoir à inculquer et à maintenir cette croyance; elle avait représenté aux fidèles les diables

sans cesse en embûche autour d'eux ; elle avait dénoncé des ligues fréquentes entre les hommes et les démons ; elle avait puni par des supplices atroces les sorciers et les magiciens, et elle a continué, presque jusqu'à notre temps, à prêcher cette croyance et à agir d'après elle, lors même qu'elle était abandonnée par tous les autres hommes qui avaient reçu quelque éducation (1). Ce n'est qu'à la dernière extrémité, et lorsqu'ils n'ont plus trouvé d'hommes qui crussent au diable, que les prêtres ont renoncé à le montrer et à le faire intervenir sans cesse dans les affaires humaines.

Les philosophes du quinzième siècle n'avaient rien fait pour ébranler cette croyance; en général, même les plus hardis d'entre eux, avaient moins exercé leur raison que leur mémoire. Ce n'était pas à l'aide de l'observation qu'ils cherchaient l'explication du système du monde; ils la demandaient à l'antiquité à l'aide de l'érudition. Comme ils avaient trouvé quelques traces de démonologie chez les Grecs et les Romains, et beaucoup plus chez les Chaldéens, les Hébreux et les Arabes, ils l'avaient prise pour un fait établi, et ne s'étaient pas permis de douter que l'objet d'une science aussi ancienne ne fût une chose réelle. L'astrologie avait été plus cultivée encore par les anciens, aussi leur paraissait-elle la plus importante des applications de l'astronomie; la mythologie elle-même, qui servait de clé à toute l'érudition classique, avait confirmé pour eux la croyance aux sciences occultes; ils avaient admis l'existence des divinités païennes comme d'êtres réels; seulement parmi les savants, les uns, d'accord avec l'Église, ne voyaient en elles qu'autant de manifestations des démons, tandis que les autres, plus indépendants, plus esprits-forts, conservaient une affection secrète pour les dieux d'Homère et de Virgile, et n'auraient pas été éloignés de leur rendre un culte.

(1) Aujourd'hui même la persécution contre les Francs-Maçons en Espagne et en Italie, n'est fondée que sur les croyances qu'on veut entretenir parmi le peuple de leur alliance avec le diable. Mais, en même temps qu'on les punit pour ce crime supposé, on n'ose pas même, par respect pour les lumières du siècle, avouer qu'on les en soupçonne.

Le peuple enfin, également confirmé dans les terreurs superstitieuses que crée l'ignorance, par les prêtres et par les savants qui auraient dû l'instruire, vivait dans une attente continuelle du surnaturel, et ne concevait pas même qu'on pût élever un doute sur l'action habituelle des puissances ou célestes ou infernales qui se partageaient sa destinée. Seulement de certaines règles lui avaient été données pour distinguer les unes d'avec les autres. Ainsi, par exemple, des savants s'appuyant sur quelque autorité classique, ou bien des docteurs de l'Église lui avaient enseigné que le diable était sans pouvoir sur le corps d'une vierge, en sorte que si une femme, dans cet état de pureté primitive, exerçait un pouvoir surnaturel, on devait en conclure qu'il venait de Dieu. Ainsi, encore, les prêtres avaient décidé que le diable, comme père du mensonge, ne pouvait s'abstenir de mentir, en sorte qu'en questionnant sur la foi un être qui faisait des prodiges, on reconnaîtrait que son savoir venait de l'*ennemi*, s'il tombait dans quelque hérésie. Cependant l'esprit du siècle avait pénétré jusque dans les superstitions populaires ; les enthousiastes avaient pris un caractère un peu plus humain, un peu plus charitable ; ceux qui s'adressaient au peuple ne pouvaient se faire écouter de lui qu'en lui prêchant une réforme morale, et le fanatisme était bien moins haïssable qu'il ne l'avait été au temps des croisades contre les Albigeois.

Les souffrances du peuple français augmentaient son penchant à la dévotion ; de nombreux missionnaires se répandaient dans les campagnes, et avertissaient le peuple qu'il ne serait délivré des pillages des gens de guerre, des excursions de l'ennemi, de l'humiliation d'un joug étranger que lorsqu'il aurait renoncé à ses mauvais penchants, à ses plaisirs et à ses vices. Un moine breton de l'ordre des carmes, nommé frère Thomas Connecte, prêcha en l'année 1428, dans la Flandre, l'Artois, la Picardie et les provinces voisines, qui toutes reconnaissaient Henri VI comme roi de France. Il allait de ville en ville monté sur un petit mulet, et suivi d'une foule de ses disciples à pied ; dès qu'il arrivait, il trouvait sur la place publique un échafaud dressé pour lui, sur lequel

il disait une messe; puis il commençait à prêcher contre les vices, les péchés, les plaisirs et le luxe. Il attaquait surtout les prêtres, qu'il forçait à renoncer à leurs concubines ; les grandes dames, qu'il obligeait à déposer de hautes coiffures de tête nommées *hennin,* et qu'il prétendait scandaleuses; les joueurs enfin, auxquels il demandait de brûler les damiers, échiquiers, cartes, quilles et dés. Il appelait à son aide les enfants, et les ameutait contre ceux qui ne se soumettaient pas à ses règles, et souvent il leur donnait l'exemple de crier au *hennin,* lorsqu'il voyait paraître dans les rues quelque femme avec une haute coiffure. Si la malheureuse ne trouvait pas bien vite un refuge dans une maison, elle était couverte de boue, traînée dans le ruisseau, et quelquefois dangereusement blessée. Les peuples cependant regardaient le moine avec admiration, comme un réformateur des mœurs et un saint homme (1). Le clergé, au contraire, supportait avec impatience la critique de ses mœurs et de ses vices, il regardait frère Thomas comme trahissant son ordre en cherchant à le réformer. Il le poursuivit de sa haine, lorsque ce religieux se retira en Bretagne; et lorsqu'il passa ensuite à Rome, sous le pontificat suivant, d'Eugène IV, la très sainte inquisition le fit brûler comme hérétique (2).

Un moine cordelier, nommé frère Richard, ne causait pas moins de fermentation à Paris. Il commença, le 16 avril 1429, à prêcher à Sainte-Geneviève, et il continua chacun des jours suivants jusqu'au lundi 26 avril, montant en chaire à cinq heures du matin, et l'occupant jusqu'à dix ou onze heures. De même que frère Thomas, la partie des mœurs qu'il paraissait vouloir réformer était la toilette des femmes; il en engagea un grand nombre à déposer la coiffure élevée qui était alors à la mode; il leur promit que cette condescendance serait récompensée l'année suivante par les merveilleux changements qu'elles verraient dans le monde. Il paraît que le

(1) Monstrelet, T. V, c. 5, p. 107.

(2) Lobineau, Histoire de Bretagne, L. XVI, c. 75, p. 576. — Monstrelet, T. VI, c. 127, p. 62.

gouvernement anglais conçut quelque inquiétude de cette prédiction, et de la fermentation qu'elle excitait; le gouverneur de Paris le renvoya après son dixième sermon, et frère Richard, passant ensuite dans les provinces qui reconnaissaient Charles VII, embrassa ouvertement son parti (1).

Ainsi un enthousiasme religieux et politique fermentait dans toute la partie de la France soumise aux Anglais; il persuadait à chacun qu'en redoublant de foi, en renonçant au péché, en réformant ses mœurs, il hâtait la délivrance de sa patrie, et contribuait à lui faire secouer un joug qui devenait insupportable. Toutefois ce zèle populaire ne brilla de tout son éclat que lorsqu'il produisit au milieu des armées la jeune héroïne qui joignait, à sa ferme confiance dans une aide surnaturelle, le courage, la constance, la pureté, la sagesse; elle enflamma la multitude par son exemple, et elle lui donna le pouvoir d'accomplir une grande révolution.

Jeanne d'Arc, née à Greux, paroisse de Domremy, vers l'an 1409, était de six ans plus jeune que le roi. Son père et sa mère étaient des paysans aisés, qui, de même que tous les habitants de leur village, étaient attachés de tout leur cœur au parti armagnac: tandis qu'à deux lieues de distance, le village de Marey ou Maxey, également situé sur la Meuse, entre Neufchâteau et Commercy, sur les frontières de la Lorraine et de la Champagne, était tout dévoué aux Bourguignons. Lorsque les principaux lieutenants du Dauphin eurent été obligés d'évacuer la province, les pères courbèrent la tête sous le joug des Anglais, et continrent leur ressentiment; mais les enfants continuèrent à porter leur esprit de parti dans leurs jeux, et ceux des deux villages se livrèrent souvent des combats acharnés. Jeanne d'Arc, qui avait trois frères, les avait vus plusieurs fois revenir tout sanglants, avec les autres enfants de son village, des combats qu'ils avaient livrés aux enfants bourguignons de Maxey (2). Depuis les capitulations des derniers lieutenants de Charles VII, les vexations des

(1) Journal d'un bourgeois de Paris, p. 383, 388, 393.
(2) Interrogatoire de la Pucelle, p. 68, 69.

Bourguignons et des Anglais avaient encore redoublé; aussi les Champenois, n'ayant plus de communication avec la cour, en devenaient plus fervents encore dans leurs vœux pour le roi exilé des Français, qu'ils regardaient comme devant être leur protecteur, leur libérateur, leur vengeur. Jeanne d'Arc s'était livrée de tout son cœur à l'esprit de parti ou au patriotisme de ses parents; mais elle y joignait la piété la plus exaltée : souvent elle passait des jours et des nuits en prières; ou bien elle s'occupait à tisser des guirlandes pour la Vierge, pour l'archange Michel, pour sainte Catherine et sainte Marguerite, qu'elle regardait comme ses protectrices particulières. Sans cesse occupée de ces êtres surnaturels, elle crut bientôt voir leur image; elle crut entendre leurs voix, et ces visions commencèrent lorsqu'elle avait treize ans : les infirmités de son sexe ne l'atteignirent point à cet âge; il paraît qu'elle en fut toujours exempte, et que ce fut une des causes qui la disposèrent aux extases et aux illusions de ses organes(1). C'était justement l'époque où Charles VI mourait, où Charles VII, exclu de son trône et de sa capitale, ne pouvait point obtenir le sacre, qui, aux yeux du peuple et des prêtres, conférait seul le caractère royal.

Pendant les sept ans de lutte et de revers qui s'écoulèrent depuis la mort de Charles VI jusqu'à l'arrivée de Jeanne d'Arc à Chinon, Charles VII n'était toujours pour elle que le Dauphin; mais il occupait sans cesse sa pensée : c'était lui qu'elle invoquait sans cesse pour défendre ses parents, sa maison, son village, contre l'oppression des Bourguignons et des Anglais; surtout elle croyait que, dès qu'il serait sacré, la bénédiction des prêtres et celle de Dieu reposant sur lui, la victoire s'attacherait à ses étendards, et qu'il recouvrerait alors son royaume. Cette rêverie continuelle fut bientôt suivie d'extases dans lesquelles elle crut voir ce qu'elle désirait : saint Michel, sainte Catherine, sainte Marguerite, lui apparurent, et l'invitèrent à conduire elle-même Charles VII à Reims pour recevoir l'onction sacrée; elle se figura qu'elle en

(1) Préface de la Chronique de la Pucelle, p. vii.

avait la mission spéciale, et *ses voix,* comme elle les appelait, ne la laissèrent plus dormir jusqu'à ce qu'elle l'eût entreprise.

Jeanne d'Arc avait dix-neuf ans accomplis à l'époque où les Anglais pressaient le siége d'Orléans, au commencement de l'année 1429 : elle était belle, forte, adroite, courageuse comme une jeune fille élevée dans les champs. Elle avait été demandée en mariage par un jeune homme de Toul; mais elle l'avait refusé parce que, disait-elle, elle avait voué sa virginité à Dieu et à la délivrance de la France. Au mois de janvier, elle alla passer quelques jours chez un de ses oncles nommé Durand Laxart : c'est à lui qu'elle parla pour la première fois de la mission qu'elle avait reçue du ciel pour la délivrance de la France, et elle l'engagea à la conduire à un capitaine dévoué à Charles, nommé Robert de Baudricourt, qui se trouvait à Vaucouleurs, petite ville peu éloignée de Domremy. Baudricourt ne regardait point comme impossible l'intervention miraculeuse des anges et des saints en faveur de la France; mais il était tout aussi disposé à croire à celle des fées ou des mauvais esprits qui se rassemblaient, disait-on, ou au bois Chenu, à demi-lieue de la maison de Jeanne, ou sur l'arbre des Fées, hêtre majestueux, qui s'élevait sur le chemin de Domremy à Neufchâteau. Enfin une troisième supposition se présentait encore à son esprit avec plus de probabilité que les autres : peut-être la jeune fille qui venait lui offrir son bras pour délivrer la France était folle; aussi repoussa-t-il d'abord sa prière de lui donner quelques uns de ses chevaliers pour l'accompagner au travers d'un pays ennemi, jusqu'au roi, qui était à plus de cent cinquante lieues de distance. Il conseilla donc à André Laxart de la bien souffleter et de la ramener chez son père. Mais Jeanne ne se rebuta point; elle revint deux fois à lui avec plus d'instance encore, répétant qu'il fallait absolument qu'elle allât vers le noble Dauphin, parce que son seigneur le roi du ciel le voulait ainsi. Deux gentilshommes, Jean de Metz et Bertrand de Poulengy, se trouvèrent présents à ces conférences; ils prêtèrent foi à son inspiration; ils furent échauffés par son enthousiasme, et ils offrirent de l'accompagner, et de fournir

à la dépense de son modeste équipement. Baudricourt lui donna seulement une épée; elle fit écrire à son père et à sa mère pour leur demander leur congé et la compagnie de son troisième frère, Pierre d'Arc. Elle coupa ses longs cheveux, prit des habits d'homme, et partit de Vaucouleurs au commencement de février 1429, avec les deux gentilshommes, leurs deux serviteurs, son frère, un archer et un homme qui prenait le titre de messager du roi (1).

Ce ne fut pas sans de grands dangers que Jeanne, avec sa petite troupe, traversa la France, des bords de la Meuse jusqu'à Chinon en Touraine. Elle avait à redouter en chemin et les ennemis et les brigands, et même les protecteurs qu'elle s'était donnés, qui n'étaient point insensibles aux charmes de la jeune fille qu'ils avaient prise sous leur garde. Mais ces derniers furent bientôt subjugués par son enthousiasme pieux et par la sagesse de sa conduite; un sentiment de crainte et de respect succéda à des désirs plus tendres. Elle arriva à Chinon le 24 février 1429. Ses gardiens obtinrent, non sans quelque difficulté, qu'elle serait présentée au roi. Cependant celui-ci, oubliant combien il était probable que, occupée sans cesse de lui, elle avait vu quelque part son portrait, fut frappé, comme d'une grande merveille, de ce qu'elle le reconnaissait, tandis qu'il cherchait à se cacher entre ses courtisans. « Gentil Dauphin, lui dit-elle, pourquoi ne me » croyez-vous? Je vous dis que Dieu a pitié de vous, de votre royaume et de votre peuple; car saint Louis et Charlemagne sont à genoux devant lui, en faisant prières pour » vous. Si vous me baillez gens, je lèverai le siége d'Orléans, » et je vous mènerai sacrer à Reims; car c'est le plaisir de » Dieu que ses ennemis les Anglais s'en aillent en leur pays, » et que le royaume vous demeure (2). »

(1) Chron. de la Pucelle, éd. de Buchon, T. IX, p. 295. — Préface à la Chronique, p. VIII. — J. Chartier, p. 19. — Amelgardus, L. II, c. 9, p. 34. — Biographie universelle, T. XXI, p. 496. M. de Walckenaer, auteur de cet article, y a réuni tout ce qui se trouvait épars dans les monuments du temps.

(2) Chronique de la Pucelle, p. 296. — Journal manusc. du siége.—Amelgardus, L. II, c. 10, f. 35.

La cour de Charles VII n'était pas moins disposée que toute la France à croire à une intervention surnaturelle en sa faveur, à accueillir ce qui pourrait ranimer les espérances d'une nation opprimée. Bientôt on raconta à Chinon, non seulement que *la Pucelle* (désignation sous laquelle elle fut dès lors connue) avait distingué le roi parmi ses courtisans, mais encore qu'elle lui avait parlé de ses pensées les plus secrètes, de choses que lui seul savait; qu'elle lui avait montré des signes qui ne laissaient aucun doute sur sa puissance surnaturelle; qu'elle avait demandé une vieille épée cachée derrière l'autel de sainte Catherine à Fierbois, et qu'on l'avait trouvée telle qu'elle la désignait, marquée de cinq croix sur la lame. Aussi l'on ne doutait plus de son pouvoir d'opérer des miracles; mais l'on hésitait si l'on devait la regarder comme prophétesse ou comme sorcière; et le clergé, toujours jaloux de ceux qui prétendent parler au nom de Dieu, sans être prêtres, penchait pour cette dernière opinion. Regnault de Chartres, archevêque de Reims, et chancelier de France, l'un des principaux ministres de Charles VII, se défiait surtout de la Pucelle, et la regardait comme une alliée du démon. Jeanne d'Arc fut soumise à de nombreuses épreuves, avant que les conseillers de Charles consentissent à accepter son assistance. Des théologiens l'examinèrent à Chinon, sur sa foi, en présence du duc d'Alençon; elle fut envoyée à Poitiers, où était le parlement, et elle y fut interrogée par de nouveaux théologiens. Elle fut surveillée à toutes les heures du jour et de la nuit, pour s'assurer si elle n'avait point de communication avec les mauvais esprits; on fit même demander à Domremy des renseignements sur sa conduite passée; enfin la reine de Sicile, belle-mère du roi, se chargea du soin, avec les dames de Gaucourt et de Fiennes, de la visiter pour vérifier sa virginité; et ayant rendu témoignage qu'elle était telle qu'elle s'annonçait, on en conclut que le démon n'avait pu faire alliance avec une vierge, et que son pouvoir surnaturel venait en effet de Dieu (1).

(1) Chronique de la Pucelle, p. 298.

Son pouvoir venait en effet de sa vertu, de la superstition universelle et de l'impatience que ressentait le peuple de secouer un joug odieux. Humble, modeste et de bonne foi dans son enthousiasme, elle ne doutait point qu'elle ne dût réussir dans la mission que ses voix lui avaient donnée, celle de délivrer Orléans, et de conduire le roi à Reims; mais elle ne s'attribuait aucun pouvoir miraculeux; quand les théologiens lui demandèrent de leur donner quelque signe, elle répondit qu'elle n'en pouvait donner d'autre que de conduire les braves à la bataille. Une fois à l'armée, elle y montra l'adresse d'une paysanne accoutumée à courir sur des chevaux indomptés, l'intrépidité d'une personne qui se croit assurée du secours de Dieu, la patience d'une sainte pour les blessures et les privations; mais elle se laissa conduire par les chefs qui lui étaient associés, et qui, tout en l'aimant et en l'admirant, s'aperçurent bien vite que c'était à eux à la diriger.

Le roi avait fait donner à Jeanne une armure complète; il lui avait assigné un écuyer, deux pages, deux hérauts d'armes et un aumônier. Elle s'était fait faire un étendard blanc semé de fleurs de lis; on y voyait peint le Christ au milieu des nuées, assis sur son tribunal, avec deux anges en adoration à ses côtés, dont l'un tenait une fleur de lis. Elle y avait fait écrire les mots : *Jhesus Maria;* c'était l'arme avec laquelle elle entrait hardiment dans les batailles. Elle portait aussi cependant une petite hache suspendue à ses côtés. Le roi l'envoya à Blois auprès de la petite armée qu'y rassemblaient les maréchaux de Rais et de Sainte-Sévère, Ambroise de Lore et le sire de Gaucourt; elle avait promis de l'introduire dans Orléans avec un convoi de vivres. Arrivée à Blois, elle fit écrire au roi d'Angleterre et à tous les généraux anglais rassemblés devant Orléans, pour les sommer de rendre les clés de toutes les bonnes villes qu'ils avaient prises en France. Elle-même ne savait ni lire ni écrire, et elle se plaignit plus tard qu'on n'avait point écrit comme elle dictait, qu'on lui avait fait dire : *Rendez à la Pucelle,* quand elle avait dit : *Rendez au Roi* (1).

(1) Interrogatoire, p. 61.

Cependant et l'interrogatoire des théologiens, et la visite de la reine, et l'armement préparé à Blois, et les cérémonies religieuses par lesquelles Jeanne préludait à son expédition, faisaient l'entretien de toute la province; les bourgeois d'Orléans étaient remplis d'espérance; les Anglais étonnés s'attendaient déjà à devoir combattre les puissances de l'enfer. Les capitaines associés à Jeanne, après avoir consulté le Bâtard, qui était à Orléans, convinrent de conduire le convoi qu'ils avaient préparé, et qui consistait en plusieurs chariots de grains et quelques troupeaux de bœufs, de moutons et de pourceaux, par la Sologne ou la rive gauche de la Loire, sur laquelle les Anglais étaient moins en force; Jeanne ne savait point alors par quel côté on la menait. Elle partit le 28 avril de Blois, elle coucha en route, et le 29 elle arriva devant la bastide que les Anglais avaient construite à Saint-Jean-le-Blanc, en face d'Orléans, au bord de la rivière. Elle avait obligé tous les soldats à se confesser et à communier le jour même; elle leur avait fait renvoyer toutes les femmes de mauvaise vie qu'ils conduisaient avec eux; elle marchait à leur tête avec un petit bataillon de prêtres qui entouraient son étendard. Les Anglais, étonnés, et frappés d'une terreur panique, n'avaient point osé l'attendre : la bastide de Saint-Jean-le-Blanc était abandonnée, et la Pucelle n'éprouva aucun obstacle à faire embarquer tout son convoi, et à le faire entrer dans Orléans. Elle y entra elle-même avec le Bâtard, tandis que les capitaines qui l'avaient accompagnée retournaient à Blois pour y préparer un nouveau convoi. Elle exigea d'eux que cette fois ils l'amèneraient par la Beauce, en suivant la rive droite de la Loire (1).

Jeanne excita dans Orléans le plus vif enthousiasme; indépendamment de ce qu'elle avait amené dans la ville un convoi de vivres et un renfort d'hommes ardemment désiré, on

(1) Chronique de la Pucelle, p. 307. — Saint-Remi, c. 151, p. 301. — Monstrelet, c. 57, p. 210, et c. 59, p. 216. — Journal d'un bourgeois de Paris, p. 387. — J. Chartier, p. 20. — Bouvier, dit Berry, p. 377. — Première Chronique de la Pucelle, p. 13. — Amelgardus, L. II, c. 11, f. 36. — Journal du siége, manuscrit.

Son pouvoir venait en effet de sa vertu, de la superstition universelle et de l'impatience que ressentait le peuple de secouer un joug odieux. Humble, modeste et de bonne foi dans son enthousiasme, elle ne doutait point qu'elle ne dût réussir dans la mission que ses voix lui avaient donnée, celle de délivrer Orléans, et de conduire le roi à Reims; mais elle ne s'attribuait aucun pouvoir miraculeux; quand les théologiens lui demandèrent de leur donner quelque signe, elle répondit qu'elle n'en pouvait donner d'autre que de conduire les braves à la bataille. Une fois à l'armée, elle y montra l'adresse d'une paysanne accoutumée à courir sur des chevaux indomptés, l'intrépidité d'une personne qui se croit assurée du secours de Dieu, la patience d'une sainte pour les blessures et les privations; mais elle se laissa conduire par les chefs qui lui étaient associés, et qui, tout en l'aimant et en l'admirant, s'aperçurent bien vite que c'était à eux à la diriger.

Le roi avait fait donner à Jeanne une armure complète; il lui avait assigné un écuyer, deux pages, deux hérauts d'armes et un aumônier. Elle s'était fait faire un étendard blanc semé de fleurs de lis; on y voyait peint le Christ au milieu des nuées, assis sur son tribunal, avec deux anges en adoration à ses côtés, dont l'un tenait une fleur de lis. Elle y avait fait écrire les mots : *Jhesus Maria;* c'était l'arme avec laquelle elle entrait hardiment dans les batailles. Elle portait aussi cependant une petite hache suspendue à ses côtés. Le roi l'envoya à Blois auprès de la petite armée qu'y rassemblaient les maréchaux de Rais et de Sainte-Sévère, Ambroise de Lore et le sire de Gaucourt; elle avait promis de l'introduire dans Orléans avec un convoi de vivres. Arrivée à Blois, elle fit écrire au roi d'Angleterre et à tous les généraux anglais rassemblés devant Orléans, pour les sommer de rendre les clés de toutes les bonnes villes qu'ils avaient prises en France. Elle-même ne savait ni lire ni écrire, et elle se plaignit plus tard qu'on n'avait point écrit comme elle dictait, qu'on lui avait fait dire : *Rendez à la Pucelle,* quand elle avait dit : *Rendez au Roi* (1).

(1) Interrogatoire, p. 61.

Cependant et l'interrogatoire des théologiens, et la visite de la reine, et l'armement préparé à Blois, et les cérémonies religieuses par lesquelles Jeanne préludait à son expédition, faisaient l'entretien de toute la province ; les bourgeois d'Orléans étaient remplis d'espérance ; les Anglais étonnés s'attendaient déjà à devoir combattre les puissances de l'enfer. Les capitaines associés à Jeanne, après avoir consulté le Bâtard, qui était à Orléans, convinrent de conduire le convoi qu'ils avaient préparé, et qui consistait en plusieurs chariots de grains et quelques troupeaux de bœufs, de moutons et de pourceaux, par la Sologne ou la rive gauche de la Loire, sur laquelle les Anglais étaient moins en force; Jeanne ne savait point alors par quel côté on la menait. Elle partit le 28 avril de Blois, elle coucha en route, et le 29 elle arriva devant la bastide que les Anglais avaient construite à Saint-Jean-le-Blanc, en face d'Orléans, au bord de la rivière. Elle avait obligé tous les soldats à se confesser et à communier le jour même ; elle leur avait fait renvoyer toutes les femmes de mauvaise vie qu'ils conduisaient avec eux ; elle marchait à leur tête avec un petit bataillon de prêtres qui entouraient son étendard. Les Anglais, étonnés, et frappés d'une terreur panique, n'avaient point osé l'attendre : la bastide de Saint-Jean-le-Blanc était abandonnée, et la Pucelle n'éprouva aucun obstacle à faire embarquer tout son convoi, et à le faire entrer dans Orléans. Elle y entra elle-même avec le Bâtard, tandis que les capitaines qui l'avaient accompagnée retournaient à Blois pour y préparer un nouveau convoi. Elle exigea d'eux que cette fois ils l'amèneraient par la Beauce, en suivant la rive droite de la Loire (1).

Jeanne excita dans Orléans le plus vif enthousiasme; indépendamment de ce qu'elle avait amené dans la ville un convoi de vivres et un renfort d'hommes ardemment désiré, on

(1) Chronique de la Pucelle, p. 307. — Saint-Remi, c. 151, p. 301. — Monstrelet, c. 57, p. 210, et c. 59, p. 216. — Journal d'un bourgeois de Paris, p. 387. — J. Chartier, p. 20. — Bouvier, dit Berry, p. 377. — Première Chronique de la Pucelle, p. 13. — Amelgardus, L. II, c. 11, f. 36. — Journal du siége, manuscrit.

avait pour elle bien plus de reconnaissance encore pour avoir excité le premier sentiment de crainte que les Anglais eussent manifesté depuis long-temps. L'abandon de la bastide de Saint-Jean-le-Blanc était un signe évident de la terreur dont ils étaient frappés. En effet, sans éprouver les forces de la Pucelle ou celles de sa troupe, sans essayer seulement de l'arrêter un moment, ils avaient cru sans hésiter à son pouvoir surnaturel. Les commandants du siége avaient fait arrêter le héraut qui leur avait porté sa lettre, et ils menaçaient de le faire brûler, comme étant au service d'une magicienne; le bâtard d'Orléans le fit relâcher cependant, en menaçant du même sort un héraut anglais qui était venu dans la ville. Jeanne elle-même ne s'attribuait ni puissance miraculeuse ni don de prophétie; elle obéissait seulement à *ces voix* qu'elle croyait entendre, et qui lui disaient qu'elle conduirait le roi à Reims pour y être sacré, et que les Anglais seraient chassés de France. Elle ne mangeait qu'avec la plus extrême frugalité; elle supportait les plus longues fatigues sans se plaindre, elle couchait avec quelque femme la plus considérée de la ville, et elle semblait surtout occupée du soin d'écarter jusqu'à l'ombre d'un soupçon sur la pureté de sa conduite, dans un temps où elle était appelée à vivre au milieu du désordre des guerriers. Sa beauté, sa douceur, ses longues prières, son habitude de commencer tous ses discours par les mots *en nom de Dieu,* comme faisaient les hérauts d'armes, avaient confirmé les Orléanais dans la croyance qu'elle était une sainte, et qu'elle avait le pouvoir de faire des miracles en leur faveur.

Le maréchal de Rais et Ambroise de Lore étaient retournés à Blois auprès de l'archevêque de Reims, qui y préparait un nouveau convoi; ils en repartirent presque immédiatement, dès le 3 mai, pour l'amener par la Beauce; en route ils furent rejoints par le maréchal de Sainte-Sévère, le sire de Bueil, et La Hire. En même temps la nouvelle de l'entrée de la Pucelle à Orléans, inspirant un nouveau courage à tous les hommes d'armes répandus dans le Gatinais ainsi qu'à Montargis, Gien, Châteaudun et Château-Reynard, ils arrivèrent

en foule à Orléans, pour prendre part aux victoires dont ils se croyaient sûrs. Le mercredi matin, 4 mai, le Bâtard et la Pucelle sortirent d'Orléans, du côté de la Beauce, à la tête d'une troupe brillante et nombreuse ; ils passèrent devant les bastides anglaises, sans que personne osât en sortir pour les arrêter, ils rencontrèrent leur convoi, et ils le ramenèrent dans la ville.

Jusqu'alors tous ces succès avaient été obtenus par la seule terreur du nom de la Pucelle, sans qu'il se fût encore donné autour d'elle un seul coup de lance. Le soir du même jour cependant, le bâtard d'Orléans, sans même l'en avoir prévenue, fit attaquer la bastide de Saint-Loup, après avoir fait avancer une troupe nombreuse qui coupait aux Anglais des autres bastides, la communication avec celle-là. Le combat fut acharné, et les Anglais se défendaient avec vaillance : tout à coup la Pucelle en fut avertie, et elle arrive au galop, son étendard à la main; les assaillants à sa vue redoublèrent de courage; les Anglais, en entendant répéter son nom, faiblirent, et après avoir perdu cent soixante hommes, ils se réfugièrent dans un clocher, où ils furent faits prisonniers (1).

La Pucelle proposa ensuite d'attaquer les autres bastides situées du côté de la Beauce; mais les capitaines qui partageaient avec elle la défense d'Orléans, tout en profitant de l'enthousiasme qu'elle excitait, ne voulaient rien donner au hasard; ils résolurent d'attaquer plutôt les Anglais au midi de la Loire, soit parce qu'ils les y savaient plus faibles, soit parce qu'en les chassant de cette rive, ils s'ouvraient une communication importante avec le Berri. La Pucelle acquiesça à l'avis du conseil de guerre, et, le 6 mai, elle s'avança sur le pont, jusqu'à l'arche qui était coupée, d'où elle pouvait se faire entendre des Anglais qui étaient dans les tournelles; elle les somma de se retirer, leur disant « que le plaisir de Dieu étoit qu'ils s'en allassent, ou sinon qu'il s'en trouveroit courroucé. » On ne lui répondit que par des injures et des moqueries; alors elle passa la Loire en bateau, et sans at-

(1) Chron. de la Puc., p. 313. — Journal du siége. Au 4 mai.

tendre les renforts que l'on continuait à lui envoyer, elle vint avec peu de monde attaquer la bastide des Augustins. Dans ce moment l'annonce qu'un corps d'Anglais arrivait par Saint-Privé causa une terreur subite à ses gens; ils s'enfuirent et l'entraînèrent avec eux. Les Anglais les suivaient en leur criant des injures. Tout à coup la Pucelle se retourna et marcha à leur rencontre, son étendard à la main. En la voyant venir, les Anglais à leur tour prirent la fuite sans l'attendre. En même temps le maréchal de Rais, qui avait passé la rivière avec beaucoup de soldats français, arrivait à son aide; la Pucelle planta son étendard au bord du fossé du boulevard; bientôt la bastide des Augustins fut prise et brûlée, et la Pucelle, blessée au pied, rentra dans Orléans.

Pour dégager entièrement la ville de ce côté, il fallait encore se rendre maître des tournelles au milieu du pont : le 7 mai, la Pucelle passa la Loire avec ses soldats les plus dévoués, pour les attaquer au midi, tandis que les bourgeois d'Orléans s'avançaient par le pont, prêts à se frayer un passage avec des solives, au travers de l'arche coupée. Glandsdale commandait toujours dans les tournelles; il s'y défendit vaillamment, et d'un des premiers carreaux qu'il lança la Pucelle fut blessée à l'épaule; elle-même arracha le carreau, étancha le sang, et retourna au combat. Ces deux blessures, reçues deux jours de suite, semblaient devoir écarter l'idée d'une puissance surnaturelle; mais la constance de Jeanne, dont la douleur n'abattait jamais le courage, sa confiance en Dieu, l'assurance avec laquelle elle promettait le succès, ranimaient l'ardeur des combattants. L'assaut dura depuis six heures jusqu'à midi. Bientôt les Anglais, accablés de traits, n'osèrent plus se montrer à découvert; ils ne s'aperçurent pas que les Orléanais, conduits par le commandeur de Giresmes, traversaient l'arche qui avait été rompue. Quand ils voulurent ensuite se retirer par le côté opposé, le pont-levis rompit sous eux. Glandsdale avec environ trois cents combattants y périrent, deux cents furent faits prisonniers; Suffolk, Talbot, et le capitaines qui commandaient sur l'autre rive, n'avaient jamais pu réussir à faire sortir de leurs redoutes les Anglais

glacés de terreur, pour les conduire au secours de leurs frères d'armes (1).

Dès que la prise des tournelles fut connue dans la ville, les cris et les feux de joie des Orléanais, et leurs cloches mises en branle, annoncèrent ce succès aux Anglais qui occupaient, de l'autre côté de la Loire, les deux grandes bastides de Londres et de Saint-Laurent. Suffolk, Talbot, Scales, Falstaff et les autres capitaines anglais, tinrent alors conseil ensemble ; il ne leur restait pas plus de quatre mille hommes, et encore ceux-ci paraissaient frappés de stupeur, oubliant leur ancienne vertu, et prêts à prendre la fuite. Les Français au contraire recevaient d'heure en heure de nouveaux renforts, et l'emportaient sur les assiégeants autant en nombre qu'en confiance. Bientôt il fut reconnu dans ce conseil de guerre, qu'on ne pouvait éviter de lever le siége, et l'ordre en fut donné pour le lendemain. En effet, le dimanche 8 mai au matin, l'armée anglaise se dirigea en assez bon ordre vers Meun-sur-Loire, abandonnant dans ses lignes beaucoup de munitions, de bagages et de prisonniers. La Hire et Ambroise de Lore la suivirent avec cent vingt lances jusqu'à trois lieues de distance : les bourgeois d'Orléans voulaient aussi la poursuivre, mais Jeanne, qui regardait le premier objet de sa mission comme accompli, ne voulut pas se mettre à leur tête. Les Orléanais se contentèrent alors de détruire les bastides, de piller les vivres qu'elles contenaient et d'amener sur leurs remparts leurs canons et leurs bombardes. Après quelques lieues de marche, les Anglais se séparèrent : Suffolk se chargea de défendre Fargeau, Scales et Talbot de garder Meun et Beaugency (2).

Le 13 mai, la Pucelle partit d'Orléans, pour venir à Tours rendre compte au roi de son premier succès, lui demander de prendre confiance en elle, et de se laisser conduire par elle

(1) Chronique de la Pucelle, dans Buchon, T. IX, p. 317. — Autre Chronique, *Ibid.*, p. 18. — J. Chartier, Histoire de Charles VII, p. 25. — Journal du siége, manuscrit. Samedi 7 mai.

(2) Chronique de la Pucelle, p. 322. — Amelgardus, L. II, c. 12, f. 37.

à Reims pour s'y faire sacrer (1). La cour de Charles VII était tout enorgueillie de la levée du siége; elle reçut la Pucelle avec de grands honneurs, et elle résolut de profiter de l'ardeur nouvelle que montraient les soldats, pour nettoyer d'Anglais tout le cours de la Loire. Le duc d'Alençon reçut le commandement de l'armée, à laquelle on voyait arriver de toutes parts des gentilshommes et de vieux soldats qui voulaient s'associer à la nouvelle fortune du roi; tandis qu'au contraire le duc de Bedford appelait en vain les Picards et les autres Français jusqu'alors attachés à ses drapeaux; tous l'abandonnaient, tous manifestaient leur haine contre les Anglais, et Bedford ne pouvait plus compter que sur le très petit nombre de ses compatriotes qu'il avait avec lui en France.

Le 21 mai Alençon se présenta devant Fargeau, et commença à attaquer la ville avec ses canons et ses bombardes (2). Bientôt la brèche fut ouverte, et le lendemain 22 mai la ville et le pont furent pris d'assaut; le comte de Suffolk y fut fait prisonnier avec l'un de ses frères; un autre, Alexandre de la Poole, y fut tué. Les Anglais perdirent dans cette place cinq cents combattants, dont plusieurs furent tués par les paysans furieux entre les mains des gentilshommes qui les avaient reçus à rançon. Le duc d'Alençon, pour sauver la vie du comte de Suffolk, de son frère, et des autres captifs de distinction que les habitants des campagnes voulaient massacrer, fut obligé de les conduire de nuit à Orléans (3).

Charles VII n'avait eu de long-temps une si belle armée que celle qui se trouvait alors à Orléans, jamais il n'y avait compté un aussi grand nombre d'illustres capitaines. On y voyait, avec le bâtard d'Orléans et la Pucelle, Boussac, ma-

(1) Journal du siége. « Sitôt qu'elle le vit, dit-il, elle se agenouilla moult doulcement et en l'embrassant par les jambes, et disant : Gentil Daulphin, venez prendre votre sacre à Reims; je suis fort aiguillonnée que vous y alliez, et ne faites doute qu'en cette ville recevrez votre digne sacre. »

(2) Il y a quelque incertitude sur ces dates. La Chronique de la Pucelle dit le 21 juin, Barante dit le 11 juin; la date du 21 mai semble mieux d'accord avec la suite des événements.

(3) Chron. de la Pucelle, p. 325.

réchal de France, Gravelle, maître des arbalétriers, Culant, amiral de France, de Lore, La Hire, Xaintrailles, Brossac. Bientôt après on y vit arriver de Bretagne les sires de Rais, de Chavigny, de Laval et de Lohéac (1). Le comte de Richemont, connétable de France, ayant rassemblé dans ses terres de Bretagne et de Poitou quatre cents lances et huit cents archers, voulut aussi rejoindre l'armée royale; mais La Tremoille, qui avait conduit le roi à Sully pour le rapprocher du théâtre de la guerre, croyait qu'il y allait de sa vie à ne pas permettre que le connétable vînt se mettre à la tête des troupes. Il lui envoya le sire de La Jaille à Loudun, pour lui défendre de passer outre. En même temps le duc d'Alençon conduisit l'armée devant Beaugency, et en entreprit le siége. Le connétable, qui, dans les ordres du roi ne voyait que les caprices de La Trémoille, répondit qu'il s'était mis en campagne pour le bien du roi et du royaume, et qu'il verrait qui oserait le combattre. La Pucelle le considérant dès lors comme un rebelle, dans son dévouement à l'autorité royale, proposa de lui livrer bataille; mais tous les capitaines de l'armée désiraient au contraire voir Richemont à leur tête, et recevoir le renfort qu'il leur conduisait. Ils persuadèrent donc à Jeanne d'entreprendre elle-même de le réconcilier avec le roi. Comme Richemont avançait toujours, la Pucelle alla au devant de lui. « Jeanne, lui dit le connétable, on » m'a dit que vous voulez me combattre. Je ne sais pas si » vous êtes de par Dieu ou non; si vous êtes de par Dieu je » ne vous crains en rien, car Dieu sait mon vouloir; si vous » êtes de par le diable je vous crains encore moins (2). » Le comte de Perdriac, Jacques de Dinan, frère du seigneur de Chateaubriand, Beaumanoir, Rostrenen, Montauban, Saint-Giles et La Feuillée accompagnaient le connétable. Le lendemain Beaugency capitula, et la garnison anglaise obtint la permission d'aller rejoindre Talbot, Scales et Falstaff, qui étaient alors à Meun-sur-Loire (3).

(1) Chron. de la Pucelle, p. 329.
(2) Mém. de Richemont, p. 280.
(3) Chron. de la Pucelle, p. 331. — J. Chartier, p. 26. — Journal du siége.

Beaugency avait ouvert ses portes le 17 juin, et le 18 les Français se présentèrent devant Meun, mais ils en trouvèrent les portes ouvertes. Les Anglais en étaient partis, se dirigeant sur Paris, où Bedford voulait réunir son armée. Ils étaient déjà arrivés à Patay, au milieu de la Beauce, lorsque l'armée française les atteignit. Beaumanoir, Xaintrailles, La Hire, de Lore et de Termes, qui avaient pris les devants à la tête de la cavalerie, les chargèrent avec tant d'impétuosité qu'ils les forcèrent à suspendre leur marche, et les mirent en désordre avant même que le corps d'armée fût arrivé. Les Anglais, qui n'avaient pas plus de quatre ou cinq mille hommes, étaient troublés par des terreurs superstitieuses, et éperdus en voyant tout le pays soulevé contre eux. Les Français, au contraire, se croyant sûrs de vaincre avec la Pucelle, et se confiant en leur nombre, ne respiraient que vengeance : elle fut en effet aussi complète qu'ils pouvaient la tirer d'une aussi faible armée; deux mille deux cents Anglais furent tués à Patay, sans avoir eu un instant l'espoir de vaincre, sans presque avoir combattu. Talbot et Scales furent faits prisonniers, avec la plupart de ceux qui étaient en état de payer une rançon. Les fuyards se précipitèrent vers Yenville, mais ils en trouvèrent les portes fermées; cette place et toutes celles de la Beaucc s'étaient hâtées d'arborer les drapeaux français. Jean Falstaff, avec les restes de l'armée anglaise, ne put trouver de refuge que dans Corbeil (1).

Dès le moment de la délivrance d'Orléans, la Pucelle avait sollicité le roi à plusieurs reprises de venir jouir de ses succès, et encourager ses loyaux sujets par sa présence. Charles VII avait consenti en effet à s'avancer jusqu'à Sully, et ensuite jusqu'à Châteauneuf-sur-Loire. Après la déroute des Anglais à Patay on le pressa encore de venir à Orléans pour témoigner aux bourgeois de cette ville sa satisfaction de leur fidélité et de leur bravoure. Mais La Trémoille ne pouvait consentir à ce qu'il s'approchât autant du connétable. Il le conduisit au

(1) Chronique de la Pucelle, p. 334. — J. Chartier, p. 26. — Monstrelet, c. 61, p. 223.

contraire à Gien, et il y fit même venir la reine, divisant en même temps l'armée. Richemont avec ses soldats avait descendu la Loire et attaquait Marchenai près de Blois, tandis que le grand-amiral Louis de Culant remontait la même rivière et devait s'assurer de Gien, de Bonny, de Cône et de la Charité : les deux dernières villes firent une assez longue résistance, et ceux des capitaines qui étaient dévoués à La Trémoille représentaient au roi qu'il ne devait point s'écarter de la Loire avant de s'être rendu maître de Cône et de la Charité; mais la Pucelle, qui était venue le trouver à Gien, le supplia de se mettre à la tête de son armée et de marcher à Reims pour s'y faire sacrer; les plus habiles capitaines la secondaient; ils disaient à Charles VII que c'était le moment de profiter du découragement des Anglais, qui, dispersés en petit nombre dans un grand royaume ennemi, n'étaient point en état de lui faire tête; tandis que les Français étaient remplis d'enthousiasme, que ceux qui habitaient au nord de la Loire étaient impatients de secouer un joug odieux, et que ceux qui habitaient au sud accouraient en foule pour se ranger sous les drapeaux du roi, que pour la première fois ils voyaient victorieux (1).

Enfin ces derniers l'emportèrent, et le 20 juin Charles VII se détermina à se fier à sa fortune. Il renvoya la reine à Bourges, et fit partir son avant-garde pour Auxerre, où il la suivit le lendemain. La Tremoille était bien plus effrayé de ce qui pouvait nuire à son crédit auprès du roi, que des hasards de l'entreprise; aussi faisait-il très mauvais accueil aux seigneurs qui arrivaient pour grossir l'armée; mais sa rudesse ne suffisait point pour les rebuter. Tous voulaient servir dans une expédition qu'ils croyaient devoir être glorieuse. La Trémoille prétendait ne pouvoir leur donner que trois francs par homme pour toute la campagne. Mais « ceux des gentilshommes qui » n'avoient de quoi s'armer et monter, y alloient comme ar- » chers et coutillers, montés sur petits chevaux (2). » Le

(1) Chron. de la Pucelle, p. 337.
(2) *Ibid.*, de la Pucelle, p. 339.

connétable et le comte de La Marche demandèrent aussi à accompagner le roi, l'un et l'autre avec une troupe nombreuse et bien équipée, et elles auraient assuré à Charles VII une supériorité décidée. Le connétable fit dire à La Trémoille qu'il était prêt à tout faire pour regagner la grâce du roi, jusqu'à le baiser aux genoux; mais Charles répondit qu'il aimerait mieux n'être sacré de sa vie que de voir le connétable assister à son sacre (1).

L'armée royale, après avoir passé la Loire, fut accueillie avec joie par les paysans dans les bourgades et les villages; mais les villes hésitaient davantage à se déclarer pour elle; la responsabilité à laquelle elles s'exposaient était trop grande, et elles tremblaient des punitions dont elles étaient menacées. Auxerre, qui appartenait au duc de Bourgogne, n'osa point ouvrir ses portes au roi : les bourgeois lui fournirent des vivres, et lui promirent de le reconnaître, dès que Troyes, Châlons et Reims se seraient soumis à lui. Ce fut le sire de La Tremoille qui traita au nom de Charles, à ces conditions, avec les habitants d'Auxerre. Son frère était à l'heure même au service du duc de Bourgogne, et l'on accusa le favori du roi d'avoir reçu de l'argent des bourgeois, pour souscrire à cet accommodement (2). Saint-Florentin ouvrit avec empressement ses portes au roi; Troyes au contraire lui ferma les siennes. Il y avait dans cette ville cinq ou six cents soldats anglais ou bourguignons, qui contenaient l'esprit public. Ils n'avaient guère eu le temps encore d'entendre raconter les prodiges d'Orléans, et leur courage n'était point ébranlé; ils attendirent l'avant-garde française en dehors de la ville, et après lui avoir livré une rude escarmouche, ils se retirèrent en bon ordre dans les murs. Ces murs étaient en bon état, et auraient pu tenir fort long-temps contre l'armée royale, qui était dépourvue de tout ce qu'il lui fallait pour entreprendre un siége. Les vivres mêmes lui manquaient, et les soldats, pendant cinq ou six jours, ne se nourrirent presque que de

(1) Mém. de Richemont p. 283.
(2) Chron. de la Pucelle, p. 340.

fèves qu'ils allaient cueillir dans les champs. L'archevêque de Reims, chancelier de Charles, qui se défiait toujours de Jeanne, reprochait déjà aux capitaines leur imprudence de s'être engagés si avant, et voulait que l'armée regagnât en toute hâte les rives de la Loire. Un conseil de guerre, assemblé pour décider ce qu'il y avait à faire, paraissait pencher vers cette résolution, lorsque Jeanne vint frapper à la porte, et demanda instamment d'être introduite. Elle affirma que ses voix l'avaient assurée que si l'on attendait encore deux ou trois jours, les portes de Troyes seraient ouvertes au roi. Les capitaines semblaient prendre peu de confiance en ses révélations; ils avaient, en la voyant de plus près, pu mieux juger de sa simplicité et de son ignorance : le roi lui-même lui répondit « que si elle disoit chose qui fût raisonnable et profitable, il » la croiroit volontiers (1). » Mais les soldats avaient plus d'enthousiasme; on résolut donc de profiter de leur bonne volonté, et de faire avancer la seule petite bombarde qu'on eût à l'armée, pour battre les murailles en brèche. Bientôt les bourgeois de la ville virent la Pucelle, son étendard blanc à la main, qui dirigeait les travailleurs auprès des murs, pour élever des gabions, et faire des *taudis et approches*. Les uns, frappés d'une crainte superstitieuse, assurèrent qu'ils avaient vu cet étendard entouré d'une multitude de papillons blancs, les autres commencèrent à crier que le roi qui était à leurs portes, était leur seigneur naturel; à accuser les magistrats et l'évêque, qui bravaient à la fois les puissances du ciel et de la terre, pour persister dans leur rébellion. Pendant les cinq ou six jours qui s'étaient écoulés, les récits de la délivrance miraculeuse d'Orléans, de la victoire miraculeuse de Patay, avec tous les ornements que l'imagination populaire y avait ajoutés, avaient circulé de bouche en bouche; la fermentation commençait à devenir menaçante, et les magistrats et l'évêque envoyèrent au roi pour offrir de capituler. Celui-ci n'eut garde de disputer sur aucune condition. Il permit à la garnison anglaise de se retirer avec armes et bagages; il racheta d'elle les

(1) Chron. de la Pucelle, p. 345.

prisonniers français qu'elle voulait emmener; il accorda un plein pardon à tous les habitants de la ville qui l'avaient offensé, et il reconnut comme légitimes toutes les grâces, toutes les concessions de bénéfices qui avaient été faites par le parti bourguignon, soit au nom de son père, soit au nom de Henri VI. A ces conditions, la ville de Troyes, où avait été signé le traité qui l'excluait du trône, lui ouvrit ses portes le 9 juillet 1429 (1).

L'armée ne fit que défiler au travers de Troyes, sans s'y arrêter et sans y faire aucun dommage. Châlon, où elle se présenta ensuite, ouvrit ses portes avec empressement. L'évêque, à la tête de la bourgeoisie, vint recevoir le roi hors de la ville. La Pucelle pressait toujours Charles de ne point s'arrêter, et en effet il arriva devant Reims à journées de marche. Châtillon et Saveuse, seigneurs bourguignons, commandaient dans la ville, mais ils n'avaient point de soldats; ils assemblèrent la bourgeoisie, et lui demandèrent de tenir seulement six semaines, au bout desquelles ils répondaient que les ducs de Bedford et de Bourgogne arriveraient avec une armée si puissante qu'elle ferait lever le siége; mais la bourgeoisie refusa de courir ce risque, et engagea les deux capitaines à se retirer; elle envoya ensuite une députation au chancelier Regnault de Chartres, qui avait été élu archevêque de Reims, mais qui n'avait jamais pu prendre possession de son siége, pour l'engager à entrer dans sa ville épiscopale. Regnault fit en effet son entrée dans Reims, le samedi 16 juillet au matin. Le soir du même jour, Charles VII y entra aussi avec son armée. Jeanne marchait devant lui, parmi les guerriers, son étendard à la main, et tous les regards étaient fixés sur elle (2).

Le roi fut sacré dès le lendemain 17 juillet, avec toutes les cérémonies d'usage et autant de pompe qu'en pouvait permettre la hâte avec laquelle il avait marché. Trois princes du sang : le duc d'Alençon, les comtes de Clermont et de Ven-

(1) Chron. de la Pucelle, p. 347. — Ordonn. de France, T. XIII, p. 142.
(2) Chron. de la Pucelle, p. 350. — Amelgardus, L. II, c. 13, f. 38.

dôme, et trois simples gentilshommes : La Trémoille, Laval et Jaucourt, représentèrent les six pairs laïques. Les ducs de Lorraine et de Bar s'étaient aussi rendus à Reims pour la cérémonie. La Pucelle fut présente à l'église, proche du roi et du maître-autel, avec son étendard à la main : « Il avoit été » à la peine, dit-elle dans son interrogatoire, c'étoit bien » raison qu'il fût à l'honneur (1). » Après le sacre elle embrassa les genoux du roi en pleurant à chaudes larmes. « Gen- » til roi, lui dit-elle, ores est exécuté le plaisir de Dieu, qui » vouloit que vinssiez à Reims recevoir votre digne sacre, en » montrant que vous êtes vrai roi, et celui auquel le royaume » doit appartenir (2). J'ai accompli ce que messire m'a com- » mandé, ajouta-t-elle peu après, qui étoit de lever le siége » d'Orléans et de faire sacrer le gentil roi ; je voudrois bien » qu'il voulût me faire ramener auprès mes père et mère, à » garder leurs brebis et bétail, et faire ce que je voudrai » faire (3). » Son père et son oncle étaient venus à Reims pour partager sa gloire, et ils augmentaient son désir de rentrer dans sa famille. Mais les capitaines de Charles VII, en combattant aux côtés de Jeanne et en l'appelant à leurs conseils, avaient reconnu qu'elle était leur plus puissant auxiliaire, par l'effet qu'elle produisait sur les soldats, sur le peuple et sur les ennemis, encore qu'eux-mêmes commençassent à se convaincre qu'il n'y avait en elle de merveilleux et de surnaturel que sa simplicité et son courage. Ils mettaient donc la plus haute importance à la conserver avec eux. Sur leurs instantes prières elle consentit à rester encore à l'armée ; et dès lors elle montra le même courage dans les combats, la même constance dans les douleurs, la même confiance dans le bon droit de la France, mais non la même persuasion de sa mission divine, ou la même foi dans ses inspirations.

Il ne s'était écoulé que deux mois et demi depuis la première apparition de la Pucelle devant Orléans jusqu'au sacre

(1) Procès de la Pucelle, p. 133.
(2) Chron. de la Pucelle, p. 351. — Journal du siége, manuscrit.
(3) Chron. de la Pucelle, p. 353.

du roi à Reims. L'armée anglaise, déjà très peu nombreuse quand elle avait commencé le siége d'Orléans, était presque réduite à rien par les pertes qu'elle avait faites et à ce siége et à Patay. L'explosion long-temps contenue du mécontentement du peuple, le soulèvement de presque toute la Champagne, la captivité de Suffolk, de Talbot et des autres capitaines en qui le duc de Bedford avait le plus de confiance, rendaient la situation de celui-ci fort critique. Il vit bien qu'il ne devait pas songer à troubler la marche du roi vers Reims, ou la cérémonie de son sacre, mais il employa ce temps avec activité à rassembler une nouvelle armée, à raffermir son parti, et à défendre ce qui lui restait de la France. Dans une lettre qu'il adressa au jeune roi Henri VI, il lui disait que le désastre éprouvé devant Orléans, « procédoit en grande partie de » manque de foi, et du doute illégitime que les soldats auroient » conçu d'un disciple et membre du diable appelé la Pucelle, » qui usoit de faux enchantements et de sorcellerie. L'échec » reçu n'avoit pas seulement réduit grandement le nombre » des Anglais, il avoit encore merveilleusement ôté le cou- » rage du reste, en même temps qu'il avoit encouragé l'en- » nemi, qui s'étoit dès lors assemblé en grand nombre (1). »

Le 18 juin de cette même année le conseil de Henri VI avait accordé au cardinal de Winchester la permission de conduire deux cent cinquante lances et deux mille cinq cents archers anglais à la croisade à laquelle il s'était voué pour l'extermination des hérétiques de Bohême (2). Mais dans un moment où les armées anglaises en France avaient tant besoin de renforts, le duc de Bedford n'eut garde de laisser partir cette petite armée qui était toute prête, pour une expédition si étrangère aux intérêts de l'Angleterre : il conclut le 1er juillet, avec le cardinal, une convention par laquelle celui-ci s'engageait à demeurer en France au service du régent jusqu'au 21 décembre suivant, tandis que le régent promettait de restituer au pape la solde de ces six mois de délai,

(1) *Épistola apud Rymer,* T. X, p. 408.
(2) *Rymer,* Ibid., p. 410.

au moment où les ennemis de l'Angleterre étant subjugués en France, Winchester repartirait pour son expédition sacrée (1). Lorsque le pape Martin V en fut informé, il écrivit le 11 août à Charles VII, pour protester que c'était à son insu et contre sa volonté, que des soldats levés pour le service de Dieu étaient employés contre la France. Et ce nouvel acte d'impiété des Anglais attira sur eux, dit l'Annaliste de l'Église, le châtiment que Dieu leur infligea par la main de la pucelle d'Orléans (2).

La pucelle avait fait écrire successivement deux lettres au duc de Bourgogne, pour l'inviter à se réconcilier avec son roi, et à se trouver au sacre; il semble que Philippe, qui avait conclu quelques trèves avec les Armagnacs, avait hésité un moment s'il ne renoncerait pas à l'alliance anglaise. Cependant, tandis que Charles VII marchait sur Reims, Philippe, en réponse aux invitations du duc de Bedford, se rendit à Paris le 10 juillet, assembla le peuple devant l'église Notre-Dame, et chercha de nouveau à l'animer contre Charles VII, par le récit de l'assassinat de son père à Montereau. Le 15, les deux ducs sortirent de Paris; mais le 24 juillet Bedford y rentra avec le cardinal de Winchester, qui lui amenait environ quatre mille Anglais. Le sire de l'Ile-Adam, qui commandait à Paris pour le duc de Bourgogne, y avait sous ses ordres environ sept cents soldats levés en Picardie (3).

Déjà les Anglais, au lieu de conquérir comme ils l'avaient compté les provinces au midi de la Loire, devaient songer à défendre la capitale. Après le sacre, Laon et Soissons avaient envoyé leur soumission à Charles VII, qui se rapprochait toujours plus de Paris; la fermentation s'était étendue de la Champagne dans l'île de France; Crécy, Coulommiers et Provins avaient chassé leurs garnisons anglaises ou bourguignonnes, qui s'étaient réfugiées à Château-Thierry; la Pucelle avait paru devant cette dernière place, et un soulèvement

(1) *Rymer*, p. 421.
(2) *Raynaldi Annal. eccl.*, 1429, § 16 et 17.
(3) Journal d'un bourgeois de Paris, p. 391.

des bourgeois avait de nouveau forcé les Anglais à la retraite. Charles VII avait passé quelques jours à Provins, à Château-Thierry et à Nangis. Bedford sentit la nécessité, s'il ne voulait pas voir des soulèvements éclater jusque dans la capitale, de marcher au devant de Charles VII. Il sortit donc de Paris à la tête de dix mille combattants environ, et il s'avança par Corbeil et Melun jusqu'à Montereau. Il envoya en même temps un défi à Charles VII. Mais il voyait bien que ses troupes étaient trop ébranlées par la superstition pour qu'il pût les mener à l'ennemi. Il se contenta donc de prendre une forte position, dont Charles VII ne put pas même s'approcher, parce qu'il ne put passer la rivière à Bray-sur-Seine. Quand Bedford sut que ce roi était rentré à Château-Thierry, il ramena son armée à Paris, content de l'avoir aguerrie par une petite campagne, où il n'avait pas même vu l'ennemi. L'enthousiasme populaire procurait à Charles VII tous les jours de nouveaux succès, qui ne lui coûtaient aucune peine. Compiègne et Beauvais venaient de se donner à lui. Cependant ses courtisans le pressaient déjà de s'en retourner en Berry, soit qu'ils redoutassent les dangers de la guerre, ou qu'ils regrettassent les fêtes et les plaisirs qu'il leur paraissait avoir quitté trop long-temps, soit qu'ils craignissent seulement de perdre leur influence sur le roi, s'il commençait à se lier avec les guerriers. D'autre part le duc d'Alençon, le bâtard d'Orléans et la Pucelle insistaient pour que le roi profitât des faveurs de la fortune, et qu'il menaçât la Normandie en se rapprochant des villes qui venaient de se déclarer pour lui.

Charles VII se laissait tour à tour conduire par les uns, puis les autres ; il donnait les ordres que lui demandaient ses guerriers, mais il soupirait après le repos comme ses courtisans. Après avoir trouvé le passage de Bray-sur-Seine fermé, il revint vers le nord, et il se logea à Crespy en Valois. Bedford craignait à toute heure de nouvelles défections : il voyait bien qu'à Paris et en Normandie il existait un parti français qui éclaterait dès qu'il pourrait espérer d'être secondé par Charles VII ; il voulait garder à la fois et la capitale, qui donnait à son neveu son meilleur titre à la couronne de France,

et la province que Henri V avait conquise la première et qu'il comptait réunir à la couronne d'Angleterre s'il fallait renoncer à celle de France. Mais en même temps qu'il voulait arrêter l'armée française, soit qu'elle marchât sur Paris ou sur Rouen, il n'osait pas lui livrer de bataille, car il sentait bien que ses troupes, dont l'imagination était frappée, pouvaient d'un moment à l'autre s'abandonner à une terreur panique. Il vint se loger à Senlis, puis il prit une forte position au mont Piloy ou Espilouer, tandis que Charles VII s'avança jusqu'au village de Baron. Les deux armées étaient alors en présence; pendant deux jours elles se préparèrent à la bataille par des escarmouches continuelles. Cependant, les Français ayant bien reconnu le camp retranché des Anglais, ne se sentirent pas assez forts pour l'attaquer, et Charles VII, le troisième jour, reprit le chemin de Compiègne. Bedford, qui, de son côté, s'était tenu renfermé dans son camp, se hâta de ramener son armée à Paris, et à peine se fut-il éloigné que Senlis arbora le drapeau de Charles VII (1).

Bientôt des nouvelles alarmantes pour la Normandie forcèrent Bedford à courir à la défense de cette province, en laissant seulement deux mille Anglais à Paris. Tandis qu'il s'éloignait de la capitale, Charles VII s'en rapprochait; Saint-Denis lui ouvrit ses portes avec empressement, et le 29 août il se présenta devant Paris : le duc d'Alençon et le comte de Clermont occupèrent la Chapelle, et des cavaliers royalistes vinrent escarmoucher jusque devant la porte Saint-Honoré. Les gendarmes y furent arrêtés par les larges fossés qui entouraient la muraille. La Pucelle, qui les avait conduits, commença à crier qu'on apportât seulement des fagots pour combler le fossé, et que la ville était gagnée. Mais le fossé était bien plus large et plus profond qu'elle ne le supposait; les pionniers, qui s'en aperçurent, se découragèrent; les gendarmes montraient peu d'ardeur, et pendant qu'elle les excitait elle fut grièvement blessée aux deux cuisses. Cependant

(1) Chron. de la Pucelle, p. 337. — Chartier, p. 33. — Bouvier, dit Berry, p. 379. — Monstrelet, c. 66, p. 245. — Saint-Remi, c. 152, p. 307.

elle ne voulut point se retirer, elle resta sur le bord du fossé jusqu'à la nuit close, et ce ne fut qu'à grand' peine que le duc d'Alençon, qui était venu la chercher lui-même, parvint à la ramener. Pendant ce combat, Charles VII s'était arrêté à Saint-Denis. On n'avait pu l'engager à s'avancer davantage pour encourager ses soldats par sa présence. L'armée s'était ainsi trouvée divisée, et son effort était demeuré incomplet. Il est probable que l'indolence du roi l'empêcha seule ce jour-là de se rendre maître de sa capitale (1).

Cette attaque faite avec tant de mollesse, cet empressement à se retirer avant qu'on eût reconnu l'impossibilité de réussir, portaient le découragement dans l'esprit des guerriers; on y reconnaissait l'influence de La Trémoille, qui semblait craindre les succès du roi, comme amenant la ruine de son crédit. Il s'était opposé à l'attaque sur Paris, sous prétexte qu'elle pouvait nuire aux négociations qu'on venait d'entamer avec le duc de Bourgogne, qui était retourné à Arras, où il avait signé une suspension d'armes partielle jusqu'au jour de Pâques suivant (2). Dès que l'attaque sur Paris eut échoué, La Trémoille insista de nouveau pour que le roi se rapprochât des provinces d'où il tirait ses vivres et son argent, et où il n'avait pas d'ennemis. En effet, dans un conseil assemblé le 12 septembre, à Saint-Denis, il fut décidé que la cour retournerait derrière la Loire. Charles VII partit tout de suite par Lagny, Provins, Bray-sur-Seine et Sens, et il arriva bientôt sur la Loire à Gien, où il pouvait oublier de nouveau ses ennemis et ses affaires. Il laissa le comte de Clermont avec le chancelier de France à Beauvais, pour continuer à traiter avec le duc de Bourgogne; le comte de Vendôme et Louis de Culant amiral de France, évacuèrent Saint-Denis et se retirèrent à Senlis; Guillaume de Flavy fut chargé du commandement de Compiègne ; Jacques de Chabannes de celui de Creil, et la plupart des soldats rentrèrent dans leurs foyers (3).

(1) Chron. de la Pucelle, p. 364. — Monstrelet, c. 70, p. 255. — Journal d'un bourgeois de Paris, p. 395.

(2) Monstrelet, c. 67, p. 249. — Barante, Ducs de Bourg., T. VI, p. 38.

(3) Monstrelet, c. 72, p. 260. — J. Chartier, p. 37. — Le Journal du siége

La nonchalance du roi, qui abandonnait la campagne au milieu de ses succès et lorsque toutes les villes n'attendaient qu'un signe de lui pour se déclarer en sa faveur, eut l'effet qu'il aurait pu prévoir. Dans Saint-Quentin, Corbie, Amiens, Abbeville, la bourgeoisie était prête à lui ouvrir les portes, s'il s'y était présenté (1). Au contraire, il s'éloignait, il évacuait Saint-Denis, il avait même donné ordre de livrer au duc de Bourgogne Compiègne et Pont-Saint-Maxence; dès lors, la bourgeoisie découragée, et ne trouvant en lui aucune garantie, ne voulut plus se compromettre pour lui; les nobles bourguignons, jusqu'alors si instants auprès de leur duc pour le réconcilier avec la France, se refroidirent de leur côté. Cette réconciliation du duc de Bourgogne était le grand objet auquel La Trémoille avait paru sacrifier des succès certains, et qu'il croyait acheminer en abandonnant deux villes importantes. Saint-Maxence fut livré en effet, mais Guillaume de Flavy refusa de livrer aussi Compiègne où il commandait. Le duc Philippe, en apprenant la retraite de Charles, sentit quel peu de fond il pouvait faire sur lui; sa sœur, la duchesse de Bedford, qui était venue le trouver, travaillait à le rattacher aux intérêts de l'Angleterre en lui faisant les offres les plus brillantes. Le duc de Bedford, prêt à acheter l'avantage de sa patrie, même par les plus grands sacrifices de son intérêt personnel, offrit au duc de Bourgogne de lui résigner la régence de la couronne de France. A cette condition, Philippe se mit en marche d'Arras pour Paris, avec la duchesse de Bedford sa sœur et trois ou quatre mille combattants. Lorsqu'il passa devant Senlis, le comte de Clermont son beau-frère, et le chancelier de France, sortirent de la ville avec une soixantaine de chevaliers et le saluèrent au passage; mais cet échange de politesse fut contraint et d'une froideur extrême (2). Au contraire, lorsque Bourgogne entra dans Paris, Bedford vint l'embrasser avec tendresse, et les deux beaux-

d'Orléans se termine à cette nomination du comte de Clermont, qu'il nomme duc de Bourbon, pour lieutenant du roi.

(1) Monstrelet, c. 70, p. 255.

(2) *Ibid.*, c. 73, p. 261.

frères se promirent de réunir dans la campagne suivante deux armées assez puissantes pour reconquérir tout ce que le roi Henri VI leur souverain avait perdu en France. Le duc de Bourgogne prit possession de la régence, le duc de Bedford garda pour lui seulement le gouvernement de la Normandie. Un armistice qui, le 28 septembre, avait été rendu commun à toute la France, promettait un peu de repos au peuple et aux soldats jusqu'au printemps suivant (1).

Le comte de Clermont ne se crut pas obligé de continuer à s'exposer aux dangers et aux fatigues de la guerre, lorsque le roi, pour lequel il était supposé combattre, s'en éloignait ; il abandonna le commandement de l'armée au nord de la Loire, et se retira dans le Bourbonnais. Il y fut probablement déterminé par un ordre du duc de Bourbon son père. Celui-ci, qui était prisonnier dès l'époque de la bataille d'Azincourt, ne cessait de négocier avec les Anglais pour recouvrer sa liberté. Les bases de son traité avec eux avaient été arrêtées dès 1422, il avait été signé à Londres le 8 février 1429, mais il ne fut ratifié que le 15 janvier 1430. Par ce traité, le duc de Bourbon reconnaissait le traité de Troyes; il déclarait Henri VI roi de France, et s'engageait à ne jamais se soumettre à son rival; il promettait de le faire proclamer dans ses duchés de Bourbon et d'Auvergne, ses comtés de Clermont, Forez, Lille et Beaujeu; de lui faire prêter serment individuellement dans toutes ces provinces par tous les hommes des trois ordres ; enfin de faire son loyal pouvoir pour ramener son fils aîné au parti d'Angleterre. En garantie de ses engagements, il devait donner son second fils en otage avec six des hommes les plus considérables de ses principautés et dix de ses plus fortes places au choix de Henri. Sa rançon était fixée à cent mille écus d'or, et s'il ne pouvait livrer ses forteresses, il s'engageait comme compensation à un second paiement de cent mille écus d'or (2). Ainsi il avait consenti à tout ce qui pouvait rendre sa défection plus ruineuse pour la France. Mais

(1) Monstrelet, c. 74, p. 265. — J. Chartier, p. 39.
(2) *Rymer*, T. X, p. 438 à 445.

quoique tous les articles fussent accordés, les Anglais finirent par refuser de le mettre en liberté.

(1430.) La bourgeoisie, la noblesse, les princes du sang, s'empressaient donc à l'envi d'abandonner Charles VII, lorsqu'ils voyaient ce roi s'abandonner lui-même. Charles avait chargé le comte de Vendôme de remplacer le comte de Clermont, et il lui avait envoyé le maréchal de Boussac avec un renfort de huit cents ou mille combattants (1). En même temps il était retourné à Chinon, où il recommençait à vivre dans la mollesse, d'où Jeanne d'Arc avait eu tant de peine à le tirer. Celle-ci avait voulu de nouveau abandonner la vie militaire : l'épée qu'elle avait fait chercher à l'église de Fierbois s'était cassée entre ses mains ; une autre qu'elle avait arrachée à un Anglais, avait été déposée par elle, avec ses armes blanches, sur le tombeau de saint Denis, et était retombée au pouvoir des Anglais, lorsque les Français avaient évacué cette ville. Les généraux, qui ne voulaient point renoncer à l'influence qu'elle exerçait sur les soldats et sur le peuple, l'engagèrent par leurs instances à rester encore avec eux. Le duc d'Alençon, qui se flattait de reconquérir son héritage en Normandie, voulait l'y emmener avec lui, mais La Trémoille s'y opposa. Le sire d'Albret assembla ensuite une armée à Bourges pour attaquer la Charité-sur-Loire, où un capitaine d'aventurier bourguignon s'était fortifié. La Pucelle y alla avec lui, et l'on dut à sa constance, à son courage inébranlable, tandis que tous les autres guerriers s'étaient laissés rebuter, la réussite de l'attaque de Saint-Pierre-le-Moutiers. Mais après un mois de combats au cœur de l'hiver, Albret fut repoussé devant la Charité, et forcé de lever le siége (2).

Au printemps, et lorsque l'armistice avec le duc de Bourgogne, qui avait été assez mal observé, fut expiré, une nouvelle armée, à laquelle se joignit la Pucelle, passa la Loire pour apporter des secours aux villes qui, de toutes parts, relevaient l'étendard de Charles VII. Les habitants de Melun

(1) J. Chartier, p. 39.
(2) Bouvier, dit Berry, p. 380.

avaient chassé les Anglais, et appelé chez eux le commandeur de Giresme; Saint-Denis avait été repris; La Hire s'était emparé de Louviers, et courait jusqu'aux portes de Rouen; les Anglais découvraient chaque jour contre eux des conjurations à Paris; mais ils avaient beau multiplier les supplices, ils ne décourageaient point les partisans de Charles VII (1). Cependant celui-ci, loin de prendre lui-même le commandement de son armée, n'y envoya pas même un des princes du sang ou quelqu'un des grands seigneurs de sa cour, et ne permit point au connétable de s'y rendre. La Pucelle s'y trouva donc associée uniquement avec des aventuriers brutaux, mal pourvus d'argent ou de munitions, et qui ne voulaient se soumettre à aucune discipline. Ne se croyant plus inspirée, n'étant plus soutenue par son enthousiasme religieux, elle n'en continua pas moins à donner l'exemple de la bravoure dans des combats sans gloire. Au commencement de mai, elle arriva à Lagny-sur-Marne, et elle combattit dans une bataille contre un aventurier ou brigand bourguignon, nommé Franquet d'Arras, qui fut fait prisonnier, et que les juges de Lagny firent pendre. Elle se jeta ensuite dans Compiègne avec Jacques de Chabannes, Thebaldo Valperga, Regnault de Fontaines, Pothon de Xaintrailles, et quelques autres chevaliers célèbres, pour défendre cette ville, que le duc de Bourgogne assiégeait. Ceux-ci ayant fait une sortie le 24 mai, et ayant attaqué Jean de Luxembourg, qui occupait le lieu nommé Baudon de La Noyelle, la Pucelle se joignit à eux, et mit d'abord les Bourguignons en fuite; mais bientôt ils revinrent de toutes parts attaquer une troupe peu nombreuse. Les Français prirent la fuite. La Pucelle combattant toujours, et reculant lentement, arriva la dernière jusqu'au pied du boulevard du pont, et là elle trouva la barrière fermée. Aucun de ses compagnons d'armes ne l'avait protégée dans sa retraite, aucun ne veillait à la porte, ou ne s'avança pour la défendre dans cette dernière extrémité. Guillaume de Flavy, soldat farouche, qui commandait à Compiègne, fut soupçonné de l'a-

(1) Journal d'un bourgeois de Paris, p. 403, 405.

voir sacrifiée à dessein, par impatience de ce qu'on attribuait à elle seule tous les succès des guerriers. La Pucelle, abandonnée au milieu de ses ennemis, fut renversée de son cheval par un archer picard, qui l'avait saisie par son habit. Dans se moment, le bâtard de Vendôme s'approcha d'elle; elle se rendit à lui, et lui donna sa foi. Aussitôt elle fut envoyée à Marigny sous une forte garde. Les Bourguignons et les Anglais se pressaient pour la voir passer désarmée, ils poussaient des cris de joie; et leur rage redoublait en reconnaissant que c'était une jeune et belle fille qui les avait si souvent mis en fuite. Il y avait précisément quinze mois qu'elle était entrée à Chinon, la première fois, pour être présentée au roi : il y en avait un peu moins de treize que sa carrière militaire avait commencé, et dans ce court espace de temps, elle avait mérité, par un héroïsme plus admirable encore que les pouvoirs surnaturels qu'on lui attribuait, une gloire qui aurait mieux profité à la France, si la Pucelle avait été mieux secondée (1).

(1) J. Chartier, p. 41. — Bouvier, dit Berry, p. 382. — Monstrelet, c. 86, p. 291. — Saint-Remi, c. 158, p. 339. — Première Chronique de la Pucelle, p. 29. — Journal d'un bourgeois de Paris, p. 406. — Amelgardus, L. II, c. 15, f. 40.

CHAPITRE IV.

Charles VII retombe dans l'indolence. Henri VI est amené en France. La Pucelle est poursuivie par l'Église, condamnée et brûlée vive. René d'Anjou fait prisonnier à Bullégneville. Trève entre le duc de Bourgogne et Charles VII. — 1430-1432.

(1430.) La retraite de Charles VII, lorsqu'il évacua Saint-Denis pour retourner à Chinon, au moment où de toutes parts les villes de la Champagne, de l'Ile-de-France et de la Picardie se soulevaient en son nom, où de paisibles bourgeois compromettaient leurs fortunes, leurs vies, celles de leurs femmes et de leurs enfants pour lui demeurer fidèles, avait glacé l'enthousiasme. Ceux qui conspiraient contre les Anglais pour les chasser des forteresses dont ils étaient maîtres, savaient bien que, s'ils échouaient, il n'y aurait point de pitié pour eux, et qu'ils périraient dans d'affreux supplices; cependant ils se dévouaient pour replacer leur roi sur son trône; et ce roi, loin d'imiter leur générosité, ne savait pas même se résigner à supporter plus de deux mois et demi la fatigue des camps ou celle des affaires, à se passer plus long-temps des délices de ses festins, de ses danses, ou d'autres plaisirs plus honteux. Il y eut au moment de sa retraite un découragement général. Cependant le joug de l'étranger était si insupportable, les peuples ont tant de disposition à admirer et à aimer ceux qui manient le pouvoir, à trouver des explications ou généreuses ou politiques à leurs actions les plus suspectes, qu'au bout de peu de mois les Français, au nord de la Loire, recommencèrent à croire que Charles VII avait eu de bonnes raisons pour les abandonner, quoiqu'ils ne pussent les com-

prendre, et qu'ils hasardèrent de nouveau leur fortune et leur vie à son service. Le roi était jeune, sa figure était belle, ses manières agréables et son accueil prévenant : ceux qui l'avaient approché s'étaient enflammés de zèle pour lui, ils promettaient que le mystère de sa retraite s'éclaircirait, et que le héros ne tarderait pas à reparaître.

Mais quand, au printemps de 1430, Charles VII ne se remontra point à l'armée, quand il n'y envoya aucun de ses princes aucun de ses grands officiers; quand l'héroïne qui l'avait fait sacrer fut confiée à la défense d'aventuriers qui l'abandonnèrent; quand enfin elle fut faite prisonnière sans que le roi fît aucun sacrifice pour la racheter, aucune démarche pour faire au moins respecter à son égard les lois de la guerre, un profond découragement s'empara de tous les cœurs : les Français sentirent qu'il n'y avait plus de monarchie, plus de patrie en quelque sorte, puisque le représentant de l'une et de l'autre n'avait plus de sentiment français. En effet, ce n'est pas un des moindres inconvénients des monarchies absolues, que l'influence qu'elles donnent aux vices d'un seul homme, pour anéantir l'effet de toutes les vertus, de tout l'héroïsme de ses sujets. Aucun caractère ne demeure plus inexplicable que celui de Charles VII, car le temps vint où ce même homme, qui semblait fait exprès pour désorganiser toute espèce de gouvernement, apporta aux maux de la France une main réparatrice. Il y avait autre chose que de la timidité, plus que de l'indolence poussée au dernier excès, dans ce roi de vingt-sept ans, qui se dérobait à tous les devoirs comme à toutes les charges de la royauté, pour cacher sa vie et peut-être de honteux plaisirs, dans un château écarté, dans une retraite impénétrable : il y avait plus qu'une faiblesse ordinaire de caractère dans cet homme que tout le monde pressait de commander, et qui ne savait qu'obéir; dans cet homme qui recevait un nouveau favori de la main qui avait tué l'ancien, qui témoignait se défier de lui, et qui lui sacrifiait cependant à l'instant même sa volonté, qui le laissait dès lors régner à sa place, sans conserver un souvenir de ses affections précédentes.

Depuis qu'au milieu de l'été de 1427, le connétable de Richemont avait donné La Trémoille au roi, pour qu'il fût son favori, ce seigneur avait maintenu sans partage son autorité sur la cour; il avait beaucoup plus de capacité et de caractère que Giac et Beaulieu, ses deux prédécesseurs; on assure qu'il était brave et bon chevalier : son pouvoir n'en fut que plus fatal à la France. Sa défiance du connétable, qui n'était certes pas sans motif, lui fit exiler ce puissant capitaine de la cour, désorganiser le gouvernement auquel il avait de nouveau donné un centre, anéantir entre ses mains l'armée et le trésor, et désoler même le petit nombre de provinces qui étaient restées à Charles VII, par une guerre civile, non de factions, mais de favoritisme. Son frère, Jean de La Trémoille, sire de Jonvelle, était demeuré attaché au duc de Bourgogne, et l'on ne pouvait s'empêcher de soupçonner le favori du roi lui-même d'une secrète correspondance avec les Bourguignons. Du moins s'opposa-t-il toujours de tout son pouvoir à toutes les entreprises qui auraient pu étendre la domination de Charles; il l'empêcha d'aller à Orléans, il voulut l'empêcher d'aller à Reims, il le ramena en hâte de Saint-Denis à Chinon, et il l'y retint dès lors dans une langueur voluptueuse, écartant de lui tous les princes du sang, et s'étudiant à ce qu'il ne vît personne, ne sût rien, ne prévît rien, ne pensât à rien. Le recueil des ordonnances contient, il est vrai, même à cette époque, un petit nombre d'actes donnés au nom du roi; mais on sait assez qu'il ne faut point regarder comme l'expression de sa volonté toutes les chartes auxquelles un roi appose sa signature; celles-ci contiennent des priviléges accordés aux villes qui lui avaient montré le plus de dévouement, à Orléans, à Montargis, à Melun-sur-Seine et à Troyes (1). On remarque avec étonnement dans la première, qu'en célébrant la bravoure et la constance des habitants d'Orléans, le roi ne fait aucune mention de la Pucelle. On ne peut aussi, tout en applaudissant à la reconnaissance du roi, s'empêcher de se demander comment il était possible d'établir aucun ordre dans

(1) Ord. de France. T. XIII, p. 144, 149, 152, 154, 157.

l'administration des finances, quand les récompenses décernées à chaque ville étaient des exemptions d'impôt limitées pour chacune d'après des principes différents.

Malgré la haine de La Trémoille pour le connétable de Richemont, les bons Français qui se trouvaient encore à la cour, firent quelques tentatives pour les réconcilier, d'autant que Richemont repoussait toutes les ouvertures de son frère le duc de Bretagne, pour négocier sa paix avec les Anglais. Le roi proposa donc que son favori et le connétable se rencontrassent en sa présence entre Poitiers et Parthenay; mais Richemont eut bientôt lieu de craindre que cette prétendue entrevue amicale ne cachât un attentat contre sa personne. Déjà un homme d'armes picard, qui, dans une marche, avait cherché à plusieurs reprises à s'approcher de lui, ayant excité ses soupçons, avait été arrêté, et avait confessé qu'il avait reçu de l'argent de La Trémoille pour l'assassiner. Au lieu d'aller lui-même à cette conférence, Richemont y envoya seulement les seigneurs de Thouars, de Lezay et de Vivonne. La Trémoille, sans respect pour la parole du roi, sous la garantie de laquelle ils étaient venus, sans crainte du connétable, qui restait en armes, prêt à les venger, les fit arrêter tous les trois. Il retint en prison Thouars, qui, parent du connétable, était comme un otage de ce prince; il fit trancher la tête aux deux autres, et donna ordre au sire d'Albret d'attaquer la seigneurie de Thouars avec tout ce que le roi avait de soldats dans le Poitou. Les bourgeois de Thouars se soulevèrent, la dame dont le mari avait été arrêté s'enfuit auprès du connétable, et implora son secours, et Charles VII permit à son favori de dissiper, pour cette querelle privée, le peu d'argent et de soldats dont il disposait, comme si les Anglais et les Bourguignons ne menaçaient pas sa couronne (1).

Durant le règne honteux de La Trémoille sur Charles VII, l'histoire générale de la France est comme interrompue, il faut interroger chaque province, pour comprendre ce qu'elle

(1) Mémoires de Richemont, T. VII, Collect. de 1785, p. 285. — Lobineau, Hist. de Bretagne, L. XVI, c. 90, p. 581, 582.

devenait pendant l'anarchie. Les intrigues de cour ne se faisaient proprement sentir que dans le Berry, la Touraine et le Poitou, qui reconnaissaient l'autorité immédiate du roi et de son favori, et où les Anglais n'avaient point pénétré. Le Bourbonnais et l'Auvergne étaient gouvernés par le comte de Clermont, au nom du duc de Bourbon son père, toujours prisonnier en Angleterre ; ce comte semblait observer la neutralité, pour ne point contrarier les négociations par lesquelles le duc de Bourbon cherchait alors à racheter sa liberté. L'Anjou avait également réussi à se maintenir neutre par des traités avec les Anglais. Il formait avec le Maine, le douaire de la reine de Sicile, Yolande d'Aragon, veuve de Louis II. Yolande avait quatre enfants : Louis III, René, Charles comte du Maine, et Marie femme de Charles VII ; elle avait pris beaucoup de part aux intrigues de la cour de son gendre, elle avait été jalouse de tous les favoris, elle avait cherché à les déplacer, et elle était à son tour écartée par eux ; cependant la maison d'Anjou se maintenait en quelque sorte comme étrangère au milieu du royaume. Le fils aîné de Yolande, Louis III, souverain de Provence, avait été adopté par Jeanne II reine de Naples ; il vivait alors en Italie, et il gouvernait pour Jeanne le duché de Calabre ; le second fils, René, avait de même été adopté par son grand-oncle maternel, Louis, cardinal de Bar, qui lui avait fait porter le titre de duc de Bar dès le 13 août 1419, et qui lui laissa ce duché en héritage le 23 juin 1430. Ainsi maîtresse de l'Anjou, du Maine, de la Provence, du Barrois, comptant sur l'héritage de la Lorraine et du royaume de Naples, la maison d'Anjou semblait réellement bien plus puissante que celle de Valois. Yolande voulut la fortifier encore en faisant épouser à Louis III Isabeau fille aînée de Jean V, duc de Bretagne ; comme ce duc était allié des Anglais, quoique sa femme fût sœur de Charles VII, Yolande comptait que ce mariage assurerait davantage encore les frontières de l'Anjou, contre toute attaque de la part de l'Angleterre. Mais le duc ne voulut pas éloigner de lui sa fille favorite ; il retira sa parole, et la maria au comte de Laval. La reine de Sicile voulut d'abord venger par les armes cet

affront fait à son fils, puis elle s'apaisa quand le duc de Bretagne lui demanda pour son fils aîné, la fille cadette de la reine, qui s'appelait Yolande comme elle (1).

Le Languedoc et la partie de la Guienne qui était demeurée à la couronne de France, étaient gouvernés par le comte de Foix avec une indépendance presque absolue. Jaloux du connétable de Richemont et méprisant le sire de La Trémoille, Foix se tenait autant qu'il pouvait éloigné de la cour, avec laquelle il correspondait à peine. Il conduisit cependant à Sully en Touraine des députés de sa province, qui y tinrent le 13 mars 1430, leurs États en présence du roi. Ces États accordèrent à Charles VII une aide de 200,000 francs, à cause de son sacre et de son couronnement. Il semble que c'est tout ce que La Trémoille put toucher des revenus de cette province la plus vaste et la plus riche du royaume. Tout le reste demeurait entre les mains du comte de Foix et de son frère le comte de Cominges, qui avaient réussi à demeurer en paix avec leurs voisins les Anglais du Bordelais; ils assemblèrent de nouveaux États le 20 mai à Béziers, pour en obtenir des subsides afin de faire la guerre aux Routiers qui désolaient la province, et qui, pour la plupart, étaient les mêmes aventuriers dont se formaient les armées du roi (2).

Le Dauphiné, encore qu'on oubliât qu'il était un fief impérial, était toujours administré comme une souveraincté indépendante de la couronne. Aussi demeurait-il tout-à-fait étranger à la guerre contre les Anglais; mais il ne l'était pas de même à celle contre les Bourguignons. Louis de Châlons, prince d'Orange, s'y trouvait à la tête du parti de Bourgogne; Raoul de Gaucourt gouvernait au contraire le Dauphiné pour le roi. Tandis que le comte de Foix poursuivait les Routiers qui avaient désolé le Velay et le Gévaudan, Gaucourt invita le plus redouté d'entre eux, Rodrigo de Villandrade, aventurier espagnol, à venir le joindre. Ce fut au printemps de l'année 1431; le prince d'Orange était rentré en Dauphiné

(1) Lobin., Hist. de Bret., L. XVI, c. 118 et 123, p. 584, 585.
(2) Hist. gén. du Languedoc, T. IV, L. XXXIV, c. 52, 53, 54, p. 475.

avec douze cents Bourguignons, et commençait à le ravager; Gaucourt s'étant joint à Villandrade et à Humbert de Groslée, sénéchal de Lyon, se trouva à la tête de quinze à seize cents hommes, avec lesquels il reprit au prince d'Orange le château de Colombier dans le Vivarez, et l'ayant atteint le 11 juin à Anton sur le Rhône, il le mit en complète déroute. Le prince d'Orange ne s'arrêta point dans sa fuite qu'il ne fût arrivé jusqu'à Autun (1).

On voit qu'une grande partie de la France demeurait presque étrangère à la guerre; aucun Anglais, presque aucun Bourguignon ne s'était aventuré dans les provinces au midi de la Loire. Le Berry même et la Touraine jouissaient d'un grand repos, d'une assez grande sécurité; ces provinces peu belliqueuses ne fournissaient guère de soldats à l'armée, car aucun engagement n'était forcé; elles étaient aussi trop pauvres et trop peu industrieuses pour qu'il eût été possible de les accabler d'impôts, et Charles VII n'ayant sous les yeux qu'une nature toujours riante, que des campagnes toujours paisibles, pouvait mieux y oublier la désolation de toute la partie septentrionale de son royaume. Au contraire lorsqu'on l'entraînait à l'armée, il s'y trouvait associé avec des hommes dont la cruauté, la rapacité, les manières brutales, lui étaient insupportables. Tous ces chefs de guerre, tous ces aventuriers qui soutenaient seuls, sans ordre du roi, et le plus souvent sans solde, la lutte pour l'indépendance de la France, n'étaient guère que des corsaires de terre ferme, bien plus occupés à trouver de riches bourgeois à piller que des ennemis à combattre; leur esprit était sans cesse aiguisé pour les stratagèmes de guerre et les surprises de places, par l'espoir du butin non par celui des conquêtes ou de la gloire. Cependant quelque gloire s'attachait encore à leur nom : la France était si impatiente du joug étranger, si humiliée de devoir trembler devant un petit nombre d'insulaires, que lorsqu'elle trouvait unies à la cruauté et la cupidité, vices qui semblaient inhérents

(1) Monstrelet, T. V, c. 95, p. 313. — Saint-Remi, c. 170, p. 414. — J. Chartier, p. 47. — Hist. du Languedoc, T. V, c. 54, p. 476.

à l'état de soldat, la bravoure, la constance et les ruses de guerre qui assuraient le succès, elle célébrait avec enthousiasme les noms de Pothon de Xaintrailles et de ses frères, d'Étienne de Vignoles, dit La Hire, d'Ambroise de Loré, Antoine de Chabannes, Gaucourt, et Guillaume de Flavy. Au moment du combat, ces capitaines se montraient religieux à leur manière. « Comme il alloit attaquer Montargis, nous raconte un chroniqueur contemporain, La Hire trouva un chapelain, auquel il dit qu'il lui donnât hâtivement absolution ; et le chapelain lui dit qu'il confessât ses péchés. La Hire lui répondit qu'il n'auroit pas loisir, car il falloit promptement frapper sur l'ennemi, et qu'il avoit fait ce que gens de guerre ont accoutumé faire. Sur quoi le chapelain lui bailla absolution telle quelle, et lors La Hire fit sa prière à Dieu, en disant en son gascon, les mains jointes : Dieu, je te prie que tu fasses aujourd'hui pour La Hire, autant que tu voudrois que La Hire fît pour toi, si il étoit Dieu, et tu fusses La Hire ; et il cuidoit très bien prier et dire (1). »

Charles VII ne savait pas se résigner à la société de ces hommes, plus prêts encore à s'égaler au roi, qu'à s'égaler à Dieu ; il était content de les voir tous partir pour l'autre rive de la Loire, se disperser dans la Champagne, l'Ile-de-France, la Picardie et la Normandie, et ne conserver plus aucune communication avec lui ; il aimait n'être plus à portée que les victimes de leur barbarie fissent parvenir leurs plaintes à sa cour.

Les Anglais n'étaient guère mieux organisés pour la défense, dans ces provinces, que les Français pour l'attaque. Le duc de Bedford, après avoir résigné la régence à son beau-frère le duc de Bourgogne, s'était retiré à Rouen : tandis qu'il cherchait à réformer les abus du gouvernement en Normandie, et à s'attacher les peuples, il sollicitait le conseil de régence en Angleterre de lui envoyer des renforts : mais la rivalité entre son oncle le cardinal de Winchester et son frère le duc de Glocester, entravait sans cesse ses mesures ; le parlement

(1) Chron. de la Pucelle, Coll. de Buchon, T. IX, p. 266.

lui refusait des subsides; les Anglais, dégoûtés des guerres étrangères, et s'apercevant que leurs prétendues conquêtes en France ne servaient qu'à les épuiser, se refusaient encore à s'enrôler, par la terreur que leur inspirait la Pucelle, qu'on leur avait représentée comme une puissante magicienne (1). Pour ranimer un peu l'ardeur belliqueuse des Anglais, et pour flatter en même temps les Normands, Bedford fit amener en France le roi Henri VI, qui n'avait pas plus de huit ans; il débarqua à Calais le 23 avril 1430, et sa cour, à Rouen, où il séjourna plus de dix-huit mois, fut ornée alternativement par la présence du cardinal de Winchester, du duc d'York, des comtes de Huntingdon, Warwick, Stafford, Arundel, et Suffolk; mais peu d'hommes de guerre anglais passèrent avec eux sur le continent (2).

Le duc de Bourgogne, Philippe-le-Bon, restait donc chargé presque seul de maintenir la souveraineté des Anglais sur la France, en dépit des affections de ses sujets, et de ses propres souvenirs de famille et de patrie. L'abandon que lui avait fait le duc de Bedford du titre de régent au nom de Henri VI, avait bien réchauffé quelque peu son zèle; cependant il ne se sentait aucune sympathie avec les Anglais; il ne pouvait entièrement se dissimuler qu'il agissait en traître envers sa patrie, et pour étouffer ce sentiment, il se rendait autant qu'il pouvait étranger à la France; il s'affermissait sur le trône des Pays-Bas, qui devenait pour lui toujours plus indépendant, et il parvenait à se considérer plutôt comme un voisin ambitieux que comme un prince du sang et un sujet rebelle. Le 10 janvier 1430, il s'était remarié à Bruges avec Isabelle de Portugal : c'était déjà sa troisième femme, et il avait en même temps un grand nombre de maîtresses (3). Cette alliance royale fut pour lui un motif de déployer une nouvelle pompe. Pour la célébrer, il institua l'ordre chevaleresque de la toison d'or, qui a effacé en réputation tous

(1) *Rymer*, T. X, p. 459 et 472.
(2) Monstrelet, T. V, c. 87, p. 294.
(3) Barante, Ducs de Bourg., T. VI, p. 58. — Saint-Remi, c. 155, p. 317.

ceux des grands souverains. Il le composa d'abord de vingt-quatre, et plus tard de trente-un chevaliers, choisis entre les seigneurs de la plus haute naissance. Un réglement en quatre-vingt-quatorze articles contenait les devoirs qui leur étaient imposés, et que tous, à la réserve des princes souverains, juraient d'accomplir. Ils se rapportaient à la fidélité envers l'Église, à l'intégrité de la foi catholique, à la loyauté envers le duc de Bourgogne, grand-maître de l'ordre, à l'amitié et la fraternité entre les chevaliers, à l'honneur dans les armes, aux révélations enfin qu'il leur était prescrit de faire de tout ce qu'ils apprendraient d'injurieux aux souverains ou aux membres de l'ordre; la tenue des chapitres de l'ordre et la procédure à suivre pour faire observer ce code de loyauté et de point d'honneur, étaient également réglées d'avance, et les chevaliers qui avaient d'abord sollicité la décoration de la toison d'or, par vanité, par amour des distinctions, des pompes théâtrales et de la magnificence, ne tardèrent point à s'apercevoir qu'ils avaient resserré les liens de leur dépendance envers leur seigneur, et que le duc de Bourgogne s'était rendu bien plus puissant en se faisant leur grand-maître (1).

Après les fêtes de son mariage et de l'institution de la toison d'or, Philippe, duc de Bourgogne, rassembla l'armée qu'il avait promis à son beau-frère de conduire contre les Français, et il vint mettre le siége devant Compiègne, où le capitaine d'aventuriers Guillaume de Flavy s'était fortifié. Ce fut ce siége qui détermina la Pucelle d'Orléans à se jeter dans Compiègne avec les plus braves des capitaines aventuriers qui, comme elle, avaient repassé la Loire. Philippe était à Condin le 24 mai quand la Pucelle fut faite prisonnière; le lendemain il vint se loger plus près encore de la ville, pour presser les travaux du siége (2). Mais bientôt il y reçut la nouvelle que les Liégeois avaient attaqué son comté de Namur. Il détacha d'abord de son armée le sire de Croy, avec huit cents combattants, pour marcher contre eux (3). Peu de jours après, il

(1) Barante, T. VI, p. 63. — Saint-Remi, T. VIII, c. 156, p. 331.
(2) Monstrelet, c. 88, p. 295.
(3) *Ibid.*, c. 90, p. 309.

les suivit lui-même dans les Pays-Bas. Philippe, duc de Brabant, son cousin, qui avait succédé trois ans auparavant au mari de Jacqueline, venait de mourir à son tour sans enfants, à Louvain, le 4 août 1430; et le duc de Bourgogne se hâta d'aller recueillir un héritage qui complétait pour lui la souveraineté des Pays-Bas. Il laissa le commandement du siége de Compiègne à Jean de Luxembourg, et il perdit bientôt les affaires de France de vue, pour s'occuper d'intérêts plus importants à ses yeux (1). Les sires de Brimeu, de Lannoy, de Créqui, de Saveuse, d'Humières, de Poix, de Mailly, demeurèrent au camp bourguignon, associés au comte de Huntingdon, et combattant, quoique à regret, pour soumettre leur patrie au joug de l'étranger (2).

Le siége de Compiègne continua tout l'été, malgré la retraite du duc de Bourgogne; pendant quatre mois Guillaume de Flavy se trouva privé de toute communication avec le dehors; les vivres commençaient à être fort rares dans la place assiégée, et la garnison et les bourgeois étaient accablés de fatigue; mais les longues campagnes n'étaient pas faites pour les armées du quinzième siècle; les assiégeants, de leur côté, s'étaient rebutés, et plusieurs d'entre eux s'étaient déjà retirés dans leurs foyers : le maréchal de Boussac crut le moment propice pour délivrer Compiègne : il appela à lui Pothon de Xaintrailles, Thebaldo Valperga et d'autres aventuriers, et ayant rassemblé environ quatre mille hommes, il attaqua avec vigueur l'une des bastides ou redoutes des assiégeants, la prit et entra dans la ville le 25 octobre. Jean de Luxembourg et Huntingdon, sachant qu'il n'avait point amené de vivres avec lui, voulurent continuer le siége, mais ils ne purent retenir leurs soldats, qui commencèrent à déserter par bandes, et le 28 octobre ils se virent forcés de se retirer eux-mêmes à Roye (3).

Pendant la durée du siége de Compiègne, les Anglais

(1) Monstrelet, c. 93, p. 306. — Meyer, *Annal. Flandr.*, L. XVI, p. 275.

(2) Monstrelet, c. 94, p. 309.

(3) Monstrelet, c. 96, p. 316. — Saint-Remi, c. 161, p. 345. — J. Chartier, p. 45. — Berry, p. 382. — Amelgardus, L. II, c. 17, f. 44.

avaient repris plusieurs villes ; Soissons, Brie Comte-Robert, et quelques autres (1). Mais la levée du siége ranima le courage des Français et parut donner un avantage décidé à leurs capitaines. Xaintrailles défit Jacques de Helly à Germigny le 20 novembre, et Louis de Robersart à Conti : il vint ensuite, avec le maréchal de Boussac, offrir la bataille au duc de Bourgogne, qui avait rappelé à Péronne auprès de lui son général Jean de Luxembourg : le duc n'osa pas l'accepter (2). De son côté, La Hire partit de Louviers avec sa compagnie, et s'introduisit par escalade dans Château-Gaillard, forteresse où Barbazan, l'un des plus anciens et des plus fidèles capitaines de Charles VII, était depuis long-temps détenu prisonnier par les Bourguignons, et il le remit en liberté (3). Enfin les bourgeois de Melun, saisissant le moment où la garnison des Anglais qui occupait leur place avait envoyé de forts détachements dans les campagnes voisines, pour les piller et rassembler des vivres, tombèrent sur ceux qui étaient demeurés à leurs postes, les tuèrent ou les chassèrent, et relevèrent les étendards de Charles VII (4).

Ces revers, qui prouvaient en même temps que le zèle pour l'indépendance de la France se ranimait encore une fois dans le peuple, redoublaient aussi l'irritation des Bourguignons et des Anglais contre Jeanne d'Arc leur prisonnière, qui, la première, avait excité cette explosion de patriotisme. Les prêtres qui s'étaient attachés au parti anglais, étaient plus violents encore contre elle que les laïques, et même, indépendamment de tout esprit de parti, l'Église entière semblait se déclarer contre la Pucelle : toute personne qui prétendait à des pouvoirs surnaturels, que l'Église ne lui avait point délégués, excitait sa jalousie et était par elle accusée de magie. En effet, dès le troisième jour après celui où la Pucelle avait été prise, ou le 27 mai 1430, frère Martin Billon, vicaire-général de l'inquisiteur de la foi au royaume de France,

(1) Monstrelet, c. 94, p. 312.
(2) *Ibid.*, c. 98, 99, p. 330, 334.—Saint-Remi, c. 163, p. 333, 336.
(3) Berry, p. 381, 382.
(4) J. Chartier, p. 41.

somma le duc de Bourgogne, au nom du saint-siége, de lui remettre Jeanne d'Arc, pour qu'il fût procédé contre elle par la sainte inquisition. Ni ce tribunal cependant, ni le saint-siége n'avaient pris parti en faveur de Henri VI contre Charles VII (1).

Le sire de Luxembourg, à qui le bâtard de Vendôme avait vendu sa prisonnière, ne se pressa point d'obéir; il l'envoya dans son château de Beaurevoir en Picardie, où elle fut traitée humainement par les dames de la maison de Luxembourg. Pierre Cauchon, évêque de Beauvais, la réclama à son tour, comme ayant été prise dans son diocèse, quoique en effet elle eût été prise au-delà du pont de Compiègne, et par conséquent dans le diocèse de Noyon. En même temps il offrit aux capteurs, au nom de Henri VI, qu'il nommait roi de France, dix mille francs pour sa rançon, affirmant que c'est une prérogative des rois de France de pouvoir racheter pour cette somme tout ennemi de leur couronne qui se trouve captif d'un de leurs sujets (2). Enfin la Sorbonne, ou l'École de théologie de l'université de Paris, écrivit à deux reprises au duc de Bourgogne et au sire de Luxembourg, pour les presser de remettre sans plus de délai la Pucelle à l'évêque de Beauvais et aux prélats inquisiteurs, affirmant « qu'est » tenu d'obéir tout chrétien, de quelque état qu'il soit, à eux » en ce cas présent, sur les peines de droit, qui sont grandes, » et qu'en ce faisant ils acquerroient la grâce et amour de la » haute Divinité, et seroient moyen de l'exaltation de la » sainte foi (3). »

Cette sommation fut présentée le 16 juillet au duc de Bourgogne et à Luxembourg, qui étaient au camp devant Compiègne. Ils promirent aussitôt de remettre la Pucelle à l'inquisition dès que l'argent leur serait compté. Cet argent ne

(1) Barante, Ducs de Bourg., T. VI, p. 88. — Chronique et procès de la Pucelle. Buchon, Collection, T. IX, p. 45.

(2) Chronique et procès de la Pucelle, T. IX, p. 51.

(3) Lettre du 14 juillet 1430. — Procès de la Pucelle, *Ibid.*, p. 53. C'est celle au sire de Luxemb.; celle au duc de Bourgogne se trouve dans le procès manusc. à la Bibl. de Genève.

put être rassemblé qu'au mois d'octobre, et dans l'intervalle la Pucelle, qui chercha à deux reprises à s'échapper, fut alternativement détenue dans les prisons de Beaurevoir, d'Arras et du Crotoy. Au bout de six mois seulement elle fut conduite à Rouen, livrée aux Anglais, et enfermée dans la prison civile et non dans celle de l'archevêché. Le siége de Rouen était alors vacant, mais le chapitre accorda territoire et juridiction à l'évêque de Beauvais, pour y poursuivre, sous les yeux de Henri VI et du duc de Bedford, le procès de la Pucelle (1).

(1431.) Ce procès ne commença proprement que le 12 janvier 1431, pardevant l'évêque de Beauvais et le vicaire de l'inquisiteur, qui seuls avaient droit de prononcer la sentence, mais qui étaient assistés par près de cent docteurs, théologiens, conseillers et assesseurs. Un ordre, donné au nom de Henri VI le 3 janvier, obligeait les geoliers de la Pucelle à la produire devant ses juges ecclésiastiques toutes les fois que ceux-ci le demanderaient. Estivet, chanoine de Beauvais, faisait devant ce tribunal les fonctions de promoteur ou accusateur public. Toutes les pièces de ce déplorable procès ont été conservées: elles sont très volumineuses (2), et elles font voir de la part des inquisiteurs l'acharnement le plus odieux, la détermination la plus inébranlable de perdre la malheureuse jeune fille traduite devant eux, quelques preuves qu'elle pût donner de son innocence. Le premier but qu'ils se proposaient était de la convaincre de sorcellerie; mais Jeanne avait autant d'horreur que ses juges pour le commerce qu'on croyait alors pouvoir avoir avec les enfers; quoique exaltée et enthousiaste elle était douée d'un grand sens. Elle avait cru aux inspirations, aux voix qu'il lui semblait entendre, sans que sa modestie, sa défiance d'elle-même, l'eussent abandonnée, sans s'être jamais considérée comme une sainte, ou comme douée du pouvoir de faire des miracles. La piété avait été la

(1) Chronique et Procès de la Pucelle, p. 36 et 40.

(2) Dans le manuscrit conservé à la Bibl. de Genève, elles occupent 203 pages in-folio à deux colonnes.

première, presque la seule passion de sa vie; aussi, pour une jeune paysanne, elle savait assez bien sa religion ; et malgré toutes les subtilités des juges qui l'interrogeaient, ils ne purent la faire tomber dans aucune erreur sur la foi. Le plus honteux espionnage avait été employé contre elle; on plaça dans sa prison un prêtre nommé Nicolas Loiseleur, qui se donna pour Lorrain, pour persécuté à cause de son attachement à Charles VII, qui gagna sa confiance et qui fut enfin son confesseur. Par une trahison que dans toute autre circonstance l'Église aurait qualifiée de sacrilége, cet homme faisait auprès d'elle le métier d'espion de l'inquisition; mais tous ces honteux moyens ne produisaient aucune preuve ou de sorcellerie ou d'hérésie ; au contraire, elle étonnait souvent ses juges par son grand sens, sa pureté et sa bonne foi. On lui demanda si elle savait être en la grâce de Dieu : C'est une grande chose, dit-elle, de répondre à une telle question. — Oui, interrompit un des assesseurs nommé Jean Fabri, c'est une grande question, et l'accusée n'est pas tenue d'y répondre. — Vous auriez mieux fait de vous taire! s'écria l'évêque en fureur. — Si je n'y suis pas, répondit-elle, Dieu m'y veuille recevoir, et si j'y suis, Dieu m'y veuille conserver. Une autre fois on l'interrogeait touchant son étendard : « Je le portais au lieu de lance, disait-elle, pour éviter de tuer quelqu'un ; je n'ai jamais tué personne; » et puis quand on voulait savoir quelle vertu elle supposait dans cette bannière, elle répondait : « Je disais : Entrez ardiment parmi les Anglais, et j'y entrais moi-même. » On lui parla du sacre de Reims, où elle avait tenu son étendard près de l'autel. « Il avait été à la peine, c'était bien raison, dit-elle, qu'il fût à l'honneur (1). »

Cependant on réussit à la confondre en exigeant qu'elle se soumît à l'Église. Les juges assemblés sous les yeux de Henri VI et du duc de Bedford avaient décidé que Dieu ne pouvait vouloir le triomphe de Charles VII sur les Anglais : ils en concluaient que les apparitions dont parlait la Pucelle, ou les

(1) Interrogat. du 27 février, du 3 mars, du 17 mars, etc. — Préface de Buchon, p. 60. — Barante, Ducs de Bourg., T. VI, p. 119, 120.

voix qu'elle disait avoir entendues devaient venir des malins esprits : ils exigeaient que Jeanne, par soumission à l'Église, le reconnût elle-même, et qu'elle abjurât toute croyance en ces signes surnaturels ; et comme elle refusait de prendre ses juges pour arbitres de sa foi, ils confondaient à dessein les définitions de l'Église militante et de l'Église triomphante pour l'accuser de rébellion et d'hérésie. Isambart, l'un des juges assesseurs, touché de compassion, lui expliqua cette question, et lui conseilla de s'en rapporter au jugement du pape et du concile de Bâle sur le fait de ces apparitions; ce qu'elle fit à l'instant même. Cet appel l'aurait soustraite aux juges qui voulaient sa perte; aussi l'évêque de Beauvais dit à Isambart d'une voix menaçante : Taisez-vous, de par le diable ! et il défendit au greffier de faire mention de cet appel, que le procès en révision a fait connaître (1).

Le 12 mai on mit en délibération devant l'inquisiteur de la foi, si on mettrait Jeanne à la torture : les réponses de la Pucelle avaient été si explicites que la plupart des juges assesseurs répondirent : « Que pour néant elle serait mise à la » torture; que la matière était assez claire sans torture, et » qu'il ne falloit pas que le procès qui avoit été fait pût être » calomnié. » Deux seuls assesseurs conclurent à ce « qu'elle fût mise en tourments pour la médecine de son âme, » et l'un d'eux fut ce même Nicolas Loiseleur qui s'était introduit dans sa prison, qu'elle avait cru son ami et choisi pour son confesseur (2).

Le 19 mai on donna communication à Jeanne du jugement qu'avait porté l'université de Paris sur chacune de ses réponses. Celle-ci : *considérant la fin des choses révélées et la qualité de la personne,* avait déclaré que les révélations de Jeanne étaient *superstitieuses, procédant de mauvais esprits et diaboliques ;* que quelques unes des apparitions qu'elle avait racontées et qui peignaient en effet l'égarement de son imagination, *n'étoient point vraisemblables , mais menterie et*

(1) Préface de Buchon, p. 61.
(2) Procès de la Pucelle, p. 163.

présomptueuse chose; que les signes qu'elle disait avoir reçus pour connaître les anges et saintes, savoir les bons conseils, confortation et doctrine qu'ils lui ont donnés, n'étaient point suffisants, en sorte qu'elle avait cru trop légèrement et affirmé témérairement ; enfin que lorsqu'elle s'obstinait à porter l'habit d'homme, même en recevant le saint sacrement, *elle contemnoit et transgressoit la loi divine et les ordonnances canoniques*. Le docteur en théologie qui avait lu à Jeanne ces décisions de l'Université, l'admonesta ensuite, avec un mélange de tendresse dans les mots, d'aigreur et de menace dans les choses. « Jehanne, ma très chère amie, lui dit-il, » il est maintenant temps que vous pensiez bien à la fin de » votre procès, et à ce que vous avez dit et fait.... Vos juges » désirant le salut tant de votre âme que de votre corps, » avoient envoyé à l'Université de Paris, qui est la lumière » de toutes sciences et extirpation de toutes erreurs, afin que » par icelle votre procès de vos dits et de vos faits fût bien » examiné. Après la délibération de laquelle Université, iceux » juges ont ordonné que vous serez admonestée derechef et » caritativement, en vous advertissant des scandales et autres » erreurs par vous commises, et vous priant, exhortant et » admonestant, pour l'amour de notre Seigneur Jésus-Christ, » qui a voulu souffrir si cruellement pour racheter l'humain » lignage, vous corrigiez vos dits et faits, et soumettiez au » jugement de l'Église..... Et sachez certainement que si vous » ne le faites et persévérez en votre erreur, votre âme sera » damnée pour être perpétuellement tourmentée en enfer, et » du corps je fais grand doute qu'il vienne à perdition (1). »

Jeanne répondit d'abord qu'elle soutiendrait jusqu'à la mort ce qu'elle avait dit et fait ; toutefois il paraît qu'elle se laissa troubler dans la nuit, ou par la crainte de la mort, ou par l'influence de tous ces prêtres, de tous ces religieux, qu'elle voyait d'accord, et qu'elle était accoutumée à respecter. Elle consentit donc à signer, ou plutôt à apposer sa croix à une rétractation, dans laquelle elle confessait que les révé-

(1) Chron. et Procès de la Pucelle, p. 172-176.

lations qu'elle disait avoir eues de Dieu, de ses anges et des saintes Catherine et Marguerite, étaient illusion et mensonge. Après cela, elle fut conduite, le 23 mai, sur la place du cimetière de Saint-Ouen, où trois échafauds étaient dressés : le premier pour l'évêque de Winchester, cardinal d'Angleterre; le second pour les évêques de Thérouanne et de Noyon, et les abbés qui avaient assisté au procès; le troisième pour l'évêque de Beauvais, l'inquisiteur, et maître Guillaume Hérard, qui adressa un sermon à l'accusée et à l'audience. L'évêque de Beauvais lut la sentence qu'il avait rendue de concert avec l'inquisiteur : après avoir récapitulé ses péchés, il terminait en disant : « Nous te avons condamnée et condamnons, par sentence définitive, à chartre perpétuelle, avec » pain de douleur et eau de tristesse, afin que là tu pleures » tes péchés, et que désormais tu n'en commettes plus; sauf » toutefois notre grâce et modération, si tu dessers ci-après à » l'avoir (1). »

L'évêque de Beauvais était loin cependant de lui réserver une modération de peine : l'inquisition ne renvoie, en général, que les relaps au bras séculier; il voulait donc qu'elle méritât un redoublement de rigueur par une nouvelle faute. Jeanne croyait avoir reçu de Dieu l'ordre de porter des habits d'homme; ce n'était qu'avec une extrême répugnance qu'elle s'était soumise, le jour de sa sentence, à reprendre ses habits de femme, et à laisser couper ses cheveux : le trouble de ses esprits rappela ses extases; dans la nuit, elle crut voir de nouveau sainte Catherine et sainte Marguerite qui lui reprochèrent comme un péché mortel la rétractation par laquelle elle désavouait leurs révélations, et la faiblesse d'avoir quitté les habits d'homme. On lui avait, à dessein, laissé ces mêmes habits dans la prison pour qu'elle pût les reprendre. Plus tard, dans le procès pour réhabiliter sa mémoire, des témoins déposèrent qu'on ne lui avait laissé que des habits d'homme; qu'on l'avait aussi exposée à d'indignes violences, qu'un lord d'Angleterre était entré dans sa prison, qu'on l'avait trouvée

(1) Chronique et Procès de la Pucelle, p. 180.

ensuite son visage plein de larmes, défigurée et outragée, et qu'elle avait repris l'habit d'homme pour la défense de son honneur, attendu qu'on avait voulu attenter à sa pudeur, et qu'elle n'était pas en sûreté avec ses gardes en habits de femme (1).

Quoi qu'il en soit, le lundi 28 mai, les juges, en rentrant dans sa prison, la trouvèrent revêtue d'habits d'homme, déclarant que les saintes Catherine et Marguerite lui avaient reproché son abjuration, comme une fausseté qui l'exposait à la damnation; elle ajouta *qu'elle aimoit trop mieux faire pénitence, c'est à savoir en mourant, que plus longuement soutenir la peine de la prison* : c'était ce qu'attendaient l'évêque de Beauvais et l'inquisiteur Jean Magistri; et cette fois leur procédure ne fut pas longue. Dès le lendemain, 29 mai, l'évêque rassembla dans la chapelle du palais épiscopal beaucoup de docteurs et de clercs, auxquels il raconta la rechute de la Pucelle; tous la déclarèrent hérétique relapse, et convinrent qu'elle serait livrée à la justice séculière (2).

Le mercredi 30 mai, à neuf heures du matin, Jeanne fut amenée sur la place du Marché Vieux de Rouen. Les évêques de Thérouanne et de Noyon étaient présents, aussi bien que beaucoup de maîtres en théologie. L'évêque de Beauvais, étant monté sur son tribunal avec Jean Magistri, vicaire de l'inquisition, lut la sentence qu'il avait préparée. Il la déclarait rencheue en ses erreurs précédentes, et hérétique; « et » pour ce, ajoutait-il, proférons que comme membre pourri, » te avons déboutée et rejetée de l'unité de l'Église, et te » avons délivrée à la justice séculière, à laquelle nous prions » te traiter doucement et humainement, soit en perdition de » vie ou de aucuns membres. » Si les juges séculiers avaient

(1) Déposition de Martin Ladvenu, frère prêcheur qui reçut sa dernière confession ; de La Pierre, un des assesseurs, et de Manchon, greffier. — Préface de Buchon, p. 48. Le procès lui même de révision est en latin dans le manuscrit de Genève, mais d'une si mauvaise écriture, et avec tant d'abréviations, qu'il est bien difficile à lire.

(2) Procès de la Pucelle, p. 183.

déféré à cette prière hypocrite, ils auraient, par le fait même, encouru l'excommunication; mais ils n'eurent garde. Au moment où les prélats, après la lecture de la sentence, se furent retirés, le bailli de Rouen, Anglais, qui était présent, sans autre procès, et sans donner aucune sentence, commanda qu'elle fût menée au lieu où elle devait être brûlée (1). Pendant ce temps, Jeanne s'était jetée à genoux, répétant à haute voix ses prières, demandant merci aux assistants, et les invitant aussi à prier pour elle. Tous les Français qui pouvaient l'entendre, plusieurs des juges assesseurs et le greffier du tribunal pleuraient à chaudes larmes; sept à huit cents soldats anglais qui gardaient la place, témoignaient au contraire leur impatience. L'un d'eux s'approcha du prêtre Martin, qui lui adressait des consolations, pour le presser de finir. *Comment, prêtre,* lui dit-il, *nous ferez-vous dîner ici?* Enfin, ils la saisirent et l'attachèrent au bûcher; le feu y fut mis avant que le prêtre Martin Ladvenu, qui la confessait, l'eût quittée. A sa prière, celui-ci, en se retirant, tint la croix élevée devant elle, afin qu'elle eût la consolation de la voir jusqu'à son dernier soupir. « Elle, étant dans les » flammes, dit ensuite ce prêtre, oncques ne cessa de ré- » sonner jusqu'à la fin, et confesser à haute voix le nom de » Jésus, en implorant et invoquant sans cesse l'aide des saints » et saintes du paradis; et en rendant son esprit à Dieu, et » inclinant sa tête, elle proféra le nom de Jésus, en signe » qu'elle étoit fervente en la foi de Dieu (2). »

Dans aucun des historiens de France, à cette époque, on ne trouve l'indication ou d'un effort de Charles VII pour obtenir que Jeanne d'Arc fût traitée comme prisonnière de guerre, ou d'une menace de représailles, ou d'une expression de regrets. La famille de Jeanne, peut-être pillée par les

(1) Procès de la Pucelle, p. 188.

(2) Buchon, Préface, p. 62, d'après les dépositions du procès de révision. — Barante, Ducs de Bourgogne, T. VI, p. 133-139. — Journal d'un bourgeois de Paris, p. 421. — Monstrelet, c. 105, p. 353. — Amelgard proteste qu'il rapporte ce qu'il a entendu dire, mais qu'il ne prétend ni affirmer ni nier la partie miraculeuse de l'histoire de Jeanne, L. II, c. 16, p. 42.

[illegible] les [illegible] fut réduite à la [illegible] ville [illegible] trois francs [illegible] en 1355 [illegible] la mémoire de [illegible] avait [illegible] avec [illegible] données à [illegible] de [illegible] l'année [illegible]

[illegible] le [illegible] de son [illegible] Metz [illegible] les [illegible]

[illegible] ions et la [illegible] de [illegible]

[illegible] — [illegible]
[illegible]
[illegible] XVIII [illegible]
[illegible]
[illegible] 145 [illegible]

» celle (1). » Ce jeune garçon, que la plupart tenaient pour fou, assurait qu'il avait mission de Dieu de rendre les Français maîtres de Rouen. Ceux-ci, mettant le Pastourel à leur tête, sortirent de Beauvais dans les premiers jours du mois d'août avec six cents lances et quatorze cents hommes de pied; mais ils avaient à peine fait une lieue lorsqu'ils rencontrèrent, près de Gournai, Warwick, Arundel, Talbot, et environ six cents Anglais, qu'ils ne croyaient point avoir si près d'eux. Une attaque inattendue les mit en désordre. Xaintrailles, qui courut aux ennemis, fut à peine suivi par cent vingt de ses cavaliers; tout le reste tourna bride et s'enfuit vers Beauvais. Xaintrailles, Vaucourt et le Pastourel furent faits prisonniers; le dernier fut conduit à Paris, à la suite de Henri VI, pour en faire la risée du peuple; il fut noyé ensuite dans la Seine (2).

La campagne entière de 1431 s'écoula sans être signalée par aucune entreprise brillante des capitaines de Charles VII, que le roi abandonnait à leurs seules forces. Les petits faits d'armes que racontent les historiens du temps, tels que l'attaque faite sans succès par le sire de Chabannes sur Corbie, la prise d'Anglure par Barbazan, et la bataille d'Ambroise de Loré avec les Anglais, à Saint-Célerin, sur les bords de la Sarthe, où chaque parti s'attribua la victoire, ne pouvaient influer sur l'issue de la guerre (3). Les aventuriers ne se proposaient que de vivre aux dépens du pays; mais ce pays était si ruiné, qu'il ne pouvait suffire à des bandes un peu nombreuses, et que de part et d'autre il n'y avait pas plus de trois ou quatre mille hommes armés pour la cause de la France ou celle de l'Angleterre.

Ce manque d'importance des événements nationaux fixa d'autant plus l'attention sur la catastrophe que subit, à la même époque, la maison d'Anjou. Pendant que Louis III,

(1) Monstrelet, T. V, c. 101, p. 343.

(2) Monstrelet, c. 101, p. 343. — Saint-Remi, c. 172, p. 423. — J. Chartier, p. 47. — Bouvier, dit Berry, p. 384. — Journal d'un bourgeois de Paris, p. 427.

(3) Monstrelet, c. 103 et 104, p. 350-351. — J. Chartier, p. 49.

l'aîné des princes de cette famille, était en Calabre, et que le troisième, Charles comte du Maine, ne s'éloignait guère de la cour de Charles VII, le second, René, semblait commencer à être favorisé par la fortune. Le 23 juin 1430, il avait hérité du duché de Bar, et le 25 janvier 1431, il avait hérité au nom de sa femme Isabelle, du duché de Lorraine, par la mort du père de celle-ci, Charles II. Il avait alors vingt-trois ans; il avait pris part aux deux dernières campagnes avec les capitaines de Charles, et il avait même assisté au sacre à Reims (1). Déjà signalé par cette amabilité de caractère qui lui mérita le surnom de Bon, il avait aussi reçu une éducation plus soignée que la plupart des princes; il cultivait les beaux-arts, la musique, la peinture, la poésie, et l'on ne savait pas encore qu'en les pratiquant tous il ne se distinguerait dans aucun; on l'avait vu brave, et l'on ne savait point que jusqu'à la fin de sa vie il n'apprendrait jamais l'art de la guerre; on le voyait aimé de ceux qui l'approchaient, et l'on ne savait point que jusqu'à la fin de sa vie il ne se formerait jamais à l'ordre, à l'économie, à aucune des qualités requises dans l'homme d'État. Il se rendit à Nancy dès qu'il apprit la mort de son beau-père, et, le 29 janvier 1431, il fut reconnu comme duc de Lorraine par les habitants (2).

Cependant il se présenta aussitôt un autre prétendant à l'héritage de Lorraine, c'était Antoine de Vaudemont, cousin-germain d'Isabelle de Lorraine, et fils de Ferri, frère du dernier duc. Il affirmait que la Lorraine était un fief masculin; et, comme depuis la fondation de ce duché il avait toujours été transmis des pères aux fils, sans que les droits d'une fille eussent pu être mis une seule fois en opposition avec ceux de l'héritier mâle, on ne pouvait invoquer, pour ou contre les deux prétendants, aucune décision antérieure. Le comte de Vaudemont se présenta, le 22 février, à Nancy, pour sommer la noblesse de Lorraine de le reconnaître comme son lé-

(1) Hist. de René d'Anjou, par Villeneuve Bargemont, T. I, p. 86.

(2) Villeneuve Bargemont, Hist. de René d'Anjou, T. I. p. 111. — D. Calmet, Hist. de Lorraine, T. II, L. XXVII, p. 701, et L. XXVIII, p. 762-766.

gitime souverain. René était sorti de sa capitale ce jour-là même pour visiter la province; cependant le conseil de Lorraine, présidé par Marguerite de Bavière, veuve du dernier duc, repoussa les prétentions du comte (1). Celui-ci recourut à la protection du duc Philippe de Bourgogne, auquel il avait toujours été tout dévoué. Les États du duché de Bourgogne votèrent, pour le seconder, un subside de cinquante mille francs, et Toulongeon, qui gouvernait ce duché avec le titre de maréchal, eut ordre de marcher à son aide (2). Assez d'aventuriers étaient toujours prêts à se mettre à la solde de quiconque voudrait les employer; et les bâtards des grandes maisons, qui, pour la plupart, n'avaient d'autre fortune et d'autre métier que les armes, se présentaient toujours les premiers. Toulongeon et Vaudemont, outre les milices bourguignones de l'un et les vassaux de l'autre, prirent à leur solde les bâtards d'Humières, de Fosseuse, de Brimeu, de Neufville, et un aventurier surnommé Huchechien, qui ne s'était fait connaître que comme chef de brigands (3). René d'Anjou, de son côté, avait rassemblé une armée dans la Lorraine et le Barrois, à laquelle le marquis de Bade, son beau-frère, le comte de Salm et Louis de Bavière, parents de sa femme, avaient amené des renforts allemands, et il assiégeait les châteaux de Vaudemont et de Vézélise, apanage de son rival. Toulongeon, n'osant pas marcher à la délivrance de ces châteaux, se jeta dans le Barrois, et commença à le ravager impitoyablement. René ne put se résoudre, malgré les conseils du brave Barbazan, qui s'était attaché à lui, à permettre cette oppression de ses sujets; il leva le siége de Vaudemont, et marcha à la rencontre du maître de ce château. Celui-ci ne trouvant plus à subsister dans le Barrois, avait commencé sa retraite le 29 juin, lorsqu'il fut averti de l'approche de René. Toulongeon le pressait de hâter sa marche, et d'éviter le choc d'une armée fort supérieure; Vaudemont, au contraire, désirait le combat, et bientôt il devint inévitable.

(1) Hist. de René d'Anjou, T. I, p. 117.
(2) Barante, Ducs de Bourg., T. VI, p. 153.
(3) Monstrelet, T. VI, c. 107, p. 5.

Vaudemont oc[illegible] e position entre Sandre-court et Bullég[illegible]; l'a[illegible] René lui avait coupé le chemin pour r[illegible]rer en B[illegible]: elle était forte de quinze mille hommes, ta[illegible]lis qu'il n'en a[illegible]t guère que sept ou huit mille. Il forma de tous ses chars [illegible]agage une enceinte pour défendre ses flancs, il les [illegible] encore par des pieux plantés en terre, il plaça des arc[illegible]s et arbalètriers en avant, et derrière eux, la lance au poing, ses hommes d'armes, auxquels il fit mettre pied à terre, quoique les gentilshommes bourguignons répugnassent à cette [illegible]anière de combattre; il attendit ainsi l'ennemi. Le duc [illegible]né s'était mis en marche le 2 juillet pour attaquer son adve[illegible]ire: mais quand le vieux et brave Barbazan, qui était à ses côtés, vit la disposition de l'armée qu'il s'agissait de forcer, il voulut arrêter René, lui représentant qu'il compromettait sa souveraineté et son armée, avec peu de chances de succès, tandis qu'il lui suffisait d'attendre pour que ses ennemis fussent vaincus par la famine. Malheureusement Barbazan avait soixante-quinze ans, René n'en avait que vingt-trois; la jeune noblesse qui l'entourait, présomptueuse comme lui, laissa entendre que l'âge avoit glacé le courage du vieux capitaine. « La mercy Dieu! » s'écria Barbazan, j'ai vécu jusqu'à ce jour sans reproche, et » aujourd'hui l'on verra si j'ai parlé par lâcheté ni par » crainte (1). » Et donnant par ce changement même de résolution, une preuve de faiblesse indigne de lui, il pressa dès lors l'attaque, et voulut la commander lui-même. Elle fut aussi malheureuse qu'il l'avait prévu d'abord, quoiqu'il réussît à renverser un des chariots qui couvraient l'armée bourguignone, et à entrer par cette brèche dans sa position; loin de la mettre en désordre, ce fut lui qui s'y trouva exposé à tout le feu de l'artillerie de Vaudemont, et à toutes les décharges de ses archers. Des rangs entiers étaient emportés, la terreur gagna le reste; les jeunes gens qui avaient demandé le combat, donnèrent les premiers l'exemple de la fuite. Barbazan fut blessé à mort, et René, blessé aussi, fut obligé

(1) Saint-Remi, c. 171, p. 421.

de se rendre à un écuyer brabançon, qui le livra au maréchal de Toulongeon. Celui-ci refusa de le céder au comte de Vaudemont, et l'emmena en Bourgogne, où il fut enfermé dans une tour (1).

Quoique la bataille de Bullégneville n'eût pas été livrée pour les intérêts de la couronne de France, sa perte fut considérée comme un grand échec pour la cause de Charles VII. René avait commencé à se prononcer fortement en faveur de ce roi : s'il s'était bien établi dans les duchés de Lorraine et de Bar, il aurait donné un puissant appui aux Armagnacs de Champagne, celle des provinces où se faisait la guerre, qui avait montré le plus de dévouement pour Charles VII. Les guerriers qu'il avait perdus étaient presque tous attachés à la même cause, et c'était aux Bourguignons plus encore qu'au comte de Vaudemont qu'était demeurée la victoire; c'étaient eux qui s'attribuaient la garde du captif le plus important. D'autre part, la bataille de Bullégneville fut cause d'une de ces révolutions de palais ou de boudoir, sur lesquelles l'historien des monarchies est forcé de fixer, en en rougissant, l'attention de ses lecteurs. Isabelle de Lorraine, femme de René, déterminée à implorer les secours de tous ceux qui pouvaient le tirer de sa captivité, vint à la cour de Charles VII pour lui demander son aide. Elle conduisit avec elle Agnès Sorel, demoiselle de Fromenteau, village en Touraine, où elle était née en 1409. Agnès, attachée dès sa plus grande jeunesse à Isabelle de Lorraine, avait reçu à sa cour l'éducation la plus soignée qu'on sût alors donner aux femmes. Aucune de ses contemporaines ne l'égalait en beauté, et son esprit, à ce qu'on assurait, répondait aux grâces de sa figure. Personne ne se dérobait à son charme, et les femmes comme les hommes ne pouvaient la connaître sans l'aimer (2). Charles VII ne résista point aux regards d'Agnès

(1) Villeneuve, Hist. de René d'Anjou, T. I, p. 158-158. — Barante, T. VI, p. 157-160.—Monstrelet, c. 107 et 108, T. VI, p. 1-14.—Saint-Remi, c. 171, p. 418-425.—Bouvier, dit Berry, p. 383.—J. Chartier, p. 47.—D. Calmet, Hist. de Lorraine, L. XXVIII, p. 770. — Amelgardus, L. II, c. 19, f. 46.

(2) Villeneuve, Hist. de René d'Anjou, T. I, p. 169, et notes.

Sorel, et pour la première fois on le vit vraiment amoureux. Yolande d'Aragon sa belle-mère et Marie d'Anjou sa femme n'avaient qu'un désir, celui d'écarter de la cour l'insolent favori La Trémoille, dont le crédit leur était insupportable. Loin de se montrer jalouses de cette jeune beauté, elles favorisèrent la passion nouvelle du roi; Marie d'Anjou demanda à sa belle-sœur Isabelle, de lui céder Agnès Sorel, et elle l'attacha à sa personne. On assure qu'Agnès s'efforça dès lors de réveiller dans le cœur de Charles VII l'amour de la gloire ou celui de l'indépendance de sa couronne, qu'elle lui fit honte de sa lâcheté, et qu'avec son influence commença la réforme du caractère de son amant. Plusieurs des circonstances de cette réforme sont fabuleuses, cependant il faut bien qu'Agnès ait mérité de quelque manière la reconnaissance populaire qui s'est attachée à son nom (1).

Au reste, loin que la bataille de Bullégneville fût suivie de près par des entreprises hasardeuses de Charles VII, elle fut le signal de négociations qui amenèrent la suspension des hostilités. Le duc de Bourgogne avait d'abord été flatté de ce que la régence de France lui avait été déférée par son beau-frère; mais bientôt il n'avait plus vu dans cet honneur qu'une ruse des Anglais pour rejeter sur lui tout le fardeau d'une guerre dont il ne devait pas recueillir le fruit, et il leur avait adressé des plaintes très vives, sur ce qu'ils l'abandonnaient (2). Quand il venait à Paris, il ne pouvait se dissimuler combien ce peuple, dont il avait été l'idole, était mécontent de lui; la capitale d'un grand royaume tombait en ruines sous ses yeux, par suite des guerres qu'il avait excitées : il ne savait ou il ne pouvait y apporter aucun remède, et il s'éloignait en hâte, emportant les malédictions d'un peuple qui l'accusait de l'avoir trompé (3). Le pape Eugène IV lui avait envoyé le cardinal de Sainte-Croix pour l'exhorter à la paix : la cour de Charles VII ne se lassait point de lui faire des ouvertures de récon-

(1) Vers de François I[er] sous son portrait.

(2) Barante, Ducs de Bourgogne, T. VI, p. 146. — Hist. de bourg., T. IV, c. 75, p. 85. — Preuves, *Ibid.*, n° 93, p. 109.

(3) Journal d'un bourgeois de Paris, p. 450.

ciliation, de se montrer prête à acheter à tout prix son amitié; tous les Bourguignons humiliés par la domination anglaise, le pressaient de redevenir Français, comme eux-mêmes l'étaient par le cœur. Son ressentiment, son désir de vengeance, s'étaient éteints; il ne pouvait demander compte à Charles VII des volontés qu'il avait eues étant enfant, quand il le voyait incapable d'en avoir étant homme, et ni l'intérêt ni l'ambition ne lui conseillaient de continuer la guerre; mais une insurmontable nonchalance l'empêchait de donner toute son attention aux affaires, de prendre un parti, et de changer tout à la fois une politique et des projets auxquels il était accoutumé. Cependant il se laissa enfin déterminer à envoyer à Chinon Jean de La Trémoille sire de Jouvelle, frère du favori du roi, et le sire de Jaucourt; et ceux-ci signèrent le 8 septembre une trève de deux ans, entre Philippe et Charles, qui devait être observée sur toutes les frontières de Bourgogne, de Nivernais, de Champagne et de Réthelois (1).

Le duc de Bedford regardait cette trève comme fort contraire aux intérêts des Anglais; il voyait bien que son beau-frère se détachait toujours plus de lui; que le parti de Bourgogne n'existait plus en France, et que les Anglais y étaient partout regardés comme des étrangers, des ennemis, dont le joug était devenu insupportable. Il voulut essayer de ranimer le zèle de la faction à laquelle le roi son frère avait dû surtout ses succès, en lui montrant le fils de ce roi, le jeune Henri VI, alors âgé de neuf ans, et qui n'avait point encore été couronné, quoiqu'il portât presque dès son enfance le titre de roi de France. Il l'amena de Rouen à Paris, où le royal enfant fit son entrée le 2 décembre 1431, avec le duc de Bedford, les cardinaux de Winchester et d'York; les comtes de Warwick et de Suffolk, et beaucoup de lords anglais l'accompagnèrent; mais presque aucun seigneur français ne voulut se montrer à sa suite, à la réserve des prélats, toujours fidèles au pouvoir et à la fortune. On y voyait entre autres les évêques de Thé-

(1) Monstrelet, c. 118, p. 42. — Barante, T. VI, p. 160. — Preuves de l'Hist. de Bourgogne, T. IV. Art. 79, p. 89, et Art. 90, p. 103.

rouanne, de Noyon, de Paris et de Beauvais. Des échafauds étaient dressés dans les rues; on y jouait des mystères, et le peuple criait Noël. Cependant ce mouvement factice ne pouvait cacher la morne tristesse qui régnait dans tous les cœurs(1). Quand le convoi passa devant l'hôtel de Saint-Paul, la reine Isabeau de Bavière, veuve de Charles VI, et grand'mère de Henri VI, était aux fenêtres avec ses dames. Oubliée de tout le monde, sans crédit, ne pouvant entretenir qu'une suite peu nombreuse, elle vivait dans ce palais entourée des souvenirs seulement d'une monarchie qui s'était détruite autour d'elle. L'enfant, en passant sous ses fenêtres, ôta son chapeau et la salua gracieusement; elle lui rendit son salut bien humblement, mais elle se détourna pour pleurer (2).

Le couronnement eut lieu le 16 décembre, dans l'église de Notre-Dame; ce fut le cardinal de Winchester qui y officia, au grand mécontentement de l'évêque de Paris. Le parlement, l'université et les échevins devaient ensuite dîner au palais dans la grande salle; mais quand ces corps y arrivèrent, la place était déjà occupée par la plus vile populace; ils ne purent parvenir aux tables qui leur étaient préparées, qu'au milieu des huées et des coups; et les mets, l'argenterie elle-même, avaient été presque tous enlevés par ceux qui les avaient devancés. D'autre part, on ne fit point, selon l'usage, de distributions de vivres à l'Hôtel-de-Ville, on ne délivra aucun prisonnier, on ne promit aucune grâce au peuple; et toute cette cérémonie, par laquelle les Anglais avaient cru rendre leur jeune roi plus populaire, ne laissa dans l'esprit des Parisiens que du mécontentement et du dégoût (3).

Au reste, si le peuple regardait les Anglais comme des étrangers ou des ennemis, ceux-ci à leur tour se sentaient campés seulement en France: ils se croyaient assurés de devoir

(1) Barante. Ducs de Bourgogne, T. VI, p. 167. — Amelgardus, L. II, c. 18, f. 45.

(2) Journal d'un bourgeois de Paris, p. 433.

(3) Journal d'un bourgeois de Paris, p. 434. — Monstrelet, T. VI, c. 109, p. 14. — Henri VI confirma seulement les anciens priviléges de l'Université et des bourgeois de Paris. Ordonn. de France, T. VIII, p. 169, 170, 171.

l'évacuer bientôt, et ils se refusaient à toute dépense qui aurait eu pour but l'avantage seul du pays qu'ils prétendaient gouverner. Ils ne payaient pas même les gages de ce parlement de Paris, qui s'était fait le gardien de l'autorité de Henri VI (1). Ils ne protégeaient ni les marchés, ni les arrivages de vivres, ni les propriétés dans la campagne voisine, ni les personnes des voyageurs, en même temps qu'ils levaient avec la dernière rigueur des impôts qui n'étaient point employés pour l'avantage du public. Aucun grand seigneur n'habitait plus Paris; peu de plaideurs suivaient les tribunaux, peu d'écoliers arrivaient à l'Université; les marchands ne trouvaient plus d'acheteurs; tous ceux qui pouvaient vivre ailleurs quittaient une ville malheureuse, dont l'aspect seul inspirait une morne tristesse; et de tous côtés on abattait les maisons désertes pour en brûler les bois de construction. Les Anglais interdirent, le 31 janvier 1432, ce dernier usage d'une propriété dont on n'avait aucun autre moyen de tirer parti (2).

(1432.) Le jeune roi anglais ne séjourna que peu de semaines à Paris; bientôt Bedford le reconduisit à Rouen, où il sentait qu'il était plus en sûreté. Il reconnaissait déjà qu'il ne pourrait lui conserver la couronne de France, et il songeait plutôt à s'assurer la Normandie, qu'il comptait, à la pacification générale, rattacher à la couronne d'Angleterre, comme elle lui avait appartenu au temps des Plantagenets; aussi la prospérité du commerce, la sécurité des personnes et des propriétés étaient-elles protégées en Normandie par les Anglais, avec bien plus d'efficacité que dans le reste de la France; et dans le même but, Bedford fonda à Caen, pour le droit civil et canon, une école qu'il détacha et rendit indépendante de l'université de Paris (3).

Cependant les capitaines aventuriers de Charles VII faisaient de temps en temps des tentatives sur la Normandie, surtout depuis que la trève avec le duc de Bourgogne les obligeait à

(1) Barante, Ducs de Bourg., T. VI, p. 170.
(2) Ordonn. de France, T. XIII, p. 174.
(3) Ordonn., T. XIII, 176.

tourner tous leurs efforts contre les Anglais. Le maréchal de Boussac avait assemblé à Beauvais les sires de Fontaine et de Muy, Jean Fouquet, et six cents combattants; un autre de ses capitaines, Regnault de Versailles, parti de la même ville, avait surpris et pillé le château de Dommart en Ponthieu (1), et un Béarnais s'était engagé à lui livrer le château de Rouen où il était en garnison. En effet Boussac s'avança le 3 février avec sa troupe jusqu'à une lieue de Rouen; son avant-garde, forte de cent vingt combattants et conduite par un gentilhomme nommé Richarville, fut introduite, comme on le lui avait promis, par le Béarnais dans le château de Rouen; le comte d'Arundel, qui y commandait, s'échappa à moitié habillé par-dessus les murs. La ville était prise si Boussac eût avancé aussitôt : mais les aventuriers qu'il conduisait avaient commencé, dans l'embuscade où ils attendaient, à se disputer sur la part que chacun prétendait au pillage de la capitale de la Normandie. En vain Boussac les pressait de marcher, en vain Richarville accourut leur dire qu'il était maître du château, sous ses yeux ils se séparèrent avec injures, et les malheureux qu'il avait laissés au château, attaqués par toute la garnison de Rouen, et forcés de se réfugier dans la grosse tour, se rendirent enfin à discrétion. Les Anglais les ayant entre leurs mains, leur firent couper à tous la tête (2).

Pendant le séjour qu'avait fait le duc de Bedford à Paris, les bourgeois n'avaient cessé de se plaindre à lui de l'incommodité que leur causait la garnison de Lagny; Jean Foucault, capitaine de Charles VII, et l'Écossais Kennedy s'étaient logés dans cette petite place sur la Marne, entre Meaux et Paris; de là ils étendaient leurs ravages jusqu'aux portes de la capitale, pillant tous les marchands qui s'y rendaient, et soumettant souvent leurs prisonniers à d'atroces tortures. L'année précédente, les Anglais avaient déjà essayé de les en chasser, et ils avaient été repoussés. Bedford chargea au mois de mars 1432, les comtes d'Arundel et de Warwick, et l'Ile-

(1) Monstrelet, T. VI, c. 114, p. 31.
(2) Monstrelet, c. 113, p. 27. — Journal d'un bourgeois de Paris, p. 438.

Adam, maréchal de France du roi Henri VI, de donner cette satisfaction aux Parisiens. Ils se mirent en campagne avec douze cents combattants, et ils chassèrent d'abord les soldats de Charles VII de Mongay, de Gournay, et de quelques autres petits châteaux. Au mois de mai, ils se présentèrent devant Lagny, et ayant rompu le pont d'un coup de bombarde, ils s'emparèrent, après un assaut meurtrier, du boulevard faisant tête de pont, au nord de la Marne; mais quand ils attaquèrent ensuite le corps de la ville au midi, ils furent vigoureusement repoussés, et bientôt la plupart des aventuriers abandonnèrent une entreprise qui leur promettait plus de danger que de butin (1).

Dans le même temps le bâtard d'Orléans faisait une diversion importante. La ville de Chartres était toujours demeurée, dès l'an 1417, aux mains des Bourguignons et des Anglais; un moine dominicain, nommé frère Jean Sarrasin, offrit au Bâtard de la lui livrer. Il était fort admiré comme prédicateur, et toute la population de Chartres se portait toujours à l'église où l'on savait qu'il devait prêcher. Après avoir pris ses mesures avec le bâtard d'Orléans, et avec deux marchands fort connus dans la ville de Chartres, il annonça qu'il prêcherait, le 20 avril, dans une église à l'extrémité de la ville : tandis que tous les bourgeois s'y étaient rendus, les deux marchands se présentèrent à la porte de la ville la plus éloignée de cette église, avec un convoi considérable de chars, dont tous les conducteurs étaient des soldats déguisés. Les portiers, qui les connaissaient, leur ouvrirent les portes avec confiance, et leur demandèrent seulement en retour quelques poissons en présent; tandis que les marchands en faisaient la distribution, les soldats déguisés se jetèrent sur les portiers et les tuèrent : à un signal donné le bâtard d'Orléans s'était mis en marche, accompagné des sires de Gaucourt, d'Estouteville, de Florent d'Illers, de La Hire, de Felins, et de quatre mille combattants; il entra dans cet instant par les portes qu'il trouva ouvertes, criant *la paix! la paix!* et tuant cependant tout ce

(1) Monstrelet, c. 119, p. 45. — Journal d'un bourgeois de Paris, p. 441.

qu'il rencontrait. Il se passa assez long-temps avant que ce tumulte parvînt jusqu'aux oreilles de la congrégation du père Sarrasin, dans l'église écartée où il prêchait. Presque tous les meilleurs combattants de la ville s'y trouvaient : ils s'élancèrent bien dans les rues en criant aux armes, et leur évêque Jean de Festigny, qui était Bourguignon, se mit à leur tête. mais il fut tué l'un des premiers; soixante ou quatre-vingts bourgeois tombèrent autour de lui; Guillaume de Villeneuve. capitaine de la garnison, s'enfuit avec une centaine de cavaliers qu'il avait sous ses ordres, et les Français, maîtres de la ville, n'épargnèrent ni les propriétés des bourgeois, ni l'honneur des femmes et des filles. Plusieurs des prisonniers qu'ils avaient faits eurent le lendemain la tête tranchée (1).

Peu après la prise de Chartres, les Français trouvèrent moyen de faire parvenir des renforts à Jean Foucault et à Kennedy, qui commandaient à Lagny; en sorte que ceux-ci eurent sous leurs ordres de huit cents à mille combattants; d'autre part, Bedford, résolu de délivrer les Parisiens d'un voisinage qui leur était si incommode, rassembla une armée de près de six mille combattants, pour en recommencer le siége : elle était principalement composée de Bourguignons que lui avaient amenés le maréchal de l'Ile-Adam, les bâtards de Saint-Pol et d'Aunay, et les seigneurs d'Orville, de Vaudrey et d'Amont. Il avait tiré de Paris une bonne artillerie, et il eut bientôt fait plusieurs brèches à la muraille: cependant les assiégés faisaient si bonne contenance, que Bedford n'osait point donner l'assaut. Il était d'ailleurs averti que leurs vivres s'épuisaient, et que leurs soldats commençaient à succomber à la fatigue. Le bâtard d'Orléans reçut de son côté avis de leur détresse, mais il n'avait avec lui pas plus de huit cents cavaliers dans Orléans, parmi lesquels se trouvaient, il est vrai, quelques uns des plus braves capitaines du parti, Boussac, Gaucourt, Villandrade et Xaintrailles: il partit à leur tête, et se dirigeant par Melun et la

(1) Monstrelet, c. 117, p. 57. Journal d'un bourgeois de Paris, p. 159 — Amelgardus, L. II, c. 11, p. 59.

Brie, il recueillit en route encore quelques soldats. Arrivé près de Lagny, le 10 août, il réussit à y introduire un petit convoi de bœufs et de farines, tandis que, par des attaques de cavalerie, il attirait ailleurs l'attention des assiégeants. Il ne pouvait cependant se mesurer avec les Anglais, qui, inférieurs, en cavalerie, lui étaient infiniment supérieurs en fantassins; il essaya donc, avec sa petite troupe, de menacer Crecy et Château-Thierry, et il réussit à donner tant d'inquiétude à Bedford, que celui-ci leva le siége pour le suivre (1).

Au milieu de tous ces petits faits de guerre, il y avait bien eu quelques tentatives pour mettre un terme à tant de calamités par des négociations : des conférences furent ouvertes à Auxerre le 8 juillet, afin d'y traiter de la paix générale; et le conseil d'Angleterre, qui était dégoûté des guerres de France, et qui maintenait avec peine sous les étendards de Bedford quelques milliers d'aventuriers, nomma des ambassadeurs pour s'y rendre (2). De son côté, le duc de Bourgogne donna pour instruction aux siens de ne point se séparer des ambassadeurs d'Angleterre, de ne rien conclure sans eux; mais une même nonchalance semblait s'opposer également à ce que les princes poussassent la guerre avec vigueur ou fissent la paix. Bedford ne pouvait obtenir d'Angleterre ni subsides ni soldats; toutefois il craignait peu les entreprises de Charles VII, toujours livré à ses plaisirs à Chinon, toujours éloigné des affaires et indifférent au sort de la France; son trésor était toujours vide, ses gouverneurs de province toujours absolus, ses capitaines toujours occupés de pillage et non de conquêtes; le duc de Bourgogne, enfin, n'aimait que la pompe et le faste, les guerres de France l'attristaient et lui causaient peut-être des remords; il les chassait autant qu'il pouvait de sa pensée : il venait de repartir pour la Flandre, où un violent soulèvement des Gantois, qu'il avait

(1) Monstrelet, c. 121, p. 52. — Saint-Remi, c. 175, p. 425. — Bourgeois de Paris, p. 443. — J. Chartier, p. 52. — Bouvier, dit Berry, p. 385.
(2) *Rymer*, T. X, p. 500, 511, 530.

excité en altérant les monnaies, lui donnait de l'inquiétude (1), et il n'avait mis aucun zèle à hâter la pacification de la France, où aucun danger ne paraissait urgent, et qu'il ne pouvait régler sans une pénible contention d'esprit. Le congrès d'Auxerre se sépara donc sans avoir amené aucun résultat.

Le duc de Bourgogne était beaucoup plus ému par les calamités des princes que par celles des peuples, aussi mit-il plus d'empressement à soulager les ennuis de son captif René d'Anjou, qu'à faire cesser les malheurs de la France. Au commencement de l'année, il s'était rendu de Flandre en Bourgogne, mais en évitant de passer par Paris, pour ne pas voir, la désolation de la capitale. Dès son arrivée à Dijon, le 16 février, il alla rendre visite à son cousin le duc René, dans sa prison de la tour de Bar. Il parut mettre en oubli l'ancienne inimitié de la maison de Bourgogne pour celle d'Anjou. Il le traita avec amitié, et reçut de lui avec reconnaissance son propre portrait, et celui de Jean-sans-Peur son père, que René, durant sa captivité, avait peint sur verre (2). Il régla ensuite sa rançon à deux cent mille pièces d'or, que René dut payer au maréchal de Toulongeon, et en attendant, par un traité du 6 avril 1432, il consentit à le remettre provisoirement en liberté, sous condition que René laisserait en otage ses deux fils avec trente gentilshommes lorrains ou barrois, et qu'il promettrait de venir se remettre en prison au bout d'une année, s'il en était sommé par le duc de Bourgogne. Rien ne fut réglé sur la souveraineté de la Lorraine; mais pour préparer un arrangement, René remit sa fille au comte de Vaudemont. qui devait, lorsqu'elle serait d'âge nubile. la faire épouser à son fils (3).

On crut voir dans ces égards du duc de Bourgogne pour René d'Anjou un nouveau signe de son attachement renaissant pour la maison de France. Du moins était-il sûr que

(1) Monstrelet. T. VI. c 122. p. 53.
(2) Villeneuve. Hist. de René d'Anjou. T. I. p. 171.
(3) Hist. de René d'Anjou, T I. p. 171. — Barante. Ducs de Bourgogne. T. VI. p. 175. D. Calmet. Hist de Lorraine, L. XXVIII. p. 777.

Philippe s'éloignait tous les jours davantage des Anglais, qu'il évitait les occasions de les rencontrer ou de leur donner aucune aide efficace. Son alliance avec eux ne semblait plus maintenue que par sa sœur Anne, femme du duc de Bedford, laquelle avait beaucoup de crédit sur l'un et sur l'autre. Elle vivait habituellement à Paris, et elle y était fort aimée. Mais la saison venait de faire éclater une épidémie terrible dans cette ville; on la comparait, pour le nombre des victimes qu'elle emportait chaque jour, à la peste de 1348; il semble aussi qu'elle se manifestait de même par des bubons, qui la faisaient nommer *la bosse*, ou *la vérole plate*. La duchesse de Bedford en fut atteinte à son tour, et elle en mourut le 13 novembre (1). Bedford crut qu'il était d'une sage politique de rechercher aussitôt une autre épouse qui lui donnât une grande alliance dans les provinces de France, et Louis de Luxembourg, évêque de Thérouanne, qui faisait pour lui les fonctions de chancelier de France, se hâta de lui proposer sa nièce Jacqueline, fille aînée de Pierre de Luxembourg, comte de Saint-Pol. Le mariage suivit de près les fêtes de Pâques, au mois d'avril 1433. La nouvelle duchesse de Bedford était âgée seulement de dix-sept ans, et fort belle; son mari paraissait fort heureux de ce mariage, mais bientôt il put reconnaître qu'il avait cruellement offensé le duc de Bourgogne, qu'il n'avait pas même consulté, et qu'il avait ainsi porté un coup fatal à la domination des Anglais en France (2).

(1) Monstrelet, T. VI, c. 128, p. 63. — Journal d'un bourgeois de Paris, p. 446.

(2) Monstrelet, T. VI, c. 136, p. 74.

CHAPITRE V.

Intrigues de la cour de Charles VII. Arrestation et exil de La Trémoille. Décadence du parti anglais. Offre de médiation des princes prisonniers. Guerre des ducs de Bourgogne et de Bourbon. Le connétable les réconcilie. Conférences de Nevers. Paix d'Arras entre Charles VII et le duc de Bourgogne. Paris reconquis par Charles VII. — 1433-1436.

Les historiens du temps, honteux avec raison des misérables intrigues de la cour de Charles VII, n'ont point soulevé le voile dont le roi et son favori s'enveloppaient; cependant il est nécessaire de connaître les révolutions de la cour de Chinon, puisqu'elles eurent au moins autant de part à l'expulsion des Anglais de France, que les petits combats des capitaines d'aventuriers, et qu'elles peignent tout aussi bien les mœurs du siècle et la condition sociale du pays. Le roi n'ayant pas ou la volonté ou la capacité de diriger lui-même ses affaires, il n'y avait de chances pour la France que dans l'espèce de dictature que pouvait s'arroger le premier officier de la couronne, le connétable, comte de Richemont, qui avait déjà montré qu'il avait tout au moins une ferme volonté de sauver l'indépendance nationale. Mais depuis cinq ans que La Trémoille était favori, il avait exilé le connétable de la cour, il avait flatté la nonchalance habituelle du roi, et il l'avait retenu autant qu'il avait pu dans une nullité absolue. La chute du favori était donc l'objet des vœux de la France; c'était en même temps et par un heureux accord l'objet des vœux de tous les courtisans aussi bien que de tous les soldats.

La reine de Sicile Yolande détestait plus que personne le

favori, et elle était secondée dans ses attaques contre lui par la reine Marie sa fille, par Charles, comte du Maine, son plus jeune fils, et probablement par Agnès Sorel. Le roi donnait peu d'attention aux plaintes de sa femme, mais il avait des égards pour sa belle-mère, il se plaisait avec son beau-frère, et il n'avait pas voulu les sacrifier à la jalousie de La Trémoille. Yolande et le comte du Maine mettaient tout leur espoir dans le connétable ; ils s'étaient fortifiés par l'alliance du fils d'une sœur de ce grand officier, Jean II, duc d'Alençon, alors âgé de vingt-quatre ans, et qui s'était acquis quelque réputation dans les armes. Comme Charles ne leur aurait jamais pardonné cependant de correspondre avec Richemont, ils adressaient leurs lettres de préférence à son frère le duc de Bretagne, encore que celui-ci eût reconnu Henri VI comme roi de France, et fût entré dans l'alliance anglaise. Comme les deux rivaux, Charles VII et Henri VI, étaient oncle et neveu, tous les princes du sang avaient des relations de famille avec l'un et l'autre, et le passage d'un parti dans l'autre ne leur inspirait ni honte ni remords ; seulement, tandis que les princes se montraient pleins d'égards les uns pour les autres, leurs soldats étaient pendus pour les avoir suivis dans leurs défections.

La correspondance de la reine Yolande avec la cour de Bretagne fut cependant troublée par ce même duc d'Alençon, qui s'en était fait l'agent. Il réclamait du duc de Bretagne trente mille livres pour la dot de sa mère, et comme ce paiement éprouvait des retards, il surprit dans un guet-apens, à la fin de décembre 1431, Jean de Malestroit, évêque de Nantes et chancelier de Bretagne, qu'il déclara garder comme gage de l'argent qui lui était dû ; il avait bien voulu enlever aussi le comte de Montfort, fils du duc, mais il ne put y réussir. Le duc de Bretagne déclara, le 5 janvier 1432, la guerre au duc d'Alençon, pour se venger de cet affront. Richemont vint commander l'armée de son frère, le comte de Clermont celle d'Alençon : ces deux princes, qui étaient beaux-frères, au lieu de combattre, négocièrent. Le chancelier de Bretagne fut remis en liberté, le duc donna des ga-

ranties pour le paiement de ce qu'il restait devoir (1), et la conférence où cette paix fut conclue servit en même temps à renouer les intrigues des courtisans de Charles VII avec le connétable de Richemont contre La Trémoille.

(1433.) Le parti qui s'était formé à la cour contre ce favori devenait tous les jours plus fort ; le sire du Bueil, propre neveu de La Trémoille, y était entré, aussi bien que le sire de Gaucourt, commandant du château de Chinon. Cependant on ne connaissait qu'une manière de combattre le favoritisme auprès de Charles VII, c'était l'expédient auquel Tanegui du Châtel avait eu recours contre le comte Guichard Dauphin, et Richemont contre Giac et contre Beaulieu, mais le connétable seul osait prendre la responsabilité d'un assassinat. Il fallait attendre une occasion de le voir pour bien se concerter avec lui ; elle se présenta seulement aux funérailles de la duchesse de Bretagne, sœur de Charles VII, qui mourut le 20 septembre 1433. Plusieurs seigneurs de la cour de Chinon se rendirent à Vannes pour y assister, et entre autres le duc d'Alençon et le comte d'Étampes ; ils y rencontrèrent, sans exciter de soupçons, le comte de Richemont, et c'est là qu'ils l'engagèrent à se charger du rôle le plus important dans le coup qu'ils méditaient (2).

Richemont revint de Vannes à son château de Parthenay pour choisir un meurtrier entre ses gentilshommes et ses serviteurs les plus dévoués. Il s'arrêta sur le sire de Rosnieven, brave chevalier breton, qui s'en tint pour honoré : telles étaient les mœurs et les opinions du siècle. Il lui donna cinquante hommes d'armes bretons, et le fit partir aussitôt. Cette petite troupe arriva pendant la nuit devant Chinon, où était le roi, et où Charles d'Anjou, comte du Maine, l'attendait avec les autres conjurés. La Trémoille, qui était toujours sur ses gardes, logeait dans le château du Coudray, attenant aux murs de Chinon ; mais Olivier Fretal, lieutenant dans ce château pour le sire de Gaucourt, en ouvrit la porte

(1) Lobineau, Hist. de Bretagne, L. XVI, p. 590, 591.
(2) Mém. de Richemont, Coll. de Mémoires. Paris, 1785, T. VII, p. 289.

à Rosnieven. Les sires de Chaumont, du Bueil, de Coétivy, se précipitèrent avec les Bretons dans la chambre où La Trémoille était encore couché. Rosnieven le frappa aussitôt de son épée dans le ventre, mais La Trémoille avait tant d'embonpoint que le coup se perdit dans la graisse; du Bueil ne permit point qu'on lui en donnât un second. Il se chargea de son oncle, déclara qu'il en répondait, et le conduisit dans le château de Montrésor. La Trémoille, dans son effroi, promit de ne jamais plus s'approcher du roi, relâcha le sire de Thouars qu'il retenait prisonnier, et paya à du Bueil son neveu quatre mille saluts d'or pour sa rançon. Cependant le roi avait entendu le tumulte, il avait d'abord été fort effrayé; mais la reine et son frère le comte du Maine s'étaient aussitôt présentés à lui avec les sires du Bueil, de la Varenne et de Coétivy, et ils lui avaient protesté que c'était pour son bien et celui de son royaume qu'ils avaient agi. Charles se contenta de demander si le connétable était arrivé à Chinon avec les Bretons, et quand il sut qu'il n'y était pas, il s'en montra si satisfait qu'il ne parut plus se soucier du reste. Peu après il fit assembler les trois États du royaume dans la ville de Tours. L'archevêque de Reims, chancelier de France, en leur adressant la parole au nom de Charles VII, leur déclara « que le roi avouoit lesdits sires du Bueil, de Coétivy et de » la Varenne touchant la prise d'icelui sire de La Trémoille, » et les retenoit en sa bonne grâçe. » Dès lors le comte du Maine demeura à la tête des conseils du roi son beau-frère : il ne se pressa point de réconcilier avec lui le connétable, et il écarta les gentilshommes qui l'avaient aidé à se défaire de La Trémoille, soit qu'il fût jaloux de ceux qui pouvaient partager son crédit, ou qu'il ne put triompher des ressentiments du roi; cependant il parut s'occuper, bien plus que son prédécesseur, de la défense de la France, et du maintien ou du rétablissement de la concorde entre les grands (1).

(1) Chartier, p. 64, 65. — Le Bouvier, dit Berry, p. 386. — Monstrelet, c. 146, p. 95. — Mém. de Richemont, p. 289. — Lobineau, Hist. de Bretag., L. XVI, p. 596. — Barante, Ducs de Bourg., T. VI, p. 220.

Tandis que la conjuration contre La Trémoille se tramait, et pendant tout l'été de 1433, la Champagne, la Picardie et l'Ile-de-France avaient vu se renouveler les escarmouches et les surprises de places, comme si la trève de deux ans conclue au mois de septembre 1431, était déjà expirée. Cette trève, en effet, n'était pas commune aux Anglais, et lorsque les Bourguignons croyaient l'occasion favorable pour quelque surprise de place, ou quelque levée de contributions, ils se figuraient s'être mis à l'abri de tout reproche en arborant la croix rouge d'Angleterre. Les Français prenaient ensuite sur eux leur revanche, et les chevaliers, se plaignant qu'on leur avait manqué de foi, s'accoutumaient de part et d'autre à ne plus montrer de merci : ils regardaient même la cruauté comme une partie de l'éducation militaire. Jean de Luxembourg, comte de Ligny, ayant battu le sire de Pennesac, qui, sorti de Laon avec quatre cents hommes, avait ravagé les campagnes de Marles et de Vervins, en ramena environ quatre-vingts prisonniers, « et pour mettre son neveu, le » jeune comte de Saint-Pol, en voie de guerre, il lui en fit » occire aucuns, lequel y prenoit grand plaisir. » Ligny ne poussa pas l'éducation chevaleresque de son neveu jusqu'à lui faire tuer tous les prisonniers de sa main; mais il ne montra pas plus de merci aux autres : le reste fut pendu, malgré les instantes sollicitations du bon chevalier Simon de Lalain, qui voulait tout au moins sauver la vie d'un prisonnier qui autrefois avait sauvé la sienne (1).

La Hire, Antoine de Chabannes et d'autres chevaliers tenaient garnison à Beauvais : ils en sortirent avec quinze cents hommes pour ravager le Cambresis. Ils n'y trouvèrent point d'ennemis, mais leur but principal était d'enlever les villageois de ces campagnes que la guerre avait moins dévastées que les autres. Ils en rassemblèrent en effet un grand nombre qu'ils conduisirent à Beauvais, et là, par la crainte des supplices, ils les contraignirent à se racheter en abandonnant tout ce qu'ils avaient de vaillant (2). Dans la Brie,

(1) Monstrelet, T. VI, c. 148, p. 101.
(2) *Ibid.*, c. 149, p. 102.

les Anglais joints aux Bourguignons s'emparèrent par escalade de la ville de Provins : les assaillants n'étaient pas plus de quatre cents; les Français n'étaient pas moins nombreux, mais la surprise et la nuit les empêchèrent de se réunir; toutefois ils continuèrent pendant huit heures à se défendre dans les rues, jusqu'à ce qu'ils fussent tous tués; la ville fut ensuite pillée (1). Dans le Ponthieu enfin les Français prirent Saint-Valery par escalade, et ne traitèrent pas cette ville avec moins de barbarie (2).

Sur les frontières de la Bourgogne et du Bourbonnais se préparaient des événements qui pouvaient avoir plus d'importance. La noblesse de ces provinces se montrait tous les jours plus française, tous les jours plus impatiente de la domination ou de l'alliance des Anglais. Deux des plus grands seigneurs de Bourgogne, Louis de Châlon, prince d'Orange, et le sire de Château-Vilain, avaient renoncé à l'allégeance du duc de Bourgogne pour faire leur paix particulière avec Charles VII; beaucoup d'autres seigneurs de la province paraissaient prêts à faire de même; beaucoup d'habitants de Dijon étaient entrés dans une conspiration pour livrer la ville aux Français (3). D'autre part le comte de Clermont, qui s'était quelque temps tenu en repos, à la demande du duc de Bourbon son père, toujours prisonnier en Angleterre, encouragé par la fermentation de la province, avait repris les armes, et il attaquait les frontières de la Bourgogne. Le 20 juin le duc Philippe partit de ses États de Flandre pour venir défendre la Bourgogne contre son beau-frère : les sires de Croy, de Créqui, d'Humières, de Crèvecœur, l'accompagnaient avec six mille combattants. Il ne voulut point s'approcher de Paris, et en traversant la Champagne il ne commit aucune hostilité contre Troyes ou aucune des villes qui tenaient pour Charles VII. Il n'en voulait qu'au comte de Clermont et aux aventuriers qui s'étaient joints à lui. Ses

(1) Monstrelet, c. 152, p. 108.
(2) *Ibid.*, c. 137, p. 76.
(3) Barante, Ducs de Bourgogne, T. VI, p. 182.

forces étaient fort supérieures aux leurs, aussi leur enleva-t-il successivement Mussi-l'Évêque (1), vingt-quatre petits châteaux et forteresses, où des aventuriers et des brigands s'étaient établis pour ravager ses frontières, et enfin Avallon, qui lui ouvrit ses portes le 21 octobre, après un assez long siége (2). Ayant ainsi terminé glorieusement la campagne, il revint à Dijon, où la duchesse sa femme accoucha, le 10 novembre, de Charles, qui reçut à sa naissance le titre de comte de Charolais, et qui fut connu depuis sous le nom de Charles-le-Téméraire (3).

Les avantages remportés par le duc de Bourgogne sur le comte de Clermont avaient arrêté la révolte qui avait paru menaçante en Bourgogne; ils avaient brouillé les deux beaux-frères plus complétement, et les avaient réveillés de leur indolence par une animosité personnelle; mais du reste ils changeaient peu la situation générale des Anglais en France. La décadence de leur parti était toujours plus visible; la haine entre le cardinal de Winchester et le duc de Glocester allait croissant : le premier avait gagné la faveur des communes, et son opposition redoublait encore la résistance du peuple à toute demande de subsides. Aussi ne venait-il d'Angleterre ni argent ni soldats : le duc de Bedford perdait successivement ses meilleurs capitaines; pour recouvrer Talbot, prisonnier des Français, il consentit à rendre Xaintrailles en échange, quoiqu'il sût tout ce qu'il avait à craindre du courage et de l'esprit d'entreprise de celui-ci (4). Il avait renvoyé en Angleterre le jeune Henri VI dès le mois de février 1432 (5); lui-même il vivait le plus souvent à Rouen; mais depuis son dernier mariage il semblait y tomber dans l'indolence tout aussi bien que Charles VII, et son nom n'était presque plus prononcé. Il évitait, comme le duc de Bour-

(1) Monstrelet, c. 140, p. 82. — Saint-Remi, c. 176, p. 434. — Barante, T. VI, p. 216.

(2) Monstrelet, c. 141, p. 87 et 144, p. 90. — Saint-Remi, c. 177, p. 443.

(3) Barante, T. VI, p. 236.

(4) Rapin Thoyras, T. IV, L. XII, p. 281.

(5) Il était à Westminster le 16 février. — *Rymer*, T. X, p. 500.

gogne, de se montrer à Paris : l'aspect de cette capitale était trop triste. On n'y voyait plus de seigneurs, plus de gros marchands, plus de riches; le parlement ayant fait entendre quelques plaintes, son président Philippe de Morvilliers avait été destitué. Trois prélats y exerçaient désormais toute l'autorité : l'évêque de Thérouanne, chancelier de France pour les Anglais, l'évêque de Paris, et Pierre Cauchon, évêque de Beauvais, depuis transféré à l'évêché de Lisieux. Le haut prix des denrées, la cessation du travail, la misère et l'inquiétude avaient fait éclater une violente épidémie, une sorte de peste, qui, depuis le mois de mars jusqu'à la fin de l'année 1433, ne cessa de ravager Paris, emportant surtout les petits enfants (1). La haine qu'inspirait l'évêque de Thérouanne se joignait à toutes les autres causes de mécontentement, et l'on avait vu se succéder parmi les bourgeois plusieurs conspirations pour secouer le joug des Anglais.

Au mois de septembre, les trois évêques découvrirent un complot de quelques bourgeois de Paris, de concert avec les capitaines de Charles VII, pour s'emparer d'une des portes : ceux-ci devaient s'avancer avec quatre mille hommes jusqu'à peu de distance, et rester en embuscade, tandis que deux cents Écossais, qui se seraient fait passer pour Anglais, et qui auraient porté la croix rouge, se seraient présentés à la porte, conduisant deux cents Français prisonniers, et auraient demandé à être introduits; mais au moment où ils auraient passé la porte, les liens de ces prisonniers seraient tombés, et tous ensemble se seraient emparés des ponts et des rateaux, et s'y seraient défendus jusqu'à ce que les quatre mille hommes laissés en arrière fussent arrivés à leur aide. Les inventeurs de ce stratagème, et tous ceux qui en avaient eu connaissance, eurent la tête tranchée; leur procès n'était pas terminé, qu'on découvrit, le 8 octobre, une autre conspiration pour introduire en bateau les Français par les fossés de Saint-Denis et Saint-Honoré, et de nouveaux supplices punirent ce second complot (2).

(1) Journal d'un bourgeois de Paris, p. 451.
(2) *Ibid.*, p. 453.

Tant de faiblesse dans les chefs, tant de malheur pour le peuple, rendaient la paix toujours plus désirable. Le cardinal de Sainte-Croix, légat du pape Eugène IV, le concile de Bâle, qui commençait à se brouiller avec ce pontife, le duc Amédée VIII de Savoie, et les princes français prisonniers depuis la bataille d'Azincourt, offraient tour à tour leur médiation: mais ni Charles VII, ni Bedford, ni Bourgogne ne sentaient d'impatience de terminer la guerre. S'ils voyaient devant eux peu de chances de grands succès, ils croyaient aussi avoir peu à craindre de grands revers, et ce petit jeu de surprises de places et de ruses de guerre amusait leur oisiveté sans troubler beaucoup leurs plaisirs. Les ducs de Bedford et de Bourgogne, d'après les instances du cardinal de Winchester, s'étaient donné rendez-vous à Saint-Omer, pour convenir des bases d'une négociation : une sotte dispute d'étiquette les empêcha de se voir; chacun attendit de l'autre la première visite; et ils quittèrent tous deux la ville plutôt que de faire ce premier pas (1).

Mais tandis que les conseils de Charles VII et de Henri VI n'avaient aucun empressement de mettre fin aux calamités de la guerre, les princes du sang prisonniers en Angleterre dès le temps de la bataille d'Azincourt, étaient prêts à faire tous les sacrifices d'honneur et d'indépendance nationale pour recouvrer leur liberté. Le duc d'Orléans s'était offert à se rendre à Calais, ou dans le lieu que voudrait désigner le conseil d'Angleterre, pour y rencontrer les princes du sang restés en France, et les détacher de Charles VII. Il affirmait que la reine de Sicile et son fils Charles, comte du Maine, le duc de Bretagne et ses deux frères, Arthur et Richard, le duc d'Alençon, le comte de Clermont, et les comtes d'Armagnac, de Perdriac et de Foix, étaient prêts à accepter le rendez-vous qu'il leur donnerait; et il assurait, par un acte signé et scellé de lui, le 14 août 1433, avoir bonne espérance que, comme ancien chef du parti d'Armagnac, il les amènerait tous aux concessions nécessaires pour la paix, pourvu qu'il fût autorisé à faire

(1) Barante, Ducs de Bourg., T. VI, p. 206.

au dauphin, c'est ainsi qu'il nommait Charles VII, une provision notable et honnête de quelques terres et domaines. Dans tous les cas, il promettait de faire hommage au roi Henri, qu'il nommait roi de France, de toutes ses seigneuries; il promettait le même hommage au nom de tous ses vassaux, et de tous les seigneurs attachés au parti d'Armagnac. Enfin, il s'engageait à livrer aux Anglais, Orléans, Blois, et toutes les villes de son apanage; à leur faire livrer de même la Rochelle, le mont Saint-Michel, Limoges, Bourges, Poitiers, Chinon, Loches, Béziers et Tournai; à devenir homme-lige du roi Henri VI, et à faire pour lui la guerre au dauphin, qui se disait Charles VII, si celui-ci ne se contentait pas de l'apanage qui lui serait offert (1).

Le conseil d'Angleterre envoya en effet le duc d'Orléans à Calais, avec le duc de Bourbon, et il invita tous les grands seigneurs de France que le premier avait désignés, à se rendre aux conférences qui y seraient ouvertes le 15 octobre, en leur envoyant des sauf-conduit (2). Des ambassadeurs de Bourgogne, qui étaient venus à Londres, y virent le duc d'Orléans avant son départ, et rapportèrent à leur maître que ce duc les avait assurés qu'il ne désirait rien tant que de pouvoir se montrer envers son cousin de Bourgogne bon parent et bon ami, et qu'il avait mis en oubli toutes les anciennes inimitiés de leurs deux familles (3). Mais il paraît que la mort du duc de Bourbon, survenue à cette époque, fit abandonner toute idée de congrès: d'ailleurs les ambassadeurs de France, de Bourgogne et d'Angleterre s'étaient assemblés à Saint-Port, petit village ruiné entre Melun et Corbeil; et quoique les premiers ne sussent pas toutes les concessions que les princes du sang prisonniers étaient disposés à faire, ils avaient refusé de les prendre pour médiateurs (4).

(1434.) Le comte de Clermont devenait duc de Bourbon par la mort de son père : on lui en avait déjà fréquemment

(1) Cet acte dans Rymer, T. X, p. 556.
(2) *Rymer*. T. X, p. 561.
(3) Barante, T. VI, p. 228.
(4) *Ibid.*, p. 217.

donné le titre par courtoisie; mais il ne devait l'hommage des fiefs pour lesquels il relevait ou du duc de Savoie, ou de celui de Bourgogne, que de cette époque. Il paraît qu'il se refusa à le prêter, et ce fut un nouveau motif de brouillerie entre les beaux-frères. Les ducs de Savoie et de Bourgogne, au contraire, étaient étroitement unis; ils étaient oncle et neveu. Amé VIII de Savoie était époux de Marie de Bourgogne, soeur de Jean-sans-Peur. Son comté de Savoie avait été érigé en duché par l'empereur Sigismond, le 19 février 1416 (1). Comme depuis trois cents ans ses ancêtres possédaient les duchés de Savoie et d'Aoste, il avait prétendu prendre le pas sur tous les ducs, même sur le duc de Bourgogne; et l'on pouvait s'étonner que cette dispute d'étiquette, soutenue avec vivacité par l'évêque de Bellay au concile de Bâle, ne les eût pas brouillés (2). Au contraire le duc Philippe de Bourgogne vint à Chambéry, au mois de janvier 1434, pour assister aux noces de Louis, comte de Genève, fils d'Amé VIII, avec Anne de Chypre, et, le 12 février suivant, il signa avec lui un traité d'alliance contre le nouveau duc de Bourbon. La principauté de Dombes et le pays à la gauche de la Saône furent assignés en partage au duc de Savoie; le Beaujolais et tout le pays à droite de la même rivière, devaient demeurer au duc de Bourgogne après qu'il en aurait fait la conquête (3).

Le duc de Bourgogne retourna dans les Pays-Bas pour y rassembler une armée; en son absence le sire de Vergy, son lieutenant, attaqua le sire de Château-Vilain, et lui prit la meilleure de ses forteresses (4). A son retour, le duc de Bourgogne vint porter la guerre dans le Beaujolais, et après avoir soumis un grand nombre de petites places, il assiégea le duc de Bourbon dans Villefranche. En même temps le duc de Savoie était entré dans la principauté de Dombes, et s'y était rendu maître de Chalamont. Villefranche était une place

(1) Guichenon, T. II, p. 31.
(2) *Ibid.*, Hist. gén. de Savoie, T. II, p. 51.
(3) *Ibid.*, T. II, p. 51. — Monstrelet, T. VI, c. 150, p. 105.
(4) Monstrelet, c. 160, p. 122.

très forte et très bien garnie de soldats et de munitions de guerre, en sorte que le duc de Bourbon put s'y défendre avec succès, cependant il voyait avec une extrême inquiétude les progrès de ses ennemis dans tout le reste de ses États; il fit agir sa femme Agnès, auprès de son frère le duc de Bourgogne, pour travailler à une réconciliation; il s'empressa d'offrir l'hommage au duc de Savoie pour les terres qu'il devait relever de lui. Il eut le bonheur de trouver ces deux ducs non moins désireux de la paix que lui. Amé VIII de Savoie, qu'on a surnommé le Pacifique, mettait son ambition à devenir médiateur de la paix en France. Philippe avait conçu quelque nouveau mécontentement contre les Anglais; le connétable de Richemont, qui recommençait à se saisir du pouvoir en France, n'avait rien tant à cœur que de réconcilier ses deux beaux-frères, les ducs de Bourgogne et de Bourbon, et de les employer ensemble à assurer l'indépendance de la France. Une suspension d'armes fut conclue, et une conférence fut convenue, pour le mois de janvier 1435, à Nevers, qui devait amener de plus grands résultats (1).

Richemont avait reparu, pour la première fois, à la tête des armées de Charles VII au printemps de 1434. Le comte d'Arundel était entré dans le Maine avec une petite armée anglaise, il y avait assiégé et pris Saint-Célérin, après quoi il vint attaquer Sillé-le-Guillaume (2). Les habitants avaient capitulé, donné des otages, et promis d'ouvrir leurs portes dans six semaines, si les Français ne venaient à cette époque tenir leur journée sur la lande du Grand Ormeau. C'était pour tenir cette journée que Richemond avait besoin d'être autorisé par Charles VII; mais celui-ci n'ayant plus La Trémoille à ses côtés pour l'aigrir sans cesse, commençait à oublier son ressentiment contre le connétable. Charles, comte du Maine, en profita; il fit sentir au roi que le Maine serait bientôt conquis si on ne réussissait pas à y faire paraître une armée française, et il obtint enfin son consentement à ce que les gens

(1) Saint-Remi, c. 182, p. 463. — Monstrelet, c. 162, p. 124.
(2) Mém. de Richemont, p. 290. — J. Chartier, p. 69.

donné le titre par courtoisie; mais il ne devait l'hommage des fiefs pour lesquels il relevait ou du duc de Savoie, ou de celui de Bourgogne, que de cette époque. Il paraît qu'il se refusa à le prêter, et ce fut un nouveau motif de brouillerie entre les beaux-frères. Les ducs de Savoie et de Bourgogne, au contraire, étaient étroitement unis; ils étaient oncle et neveu. Amé VIII de Savoie était époux de Marie de Bourgogne, soeur de Jean-sans-Peur. Son comté de Savoie avait été érigé en duché par l'empereur Sigismond, le 19 février 1416 (1). Comme depuis trois cents ans ses ancêtres possédaient les duchés de Savoie et d'Aoste, il avait prétendu prendre le pas sur tous les ducs, même sur le duc de Bourgogne; et l'on pouvait s'étonner que cette dispute d'étiquette, soutenue avec vivacité par l'évêque de Bellay au concile de Bâle, ne les eût pas brouillés (2). Au contraire le duc Philippe de Bourgogne vint à Chambéry, au mois de janvier 1434, pour assister aux noces de Louis, comte de Genève, fils d'Amé VIII, avec Anne de Chypre, et, le 12 février suivant, il signa avec lui un traité d'alliance contre le nouveau duc de Bourbon. La principauté de Dombes et le pays à la gauche de la Saône furent assignés en partage au duc de Savoie; le Beaujolais et tout le pays à droite de la même rivière, devaient demeurer au duc de Bourgogne après qu'il en aurait fait la conquête (3).

Le duc de Bourgogne retourna dans les Pays-Bas pour y rassembler une armée; en son absence le sire de Vergy, son lieutenant, attaqua le sire de Château-Vilain, et lui prit la meilleure de ses forteresses (4). A son retour, le duc de Bourgogne vint porter la guerre dans le Beaujolais, et après avoir soumis un grand nombre de petites places, il assiégea le duc de Bourbon dans Villefranche. En même temps le duc de Savoie était entré dans la principauté de Dombes, et s'y était rendu maître de Chalamont. Villefranche était une place

(1) Guichenon, T. II, p. 31.
(2) *Ibid.*, Hist. gén. de Savoie, T. II, p, 51.
(3) *Ibid.*, T. II, p. 51. — Monstrelet, T. VI, c. 150, p. 105.
(4) Monstrelet, c. 160, p. 122.

très forte et très bien garnie de soldats et de munitions de guerre, en sorte que le duc de Bourbon put s'y défendre avec succès, cependant il voyait avec une extrême inquiétude les progrès de ses ennemis dans tout le reste de ses États; il fit agir sa femme Agnès, auprès de son frère le duc de Bourgogne, pour travailler à une réconciliation; il s'empressa d'offrir l'hommage au duc de Savoie pour les terres qu'il devait relever de lui. Il eut le bonheur de trouver ces deux ducs non moins désireux de la paix que lui. Amé VIII de Savoie, qu'on a surnommé le Pacifique, mettait son ambition à devenir médiateur de la paix en France. Philippe avait conçu quelque nouveau mécontentement contre les Anglais; le connétable de Richemont, qui recommençait à se saisir du pouvoir en France, n'avait rien tant à cœur que de réconcilier ses deux beaux-frères, les ducs de Bourgogne et de Bourbon, et de les employer ensemble à assurer l'indépendance de la France. Une suspension d'armes fut conclue, et une conférence fut convenue, pour le mois de janvier 1435, à Nevers, qui devait amener de plus grands résultats (1).

Richemont avait reparu, pour la première fois, à la tête des armées de Charles VII au printemps de 1434. Le comte d'Arundel était entré dans le Maine avec une petite armée anglaise, il y avait assiégé et pris Saint-Célérin, après quoi il vint attaquer Sillé-le-Guillaume (2). Les habitants avaient capitulé, donné des otages, et promis d'ouvrir leurs portes dans six semaines, si les Français ne venaient à cette époque tenir leur journée sur la lande du Grand Ormeau. C'était pour tenir cette journée que Richemond avait besoin d'être autorisé par Charles VII; mais celui-ci n'ayant plus La Trémoille à ses côtés pour l'aigrir sans cesse, commençait à oublier son ressentiment contre le connétable. Charles, comte du Maine, en profita; il fit sentir au roi que le Maine serait bientôt conquis si on ne réussissait pas à y faire paraître une armée française, et il obtint enfin son consentement à ce que les gens

(1) Saint-Remi, c. 182, p. 463. — Monstrelet, c. 162, p. 124.
(2) Mém. de Richemont, p. 290. — J. Chartier, p. 62.

de guerre qui étaient à la cour allassent tous rejoindre le connétable. En effet, Charles du Maine, le grand sénéchal, les sires de Bueil, de Coétivy, de Chaumont, de Thouars, se rendirent à Sablé, où le connétable et le duc d'Alençon avaient de leur côté rassemblé leurs vassaux; l'armée se trouva forte de cinq ou six mille hommes, lorsqu'au jour marqué elle parut sur la lande du Grand Ormeau. Le comte d'Arundel n'étant pas assez fort pour la combattre, rendit les otages et se retira (1).

Richemont revint à la cour avec les seigneurs que Charles VII avait mis sous ses ordres, et il fut bien reçu du roi; il convint qu'il irait attaquer les Anglais sur la frontière du Valois et de la Picardie, et qu'auparavant, afin d'obtenir les subsides nécessaires, il accompagnerait le roi aux États que celui-ci avait convoqués pour le mois d'avril 1434, à Vienne en Dauphiné. Ces États paraissent avoir réuni les députés non seulement du Dauphiné, mais de la Langue d'Oc, et de la Langue d'Oui. Cependant, ainsi que tous ceux qui furent convoqués dans ce règne, ils se montrèrent incapables de prendre part aux affaires publiques, et, après avoir voté les subsides avec autant de parcimonie qu'il leur fut possible, ils se séparèrent sans avoir rien fait (2).

Après la clôture des États, le connétable et le bâtard d'Orléans réunirent quatre cents lances à Blois, avec lesquelles ils se mirent en marche par Orléans, Melun, Lagny, Senlis et Compiègne, recueillant en passant les gens de guerre dispersés dans la province. Là, le connétable jugea convenable de partager en trois son armée, pour résister aux Anglais, qui, cette année, avaient fait un effort plus considérable que de coutume, et qui avaient aussi trois armées. Saint-Simon fut chargé d'aller ravitailler Laon, où Xaintrailles se défendait avec peine contre le comte de Ligny. Richemont conduisit une autre partie de son armée au secours de La Hire à Beau-

(1) Mém. de Richemont, p. 293. — J. Chartier, p. 63. — Barante, T. VI, p. 257.

(2) Mém. de Richemont, p. 294. — Bouvier dit Berry, p. 387. — Hist. gén. du Languedoc, L. XXXIV, p. 482.

vais, et le bâtard d'Orléans fut chargé de tenir tête, autour de Compiègne, à lord Willoughby. Les ennemis s'étant partout retirés devant des forces supérieures, le connétable réunit de nouveau son armée pour faire le siége de Ham en Vermandoi, dont il s'empara au mois d'août (1).

La Normandie, que les Anglais avaient d'abord traitée avec des égards particuliers, dans l'espérance de s'en réserver la souveraineté après la paix, commençait à son tour à éprouver les désastres de la guerre. Quand les soldats anglais débarquaient sur le continent, les premiers Français qu'ils rencontraient étaient des Normands; c'était aussi les premiers exposés à leurs insultes et à leurs pillages : on les forçait à servir de leur personne contre les Français, à contribuer de leur bourse, et en même temps on se défiait d'eux, et on les traitait en ennemis. Au mois de septembre 1433, la grande foire de Caen qui se tenait hors de la ville, auprès de l'abbaye de Saint-Étienne, avait été pillée par les Français. Ambroise de Loré était parti de Saint-Célérin avec sept cents combattants, il avait passé l'Orne à la nage, et il avait enlevé, non seulement toutes les marchandises étalées à la foire, mais encore les marchands, qu'il avait forcés ensuite à payer rançon (2). Les Normands se voyant également maltraités par les Anglais et par les Français, perdirent enfin patience. Au mois d'août 1434, les campagnards se soulevèrent en même temps autour de Caen, de Bayeux, et dans toute la Basse-Normandie; on prétendit que soixante mille paysans avaient pris les armes contre les Anglais, et que parmi eux se trouvaient plusieurs chevaliers Normands qui les dirigeaient. Cependant c'était un paysan nommé Quatrepied qui donnait tous les ordres; il s'approcha de Caen dans l'espoir de s'emparer de cette ville, mais il tomba dans une embuscade que lui avaient dressée les Anglais, et il y fut tué. Le duc d'Alençon et Ambroise de Loré, qui s'étaient avancés pour soutenir l'insurrection, trouvèrent les Normands découragés par cette perte. Ne se sentant pas

(1) Monstrelet, c. 159, p. 120. — Mém. de Richemont, p. 296.
(2) J. Chartier, p. 55.

en force pour tenir tête aux Anglais en Normandie, ils voulurent emmener ces paysans dans le Maine. Ce fut bien pis encore : ces pauvres gens n'avaient plus le cœur de combattre loin de leurs foyers : tout leur manquait, ils souffraient de la faim et de la misère ; bientôt ils désertèrent par bandes pour retourner chez eux, encore que la plupart y retrouvassent les supplices par lesquels les Anglais avaient déterminé de punir leur rébellion (1).

(1435.) Cette révolte était à peine apaisée, quand le duc de Bedford se rendit à Paris avec sa femme le 18 décembre 1434 ; il y séjourna jusqu'au 10 février 1435. Il voyait bien que de toutes parts la France lui échappait, que toutes les provinces, que tous les ordres de la nation, montraient le même éloignement pour le joug anglais. Les Français eux-mêmes ont rendu hommage au duc de Bedford comme à un homme sage et juste ; mais il ne dépendait plus de lui ni de personne de regagner l'affection d'un peuple aigri par tant de souffrances ; les bourgeois eux-mêmes qui avaient montré le plus de haine contre Charles et les Armagnacs, haïssaient les Anglais davantage encore : on voyait percer cette haine jusque dans les honneurs qu'on rendait à Bedford, et celui-ci ne put tenir long-temps dans une ville où il sentait en même temps l'inimitié de tous et son impuissance (2).

Dans le même temps, au commencement de janvier 1435, le duc Philippe de Bourgogne se rendit à Nevers pour la conférence qu'il était convenu d'avoir avec le duc de Bourbon, son beau-frère ; il conduisait avec lui ses neveux le comte de Nevers, le duc de Clèves et le marquis de Rothelin ; il alla se loger à l'évêché. La duchesse de Bourbon, sa sœur, arriva peu de jours après avec ses deux enfants, puis le duc de Bourbon avec Christophe de Harcourt, et le maréchal de La Fayette. Enfin on y vit arriver aussi, avec des sauf-conduit du duc de Bourgogne, le connétable de Richemont et le chan-

(1) J. Chartier, p. 65. — Monstrelet, T. VI, c. 165, p. 131. — Journal d'un bourgeois de Paris. p. 457.

(2) Journal d'un bourgeois de Paris, p. 459.

celier, archevêque de Reims, qui venaient à ce congrès représenter le roi de France. Les chevaliers attachés à tous ces princes, et qui jusqu'alors s'étaient coupé la gorge pour leur querelle, ne pouvaient s'empêcher, en les voyant s'embrasser et passer leurs journées ensemble dans les fêtes, de se reprocher leur duperie, d'avoir exposé leur fortune, leur vie et le salut de leurs âmes pour seconder des passions et des haines qui n'avaient aucune réalité (1).

La réconciliation des ducs de Bourgogne et de Bourbon, but apparent de la conférence, ne présentait aucune difficulté : elle fut bientôt conclue. Le duc de Bourbon fit hommage pour la seigneurie de Belleville et quelques autres qui relevaient du duché de Bourgogne, et il écarta de la frontière les aventuriers qui avaient précédemment troublé la paix. Mais l'objet important aux yeux de Richemont, c'était de réconcilier le duc de Bourgogne avec Charles VII; les discussions durèrent douze jours, et les trois beaux-frères convinrent enfin qu'il serait ouvert à Arras, au mois de juillet suivant, un congrès général pour la paix ; que les cardinaux légats seraient appelés à le présider, et que toutes les puissances belligérantes y enverraient des ambassadeurs. Les Français promettaient d'y faire de telles offres au roi d'Angleterre, qu'il pourrait en honneur les accepter et demeurer satisfait. Mais si, malgré ces offres le conseil de Henri VI refusait la paix à la France, le duc de Bourgogne s'engageait à se détacher de lui, et comme compensation des dommages qu'il pourrait éprouver par ce changement d'alliance, le roi de France devait lui céder les villes et seigneuries situées le long de la Somme, savoir : le comté de Ponthieu, Amiens, Montreuil, Doulens, Saint-Riquier, avec tous leurs droits, sauf celui de la souveraineté, et sous la réserve de pouvoir les racheter pour le prix de quatre cent mille écus d'or (2).

Après avoir signé les conventions de Nevers, le duc de

(1) Monstrelet, c. 167, p. 131. — Saint-Remi. c. 182, p. 468. — Mém. de Richemont, p. 306. — Barante. T. VI, p. 268.

(2) Barante, T. VI, p. 272. — Preuves à l'Hist. de Bourgogne, T. IV, n. 117, p. 144.

Bourgogne revint à Dijon, tandis que le connétable se rendit à Chinon, auprès du roi, qui le reçut avec faveur et lui promit d'assembler à Tours les États du royaume avant l'époque fixée pour l'assemblée d'Arras, afin de convenir des concessions qu'on pourrait faire aux Anglais (1). Les États de Languedoc furent assemblés au mois de mai à Béziers, et donnèrent au roi un subside; mais il semble qu'il dut renvoyer de quelques mois la convocation de ceux qu'il avait promis de réunir à Tours (2).

De Dijon, le duc de Bourgogne retourna au printemps dans ses États de Flandre; mais il prit cette fois son chemin par Paris, où il entra le 14 avril, dans un magnifique équipage : il avait avec lui la duchesse sa femme, son fils le comte de Charolais, qui était porté dans une litière, et trois de ses bâtards à cheval. Les Parisiens, depuis long-temps désaccoutumés de toute apparence de grandeur, furent éblouis de sa magnificence; ils furent charmés quand ils entendirent le duc et la duchesse répondre à une députation de l'Université, puis à une autre députation des bourgeois de Paris, que désormais ils ne soupiraient plus que pour la paix, et qu'ils allaient travailler de toutes leurs forces à la rétablir (3). Le duc de Bourgogne se rendit ensuite au conseil qui siégeait à Paris pour le roi d'Angleterre. Il lui déclara que l'état de ses finances, l'abandon où ses frontières avaient été laissées, la ruine de la France, la ferme volonté des Français de ne pas reconnaître Henri VI pour roi, et enfin les exhortations de l'Église, l'avaient déterminé à accéder aux propositions que lui avaient faites ses deux beaux-frères, le duc de Bourbon et le comte de Richemont, pour rendre la paix à la France. Il envoya les sires de Lannoy et de Crèvecœur et le prieur de Saint-Omer faire la même déclaration au conseil de Henri VI à Londres; puis, laissant les Parisiens remplis d'espérance et

(1) Mém. de Richemont, p. 307.
(2) Hist. du Languedoc, L. XXXIV, p. 483.
(3) Journal d'un bourgeois de Paris, p. 461. — Monstrelet, c. 170, p. 144.

de joie, au bout de huit jours il continua sa route vers les Pays-Bas (1).

Peu de mois devaient s'écouler encore jusqu'au congrès dans lequel la France mettait toute son espérance : le duc de Bourgogne, occupé de punir les habitants d'Anvers, qui avaient pris les armes pour la défense de leurs priviléges, s'abstenait de toute hostilité contre Charles VII; et les Anglais voyaient avec un extrême ressentiment qu'ils allaient être abandonnés à leurs seules forces; les aventuriers français de leur côté regrettaient un état de guerre désastreux pour leur pays, mais qui leur laissait à eux-mêmes la plus absolue indépendance, et qui satisfaisait en même temps leur cruauté et leur cupidité. Du moins, ils auraient voulu trouver l'occasion de se faire riches dans la courte saison dont ils pouvaient disposer encore, et les entreprises de guerre de l'année 1435 prirent, plus encore que les précédentes, le caractère du brigandage. Au commencement de mai ces aventuriers surprirent la ville de Rue, d'où ils se répandirent ensuite dans le Ponthieu, l'Artois et le Boulonais, pillant les habitants, les mettant à rançon ou les faisant mourir dans les tourments, s'ils refusaient de se racheter. Ce fut à cette époque que ces soldats, les seuls à peu près qui s'armassent pour défendre l'indépendance de la France, commencèrent à être désignés par le nom d'*Écorcheurs*, qu'ils ne rougissaient point de se donner eux-mêmes (2). Bedford rappela le comte d'Arundel, le plus dur, le plus hautain et le plus détesté de ses capitaines, du Maine, où il avait des succès, pour l'opposer aux écorcheurs de Rue. Arundel, averti que ceux-ci avaient employé quelques ouvriers pour relever les vieilles murailles de Gerberoy, place ruinée entre Gournai et Beauvais, voulut les en chasser avant qu'ils s'y fussent fortifiés : il ne savait pas que dans la même nuit, celle du 10 mai, Xaintrailles, La Hire, Fontaine et Latour y étaient entrés avec six cents combattants. Aussi, fut-il surpris quand il

(1) Barante, T. VI, p. 278. — Hist. de Bourgog., T. IV, L. XIX, p. 198.
(2) Monstrelet, T. VI, c. 171, p. 146.

comptait surprendre : sa troupe fut attaquée en marche, comme ses trois divisions étaient éloignées l'une de l'autre; elle fut mise en déroute; lui-même fut blessé d'un coup de couleuvrine et amené prisonnier à Beauvais, où il ne tarda pas à mourir (1).

Une autre bande d'aventuriers, conduite par les sires de Foucault et de Gaucourt, surprit Saint-Denis par escalade dans la nuit du 31 mai au 1er juin, et en massacra la garnison anglaise : aussitôt elle appela à son aide le bâtard d'Orléans, qui y arriva avec le maréchal de Rieux, Flavy, La Hire, Xaintrailles, et environ douze cents combattants. La ville de Paris se trouvait presque cernée; ses communications, tant au-dessus qu'au-dessous de la Seine, étaient coupées; le conseil de Henri VI à Paris et le maréchal de l'Ile-Adam, capitaine de la ville, écrivirent à Bedford et à l'évêque de Thérouanne, qui se trouvaient à Rouen, que sans de prompts secours la capitale était perdue. Ces secours arrivèrent cependant presque aussitôt. Le bâtard de Saint-Pol, frère de l'évêque de Thérouanne, accompagné de Moreuil, Mailly et Neuville, accoururent des marches de Picardie avec cinq cents combattants; les lords Talbot, Scales et Warwick en amenèrent trois mille de Normandie, et la conservation de Paris fut assurée, au moins jusqu'après le congrès d'Arras (2).

Ce congrès commençait à se réunir, et l'affluence des ambassadeurs annonçait l'importance que mettait toute la chrétienté à la pacification si long-temps retardée de la France. Les deux cardinaux présidents arrivèrent les premiers; celui de Sainte-Croix était envoyé par le pape Eugène IV, et le cardinal de Chypre par le concile de Bâle. Ensuite, on y vit paraître les ambassadeurs de l'empereur Sigismond, des rois de Castille, d'Aragon, de Portugal, de Navarre, de Naples, de Sicile, de Chypre, de Pologne, de Danemarck, des ducs de Bretagne et de Milan. L'Université de Paris y envoya ses

(1) Monstrelet, c. 172, p. 148. — J. Chartier, p. 64. — Bouvier dit Berry, p. 388. — Mém. de Richemont, p. 313. — Journal d'un bourgeois de Paris, p. 462.

(2) Monstrelet, c. 174, p. 155.

députés, ainsi que beaucoup de bonnes villes de France et des Pays-Bas; une foule d'évêques et de docteurs en théologie et en droit s'y étaient rendus. L'ambassade d'Angleterre se composait de l'archevêque d'York, du comte de Suffolk et de deux cents seigneurs, chevaliers ou gentilshommes ; le duc de Bourgogne fit son entrée à Arras le 30 juillet, accompagné des ducs de Gueldres et de Bar, du damoiseau de Clèves, des comtes de Nevers, d'Étampes, de Vaudemont, de Ligny, de Saint-Pol, de Salins, et de trois cents archers. Les ambassadeurs de France, au nombre de dix-huit, arrivèrent le 1er août : entre eux on remarquait le duc de Bourbon, le connétable comte de Richemont, le comte de Vendôme, l'archevêque de Reims, chancelier de France, Christophe de Harcourt, Valperga et le maréchal de La Fayette; leur suite se composait de quatre ou cinq cents personnes, parmi lesquelles se trouvaient les conseillers du roi les plus affidés. Enfin, le congrès avait attiré à Arras plus de cinq cents personnages marquants, plus de dix mille étrangers; c'était en quelque sorte les États-généraux de la chrétienté (1).

Les conférences s'ouvrirent le 5 août à la chapelle de Saint-Vaast; et cette première journée fut remplie par les sermons de l'évêque d'Auxerre et des cardinaux, qui exhortèrent les plénipotentiaires à proposer des conditions raisonnables pour avoir la paix; mais il s'en fallait de beaucoup que les deux cours de France ou d'Angleterre eussent une ferme volonté d'arriver par des concessions à la paix générale. Les Anglais prenaient toujours pour base de leurs négociations le traité de Troyes, qu'un roi fou avait signé après une guerre désastreuse; ils demandaient en conséquence que Charles VII restituât à Henri VI la couronne de France avec toutes les provinces qu'il avait usurpées sur elle. Les Français d'autre part, qui n'avaient jamais reconnu le traité de Troyes, remontaient ou à la longue trève conclue en 1395 avec Richard II

(1) Monstrelet, T. VI, c. 178, 179, 180, p. 161-170. — Saint-Remi, c. 185, p. 469-478. — Barante, T. VI, p. 287, — Amelgardus, L. II, c. 21, f. 48.

injurieuse ; les Français, au contraire, depuis que les conférences avaient commencé, étaient sans cesse en fête avec les chevaliers bourguignons, et le sentiment qu'ils ne formaient qu'un seul peuple avec une seule langue, un seul amour-propre national redoublait leur cordialité (1). Le duc de Bourgogne partageait à cet égard le sentiment de ses chevaliers : il était Français et prince du sang ; il était humilié des victoires des Anglais, encore qu'il y eût contribué. Il ne pouvait trouver dans leur alliance les avantages que lui promettait Charles VII; mais il croyait que les traités par lesquels il était lié, et plus encore le point d'honneur, s'opposaient à ce qu'il se réconciliât avec son peuple et sa famille. Les cardinaux, munis de toute l'autorité du pape pour le délier de ses serments, ne lui laissèrent bientôt aucun scrupule religieux ; mais sa réputation de bon chevalier ne dépendait pas de l'Église, et pouvait souffrir s'il se dégageait de sa parole. Il demanda des consultations par écrit à des docteurs romains, français et anglais ; chacun répondit suivant son préjugé national : les premiers dirent que l'Église avait reçu de Dieu le pouvoir de lier et de délier, et qu'elle l'avait dégagé ; les seconds, qu'il n'avait pu contracter des obligations contraires à ses devoirs de prince français et de sujet ; les troisièmes, que ses traités étaient légitimes, et qu'il devait les observer. Ainsi rien ne le tirait de son indécision ; mais les cardinaux renouvelaient leurs instances, et tous ses vassaux, tous les seigneurs français, le suppliaient de rendre la paix à la France. Sur ces entrefaites il reçut la nouvelle de la mort du duc de Bedford, venu à Rouen le 14 septembre. Ce seigneur, qui avait été son beau-frère, était le seul entre les Anglais auquel il se sentît encore vivement attaché par l'affection et la confiance. Sa mort lui parut briser le dernier lien qui l'unît à l'Angleterre, et il se décida, le 21 septembre, à signer le traité qui le réconciliait à sa nation et à son roi (2).

(1) Monstrelet, c. 182, p. 177.

(2) Journal d'un bourgeois de Paris, p. 465. — Rapin Thoyras, T. IV, p. 266. — Hume, Hist. of Engl., T. IV, p. 153. — Preuves de l'Hist. de Bourgogne, T. IV, n° 122, p. 151.

Le traité d'Arras que le duc de Bourgogne signait si à regret et après tant de sollicitations, était cependant aussi avantageux pour lui qu'humiliant pour la couronne. Charles commençait par déclarer que le duc Jean de Bourgogne avait été mauvaisement et iniquement mis à mort; que s'il n'y avait pas obvié, son jeune âge seul l'en avait empêché, et qu'il priait le duc de Bourgogne de déposer toute rancune qu'il pouvait avoir dans son cœur contre lui pour cette cause. Il exilait de son royaume, et abandonnait à la justice tous ceux qui avaient eu part à cette action, et il promettait de fonder à Montereau une chapelle expiatoire. Il cédait au duc de Bourgogne les comtés d'Auxerre et de Mâcon, les châtellenies de Péronne, Roye et Montdidier, les redevances du comté d'Artois, et les villes de la vallée de la Somme déjà stipulées par la convention de Nevers. Il dégageait le duc, pendant sa vie seulement et celle du roi, de tout hommage, ressort et souveraineté, de sorte qu'il demeurât absolument indépendant de lui, et que ses sujets ne fussent point tenus à prendre les armes sur l'ordre de la France. Mais après la mort ou du roi ou du duc, celui-ci ou ses héritiers devaient rentrer dans toutes les obligations féodales de leur tenure. Divers avantages pécuniaires furent encore assurés au duc de Bourgogne; les deux princes promirent d'oublier de part et d'autre toutes les injures mutuelles, à la réserve de celles des meurtriers du duc Jean; enfin, les principaux vassaux de Charles VII se rendirent garants de l'observation de ce traité (1).

La signature du traité d'Arras causa une explosion de joie, d'abord dans la ville même où il avait été négocié, ensuite dans tous les États de Bourgogne et dans tout le royaume. Les passions qui avaient excité la guerre civile étaient depuis longtemps éteintes; on ne sentait plus que l'humiliation, la lassitude, qu'aggravait le joug insupportable de l'étranger. Dès que la France était réunie, il n'y avait plus de chance pour les Anglais d'y maintenir leur domination, et les provinces

(1) Monstrelet, c. 187, p. 186. — Saint-Remi, c. 185, p. 493. — J. Chartier, p. 75. — Bouvier, dit Berry, p. 392. — Barante, T. VI, p. 316.

ne se réjouissaient guère moins de voir finir en même temps celle des aventuriers français qui, en les défendant, les avaient tant opprimées. Ceux-ci sentaient bien en effet que seuls ils perdaient à la paix, et il n'avait pas tenu à eux de la troubler. Pendant la durée même des conférences, et malgré la trève, La Hire et Xaintrailles avaient passé la Somme le 25 août, avec six cents combattants, et ils avaient commencé à piller inhumainement les États de Bourgogne dans lesquels ils s'étaient jetés. Ce ne fut qu'à grand'peine que Bourbon et Richemont les déterminèrent à rendre leur butin, en les menaçant de les faire attaquer par des forces supérieures (1).

Les Anglais prirent à tâche de cacher aux habitants de Paris ce qui se passait à Arras; ils savaient bien qu'ils n'avaient jusqu'alors tenu cette ville qu'à l'aide du parti bourguignon, que les bourgeois avaient conservé un reste d'attachement pour le duc de Bourgogne, mais qu'ils n'en avaient aucun pour eux (2). A cette époque même, ces bourgeois furent appelés à voir la pompe funèbre de la princesse qui les avait placés sous le joug anglais. Isabeau de Bavière, veuve de Charles VI, mourut le 24 septembre, trois jours après la signature du traité d'Arras, au palais de Saint-Paul, qu'elle avait toujours habité depuis la mort de son mari. Étrangère aux affaires, oubliée des Parisiens, n'exerçant aucune autorité, ne disposant que de fort peu de revenus, elle était tombée dans la plus complète nullité. La même parcimonie, le même oubli de son rang, présidèrent à ses funérailles; mais les Parisiens furent blessés de ce manque d'égards pour les dépouilles de la seule personne qui représentât chez eux la royauté. Les contemporains, qui connaissaient Isabeau pour une personne faible, épaisse d'esprit autant que de corps, indolente, dominée par ses habitudes et ses entours, et peu sensible à l'amour ou à la haine, n'avaient point les ressentiments qu'on a cherché depuis à exciter contre elle chez le peuple français. J. Chartier, après avoir raconté « qu'elle fut délaissée et

(1) Monstrelet, c. 184, p. 180.
(2) Journal d'un bourgeois de Paris, p. 465.

» abandonnée par le roi d'Angleterre, en nécessité et pau-
» vreté » ajoute : « C'étoit dureté et difficulté grandes que de
» délaisser ainsi les choses autrefois accoutumées ; c'est pour
» cela que les Anglais furent par quelques uns réputés la cause
» d'avoir abrégé ses jours, parce que le roi d'Angleterre ne la
» chérissoit aucunement. Elle fut aussi fort déplaisante de ce
» que les Anglais disoient que Charles dauphin son fils n'étoit
» pas légitime, et par ce moyen inhabile à succéder au royaume
» de France, auquel le roi d'Angleterre prétendoit de parve-
» nir; ce qu'ils publioient tant qu'ils pouvoient, afin de le
» décrier et décréditer. De toutes ces choses elle fut fort tour-
» mentée en son cœur, en jetant souvent à part elle larmes
» et soupirs, qui tellement l'ont affligée, que oncques depuis
» n'eut bien ne joie au dedans. Avant que mourir elle put
» avoir cette grande consolation, que sachant la grande divi-
» sion et guerre mortelle qui avoit été par long espace de
» temps entre son fils et le duc de Bourgogne, elle la voyoit
» de nouveau assoupie par paix et bon accord entre icelles
» parties (1). » Aucun autre des historiens du temps ne fait allusion aux sentiments qu'on pouvait lui supposer; mais tous paraissent ressentir, comme une offense nationale, le peu d'honneurs que les Anglais rendirent à son corps au moment de sa sépulture (2).

On ne nous dit point quelle impression fit sur Charles VII la nouvelle de la mort de sa mère : ils s'étaient brouillés par des influences étrangères, dans un temps où l'un et l'autre étaient peu capables d'avoir une volonté; tous deux ne connaissaient guère non plus le ressentiment ou la haine ; mais depuis dix-huit ans qu'ils étaient séparés, il semble que toute communication avait cessé entre eux. Au reste, dans ce même moment, la nouvelle de la signature de la paix d'Arras comblait Charles VII de joie. Il sentait que, dès cette époque, il allait redevenir roi, et ses affaires devenant moins tristes, il

(1) J. Chartier, p. 83.

(2) Journal d'un bourgeois de Paris, p. 486. — Monstrelet, c. 189, p. 228. — Bouvier, dit Berry, p. 392. — Mém. de Richemont, p. 312.

montrait aussi moins de répugnance à s'en occuper. Il annonça lui-même, aux trois États convoqués à Tours, sa réconciliation avec le duc de Bourgogne; il en témoigna sa joie, et il prêta, en présence des sires de Croy et de Pontailler, ambassadeurs de Bourgogne, le serment d'observer le traité; il le fit ensuite prêter par tous les députés aux États. Ceux-ci paraissent avoir été peu nombreux; ils ne se croyaient appelés qu'à voter des impôts, et ils semblaient avoir la même répugnance que le roi à s'occuper d'affaires publiques, dont l'aspect avait toujours été si triste (1). Dans le même temps, le duc de Bourgogne avait envoyé en Angleterre ses hérauts d'armes, pour porter au conseil de Henri VI la communication du traité d'Arras, et des motifs qui l'avaient déterminé à le signer, avec l'offre de sa médiation pour la paix entre la France et l'Angleterre; mais ils furent fort mal reçus, et par les grands et par le peuple; les Flamands et les Brabançons qui se trouvaient à Londres furent insultés dans les rues, et plusieurs furent massacrés (2).

La colère avait rendu aux Anglais un moment de vigueur pour la guerre : dès que leur ambassade eut quitté Arras ils recommencèrent les hostilités. Les lords Talbot, Willoughby et Scales, se trouvaient en force à Paris; ils en chassèrent le maréchal de Lille-Adam, gouverneur de la ville, dont ils se défiaient, et qui fit en effet sa paix avec Charles VII, avant même le duc de Bourgogne; ils vinrent ensuite assiéger Saint-Denis, où le bâtard d'Orléans chercha en vain à faire parvenir des munitions, et que la garnison fut forcée d'évacuer le 4 octobre. Les Anglais en rasèrent aussitôt les fortifications (3). Mais déjà la nouvelle de la paix d'Arras rendait le courage aux habitants des villes de l'Ile-de-France, et de toutes parts ils arboraient les drapeaux de Charles VII. Meulan se rendit au bâtard d'Orléans le 24 septembre. Pontoise profita d'une

(1) Barante, T. VI, p. 333. — Hist. de Bourg., T. IV, L. XIX, p. 199.

(2) Monstrelet, c. 191, p. 231. — Rapin Thoyras, L. XII, p. 267. — Hume, T. IV, p. 152.

(3) Bourgeois de Paris, p. 465. — Monstrelet, c. 188, p. 223. — J. Chartier, p. 71. — Bouvier, dit Berry, p. 391.

circonstance où la moitié de sa garnison anglaise était sortie pour fourrager, chassa le reste, et appela Lille-Adam à son aide. Celui-ci avait fait arborer les drapeaux français dans tous ses fiefs, dans tous ceux des Montmorency. Corbeil, Vincennes, Beauté, Saint-Germain-en-Laye, étaient occupés par ses soldats; en même temps des insurrections éclataient de toutes parts dans le pays de Caux et la Normandie au nord de la Seine. Dieppe fut surprise le 27 octobre, par un gentilhomme nommé Charles Desmarêts, et cette ville riche, forte, et marchande, devint un point d'appui pour le parti français : le maréchal de Rieux, Boussac, Longueval, et d'autres capitaines y accoururent, avec ces bandes redoutables qu'on nommait les écorcheurs. Les paysans du pays de Caux se soulevèrent, un de leurs chefs nommé le Carnier se présenta au maréchal de Rieux pour faire, avec six mille hommes, serment de fidélité au roi. Dans les mois de décembre et de janvier, Fécamp, Arques, Lille-bonne, Montivilliers, Saint-Valery-en-Caux, Tancarville et Harfleur ouvrirent leurs portes aux Français : dans cette partie de la province, les Anglais ne possédaient plus que Caudebec, et ils en auraient été bientôt chassés, si les généraux de Charles VII avaient pu soumettre à quelque discipline les écorcheurs qu'ils commandaient. Mais ces brigands ne trouvant plus d'ennemis s'étaient presque aussitôt tournés contre les paysans qui les avaient introduits eux-mêmes dans la province. Ils ne songeaient qu'à satisfaire leurs passions brutales : incapables de foi ou de pitié, ils demandaient tour à tour de l'argent, du vin, des femmes, à leurs hôtes : ils soupçonnaient toujours qu'on leur cachait quelque chose, et ils les faisaient mourir sous les coups ou à la torture, en leur demandant encore ce qu'ils avaient déjà livré. Ils continuèrent ainsi tant qu'il restait quelque chose à prendre. Enfin la famine les chassa du pays de Caux, qui retomba au pouvoir du roi d'Angleterre; mais déjà ils l'avaient réduit à l'état d'un horrible désert (1).

(1) Monstrelet, c. 193, p. 241. — J. Chartier, p. 66. — Richemont, p. 312. — Berry, p. 392. — Barante, T. VI, p. 345. — Amelgardus, L. III, c. 3, f. 51 et 53.

Le duc de Bourgogne, en faisant la paix avec la France, avait compté demeurer neutre entre elle et les Anglais : c'était de bonne foi qu'il avait offert à ceux-ci sa médiation, et il désirait vivement le rétablissement de la paix générale. Il en sentait le besoin pour lui-même ; ses provinces, surtout celles qui relevaient de la couronne de France, étaient ruinées ; son trésor épuisé ; il était accablé de dettes, qu'il ne savait comment payer, et, loin de les réduire, il les augmentait encore, parce qu'il avait pour le faste ce goût fatal qui avait été héréditaire dans sa maison; aussi était-il obligé d'accabler ses sujets de nouveaux impôts, au moment où ceux-ci se flattaient de jouir des fruits de la paix. A la fin de l'année 1435, un violent soulèvement éclata à Amiens, l'une des villes de la Somme qui venaient de lui être cédées, parce qu'il y fit percevoir une contribution de guerre qui avait été imposée au nom de Henri VI. Quelques uns de ses officiers furent massacrés ; les maisons des autres furent pillées. Les seigneurs de Brimeu et de Saveuse, lieutenants du duc, accoururent à Amiens; ils donnèrent de bonnes paroles aux insurgés, ils les assurèrent que leurs justes désirs seraient satisfaits, pourvu qu'ils rentrassent dans l'ordre. En même temps, ils introduisirent des troupes dans la ville, sous prétexte d'attaquer quelques châteaux du voisinage, dont des brigands s'étaient emparés. Quand ils se sentirent en force, tout à coup ils occupèrent toutes les grandes rues ; ils y firent publier à son de trompe, au nom de Charles VII et du duc de Bourgogne, l'ordre de payer la contribution de guerre abolie : en même temps ils firent arrêter les chefs mêmes avec lesquels ils avaient traité. Les chevaliers, les gentilshommes, ne se croyaient pas plus tenus d'observer leur parole envers des roturiers que le chasseur de ne pas tromper le gibier qu'il guette. Le jour même ils firent trancher la tête à douze de ces chefs : les jours suivants ils en firent pendre d'autres, et plus de cinquante furent bannis (1).

Les Anglais ne répondirent point aux dispositions pacifiques

(1) Monstrelet, c. 192, p. 236.

que leur avait témoignées le duc de Bourgogne; cependant le cardinal de Winchester, qui désirait la paix, commençait à l'emporter sur son rival le duc de Glocester, qui voulait la guerre; mais il rejetait sur le duc de Bourgogne les revers qu'il avait causés lui-même, en refusant des soldats ou des subsides, et à son exemple tous les Anglais accusaient ce duc de perfidie (1). Ils travaillaient en retour à séduire ses sujets, et à les pousser à la rébellion contre lui; la lettre qu'ils écrivirent dans ce but, le 14 décembre, au nom de Henri VI, aux habitants de Ziriczée, fut mise sous les yeux du duc (2). D'autres négociateurs anglais sollicitaient l'empereur Sigismond de déclarer la guerre au duc de Bourgogne; la garnison anglaise de Calais fit une tentative pour s'emparer d'Ardres; la garnison bourguignonne d'Ardres, en fit une sur le Crotoy (3). Le duc d'York, qui avait succédé au duc de Bedford dans le titre de régent de France, avait annoncé qu'il ôterait les sceaux de chancelier à l'évêque de Thérouanne pour les donner à un Anglais, aliénant ainsi la maison de Luxembourg, que Bedford avait cherché à s'attacher plus intimement par son dernier mariage. Le duc de Bourgogne essaya encore l'entremise des deux chefs de cette maison, le comte de Ligny et l'évêque de Thérouanne, pour convaincre les Anglais de ses intentions pacifiques; il ne reçut d'eux en réponse que des récriminations : les deux peuples montraient la même aigreur que les deux gouvernements, et les gens de guerre commençaient déjà les hostilités (4).

(1436.) Parmi les vassaux du duc de Bourgogne, la maison de Luxembourg et tous ses adhérents, le sire d'Antoing, Hugues de Lannoy, le vidame d'Amiens, le bâtard de Saint-Pol, le sire de Mailly, craignaient la guerre avec l'Angleterre, et le ravage de la Flandre maritime qui pouvait en être la suite; les sires de Croy, de Charny, de Crèvecœur, l'évêque de Tournai, le bailli d'Amiens, et tous les Bourguignons pres-

(1) Rapin Thoyras, L. XII, p. 209.
(2) Monstrelet, c. 195, p. 249.
(3) *Ibid.*, c. 194, p. 246.
(4) *Ibid.*, c. 196, p. 253. — Barante, T. VI, p. 356.

saient au contraire le duc de resserrer son alliance avec la France, et de se venger des insultes des Anglais : les conseillers qui parlaient ainsi étaient tous les jours plus écoutés : enfin ils furent appelés seuls aux délibérations (1) et la guerre fut résolue. Le 8 mars, le duc, qui était à Gand, y convoqua une assemblée nombreuse des magistrats et de la bourgeoisie, à laquelle il fit adresser la parole en son nom par le bailli de Flandre. Il semble que les princes croyaient déroger à leur dignité, en parlant eux-mêmes au peuple : « Notre très re-» douté seigneur et prince naturel, que vous voyez ici devant » vous en présence, » dit le bailli de Flandre aux Gantois, » vous fait dire par moi à vous tous, bonjour, et vous re-» mercie de ce qu'il vous trouve en si notable nombre. » Il leur exposa ensuite longuement les motifs du duc pour faire la paix à Arras, ses efforts pour la rendre commune au roi d'Angleterre, les offenses qu'il avait reçues en retour des Anglais, et la nécessité où il se voyait de leur faire la guerre. Il leur demanda ensuite de le seconder de toutes leurs forces, dans l'attaque qu'il allait tenter contre Calais, puisque cette ville donnait aux Anglais l'entrée jusqu'au cœur de la Flandre. Les bourgeois parurent touchés de la confiance du prince, et de la part qu'il semblait leur donner dans ses décisions. Ils se rassemblèrent le lendemain pour lui présenter leur réponse, par laquelle ils mettaient à son service leur corps et leur avoir, pour l'aider à recouvrer son héritage (2).

Le duc de Bourgogne n'était cependant point encore en état d'entreprendre le siége de Calais ; il fallait pour cela rassembler une armée et des munitions de guerre : mais après le discours qu'il avait fait adresser aux Gantois, il ne garda plus de ménagements avec l'Angleterre ; il envoya six cents combattants à Pontoise, sous les ordres de Simon de Lalaing, pour y seconder les efforts que devaient faire le connétable de Richemont et le bâtard d'Orléans, afin de recouvrer Paris. L'apparition des drapeaux de Bourgogne devant

(1) Monstrelet, c. 197, p. 257.

(2) Saint-Remi. c. 191. p. 538. C'est par là que se terminent ses Mémoires.

Paris, dans l'armée de Charles VII, ne pouvait plus laisser de doute à ceux des Parisiens qui jusqu'alors, en servant Henri VI, avaient cru seulement se montrer fidèles à la faction de Bourgogne (1).

Lord Willoughby occupait Paris avec deux mille Anglais seulement; son conseil était formé des trois évêques de Paris, de Thérouanne et de Lisieux : aucun autre personnage de marque ne l'assistait. Le duc d'York, quoiqu'il prît le titre de Régent de France, n'arrivait point d'Angleterre, avec son nouveau chancelier; les vivres manquaient dans la ville, le pain y avait quadruplé de prix, les ouvriers demeuraient sans ouvrage, et les trois prélats pour contenir un peuple au désespoir avaient recours à la terreur. Ils avaient exigé de tous les bourgeois un nouveau serment de fidélité au roi d'Angleterre; ils les forçaient à porter la croix rouge sur leurs habits, et ils faisaient pendre ou jeter à la rivière tous ceux qui laissaient percer leur mécontentement ou leur désir de voir triompher les Français (2).

Une troupe peu nombreuse, mais toujours armée, toujours active, et qui n'épargnait pas les supplices, réussissait à contenir une bourgeoisie affaiblie et effrayée. Mais bientôt la troupe anglaise diminua encore en nombre. Comme on la laissait sans solde, quatre cents soldats s'étant attroupés le mercredi saint, 4 avril, sortirent sans ordre pour aller piller la campagne et trouver, dans les maisons éparses, l'argent qu'on ne leur donnait pas; bientôt le bruit se répandit que six à huit cents autres étaient encore sortis dans la nuit du 10 avril; mais que, rencontrés par le maréchal de Lille-Adam, ils avaient été mis en déroute; que deux cents d'entre eux s'étaient réfugiés dans la tour du Venin, qu'on avait laissée debout en rasant la ville de Saint-Denis, et qu'ils s'y défendaient (3). Le connétable, le bâtard d'Orléans, les seigneurs de la Roche, de Lille-Adam, de Ternant, les deux

(1) Monstrelet, c. 197, p. 281.
(2) Journal d'un bourgeois de Paris, p. 467.
(3) Bourgeois de Paris, p. 470.

frères de Lalaing et cinq ou six mille combattants français ou bourguignons, avaient en effet battu les Anglais autour du petit pont de la Brèche, et assiégeaient la tour du Venin (1).

Les bourgeois de Paris commencèrent alors à s'assembler dans tous les quartiers, mais surtout dans celui des halles, auparavant le plus dévoué aux Bourguignons. S'apercevant que les Anglais n'étaient pas assez nombreux pour les dissiper, ils s'échauffèrent bientôt : « Attendrons-nous, disaient-» ils, que ces étrangers nous fassent périr par la famine, ou » nous laissent prendre d'assaut, pour que notre roi légitime, » dont nous voyons les drapeaux sous nos murs, nous punisse » de notre rébellion ? Nous avons trop long-temps suivi le duc » de Bourgogne dans ses erreurs, suivons-le quand il rentre » dans le devoir. » Quelques royalistes secrets qui avaient eu des intelligences avec le connétable, commencèrent alors à les avouer hautement. « Les Anglais nous trompent, s'é-» criaient-ils, quand ils disent que notre roi nous menace de » vengeances, de pillage, de massacre; au contraire, il veut » tout pardonner, tout mettre en oubli ; et le connétable est » porteur d'un acte d'abolition qu'il nous a fait voir. » Michel de Lallier, Jean de La Fontaine et Pierre de Lancre, se rendirent, au nom de cette assemblée, auprès du connétable, qui leur renouvela l'assurance d'un pardon universel. Richemont, cependant, pour tenir sa promesse, avait besoin de se mettre en garde contre ses propres soldats ; cachant soigneusement sa négociation avec les Parisiens, il commanda tout ce qu'il y avait de plus redoutable parmi les écorcheurs qui suivaient ses drapeaux, pour livrer le lendemain, 13 avril, un assaut à la tour du Venin ; et dans la nuit qui précéda cette journée, il partit avec ses soldats les plus disciplinés pour se présenter au point du jour devant la porte Saint-Michel. Après avoir passé la Seine, il laissa encore en embuscade une partie de sa troupe à Notre-Dame-des-Champs.

Lord Willoughby avait bien remarqué la fermentation du

(1) J. Chartier, p. 87. — Amelgardus, L. III, c. 6, f. 89.

peuple ; mais la force lui manquait pour le contenir ; il n'avait plus que quinze cents Anglais qu'il avait concentrés vers la Bastille et la porte Saint-Antoine. L'évêque de Thérouanne, Simon Morhier, prévôt de Paris, et les autres qui se sentaient plus compromis, s'étaient réfugiés sous sa protection ; de là les Anglais envoyaient de grosses patrouilles parcourir les grandes rues et dissiper les bourgeois : une d'elles occupa la porte Saint-Michel, comme le connétable allait y arriver ; mais en même temps un bourgeois parut sur le mur, et lui cria de tirer vers la porte Saint-Jacques, qui était aux mains de ses partisans. Ceux-ci, en effet, avaient tendu leurs chaînes au travers des rues, et arrêtèrent les Anglais qui venaient sur eux. Leurs compagnons du côté de la campagne demandèrent à parler au connétable. Il s'avança à cheval, leur adressa des paroles courtoises, et leur renouvela la promesse, sur sa foi de chevalier, d'une abolition générale. Aussitôt les bourgeois, sans se donner le temps d'enfoncer la porte, dont les Anglais avaient gardé la clé, descendirent une échelle qu'ils appuyèrent contre le mur. Le premier à y monter, et à entrer par là dans la ville, fut le maréchal de Lille-Adam, le même qui, le 29 mai 1418, avait le premier pris possession de Paris pour les Bourguignons (1).

On brisa ensuite les serrures qui tenaient la porte fermée, et le connétable, le bâtard d'Orléans, et les autres seigneurs, Armagnacs ou Bourguignons, tous confondus sous les étendards de Charles VII, entrèrent, à la tête de leurs soldats, dans la ville ; tous criaient : *La paix ! la paix ! Vive le Roi et le duc de Bourgogne !* Les bourgeois se hâtaient de coudre sur leurs habits, ou d'étaler devant leurs maisons, les uns la croix droite de France, les autres la croix penchée de Saint-André ou de Bourgogne ; mais les vainqueurs ne faisaient aucune distinction entre eux ; à tous ils faisaient bon visage, à tous le connétable répétait : « Mes bons amis, le bon roi » Charles vous remercie, et moi, de par lui, de ce que si

(1) Voyez ci-devant, T. XII, c. 30, p. 381. — Mém. de Richemont, p. 323. — J. Chartier, p. 88. — Berry, p. 393.

» doucement vous lui avez rendu la maîtresse cité de son
» royaume ; et si aucun, de quelque état qu'il soit, a mé-
» prins par devers monsieur le roi, soit absent ou autrement,
» il lui est tout pardonné. -- Et tantôt, sans descendre, fit
» crier à son de trompe, que nul ne fût si hardi, sur peine
» d'être pendu par la gorge, de soi loger en l'hôtel des bour-
» geois, outre leur volonté, ne de reprocher, ne faire quelque
» déplaisir, ne piller personne (1). »

Les Anglais essayèrent cependant encore d'arrêter l'insurrection et de repousser les assaillants. Ils se partagèrent en trois colonnes, qui partirent de la Bastille ; le prévôt marcha sur les halles, à la tête de la première ; Jean Larcher, son lieutenant, sur la porte Saint-Martin, avec la seconde ; lord Willoughby et l'évêque de Thérouanne prirent le commandement de la troisième, et se dirigèrent sur la porte Saint-Denis. Les deux premières trouvant toute la bourgeoisie en armes, furent bientôt obligées de rétrograder. Lord Willoughby parvint jusqu'à la porte Saint-Denis, mais Michel Lallier, qui l'y avait précédé, avait déjà ouvert cette porte aux villageois du voisinage de Paris, qui, cruellement maltraités par les Anglais, venaient se joindre avec joie aux Parisiens insurgés. Les canons des remparts furent tournés contre la colonne anglaise, et la forcèrent à rebrousser chemin ; elle alla se renfermer avec les deux autres dans la Bastille. Le connétable, arrivé devant Notre-Dame, y entra tout armé, y fit dire la messe devant lui, et y fit lire les lettres d'abolition qu'il avait accordées. Les écorcheurs qui assiégeaient la tour du Venin, entendant sonner les cloches de Paris, comprirent que la ville était prise, et accoururent pour avoir part au pillage. Le connétable les fit arrêter aux portes ; il nomma le sire de Ternant, bourguignon, prévôt de Paris, et Michel de Lallier, prévôt des marchands, et il fit garder toutes les issues de la Bastille (2).

Lord Willoughby, l'évêque de Thérouanne, et tous les

(1) Journal d'un bourgeois de Paris, p. 475.
(2) Mém. de Richemont, p. 325. — J. Chartier, p. 89.

hommes qui les avaient si bassement servis qu'ils n'espéraient point de merci, ne voulaient pas se laisser enfermer à la Bastille, où ils n'avaient aucune chance d'être secourus; il leur importait de faire leur retraite sur Rouen, pendant que les chemins étaient encore ouverts; ils offrirent de traiter, par l'entremise de quelques uns des capitaines bourguignons avec lesquels ils avaient été si long-temps associés. Richemont aurait bien mieux aimé réduire de force la Bastille, pour faire prisonniers tous ces seigneurs, car il comptait qu'il en pourrait tirer au moins 200,000 francs de rançon; mais il se trouvait absolument sans argent pour en entreprendre le siége. Le roi ne lui avait donné que 1,000 francs pour tenter la soumission de Paris qu'il venait d'accomplir : il fut donc obligé d'entrer en négociations. Les Anglais offraient de lui remettre la Bastille, pourvu qu'on leur permît de se retirer avec tous ceux qui voudraient les suivre, et tous leurs biens; on le leur accorda, sous la seule réserve que l'évêque de Thérouanne laisserait sa chapelle aux mains des vainqueurs; et le 17 avril, après être sortis par la porte Saint-Antoine, ils firent le tour des remparts, en dehors, accompagnés par les huées du peuple, et ils vinrent s'embarquer sur la Seine, pour être transportés à Rouen (1).

(1) Monstrelet, c. 198, p. 261. — Journal d'un bourgeois de Paris, p. 476. — Mém. de Richemont, p. 327. — J. Chartier, p. 390. — Barante, T. VI, p. 382. — Amelgardus, L. III, c. 7, f. 60.

CHAPITRE VI.

Les deux peuples fatigués de la guerre; les deux rois ne savent pas faire la paix. René d'Anjou, encore prisonnier, est appelé à régner à Naples. Révolte et punition de Bruges par le duc de Bourgogne. Ravages des écorcheurs en France. Charles VII ne se montre qu'un instant à Paris; misère dans cette ville. Concile de Bâle et pragmatique-sanction. — 1436-1438.

(1436.) Chacun des grands événements de la guerre qui, depuis si long-temps, ravageait la France, faisait espérer qu'on arrivait près de son terme, et jamais cette espérance n'avait été plus vive qu'au printemps de l'année 1436. La réconciliation du duc de Bourgogne avec Charles VII semblait une garantie de tranquillité pour tout le nord et l'est de la France, tandis que la soumission de Paris réunissait la capitale à la monarchie, et rattachait à la race des Valois le parlement, l'université, et tous les grands corps qui avaient eu la prétention d'exprimer, par leurs votes, les sentiments de la nation. Désormais la guerre civile pouvait être considérée comme terminée, car il ne restait pas une opinion, pas une passion en France qui fût favorable à Henri VI. Quelques Français, il est vrai, continuaient encore à le servir; d'abord c'étaient les bourgeois des villes encore occupées par les garnisons anglaises, et que la crainte seule des supplices empêchait de secouer le joug: ensuite c'étaient des hommes qui s'étaient faits les instruments de la tyrannie de l'étranger, et qui, n'espérant plus de pardon auprès de leurs compatriotes, ne pouvaient trouver de refuge que dans les rangs de leurs ennemis. Tous ensemble ils ne formaient plus une faction

armée qui disputât la couronne, et l'on ne pouvait voir en eux qu'une bande décriée de transfuges.

De leur côté, les Anglais ne soupiraient pas moins pour la paix. Il y avait tout près d'un siècle qu'Édouard III, en élevant des prétentions à la couronne de France, les avait engagés dans une guerre qui, depuis 1338, avait à peine été suspendue pendant de courts intervalles. Leur pays était moins ruiné que la France, parce qu'il n'avait jamais été ravagé par des armées ennemies, mais le poids des impôts était intolérable; aussi tous les hommes qui avaient quelque propriété, quelque industrie, quelque intérêt dans le bien-être de leur pays, maudissaient les guerres de France. D'autre part, il est vrai, les aventuriers, les brigands, les hommes repoussés de toute profession honnête, regardaient ces guerres comme laissant toujours ouverte pour eux la carrière de la gloire et de la fortune. Dès qu'ils avaient commis quelque excès qui les forçait à se cacher ou à s'enfuir, ils passaient en France, sûrs d'être bien accueillis sous les drapeaux de Henri VI, et d'y avoir à leur discrétion les vins et les fruits d'un meilleur climat, les biens et jusqu'aux personnes des bourgeois et des paysans. Ces nouveaux soldats ne le cédaient point en bravoure à ceux qu'une plus noble ardeur avait conduits dans les armées d'Édouard III ou de Henri V, mais ils étaient plus cupides, plus féroces, et ils augmentaient l'horreur qu'on ressentait en France pour le joug anglais.

Henri VI, qui prétendait encore unir la couronne de France à celle d'Angleterre, né à la fin de l'année 1421, avait alors quinze ans; mais à mesure qu'il avançait en âge, il démentait toujours plus les espérances de ses sujets. Sa mère, Catherine de France, lui avait transmis le vrai sang des Valois. Comme Charles VI son aïeul, Henri VI n'avait ni jugement, ni caractère; aussi sa débonnaireté constitutionnelle ne l'empêcha point de commettre ou d'ordonner des actions atroces. Toujours faible et pusillanime, il se laissait conduire par tous ceux qui l'approchaient, et il ne semblait avoir de mémoire ni des bienfaits ni des injures. Plus il avançait vers l'âge d'homme, moins on pouvait s'attendre à le voir re-

prendre en ses mains une autorité toujours exercée en son nom. Au reste sa mère avait montré elle-même l'indolence et l'incapacité héréditaires dans sa famille. Très peu après la mort de Henri V, elle avait épousé Owen-Tudor, gentilhomme du pays de Galles, d'une très petite naissance, et qui n'était recommandable que par sa force et sa beauté. Dès lors elle avait vécu étrangère aux affaires, et tout occupée des plaisirs des sens. Elle mourut au commencement de l'année 1437, après avoir donné trois fils à son second mari. Henri VI les traita en frères ; il donna le comté de Richmond à Edmond, qui était l'aîné; celui-ci fut père de Henri qui, contre toute attente, monta sur le trône d'Angleterre sous le nom de Henri VII (1).

Nous nous sentons fatigué de n'avoir à raconter que des guerres, que des souffrances, de ne pouvoir peindre qu'une longue et cruelle anarchie, qui réduit les hommes presque à l'état des brutes : nos lecteurs languissent d'arriver à des temps meilleurs, qui ne leur présentent plus, dans toutes les parties de la France, les mêmes brigandages, les mêmes parjures, les mêmes douleurs. Qu'on juge, d'après cette impatience, de celle que devaient ressentir les hommes sur lesquels pesaient immédiatement toutes ces calamités ; de l'inquiétude avec laquelle ils étudiaient les symptômes des temps, pour y découvrir quelque pronostic de changement ; des transports de joie avec lesquels ils accueillaient l'annonce de la paix de Bourgogne, de la soumission de Paris, de la discorde toujours croissante entre le cardinal de Winchester et le duc de Glocester, qui devait forcer les Anglais à renoncer aux guerres étrangères; mais qu'on juge aussi de leur douleur, de leur découragement, lorsque toutes ces espérances étaient trompées les unes après les autres, et lorsqu'ils reconnaissaient que des succès qui semblaient décisifs n'avaient pas avancé d'un pas la pacification du royaume.

L'obstacle insurmontable au rétablissement de l'ordre pro-

(1) Rapin Thoyras, T. IV, L. XII, p. 271. — Chronique de Le Bouvier, dit Berri, roi d'armes, p. 396.

venait du caractère de Charles VII. Aucun homme ne poussa plus loin l'indolence : ni ses amitiés, ni ses amours, ne remuaient fortement son âme : il avait eu des maîtresses et des favoris sans ressentir de passion ; mais il se plaisait à laisser sa vie s'écouler auprès d'eux dans une mollesse que rien ne devait interrompre. C'était comme un demi-sommeil durant lequel il ne voulait être entouré que de douces images : il voulait promener ses yeux tour à tour sur les paysages gracieux des bords de la Loire, ou sur les visages contents de ses courtisans. Il évitait les villes, où le bruit des affaires l'aurait troublé; il s'éloignait des campagnes ravagées par la guerre, où le spectacle de la misère l'aurait attristé; il écartait de sa société des ministres qui l'auraient fatigué, des capitaines turbulents dont il aurait fallu réprimer l'audace. Quand on lui enlevait, quand on lui tuait un de ses favoris, plutôt que de se fâcher ou de punir, il trouvait plus commode de prendre celui qu'on lui donnait à la place. Quand sa cour se partageait en factions, plutôt que de chercher à les contenir, il trouvait plus commode de s'abandonner à celle qui lui demandait le moins d'efforts, et d'exiler l'autre de sa présence.

Avec cette nonchalance toujours prête à tout abandonner, Charles VII se trouvait dans des circonstances qui auraient demandé de grands efforts et un grand caractère. Il ne devait plus craindre, il est vrai, que les Anglais lui enlevassent sa couronne : dans leurs plus grands efforts contre lui, jamais ils n'avaient compté plus de quinze mille soldats insulaires sous leurs drapeaux, et depuis long-temps ils n'en avaient plus guère que trois ou quatre mille; mais c'était pour réunir, pour commander, pour contenir les capitaines français eux-mêmes qu'il aurait fallu déployer une énergie, une activité, une confiance en soi-même, qui n'auraient pu appartenir qu'à un homme distingué, et déjà fort d'une grande réputation.

Chacun des capitaines qui s'étaient formés durant ces longues guerres, Étienne de Vignoles dit La Hire, Pothon de Xaintrailles, Chabannes. Guillaume de Flavy. Boussac, et

le connétable Arthur de Richemont lui-même, se regardaient comme autant de petits souverains tout-à-fait indépendants. Il y avait long-temps que le trésor royal ne leur fournissait plus ni solde, ni munitions de guerre, ni secours d'aucun genre; aussi se dispensaient-ils d'attendre les ordres du roi pour entreprendre leurs expéditions, et souvent même de lui en rendre compte. Ils les concertaient seulement avec ces braves qu'ils avaient enrôlés sur leur crédit personnel, et qui leur étaient dévoués à la vie et à la mort. Le plus souvent il s'agissait de surprendre quelque ville, quelque bourgade occupée par les Anglais. S'ils réussissaient à s'en emparer, ils pillaient toutes les propriétés qui s'y trouvaient renfermées, ils pendaient les habitants français pour les empêcher de se plaindre, et ils ne rendaient la liberté aux Anglais qu'après avoir tiré d'eux de grosses rançons. Mais le nombre des villes anglaises avait fort diminué en France; celles qui demeuraient étaient mieux gardées, et fort difficiles à surprendre : les capitaines et leurs soldats seraient bientôt morts de faim s'ils s'étaient abstenus de piller leurs propres compatriotes. Nourris au milieu des forfaits et des souffrances, le sentiment de la pitié ne pouvait plus être éveillé dans leurs cœurs qu'en faveur de leurs frères d'armes; toute autre douleur était pour eux un objet de moquerie. Ils se donnaient à eux-mêmes le nom d'*écorcheurs*, et ils se glorifiaient de ce que, dans les campagnes amies ou ennemies où ils avaient passé, dans la Champagne, l'Ile-de-France, la Picardie, la Normandie et le Maine, il ne restait plus rien à prendre après eux, et il fallait écorcher les paysans pour leur enlever encore quelque chose. Cette misère même leur faisait chercher à exercer sur des provinces nouvelles leur cruelle industrie; aussi, malgré la foi des traités, et les ordres précis que Charles avait donnés de respecter les États de Bourgogne, les écorcheurs s'y jetaient à tous moments, et en dévastaient les provinces d'une manière effroyable (1).

Ils se faisaient aussi sans cesse la guerre les uns aux autres,

(1) Monstrelet, T. VI, c. 208, p. 319, et c. 214. p. 342.

et c'était toujours le pauvre peuple qui souffrait de leurs combats. La Hire nourrissait un profond ressentiment contre Jean de Luxembourg, comte de Ligny, qui n'avait, il est vrai, point encore prêté serment à la paix d'Arras, mais qui avait des lettres de répit du roi de France, pour lui donner le temps de le faire. La ville de Soissons appartenait à Ligny, au nom de sa belle-fille, Jeanne de Bar, comtesse de Saint-Pol.

Au milieu de l'été de 1436, La Hire la surprit et la pilla avec la dernière barbarie; il s'y établit ensuite pour porter de là ses ravages dans les autres domaines de la maison de Luxembourg; de son côté, Ligny employa ses hommes de guerre à ravager le Soissonnais et le Laonnais (1). Le même La Hire avait aussi une secrète rancune contre le sire d'Auffemont, capitaine de Clermont en Beauvoisis, et l'un des officiers les plus dévoués de Charles VII. Un jour, en 1434, qu'il passait avec sa troupe devant Clermont, Auffemont sortit à sa rencontre, et lui offrit des rafraîchissements; La Hire, en les acceptant, fit un signe à quelques uns de ses braves, qui se jetèrent sur Auffemont et le désarmèrent. Il fut ensuite traîné dans un cachot infect, où on lui fit éprouver tant de tourments que, pour se racheter, il consentit à payer quatorze mille saluts d'or (2). Mais il attendait avec impatience l'occasion d'en tirer vengeance : elle se présenta à lui seulement en 1437; il apprit que La Hire était à Beauvais sans aucune défiance, et que dans une hôtellerie qu'on lui indiqua, il le trouverait à une certaine heure, jouant à la paume. Auffemont rassembla en hâte cent vingt cavaliers, presque tous gentilshommes; à leur tête il se présenta aux portes de Beauvais, où on le laissa entrer comme soldat de Charles VII et comme ami: il marcha droit à l'hôtellerie et l'investit. La Hire entendant son nom, se blottit dans la mangeoire de ses chevaux, avec son écuyer: mais il y fut découvert : on lui dit qu'on le tuerait à l'instant s'il élevait la voix.

(1) Monstrelet, T. VI, c. 209, p. 321.
(2) *Ibid.*, c. 164, p. 130.

s'il faisait un signe pour demander assistance. Il fut lié derrière un cavalier de la troupe d'Auffemont, qui le conduisit à Meulan, puis à Ancre, où il le mit au cachot. Cependant le duc de Bourgogne s'interposa dans cette querelle : il engagea Auffemont à se contenter d'une rançon bien moins considérable que celle que lui avait extorquée son adversaire. et il réconcilia La Hire soit avec Auffemont, soit avec Jean de Luxembourg (1).

Le connétable Arthur de Richemont semblait lui-même tout occupé de querelles privées. Il avait pris en haine Guillaume de Flavy, commandant de Compiègne, qui avait en effet mérité la punition du chef des armées de Charles VII, par un degré de férocité dans ses brigandages plus révoltant que celui de ses compagnons d'armes. Richemont entré dans Compiègne, en chassa Flavy et ses soldats; mais au bout de peu de mois, Flavy, à son tour, surprit Compiègne en 1437., en chassa les gens du connétable, et s'y réinstalla dans les fonctions de commandant (2). Un autre ennemi que le connétable paraissait poursuivre d'après une inimitié personnelle, était le damoiseau de Commercy; d'abord après la réduction de Paris, il mena tout ce qu'il avait de troupes contre lui, sur les frontières de la Champagne et de la Lorraine; il lui prit quelques forteresses, mais il consuma quatre mois devant celle de Chavency, et il fut enfin obligé de lever le siége. Pour la première fois, Tristan l'Hermite, prévôt des maréchaux, est nommé comme ayant suivi le connétable à cette expédition. Il semble que ce gentilhomme, qui acquit plus tard une odieuse célébrité, fut choisi par Richemont pour rétablir la discipline dans les camps par des jugements et des exécutions sommaires (3). Persuadé qu'il ne ramènerait jamais les écorcheurs à l'ordre, il se proposait plutôt de les détruire entièrement : sur la première accusation de désobéissance, d'indiscipline ou de pillage, il les faisait pendre au

(1) Monstrelet, c. 218, p. 351.
(2) *Ibid.*, c. 210, p. 325.
(3) *Ibid.*, c. 199, p. 267.

premier arbre, ou lier deux à deux, ou trois à trois, et jeter à la rivière; et comme il n'y avait pas un seul soldat dans l'armée qui n'eût des crimes semblables à se reprocher, il n'y en avait pas un qui ne sentît que sa vie était à la merci du connétable et de son prévôt des maréchaux. Le comte de Fribourg, que le duc Philippe avait nommé son lieutenant en Bourgogne, n'avait pas une manière moins expéditive de traiter les écorcheurs, et Olivier de La Marche assure que les pêcheurs ne retiraient jamais les filets qu'ils avaient tendus dans la Saône et le Doux, sans les trouver remplis de cadavres (1).

Charles VII abandonnant ces mesures de rigueur à son connétable, cherchait seulement à se tenir aussi loin que possible de ces hommes violents, cruels et avides, qui se chargeaient de combattre pour lui. Il avait convoqué, pour le 15 avril 1436, les trois États du Languedoc à Vienne en Dauphiné, et il assista en personne à cette assemblée, qui fut nombreuse, mais dont il put à peine obtenir les subsides nécessaires à ses dépenses personnelles; les peuples étaient tellement ruinés, qu'ils ne pouvaient plus pourvoir aux charges du gouvernement (2). Charles était encore à Vienne quand il reçut la nouvelle de deux événements qui l'affermissaient sur le trône : d'une part, la mort de Jean, comte de Foix, survenue le 3 mai, qui faisait rentrer sous son autorité immédiate la puissante province du Languedoc, où ce gouverneur s'était jusqu'alors regardé presque comme indépendant (3); d'autre part, la soumission de Paris. Charles ne se pressa point de donner un successeur au comte de Foix dans le gouvernement du Languedoc, et il revint à Bourges, pour être plus près de la capitale qu'il venait de recouvrer; ses conseillers ne purent cependant le déterminer à s'avancer jusqu'à Paris.

Pendant son séjour à Bourges, au mois de mai, Charles VII rendit plusieurs ordonnances pour l'organisation de sa nouvelle

(1) Mém. d'Olivier de La Marche, T. VIII, collect. de 1785, c. 4, p. 28.
(2) Hist. génér. du Languedoc, T. IV, L. XXXIV, c. 66, p. 484.
(3) *Ibid.*, 65, p. 485.

conquête ; il fit mettre sous scellé les chambres et greffes du parlement, la chambre des chartes, la Sainte Chapelle, la chambre des comptes et le trésor (1). Il nomma des commissaires pour l'expédition des causes les plus pressées ; il confirma les privilèges de l'université, il fixa enfin le cours des monnaies anglaises qui se trouvaient en circulation dans les pays reconquis (2). Six mois après seulement, ou le 6 novembre, Charles renvoya à Paris les membres du parlement, de la cour des comptes et des monnaies, qui s'étaient établis à Poitiers pendant que la capitale était aux mains des Anglais, et il les réunit à ceux de leurs collègues qu'il fit entrer dans la nouvelle organisation (3). Cependant les Languedociens s'étant plaint de l'extrême éloignement où ils se trouveraient désormais de la cour suprême de justice, il leur promit, le 18 avril 1437, qu'il établirait un autre parlement en Languedoc (4).

De Bourges, Charles VII vint à Tours au mois de juin 1436 ; c'était là qu'il avait donné rendez-vous à la jeune princesse Marguerite, fille de Jacques I[er], roi d'Écosse, qu'il destinait à son fils. Le dauphin Louis n'avait que treize ans, et Marguerite en avait douze. Mais ce mariage précoce était destiné à resserrer encore une alliance dont Charles avait éprouvé la fidélité, quand tous ses amis, tous ses parents l'abandonnaient. Marguerite fit son entrée à Tours le 24 juin; le lendemain les deux époux, encore enfants, furent mariés par l'archevêque de Reims, et le roi fit placer cet archevêque, au repas de noces, au-dessus de lui-même et de tous les autres convives (5). Les Anglais conçurent assez d'inquiétude de ce mariage, qu'ils s'attendaient à voir suivi bientôt de la rupture de leur trève avec les Écossais. Une diversion puissante de ces peuples belliqueux au nord de l'Angleterre, aurait probablement forcé le conseil de Henri VI, déjà si embarrassé, à faire la paix.

(1) Ordonn. de France, T. XIII, p. 218.
(2) Ordonn. *ib.* p. 218. 219. 221.
(3) *Ibid.*, p. 229.
(4) *Ibid.*, p. 231.
(5) J. Chartier, p. 91.

Une conjuration qui éclata en Écosse, changea le cours des événements : Jacques I[er] fut assassiné à Perth, le 19 février 1437, par le comte d'Athol son oncle, et les Écossais furent dès lors trop occupés chez eux pour songer à attaquer l'Angleterre (1).

Il paraît que Charles VII vint à Lyon après le mariage de son fils, et qu'il retourna ensuite à Tours, où il passa l'hiver. Il prenait alors bien plus d'intérêt aux affaires de la maison d'Anjou qu'aux siennes propres, et à la guerre de Naples qu'à celle qu'il devait faire aux Anglais. Charles d'Anjou, comte du Maine, et la reine Marie sa sœur étaient alors au faîte de leur crédit, et chacun des favoris de Charles avait eu à son tour le pouvoir de mettre ses intérêts personnels à la place de ceux de l'État. Depuis que le duc de Bourgogne avait remis en liberté, le 6 avril 1432, René d'Anjou, duc de Bar, qu'il avait fait prisonnier à la bataille de Bullégneville, le 2 juillet 1431, le sort de ce prince avait éprouvé plusieurs vicissitudes. L'empereur Sigismond avait été appelé à juger les prétentions du duc de Bar et du comte de Vaudemont au duché de Lorraine, comme suzerain de ce duché. Après avoir entendu les avocats des deux parties, il avait prononcé dans la cathédrale de Bâle, le 24 août 1434, qu'il donnait par provision le duché de Lorraine à René d'Anjou, son parent assez proche, sans préjudice toutefois des droits que pourrait établir le comte de Vaudemont. René prêta en effet à Sigismond le serment de fidélité; il fut reçu avec joie à Nancy, et il recommença à gouverner la Lorraine comme souverain légitime (2). Mais Vaudemont regardant le jugement de l'empereur comme un résultat de sa partialité pour son parent, s'en plaignit au duc de Bourgogne ; il lui représenta qu'en rendant la liberté à son captif, il lui avait fait perdre tous les fruits de sa victoire. Philippe, qui voyait à cette époque la maison d'Anjou puissante à la cour de Charles VII, avec lequel il n'était pas encore réconcilié, fit usage du droit qu'il s'était réservé, et somma

(1) Monstrelet, c. 211, p. 326.

(2) Hist. de René d'Anjou, du C. de Villeneuve, T. I, p. 186. — D. Calmet, Hist. de Lorraine, L. XXVIII, p. 783.

René de venir, selon son serment, se constituer de nouveau prisonnier dans la tour de Bar, à Dijon, où il avait laissé ses fils en otage. René, fidèle à sa parole, quitta les fêtes de Nancy, et rentra dans sa prison (1). Il y avait peu de temps qu'il avait donné cette preuve de loyauté, lorsque son frère aîné, Louis III d'Anjou, qui avait été adopté par la reine Jeanne II de Naples, mourut en Calabre, le 24 octobre 1434, d'une fièvre qu'il avait gagnée au siége de Tarente (2). Il ne laissait pas d'enfants, et René était son héritier. Quelque peu fondés que fussent les droits de la seconde maison d'Anjou au trône de Naples, comme la première s'éteignait dans Jeanne II, et que les vices avaient conduit celle-ci à une décrépitude prématurée, quoiqu'elle eût seulement soixante-cinq ans, tous les yeux se tournaient vers René. Les amis de Louis III, qui entouraient alors cette reine, l'engagèrent elle-même à appeler René pour remplacer son frère dans sa succession, après quoi elle mourut le 2 février 1435. L'offre de la couronne de Naples fut apportée à René le 15 mars, dans la prison de Bracon, près de Salins, où il avait été transféré.

Toutefois, il ne s'agissait pas seulement d'accepter cette couronne; il fallait la conquérir. Le royaume était dès longtemps divisé entre des factions ennemies : tandis que le parti d'Anjou, dominant à Naples, se déclarait pour René, l'ancien parti de Durazzo, qui avait précédemment engagé la reine Jeanne II à adopter Alphonse-le-Magnanime, roi d'Aragon, rappelait ce prince, qui, maître aussi de la Sicile, où il avait établi sa résidence, ne tarda pas à paraître devant Naples. D'autre part, Eugène IV prétendait que le royaume de Naples avait fait échute au Saint Siége, par l'extinction finale de la famille à laquelle les papes l'avaient concédé en fief. Eugène, il est vrai, avait alors par son imprudence soulevé contre lui la chrétienté représentée par le concile de Bâle, tandis que les Romains et tous les États de l'Église avaient secoué son autorité; et Alphonse V, qui assiégeait Gaëte, et

(1) Hist. de Bourgogne, T. IV, L. XIX, p. 197.
(2) Républ. ital., c. 69.

qui se croyait sur le point de s'en rendre maître, fut attaqué devant l'île de Ponza, le 5 août 1435, par une flotte génoise qui détruisit la sienne et le fit prisonnier, avec les plus grands seigneurs de son royaume (1). Lorsque René, toujours prisonnier dans la tour de Bracon, reçut la nouvelle de cette catastrophe, il se crut assuré du trône de Naples. Il chargea Isabelle de Lorraine, sa femme, de le représenter en Italie; celle-ci confia le gouvernement de la Lorraine aux évêques de ce duché; elle passa en Provence, et s'y mit en possession de cette partie de l'héritage de son beau-frère. Après y avoir rassemblé de l'argent et quelques troupes, et avoir fait armer cinq vaisseaux à Marseille, elle s'y embarqua, et vint prendre terre à Naples le 18 octobre 1435 (2).

A son arrivée dans le royaume de Naples, Isabelle y trouva des ennemis qu'elle ne s'était pas attendue à devoir combattre. La ville de Gaëte, qui avait soutenu un siége contre Alphonse, et qui par-là avait été cause de sa captivité, touchée de la générosité qu'il avait fait paraître dans cette circonstance, ouvrit ses portes aux Aragonais, conduits par un frère d'Alphonse, moins de six mois après la bataille de Ponza : ce roi lui-même y fit son entrée le 2 février 1436, avec tous les seigneurs qui sortaient avec lui de sa captivité. Les Génois, qui, à cette époque, s'étaient mis sous la protection du duc de Milan, avaient fait conduire à Milan les captifs qu'ils avaient faits à Ponza. Le duc Philippe-Marie Visconti accueillit gracieusement le roi Alphonse, et celui-ci le charma si fort par la supériorité de ses talents, l'élégance de ses manières, l'étendue de son esprit, et la variété de ses connaissances, qu'une intime amitié fut presque aussitôt formée entre les deux princes, et que le duc de Milan abandonnant les intérêts des Angevins, qu'il avait défendus jusqu'alors, se déclara pour les Aragonais, remit en liberté sans rançon le roi Alphonse et les autres captifs, et lui promit son assistance. Alphonse, de re-

(1) Républ. ital., c. 67.

(2) Villeneuve, Hist. de René d'Anjou, T. I, p. 207-213. — D. Calmet, Hist. de Lorraine, T. II, L. XXVIII, p. 792.

tour dans le royaume de Naples, y rassembla bientôt un parti nombreux, et, dans la campagne de 1436, il remporta sur Isabelle plusieurs avantages (1).

D'autre part, depuis que Charles VII avait fait sa paix avec le duc de Bourgogne, il le pressait de rendre la liberté à René d'Anjou, parent de l'un et de l'autre, et frère du favori du roi ; il lui envoya le connétable à Saint-Omer, au mois de mai 1436, pour le solliciter (2). Philippe étant revenu en Bourgogne à la fin de la campagne, alla voir, le 4 novembre, son prisonnier dans la tour de Bracon, où il était confiné, et convint avec lui des conditions sous lesquelles il lui rendrait la liberté. Le traité définitif porte la date du 28 janvier 1437, mais il est probable que quelques difficultés de rédaction en retardèrent la signature, tandis qu'il commença à recevoir son exécution dès l'entrevue des deux ducs. Le 7 novembre, René, qu'on commença dès lors à nommer Roi de Sicile, fut mis en liberté par le chancelier de Bourgogne, Rollin, sous la garantie du duc de Bourbon, des comtes de Richemont et de Vendôme, du maréchal de La Fayette et de Christophe de Harcourt. Il s'était engagé à payer en différents termes 600,000 saluts d'or de rançon (3), à céder à Philippe quelques places de son duché de Bar enclavées dans la Flandre, et à assurer l'héritage de Lorraine à Yolande, sa fille aînée, mariée à Ferry, fils du comte de Vaudemont, son rival. Charles VII lui envoya 20,000 florins pour l'aider à payer sa rançon ; tous les seigneurs ses amis, tous les gentilshommes de ses États, lui firent dans le même but des présents considérables. Le duc de Bourgogne, auquel il avait été faire visite à Lille, lui remit comme étrennes, le 1er janvier 1437, une quittance de 200,000 saluts d'or ; il en ajouta une autre de 100,000 peu de jours après, comme présent de noces, au moment du mariage de Jean, duc de Calabre, fils de René,

(1) Républ. ital., c. 68.

(2) Mém. de Richemont, p. 329.

(3) Trois saluts équivalaient à un florin ou 2 écus. Les écus étaient de 70 de taille au marc de Troyes, de 24 karats, et 1/4 de remède. — D. Calmet, Hist. de Lorraine, L. XXVIII, p. 798.

âgé de dix ans, avec Marie de Bourbon, nièce de Philippe; mais malgré ces concessions généreuses, René, qui voulait montrer sa grandeur par la prodigalité, se trouva sans argent au moment où, en sortant de prison, il songeait à conquérir un royaume (1).

(1437.) René, après avoir confié l'administration de la Lorraine aux évêques de Metz et de Verdun, vint à la fin de l'hiver trouver Charles VII à Tours. Charles du Maine et la reine Marie, son frère et sa sœur, étaient auprès du monarque : mais leur mère Yolande s'était retirée de la cour, et vivait au château de Tucé, près de Saumur. René alla aussi la voir, puis il visita les principales villes de l'Anjou, douaire de sa mère, dont il prit dès lors l'administration. Au mois de novembre il partit pour la Provence, où il fut aussi reçu comme souverain; il y passa l'hiver suivant, et ce ne fut que le 1er avril 1438 qu'il partit pour Naples. La Lorraine, le Barrois, l'Anjou, la Provence, qui n'avaient point éprouvé les ravages de la guerre, lui payèrent volontairement des subsides considérables pour l'aider dans cette expédition; mais René, qui avait charmé ses ennemis par les petits talents d'un artiste, qui gagnait le cœur de ses sujets par sa bonté, n'avait aucune capacité pour les affaires; il manquait surtout d'ordre et d'économie, vertus essentielles aux rois; et il échoua dans toutes ses entreprises (2).

(1436.) Tandis que Charles VII et que ses généraux semblaient avoir déposé, après la prise de Paris, toute pensée de poursuivre les Anglais dans les provinces, et de les chasser de France, le duc de Bourgogne se préparait à leur enlever Calais, comme il l'avait annoncé aux Gantois. Le comte d'Arundel avait gouverné Calais au nom de Henri VI avec une extrême rigueur; soupçonnant toujours les habitants de comploter contre l'Angleterre, il ne songeait qu'à les affaiblir et

(1) Villeneuve, Hist. de René d'Anjou, paraît se contredire lui-même sur les dates. T. I. p. 231. — J. Chartier, p. 92. — Monstrelet, c. 210, p. 323. - D. Calmet, Hist. de Lorraine, T. II, L. XXVIII, p. 796.

(2) Villeneuve, Hist. de René d'Anjou, T. I, p. 239-252. — D. Calmet, Hist. de Lorraine, L. XXVIII, p. 805.

à les ruiner : l'oppression qu'il faisait peser sur eux causa le soulèvement qu'il voulait prévenir, au moment de la captivité et de la mort de ce comte. Mais les Anglais eurent bientôt fait rentrer dans l'obéissance les insurgés de Calais, et ils punirent leur mouvement séditieux, en multipliant les supplices et les confiscations (1). Ces rigueurs, et l'irritation de la bourgeoisie contre les Anglais, redoublaient l'espoir du duc de Bourgogne de se rendre maître d'une ville si fort à sa convenance. Les Flamands ne désiraient pas moins vivement que lui les chasser d'une place qui menaçait leur repos, et ils mirent dix-sept mille hommes sous les armes pour cette entreprise. Les ducs de Bourgogne avaient eu plus de respect pour leurs priviléges que leurs anciens comtes : ils avaient appris à comprendre la valeur d'un commerce et d'une industrie qui leur rapportaient de si riches revenus; mais aussi, depuis que les bourgeois de Bruges et de Gand n'étaient plus appelés chaque jour à défendre leurs droits par les armes, ils avaient perdu l'habitude des combats et de la discipline qui les distinguaient dans le siècle précédent. Leur arrogance, loin de diminuer avec leur vertu belliqueuse, s'était accrue avec leur opulence. Rien n'était plus riche que leurs équipages, leurs tentes, leurs magasins ; aucune troupe de soldats n'était plus altière que leurs milices, ou plus âpre au pillage (2). Le duc de Bourgogne, comptant que l'armée que lui fournissait la Flandre était bien suffisante pour le siége de Calais, renvoya les soldats picards et bourguignons qui s'étaient présentés à lui, et vint, à la fin de juin, investir la place; mais bientôt il eut lieu de se repentir d'avoir mis sa confiance dans des hommes en qui il ne trouvait ni bravoure, ni obéissance : tout était, pour les Flamands, objet de dispute, de soupçons ou de terreur. Le duc avait ordonné à Jean de Horn, sénéchal de Brabant, d'amener la flotte hollandaise devant Calais pour fermer ce port ; mais comme il n'arrivait point, que chaque jour au contraire des vaisseaux apportaient des renforts d'An-

(1) Amelgardus, L. III, c. 4, f. 54, et c. 5, f. 55.
(2) Monstrelet, c. 203, p. 277.

gleterre, les Flamands crièrent à la trahison. Ce ne fut que le 25 juillet 1436 que la flotte hollandaise se présenta devant le port ; elle essaya d'y faire échouer des vaisseaux chargés de pierres, pour en fermer l'entrée : mais tous ses efforts furent vains, et bientôt les vents la forcèrent à se retirer. En même temps, les Anglais avaient fait une sortie ; le corps flamand qui devait leur tenir tète avait pris la fuite, d'autres s'étaient laissé forcer dans une bastide, où ils avaient perdu deux ou trois cents hommes. Ce double échec excita un violent tumulte dans le camp : les Gantois commencèrent à crier que les officiers du duc les trahissaient, qu'ils manquaient à toutes les promesses qu'ils leur avaient faites, et qu'il fallait lever le siége. Le duc de Glocester avait envoyé un héraut d'armes au duc de Bourgogne lui annoncer qu'il allait passer sur le continent avec une armée, et le défier à une bataille rangée ; aussi Bourgogne suppliait les Gantois d'attendre l'effet de ces menaces, et de ne pas le déshonorer en levant le siége. Ses instances furent inutiles : les cris, les menaces, allaient redoublant, et le 31 juillet l'armée en tumulte leva le siége, et se retira à Gravelines où elle força le duc à la congédier (1).

Peu de jours après la retraite des Flamands, le duc de Glocester vint débarquer à Calais avec dix mille combattants, et il ravagea la Flandre maritime avant de repasser en Angleterre. Les Gantois sentaient que leur duc les accusait de cette honte et de ce dommage, et ils s'efforçaient d'en rejeter la responsabilité sur les officiers du duc, auxquels ils demandèrent compte du retard de la flotte, et de son manque de succès. Ils sommaient Philippe de rendre témoignage à leur bonne conduite, de punir ceux qui disaient du mal d'eux, de corriger des abus qu'ils lui signalaient, de leur accorder de nouveaux priviléges ; et malgré tous les efforts du duc de Bourgogne pour les calmer, la fermentation sourde de la Flandre devenait toujours plus menaçante (2).

(1) Monstrelet, c. 205, T. VI. p. 285-310. — *Meyer Annal. Fland.*, L. XVI, f. 284. 285. — Amelgardus, L. III, c. 8, f. 62, et c. 9, f. 63.
(2) Monstrelet, c. 208, p. 315.

Ces troubles n'avaient plus la dignité ou l'intérêt des révolutions qui avaient agité le pays au temps de la génération précédente. Ceux qui les excitaient n'étaient plus des hommes enthousiastes de leur liberté, et prêts à tous les sacrifices plutôt que de laisser attenter à leurs droits : c'étaient des artisans demeurés grossiers et ignorants, malgré la rapide augmentation de leurs richesses; ils s'étaient enflés d'orgueil en voyant les ménagements extrêmes dont usait envers eux leur souverain, et ils s'assuraient qu'ils lui faisaient peur. Ils se montraient turbulents, arrogants, querelleurs, sans qu'on pût presque reconnaître le but vers lequel ils tendaient. Bientôt ils commencèrent à répandre le sang de ceux qu'ils avaient accusés à plusieurs reprises. Une troupe de Flamands rencontra le sire de Horn, qui inspectait les dunes, près d'Ostende, avec une compagnie peu nombreuse, et le tua : beaucoup de gentilshommes furent exilés de Gand, parce qu'ils ne s'étaient pas fait inscrire au registre des bourgeois (1). Peu après, les Gantois tuèrent encore Gilbert Pacters, doyen des métiers, qu'ils accusaient d'avoir empêché de donner un assaut à Calais (2). Les bourgeois de Bruges commirent plus de cruautés encore; ils voulaient assiéger l'Écluse, où ils prétendaient avoir reçu un affront, et comme leur scultate, ou juge, se refusait à les y conduire, ils le tuèrent. La duchesse était alors dans leur ville; elle en sortit effrayée, tenant son jeune fils, le comte de Charolais, dans ses bras; mais les bourgeois arrêtèrent son chariot, et lui arrachèrent la dame d'Utkerque et la veuve du sire de Horn, qu'ils retinrent en prison (3). Le duc, qui voulait se rendre en Hollande pour y recueillir l'héritage de Jacqueline de Hainaut, morte au mois d'octobre précédent, partit de Lille au mois de mai 1437, avec environ quatorze cents combattants, dans l'intention de passer par Bruges et d'y punir les auteurs de tous ces désordres. Le maréchal de Lille-Adam conduisait son avant-garde;

(1) Monstrelet, c. 208, p. 317-320.
(2) *Ibid.*, c. 211, p. 331.
(3) *Ibid.*, c. 208, p. 320.

peu de mois auparavant, il s'était laissé surprendre à Pontoise, le 12 février 1437, par Talbot, qui, profitant de ce que la terre était couverte de neige et les fossés gelés, s'était introduit de nuit dans la ville avec ses Anglais couverts de draps blancs, qui empêchèrent de les distinguer. Déjà, le 29 juillet 1419, il s'était laissé surprendre par les mêmes Anglais dans la même ville (1).

(1437.) Les habitants de Bruges voyaient avec beaucoup de défiance l'approche du duc; Lille-Adam leur était suspect, et plus encore Roland de Hutekerque, Colard de Comines, Hautbourdin, Saveuse, Crèvecoeur et les autres gentilshommes des Pays-Bas qu'ils voyaient à la suite de leur duc. Lorsqu'il se présenta à leur porte, le mercredi 22 mai, ils refusèrent d'abord de le laisser entrer. Après une courte négociation, ils ouvrirent cependant la porte, que le duc fit garnir de quelques uns de ses gentilshommes, avec des archers. Lille-Adam entra ensuite, et le duc le suivit : mais il était à peine entré quatre ou cinq cents hommes, quand les Brugelois se jetèrent avec fureur sur la porte intérieure, s'en ressaisirent et la refermèrent. Le duc se trouva ainsi, avec son maréchal, séparé de son armée, et le petit corps de quatre ou cinq cents hommes avec lequel il était dans la ville, fut attaqué de toutes parts. Il était déjà dans la place du Vieux-Marché, d'où il eut peine à faire retraite en combattant jusqu'à la porte. En chemin Lille-Adam fut tué avec près de cent de ses soldats : les Brugelois abandonnèrent la porte, mais il fallut du temps pour en enfoncer la serrure à coups de marteau. Pendant une heure et demie le duc fut enfermé dans la ville, où il courut un extrême danger. Il sortit enfin, mais deux cents de ses soldats demeurèrent prisonniers derrière lui : les bourgeois de Bruges en firent décapiter trente-deux, et ils firent écarteler le maréchal qui avait fourni les marteaux avec lesquels la serrure avait été enfoncée (2).

(1) J. Chartier, p. 93. — Monstrelet, c. 210, p. 323. — Journal d'un bourgeois de Paris, p. 484.
(2) Monstrelet, c. 213, p. 334-341. — Barante, T. VI, p. 408-411.

Malgré une conduite aussi criminelle, le duc de Bourgogne voulait éviter une guerre ouverte avec ses sujets flamands, et, pour punir les gens de Bruges, il se contenta d'intercepter leur commerce, de garder l'entrée de leurs canaux, et de cerner leur ville. Les autres Flamands, qui avaient d'abord applaudi à sa modération, commencèrent bientôt à se plaindre, car cette cessation du commerce les ruinait tout autant que les bourgeois de Bruges. Les Gantois résolurent enfin d'opérer eux-mêmes la pacification du pays. Au mois de septembre 1437, ils prirent les armes, s'approchèrent de Bruges, et par leur médiation, réglèrent les bases d'un traité qui maintenait à la fois les droits du prince et ceux de leurs concitoyens. Déjà les Brugelois y avaient donné leur consentement, lorsque des hommes turbulents leur firent honte de se laisser donner la loi par les gens de Gand; une nouvelle sédition éclata dans la ville, et toutes les propositions de paix furent rejetées (1).

Ce furent seulement les souffrances de l'hiver de 1437 à 1438, la misère, la cherté des vivres qui se faisait sentir dans tout l'occident, la cessation de tout commerce avec l'Angleterre, de toute importation de laine, et par conséquent de tout travail dans les manufactures, qui abattirent l'orgueil et le courage des habitants de Bruges : ils implorèrent la médiation de la duchesse Élisabeth; ils envoyèrent eux-mêmes au supplice les chefs qui les avaient conduits jusqu'alors. Une horrible épidémie, conséquence de la misère, dévastait leur ville, et y avait déjà fait périr vingt mille personnes; enfin leurs députés signèrent, à Arras, le 17 février 1438, la capitulation moyennant laquelle il se soumettaient à leur duc; ils promirent de lui payer deux cent mille rixdales d'or; ils laissèrent exclure de l'amnistie quarante-deux de leurs concitoyens, qui périrent successivement dans les supplices, et ils ouvrirent leurs portes au duc de Clèves, lieutenant de Philippe, et à la duchesse de Bourgogne (2).

(1) Monstrelet, c. 224, p. 376.

(2) Monstrelet, c. 225, p. 389. — Meyer, *Annal. Flandriæ.*, L. XVI, fol. 286 à 292. — Barante, T. VI, p. 406-417.

Les troubles de Flandre avaient fait une puissante diversion en faveur des Anglais. Après avoir craint quelque temps de se voir attaqués par leur ancien allié le duc de Bourgogne, ils le voyaient tout occupé des affaires de son pays et dans l'impossibilité de poursuivre la guerre. L'armée que le duc de Glocester avait conduite contre lui à Calais n'avait pas repassé tout entière en Angleterre : beaucoup de soldats étaient venus se ranger sous les drapeaux des lords Talbot, de Scales et de sir Thomas Kiriel, et ils les avaient engagés à reprendre l'offensive. C'était grâce à ces renforts que Talbot avait surpris Pontoise le 12 février, et que peu de mois après il avait mis en déroute une petite armée avec laquelle La Hire, Xaintrailles, Fontaine et d'autres aventuriers s'étaient avancés jusqu'à Ris, gros village à quatre lieues de Rouen, dans l'espoir que des traîtres leur livreraient la capitale de la Normandie (1). Après ces deux succès, les Anglais, maîtres de la campagne, arrivèrent de nouveau jusqu'aux portes de Paris ; ils arrêtèrent et rançonnèrent les paysans qui y portaient des vivres au marché et ils renouvelèrent la souffrance de cette grande ville, qui déjà depuis un an avait cru être arrivée au terme de ses misères (2).

Charles VII était à Montpellier le 31 mars 1437 ; il y célébra les fêtes de Pâques, et il y présida l'assemblée des États de Languedoc, qui lui accorda un subside de cent vingt mille francs. Mais il avait beau chercher dans son royaume la ville la plus éloignée des ennemis, il ne pouvait nulle part se dérober au spectacle de la guerre. Partout également la violence avait remplacé les lois ; l'Albigeois était dévasté par la querelle de Bernard de Casilhac et de Robert Dauphin, qui prétendaient tous deux à l'évêché d'Albi, qui recouraient aux armes pour établir leur droit (3). Tout le pays situé au midi de la Loire souffrait bien plus encore des exactions et des violences de Rodrigo de Villandrade. Cet aventurier es-

(1) Monstrelet, c. 212, p. 332 ; et de nouveau, c. 217, p. 350.
(2) Journal d'un bourgeois de Paris, p. 480.
(3) Hist. du Languedoc, T. V, L. XXXIV, c. 70, p. 487.

pagnol avait plusieurs fois rendu de grands services à Charles VII, en combattant ses ennemis avec succès; mais il préférait encore piller ses sujets. Il avait rassemblé une bande puissante de brigands, qu'on nommait *routiers* dans le midi, et *écorcheurs* dans le nord ; il disait qu'il voulait la conduire dans la Guienne contre les Anglais ; mais bientôt il l'avait ramenée en Auvergne, et il ravageait cette province. Charles VII, qui voulait retourner à Bourges, convoqua, au mois de mai, la noblesse de Languedoc à Pézénas, pour lui servir d'escorte (1). Villandrade, à son approche, voulait se retirer dans le Bourbonnais, où il était sûr de la protection de son beau-frère le bâtard de Bourbon, mais ses routiers rencontrèrent à Saint-Amand, à dix lieues de Bourges, les fourriers du roi; ils prirent querelle avec eux, les battirent et les dépouillèrent. Charles en éprouva une violente colère : il manquait d'activité plutôt que de courage, et il parut sentir enfin que puisqu'on ne lui permettait pas de vivre en paix, il valait mieux encore faire fuir ses ennemis que de fuir toujours devant eux. Il marcha donc contre Villandrade, auquel le bâtard de Bourbon et Jacques de Chabannes s'étaient associés : ces routiers reculèrent, passèrent la Saône à Trévoux, et se retirèrent dans la Bresse, qui était terre d'empire. Charles exigea du duc de Bourbon qu'il ne laissât point rentrer Villandrade en France, et qu'il rappelât le bâtard de Bourbon et Chabannes pour les envoyer contre les Anglais (2)

Charles prit goût à cette petite campagne contre Villandrade, et il annonça qu'il allait marcher contre les Anglais. Plusieurs grands seigneurs vinrent se joindre à lui, entre autres le comte de Vendôme et le comte de Pardiac ou Perdriac, devenu comte de la Marche; c'était le fils du comte d'Armagnac (3). Il s'arrêta à Gien sur la Loire, pour y ras-

(1) Hist. du Languedoc, L. XXXIV, c. 72, p, 488.

(2) Le bouvier dit Berry, p. 395.

(3) Le comté de La Marche, apanage de Jacques II, mari de la reine Jeanne de Naples, fut porté par la fille de celui-ci dans la maison d'Armagnac, quand Jacques II se fit capucin à Besançon avant l'année 1435. Mém. d'Olivier de la Marche. T. VIII, c. 1, p. 1-10.

sembler son armée, tandis que le connétable et le bâtard d'Orléans avaient pris les devants et soumettaient Château Landon, Nemours et Terny (1). Après quoi Charles leur donna rendez-vous devant Montereau, qu'il voulait investir. Gaucourt, Xaintrailles et Boussac passèrent la Seine à Bray, avec seize cents combattants, et vinrent se loger dans la Brie, à droite de cette rivière; le connétable, le bâtard d'Orléans, Pardiac et Chabannes se logèrent à gauche dans le Gâtinais; Valogne, La Tour et Regnault Guillaume, avec un troisième corps d'armée, s'avancèrent enfin entre l'Yonne et la Seine, et de tous les côtés des canons furent mis en batterie. Dix jours plus tard, le 24 août, le roi arriva aussi devant Montereau, et son armée se trouva alors forte de six à sept mille hommes. Dans la ville, il y avait trois ou quatre cents Anglais, qui se défendaient avec une grande bravoure. Le siége dura six semaines environ : « Le roi lui-même, dit » Monstrelet, de sa personne y prit moult grand travail. » Son roi d'armes Berry dit aussi « que le roi y étoit présent en » personne, faisant son devoir comme les autres. » Ce langage était trop simple pour les écrivains postérieurs : selon eux, Charles se signala à ce siége par la plus brillante valeur. Enfin le 11 octobre, la garnison étant trop faible pour défendre une si grande enceinte, la ville fut prise d'assaut, avec peu de perte pour les assiégeants. Une trentaine d'Anglais furent tués en se défendant; autant furent faits prisonniers et pendus; le reste se réfugia dans le château : la ville fut pillée; mais le roi ne permit pas qu'on touchât aux personnes des bourgeois qui s'étaient réfugiés dans les églises. Quinze jours après, le château se rendit par composition (2).

Après la prise de Montereau, Charles VII passa une quinzaine de jours à Melun; il se laissa persuader ensuite de faire son entrée à Paris : il n'avait jamais revu cette ville depuis le 29 mai 1418, qu'encore enfant il en avait été emporté au

(1) Monstrelet, c. 215, p. 344.

(2) Monstrelet, c. 215, p. 344. — Berry, roi d'armes, p. 395. — Journal d'un bourgeois de Paris, p. 490. — J. Chartier, p. 94. — Mém. de Richemont, p. 338. — Amelgardus, L. III, c. 13, f. 68.

milieu d'une sédition, et il conserva toute sa vie de l'éloignement pour ses habitants. Cependant il vint loger à Saint-Denis le 12 novembre 1437, et le lendemain il fit son entrée dans la capitale, accompagné par son fils le Dauphin, par le connétable et le bâtard d'Orléans; les comtes du Maine, de Pardiac, de Vendôme, de Tancarville; Christophe de Harcourt, La Hire, Xaintrailles, Chabannes, et presque tous les autres chefs qui s'étaient illustrés dans cette longue guerre formaient son cortége. Le prévôt des marchands et ses échevins, le prévôt de Paris, le parlement, les prélats, l'université, attendaient le roi dans des stations différentes pour le complimenter; dans chaque place on représentait des mystères, et le peuple, qui se croyait arrivé au terme de ses maux, criait *Noël!* et pleurait de joie (1).

Peut-être ne dépendait-il pas du roi de faire beaucoup de bien à une ville que tant de circonstances se réunissaient pour ruiner; quelques ordonnances qu'il y rendit, sur les preuves de capacité que devraient donner les médecins et les apothicaires, avant d'être admis à exercer leur état (2); sur la conservation des protocoles et des registres des notaires (3); enfin sur la punition des blasphémateurs, pour lesquels, à la sollicitation du clergé, il renouvela les ordonnances cruelles de Louis IX (4), ne pouvaient pas donner beaucoup de satisfaction au peuple; aussi le bourgeois de Paris dit dans son Journal, « qu'il se départit de Paris le troisième jour de novembre, » sans que nul bien y fit à la ville de Paris pour lors; et sembloit qu'il ne fût venu seulement que pour voir la ville : » et vraiment sa prise de Montereau et sa venue coûta plus » de 60,000 francs à la ville de Paris, où qu'ils fussent » pris (5). »

Le roi s'était à peine retiré de Paris à Beaugency, et ensuite

(1) Monstrelet, c. 219, p. 354. — Berry, roi d'armes, p. 398.
(2) Ordonn. de France, T. XIII, p. 244.
(3) *Ibid.*, p. 249.
(4) *Ibid.*, p. 247.
(5) Bourgeois de Paris, p. 494.—Berry, p. 398. Je ne sais pourquoi tous deux placent ces événements sous l'an 1438.

à Tours, que les écorcheurs d'une part, les Anglais de Pontaise de l'autre, recommencèrent leurs courses jusqu'aux portes de la capitale, et interrompirent presque absolument les arrivages des vivres; la détresse était augmentée par une très mauvaise récolte, et comme il n'y avait ni police, ni sûreté sur les routes, le commerce des denrées était presque interrompu; le pain, qui coûtait un blanc dans une ville, en coûtait dix dans une autre; plusieurs villes où l'on avait défendu de brasser de la bière, où l'on avait fait tuer tous les chiens, tous les animaux qui partagent la nourriture de l'homme, finirent par chasser leurs pauvres, qu'on voyait mourir sur des fumiers, où ils allaient chercher un reste de chaleur; d'autres, au contraire, accueillirent avec une charité généreuse tous ceux qui se présentaient, et la ville de Cambrai se distingua par-dessus toutes les autres, par l'abondance des secours qu'elle distribua (1). Chabannes, Blanchefort, de Bron, Floquet, Reynault, Chapelle, d'Escouvet, et environ deux mille chevaux, s'étaient chargés de garder la frontière du côté de la Normandie; mais n'y trouvant plus rien à piller, ils se jetèrent dans les États du duc de Bourgogne, et dévastèrent d'une manière effroyable le Ponthieu, le Santais, le Cambrésis et le Hainaut (2).

(1438). Mais la souffrance de Paris dépassait encore celle des provinces. Une maladie pestilentielle avait été la conséquence de la misère. Il mourut cinq mille personnes à l'Hôtel-Dieu; il en mourut quarante-cinq mille dans la ville, et la moitié, à ce qu'on assurait, de faim, non de maladie. « Quand » la mort, dit le bourgeois de Paris, se boutoit dans une » maison, elle en emportoit la plus grande partie des gens, » et espécialement des plus forts et des plus jeunes (3). » Les rues étaient si désertes, que les loups ne craignaient point d'entrer dans la ville par la rivière, pour y enlever des chiens, quelquefois même des petits enfants. Les bourgeois montaient

(1) Monstrelet, c. 223, p. 374.
(2) *Ibid.*, c. 222, p. 371.
(3) Journal d'un bourgeois de Paris, p. 495.

la garde aux portes; mais les corps-de-garde et les lits d camp étaient probablement infectés, en sorte qu'ils en reve naient presque tous atteints de la peste. Le connétable, le capitaines, les hommes riches, tout ce qui pouvait s'enfui enfin, quitta la ville, à la réserve d'Adam de Cambrai, pré sident du parlement, de Simon Chasles, président de l chambre de comptes, et d'Ambroise de Loré, commandan de la ville, qui s'efforcèrent d'y maintenir quelque ordre a milieu de tant de calamités (1).

Les Anglais auraient éprouvé peu de difficulté à s'empare de nouveau de la capitale, dans de telles circonstances; mai ils se souciaient peu d'y venir chercher la peste et la famine ils évacuèrent au contraire d'eux-mêmes quelques uns de postes qui en étaient plus rapprochés. Dans le courant d l'été de 1438 on leur reprit Montargis et Chevreuse; mais il tenaient toujours Meaux, le Creil, Pontoise et Gisors, d'o ils étendaient leurs courses dans toute l'Ile-de-France (2) De leur côté Talbot et Thomas Kiriel soumettaient Longue ville, et divers châteaux de la Basse-Normandie et du pay de Caux (3); ils passèrent ensuite en Picardie, et forcèren les troupes du duc de Bourgogne à lever le siége du Cro toy (4). Cependant, il ne restait plus qu'un petit nombr d'Anglais sur le continent; la nation se dégoûtait toujou plus de la guerre, et le conseil de Henri VI, comme ache minement à la paix, consentit à l'échange de deux prince du sang prisonniers. Il rendit le comte d'Eu, captif dès l bataille d'Azincourt, contre Jean de Beaufort, depuis du de Sommerset, fait captif à la bataille de Baugé (5).

Charles VII, auquel cette guerre ne donnait plus d'inquié tude, revint, au commencement de juillet, de Tours, où i avait passé le printemps, à Bourges, où il avait convoqu une assemblée solennelle du clergé de France. Cinq archevê

(1) J. Chartier, p. 99.
(2) Monstrelet, T. VII, c. 230, p. 5.
(3) *Ibid.*, c. 228. p. 3.
(4) J. Chartier, p. 98. — Berry, p. 400.
(5) Rapin Thoyras, L. XII, p. 277. — Monstrelet, c. 232, p. 9.

ques, vingt-cinq évêques, et une multitude d'abbés et de députés des universités et des chapitres, s'y trouvèrent réunis; le roi y arriva, accompagné du dauphin, du duc de Bourgogne, du comte du Maine, de Pierre de Bretagne, des comtes de La Marche, de Vendôme et de Tancarville, avec beaucoup de grands seigneurs et de docteurs de l'une et l'autre loi (1). Il promulgua dans cette assemblée, le 7 juillet, une ordonnance célèbre, sous le nom de *Pragmatique-Sanction*, contenant le sommaire des libertés que réclama dès lors l'Église gallicane, libertés que venait de définir le concile de Bâle, et pour lesquelles la chrétienté se divisait, au point de paraître menacée d'un nouveau schisme.

Nous n'avons jusqu'ici nommé qu'incidemment le concile de Bâle, quoique cette assemblée des Pères de l'Église eût constamment fixé les regards de l'Europe, dès le 23 juillet 1431, jour de son ouverture; mais la fermentation qu'elle excitait se faisait moins sentir en France que dans aucune autre partie de la chrétienté, trop de calamités accablaient alors cette contrée. Chaque année, depuis un siècle, les Français voyaient piller leurs villes, ravager leurs campagnes, décimer leur jeunesse; et tandis que l'art de la guerre était leur seule étude, la seule carrière qui menât à la richesse et à la gloire, ils ne s'apercevaient pas que la civilisation avait marché dans le reste de l'Europe avec des pas de géants. L'antiquité s'était révélée aux Italiens; ils avaient d'abord cherché à atteindre la plus vaste érudition, avec une passion, avec une constance que nous ne connaissons plus aujourd'hui. Bientôt ils s'étaient élevés à l'éloquence, à la poésie et à la philosophie; chez eux l'admiration pour la science et le génie ne s'était point renfermée dans les écoles; on l'avait retrouvée dans le peuple, dans la noblesse, dans les princes mêmes; et la gloire littéraire commençait à assigner les rangs dans la société.

L'Espagne et l'Allemagne suivaient de près l'Italie, dans ce zèle pour apprendre tout ce que l'homme peut savoir;

(1) Ordonn. de France, T. XIII, — Préface, p. 47, et texte, p. 268.

mais l'Espagne, comme l'Italie, dans son admiration pour l'antiquité classique, devenait presque païenne. Les lettrés dans l'un et l'autre pays ne considéraient plus le christianisme que comme une institution politique, dont ils recueillaient les principaux avantages; aussi mettaient-ils un zèle peu consciencieux à en défendre tous les abus. Les Allemands, au contraire, religieux et enthousiastes par caractère, avaient reporté sur la religion toutes les lumières qu'ils venaient d'acquérir, lorsque leur esprit s'était enrichi par tous les trésors de la science, et s'était exercé par l'étude de la dialectique et de la philosophie. Ils avaient voulu rendre leur croyance plus pure et plus sainte, et ils préludaient par les controverses des Hussites à la grande réforme qu'ils devaient opérer quatre-vingts ans plus tard.

A cette époque même l'Église avait pour chef un homme dont les défauts compromettaient jusqu'à son existence : c'était Gabriel Condolmieri, élu pape le 3 mars 1431, sous le nom d'Eugène IV. Son oncle, Grégoire XII, l'avait introduit dans le sacré collége; mais il y était regardé comme un moine d'un esprit étroit et violent, qu'aucun prélat n'aurait voulu avoir pour pape, et qui ne fut nommé que parce que les cardinaux, dans un tour de scrutin où ils voulaient perdre leur suffrage, l'avaient jugé l'homme le plus déconsidéré de leur corps, celui par conséquent qui avait le moins de chance d'être élu, et dont ils pouvaient le mieux faire ce qu'on nomme aujourd'hui dans les élections un *homme de paille*. Toutefois, Eugène IV s'était conduit à l'égard des Hussites comme aurait fait probablement un pape plus habile. Il avait voulu les écraser; il avait soulevé contre eux la population ignorante de l'Allemagne ; il avait prêché croisade après croisade, rompu tous les traités qui avaient été faits avec les Hussites, et délié de leurs serments tous ceux qui leur avaient juré la paix. Mais l'Allemagne ne ressemblait déjà plus à ce qu'elle était aux temps barbares; tous les hommes distingués par leurs talents, par l'élévation de leur caractère, avaient refusé de se joindre à la tourbe ignorante que soulevaient les moines. Les croisés, mal conduits, mal conseillés,

avaient été constamment battus, et l'Allemagne, ravagée par les Hussites, accusait l'imprudence du pape, se refusait à se laisser plus long-temps sacrifier à ses passions, et demandait à grands cris une réforme de l'Église, dans son chef et dans ses membres (1).

L'assemblée du concile de Bâle manifesta en même temps l'impatience du public allemand, qui voulait secouer une tyrannie stupide, et l'esprit républicain qui s'était développé chez les lettrés de toute la chrétienté, et qui par eux avait passé au haut clergé, parce que les hommes les plus éminents dans les lettres avaient été revêtus des dignités de l'Église. La cour de Rome regardait la chrétienté comme une monarchie spirituelle; le concile ne voulut y voir au contraire qu'une démocratie ou pour mieux dire un gouvernement assez semblable à celui de la république de Pologne, où les grands seigneurs des provinces, une fois réunis en diète, n'étaient plus que des citoyens égaux dans leurs droits. Dans l'Église, l'égalité et la liberté n'étaient, selon eux, que pour les prélats, comme en Pologne que pour les gentilshommes. En effet, dès sa seconde session le concile de Bâle se déclara supérieur au pape; il lui retira le droit de le dissoudre; il lui interdit de créer de nouveaux cardinaux; il se réserva à lui-même le pouvoir de lui donner un successeur si Eugène venait à mourir: enfin le pape ayant voulu résister à ce qu'il nommait les usurpations de l'assemblée, le concile le cita à comparaître devant lui à Bâle, pour rendre compte de sa conduite (2).

Eugène IV était l'homme le moins propre à lutter contre cette assemblée ambitieuse, dans laquelle on voyait réunis presque tous les savants, les orateurs, les philosophes, pres-

(1) Hist. de la Guerre des Hussites et du Concile de Bâle, par Jacques Lenfant; 1731. in-4°. *Voyez* tout le tome 1er.

(2) Lenfant, Hist. du Concile de Bâle, T. II, L. XVII et XVIII.—*Acta Concilii Basiliensis, Labbe Concil. generalia*, T. XII, p. 459, seq. — *Raynald. Annal. eccles.*, T. XVIII, ad ann. 1431-1438. — Hist. des Républ. Ital. du moyen âge, ch. 66. — Dumont. Corps diplomat. T. III, p. 30, 36, 37, 38, 46.

que toutes les notabilités littéraires enfin de la chrétienté. Le concile connaissait ses droits, et les droits de l'Église; il était déterminé à les faire valoir à la rigueur, et cependant il ne manquait pas aussi d'adresse. Eugène, au contraire, avait conservé tous les préjugés d'un moine ignorant; il croyait son autorité sans limites, il s'indignait de toute résistance. Loin de reconnaître la supériorité du concile, ou d'obéir à ses citations, il tentait de le transférer dans une autre ville, puis il le cassait, il en convoquait un second; mais aussi incapable d'administrer les affaires temporelles que les spirituelles, à cette époque même il se brouillait avec ses sujets en Italie; il perdait la souveraineté de Rome, de la Marche d'Ancône, de la Romagne, et il était obligé de chercher un refuge à Florence, pendant que toutes les villes de l'État de l'Église, ou se constituaient en républiques, ou étaient occupées par des condottieri.

Les Pères du concile de Bâle auraient pu opérer dès lors la réforme religieuse que Luther commença quatre-vingts ans plus tard; mais ils n'en avaient pas le désir : en profitant de toutes les lumières du siècle, ils cherchaient leur intérêt propre et non celui de l'humanité; ils voulaient bien détruire le despotisme du pape, mais non le pouvoir ou la richesse des prélats; ils mettaient en jeu les talents de tous les esprits philosophiques enrôlés dans leur parti, mais ils n'avaient garde de dissiper l'ignorance du bas peuple, qui assurait sa soumission et leur opulence. Ce manque de bonne foi, cette préférence accordée à l'intérêt du corps sur l'intérêt de la société, produisirent un manque de fidélité dans les agents du concile; eux, à leur tour préférèrent leur intérêt privé à l'intérêt du corps.

Dans sa vingt-huitième session, le 1er octobre 1437, le concile déclara de nouveau Eugène IV contumace, et se prépara à le déposer (1). Peu après, le 8 décembre 1437,

(1) *Annal. ecclesiastici*, *Raynaldi*, 1437, § 18, p. 177. — *Labbe Concilia general*, T. XII, sessio 28, p. 590. — Lenfant, Hist. du Concile de Bâle, T. II, L. XVIII, p. 69.

l'empereur Sigismond, qui avait paru en quelque sorte le protecteur et le modérateur du concile, mourut, et fut remplacé sur les trônes de Bohême et de Hongrie par Albert d'Autriche, son gendre; celui-ci fut ensuite couronné à Aix-la-Chapelle, comme roi des Romains, le 30 mai 1438, sous le nom d'Albert II. D'autre part, Eugène IV qui avait convoqué un autre concile à Ferrare, en opposition avec celui de Bâle, en fit l'ouverture le 8 janvier 1438. Il ne s'était d'abord rendu qu'un fort petit nombre de prélats, sujets immédiats du pape, à cette assemblée; mais bientôt elle acquit plus d'importance aux yeux de la chrétienté, par l'arrivée de Jean VI Paléologue, empereur de Constantinople, qui y amena divers prélats grecs. Ce souverain, dont les titres étaient encore si imposants, n'était cependant que le prince d'une seule ville; pressé dans sa capitale par les armes des Turcs, il s'était flatté d'assurer à son empire chancelant les secours de la chrétienté, en consentant à la réunion de l'Église grecque avec l'Église romaine. Ce fut le grand œuvre dont se chargea le concile de Ferrare (1).

Dès lors l'Église se trouva partagée entre les deux conciles de Bâle et de Ferrare, et plusieurs des prélats qui avaient d'abord été attachés au premier passèrent au second; c'étaient les plus modérés, et leur défection laissa les plus violents maîtres du terrain. Ceux-ci résolurent, pour achever de punir Eugène, de nommer à sa place un nouveau pape. Ils arrêtèrent leur choix sur un homme que nous avons eu plusieurs fois occasion de nommer, Amédée VIII, comte, puis duc de Savoie, beau-frère de Jean-sans-Peur, duc de Bourgogne, allié du duc Philippe, et qui plusieurs fois s'était présenté comme médiateur pour rétablir la paix en France. Amédée VIII était né en 1383; il régnait en Savoie depuis 1391. Arrivé à l'âge de cinquante ans, il se sentit fatigué de l'autorité souveraine; il l'abdiqua en faveur de son fils le 7 novembre 1434, et il se retira dans un riant ermitage qu'il avait

(1) *Labbe Concilia general,* T. XIII. p. 876. — Lenfant, Concile de Bâle, T. II, L. XIX, p. 78.

fondé à Ripaille, sur les bords du lac de Genève. Il y avait institué un ordre composé de six chevaliers seulement, auquel il avait imposé des vœux monastiques; il s'en fit le doyen, et sans renoncer tout-à-fait aux affaires d'État, il partagea ses jours à Ripaille entre les exercices de piété et la bonne chère (1). Les vœux qu'il avait faits comme ermite l'avaient fait entrer dans l'Église; mais on conçoit à peine comment l'amour du repos, qui lui avait fait abdiquer le gouvernement tout pacifique de la Savoie, put lui permettre de recevoir une tiare qui lui était offerte par une faction turbulente, tandis qu'il s'exposait au ressentiment d'un pape emporté, dont les invectives furent répétées par toute l'Église. Le 5 novembre 1439 il accepta cependant, sous le nom de Félix V, la papauté que lui offrait le concile de Bâle; il composa sa cour de vingt-trois cardinaux, il établit tour à tour sa résidence à Bâle, à Lausanne et à Genève (2).

La France avait adhéré au concile de Bâle; mais il semble que le clergé français avait pris très peu de part à toute cette controverse; tandis que les ravages de la guerre menaçaient sans cesse l'indépendance, l'existence même des prélats, ils se souciaient assez peu de savoir qui l'emporterait du pape ou du concile. Ce dernier avait cependant travaillé dans leur intérêt. Quand l'ensemble des décrets du concile fut présenté à l'Église gallicane assemblée à Bourges, les évêques furent frappés de tous les avantages qu'ils leur offraient. En même temps les gens de loi et les conseillers au parlement, toujours jaloux de l'autorité ecclésiastique, y virent avec plus de plaisir encore que le système de gouvernement introduit par le concile de Bâle serait favorable à l'autorité royale. Par leur accord, l'ordonnance nommée *Pragmatique-Sanction* fut ré-

(1) Guichenon, Hist. générale de Savoie, T. II, p. 54.—Monstrelet, c. 168, p. 140.

(2) *Labbe Concilia gener.*, T. XII, sessio 39, 40, p. 636, 638. — Guichenon, T. II, p. 59. — Monstrelet, T. VII, c. 237, p. 20. — Lenfant, Concile de Bâle, T. II, L. XIX, p. 98. — Dumont, Corps diplomatique, T. III; p. 75 et 85. Il rapporte l'élection au 17 novembre, et l'acceptation au 17 décembre.

digée : elle n'était autre chose qu'une sanction royale accordée à ceux des décrets du concile que la France acceptait comme lois de l'État.

L'ordonnance nommée *Pragmatique-Sanction* fut promulgée le 7 juillet; elle est fort longue et assez difficile à comprendre, parce que se référant uniquement aux décrets du concile de Bâle, elle énumère les uns après les autres, en les indiquant par leurs premiers mots, ceux qu'elle accepte, et auxquels elle donne force de loi en France. Quelquefois elle n'adopte pas le décret tout entier, alors elle rapporte les premiers et les derniers mots des paragraphes qu'elle sanctionne. Voici quelles sont les plus importantes entre ces lois nouvelles du concile que l'assemblée de Bourges importait en France. Elle reconnaissait que le Saint Siége était sous l'obligation d'assembler tous les dix ans un concile œcuménique; que l'autorité de ce concile était supérieure à celle du pape; que le pape ne pouvait élire aux hautes dignités ecclésiastiques, sauf un petit nombre de siéges qui lui étaient formellement réservés : pour tous les autres, la liberté d'élection était conférée aux chapitres. Elle ôtait à la cour de Rome la collation des bénéfices inférieurs; elle lui interdisait en particulier les expectatives ou la nomination à un bénéfice dont le titulaire était encore vivant; elle limitait aux causes les plus graves les appels en cour de Rome, toutes les fois que les plaideurs auraient plus de quatre journées de chemin à faire pour s'y rendre. Elle interdisait de troubler par ces appels, ou de toute autre manière, ceux qui auraient été trois ans de bonne foi en possession d'un bénéfice ou d'une dignité ecclésiastique; elle fixait à vingt-quatre le nombre des cardinaux, et exigeait que le pape ne pût les nommer avant qu'ils fussent âgés au moins de trente ans; elle déclarait simoniaque la perception des annates : elle soumettait les prêtres concubinaires à la perte de trois mois de leurs revenus par année; elle limitait à de certains actes l'obligation d'éviter tout commerce avec les excommuniés; enfin, elle déclarait qu'un interdit ne pouvait envelopper dans son opération les innocents avec les coupables. Quelques autres décrets sur la célébration des of-

fices divins, sur la présence au choeur, sur les heures canoniques, également sanctionnés, n'ont point de rapports avec la querelle qui divisait alors l'Église (1).

Quoique l'assemblée de Bourges se fût permis de choisir entre les décrets du concile, de modifier plusieurs de ceux qu'elle adoptait, et d'y faire des réserves en faveur d'Eugène IV, les Pères de Bâle apprirent avec joie cette adhésion d'une grande monarchie à leur législation, et ils en témoignèrent leur reconnaissance dans une lettre qu'ils adressèrent à l'archevêque de Lyon (2). Eugène IV, au contraire, en exprima son ressentiment à Charles VII avec tant de hauteur qu'on n'aurait pu soupçonner en lisant sa lettre, qu'il était alors même exilé de ses États par ses sujets, et déposé par l'Église dont il se disait le chef (3). Cependant peu s'en fallut qu'Eugène ne trouvât en France même des vengeurs qui accablassent le concile de Bâle, et anéantissent cette assemblée, au moment où le roi et le concile de Bourges adoptaient et sanctionnaient ses décrets. Ce fut le vieux comte Guillaume de Diets, évêque de Strasbourg, qui en fit la tentative. Il savait que les capitaines d'aventuriers, les écorcheurs dont la France était remplie, ne trouvaient presque plus rien à piller dans ce malheureux pays, ravagé à la fois par la peste et la famine; qu'en même temps ils étaient tous aigris contre le connétable de Richemont, qui, sous prétexte de rétablir la discipline, faisait pendre ou noyer par centaines leurs soldats (4), qu'ils lui avaient refusé l'entrée des châteaux de Vincennes et de Beauté, où il avait voulu se retirer pour éviter la peste qui ravageait Paris (5); que l'un deux, Guillaume de Flavy, commandant de Compiègne, avait même arrêté Pierre de Rochefort, maréchal de Rieux, et l'avait fait

(1) Ordonn. de France, T. XIII, p. 267-291. — *Concilium Bituricense, in Labbe Concil. generalia,* T. XII; p. 1429. — Lenfant, Hist. du Concile de Bâle, L. XIX. p. 83.

(2) *Concil. gener.,* T. XII, p. 831.

(3) *Ann. eccles. Raynaldi,* T. XVIII, an. 1439, § 37.

(4) Mém. de Richemont, T. VII, p, 340.

(5) Mém. de Richemont, p. 341.

mourir en prison, parce qu'il le savait dévoué au connétable (1); qu'enfin tous ces vaillants soldats devenus comme étrangers à leur pays, s'attendant à être licenciés à la paix, et se déclarant déjà ennemis de leurs généraux, étaient tout prêts à passer au service de la puissance qui voudrait les employer. Plusieurs d'entre eux s'étaient réunis en Lorraine, où ils recommençaient, au nom de la régence laissée par le roi René, les hostilités contre le comte de Vaudemont (2). L'évêque de Strasbourg vint les y trouver; il leur représenta que peu de marches les conduiraient devant Bâle, où ils trouveraient le plus riche butin que pussent espérer des hommes de guerre. Dans cette ville étaient réunis tous les prélats les plus opulents de la chrétienté, des hommes nourris dans la mollesse, qui se rachèteraient à tout prix si les écorcheurs commençaient à les livrer aux tourments par lesquels ils étaient accoutumés à tirer des rançons de leurs captifs, et tandis que les capitaines français s'enrichiraient par cette capture, ils auraient encore l'avantage de gagner les indulgences et la vie éternelle, que le pape leur promettait en récompense.

La Hire, Blanchefort, Boussac, Antoine de Chabannes, Chapelle, Pierre Regnault et d'autres capitaines célèbres, séduits par ces promesses, se mirent en effet en chemin à la tête de six mille écorcheurs, et entrèrent en Alsace, se dirigeant vers la Suisse; ils prenaient à tâche d'augmenter la terreur qu'ils inspiraient, en soumettant à d'affreux supplices les paysans qu'ils faisaient prisonniers, et auxquels ils demandaient des rançons. Mais tandis que les paysans de France, désarmés et opprimés, tremblaient devant les soldats, ceux d'Allemagne avaient été accoutumés à se défendre. Ils se retirèrent dans les lieux forts, et y opposèrent une résistance obstinée; ils épièrent les soldats qui se détachaient pour chercher des vivres, et tombant sur eux à l'improviste, ils en tuèrent un grand nombre. Bientôt les vivres manquèrent aux

(1) J. Chartier p. 98. — Lobineau, Hist. de Bretagne, L. XVII, p. 609.

(2) Monstrelet, c. 226, T. VI, p. 393. — D. Calmet, Hist. de Lorraine, T. II, L. XXVIII, p. 812.

écorcheurs, l'Alsace entière était soulevée contre eux, les Suisses se mettaient en mouvement pour défendre avec toutes leurs forces le concile de Bâle; les capitaines d'aventuriers n'osèrent pas arriver seulement jusqu'en vue de leurs frontières; ayant déjà perdu un grand nombre de leurs soldats, ils rentrèrent par la Franche-Comté et la Bourgogne dans le Nivernais, ils repassèrent la Loire, et ils revinrent ravager les provinces où Charles VII avait établi sa cour; car c'étaient celles qu'ils trouvaient les plus dépourvues de toute protection. (1).

(1) Monstrelet, c. 233, T. VII, p. 12.

CHAPITRE VII.

Négociations sans succès avec les Anglais. Changement dans le caractère du roi. Prise de Meaux ; États d'Orléans. Efforts pour supprimer le brigandage. Mécontentement des princes et des capitaines ; leur révolte, nommée la Praguerie ; leur soumission. Pacification de la Champagne. Prise de Pontoise par le roi. Journée de Tartas. Nouvelles demandes des princes à Nevers. — 1439-1442.

Les Français ainsi que les Anglais, épuisés par la guerre, accablés d'impôts, appauvris de soldats, et ayant éprouvé dans les dernières années, pour surcroît à toutes les autres calamités, les ravages de la famine et de la peste, n'étaient plus accessibles, les uns par rapport aux autres, ou à la haine ou à l'ambition ; ils ne désiraient plus des vengeances qu'il fallait acheter trop cher ; ils n'espéraient plus des conquêtes dont ils avaient reconnu la difficulté, et de même qu'ils voulaient sincèrement la paix, ils croyaient que leurs chefs la voulaient aussi. Le 20 décembre 1438, il avait été signé à Harcourt un traité qui avait suspendu les hostilités dans l'Anjou et le Maine (1). Peu après, la duchesse de Bourgogne avait rencontré à Gravelines le cardinal de Winchester, et, dans cette conférence, ils étaient convenus, le 21 janvier 1439, qu'un congrès serait ouvert sur la frontière de la banlieue de Calais, pour y traiter de la paix générale, et que le duc d'Orléans serait transféré dans cette ville, pour qu'il pût hâter les négociations par son influence (2).

(1439.) Le désir ardent de la paix qu'éprouvaient les peuples était secondé par les vœux de toutes les puissances : la

(1) Dumont, Corps diplom., T. III, p. 60.
(2) Rymer, T. X, p. 718.

rivalité entre le concile de Bâle et le pape piquait d'honneur les prélats et le pontife pour mettre un terme aux souffrances de l'humanité. Le pape et le concile avaient en même temps adressé de nouvelles instances aux deux rois pour qu'ils fissent cesser l'effusion du sang chrétien (1). Le duc d'Orléans, qui, depuis vingt-cinq ans, était retenu prisonnier en Angleterre, n'avait d'autre désir au monde que de rentrer en France; pour en obtenir la permission, il s'était montré prêt à sacrifier l'indépendance de sa patrie, et la couronne qui appartenait au chef de sa maison; les circonstances étaient devenues plus favorables à la France, mais son désir de la paix n'était pas moins ardent; il croyait qu'il le communiquerait à tous les négociateurs, s'il assistait aux conférences; aussi avait-il sollicité avec instance la grâce que lui avaient enfin accordée les Anglais de passer à Calais, pour prendre part à la négociation. Son frère, le bâtard d'Orléans, qui avait acquis de la gloire dans les armes, et que l'ambition aurait pu détourner de ces projets pacifiques, secondait, au contraire, les désirs du duc; il se rendit caution pour lui qu'il ne tenterait point de s'échapper si les Anglais l'amenaient sur le continent, et il déposa vingt-six mille saluts d'or entre leurs mains, comme garantie de la fidélité de son frère (2). Le duc ne tarda pas à reconnaître ce bon office; il fit don à son frère naturel des seigneuries de Romorantin et de Milançay, et du comté de Vertus; et lorsque les deux frères purent enfin se voir à Calais, le 21 juillet 1439, il échangea ces concessions contre le comté de Dunois, dont le bâtard d'Orléans porta dès lors le titre (3).

La maison de Bourgogne ne désirait pas la paix moins vivement que la maison d'Orléans. Le duc Philippe-le-Bon aimait les fêtes et les plaisirs beaucoup plus que la guerre; une partie de ses États héréditaires avait été ruinée par les guerres civiles de France; l'autre ne subsistait que par le commerce et les manufactures, et elle ne pouvait se passer des laines d'Angleterre : tant que le commerce avec ce pays était inter-

(1) Rymer, T. X, p. 683.
(2) *Ibid.*, p. 707.
(3) Godefroy, Hist. de Charles VII, p. 805.

rompu, la Flandre et tous les Pays-Bas ne pouvaient éviter d'être troublés par des discordes civiles. Il s'offrit donc comme médiateur entre les deux couronnes; puis, pour ne pas exciter la défiance de Charles VII, il se fit remplacer par sa femme Isabelle de Portugal, petite-fille de Jean de Gand, et nièce par conséquent du cardinal de Winchester; de son côté, il avait resserré ses liens avec la maison de France, en faisant épouser à son fils Charles, Catherine, fille du roi, qui n'avait encore que dix ans (1).

Isabelle n'était pas seulement propre au rôle de médiatrice par sa proche parenté avec les deux maisons royales qu'elle prenait à tâche de réconcilier; elle avait beaucoup d'adresse dans l'esprit, de goût pour la politique, et d'intelligence : elle avait alors quarante-deux ans. C'était déjà elle qui s'était chargée, au mois de novembre précédent, de proposer à Henri VI une trève marchande entre l'Angleterre et la Flandre, et elle était chargée de la conclure, si elle ne réussissait pas à faire signer la paix générale (2). Des tentes avaient été dressées sur la ligne de la frontière entre Calais et Gravelines; c'est là que la duchesse se rendit, le 28 juin, avec dix dames de la plus haute condition et une suite magnifique. L'évêque de Cambrai, les sires de Crèvecœur et de Santes étaient ses principaux conseillers. Son mari avait alors fixé sa résidence à Saint-Omer; c'était là qu'on lui avait amené la jeune Catherine de France, et les mêmes ambassadeurs qui avaient accompagné cette princesse étaient chargés de soutenir les intérêts de la France au congrès. Ils étaient huit : les archevêques de Reims et de Narbonne, les comtes de Vendôme et de Tonnerre, le sire de Beaujeu, fils du duc de Bourbon, le bâtard d'Orléans, et deux autres : parmi les Anglais, les principaux étaient le cardinal de Winchester, le duc de Norfolk, et le comte d'Essex (3).

(1) Le contrat de mariage fut signé à Blois le 30 septembre 1438. Il est dans Dumont, Corps diplom., T. III, p. 58.

(2) Rymer, T. X, p. 713.

(3) Monstrelet, c. 241, p. 67. — Barante, T. VII, p. 17. — Hist. de Bourgogne, T. IV, L. XIX, p. 236.

Le cardinal de Winchester fit à la duchesse de Bourgogne, sa nièce, l'accueil le plus affectueux; le duc d'Orléans parut aussi transporté de joie de la voir : c'était à ses yeux l'annonce de sa prochaine délivrance. Elle obtint que les lettres de créance de Henri VI, qui avaient blessé les Français, parce qu'elles désignaient Charles VII sous le seul nom de Charles de Valois, fussent changées. Tout paraissait donc confirmer les espérances de paix que les peuples avaient conçues. On savait que Henri VI saisissait toutes les occasions de mortifier son oncle le duc de Glocester, qui voulait la guerre, et de témoigner au contraire une confiance croissante au cardinal de Winchester, qui voulait la paix. On ne pouvait accuser Charles VII d'aimer la guerre, lorsqu'on lui voyait toujours fixer sa résidence dans la partie de ses États qui en était le plus éloignée, et repousser toutes les affaires, tous les soucis qui se liaient à son administration. Mais bientôt dans les conférences, on put remarquer que les hommes faibles et timides restent souvent dans une situation dangereuse, et qui demande de leur part des efforts continuels, faute de savoir prendre une décision ferme, qui leur rendrait à la fois la sécurité et le repos. Pour avoir la paix, il fallait que les rois de France et d'Angleterre renonçassent franchement à ce qu'ils étaient sûrs qu'ils n'obtiendraient pas; ils ne surent jamais s'y déterminer.

Les historiens du temps, si prolixes dans la relation des moindres combats, accordent à peine quelques lignes aux négociations de Gravelines (1). Mais plusieurs des offices qui furent échangés nous ont été conservés, et c'est par eux que nous pouvons suivre les offres des deux puissances, et les difficultés qu'elles firent naître. En premier lieu, nous trouvons les instructions données au nom du roi d'Angleterre au cardinal de Winchester; elles peignent d'une manière naïve l'obligation de marchander qu'on imposait alors aux négociateurs, de demander beaucoup, de résister à chaque concession, et de descendre cependant de degrés en degrés. Avant

(1) Monstrelet, c. 243, p. 71.

tout, les ambassadeurs anglais devaient déclarer que le moyen le plus simple de rendre la paix à l'Europe, c'était que Charles de Valois cessât de troubler Henri VI dans la pleine jouissance de son royaume de France, annonçant en même temps qu'ils ne permettraient pas que le titre de leur monarque à ce royaume fût mis en question. Cependant, après un débat et des protestations convenables, les ambassadeurs d'Angleterre devaient s'avancer et offrir, pour le bien de la paix, d'accorder à Charles de Valois, en Languedoc et dans les provinces voisines, un apanage de 20,000 livres de rente, à tenir en fief de Henri VI roi de France. Comme toutefois on s'attendait bien que les Français ne se contenteraient pas de cette offre, sur leur refus le cardinal de Winchester devait prendre la parole, et, comme homme d'église, faire un long discours sur les avantages de la paix, discours dont les principaux points lui sont indiqués dans cette instruction. Quand il aurait fini de parler, les autres ambassadeurs anglais devaient se montrer émus, et faire une nouvelle offre, celle de reconnaître deux royaumes de France : l'un pour Charles VII, qui comprendrait les provinces du midi de la Loire, à la réserve de la Guienne, du Poitou, et de tout ce que les Anglais y avaient jamais possédé ; l'autre, au nord de la Loire, pour Henri VI. Dans la suite de la discussion, ils devaient consentir à laisser à Charles VII toutes les provinces qu'il possédait au midi de la Loire, et à ne réserver aux Anglais que la partie de la Guienne qu'ils tenaient actuellement.

Si ces offres n'étaient pas acceptées, les ambassadeurs anglais devaient recommencer à parler des droits de l'humanité, de ceux de la religion, de la modération qui sied aux princes, et enfin proposer de partager la France comme elle l'avait été par le traité de Bretigny, en conservant seulement le titre de roi de France à Henri VI aussi bien qu'à Charles VII ; et même, sur ce dernier article, ils devaient finalement s'en rapporter au cardinal de Winchester, qui avait des instructions particulières. Si les Français mettaient en avant une proposition de mariage, ils devaient renvoyer de la traiter après que la paix serait signée, en demandant toutefois deux

millions de dot avec une princesse française, quitte à se réduire ensuite à un million. Ils devaient enfin écouter, sans rompre, toutes les propositions que leur feraient les Français, et demander une trève pour les débattre. Cette trève pouvait être, ou pour un long terme, par exemple de cinquante années, en rétablissant les communications entre les deux peuples comme sur le pied de paix ; ou brève, de cinq ans ou moins, en interdisant les communications, mais en autorisant seulement l'échange des enclaves respectives (1).

Toute cette comédie fut jouée par les ambassadeurs anglais dans les premières séances du congrès, ou du 10 au 18 juillet, avec cette différence que le cardinal de Winchester prit dans lesc onférences la fonction de médiateur anglais ; la duchesse de Bourgogne et le duc d'Orléans celles de médiateurs français : le cardinal de Winchester présidait en outre l'assemblée, à laquelle assistaient tous les ambassadeurs de France, d'Angleterre, de Bourgogne, et de plusieurs princes, entre autres du comte d'Armagnac. Les uns et les autres allaient souvent rendre visite au duc d'Orléans à Calais, et quelquefois au duc de Bourgogne à Saint-Omer. Le 18 juillet, le cardinal exposa à l'assemblée les difficultés qui se trouvaient à conclure une paix finale, attendu que les Français persistaient à exiger la renonciation du roi d'Angleterre à la couronne de France, ce à quoi les Anglais ne voulaient point consentir (2).

Les instructions des Français paraissent plus franches : ils annonçaient qu'ils étaient prêts *à laisser et bailler* un certain nombre de pays, terres et seigneuries, au roi d'Angleterre, sous condition qu'il les tînt en hommage de la couronne de France, comme pair du royaume ; qu'il renonçât aux autres, ainsi qu'au droit qu'il prétendait à la couronne et aux armes de France ; qu'enfin il remît en liberté, sans rançon, le duc d'Orléans. Comme ils voyaient que ces renonciations répugnaient aux Anglais, ils proposèrent

(1) *Instructiones apud Rymer,* T. X, p. 724.

(2) P. Plancher, Hist. de Bourgogne, T. IV, L. XIX, p. 237, d'après un journal anglais des négociations.

que, pendant un terme de quinze, vingt ou trente ans, il fût sursis, soit à cette renonciation, soit à l'hommage, pourvu que, durant cet intervalle, Henri VI s'abstînt de prendre le titre de roi de France. Si, au terme convenu, ce roi, parvenu à toute la maturité de l'âge, voulait faire l'hommage et la renonciation, la paix deviendrait perpétuelle ; s'il en jugeait autrement, il rentrerait dans l'entier de ses droits, et pourrait recommencer les hostilités en avertissant un an d'avance (1). Sur cette base, qui paraissait assez raisonnable, les ambassadeurs français firent, le 29 juillet, une dernière offre concertée avec la duchesse de Bourgogne et le duc d'Orléans, que le cardinal de Winchester paraissait agréer. Ils abandonnèrent au roi d'Angleterre tout ce qu'il possédait en Guienne, Calais et tout ce qu'il possédait autour de cette place, tout le duché de Normandie enfin, à la réserve de la forteresse de Mont-Saint-Michel et de l'hommage de Bretagne (2). Il fut convenu que ces bases seraient immédiatement communiquées aux deux rois, et que, le 10 septembre, les ambassadeurs se réuniraient de nouveau au même lieu pour signer. Mais, pendant l'absence du cardinal de Winchester, le faible Henri VI s'était livré de nouveau au duc de Glocester, qui voulait la guerre, ne fût-ce que pour contrarier son rival. A leur retour, le 10 septembre, les ambassadeurs anglais durent annoncer à la duchesse, au lieu de l'acceptation, le refus des conditions qui avaient été si longuement débattues. Le congrès fut rompu le 15 ; le duc d'Orléans dut se résigner à retourner en Angleterre, dans sa triste captivité : toutefois la duchesse de Bourgogne signa, le 20 octobre, une trève marchande de trois ans, avec l'Angleterre, en faveur de ses sujets flamands et brabançons (3), et les ambassadeurs des deux couronnes convinrent de se réunir au mois de mai

(1) Premières offres des ambassadeurs français. Preuves de Bourgogne, § 132, p. 166.
(2) Dernières offres des ambassadeurs français. Preuves de Bourgogne, § 133, p. 167.
(3) Rymer, T. X, p. 736.

de l'année suivante, pour reprendre leurs négociations, afin de parvenir à la paix générale (1).

Les opérations militaires n'avaient pas été suspendues durant le congrès de Gravelines; les Anglais, il est vrai, n'avaient fait passer que peu de troupes en France pour renforcer leur petite armée, et sachant l'état de détresse auquel était réduit le royaume, ils s'attendaient peu à être attaqués. Toutefois Richemont insistait auprès de Charles VII sur la nécessité de recouvrer la ville de Meaux s'il voulait demeurer maître de Paris; à moins de recevoir dans cette ville des vivres par la Marne, on devait bientôt y succomber à la famine, et Richemont, qui connaissait son maître par une longue expérience, n'attendait de lui aucun effort; il succombait au découragement, et il était sur le point de lui envoyer sa démission de l'office de connétable (2). Mais nous sommes arrivés à l'époque où il s'opéra dans les habitudes de Charles un changement que les historiens du temps n'expliquent point, ne remarquent pas même, et qui restera toujours un phénomène étrange de l'esprit humain. Jusqu'alors Charles avait paru incapable d'attention, d'intérêt à ses propres affaires, d'activité, de sacrifice de ses aises ou de ses plaisirs: dès à présent, au contraire, nous le verrons montrer une ferme volonté de rétablir l'ordre dans son royaume, d'en chasser ses ennemis, de sacrifier son repos, ses plaisirs, à son devoir, et une intelligence remarquable dans le choix des moyens pour arriver à son but. Charles VII, né le 21 janvier 1403, avait alors trente-six ans accomplis; il en avait régné dix-sept avec une faiblesse dégoûtante, au point d'être signalé, et par les Français, et par les étrangers, comme l'homme qui perdait la monarchie; il en régna encore vingt-deux comme son restaurateur (3). Malgré la détresse universelle, et contre l'attente du

(1) Berry, roi d'armes, p. 404. — Hist. de Bourgogne, L. XIX, p. 239.

(2) Mém. de Richemont, p. 347.

(3) On a fait honneur, il est vrai, à la belle Agnès Sorel d'une révolution dans le caractère de Charles VII, qui ramena ce roi au sentiment de ses devoirs, et lui fit prendre la résolution de chasser les Anglais de France. C'était l'opinion

connétable, Charles VII rassembla de l'argent, sans doute à l'aide de Jacques Cœur, riche marchand de Bourges, auquel il commençait à donner la direction de ses finances. Il l'employa à solder les gens de guerre, les routiers, les écorcheurs, dont les provinces du midi étaient remplies, et que la famine, la misère universelle avaient forcé à vendre leurs armes et leurs chevaux : il les équipa de nouveau, et les envoya au connétable (1). Il lui envoya aussi Jean Bureau, nouveau maître de l'artillerie, qui avait le premier soumis à des règles pré-

de François Ier, lorsqu'il inscrivit sous le portrait de la dame de Beauté ces vers :

Gentille Agnès, plus d'honneur tu mérite,
La cause étant de France recouvrer,
Que ce que peut dedans un cloître ouvrer,
Close nonain ou bien dévot ermite.

Mais François Ier avait probablement entendu faire le conte que rapporte Brantome dans ses *Femmes galantes,* Discours VI, T. VII, p. 463, auquel on ne peut guère ajouter foi. Le voici :

« La belle Agnès voyant le roi Charles VII en amouraché d'elle, et ne se » soucier que de lui faire l'amour, et mol et lâche, ne tenir compte de son » royaume, lui dit un jour que lorsqu'elle étoit encore jeune fille, un astro- » logue lui avoit prédit qu'elle seroit aimée et servie de l'un des plus vaillants » et courageux rois de la chrétienté ; que quand le roi lui fit cet honneur de » l'aimer, elle pensoit que ce fût ce roi valeureux qui lui avoit été prédit ; » mais le voyant si mol, avec si peu de soin de ses affaires, elle voyoit bien » qu'elle s'étoit trompée, et que ce roi si courageux n'étoit pas lui, mais le » roi d'Angleterre qui faisoit de si belles armes, et lui prenoit tant de belles villes à sa barbe, donc dit-elle au roi, je m'en vais le trouver, car c'est » celui duquel entendoit l'astrologue. Ces paroles piquèrent si fort le cœur du » roi, qu'il se mit à pleurer, et de là en avant prenant courage, et quittant sa » chasse et ses jardins, prit le frein aux dents ; si bien que par son bonheur » et sa vaillance chassa les Anglais de son royaume. »

On voit que les auteurs de cette historiette songeaient à Henri V comme au concurrent de Charles VII. Mais Henri V, le seul *qui fit de si belles armes,* mourut le 31 août 1422. Neuf ans plus tard, en 1431, Charles VII vit, pour la première fois, Agnès Sorel. Henri VI, son rival, n'avait alors que dix ans, et jamais depuis il ne montra ni courage ni talent, de manière à humilier Charles VII par la comparaison. Quand enfin Charles VII parut tout à coup se réveiller en 1439, il y avait huit ans qu'il était attaché à la dame à qui on en attribue le mérite.

(1) Le Bouvier, dit Berry, roi d'armes, p. 401.

cises l'art de battre en brèche les murailles, que jusqu'alors le canon renversait plutôt par hasard que par un feu bien dirigé.

Le 20 juillet, le connétable arriva devant Meaux avec quatre mille combattants. La ville est bâtie au nord, ou sur la rive droite de la Marne; une forteresse alors importante, nommée *le Marché de Meaux*, est bâtie sur la rive gauche. Richemont n'attaqua point cette dernière, mais Bureau établit ses batteries contre les murs de la ville, et, les coupant de ses boulets avec une régularité inconnue jusqu'à lui, il y pratiqua bientôt une large brèche. Les Anglais se hâtaient cependant d'accourir au secours de Meaux. Le duc de Sommerset, Talbot, Scales, Falconbridge, avaient rassemblé tout ce qu'il y avait d'Anglais dispersés en Normandie, et s'avançaient à la tête de sept mille hommes. Bureau ne leur donna pas le temps d'arriver. La brèche étant praticable le 12 août, bien plus tôt que la garnison de Meaux ne s'y serait jamais attendue, Richemont fit donner l'assaut, et en une demi-heure la place fut prise. Le bâtard de Thian, qui y commandait, fut fait prisonnier avec une partie de ses soldats. Les autres, qui s'étaient réfugiés au Marché de Meaux, y répandirent l'effroi. Cette forteresse offrit de capituler, pourvu que tous les prisonniers fussent remis en liberté. Richemont disputa sur les conditions, et comme on ne lui céda pas immédiatement, il ordonna que le bâtard de Thian et tous ses soldats prisonniers fussent pendus. Cet acte de férocité faillit lui coûter cher : les assiégés du Marché de Meaux rompirent toute négociation, et, le 15 août, le duc de Sommerset y arriva avec l'armée anglaise. Il changea la garnison du Marché, il reprit d'assaut la petite île qui se trouve entre cette forteresse et la ville, il offrit la bataille au connétable, qui n'osa point l'accepter. Mais, au bout de trois jours, le manque de vivres força le duc de Sommerset à reprendre la route de Normandie; le connétable passa alors la Marne; Bureau dressa ses batteries devant le Marché, et, après un feu soutenu de quinze jours, la brèche fut praticable; les Français donnèrent l'assaut le 13 septembre, et ils

prirent le Marché, comme ils avaient pris la ville (1).

Pendant que le connétable pressait ce siége, le roi était revenu à Paris, où il fit son entrée le 9 septembre, et où il resta jusqu'au 30. Il avait été assailli par les plaintes des gens de guerre et des aventuriers, qui accusaient le connétable de les traiter avec la plus odieuse férocité, les faisant pendre ou noyer, par son prévôt des maréchaux, pour la moindre peccadille. Charles voulut en juger par lui-même, et, ce qu'on était loin d'attendre, il se montra en état d'en juger bien. Richemont lui parut, en effet, dur et farouche dans sa justice prévôtale, mais les écorcheurs lui parurent encore plus souillés de crimes, et toute sa pitié se porta sur le pauvre peuple, que les gens de guerre dépouillaient avec tant de barbarie. Toute son attention fut dirigée sur les moyens de mettre un terme à leur désordre, et de les soumettre à cette discipline que la France, depuis un siècle, ne connaissait plus. Ce fut plein de cette idée qu'il repartit de Paris pour se rendre à Orléans, où il avait convoqué les États du royaume. Il donna cependant à Richemont la commission de se préparer à l'attaque d'Avranches, tandis que le sire du Bueil attaquait et prenait Sainte-Suzanne dans le Maine, une des meilleures places que possédassent les Anglais (2).

L'assemblée des États à Orléans fut la plus brillante comme la plus importante de celles qu'on vit durant ce règne. Jusqu'alors le roi avait assemblé toutes les années, et même plusieurs fois par année, les États, sans que les historiens du temps aient daigné nous informer de ce qui s'y passait. Un découragement universel empêchait la nation de faire usage des pouvoirs constitutionnels qui lui étaient laissés. Peu de députés se rendaient à ces assemblées, voyageant au péril de leur vie sur des routes infestées par les écorcheurs et les routiers; dans l'anarchie universelle, ils ne pouvaient se faire une idée ni des ressources de la France, ni des remèdes à

(1) Mém. de Richemont, p. 344-353. — Berry, roi d'armes, p. 402, 403. — J. Chartier, p. 101. — Monstrelet, c. 239, p. 53. — Journal d'un bourgeois de Paris, p. 501.

(2) Berry, roi d'armes, p. 403.

apporter à ses maux; ils défendaient leur argent le mieux qu'ils pouvaient contre les demandes du roi, puis, après avoir voté les subsides, ils se hâtaient de se séparer. Mais, en 1439, l'état du royaume faisait concevoir de meilleures espérances; les Anglais n'en occupaient plus qu'une petite partie, la guerre civile était terminée, la guerre étrangère semblait près de l'être; les souffrances étaient encore intolérables, mais on entrevoyait qu'avec une ferme volonté on pouvait les faire cesser. Les députations furent choisies avec soin, et elles se rendirent à Orléans, animées du désir de connaître à fond l'état de la France, et de porter remède à tous ses maux. Charles VII se rendit à l'assemblée accompagné par la reine Yolande de Sicile sa belle-mère, le duc de Bourbon, le comte du Maine, le connétable et son frère Pierre de Bretagne, le comte de Perdriac et de La Marche, les comtes de Vendôme et de Dunois. Les députés étaient qualifiés d'ambassadeurs des princes ou des provinces; les ducs de Bourgogne, de Bretagne, d'Orléans, s'y faisaient représenter par des seigneurs de leur choix; les villes avaient leurs commissaires, mais rien n'indique la division par ordre. « Après le roi, dit Berry, furent assis les seigneurs dessus » dits, chacun selon leur degré, et pareillement les prélats » et autres seigneurs et ambassadeurs, dont il y avoit fort » grand nombre, et grande multiplication de peuple (1). »

L'archevêque de Reims, chancelier de France, ouvrit la session par un discours dans lequel il annonçait combien ardemment le roi désirait la paix, et combien il avait travaillé pour l'obtenir. Il rendit compte des conférences qui avaient été tenues dans ce but à Gravelines; il lut les propositions que la France avait faites, et que le cardinal de Winchester avait paru agréer; il en donna copie à tous ceux qui la demandèrent, pour qu'ils pussent y réfléchir à loisir, et il ajourna l'assemblée au troisième jour, pour entendre la question de la paix ou de la guerre débattue contradictoirement. A cette deuxième séance, Vendôme et Juvénal des Ursins furent

(1) Berry, Histoire chronologique du roi Charles VII. p. 404.

chargés de plaider pour la paix; Dunois, La Fayette et Rabatteau, président au parlement, de plaider pour la guerre. Après avoir entendu leurs discours, l'assemblée passa aux suffrages, et s'étant décidée pour la paix, il fut résolu de renvoyer les ambassadeurs à Saint-Omer, le 1er mai suivant, pour conclure avec les Anglais, si ceux-ci se trouvaient au rendez-vous (1).

La seconde affaire déférée aux États d'Orléans, et la plus importante de beaucoup, fut la réorganisation de l'armée, pour la ramener sous la dépendance du roi, la soumettre à l'ordre et à la discipline, et soustraire les citoyens paisibles à ses vexations et ses outrages. Cette grande tâche fut accomplie; nous trouvons une partie des résultats des délibérations de l'assemblée dans l'ordonnance rendue à Orléans le 2 novembre 1439 (2); mais cet événement, le plus important de tous ceux du règne de Charles VII, est passé complétement sous silence par tous les historiens contemporains, et ce n'est que par conjecture que nous pouvons en découvrir les principaux traits.

L'un des plus sages conseillers du roi, et peut-être le connétable de Richemont, qui avait déjà signalé son zèle pour la discipline, représenta aux États qu'on ne pourrait ramener les gens de guerre à l'obéissance, et préserver les provinces de leurs excès, qu'autant qu'on pourvoirait régulièrement à leur paye. Les domaines devaient suffire à l'entretien du roi; sa maison, où il avait rétabli depuis peu un grand ordre, ne lui coûtait plus que cent mille francs par an, et il renonçait à rien prendre sur les tailles pour sa dépense personnelle; les aides et les gabelles devaient couvrir les autres dépenses du gouvernement, mais il fallait assurer la solde de l'armée, la faire percevoir dans les provinces par des officiers particuliers, par le trésorier des guerres et des receveurs révocables chaque année; et il fallait que ceux-ci payassent les gens de guerre chaque mois, avec une régularité qui ne leur laissât aucun

(1) Berry, Hist. p. 404.
(2) Ordonn. de France, T. XIII, p. 306.

prétexte de se payer par leurs propres mains, en pillant le paysan (1).

Il paraît que les États agréèrent dès-lors le plan qui leur fut proposé de réduire toute la gendarmerie à quinze cents lances, chacune de six hommes de guerre, et de la payer à raison de dix livres tournois par mois et par homme. Cette organisation ne fut cependant définitivement établie que quelques années plus tard. Il y a lieu de croire que les finances étaient alors regardées comme un secret d'État qui ne pouvait être révélé sans crime, aussi n'apprenons-nous d'une manière positive que par les débats des États de Tours, quarante-cinq ans plus tard, que les États d'Orléans fixèrent la taille à 1,200,000 liv., en l'affectant exclusivement à payer la gendarmerie. Elle ne varia point pendant le reste de ce règne, et trois fois seulement le roi perçut, du consentement des États, des crues, pour quelque circonstance accidentelle (2).

L'ordonnance d'Orléans publiée le 2 novembre 1439 expose que le roi, par le conseil des trois États actuellement assemblés, s'est réservé à lui-même le droit d'appointer tous les capitaines de France, et de fixer le nombre de leurs soldats. Il les choisira parmi ceux qui portent aujourd'hui ce titre, mais il interdit, sous peine de confiscation de corps et de biens, de prendre le nom de capitaines, ou de commander des gens de guerre, à ceux qu'il n'aura pas nommés. Sous les mêmes peines il interdit aux capitaines qu'il aura appointés d'en recevoir d'autres sous leurs ordres sans son consentement, ou d'accroître leur compagnie au-delà du nombre qu'il aura fixé lui-même. Le capitaine choisira ses soldats, mais il demeure responsable de leur conduite; il doit les empêcher de piller les gens d'église, les nobles, les marchands, les laboureurs; de les maltraiter, de les mettre à rançon, d'exiger d'eux des fournitures, de brûler leurs biens, d'endommager leurs

(1) Éloge du roi Charles VII, par un anonyme contemporain de son fils, publié par Denis Godefroy, *in Car. VII.*

(2) Éloge anonyme de Charles VII, dans Godefroy.

maisons. Pour toutes ces fautes de leurs subordonnés, les capitaines peuvent être punis par la perte de noblesse, de corps, et de biens, toutes les fois qn'ils n'auront pas eux-mêmes arrêté le délinquant, et qu'ils ne l'auront pas livré à la justice. Ils demeurent soumis à la juridiction de tous les baillis, prévôts et justiciers du royaume. Si les juges ne se sentent pas assez puissants pour punir les délinquants, ils devront les traduire immédiatement devant le parlement de Paris, auquel il est enjoint de faire justice. Enfin le roi autorise tous ceux qui éprouveraient quelque violence de la part des gens de guerre, s'ils sont en un lieu où ils ne puissent recourir ni aux tribunaux, ni aux capitaines, à implorer l'aide de leurs concitoyens, pour attaquer à main armée les soldats qui commettent du désordre, et les livrer à la justice.

De plus, le roi ordonne aux capitaines d'aller tenir garnison aux places frontières qu'il assignera à chacun ; il leur défend de s'en éloigner sans son ordre, ou d'aller vivre sur le pays. Il ordonne aux barons qui tiennent des garnisons dans leurs châteaux, de les maintenir de tous points à leurs frais, ou de les congédier, rendant responsables lesdits barons de tout excès commis par leurs soldats, autant que le sont les capitaines, des excès commis par les soldats du roi, et déclarant qu'ils peuvent ainsi se rendre coupables du crime de lèze-majesté. Il interdit à tous les barons de lever des tailles et des péages pour l'approvisionnement de leurs forteresses, autres que celles auxquelles ils ont droit de toute antiquité, sous peine de confiscation desdites forteresses : il leur interdit enfin de retenir tout ou partie des tailles et aides accordées par les trois États, et levées dans leurs seigneuries, ou d'y ajouter aucune crue pour leur propre compte. Il finit par déclarer qu'il n'accordera point de pardon à ceux qui violeront cette ordonnance fondamentale, et s'il venait à céder à des sollicitations importunes, et à pardonner à un délinquant, il enjoint aux juges de n'y avoir aucun égard (1).

On reconnaît la puissance nationale des États-Généraux

(1) Ordonnances de France, T. XIII, p. 306.

dans la hardiesse avec laquelle était conçue cette ordonnan Le roi de France le plus absolu n'aurait osé tenter, par seules forces, une si grande révolution. Il s'agissait de ram ner sous l'empire des lois et des magistrats civils ceux q avaient le pouvoir en mains; de faire obéir à la fois l'arm et les barons, qui jusqu'alors avaient commandé; de rédu les maîtres au rang de serviteurs. Il semble que Charles lui-même fut étonné de ce développement de puissance, q tout en sentant combien les États l'avaient cette fois bi servi, il comprit qu'ils pourraient à leur tour lui faire la loi, qu'il conçut d'eux une défiance qui jusqu'alors ne s'était poi manifestée dans sa conduite, tandis que plus tard il évita av soin de les convoquer de nouveau.

Après la signature de l'ordonnance et la dissolution de l'a semblée des États-Généraux, le connétable de Richemo partit d'Orléans pour se mettre à la tête de l'armée, qu avait fait filer du côté d'Avranches; elle était forte de plus six mille hommes, parmi lesquels on remarquait le comte Vendôme, Antoine de Chabannes, que le roi avait récemme nommé sénéchal de Toulouse, et Blanchefort, un des pl redoutables capitaines d'écorcheurs. La saison était avancé et les troupes souffrirent des intempéries de l'air pendant siége d'Avranches, qui dura un mois; mais surtout un esp de sédition et de mécontentement s'y manifesta, quand ell eurent connaissance de l'ordonnance qui réglait leur futu discipline. Les soldats ne voulaient plus obéir; ils désertaie par bandes, et leurs chefs, Chabannes, Blanchefort, Vendôn lui-même, offensés de se voir soumis aux lois et à des jug qu'ils méprisaient, les encourageaient dans leur turbulenc Sur ces entrefaites, lord Talbot et Scales, avec l'armée a glaise, vinrent, peu avant les fêtes de Noël, s'établir sur l'a tre bord de la rivière d'Avranches, qu'on nomme *la Sélun* on ne la croyait pas guéable, et les Français ne prirent poi de précautions pour leur fermer le passage; mais, à le grand étonnement, ils virent les Anglais, à la marée bass traverser la rivière où elle mêle ses eaux à celles de la mer, entrer par là dans la ville. Ils auraient pu les attaquer av

avantage, tandis que les Anglais étaient ainsi engagés dans les sables; au contraire, ils forcèrent en tumulte Richemont à lever le siége, en abandonnant une grande partie de ses bagages (1).

(1440.) Revenu auprès de Charles VII à Angers, Richemont trouva que la cour n'y était pas moins mécontente de la nouvelle ordonnance que l'armée : les barons comme les capitaines s'offensaient d'une gène qui leur paraissait insupportable; ils criaient à la tyrannie parce qu'ils ne pouvaient plus tyranniser les paysans; à l'injustice parce qu'on les rendait responsables des excès de leurs subordonnés. Richemont, le comte du Maine et le comte de La Marche, se montraient seuls fidèles au roi et à la loi; mais les ducs de Bourbon et d'Alençon, les comtes de Vendôme et de Dunois, s'écriaient que le roi, incapable de rien juger par lui-même, et s'abandonnant aux conseils du dernier qui lui parlait, allait désorganiser l'armée, et livrer sans défense la France aux Anglais; que, par une ordonnance qui lui était arrachée par les sollicitations de bourgeois et de gens de petit état, il avait offensé à la fois tous les gens de guerre, tous les barons et tous les princes, en les privant de leurs gains accoutumés, et les soumettant à l'ignominie d'être traduits devant la justice. Ils ajoutaient que c'était laisser trop long-temps la France victime de l'incapacité de son roi, et que, puisque le dauphin approchait de dix-sept ans, et montrait des talents précoces, il fallait en finir du règne des favoris et des maîtresses, laisser Charles au repos qu'il aimait, et mettre Louis à la tête du gouvernement. Le sire de Chabannes, Blanchefort, et le bâtard de Bourbon, les plus redoutables parmi les chefs d'écorcheurs, étaient aussi les plus actifs dans cette conspiration. Ils furent joints par La Trémoille, qui ne pouvait pardonner à Richemont de l'avoir exilé de la cour. Pendant ce temps, Richemont, chargé du gouvernement de l'Ile-de-France, était reparti pour Paris. Comme il traversait Blois, il y trouva

(1) Mém. de Richemont. p. 333. — Berry, Hist., p. 408. — J. Chartier, p. 101.

Bourbon, Dunois, Vendôme et Chabannes, qui, de leur côté, s'étaient retirés de la cour. Ils cherchèrent à le provoquer par des paroles piquantes avec l'intention de l'arrêter s'ils prenaient querelle ensemble; mais Richemont se contint et repartit au plus vite, sans qu'ils osassent faire un éclat. Arrivé à Baugency, le connétable fut atteint par Gaucourt et Xaintrailles, qui, demeurés fidèles au roi, le supplièrent de sa part de revenir en toute hâte, pour l'aider à se défendre contre la révolte qui éclatait (1).

Le jeune Louis était d'un naturel ambitieux, inquiet, empressé d'entreprendre toutes les choses nouvelles, de tenter toutes les intrigues; les liens du sang et les devoirs de la morale n'avaient point de prise sur lui. Charles, qui l'avait tout récemment nommé gouverneur de Languedoc, l'avait en même temps placé sous la direction du comte de La Marche, fils du comte d'Armagnac; mais Louis se cachait autant qu'il pouvait de ce surveillant, et il prêtait l'oreille aux grands qui lui proposaient de faire une révolution, ou, comme on disait alors, une praguerie; les soulèvements de la ville de Prague n'ayant cessé, depuis la réforme de Jean Huss, d'occuper toute la chrétienté. Louis était alors au château de Loches avec le comte de La Marche; le bâtard de Bourbon et Antoine de Chabannes y arrivèrent subitement avec une bande nombreuse d'écorcheurs; ils en chassèrent le comte de La Marche, et emmenèrent le dauphin à Niort, où les ducs de Bourbon et d'Alençon, le comte de Vendôme, La Trémoille, Chaumont, Prie, Jean de La Roche, sénéchal de Poitou, Jean Sanglier, le petit Boucicault, et beaucoup d'autres seigneurs, s'empressèrent de le joindre (2).

Cependant la révolution n'avait point tout le succès sur lequel avaient compté les princes. Le peuple s'apercevait déjà que c'était pour des intérêts contraires aux siens qu'on voulait l'entraîner dans la guerre civile. Le bâtard de Bourbon et Cha-

(1) Richemont, Mém., p. 356.—Monstrelet, c. 245, T. VII, p. 78.—Berry, p. 407.

(2) Monstrelet, T. VII, c. 245, p. 78. — Berry, p. 407. — Amelgardus, L. III, c. 12, f. 67.

bannes, au mépris de l'ordonnance, avaient rappelé leurs troupes des frontières, et avaient commencé à piller le Berri et la Sologne, enseignant ainsi aux paysans ce qu'ils avaient à attendre des succès de la praguerie. De leur côté, la plupart des barons considéraient l'ordonnance sur les gens de guerre comme un bienfait, car ils avaient bien plus à souffrir du pillage des soldats qu'ils ne pouvaient gagner aux extorsions qu'on leur interdisait à eux-mêmes. Enfin les aventuriers armés n'avaient pas tous embrassé le parti de la révolte; plusieurs étaient retenus par un sentiment de devoir; plusieurs par l'espoir de la solde régulière qui leur était promise; plusieurs, parmi leurs chefs, espéraient de l'avancement dans les compagnies d'ordonnance qu'on allait former. Le petit Blanchefort avait été arrêté à Angers par ordre du roi, et allait être livré au supplice; Richemont, à son arrivée, le sauva : c'était un bon capitaine; il se rangea sous les drapeaux du roi, et le servit fidèlement. Les premiers mots qu'adressa le connétable au roi, en le rejoignant à son retour de Beaugency, furent de se souvenir du sort de Richard II, et de se garder de s'enfermer dans aucune ville; mais la présence du danger et l'indignation avaient achevé de réveiller Charles de son indolence : il se mit à la tête de l'armée, et il montra, pour supprimer la praguerie, une activité qu'on ne soupçonnait point en lui (1).

Charles était arrivé à Poitiers avec les gens de guerre qui s'étaient attachés à lui, et il y avait fait ses pâques le 27 mars. Peu de jours après, comme il était à dîner, on lui apporta la nouvelle que le duc d'Alençon et Jean de La Roche avaient surpris le château de Saint-Maixant, mais que les bourgeois s'étaient réfugiés dans la tour de l'une des portes, et s'y défendaient encore. A l'instant il monta à cheval avec les sires de Coëtivy et de La Varenne, l'un amiral de France, l'autre sénéchal de Poitou; quatre cents lances les suivirent, et le même soir ils entrèrent dans Saint-Maixant, par la porte où les bourgeois se maintenaient depuis vingt-quatre heures.

(1) Berry, p. 107. — Richemont, p. 387.

Alençon et La Roche se retirèrent à l'approche de Charles; leurs gens laissés dans le château furent forcés à capituler le jour suivant; ceux de La Roche furent décapités ou noyés; ceux d'Alençon furent renvoyés sur parole de ne plus servir. Le roi projetait déjà de détacher ce duc de ses ennemis (1).

Pendant la nuit, Alençon et La Roche étaient revenus à Niort; ils y trouvèrent Chabannes, que le duc de Bourbon leur avait envoyé avec cent vingt lances, pour les engager à lui amener le dauphin en Bourbonnais. Alençon le conduisit en effet à Moulins, tandis que La Roche demeura chargé de la défense de Niort, et des places occupées en Poitou par les soldats de la praguerie; mais plusieurs de ces places, attaquées avec vigueur par les gens du connétable, ne tardèrent pas à capituler. Le comte de Dunois, bâtard d'Orléans, inquiet de la tournure que prenaient les affaires des insurgés, fit sa paix particulière avec le roi, et s'engagea à le servir contre ses anciens associés. Il vint en effet le rejoindre à Poitiers, où Charles se trouva à la tête de huit cents lances et de deux mille hommes de trait, sans avoir eu besoin de rappeler une seule des garnisons qui faisaient tête aux Anglais en Normandie. Le duc de Bourbon avait sollicité son beau-frère le duc de Bourgogne de se joindre à la praguerie, mais celui-ci lui avait répondu que cette révolte amènerait la ruine de la France, et que tout ce qu'il pourrait faire pour lui, c'était de chercher à faire sa paix.

Le Poitou était rentré presque en entier dans l'obéissance. Charles se mit en marche par Guéret et la Souterraine, pour aller attaquer le duc de Bourbon dans son apanage. En chemin, il fut rejoint par de nouveaux capitaines d'aventuriers, qui commençaient à voir clairement que le roi demeurerait le plus fort; entre autres par le vicomte de Lomagne, le bâtard de Foix et Sallasar, qui auparavant avaient suivi Rodrigue de Villandrade sur les frontières du Bordelais. Pothon de Xaintrailles, Robert Floquet et Jean de Brezé commandaient l'avant-garde royale; ils voulurent piller les petites villes et

(1) Berry, p. 407.

les châteaux où ils éprouvaient quelque résistance, mais le roi et le connétable se contentèrent de leur faire payer quelques rançons, déclarant que les pauvres habitants ne devaient pas être victimes de ce que des aventuriers étrangers s'étaient défendus dans leurs murs. Le 15 mai le roi célébra la Pentecôte à Aigueperse, sur les frontières du Bourbonnais. Les révoltés y avaient concentré leurs forces, et dans la nuit Chabannes leur enleva une partie de son artillerie. Cependant, là comme ailleurs, le peuple se déclarait pour le roi : Bourbon, qui, avec le dauphin et La Trémoille, avait son quartier à Saint-Poursain, voyant que Cusset, Charroux, Escurolles, et cinq ou six forteresses plus petites, avaient ouvert volontairement leurs portes, ou avaient été prises de force, se retira à Moulins, tandis que les royalistes entrèrent à Saint-Poursain; il songea même à passer en Bourgogne, et s'avança jusqu'à Décize sur la Loire; mais le duc Philippe lui fit dire qu'il ne le recevrait, avec ses capitaines, que comme de simples particuliers, et que si leurs gens d'armes pillaient quelque chose dans le plat pays, la noblesse et les communes se soulèveraient contre eux (1).

Les seigneurs de la praguerie revinrent à Moulins, très affectés du danger de leur position. Ils voyaient Lomagne et Sallasar les attaquer avec vigueur, tandis qu'ils avaient compté que tous les aventuriers militaires se déclareraient pour eux. Ils se présentèrent devant Clermont-Ferrand; on leur en ferma les portes, et on y accueillit, au contraire, le roi avec empressement. Celui-ci y convoqua les États de l'Auvergne, quoique Bourbon fût toujours maître de Riom, qui n'en est qu'à trois lieues. L'évêque de Clermont exposa au nom du roi à l'assemblée, que cette rébellion n'avait d'autre motif que les efforts du roi pour sauver le peuple des ravages des gens de guerre. Le sire de Dampierre répondit, au nom des États, qu'ils étaient au roi de corps et de biens, et qu'ils voulaient obéir du tout à sa volonté. En même temps ils lui accordèrent une aide en argent assez considérable (2).

(1) Berry, Hist. chronol., p. 408, 409.
(2) *Ibid.*, p. 410. — Monstr., c. 245, T. VII, p. 79.

Cependant, les princes du sang qui s'étaient attachés au
désiraient fort dérober à toute punition ceux du parti contrai
Le comte d'Eu fit plusieurs visites aux ducs d'Alençon et
Bourbon, pour entamer avec eux des négociations; il les am
même à Clermont, où ces ducs eurent une conférence ave
comte du Maine et le connétable, mais, retournés à leur qu
tier, ils recommencèrent les hostilités. Alors le roi poussa
avantages, et prit Vichy et plusieurs places autour de Cus
puis se dirigeant par Saint-Haon-le-Châtel, qu'il prit d'assa
et qu'il sauva cependant du pillage, il arriva jusqu'à Roan
Quelques villes au-delà de la Loire, comme Perreux et Ch
lieu, s'empressèrent de lui faire leur soumission. Dès lors
ducs perdirent courage : le duc d'Alençon le premier dema
grâce, et obtint la permission de se retirer à Pouançay d
son apanage. Le comte d'Eu se chargea ensuite d'amener
roi, le 19 juillet, à Cusset, le duc de Bourbon et le dauph
Ils approchaient en effet, mais à demi-lieue de Cusset ils tr
vèrent un messager du roi qui avertit les seigneurs de La T
moille, de Chaumont et de Prie, de ne point suivre le da
phin, car le roi ne les assurait point, et ne voulait point
recevoir dans son cortége. Le jeune Louis eut alors un mou
ment qui lui fait honneur : il déclara qu'il ne voulait po
d'une paix qui sauvait les princes et non les gens de leur hôt
Le duc de Bourbon et le comte d'Eu eurent de la peine à l
mener jusqu'au roi. Bourbon et le dauphin s'agenouillèr
par trois fois devant le monarque, et lui demandèrent pard
Charles se contenta de dire à son fils : « Louis, soyez le bie
» venu : vous avez moult longuement demeuré ; allez-vo
» en reposer en votre hôtel pour aujourd'hui, et demain n
» parlerons à vous. » Mais au duc de Bourbon, il dit : « Be
» cousin, il nous déplaît de la faute que maintenant et aut
» fois avez faite contre notre majesté par cinq fois; » et
déclara les propres lieux où ce avoit été, disant : « Si
» fust point pour l'honneur et amour d'aucuns, lesquels n
» ne voulons point nommer, nous vous eussions montré
» déplaisir que vous nous avez fait. Si, vous gardez dorén
» vant de plus y renchoir. »

Le lendemain, Bourbon et le dauphin supplièrent de nouveau le roi de vouloir bien pardonnner à La Trémoille, Chaumont et Prie. Charles dit qu'il n'en ferait rien, mais que seulement il voulait bien leur permettre de s'en retourner chez eux sans y être molestés. Alors le dauphin s'écria : « Monseigneur, il faut donc que je m'en retourne, car ainsi leur ai » promis; » et le roi lui répondit : « Louis, les portes vous » sont ouvertes, et si elles ne vous sont assez grandes, je vous » ferai abattre seize ou vingt toises de mur pour passer où » mieux vous semblera. Vous êtes mon fils, et ne vous pouvez » obliger à quelque personne sans mon congé et consentement; » mais s'il vous plaît vous en aller, si vous en allez; car, au » plaisir de Dieu, nous trouverons aucuns de notre sang qui » nous aideront mieux à maintenir et entretenir notre honneur » et seigneurie que vous n'avez fait jusques à ici (1). »

Cependant le dauphin ne partit point; il accepta la grâce que le roi faisait à ses serviteurs rebelles, en leur permettant de se retirer chez eux. Le duc de Bourbon rendit au roi les châteaux de Corbeil, Vincennes, Sancerre et Loches; les gens d'armes évacuèrent le Bourbonnais et l'Auvergne, en se dirigeant les uns vers l'Orléanais, les autres vers Paris; et, le 24 juillet, la paix qui terminait la praguerie fut publiée à Cusset à son de trompe (2).

La guerre civile de la praguerie retarda les négociations qui devaient s'ouvrir le 1er mai à Gravelines, pour la paix entre la France et l'Angleterre. Cependant l'une et l'autre nation avait paru vouloir y apporter les dispositions les plus pacifiques. Henri VI avait accordé, le 31 janvier, les plus

(1) Monstrelet, c. 245, T. VII, p. 82, 83.

(2) Monstrelet, c. 245, p. 84. — Berry, roi d'armes, p. 411. — J. Chartier, p. 103-105. — Richemont, p. 358. — Journal d'un bourgeois de Paris, p. 504-506. Cette pacification fut suivie, au bout de très peu de jours, de la cession que fit Charles VII à son fils, du Dauphiné, « vu qu'il est venu en » âge suffisant pour avoir connaissance et soi employer ès besognes et affaires » de notre royaume, et d'avoir État et gouvernement. » Cette cession est datée de Charlieu, 28 juillet 1440. — Preuves de l'Hist. de Louis XI, Duclos, T. III, p. 16.

amples sauf-conduits aux ambassadeurs de France (1). Il avait en même temps agréé les principaux articles d'un traité pour la mise en liberté du duc d'Orléans. De son côté, Charles VII avait donné, le 12 avril, à Saint-Maixant, des lettres-patentes pour que le chancelier, en son absence, pût accorder sous le grand sceau tous les actes nécessaires au duc d'Orléans pour sa délivrance (2). Les ambassadeurs de France et de Bourgogne se rendirent bien à Saint-Omer le 1er mai, comme ils en étaient convenus, mais l'espérance des Anglais s'était ranimée en voyant le roi engagé dans une guerre civile : pendant sept mois entiers il n'arriva à Calais aucun ambassadeur d'Angleterre, et quand enfin l'évêque de Rochester et lord Stanhope se présentèrent comme chargés de pouvoirs par Henri VI, les ambassadeurs français déclarèrent qu'ils n'étaient pas d'assez haute dignité pour traiter avec eux (3).

Au lieu de renouer les négociations, les Anglais faisaient de nouvelles entreprises guerrières. Vers la fin d'avril, le duc de Sommerset avait assemblé six mille combattants à Rouen; il avait sous ses ordres Dorset, Falconbridge et Talbot, et il vint mettre le siége devant Harfleur, où Jean d'Estouteville commandait une garnison française de quatre cents hommes. Celui-ci se défendit avec beaucoup de vaillance pendant quatre mois : cependant les vivres commençaient à lui manquer, et il demandait instamment des secours que le roi ne put point lui envoyer tant que dura la praguerie. Ce fut seulement après la paix de Cusset que les comtes d'Eu et de Dunois, ayant réuni quatre mille hommes à Paris, s'avancèrent par Amiens et Abbeville; ils avaient sous leurs ordres le bâtard de Bourbon, Gaucourt, La Hire, Saint-Simon, Pennesac, Broussac, et beaucoup d'autres capitaines auxquels ils voulaient donner occasion d'effacer les fautes qu'ils avaient commises pendant la révolte (4); mais il était trop tard; les Anglais avaient eu le temps de se fortifier dans leurs lignes :

(1) Rymer, T. X, p. 756.
(2) *Ibid.*, p. 763.
(3) Barante, Ducs de Bourgogne, T. VII, p. 64.
(4) Monstrelet, c. 247, p. 87.

en vain Dunois les attaqua avec vaillance, il ne put ni les forcer, ni engager les Anglais à en sortir. Au bout de huit jours il se vit réduit à se retirer, et la garnison capitula. Les capitaines d'aventuriers retombèrent alors dans leurs anciennes habitudes : les uns se jetèrent dans le Ponthieu pour le piller, quoiqu'il appartînt au duc de Bourgogne; les autres gagnèrent la Champagne, où ils recommencèrent leurs ravages (1).

Mais, pendant le même temps, le duc de Bourgogne poursuivait en Angleterre des négociations qui avaient uniquement pour but la mise en liberté du duc d'Orléans. Depuis que Charles avait commencé à manifester une énergie et des talents qu'on ne lui avait jamais soupçonnés, les princes avaient conçu de lui une jalousie nouvelle; ils répétaient contre lui les accusations d'indolence, d'incapacité, de favoritisme, justement parce qu'il cessait de les mériter, et ils cherchaient des combinaisons pour défendre leur pouvoir contre des vertus inattendues, tout en l'accusant des vices contraires. Le duc d'Orléans, captif depuis vingt-cinq ans en Angleterre, commençait à se faire connaître par d'assez jolies poésies en français comme en anglais. Elles avaient donné l'idée qu'il était doué de talents supérieurs; comme en même temps il était, par ses apanages, le plus puissant des princes du sang, comme on supposait que tout l'ancien parti d'Orléans se réunirait à lui, le duc de Bourgogne ne doutait point qu'en confondant leurs deux influences ils ne fussent absolument les maîtres du royaume, et ne pussent condamner Charles VII à ce repos des rois fainéants, auquel, pendant dix-sept ans, il avait paru aspirer uniquement. La duchesse de Bourgogne avait négocié cette alliance intime entre les ducs d'Orléans et de Bourgogne; le premier, comme garantie de son amitié, s'était engagé à épouser, aussitôt qu'il aurait recouvré sa liberté, Marie de Clèves, nièce du second, et élevée dans sa maison (2). Les ambassadeurs de France

(1) Monstrelet, c. 247, T. VII, p. 87-94, et c. 249, p. 97. — J. Chartier, p. 105.

(2) Preuves de l'Hist. de Bourgogne, n° 134, p. 169.

avaient eux-mêmes pris part au traité, croyant devoir bien plus se mettre en garde contre un renouvellement de guerres civiles entre ces princes rivaux, que contre une alliance trop intime entre eux.

Il fallait cependant obtenir du conseil d'Angleterre la mise en liberté du duc d'Orléans, et tandis que le cardinal de Winchester y donnait les mains, le duc de Glocester s'y opposait. Il invoquait la mémoire de son frère Henri V, et les injonctions qu'il leur avait faites en mourant. Il fit inscrire, le 2 juin 1440, sa protestation contre l'élargissement du duc d'Orléans sur les registres du conseil; il y disait, entre autres choses : « Le roi et son conseil n'ignorent point quelle est, » d'après la commune renommée, l'indisposition de son ad- » versaire de France; qu'il n'a ni prudence ni discrétion pour » se gouverner lui-même, mais qu'il doit être conduit, par » défaut de raison naturelle, d'après les désirs de ceux qui, » pour le temps, l'ont sous leur gouvernement, et l'on croit » que son fils aîné est fait tout de même. Il me semble donc, » considérant la grande subtilité et disposition cauteleuse du » duc d'Orléans, qui est si bien connue de tous les lords du » conseil, que nous ne devons point le mettre en liberté; car » les seigneurs de la partie adverse et les trois États, le » voyant si prochain du sang, et si habile, le prendront pro- » bablement pour régent, et lui donneront le gouvernement; » et lui, qui connaît si bien dans quelles dispositions nous » sommes ici, ne voudra jamais travailler à une paix qui » soit honorable et profitable au roi mon seigneur (1). »

Malgré la protestation de Glocester, la mise en liberté du duc d'Orléans fut résolue; la riche rançon qu'on attendait de lui, tandis que le parlement refusait ses subsides, fut le vrai motif qui détermina le conseil. Elle fut fixée à deux cent mille écus, dont deux valaient un noble d'Angleterre : quatre-vingt mille devaient être payés au moment où le duc serait mis en liberté; les cent vingt mille restant au bout de six mois; et, pour cette somme, Orléans remettait des en-

(1) Rymer, T. X, p. 764. — Rapin Thoyras, L. XII, p. 285.

gagements séparés du dauphin, des ducs de Bretagne et d'Alençon, des comtes de Vendôme et de La Marche, des archevêques de Reims et de Narbonne, des seigneurs de Harcourt, Tancarville, Mailly et Lohéac (1). Le duc de Bourgogne ajouta, le 8 juillet, sa garantie à celle du dauphin, peut-être parce que les Anglais se défiaient du pouvoir qu'aurait celui-ci d'accomplir ses promesses, depuis qu'il s'était engagé dans la guerre civile (2). Les ambassadeurs de France ratifièrent à Saint-Omer, le 16 août 1440, ces divers traités au nom du roi (3). Le 20 août, des sauf-conduits furent expédiés par Henri VI au bâtard d'Orléans, pour qu'il vînt avec sa femme trouver son frère à Calais ou à Gravelines : d'autres sauf-conduits furent envoyés, le 28 octobre, à l'archevêque de Reims, chancelier, à l'archevêque de Narbonne, à l'évêque de Poitiers, à deux conseillers au parlement et deux secrétaires, formant l'ambassade française qui attendait à Saint-Omer. Enfin, le duc d'Orléans ayant satisfait à tous ses engagements, et donné les cautions des princes ses parents, prit congé, le 3 novembre, de Henri VI à Westminster. et partit pour Calais, sous la conduite de Jean Cornwallis. Parvenu à Gravelines, il y donna, le 12 novembre, des lettres par lesquelles il reconnaissait qu'il avait été remis en liberté, et il confirmait tous les engagements qu'il avait pris durant sa captivité (4).

La duchesse de Bourgogne avait attendu le duc d'Orléans à Gravelines; le duc de Bourgogne vint bientôt l'y joindre avec toute sa cour. Les deux princes s'embrassèrent avec attendrissement, et le duc d'Orléans fit au duc de Bourgogne les protestations les plus vives d'attachement et de reconnaissance. Il jura d'observer fidèlement le traité d'Arras; il fit faire le même serment à son frère Dunois, qui d'abord y montrait peu de disposition. Il célébra son mariage avec la demoiselle de Clèves, le 26 novembre, dans l'église de Saint-

(1) Rymer, T. X, p. 776, et p. 794.
(2) *Ibid.*, p. 787.
(3) *Ibid.*, p. 798.
(4) *Ibid.*, p. 800, 808, 823 et 829.

Bertin, à Saint-Omer, et le 29 il reçut le collier de la toison d'or, dans un chapitre de l'ordre que tint le duc de Bourgogne. Ce collier fut aussi envoyé aux ducs de Bretagne et d'Alençon (1). Le duc de Bourgogne conduisit ensuite le duc d'Orléans à Bruges, annonçant à cette ville qu'il lui pardonnait à l'intercession de son cousin. Il fournit magnifiquement aux dépenses de son hôte, et lui monta une brillante maison. Les deux princes se séparèrent à Gand, et Orléans prit la route de Paris, où il fit son entrée le 14 janvier 1441 (2).

Tant de marques d'affection et d'une intime intelligence, entre deux princes que jusqu'alors on avait crus ennemis, éveillèrent la défiance de Charles VII, et lui firent découvrir le but de cette association inattendue. Plus il avait montré jusqu'alors d'indifférence pour le pouvoir, et plus, depuis qu'il s'en était ressaisi, il semblait le défendre avec jalousie. Il avait assemblé à Bourges, au mois de septembre 1440, ses États-généraux; mais il eut soin de ne leur soumettre autre chose que quelques affaires d'Église (3). Il les fit déclarer pour Eugène IV et contre Félix V, en interdisant toutefois de publier dans le royaume aucune citation, suspension ou privation de bénéfice, à l'occasion du schisme qui éclatait (4). Il obtint d'eux en même temps un subside d'un dixième à lever sur tous les ecclésiastiques du royaume (5). Dans le même esprit il sembla se précautionner contre les princes du sang, et pour bien montrer au duc de Bourgogne qu'il voulait gouverner sans prendre ses conseils, il rappela Tanneguy du Châtel, qu'il savait lui être odieux, et le donna pour lieutenant au comte du Maine, dans le gouvernement de Guienne (6).

(1441.) Dès le commencement du printemps de 1441, Charles VII se mit à la tête des troupes qu'il avait rassemblées

(1) Monstrelet, c. 252, T. VII, p. 105-114.
(2) *Ibid.*, p. 115-125.
(3) Hist. du Languedoc, L. XXXIV, p. 495.
(4) Ordonn. de France, T. XIII, p. 319-326.
(5) *Ibid.*, p. 326.
(6) Hist. du Languedoc, L. XXXIV, p. 495.

autour d'Orléans et de Blois, et partit pour la Champagne, celle des provinces du royaume où son autorité était le moins respectée, et où les gens de guerre commettaient les plus cruelles exactions. Les peuples y étaient tour à tour dépouillés par des aventuriers lorrains ou barrois, qui déployaient les drapeaux ou du roi René, ou du comte de Vaudemont, en guerre l'un avec l'autre; ils l'étaient encore par Robert de Saarbruck, qu'on nommait le damoiseau de Commercy, par le bâtard de Vergy ou le sire de Cervolles, capitaines bourguignons, qui prétendaient user de représailles pour des incursions faites chez eux par des écorcheurs français. Jean de Luxembourg, comte de Ligny, avait seul réussi par son activité et sa fermeté à écarter de ses fiefs tous ces brigands; mais il venait de mourir à son château de Guise, et Charles VII, qui avait prolongé d'année en année le répit qu'il lui avait accordé pour accepter le traité d'Arras, voulait au contraire forcer son neveu et son successeur le comte de Saint-Pol à se soumettre sans réserve à l'autorité royale (1).

Charles VII conduisait avec lui le connétable, le dauphin et le comte du Maine, avec beaucoup de gentilshommes et de capitaines, dont les uns voulaient rappeler qu'ils avaient fait preuve de fidélité l'année précédente, durant la praguerie, les autres voulaient faire oublier leur rébellion. Arrivé à Troyes, où il passa trois semaines, il fit attaquer les châteaux des brigands et des aventuriers qui désolaient le pays: les uns furent pris de force, d'autres ouvrirent volontairement leurs portes. Le damoiseau de Commercy vint s'excuser de ses brigandages et implorer la merci du roi. Le pardon qu'il obtint encouragea le bâtard de Vergy, Charles de Cervolles et le bâtard de Bourbon à venir demander grâce. Charles pardonna aux deux premiers; mais il avait toujours trouvé le bâtard de Bourbon parmi les artisans les plus actifs du désordre, avant comme après la praguerie: il était bien aise de faire sentir au duc son frère que son nom n'était point une sauvegarde; il le livra au prévôt des maréchaux, pour avoir

(1) Monstrelet, c. 252, T. VII, p. 128.

tout récemment pillé Mucy-l'Évêque, et celui-ci le fit lier dans un sac et noyer dans la rivière, à Bar-sur-Aube. Ce supplice inspira une salutaire terreur aux autres chefs de bande, qui n'étaient pas d'un sang si illustre. L'ordonnance pour la création des compagnies commença dès lors à être mieux exécutée, les tailles à être plus régulièrement perçues sur des campagnes qui étaient moins ravagées, et les soldes des gens de guerre à être payées avec ponctualité (1).

De Bar-sur-Aube Charles VII passa successivement à Châlons, à Reims et à Laon : un convoi d'artillerie qu'il faisait venir de Tournai fut attaqué en chemin et enlevé par le jeune comte de Saint-Pol. Le roi donna ordre à La Hire, Chabannes et Joachim Rohault de punir cet outrage ; bientôt les forteresses de Ribeumont et de Marle furent soumises, et le comte de Saint-Pol vint à Laon pour demander grâce. Il s'engagea à observer la paix, à réparer les dommages qu'il avait causés et à soumettre au parlement de Paris les procès que faisait naître la succession du comte de Ligny. La duchesse de Bourgogne vint dans le même temps à Laon, pour demander au roi, au nom de son mari, le redressement de plusieurs griefs. Mais les ducs étaient alors l'objet spécial de la jalousie de Charles, et il trouva moyen, tout en recevant la duchesse avec beaucoup de courtoisie, de ne lui rien accorder du tout (2).

Le roi continua ensuite sa marche par Soissons, Noyon, Compiègne et le pont Sainte-Maxence. Après avoir ramené à l'obéissance toutes les provinces qu'il laissait derrière lui, son dessein était de conduire contre les Anglais les forces qu'il avait réunies, pour leur faire sentir enfin leur imprudence d'avoir rejeté toutes ses offres de paix. Le 19 mai il vint donc mettre le siége devant le château du Creil, qui se rendit au bout de douze jours, et le 4 juin, ayant reçu de nouveaux renforts, il entreprit le siége de Pontoise (3).

(1) Monstrelet, c. 253, p. 130. — Richemont, p. 359. — Berry, p. 412. — J. Chartier, p. 109.

(2) Monstrelet, c. 255, p. 136, T. VII, et c. 256, p. 143. — Berry, p. 413.

(3) Journal de Paris, p. 514-516. — Monstrelet, c. 260, p. 153. — Amelgardus, L. III, c. 14, f. 69.

L'armée du roi était fort belle et fort nombreuse. Il avait avec lui le dauphin, les comtes d'Eu et du Maine, le connétable de Richemont, les maréchaux de Lohéac et de Culant, l'amiral de Coétivy, et un grand nombre de comtes et de gentilshommes. Mais les ducs d'Orléans, de Bourbon, d'Alençon et le comte de Dunois se tenaient à l'écart : ils n'avaient pas abandonné le projet qui avait éclaté l'année précédente sous le nom de *praguerie,* celui de forcer le roi à rentrer dans l'indolence et l'apathie, dont ils lui faisaient cependant un crime. Ils correspondaient pour cela avec le duc de Bourgogne, et ils espéraient trouver dans le peuple plus d'appui qu'ils n'en avaient eu l'année précédente. Dans les provinces que le roi avait parcourues, il est vrai, on avait reconnu ses bonnes intentions et son désir de réprimer les brigandages ; mais un jugement fondé sur une expérience de dix-sept ans ne se change pas en quelques mois. L'activité nouvelle du roi, soit qu'elle fût, comme on le prétendait, l'ouvrage d'un nouveau favori ou d'une nouvelle maîtresse, n'était qu'un accident qu'on ne s'attendait pas à voir durer. D'autre part, l'Ile-de-France était toujours cruellement vexée ; et à Paris les tailles étaient si onéreuses et se succédaient si rapidement les unes aux autres, que les bourgeois accusaient Charles de leurs malheurs avec plus d'amertume que jamais. « Il étoit, » disaient-ils, gouverné par ses faux et mauvais conseillers, » qui le tenoient comme on fait un enfant en tutèle. Tandis » que par leur mauvaiseté ils dépouilloient les confréries et » ruinoient les églises sans honneur à Dieu ; ils avoient si peu » de courage, que dès qu'ils savoient les Anglais d'un côté ils » s'enfuyoient d'autre part, sans oser les combattre, même » lorsqu'ils étoient trois contre un (1). »

Dans cette disposition des esprits le siége de Pontoise était une opération dangereuse, et ses difficultés étaient encore augmentées par la ferme résolution des Anglais de défendre à tout prix cette place importante, d'où ils menaçaient toujours Paris. Richard, duc d'York, cousin de Henri VI, petit-

(1) Journal d'un bourgeois de Paris, p. 517.

fils du cinquième fils d'Édouard III, et dont le fils monta plus tard sur le trône, sous le nom d'Édouard IV, avait été nommé, le 2 juillet 1440, lieutenant-général et gouverneur du roi Henri VI dans le royaume de France et en Normandie (1). Il avait sous lui le vaillant Talbot, le plus redouté comme le plus intrépide des généraux anglais, encore qu'il eût déjà soixante-huit ans. Lord Clifford commandait la garnison de Pontoise, où l'on comptait de six à huit cents, tant Anglais que transfuges français. Charles VII établit son quartier à l'abbaye de Maubuisson, sur la gauche de l'Oise; un pont fut jeté sur la rivière, un peu au-dessous de la ville, et le comte du Maine avec l'amiral de Coétivy se logèrent sur la droite de l'Oise, autour de l'abbaye de Saint-Martin. Ce fut de ce côté qu'arriva Talbot, avec quatre mille combattants seulement. Il offrit le 21 juin la bataille aux Français; mais Charles VII, trop frappé du souvenir des grandes défaites de Crécy, de Poitiers et d'Azincourt, était résolu à ne pas mettre sa fortune à l'épreuve, et ne permit pas qu'on acceptât le combat. Il passa cependant le pont avec le dauphin, et ayant rejoint le comte du Maine, il examina avec lui les lignes des Anglais; mais il contint ses troupes dans les fortifications de Saint-Martin et de la bastide, et il laissa seulement La Hire, Rouhault et Jaillet escarmoucher au dehors, pendant trois heures que Talbot demeura en bataille. Ce général voyant enfin que le roi était déterminé à ne pas combattre, s'avança par la presqu'île entre la Viorne et l'Oise, entra dans Pontoise, l'approvisionna de vivres, en changea la garnison, qu'il porta à quinze cents hommes, donna le commandement de ces troupes au lord Scale et Falconbridge, et se retira, le 24 juin, par Mantes, sans être molesté (2).

Charles VII ne voulait pas combattre, mais il ne voulait pas non plus abandonner son entreprise. Après la retraite des Anglais, il remit ses canons en batterie, et continua le siége.

(1) Rymer, T. X, p. 786.

(2) Berry, Hist. chronol., p. 411. — Monstrelet, c. 260, T. VII, p. 153. — Richemont, p. 360-361.

Il donna ordre à Guillaume de Flavy de construire une nouvelle bastide entre la Viorne et la rive droite de l'Oise. L'ouvrage était commencé le 6 juillet, mais Talbot revint par le même chemin : l'ordre fut donné à Flavy de ne pas combattre, et Talbot entra de nouveau dans la ville, y introduisit des vivres et des troupes fraîches, et en emmena les malades et les blessés (1).

Pendant ce temps, le duc d'York rassemblait à Rouen son armée; il se mit en marche après la mi-juillet, avec six ou sept mille combattants; il donna le commandement de l'avant-garde à Talbot, et il vint offrir la bataille à Charles VII, qui la refusa de nouveau. Le duc d'York, pour forcer le roi à lever le siége, résolut alors de passer l'Oise, et de pénétrer dans l'Ile-de-France. Il détourna son attention par une fausse attaque sur Beaumont, et tandis que les soldats du roi se portaient de ce côté, il passa la rivière vis-à-vis l'abbaye de même nom. Charles VII, toujours déterminé à ne pas combattre, envoya ses plus lourds équipages à la bastide de Saint-Martin, sur la droite de l'Oise, où il laissa le sire de Coétivy avec trois mille hommes, et lui-même se retira à Poissy avec le dauphin et la plus grande partie de son armée. Le duc d'York passa trois jours à Pontoise, il examina bien la bastide de Saint-Martin, mais il ne crut pas pouvoir l'attaquer avec succès. Il présenta donc de nouveau la bataille au roi à Poissy, et il le força à se retirer à Saint-Denis, puis à Conflans. Espérant le forcer à défendre les entours de sa capitale, le duc d'York ravagea cruellement l'Ile-de-France; il rentra dans Pontoise une quatrième fois, et y introduisit encore des vivres; mais vers le milieu d'août, il se vit obligé d'évacuer des campagnes qu'il avait dévastées, et de reconduire son armée en Normandie. Charles VII était humilié de n'avoir osé nulle part attendre l'ennemi; les peuples accablés de tailles l'accusaient de lâcheté, les princes mécontents augmentaient d'audace; le comte de Saint-Pol lui avait demandé son congé, et s'était retiré; d'autres capitaines l'abandonnaient sans même le prévenir.

(1) Monstrelet, c. 158. — J. Chartier, p. 113.

Il fallut à Charles un degré de fermeté que rien n'avait fait prévoir en lui, pour recommencer, sans se décourager, le siége de Pontoise. Il revint occuper sa première position à Maubuisson. Son artillerie était fort bonne, et habilement dirigée par le sire Jean Bureau. Le 15 septembre il fit donner l'assaut à l'église Notre-Dame, dont les assiégés avaient fait une redoute avancée en dehors de la ville. Il s'en empara après deux heures d'un combat obstiné. De là il put battre en brèche les remparts avec un grand avantage. En effet, le 19 septembre il donna un assaut au corps même de la place en trois endroits différents. Le roi conduisait lui-même la première division, le dauphin la seconde, le maréchal de Lohéac la troisième. Après deux heures et demie d'un combat obstiné, toutes trois entrèrent également dans la ville; cinq ou six cents Anglais furent tués dans l'assaut, quatre cents environ furent faits prisonniers. Charles VII fit cesser le massacre, et prit sous sa protection les femmes et les laboureurs qui s'étaient réfugiés dans les églises; mais il laissa les prisonniers aux mains des gens d'armes, qui les traitèrent fort durement, et qui, après les avoir traînés dans les rues de Paris, comme un méprisable bétail, noyèrent dans la Seine tous ceux qui ne purent pas se racheter (1).

Les Anglais avaient dépensé tout l'argent dont ils pouvaient disposer dans leurs premiers efforts pour secourir Pontoise. Ils avaient été obligés ensuite d'abandonner la campagne, tandis que Charles VII avait montré que par la patience, la persévérance, la richesse et le nombre, il pouvait triompher même de Talbot, qu'il n'osait pas combattre. En même temps la ville d'Évreux avait été surprise le 15 septembre, sur les Anglais, par le capitaine Floquet; et quoique cette conquête eût moins coûté que celle de Pontoise, elle n'était pas moins importante (2). Dans le Languedoc et la Guienne, il y avait

(1) Monstrelet, c. 261. T. VII, p. 160-171. — Berry, roi d'armes, p. 415, 416. — J. Chartier, p. 115-120. — Richemont, p. 365-369. — Journal d'un bourgeois de Paris, p. 518. — Amelgardus, L. III, c. 15, f. 71.

(2) J. Chartier, p. 120. — Berry, p. 417. — Amelgardus, L. III, c. 16, f. 72.

eu aussi quelques hostilités. Les Anglais avaient attaqué le sire d'Albret; ils l'avaient assiégé dans sa ville de Tartas, et vers la fin de l'année ils l'avaient réduit à capituler. Le sire d'Albret s'était engagé à leur livrer Tartas le 23 juin suivant, veille de la Saint-Jean, si ce jour-là le roi ne venait en personne le délivrer, et *tenir sa journée* devant la place. Il avait donné son fils en otage en garantie de cette promesse (1).

Il est probable que les assiégeants comme les assiégés s'attendaient peu à voir un monarque qu'on avait toujours jugé si indolent, conduire son armée de la Normandie dans les landes de la Gascogne, à vingt-cinq lieues au midi de Bordeaux. Charles était revenu à Paris le 25 septembre, après la soumission de Pontoise, et il y resta jusqu'au 15 octobre. Mais les Parisiens ne lui tenaient encore aucun compte de ses efforts; ils l'accusaient des brigandages que le roi ne pouvait pas empêcher, et qui se commettaient souvent, sous ses yeux même, par les gens de sa suite. Ils l'accusaient de la pesanteur des tailles qu'il levait à la rigueur pour payer ses soldats; de son peu de respect pour les immunités de l'Église, qu'il soumettait à des contributions, et de l'avarice des prêtres, qui retranchaient au peuple quelque partie du service divin, proportionnelle à ce que leur prenait la couronne. Les curés appauvris supprimaient des messes; dans quelques églises ils n'en disaient même plus du tout. L'université cessa toute prédication pendant l'hiver, il n'y eut pas même de sermon aux fêtes de Noël, et cependant les prêtres avaient bien soin d'avertir le peuple que son salut éternel dépendait des cérémonies qu'ils lui retranchaient. Charles VII, impatienté de cette petite lutte, retourna dans ce que les Parisiens appelaient encore *son pays de Berri,* comme s'il était toujours *le petit roi de Bourges* (2).

(1442.) Dans les premiers mois de l'hiver, Charles VII eut une entrevue à Saumur avec le duc de Bretagne; celui-ci tenait sur ses frontières des garnisons d'aventuriers, qui commettaient

(1) Hist. générale du Languedoc, L. XXXIV, p. 496.
(2) Journal d'un bourgeois de Paris. p. 517-520.

de grands ravages dans le Poitou, l'Anjou et la Saintonge. Le roi l'engagea à les retirer ; d'autres s'étaient fortifiés dans des châteaux d'où Richemont les chassa. A cette époque même la femme de ce seigneur, veuve du premier dauphin, et qu'on nommait toujours la duchesse de Guienne, mourut à Paris le 30 janvier 1442 (1). Pendant le même mois de janvier, Charles visita le Poitou et la Saintonge, obligeant le sire de La Trémoille et le sire de Pons à renvoyer de leurs châteaux les aventuriers qu'ils y tenaient en garnison, et qui levaient des contributions sur tout le pays environnant (2). Le 17 janvier, il écrivit à tous ses barons de Languedoc qu'il tiendrait sa journée devant Tartas, et il les convoqua à Toulouse pour l'y suivre. Il s'adressa en particulier à ses cousins d'Armagnac, de Foix, de Comminges, de Lomagne et d'Albret, qui, regardant cette affaire comme leur étant personnelle, mirent beaucoup d'ardeur à rassembler leurs gens de guerre, pour paraître avec éclat dans l'armée du roi (3).

Charles, toujours occupé de réprimer les brigandages des soldats, se rendit de Saintes à Lusignan, puis à Limoges, où il passa une partie du mois de mai. Le 8 juin, il fit son entrée à Toulouse. Là, il trouva rassemblée toute la noblesse de la Guienne française et du Languedoc; on compta dans son armée plus de cent vingt barons. Le dauphin, les comtes de Lomagne, de La Marche, de Foix, de Comminges, marchaient avec le roi; le connétable était venu le rejoindre. Ils passèrent par Mont-de-Marsan, et, le 23 juin, ils se rangèrent en ordre de bataille sur la lande de Tartas; mais les Anglais ne se présentèrent pas pour combattre une aussi puissante armée, et ils rendirent au connétable le fils du sire d'Albret, qui leur avait été livré comme otage. Le roi assiégea ensuite Saint-Sever, qu'il prit d'assaut; puis Dax, qui se rendit par composition, après avoir tenu six semaines. Pendant que son

(1) Berry, p. 417. — Richemont, p. 369. — Journal d'un bourgeois de Paris, p. 520. — J. Chartier, p. 121. — Hist. de Bretagne de Lobineau, L. XVII, p. 519.

(2) Berry, p. 417.

(3) Hist. du Languedoc, L. XXXIV, p. 496.

armée pressait ce dernier siége, Charles visita Toulouse, Agen, Carcassonne, et rendit dans ces diverses villes des ordonnances contre les routiers, les déserteurs, et tous les gens de guerre qui exerçaient le brigandage; il autorisa tous les paysans à leur courir sus et à les tuer (1). Il avait convoqué à Béziers, pour le mois d'octobre, l'assemblée des États de Languedoc. Là, il se montra entouré des hommes qui partageaient avec lui la reconnaissance du peuple, pour leurs efforts soutenus afin de supprimer l'anarchie. C'étaient le chancelier, archevêque de Reims, l'archevêque de Vienne, Tanneguy du Châtel, mais surtout Jacques Cœur, argentier ou trésorier du roi, qui le premier avait remis quelque ordre dans ses finances. Cette assemblée lui accorda un subside de cent mille livres, et en partagea vingt-sept mille entre les princes et les grands officiers de la couronne. Pendant ce temps, l'armée royale continuait ses opérations; elle les termina par la soumission de La Réole, qui se rendit le 8 décembre (2). A la suite des fatigues de cette campagne, La Hire, le plus illustre des aventuriers français qui avaient servi Charles VII depuis le commencement de ses guerres, mourut de maladie à Montauban, dans un âge avancé (3).

Les Anglais étaient peu en état d'arrêter cette carrière de succès. La nation prenait toujours moins d'intérêt aux affaires du continent, et son roi, Henri VI, en avançant en âge, se montrait toujours plus incapable. Le duc de Glocester, le seul des princes qui parût avoir à cœur l'honneur des armes anglaises, était abreuvé de dégoûts et de mortifications par son oncle le cardinal de Winchester. Sa femme, la duchesse de Glocester, avait été accusée de s'être concertée avec des sorciers pour *envouter* le roi, ou le faire périr en fondant à petit feu une image de cire qui le représentait. L'homme et la femme qu'on accusait d'être ses complices, périrent par un supplice cruel, et la duchesse elle-même, après avoir fait

(1) Monstrelet, c. 265, p. 195. — Richemont, p. 373, 374. — Hist. du Languedoc, T. IV, L. XXXIV, p. 497.

(2) Monstrelet, c. 266, p. 198. — Hist. du Languedoc, L. XXXIV, p. 497.

(3) *Ibid.*, p. 202.

amende honorable dans l'église de Saint-Paul, fut enfermée dans une prison perpétuelle (1).

Mais tandis que les vrais ennemis de l'État avaient cessé d'être redoutables, les princes du sang causèrent pendant quelque temps assez d'inquiétude à Charles VII. Vers la fin de l'année 1441, les ducs de Bourgogne et d'Orléans avaient eu une conférence à Hesdin, et ils étaient convenus de convoquer pour le mois de mars suivant, à Nevers, tous les princes de la maison de France. On vit à cette assemblée le duc et la duchesse d'Orléans, le duc et la duchesse de Bourbon, le comte d'Angoulême, le duc d'Alençon, le comte d'Étampes, le comte de Dunois et le comte de Vendôme; le seul duc de Bourgogne, qui avait invité tous ces princes à s'y rencontrer, ne voulut pas s'y trouver. Le chancelier et quelques conseillers du roi avaient été envoyés par Charles VII à Nevers, pour le représenter au milieu de tous ces princes ses parents.

Ceux-ci se regardant comme les notables de la France, rédigèrent un cahier de doléances, qui fut présenté au roi pendant son séjour à Limoges, au mois de mai 1442. Les premiers articles se rapportaient aux affaires publiques; ils étaient destinés à capter la faveur populaire, et à rejeter sur le roi le blâme des maux qu'il cherchait au contraire à réparer. Mais ensuite les princes arrivaient à ce qui leur tenait vraiment à cœur, à la demande de faveurs personnelles, de pensions, de gouvernements. Ils croyaient toujours que la France leur appartenait, et que c'était à eux à s'en partager les dépouilles. Charles VII leur répondit avec franchise, avec modération, avec bonté, et ses réponses nous feront connaître les demandes qui lui étaient adressées. Quant à l'accusation de laisser la France exposée aux ravages des ennemis, Charles répondit, qu'en partant pour Tartas, il avait pourvu à la défense de la Beauce et du pays Chartain contre les Anglais, et qu'il avait fait choix pour commander sur cette frontière, du comte de Dunois, qui sans doute était agréable aux princes. Quant à la paix, qu'il n'y avait point de sa faute si elle n'était pas faite encore,

(1) Rapin Thoyras, L. XII, p. 294.

que c'étaient les Anglais qui avaient négligé d'envoyer aux dernières conférences, et que les conditions sur lesquelles ils avaient insisté aux précédentes, de l'aveu même des princes, n'étaient pas acceptables. Qu'il était prêt de nouveau à ouvrir un congrès pour le 25 octobre, au lieu que les Anglais voudraient choisir sur la frontière, mais qu'il annonçait publiquement d'avance, qu'il ne traiterait de la paix que sous la condition de se réserver la foi, l'hommage et la souveraineté de la partie quelconque du territoire de France qu'il abandonnerait au roi d'Angleterre; quant à la demande de faire rendre la justice par des hommes éclairés et intègres, et d'une manière impartiale, le roi répondit que tel avait toujours été son désir; que peu de plaintes avaient été élevées contre ses juges, mais que s'il y en avait quelqu'une de fondée, il y ferait droit; quant aux pillages des gens de guerre et à la pauvreté du peuple que les princes lui reprochaient, il dit qu'il ne cessait de travailler à réprimer ces brigandages; que c'était pour se mettre en état de le faire qu'il avait dû lever sur le peuple des taxes dont il regrettait la rigueur; que toutefois les aides avaient été consenties par les seigueurs; et quant aux tailles, il prétendit que celles sur ses propres sujets dépendaient de sa seule autorité royale, sans le concours des États; que d'ailleurs les peuples ne regardaient l'assemblée de ces États que comme une dépense et une charge inutiles; toutefois il promettait de consulter les princes et les seigneurs, comme il l'avait fait auparavant, dans toutes les occasions importantes, et sans avoir égard aux divisions passées (1).

Arrivant ensuite aux demandes personnelles des princes. Charles essaya encore de les désarmer par la condescendance. Il promit de payer au duc d'Alençon la valeur du gouvernement de Niort, qu'il lui avait ôté durant la praguerie; mais quant à sa lieutenance et à sa pension, il déclara ne vouloir les rendre que quand ce duc se conduirait comme il aurait dû le faire. Il assura n'avoir point suspendu la pension du duc de Bourbon, qui montait à 14,400 francs; que c'était lui au con-

(1) Monstrelet, c. 264. T. VII, p. 174-188.

traire qui n'avait pas voulu recevoir un à-compte qui lui était offert; que de même c'était le comte de Vendôme qui avait abandonné l'office de grand-maître qu'il redemandait. Il dit qu'il continuerait au duc de Nevers sa pension, pourvu que celui-ci assurât dans le Rhételois l'obéissance aux ordres royaux, et y réprimât la licence des gens de guerre. Il promit enfin au duc de Bourgogne de veiller à la stricte exécution du traité d'Arras, comme il avait toujours voulu le faire. En même temps il fit bon accueil aux ambassadeurs des princes; il leur annonça que l'année suivante il requerrait leur aide pour la conquête de la Normandie (1). Il mit enfin tant de modération et de support dans cette discussion, à laquelle il eut soin en même temps de donner assez de publicité, que les princes perdirent tout espoir d'intéresser le peuple à leur querelle. Il était évident pour tous les yeux que le roi agissait en protecteur des intérêts publics, tandis que l'assemblée de Nevers n'avait été formée que pour faire valoir contre lui toutes les prétentions personnelles les plus déhontées. Ce fut le dernier effort de la praguerie. La résistance des grands et des soldats aux réformes et au rétablissement de l'ordre, qui avait commencé par les armes, qui s'était continuée ensuite par des remontrances au nom de toute la famille royale, ne put pas se prolonger plus long-temps en opposition avec le sentiment national. Le duc d'Orléans, qui, à son retour d'Angleterre, avait cru pouvoir se mettre à la tête des mécontents, et partager ainsi l'autorité royale ; sentit combien ce rôle serait dangereux, combien il était heureux pour lui que le roi eût bien voulu conserver la paix et ne pas rompre avec les princes. Il vint à Limoges avec la duchesse sa femme pour assurer Charles VII de son entière soumission, et se recommander à sa faveur. Charles, de son côté, le reçut avec amour, et contribua largement à acquitter la rançon qu'il avait encore à payer (2).

(1) Monstrelet, c. 264. T. VII, p. 188-194.
(2) Berry, p. 418.

CHAPITRE VIII.

Avantages remportés sur les Anglais par Charles VII et par le dauphin son fils. Congrès de Tours, où une trève de deux ans est conclue. Henri VI épouse Marguerite d'Anjou. Le dauphin conduit contre les Suisses les soldats devenus inutiles. Bataille de Saint-Jacob sur la Birse. Campagne de Charles VII contre Metz. Réforme de l'armée. Compagnies d'ordonnance. Meurtre du duc de Glocester en Angleterre. — 1442-1447.

(1442.) Depuis le commencement du règne de la maison de Valois, la guerre entre les Français et les Anglais avait paru aux historiens des deux nations presque le seul sujet digne de l'histoire. Les grands combats, les petits faits d'armes, les surprises de places et le ravage des campagnes, sont les seuls événements dont les contemporains aient daigné nous entretenir; ils ne semblaient jamais se fatiguer de leur monotonie. Nous sommes arrivés enfin à une époque où les chroniqueurs paraissaient n'avoir presque plus rien à nous dire sur cette longue et cruelle lutte. La guerre durait encore cependant, mais elle se faisait avec une langueur, avec une mollesse toujours croissante; elle se faisait par paresse, s'il est permis de s'exprimer ainsi, plutôt que par passion; car l'un et l'autre gouvernement n'avait pas assez d'énergie pour faire la paix. Il ne savait point se rendre compte de ce qu'il voulait; il ne pouvait se déterminer ni à renoncer à ce qu'il ne pouvait pas atteindre, ni à prendre des mesures pour employer les gens de guerre dont il était accablé, et les contenir dans le devoir après qu'ils auraient posé les armes, ni à gou-

verner ses États selon un système pacifique. Il fallait bien plus de résolution, bien plus de réflexion pour arriver à l'état de paix que pour laisser continuer la guerre, d'autant que celle-ci se faisait sans plan de campagne, sans rassemblements de munitions ou d'artillerie, sans grandes levées d'hommes, et seulement en laissant un libre cours aux mauvais penchants des soldats aventuriers. Ces derniers continuaient à méditer et à exécuter des surprises de places, des incursions et des pillages sur le territoire ennemi, sans qu'aucun de ces faits militaires pût amener une conquête ou l'accomplissement des conditions que l'un ou l'autre gouvernement avait mises à la pacification.

Charles VII, cependant, réveillé de ce sommeil d'indolence dans lequel il avait passé sa jeunesse, persistait dans le projet qu'il avait formé depuis peu d'années, de délivrer le peuple de la tyrannie des soldats et de celle des grands, et de ramener la France sous le joug de la seule autorité royale. Il avait montré, dans la précédente campagne, qu'il pouvait au besoin développer de l'activité et de l'énergie; il avait laissé voir aussi une jalousie de ses droits qu'on n'aurait pas attendue d'un homme presque toujours dominé par ses favoris ou ses maîtresses. Déjà il était retombé sous le joug des uns et des autres; mais la guerre et le malheur avaient développé en France des caractères énergiques. On trouvait plus de talent pour les affaires dans les hommes qui approchaient de la cour, et Charles VII, en changeant souvent de favoris et de conseillers, n'employait plus guère que des hommes habiles; aussi assure-t-on qu'il fut surnommé par ses contemporains Charles le bien servi (1). Il y eut, vers cette époque, un renouvellement dans son cabinet, dont on ne nous explique point la cause, mais qui parut contribuer à la meilleure administration des affaires. Le roi éloigna de la cour l'amiral de Coétivy, sans lui ôter aucun de ses offices, et il appela dans ses conseils Pierre de Brezé, Jamet du Tillay et Petit Mesnil, auquel il accorda dès lors beaucoup de confiance (2).

(1) Prol. de Matth. de Coucy. Collect. de Buchon, T. X, p. 4.
(2) Mém. de Richemont, p. 378.

Les grands seigneurs du midi de la France semblaient avoir mieux réussi que tous les autres à secouer absolument le joug de l'autorité royale. Charles VII, qui s'était avancé jusqu'en Gascogne pour tenir sa journée de Tartas, parut vouloir profiter de sa présence dans ce pays avec une armée, pour ramener à l'obéissance ces grands feudataires que la distance de la capitale, la longueur des guerres civiles, et l'appui qu'ils trouvaient alternativement dans les Anglais et les Français, avaient encouragés à se rendre indépendants; il prit sur lui de régler la succession au comté de Comminges, qui depuis bien long-temps était un sujet de guerre entre les comtes de Foix et d'Armagnac.

Le dernier comte de Comminges, Pierre Raymond II, était mort au mois d'octobre 1375; il n'avait laissé qu'une fille, Marguerite, qui avait été déclarée héritière de son comté. Le comte d'Armagnac l'avait prise sous sa protection, ainsi que sa mère; le comte de Foix, au contraire, avait entrepris de les dépouiller, et depuis soixante-sept ans la possession de ce comté, au pied des Pyrénées, avait excité des guerres fréquentes entre ces deux puissantes maisons (1). Les passions et l'inconduite de l'héritière de Comminges avaient compliqué encore les droits de ces familles rivales. Marguerite fut mariée trois fois : d'abord à Jean III d'Armagnac, celui qui conduisit, en 1391, une expédition en Italie, où il périt; puis à Jean d'Armagnac, comte de Pardiac; mais elle n'avait pas cru qu'une personne d'aussi haut rang qu'elle fût obligée ou à la fidélité ou à l'obéissance conjugales. Lorsque son second mari avait montré du ressentiment de ses galanteries, elle lui avait déclaré la guerre en 1401 (2); elle avait tour à tour été son ennemie et sa captive; ensuite, comme elle se trouva trop faible pour lui résister, elle avait eu recours à la maison rivale des comtes de Foix; et, en 1419, elle épousa Matthieu de Foix, quatrième fils d'Archambaud de Grailly, quoique son autre mari fût toujours vivant (3). Cet autre mari l'avait

(1) Hist. du Languedoc. T. IV, L. XXXII, p. 387.
(2) *Ibid.*, L. XXXIII, p. 413.
(3) *Ibid.*, p. 431.

long-temps tenue en prison. Matthieu de Foix ne la traita pas mieux : dès l'année de son mariage, il la fit enfermer, assurant que c'était le seul moyen de mettre des bornes à son incontinence. Cependant, il abusa bientôt de l'autorité qu'il exerçait, en son nom, sur le Comminges. Les trois États de ce comté s'étaient adressés, en 1439, à Charles VII; ils lui avaient représenté que leur souveraine légitime était, depuis vingt ans, retenue en prison, par son troisième mari, dans une des tours du château de Foix; que l'âge avait sans doute glacé depuis long-temps les passions de sa jeunesse; que même, s'il n'en était point ainsi, ils aimeraient mieux subir les caprices de la fille de leurs anciens maîtres que de se soumettre plus long-temps aux extorsions et à l'avarice de l'homme qui la traitait si cruellement (1).

Charles VII avait dès lors négocié pour faire remettre en liberté la vieille comtesse de Comminges; mais son mari s'était absolument refusé à la relâcher. Le roi, se trouvant donc dans le pays, fit attaquer par Xaintrailles les principales forteresses du comté de Comminges; et, à mesure qu'il s'en rendait maître, il les faisait occuper par des garnisons que fournissait le comte d'Armagnac; mais celui-ci n'en fut pas plus tôt en possession, qu'il demanda pour lui-même la souveraineté du Comminges. La présence seule de Charles avec son armée, et la vigueur avec laquelle il repoussa les prétentions de ces feudataires, les forcèrent l'un et l'autre à se soumettre. Matthieu de Foix vint le trouver, à Toulouse, le 9 mars 1443; il promit de remettre sa femme en liberté, sous condition que le comté de Comminges serait partagé entre elle et lui, que le survivant aurait la jouissance de la totalité, et qu'après la mort des deux époux, comme ils n'avaient point d'enfants, le Comminges serait réuni à la couronne. C'est ce qui arriva, à la fin de l'année 1453, à la mort de Matthieu : la comtesse Marguerite était morte à Poitiers, en 1443, l'année même où elle avait été remise en liberté (2).

(1) Hist. du Languedoc, L. XXXIV, p. 490.
(2) *Ibid.*, p. 498. — Le Bouvier, dit Berry, p. 423.

Le roi ne tarda pas à s'apercevoir que l'acte de souveraineté qu'il venait d'exercer sur l'un des grands fiefs situés au pied des Pyrénées avait aliéné de lui le comte d'Armagnac. Ce comte, nommé Jean IV, joignait à la seigneurie de cette province celle du Rouergue; il s'intitulait comte par la grâce de Dieu. Il refusait de contribuer aux aides et subsides votés par le royaume; il ne cessait de se plaindre de l'ingratitude de Charles VII, qui, disait-il, n'avait été soutenu sur le trône que par son père, barbarement massacré, à Paris, le 12 juin 1418, et par la faction des Armagnacs, à l'aide de laquelle il avait triomphé des Bourguignons et des Anglais. Armagnac songeait alors à se rapprocher de ces ennemis du royaume; il offrait sa fille en mariage à Henri VI; il promettait au duc de Glocester, qui favorisait cette alliance, de faire déclarer en faveur des Anglais une grande partie de la Guienne; plusieurs des capitaines de routiers et de soldats aventuriers, qui étaient encore cantonnés dans cette province, lui étaient tout dévoués. Il était entre autres assuré de Salazar et de Jean de Lescun, bâtard d'Armagnac, dont les deux troupes étaient considérables. Quand il se crut certain du mariage de sa fille avec le roi d'Angleterre, il donna ordre à ceux-ci de prendre possession, en son nom, des places du comté de Comminges (1).

(1443.) Pendant l'automne de 1442, l'hiver et le printemps suivant, Charles VII avait habité tour à tour le Languedoc et la Guienne, cherchant à rétablir l'ordre dans ces provinces, à raccoutumer les feudataires à l'obéissance, et à restreindre dans la possession du district de Bordeaux les Anglais, auxquels il enleva plusieurs petites places. Il revint à Poitiers pour les fêtes de Pentecôte de l'année 1443; il avait appris que le vaillant Talbot, que Henri VI venait d'élever à la dignité de comte de Shrewsbury, était venu investir Dieppe, au commencement de novembre 1442, avec une armée de cinq mille Anglais (2). Avant la fin du même mois, le comte Du-

(1) Hist. génér. du Languedoc, T. V. L. XXXV, p. 3.
(2) Rapin Thoyras, L. XII, p. 298.

nois avait introduit dans la ville un renfort qu'il amenait aux assiégés (1) ; mais Talbot s'étant emparé du fort de Charles-Mesnil, sur la montagne de Polet, coupa dès lors toute communication à la ville assiégée, dont le blocus continua près de neuf mois (2).

En revenant à Poitiers, Charles se proposait surtout de délivrer la ville de Dieppe, à laquelle tenait la sûreté de toute la province. Son fils Louis lui demanda avec instance de le charger de cette expédition. Le dauphin Louis, né le 3 juillet 1423, entrait dans sa vingt et unième année, et il commençait à montrer des qualités et des défauts qu'on n'avait encore jamais trouvés dans sa race : son ambition comme son activité étaient dévorantes. Tandis que son père ne voulait, le plus souvent, rien faire ou rien voir, et qu'il abandonnait les affaires les plus importantes au favori du jour, Louis voulait tout faire et tout voir par lui-même ; il supportait avec impatience l'autorité des conseillers de son père et celle de son père lui-même. Il avait été élevé au milieu des armes ; il était brave, et il avait appris la guerre, mais il lui préférait l'intrigue. Déjà il laissait voir une grande connaissance des hommes, connaissance qui avait manqué aux autres Valois, un grand talent de profiter de leurs vices et de leurs faiblesses ; il s'étudiait à persuader à ceux qu'il voulait employer qu'il les aimait, qu'il se fiait à eux, tandis qu'il n'avait d'attachement pour personne, et que sa plus vive jouissance était de tromper. Faux, cruel, et sans pitié, il était en même temps d'une dévotion minutieuse ; il ne s'était jamais permis d'exercer sur les matières de religion la subtilité extrême de son esprit, et il croyait fermement que ses pieuses pratiques suffisaient à le laver de tous ses vices.

Louis obtint de Charles VII qu'il voulût bien lui confier le commandement des pays, entre Seine et Somme, et la commission de faire lever le siége de Dieppe ; les comtes de Dunois et de Saint-Pol, et Gaucourt, lui furent adjoints comme

(1) J. Chartier, p. 122.
(2) Le Bouvier, dit Berry, p. 424. — Amelgardus, L. III, c. 18, f. 78.

conseillers. Au commencement du mois d'août, il arriva dans le pays de Caux, et ayant reconnu l'impossiblité d'attaquer le fort de Charles-Mesnil du côté de la campagne, il força les lignes des Anglais d'un autre côté, il entra dans Dieppe le 14 août, et en ressortant aussitôt par une autre porte, il vint donner l'assaut au fort, dont Talbot, qui était alors passé en Angleterre, avait confié la garde à un de ses bâtards. Trois fois les Français furent repoussés; une centaine d'entre eux furent tués, deux ou trois cents furent blessés; mais enfin ils emportèrent le fort d'assaut : trois ou quatre cents Anglais y périrent, le reste fut fait prisonnier, et entre ceux-ci, le dauphin fit choisir le lendemain tous les Anglais qu'on put reconnaître comme lui ayant dit des injures pendant le combat, avec une soixantaine de Français, restes du parti de Bourgogne, qui servaient les ennemis de l'État, et il les fit tous pendre à des arbres (1).

Cinq jours après, le duc Jean de Sommerset arriva devant Dieppe avec un corps anglais de cinq mille hommes : il était trop tard; la bastille de Charles-Mesnil était reprise, le blocus était levé, et le duc fut réduit à se rembarquer. Avec la même petite armée, il pénétra ensuite jusque dans l'Anjou, et vint se loger devant Pouancé. Tous les Anglais répandus en Normandie vinrent se joindre à lui, en sorte que son armée se trouva forte de dix mille hommes. Le maréchal de Lohéac voulut le surprendre de nuit; mais ce fut lui-même qui fut surpris pendant sa marche, et qui perdit quelques chevaliers avec une trentaine de soldats (2). Toutefois le duc de Sommerset ne put rien accomplir avec une armée qui répandait la terreur autour d'elle; l'incapacité du souverain rendait vains tous les efforts de ses sujets. Le faible Henri VI, alors âgé de vingt et un ans, se défiait de tous ceux qui auraient pu gouverner en son nom; il croyait voir un conspira-

(1) J. Chartier, p. 124. — Bouvier, dit Berry, p. 425. — Monstrelet, c. 268, p. 207. — Amelgardus, L. III, c. 18, f. 75. — Duclos, Louis XI. L. I, p. 22.

(2) Monstrelet, T. VII, c. 268, p. 208. — Berry, p. 424. — Mém. de Richemont, p. 377.

teur dans son oncle le duc de Glocester, en qui l'on retrouvait l'ardeur militaire, l'amour de la gloire et les traditions de Henri V, son frère; il l'abreuvait de dégoûts, il se décidait presque toujours en contradiction avec ses conseils, il faisait échouer les entreprises contre la France, parce qu'elles avaient été faites à sa suggestion (1). Le duc de Sommerset, sans cesse contrarié par sa cour, ne put pas même assiéger Pouancé, et après une campagne infructueuse, il revint prendre ses quartiers d'hiver à Rouen.

Tandis que Sommerset était à Pouancé, Charles était venu à Saumur, qui n'en est guère qu'à vingt lieues, pour veiller sur ses mouvements. Ce fut là qu'il apprit, au mois d'octobre, que le comte Jean IV d'Armagnac avait interdit à ses sujets de payer la taille, malgré l'injonction que lui en avait faite le garde des sceaux de France; qu'il avait déclaré appeler au pape, au concile ou à qui il appartiendrait, de cette violation de son indépendance; qu'il avait fait arborer ses étendards dans les places du comté de Comminges, et qu'il recherchait l'alliance de l'Angleterre, en offrant sa fille au roi Henri VI. Le dauphin Louis venait de se distinguer par la délivrance de Dieppe; son père lui donna la commission de ramener le comte d'Armagnac à son devoir.

(1444.) Le dauphin se mit en marche de Saumur avec mille lances, et un corps proportionné de gens de trait; le maréchal de Culant, les sires de Châtillon, d'Estissac et de Blanchefort, l'accompagnaient et lui servaient de conseil. Il attaqua d'abord le Rouergue; le capitaine Salazar, assiégé dans Rhodez, fut obligé de capituler; il remit sa compagnie d'aventuriers au dauphin, qui leur donna un autre capitaine, et qui envoya Salazar dans les provinces de l'intérieur. Le dauphin, arrivé à Toulouse, y reçut, le 8 février 1444, une députation des États du comté de Comminges, qui s'étaient assemblés, et qui avaient reconnu le roi pour leur souverain. Le dauphin passa ensuite la Garonne, et vint assiéger le comte d'Armagnac au château de Lille-en-Jourdain, où il

(1) Rapin Thoyras, T. IV, L. XII, p. 301. — Hume, T. IV, c. 20, p. 1[illegible].

s'était enfermé. Soit qu'Armagnac ne se sentît pas assez fort pour résister plus long-temps, ou qu'il crût n'avoir rien à craindre du dauphin, qui l'appelait toujours son beau cousin, il vint le trouver dans son camp pour se soumettre à lui. Une telle confiance était dangereuse avec Louis, qui fit aussitôt arrêter son hôte, aussi bien qu'Isabelle de Navarre, sa femme, ses deux filles et son plus jeune fils. L'aîné, qui portait le titre de vicomte de Lomagne, s'enfuit en Navarre. Le bâtard d'Armagnac essaya de défendre encore quelque temps les deux châteaux de Sévérac et de Capdenac; mais avant le mois de mai, il fut forcé de capituler, et tous les États de la puissante maison d'Armagnac furent, dans cette courte campagne, mis sous la main du roi (1).

La ruine de la maison d'Armagnac avait été hâtée par l'abandon du roi d'Angleterre. Henri VI, à qui son favori William de La Pole, comte, puis marquis de Suffolk, avait réussi à inspirer la plus extrême défiance contre son oncle le duc de Glocester, ne voulait plus d'une femme que cet oncle lui recommandait : il ne se souciait point d'une alliance qui augmenterait le nombre de ses partisans en France; car tout son désir était désormais de faire la paix avec la France, et d'imposer ainsi silence à Glocester, qui lui rappelait toujours les exploits glorieux de son père. Il avait donc autorisé William de La Pole à recommencer les négociations avec la France: il lui avait même donné, le 20 février, non seulement de pleins pouvoirs, mais même un pardon anticipé pour tout ce qu'il pourrait conclure, en traitant avec la France, de désavantageux pour sa couronne (2); et la ville de Tours ayant été choisie pour y assembler un congrès, Suffolk s'y rendit avec plusieurs grands seigneurs anglais. Le duc d'Orléans, le comte de Vendôme, et les sires de Brezé et de Beauvau, y représentaient la France. Le duc de Bourgogne, quoiqu'il eût conclu, dès le 23 avril de l'année précédente, une trêve avec l'Angleterre, y envoya aussi ses ambassadeurs (3).

(1) Berry, roi d'armes, p. 424. — Hist. du Languedoc, T. V, L. XXXV, p. 4.
(2) Rymer. T. XI, p. 49 et 53.
(3) Monstrelet, T. VII, c. 275, p. 232. — Rymer, T. XI, p. 24.

Jusqu'alors les Anglais s'étaient refusés à poser les armes, à moins qu'ils ne pussent obtenir des Français ou la paix, ou une longue trève; les Français, au contraire, ne demandaient qu'un court répit, pour reprendre haleine, remettre de l'ordre chez eux, et se préparer ainsi à achever la conquête de la France. Henri VI ayant donné l'ordre à Suffolk de se prêter à tout ce que ses adversaires demanderaient, le congrès de Tours tomba bientôt d'accord sur le projet d'une courte trève; elle fut signée le 20 mai 1444, et devait durer seulement du 1er juin suivant jusqu'au 1er avril de l'année 1446. Pendant ces vingt-deux mois, les Anglais et les Français s'interdisaient non seulement toute hostilité, mais la construction ou même la réparation de tout château ou forteresse sur leurs frontières. La liberté de commerce était rétablie entre les deux dominations pour tout ce qui n'était pas marchandise de guerre; les voyageurs, pélerins ou marchands, devaient être admis sans difficulté dans les États de l'une et l'autre puissance; mais les nobles et les hommes d'armes ne pouvaient être introduits dans les forteresses que sous le bon plaisir des commandants, et les prisonniers faits avant la trève ne devaient point être relâchés (1).

Suffolk n'avait montré tant de complaisance que parce que son but principal était d'unir intimement son roi à la France; il voulait le marier avec une princesse française, pour se faire des Français un appui contre le duc de Glocester, et contre tout le parti qui travaillait sans cesse à réveiller les passions belliqueuses des Anglais, ou à en appeler à leurs souvenirs de gloire pour renverser l'administration. Celle-ci était aux mains des cardinaux de Winchester, d'York et de lui-même; et leur triumvirat se flattait qu'en donnant à Henri VI une très jeune et très belle épouse, ils assureraient par elle leur empire absolu sur lui; ils se mettraient surtout à l'abri des intrigues que pourrait favoriser quelque maî-

(1) Monstrelet, T. VII, c. 275, p. 233. C'est la fin du récit de cet historien. — Amelgardus, L. III, c. 19, f. 76. — Rymer, T. XI, p. 59, sous la date du 28 mai. — Dumont, Corps diplomatique, T. III, p. 551.

tresse. Ils avaient jeté les yeux sur Marguerite, fille de René d'Anjou, née le 23 mars 1429, et âgée par conséquent de quinze ans, et Suffolk était chargé de négocier avec son père.

René d'Anjou, roi titulaire de Naples, de Sicile et de Jérusalem, comte de Provence, duc d'Anjou, de Lorraine et de Bar, était beau-frère de Charles VII; il avait perdu sa mère, la reine de Sicile, veuve de Louis II, le 14 novembre 1442 (1); mais il restait fort uni avec la reine de France, sa sœur, et avec le comte Charles du Maine, un des favoris de Charles VII, son frère. Il avait soutenu une lutte inégale, dans le royaume de Naples, contre Alphonse-le-Magnanime, roi d'Aragon, depuis le 19 mai 1438, qu'il avait été reçu dans la capitale de ce royaume, jusqu'au 2 juin 1442, qu'il fut forcé de l'abandonner. René avait beaucoup de douceur et d'amabilité dans le caractère; il s'était fait aimer des Napolitains qui l'approchaient; mais il avait peu de talents pour la guerre, et moins encore pour l'administration; d'ailleurs, il était arrivé à Naples sans argent et sans soldats, et ses partisans s'étaient fatigués de se sacrifier pour lui. Antonio de Caldora, le plus puissant des condottieri dévoués à son parti, l'abandonna dans l'été de 1440, pour passer au service des Aragonais; et François Sforza, qui lui avait promis des secours, fut arrêté par la trahison du pape Eugène IV, autre allié du roi René, qui attaqua en pleine paix ce général dans la marche d'Ancône. Obligé de s'enfermer dans la ville de Naples, où il fut bientôt assiégé, et où il souffrait déjà de la famine, il y fut surpris par les Aragonais, qui pénétrèrent dans la ville par le même aquéduc par lequel Bélisaire y était entré en 537, ou 907 ans auparavant. René, encore maître des châteaux de Naples, les avait alors évacués, pour ne pas prolonger les souffrances d'un peuple qui lui avait montré tant de dévouement, et il était revenu à la cour de son beau-frère (2).

René avait eu deux fils et deux filles : l'aîné, Jean, por-

(1) Berry, p. 422.

(2) Répub. Ital., c. 70. — Villeneuve, Hist. de René d'Anjou, T. I, L. III, p. 240-354. — D. Calmet, Hist. de Lorraine, L. XXVIII, p. 811.

tait le titre de duc de Calabre ; le second, Louis, marquis de Pont-à-Mousson, était mort à la fin de l'année 1443. Yolande était mariée à Ferry, comte de Vaudemont, qui disputait à René la possession de la Lorraine ; la cadette, Marguerite, était fort belle ; mais René, à qui ses prodigalités, plus que ses vertus, avaient fait donner le nom de Bon par les courtisans qui en profitaient, n'avait point de dot à lui constituer. Suffolk ne se laissa point arrêter par cette difficulté ; au contraire, il promit qu'en raison de cette alliance, les Anglais rendraient à Charles du Maine, oncle de leur nouvelle reine, la ville du Mans, capitale de son apanage, condition qu'il n'osa pas avouer ensuite en Angleterre (1).

Suffolk retourna en Angleterre rendre compte au roi de la beauté et de l'esprit de la princesse qu'il avait choisie pour lui, et assurer les deux cardinaux ses associés, que la France était désormais entièrement dans leur intérêt, qu'il avait même reçu des propositions d'unir les deux royaumes contre la maison de Bourgogne. Une seconde commission lui fut expédiée le 28 octobre, pour revenir en France chercher la nouvelle reine. Il paraît que le mariage de Henri VI et de Marguerite fut béni à Nancy par l'évêque de Toul, au commencement du printemps de 1445 (2).

La trêve que Charles VII venait de signer avec les Anglais fut en effet mise à profit pour le bien du royaume. Le monarque n'avait pas absolument renoncé à ses habitudes de mollesse et de favoritisme, mais il se trouvait mieux entouré. L'homme qu'il écoutait alors le plus, Jean de Brezé, seigneur de La Varenne et sénéchal de Normandie, était, dit Olivier de La Marche, « un gentil chevalier, honorable, et » le plus plaisant et gracieux parleur que l'on sût nulle part; » sage et grand entrepreneur, et gouvernoit du royaume et

(1) Chron. de Berry, roi d'armes, p. 425.—Matth. de Coucy, dans la Collect. de Buchon, T. X, c. XII, p. 73, et c. 23, p. 111. — Villeneuve, Hist. de René d'Anjou, T. I, p. 345. — Olivier de La Marche, T. VIII, anc. collection, c. 13, p. 115. — D. Calmet, Histoire de Lorraine, L. XXVIII, p. 831.

(2) Rymer, T. XI, p. 74. — Hist. de René d'Anjou, T. I, p. 353. — Amelgardus, L. III, c. 20, f. 77.

» des princes de France la plus grande partie. » La maîtresse du roi, Agnès Sorel, à laquelle il avait donné la seigneurie de Beauté, près Vincennes, pour lui faire prendre le nom de *dame de Beauté,* « prenoit plaisir à avancer devers le roi » jeunes gens d'armes et gentils compaignons, dont le roi » depuis fut bien servi (1). » Enfin Charles VII accordait en même temps sa confiance à Jacques Cœur, riche marchand de Bourges, qui montrait tout ensemble le talent et la volonté de rétablir quelque ordre dans le chaos des finances, et il consultait des jurisconsultes qui accomplissaient des réformes tout aussi importantes dans l'administration de la justice.

Quatre ordonnances successives, du 25 septembre 1443 au 26 novembre 1447, établirent et complétèrent un système nouveau de comptabilité, d'après lequel tous les officiers royaux devaient rendre leurs comptes au receveur général. Dans le dispositif de ces longues ordonnances, et dans le contrôle que les divers officiers royaux devaient exercer les uns sur les autres, on croit reconnaître l'esprit clair et méthodique d'un homme accoutumé aux affaires par la pratique d'un grand commerce (2). D'autres ordonnances rendues dans le même temps donnaient une organisation nouvelle aux cours de judicature; elles rendaient au Languedoc un parlement indépendant, appelé à juger selon le droit romain, toujours en vigueur dans le Midi, tandis que le Nord était régi par la coutume; elles renvoyaient à ce parlement, établi à Toulouse, et dont une section faisait les fonctions de cour des aides, les procès déjà pendants au parlement de Paris, et elles abandonnaient l'élection des nouveaux conseillers aux chambres assemblées (3). Le vieux Tanneguy du Châtel, à qui le roi semblait prendre à tâche

(1) Olivier de La Marche. T. VIII, c. 13, p. 143-144.

(2) Ordonn. de Saumur, du 25 septembre 1443, T. XIII, p. 372; de Nancy, 10 février 1445, p. 414; de Châlons, 12 août 1445, p. 444; de Bourges, 26 novembre 1447, p. 516.

(3) Ordonn. de Saumur, du 11 octobre 1443, T. XIII, p. 384; d'Angers, 4 février 1443, p. 495; d'Orléans, 21 juillet 1444, p. 407; de Tours, 28 octobre 1446, p. 471.

de faire oublier qu'il l'avait autrefois éloigné de lui pour complaire au duc de Bourgogne, fut chargé d'installer le parlement de Toulouse, ce qu'il fit le 4 juin 1444.

La ville de Lyon avait perdu pendant la guerre les deux tiers de ses habitants, qui s'étaient réfugiés de l'autre côté du Rhône, sur terre d'Empire, pour éviter les vexations que les gens de guerre exerçaient sur la France : ses murailles étaient en ruines, et ses bourgeois étaient trop pauvres pour les relever à leurs frais. Charles, pour aider les Lyonnais à se rétablir, leur accorda la permission de tenir trois foires par année, chacune de vingt jours, pendant lesquelles ils jouiraient d'une franchise absolue de tous droits, de la permission de trafiquer dans toutes les monnaies étrangères, et d'accorder les garanties personnelles les plus complètes aux marchands étrangers qui les visiteraient (1). Les foires de Champagne, également célèbres autrefois, et également abandonnées, furent rétablies le 19 juin 1445, avec une franchise de dix jours pour chaque foire, l'une d'hiver et l'autre d'été, en faveur de tous les marchands forains qui les fréquenteraient, tant chrétiens que mécréants (2).

Le commerce, que ces ordonnances étaient destinées à favoriser, avait en effet commencé à renaître, dès la publication de la trêve. Les Normands, dont le pays avait été fort dévasté, étaient accourus en foule à Paris, pour y acheter des vins et des blés, dont ils avaient un grand besoin, et qui étaient à assez bas prix en France. Un grand nombre de marchands français commençaient de leur côté à parcourir la Normandie, et en même temps que les deux peuples trouvaient un avantage pécuniaire dans ce rapprochement, ils se dépouillaient avec joie des haines excitées entre eux sans motif, ils renouvelaient d'anciens liens d'hospitalité, d'amitié, de parenté, dont le souvenir leur était encore cher, après vingt-cinq ans de séparation ; et les Normands, qui, depuis la conquête

(1) Lettres-patentes données à Angers en février 1444. --Ordonn., T. XIII. p. 399.

(2) Au château de Sarry-lès Châlons, *ib*., p. 451.

de Henri V, avaient été forcés de combattre sous les drapeaux anglais, se souvenaient avec attendrissement qu'ils étaient Français. Beaucoup de brigands infestaient encore les grandes routes, mais tous les commandants civils et militaires s'occupaient à l'envi de les détruire ; tous s'attribuaient également le pouvoir de faire justice, tous étaient applaudis s'ils la faisaient prompte et sévère ; car la société, encore effrayée de la puissance des écorcheurs, songeait beaucoup moins à la protection des prévenus devant les tribunaux qu'à sa propre délivrance; et bientôt on vit la plupart de ces maraudeurs pendus aux arbres qui bordaient les grands chemins (1).

Cependant il y avait impossibilité de rétablir l'ordre dans le royaume, si on ne trouvait auparavant moyen d'en faire sortir la majeure partie de ces gens de guerre, qui, accoutumés depuis plus de trente ans à vivre aux dépens du peuple, mettaient leur point d'honneur à n'obéir à aucune loi, à aucune discipline, et s'étaient endurcis contre toute pitié. L'ordonnance qui avait fait éclater la praguerie n'avait été que fort imparfaitement exécutée. Le dauphin, les princes, les grands seigneurs, s'empressaient toujours de défendre les gens de guerre qui avaient commis des désordres, et d'empêcher leur punition. D'ailleurs, on sentait que quelque effroyables que fussent les déportements de ces brigands enrégimentés, qu'on désignait tour à tour par les noms d'armagnacs, d'écorcheurs, de routiers, il n'y aurait pas plus de prudence que d'humanité à les livrer à la justice, pour qu'elle punît des crimes que l'État avait encouragés, et dont il avait profité. Si on avait instruit leur procès, il n'y en avait pas un qui, d'après les lois, eût pu échapper à la potence; cependant ces mêmes hommes avaient défendu la France pendant ses longues guerres, et ils devaient la défendre encore, dès que les hostilités se renouvelleraient, car l'oppression avait éteint presque tout courage dans les populations des armées, et l'on ne trouvait plus de bravoure que chez ces aventuriers accoutumés à se mettre au-dessus de toutes les lois.

(1) Chron. de Matthieu de Coucy, c. I, p. 5.

Il y eut à ce sujet de longues délibérations dans un conseil extraordinaire, auquel le roi appela son fils le dauphin, le roi de Sicile et son fils le duc de Calabre; Charles, comte du Maine, le connétable comte de Richemont, et les comtes de Clermont, de Foix, de Saint-Pol, de Tancarville et de Dunois. Tous demeurèrent d'accord qu'il fallait trouver moyen d'entraîner hors des frontières du royaume, par quelque entreprise de guerre, le plus grand nombre de ces hommes dangereux qui avaient été licenciés en même temps par les rois de France et d'Angleterre (1).

Une heureuse occasion s'offrit alors pour arriver à ce but. Peu après la signature de la trève entre la France et l'Angleterre, une ambassade solennelle de Frédéric III d'Autriche, empereur élu, arriva à Tours, et demanda à Charles VII de lui fournir des soldats expérimentés, que l'empereur s'engageait à soudoyer, pour les opposer aux Suisses. Ceux-ci assiégeaient alors la ville impériale de Zurich, qui s'était mise sous la protection de l'Autriche, et cette guerre avait réveillé l'ancienne haine de la noblesse contre ceux qu'elle nommait des paysans révoltés, auxquels toute l'aristocratie de l'Europe ne pouvait pardonner d'avoir conquis leur liberté par les armes, et d'avoir donné aux Allemands l'exemple de l'indépendance et de ses heureux fruits. On retrouvait ce même sentiment de haine contre les Suisses chez la noblesse de Souabe et d'Alsace, chez le duc de Bourgogne et le duc de Savoie, quoique ces derniers eussent contracté des alliances avec les ligues suisses, et chez tous ceux des nobles français qui avaient eu occasion d'entendre parler de ces montagnards. Les autres, et surtout les hommes d'armes qui depuis trente ans désolaient la France, sans se soucier de savoir s'il y avait quelque motif légitime de guerre contre les Suisses, embrassèrent avec joie l'offre qui leur était faite de porter leurs armes dans un pays nouveau, où ils se flattaient de retrouver en abondance le butin qui commençait à leur manquer dans les campagnes de France. Pour conserver un lien entre ces bandes redouta-

(1) Matthieu de Coucy, c. 6, p. 46.

bles et le royaume qui les poussait hors de son sein, il fut convenu que le dauphin commanderait l'armée qu'on en formerait; et celui-ci, avide de pouvoir, et désireux d'attacher les soldats à sa personne, accepta avec empressement une mission qui semblait plus faite pour un aventurier que pour l'héritier de la monarchie (1).

Bientôt on reconnut que le nombre des gens de guerre auxquels il convenait de donner quelque emploi, était supérieur encore à celui que pouvait conduire le dauphin : d'ailleurs, il y aurait eu du danger à se défaire à la fois de toute l'armée; le roi désirait en garder une partie immédiatement sous sa main; il accueillit donc la demande qui lui fut faite par le roi René, de l'aider à subjuguer les villes libres de Lorraine. Les trois évêchés de Metz, Toul et Verdun, relevaient de l'empire germanique, mais les villes s'étaient successivement affranchies du joug de leurs prélats, et s'étaient mises en possession de presque tous les attributs de la souveraineté (2). Celle de Metz avait eu une querelle avec Thierry des Armoises, l'un des gentilshommes d'Isabelle, femme de René, et les Messins avaient saisi les équipages de cette reine pour en avoir raison (3). Le bon roi René voulait profiter de cette querelle pour subjuguer ces trois villes libres, et les joindre à ses États. Charles VII lui promit de venir en personne, à la tête d'une forte armée, mettre le siége devant Metz.

Dès lors tous les hommes d'armes commencèrent à se diriger vers la Lorraine, les uns pour former l'armée du dauphin, les autres celle du roi. Sir Matthieu Gough, que les Français nommaient souvent Mathago, avec huit mille combattants anglais, prit aussi la même direction, s'associant à

(1) Muller, Geschichte der Schweitz. T. III, p. 489. III. B. 2 abtheil. X capit. — Amelgardus. Lib. IV, c. 2, f. 80. — Barante, Ducs de Bourgogne, T. VII, p. 179.

(2) Ce fut l'évêque Bertrand qui, en 1179, accorda à la ville de Metz l'élection de ses échevins et la garantie de ses droits communaux. *Gallia christian.* T. XIII, p. 752, et *Instrum.*, p. 407.

(3) Hist. de René d'Anjou, T. I, p. 347.

ceux qu'il avait si récemment combattus, pour partager avec eux le pillage d'un pays nouveau. On assure que le nombre des gens de guerre qui sortirent alors de France, s'éleva à cinquante mille hommes (1). Burkardt Monk, un des ambassadeurs de la noblesse de Souabe, qui avait eu des premiers l'idée d'écraser les paysans de la Suisse à l'aide des soldats dont la France se trouvait accablée, conduisait l'armée du dauphin; celle-ci s'étant rassemblée au mois de juillet autour de Troyes, se dirigea d'abord sur Langres, puis sur Montbéliard; le comte de Wurtemberg consentit à lui remettre cette forteresse pour une année, moyennant caution, pour qu'elle servît aux Français de place d'armes sur les frontières de la Suisse. Le Maréchal de Culant, le comte de La Marche, Antoine de Chabannes, le sire du Beuil, Blanchefort, Joachim Rouhault, et Gilles de Saint-Simon, commandaient les différents corps d'aventuriers qui formaient l'armée du dauphin; Montgommery lui amenait les Écossais, tandis que Floquet et Matthieu Gough, avec les Anglais, arrivaient par un autre chemin des marches de Picardie (2).

En même temps le dauphin fut sollicité de combattre pour une autre cause encore. Autant la noblesse d'Allemagne avait de haine contre les Suisses, autant le pape Eugène IV avait de haine contre les pères du concile, qui était toujours assemblé à Bâle, et qui poursuivait, malgré la défaveur croissante des grandes puissances, l'œuvre de la réformation. On assure qu'Eugène fit passer beaucoup d'argent au dauphin, pour l'aider à rassembler son armée, sous condition qu'arrivé en Suisse, il l'emploierait à chasser et dissiper le concile. Le dauphin s'engagea joyeusement à servir toutes les haines, auxquelles il était également étranger, comptant par là gagner une plus grande réputation militaire, et enrichir ses soldats par le pillage. Avant la fin d'août, il arriva sur la petite ri-

(1) Matthieu de Coucy, T. X, c. 2, p. 9. — D. Calmet, Hist. de Lorraine. L. XXVIII, p. 835.

(2) Matth. de Coucy, c. 2, p. 17. — J. Chartier, p. 126. — Bouvier, dit Berry, p. 425. — Olivier de la Marche, c. 13, p. 148. — Richemont, p. 379.

vière de la Birse, au-dessus de Bâle, avec vingt-deux mille de ses redoutables aventuriers (1).

Les Suisses étaient alors divisés : la riche ville de Zurich s'était rattachée à la cause de l'Autriche; beaucoup de villes le long du Rhin, sur le lac de Zurich, et dans l'Argovie, suivaient le même parti, ainsi que toute la noblesse. Celle-ci brûlait de zèle pour le nouvel empereur, Frédéric III, alors âgé de vingt-neuf ans, et sur lequel elle comptait pour ramener sous le joug des paysans révoltés. La ligue suisse ne comprenait encore proprement que les paysans des petits cantons; mais ceux-ci, confiants dans leur adresse, dans une force de corps qu'aucune race d'hommes n'égalait en Europe, conservaient au milieu du danger une constance inébranlable; chacun était prêt à combattre jusqu'au dernier soupir pour l'honneur de la patrie, dût-il voir tomber autour de lui tous ses compagnons d'armes, et être accablé lui-même par la fatigue et les blessures. Entre ces deux factions, une bataille terrible avait été livrée le 22 juillet 1443, à Saint-Jacques sur la Sile, devant Zurich. Six mille Suisses des sept cantons des montagnes y avaient vaincu les Zuricois, secondés par les Autrichiens et la noblesse de Souabe (2); et ce succès les avait enflés d'un tel orgueil, qu'il n'y avait plus d'ennemis qu'ils ne crussent dès lors pouvoir braver. D'autre part, la violence des guerres civiles avait développé chez eux des haines, des ressentiments, une cruauté féroce, qu'on n'avait point eu jusqu'alors à leur reprocher. Après avoir pris la forteresse de Greifensee, qui s'était rendue à leur merci, ils avaient, le 28 mai 1444, condamné toute la petite garnison qui la défendait à périr par la hache du bourreau. Soixante têtes tombèrent l'une après l'autre; le sang ruisselait autour des juges, le bourreau lui-même implorait la grâce de ceux qui survivaient encore, mais le capitaine des Suisses, Ital Reding, refusant toute merci, fit continuer les

(1) Muller, Geschichte der Schweitz. B. IV. cap. 1, p. 66.
(2) *Ibid.*, B. III, cap. 10. p. 695.

exécutions aux flambeaux jusqu'à ce que la dernière tête fût tranchée. Toutefois le remords suivit cet acte de fureur, et quand les Suisses se trouvèrent aux mains avec les Armagnacs, ils se regardèrent comme dévoués à périr en bataille, pour l'expiation d'un si grand forfait (1).

Les Suisses assiégeaient en même temps Zurich et Farnsburg, quand la terrible armée des Armagnacs entra dans leur pays. La ville et le concile de Bâle envoyèrent à leur camp des messagers pour implorer leur aide. Ceux-ci leur peignirent la terreur du pays, le nombre inouï de ces cavaliers revêtus de fer, qui se montraient inaccessibles à toute pitié; mais leur langage parut si exagéré, qu'il n'excita que la risée et le mépris. Vingt mille Suisses, depuis près de soixante jours, assiégeaient Zurich avec peu de succès; car ils n'entendaient rien à l'attaque des places. Une autre armée moins forte assiégeait Farnsburg (2); en les réunissant, les Suisses se seraient trouvés assez forts pour attaquer les Armagnacs; leurs chefs auraient préféré cependant qu'ils attendissent le combat au lieu de l'offrir. Mais les montagnards gouvernaient leurs armées comme leurs républiques, par la voix populaire, et leur présomptueuse ignorance égalait leur courage. L'armée qui assiégeait Farnsburg résolut de détacher seulement seize cents hommes, tous gens d'élite, qui durent se rendre dans la nuit, de Liestal jusqu'à Pratelen, sur le bord oriental de la Birse, pour reconnaître l'ennemi, et repousser ceux des Armagnacs qui auraient pu passer cette rivière : on leur donna en même temps l'ordre précis de ne point la passer eux-mêmes, et d'éviter un combat en règle (3).

La Birse est une rivière assez grosse, et cependant guéable, qui coule du midi au nord; après avoir reçu les eaux du Jura, elle vient se jeter dans le Rhin au-dessus de Bâle. L'armée française marchant par Altkirch et tournant l'extrémité

(1) Muller, Geschichte, B. IV, cap. 1, p. 34.
(2) *Ibid.*, p. 46.
(3) *Ibid.*, p. 79.

septentrionale du Jura, s'était échelonnée entre cette montagne et la Birse; mais le maréchal de Dammartin et le comte de Sancerre avaient passé la rivière avec un corps qu'on prétend avoir été fort de huit mille cavaliers. Le 26 août 1444, à huit heures du matin, les seize cents Suisses arrivèrent à Pratelen, renversèrent une avant-garde de cent chevaux qui avait voulu les arrêter, et s'élancèrent sur le corps de bataille et l'artillerie, avec la fureur aveugle des taureaux de leurs montagnes. Dammartin était instruit de leur approche et de leur nombre, mais il n'aurait jamais pu s'attendre à une telle attaque : jamais encore les Suisses et les Français ne s'étaient rencontrés en bataille, et ils se connaissaient à peine de nom. Les derniers, que les Suisses désignaient toujours sous le nom d'Armagnacs, troublés, confondus, plus encore qu'effrayés, repassèrent la Birse en désordre, abandonnant aux mains de leurs adversaires beaucoup de bannières, de chevaux, de caissons, et un immense butin. Dammartin, laissant un avant-poste de six cents chevaux sur la Birse, se réunit au dauphin, à quelque distance au-dessus de la rivière, mais en même temps il détacha un corps du côté de Bâle, pour couper le chemin aux bourgeois de cette ville, qui commençaient à marcher au secours de leurs confédérés.

Les seize cents Suisses cependant, enivrés de leur premier succès, provoqués par les six cents cavaliers qu'ils voyaient vis-à-vis d'eux de l'autre côté de la rivière, commencèrent à crier qu'il fallait poursuivre leur victoire. En vain leurs capitaines leur rappelaient les ordres qu'ils avaient reçus en partant de Farnsburg, et leur demandaient l'obéissance au nom de l'honneur et du serment. Une fureur aveugle semblait s'être emparée d'eux ; ils s'élancèrent dans la Birse, en face de l'artillerie des Français. Ils gagnèrent, sous un feu terrible, le rivage opposé, et là ils se trouvèrent au milieu d'une armée entière qui les attaqua de toutes parts. Tous leurs efforts pour se reformer furent vains. Les pesants escadrons qui se précipitaient sur eux les eurent bientôt partagés en deux corps. Cinq cents d'entre eux, repoussés dans une prairie entourée presque de tous côtés par les eaux de la Birse, conti-

nuèrent à y combattre avec fureur jusqu'à ce qu'ils fussent tous massacrés. Les autres, au nombre de près de mille, avançant dans l'intention d'entrer à Bâle, arrivèrent jusqu'au lazaret et aux jardins de Saint-Jacob, dans lesquels ils voulurent prendre quelques instants de repos, fatigués qu'ils étaient de combattre et de vaincre. Le dauphin admirait leur valeur. et ne voulait pas, pour les détruire, sacrifier un plus grand nombre de guerriers, il était prêt à leur offrir une capitulation, mais le chevalier Pierre de Moersberg se jeta aux pieds du maréchal de Dammartin pour le supplier de n'épargner aucun de ces montagnards rebelles. Parmi les Suisses on en entendit plusieurs s'écrier : « C'est aujourd'hui que les braves gens massacrés à Greifensee exercent leur terrible vengeance.» Cependant, ils ne songeaient plus qu'à vendre chèrement leur vie. Trois fois, dans l'enceinte du cimetière de Saint-Jacob, ils repoussèrent les assauts de toute cette armée ; deux fois, par des sorties impétueuses, ils portèrent la terreur et la mort au milieu des assaillants. Enfin, les murs du cimetière et du lazaret furent rasés par l'artillerie. Les Français ayant mis pied à terre, entraient par toutes les brèches ; la tour de Saint-Jacob était en flammes ; mais tout Suisse qui respirait encore combattait toujours, entouré de cadavres : quand ses blessures ne lui permettaient plus d'être debout, il s'appuyait sur le bras, sur le genou, et continuait à frapper de sa terrible hallebarde. Ce ne fut qu'après dix heures de combat qu'il ne resta plus de Suisse qui ne fût ou tué, ou étendu sans connaissance sur le champ de bataille. Dix d'entre eux seulement, repoussés dans la Birse, au premier passage, se trouvèrent séparés de leurs compagnons et s'échappèrent. Un seul de ceux-ci revint sans blessure, et il fut accablé par le mépris, peut-être injuste, de ses compatriotes. Les Français avaient perdu onze cents chevaux et huit mille morts. Burkardt Monk, qui les avait été chercher jusqu'à Tours, contemplait cependant avec joie ce champ de bataille, lorsqu'un Suisse agonisant le reconnut et l'étendit raide mort, d'une pierre qu'il lui lança avec fureur au visage (1).

(1) Muller, Geschichte, B. IV, cap. 1, p. 78-93.—Matth. de Coucy, c. 2,

Les Suisses qui combattirent à Saint-Jacob sur la Birse sauvèrent leur patrie en périssant tous pour elle. Ils donnèrent aux étrangers une idée de leur bravoure désespérée, qui devint dès lors leur plus sûre sauvegarde. Les pères du concile de Bâle, députés de tous les pays de l'Europe ; les capitaines les plus célèbres de toutes les armées de France et d'Angleterre, avaient été présents à ce terrible sacrifice, comme s'ils y avaient été appelés à dessein, pour en répandre la connaissance dans toutes les parties de la chrétienté.

Mais ce fut surtout l'impression que reçut le dauphin de la bataille de Saint-Jacob, qui eut des effets politiques d'une haute importance et pour la France et pour la Suisse. Louis n'avait pas été personnellement engagé dans la bataille, mais il parcourut avec étonnement ce champ de carnage ; il entendit ses hommes d'armes, qui avaient vu les plus sanglantes batailles entre les Anglais et les Français, lui déclarer : « Qu'en leur temps, ils n'avaient vu ni trouvé aucunes gens » de si grand défense, ni tant outrageux et téméraires pour » abandonner leurs vies (1). » Et il commenca dès lors à penser comment il pourrait faire servir une telle valeur au profit de sa politique. Tandis que les Suisses, étonnés de la destruction absolue des héros de Saint-Jacob, levaient précipitamment les siéges de Zurich et de Farnsburg, et se retiraient dans leurs montagnes, Louis, se tournant du côté opposé, transporta son quartier-général dans la Haute-Alsace, à Ensisheim, et répandit ses escadrons jusqu'à Strasbourg ; d'autres ravagèrent la partie de la Suisse qui s'étend de l'embouchure de l'Aar au Jura ; mais bientôt n'y trouvant rien à piller et ne voulant pas s'engager dans les montagnes, ils passèrent le Rhin entre Lauffenbourg et Waldshut, et se jetèrent sur la Souabe. Ainsi, toute cette terrible armée qui s'était mise en mouvement sous prétexte d'assister l'empereur contre les Suisses, avait évacué la Suisse, et ne ravageait plus que les

p. 17. — J. Chartier, p. 126. — Berry, roi d'armes, p. 426. — Olivier de La Marche, c. 13, p. 147. — Amelgardus, L. IV, c. 7, p. 89. — Barante, Ducs de Bourgogne, T. VII, p. 193-204.

(1) Matth. de Coucy, p. 18.

terres de l'Empire. Les mêmes effroyables cruautés qı écorcheurs avaient si long-temps exercées sur les paysa la France, ils les faisaient éprouver à présent sans provoc aux paysans de l'Allemagne. Tour à tour ces malheı étaient victimes de l'avidité insatiable, de la lubricité la férocité de ces hommes atroces, pour lesquels la souff des autres, la souffrance même des victimes de leurs d ches était un plaisir (1).

Louis avait eu pour but avant tout, de débarrasser la F de ces bandes terribles, puis d'inspirer de la crainte à les pays voisins. Désormais, il semblait hésiter sur ce avait à faire. Il avait ouvert des négociations avec la vil Bâle et avec les pères du concile, par l'entremise du Louis de Savoie, fils de Félix V. Il avait fait déclarer magistrats qu'il considérait leur alliance avec les S comme une ligue contre la noblesse, qui équivalait poı à une offense personnelle dont il demandait réparation ; tout à coup il proposait aux Bâlois de reconnaître la s raineté de la France, comme leurs ancêtres avaient rec celle de Charlemagne, et il leur promettait en retour de veaux priviléges (2). Il traitait aussi avec l'empereur avait assemblé une diète à Nuremberg, où les États Souabe et de l'Alsace avaient porté leurs plaintes contr Français. Louis demandait à Frédéric III de pourvoir solde de ses troupes, ainsi qu'il s'y était engagé en les a lant en Allemagne, et Frédéric répondait qu'il avait dem une troupe auxiliaire de cinq mille hommes, non une a de quarante mille ; qu'il l'avait fait pour combattr Suisses, mais que le dauphin, à la réserve de la bataille la témérité des Suisses avait provoquée, n'avait fait la g qu'aux impériaux, sur les terres desquels ses troupes viv alors même à discrétion (3).

Cependant le duc de Bourgogne, auquel il importait

(1) Muller, Geschichte, B. IV, cap. 2, p. 98. — Bericht bey Schilter, f
(2) Muller, *Ibid.*, p. 99.
(3) Muller, *Ibid.*, p. 101.

la Suisse ne fût soumise ni à la France, ni à l'Autriche, employa les comtes de Neuchâtel et de Valengin, ses vassaux, à négocier avec la diète de la Confédération, alors assemblée à Zoffingen. Par leur entremise, un traité fut signé le 28 octobre 1444 à Ensisheim, en Alsace, entre le dauphin Louis et les nobles et habitants des villes et communes de Bâle, Berne, Lucerne, Soleure, Ury, Schwitz, Unterwald, Zug et Glaritz et leurs alliés le duc de Savoie, les comtes de Neuchâtel et de Valengin, les villes de Bienne et de la Neuville. Comme il n'y avait eu entre eux aucune offense, aucun droit contesté, aucune dispute de territoire, leur réconciliation consista dans une simple promesse d'amitié, de bonne intelligence et de pleine liberté de commerce. Louis avait bien demandé le paiement d'une somme d'argent considérable pour satisfaire ses troupes, mais les Suisses s'y refusèrent absolument (1).

Pendant ce temps, les écorcheurs continuaient leurs déprédations : pour trouver des vivres, ils étaient obligés de se partager en petites bandes, qui couraient le pays; mais les Allemands ne se laissaient pas piller et maltraiter sans vengeance. Dès que les villageois pouvaient espérer d'attaquer les soldats avec avantage, ils se jetaient sur eux et ne les épargnaient pas. L'armée française avait déjà perdu dans ces rencontres obscures un grand nombre de ses guerriers, lorsque Louis, pressé par l'approche de l'hiver et la chute des neiges, ramena le reste en Lorraine.

Charles VII avait, de son côté, fait la guerre dans cette province pour le compte du roi René. Comme il s'approchait de Metz pour en faire le siége, les habitants avaient par avance mis le feu à leurs quatre faubourgs, pour que les Français ne pussent pas s'y loger (2). Leur république était habituellement administrée par un doyen des échevins et treize jurés (3). Mais dans les moments de danger, ils con-

(1) Muller Geschichte, B. IV, cap. 2, p. 105. Le traité est dans Dumont Corps diplomatique, T. III, p. 142.

(2) *Gallia christiana*, T. XIII. — *Episcopi Metenses*, p. 785.

(3) *Epistola Eugenii IV, in Instrum. eccl. Metensis, ib.*, p. 416.

fiaient la défense de la patrie à une magistrature dictatoriale, qu'ils nommaient *les sept de la guerre*, et dont Jean de Vytout était alors le chef. Les Français n'avaient eux-mêmes aucun motif d'hostilité contre les Messins; ils n'en avaient reçu aucune offense, et ils ne s'étaient point donné la peine de s'enquérir quels griefs avait René pour leur faire la guerre; cependant ils traitèrent leurs ennemis avec une férocité qui leur paraissait suffisamment justifiée par l'arrogance de ces bourgeois lorsqu'ils osaient résister à un roi. Aucun prisonnier n'était admis à se racheter; on les noyait dans la Moselle, ou on les faisait périr par quelque autre supplice, et Jean de Vytout, usant de représailles, mettait aussi à mort tous les Français qu'il prenait (1). Charles VII abandonna le siége de Metz au sire de Brezé et à Xaintrailles, et il vint s'établir avec le roi René à Nancy, où il passa l'hiver dans les fêtes. Ce fut là que le dauphin vint le joindre. Bientôt il y fut suivi par l'archevêque de Trèves, qui venait traiter de la paix au nom de l'empire d'Allemagne. Les Allemands étaient déterminés à ne pas supporter davantage les exactions de l'armée française. Après beaucoup de menaces, ils avaient formellement déclaré la guerre à la France. Cependant, les deux nations renoncèrent bientôt à des hostilités dont elles ne pouvaient attendre aucun avantage. Les Français consentirent à retirer leur armée, et à évacuer toutes les villes de l'empire qu'ils avaient occupées; les Allemands renoncèrent de leur côté aux indemnités qu'ils avaient quelque droit d'exiger, mais qu'ils ne se sentaient pas le pouvoir d'obtenir. Ce second traité étant signé, les Messins comprirent qu'ils pourraient voir revenir sur eux toute l'armée du dauphin, et ils consentirent à acheter la paix. Ils tinrent quitte René de cent mille florins qu'ils lui avaient prêtés pour l'aider à payer sa rançon; ils payèrent deux cent mille écus à Charles VII, et lui firent en outre un présent de vaisselles. A ces conditions, un traité de paix fut signé à Nancy, le 27 février 1445,

(1) Matth. de Coucy, T. X, c. 3, p. 24. — J. Chartier, p. 127.—D. Calmet, Hist. de Lorraine, T. II, L. XXVIII, p. 834.

dans lequel il ne fut plus question ni des prétentions antiques de la couronne à la souveraineté de Metz, ni des griefs du roi René contre cette ville, à laquelle la France promit désormais son amitié (1). Les villes de Toul et de Verdun, effrayées par la présence de l'armée française, se soumirent de leur côté à payer des contributions.

(1445.) Ainsi se termina cette importante campagne, qui n'avait été honorable ni dans ses motifs, ni dans sa conduite, ni dans sa conclusion. Les Français avaient attaqué sans aucune provocation les Suisses, les villes libres de la Lorraine et l'Empire. Cette triple guerre n'avait été signalée que par des actes de brigandage et d'une férocité inouïe, et la paix avait ensuite été vendue sans pudeur aux villes de Lorraine. Cependant, le but secret que s'était proposé Charles VII était atteint. On assure qu'il disait lui-même qu'il avait fait ainsi tirer du mauvais sang à son armée. En effet, ces redoutables compagnies que le dauphin avait conduites en Allemagne rentrèrent en France humiliées autant qu'affaiblies par les pertes qu'elles avaient faites, et par la retraite de tous ceux qui ne se souciaient plus de courir de semblables hasards; elles se montraient plus disposées à l'obéissance qu'elles ne l'eussent jamais été. Aussi, Charles VII crut-il pouvoir mettre enfin entièrement en exécution le plan qu'il avait depuis long-temps arrêté pour régulariser l'armée, la soumettre à une dépendance absolue, et assurer sa paye. C'était l'accomplissement de l'ordonnance rendue dans les États d'Orléans, le 2 novembre 1439, et dont nous avons déjà rendu compte (2).

Ce fut à Châlons-sur-Marne que Charles VII, après avoir appelé à plusieurs reprises à ses conseils le dauphin, le roi de Sicile, le duc de Calabre, le comte du Maine, le connétable de Richemont, et les comtes de Clermont, de Foix, de Saint-Pol, de Tancarville et de Dunois, mit la dernière main à

(1) Matthieu de Coucy, c. 3, p. 23-29, et c. 4, p. 33. — J. Chartier, p. 127. — Berry, p. 426. — Histoire de René d'Anjou, T. I, p. 349, 350. — Dumont, T. III, p. 143, 144. — D. Calmet, Hist. de Lorraine, L. XXVIII, p. 836.

(2) Préface des Ordonnances, T. XIII, p. 27.

cette grande organisation de l'armée. Ces seigneurs se chargèrent de parler secrètement aux capitaines les plus accrédités, en leur promettant, pour prix de leur coopération, qu'ils seraient nommés au commandement de l'une des quinze compagnies d'ordonnance auxquelles on devait réduire l'armée. Lorsque ces choix furent faits, le plan de la nouvelle organisation commença à se développer. Chaque compagnie devait être formée de cent lances; chaque lance était composée de six personnes à gages, savoir : l'homme d'arme et son page, trois archers et un coutiller. Les compagnies furent réparties sur tout le royaume, de telle sorte qu'une division de chaque compagnie était assignée à chaque ville, et que même les plus grandes, comme Troyes, Châlons, Reims et Laon, n'avaient pas plus de vingt à trente lances. Chaque ville devait payer chaque mois, régulièrement, avec les impositions locales, les hommes d'armes mis à sa charge, et de cette manière la taille qui avait été consentie pour payer l'armée, par les États d'Orléans de 1439, devint perpétuelle. Les capitaines nommés par le roi s'occupèrent immédiatement de former leurs compagnies, et de choisir sur toute la cavalerie française les hommes les plus braves, les plus obéissants, les mieux montés, et les mieux armés, pour les retenir à leur service. L'empressement pour entrer dans ces corps était si grand, que plusieurs vieux guerriers consentirent à se mettre à la suite des compagnies, pour s'assurer qu'à la première vacance ils y seraient reçus à leur tour. Aussi, quoique quinze cents lances à six chevaux ne dussent faire que neuf mille hommes de cavalerie, il y en eut dix mille environ d'attachés aux compagnies d'ordonnance. Tous les autres reçurent l'ordre de se retirer immédiatement chez eux, sans commettre de désordre nulle part, sous peine d'être livrés à la justice comme gens sans aveu. Ils se trouvaient désorganisés, sans appui de la part de leurs camarades, dont tous les plus braves et les plus expérimentés étaient entrés dans les compagnies d'ordonnance. La terreur les saisit; ils se dispersèrent en hâte, et au bout de quinze jours, on n'entendit plus parler d'eux. Une discipline rigoureuse fut établie dans les lieux où les gendarmes

tenaient garnison ; on eut soin de punir si bien leurs premières violences, qu'ils apprirent à respecter la propriété des bourgeois, et à obéir aux magistrats. En peu de temps les routes furent assurées ; le commerce et l'industrie reprirent un essor qui passa l'attente commune ; les laboureurs recommencèrent avec joie leurs travaux, et cependant le roi eut dès lors sous la main une armée d'élite toujours disponible, qui lui donna une grande supériorité sur les princes du royaume et sur les rois étrangers (1).

Les Parisiens furent des derniers à éprouver le bien-être nouveau que fit goûter aux provinces la répression du brigandage des gens de guerre, ou à en ressentir de la reconnaissance. Le roi ne les aimait pas, et visitait très rarement leur ville. De leur côté, ils se sentaient humiliés de ne voir chez eux aucun grand seigneur ; de ne point profiter des dépenses de la cour, et de sentir leur ville en quelque sorte déchue du rang de capitale. Les tailles étaient assises sur eux d'une manière très pesante, tandis que les vexations des gens de guerre, dont elles les rachetaient, les avaient moins atteints que les habitants des petites villes ou des campagnes : aussi se plaignaient-ils du changement. Cependant les portes de Paris, dont plusieurs étaient demeurées fermées depuis le commencement des guerres civiles, étaient successivement rendues au public. On reportait les reliques de Saint-Cloud, et celles de tous les autres sanctuaires, de la ville où on les avait mises en sûreté, aux églises des hameaux voisins ; on rétablissait la foire du Landit, suspendue depuis dix-huit ans (2). Mais en même temps le clergé, comme si la paix n'avait été faite que pour lui, prenait à tâche de réveiller toutes les superstitions, pour occuper les esprits que ne remplissaient plus les terreurs de la guerre. Le 15 mai 1444, les évêques de Paris et de Beauvais, pour ranimer la haine du peuple contre les juifs, qui semblait s'assoupir, « portèrent le corps de notre Sei-

(1) Matth. de Coucy, T. X, c. 6, p. 43 à 52. — Olivier de La Marche T. VIII, c. 13, p. 147. — Mém. de Richemont, p. 381. — Amelgardus, L. IV, c. 3, f. 81.

(2) Journal d'un bourgeois de Paris, T. XV, p. 529.

» gneur de Saint-Jean en Grève, sur les épaules, et de là al-
» lèrent aux Billettes querre, à grand révérence, le gannivet
» (petit couteau) de quoi le faux juif avoit dépiqué la chair
» de notre Seigneur ; et de là furent portés avec la sainte croix
» et autres reliques sans nombre à Sainte-Catherine du Val-des-
» Écoliers ; et y avoit devant plus de cinq cents torches allu-
» mées, et de peuple bien neuf ou dix mille personnes, sans
» ceux de l'église ; et avoit, après ces saintes reliques, tout le
» mystère du juif, qui étoit en une charrette lié, où il avoit
» épines, comme si on le menât ardoir ; et après la justice
» venoit sa femme et ses enfants (1). »

On avait soumis les prêtres à la taille, comme tous les autres citoyens ; ils résistèrent quelque temps, et, par ressentiment, ils renoncèrent à prêcher dans Paris pendant tout l'hiver de 1444 à 1445. Le gouvernement n'ayant tenu aucun compte de cette opposition, ils essayèrent du moins de se faire rembourser la valeur de cette taille par un nouvel appel à la superstition, et l'exposition d'une relique, dont un témoin oculaire, le vieux et dévot auteur du journal de Paris, est le seul, ce nous semble, qui ait jamais fait mention. « En celui
» temps, dit-il, fut apporté le circoncis de notre Seigneur à
» Paris, et ceux qui l'apportèrent disoient que le roi et le
» dauphin, et Charles d'Anjou avoient impétré lettres à notre
» saint-père le pape Eugène, que tous ceux qui prendroient
» une lettre qu'il bailleroit, qu'ils seroient absous de peine
» et de coulpe à l'heure de la mort, mais qu'ils fussent vrais
» confessés et repentants ; et très cher coûtoit une telle lettre,
» car les riches en payoient quarante sols parisis, et les moyens
» trente-deux ou vingt sols..... mais quand ils eurent em-
» porté la sainte relique, l'évêque de Paris fit commandement
» par toutes les paroisses de Paris, que tous ceux qui avoient
» cesdites lettres les lui portassent sous peine d'excommuni-
» cation, pour les visiter plus à loisir, et ceux qui les avoient
» portées ne les purent plus avoir (2). »

(1) Journal d'un Bourgeois de Paris, T. XV, p. 528.
(2) Bourgeois de Paris, p. 531, 532.

Peu après, on apporta à Paris la châsse de saint Sébastien, puis celle de saint Quentin, et pour chacune on fit une grande cueillette d'argent ; puis vinrent le clou et la couronne de saint Denis, puis le pardon à Pontoise, pour la Nativité de Notre-Dame, puis le pardon au mont Saint-Michel ; de telle sorte que le journal du bourgeois de Paris, qui finit seulement en 1449, n'est plus rempli jusqu'à sa fin que des fêtes de l'église et des pieuses contributions du peuple (1).

Pendant que Charles VII séjournait à Châlons-sur-Marne, il y reçut, au mois de mai 1445, la visite de la duchesse de Bourgogne. Le mari de cette habile princesse, quoiqu'il lui fût peu fidèle, avait une grande confiance en elle ; il l'avait chargée d'obtenir du roi le redressement des nombreux griefs qu'avaient les Bourguignons. Beaucoup de districts de la Bourgogne avaient été ravagés par les gens de guerre ; beaucoup de droits cédés au duc par le traité d'Arras avaient été contestés par les officiers royaux. Le souverain des grands fiefs de Flandre et de Bourgogne devenait toujours plus étranger à la France ; il avait traité sans elle avec l'Angleterre, il s'était engagé contre Ladislas, roi de Bohême, et contre le duc de Saxe, dans une guerre pour la possession du duché de Luxembourg, qui pouvait devenir d'autant plus dangereuse, que ces princes cherchaient à y entraîner tout l'empire germanique. Il savait que le dauphin avait juré de se venger de lui, parce que le maréchal de Bourgogne avait détroussé quelques uns de ses soldats (2). Plusieurs des conseillers de Charles VII auraient voulu effacer, par une nouvelle guerre, l'humiliation du traité d'Arras, et mettre à profit l'organisation donnée à l'armée, la faveur de l'Angleterre et les embarras du duc Philippe, pour le ramener à la dépendance. Mais Charles VII se montra plus pacifique que ses conseillers ; il ne voulut ni troubler l'ordre qu'il avait eu tant de peine à rétablir dans le royaume, ni déranger ses propres plaisirs ; il apporta dans ses négociations avec la duchesse, de la galanterie et de la

(1) Bourgeois de Paris, T. XV, p. 532-551.
(2) Monstrelet, c. 274, p. 231.

bonne volonté ; celle-ci fit de son côté plusieurs concessio
elle rendit au roi René plusieurs de ses villes qu'elle te
en gage, et elle accepta en échange de tout ce que ce ro
restait devoir pour solde de sa rançon, la seigneurie de C
en Flandre, dont il avait hérité. Deux traités, du 24 jui
du 6 juillet, terminèrent tous les différends qui existaient
core entre les cours de France et de Bourgogne (1).

Ce fut encore à Châlons que Charles VII accorda, au
d'août 1445, des lettres de grâce et de rémission au co
Jean d'Armagnac. Ce seigneur, fait prisonnier par le d
phin, était toujours captif, tandis que les bandes terril
qu'on désignait par son nom, portaient la désolation dan
Suisse et l'Allemagne. L'avocat criminel avait instruit
procès; il avait récapitulé tous les forfaits, tous les acte
désobéissance ou de rébellion qu'il avait été possible d'at
buer à la maison d'Armagnac, pendant les trois derniers
cles; puis il avait conclu à une punition corporelle contr
comte, et à la confiscation de tous ses biens ; mais tous
princes du sang, tous les grands seigneurs du midi d
France, avaient imploré sa grâce, et Charles VII le remit
liberté, en lui restituant ses États, à l'exception du comté
Comminges, qu'il garantit à Matthieu de Foix. Le comt
retira à son château de Lille-en-Jourdain, où il mourut
1450. Son fils Jean V lui succéda (2).

La cour avait vécu à Châlons dans les fêtes ; mais elles
rent tout à coup suspendues par la mort de la dauphine M
guerite d'Écosse, qui fut frappée d'une pleurésie, en reven
à pied de Châlons à Sarry-le-Château, où logeait alor
cour. Dans ses derniers moments, elle fut encore troul
par les rapports qu'on lui fit de quelques propos légers te
sur son compte par Jamet du Tillay, un des favoris du
Ces propos donnèrent lieu plus tard à une enquête co

(1) Matthieu de Coucy, T. X, c. 5, p. 34-43. — Olivier de La Mar
p. 148. — Berry, p. 428. — Plancher, Hist. de Bourgogne, T. IV, L.
p. 260. — Barante, Ducs de Bourgogne, T. VII, p. 224-231.

(2) Matthieu de Coucy, c. 7, p. 52-59. — Hist. du Languedoc, T.
L. XXXV, p. 6 et 7.

Jamet, qui ne servit pas même à faire connaître de quels propos on l'accusait. La dauphine fut regrettée : sa libéralité, son goût pour la poésie, l'avaient fait aimer de tout le monde. Charles VII, à sa mort, parut s'éloigner du dauphin et de tous ceux qui étaient dans sa confidence; il se refroidit aussi pour le roi René et pour le connétable de Richemont, tandis que le sire de Brezé fit de nouveaux progrès dans sa faveur. Plusieurs courtisans furent éloignés de la cour comme elle quittait Châlons pour retourner à Tours prendre ses quartiers d'hiver (1).

La trêve conclue avec l'Angleterre expirait au 1er avril 1446, elle fut prolongée d'abord de six mois, puis d'une année; les deux rois promirent qu'ils se trouveraient en personne à une conférence, entre Rouen et Chartres, pour y traiter de la paix générale (2), et les Anglais consentirent à mettre en liberté, moyennant rançon, le comte d'Angoulême, qui, dès l'an 1412, leur avait été donné en otage par son frère le duc d'Orléans (3).

(1446.) Les chroniques qui nous servent de guides sont vides pendant la paix, ou bien elles remplissent cet intervalle par le récit des tournois de la cour de Bourgogne ou de la cour de France. Les vieux écuyers, les rois d'armes, qui écrivaient alors quelques Mémoires, ne songeaient point que l'histoire dût servir à l'instruction des hommes d'État, qu'elle pût comprendre tous les intérêts des citoyens; ils savaient qu'ils ne seraient lus que dans des châteaux, qu'ils n'y exciteraient d'attention que par des récits chevaleresques. Les princes et les seigneurs n'avaient lu d'autres livres que des romans de chevalerie; après les combats singuliers, la pompe et la magnificence des Roland et des Amadis était ce qui les intéressait le plus. Aussi Olivier de La Marche et Matthieu de Coucy décrivent-ils avec une attention minutieuse comment, dans les fêtes militaires, les chevaliers étaient habillés;

(1) Matth. de Coucy, c. 7, p. 59.—Berry, p. 428.—Barante, p. 235-238.—Duclos, L. I, p. 44-48. — Preuves audit, T. III, p. 20.

(2) Berry, p. 428. — Rymer, T. XI, p. 86, 94, 97, 101, 108, 111 et 117.

(3) Matth. de Coucy, c. 11, p. 72.

quels étaient les parrains qui les conduisaient au combat, de quelles armes ils faisaient usage, et comment ils combattaient, d'abord avec la lance, puis avec l'estoc. Ils nous racontent ainsi l'histoire des fêtes que donna en 1442, à Besançon, le duc Philippe à Frédéric III, roi des Romains (1); du pas d'armes que tint, du 1er juillet 1443 jusqu'à la mi-août, le sire de Charny avec douze chevaliers, qui s'engagèrent à combattre, sous l'arbre de Charlemagne, près de Dijon, tous ceux qui oseraient les défier à pied ou à cheval (2); du pas d'armes que tint à Arras, au mois d'avril 1446, *Galeotti* Baldaccino, chevalier milanais, contre le seigneur de Ternant (3); du combat enfin de Jacques de Lalain contre Jean Bonifacio, autre chevalier milanais, au chapitre de la Toison-d'Or à Gand, le 6 novembre 1446 (4).

Il n'y eut personne de tué ou même de blessé grièvement à ces combats divers de la cour de Bourgogne; mais ceux de la cour de France eurent une issue plus funeste. Messire de Champion fut tué d'un coup de lance à Saumur, dans un pas d'armes tenu devant les rois Charles et René, au printemps de l'année 1446, et dans l'automne de la même année, Louis de Bueil fut tué à Tours par un Anglais, également sous les yeux de Charles VII, qui, attristé de ces deux accidents, s'abstint pendant quelque temps de ces fêtes chevaleresques (5).

Il est bien difficile de découvrir l'histoire réelle d'une période, quand les contemporains n'ont point su nous la donner. La France marchait cependant : elle recouvrait son agriculture, son commerce, son industrie, à l'époque même où ses chroniqueurs n'ont su y voir autre chose que des tournois. Jacques Cœur, argentier ou trésorier du roi, qui était lui-même engagé dans le commerce, avait su reconnaître ce qui favorisait le plus le développement de la richesse publique.

(1) Olivier de La Marche, T. VIII, c. 7, p. 49.
(2) *Ibid.*, c. 8, p. 61 et c. 9, p. 69, 87.
(3) *Ibid.*, c. 14, p. 150-171. — Matth. de Coucy, c. 13, p. 78.
(4) *Ibid.*, c. 15, p. 176-200.
(5) Matth. de Coucy, c. 16, p. 92.

Tandis qu'il engageait le roi à protéger à l'intérieur, contre toute espèce de brigandage, le paysan et le boutiquier, en sorte qu'on voyait rebâtir de toutes parts les villages et les fermes ruinées, il protégeait également les spéculateurs plus hardis, que le commerce conduisait jusque chez les infidèles; il écrivit dans ce but à Abousaïd-Jacmac, sultan d'Égypte, auquel il envoya, au nom du roi, l'offre de son amitié et des présents par Jean Village, son premier commis. Le sultan accueillit bien cet envoyé; il promit de protéger les marchands français et les pélerins qui visiteraient Alexandrie ou Jérusalem, et il écrivit au roi, en lui envoyant aussi des présents, une lettre qui seule nous instruit de cette négociation (1).

Le Languedoc, qui, dans la répartition de l'entretien de l'armée du royaume, avait été chargé de pourvoir à celui de cinq cents lances, comme il avait conservé des États qui s'assemblaient annuellement, s'efforçait du moins, par leur entremise, d'éviter tout arbitraire dans la perception des aides et des tailles qui devaient défrayer les soldats, et il faisait, en général, accepter au roi une somme fixe, comme équivalent de ces contributions vexatoires. C'est de quoi s'occupèrent, entre autres, les États de Languedoc assemblés à Montpellier au mois d'avril 1446; ils rédigèrent en même temps un cahier de doléances en cinquante-cinq articles (2).

Les États se plaignaient toujours, dans ces cahiers, de la misère publique; il était nécessaire de la rappeler, pour qu'on ne rejetât pas sur la province une partie du fardeau que supportaient les autres; d'ailleurs, malgré l'amélioration des circonstances, il restait toujours assez de misère pour rendre ces plaintes légitimes. Dans leurs doléances, les États se plaignaient aussi de la continuation du brigandage, et, quoique le roi eût déjà fait beaucoup pour le réprimer, il était disposé à faire davantage encore, d'autant plus qu'on ne lui demandait qu'un redoublement de sévérité, et qu'on

(1) Matth. de Coucy, c. 21, p. 108.
(2) Hist. du Languedoc, T. V, L. XXXV, p. 9, et Preuves, ibid., p. 1.

songeait beaucoup moins à garantir un jugement équitable aux prévenus qu'à débarrasser au plus tôt le royaume de leur présence. Le 6 octobre 1447, Charles VII rendit en effet, à Bourges, une ordonnance pour attribuer à Robert d'Estouteville, prévôt de Paris, la juridiction dans tout le royaume « sur tous les larrons, mendiants, espieux de che-» mins, ravisseurs de femmes, violeurs d'église, tireurs à » l'oie, joueurs de faux dés, trompeurs, faux monnoyeurs, » malfaiteurs, et leurs associés, récepteurs et complices.... » pour enquérir, par lui et ses commis, de leur vie et gou-» vernement; et si, par leurs confessions ou autrement, il ou » ses commis, les tiennent coupables ou crimineux, de les » punir et faire exécuter, selon leurs démérites, en tels » lieux et justices que bon leur semblera (1). » Depuis longtemps la justice criminelle était entourée, en France, de bien peu de garanties; mais cette fatale ordonnance de Bourges semblait les renverser toutes. Elle confondait le pauvre avec le brigand, et soumettait l'un et l'autre à la rapidité comme à la sévérité de la justice prévôtale; et cependant les délits y étaient si mal spécifiés, le désordre, le hasard, le soupçon, pouvaient en étendre si indéfiniment le cercle, qu'on voit à peine quel citoyen pouvait n'y pas être compris, quelle garantie il lui restait devant un juge qui pouvait déléguer à qui il voulait un pouvoir sans appel, et faire exécuter ceux qu'il croyait coupables, sans que rien lui fût prescrit ni sur les lois qu'il suivrait, ni sur les preuves, ni sur les personnes, le temps ou le lieu des procédures. Cependant, l'impatience de l'anarchie, le désir universel de repos, firent accueillir cette ordonnance sans qu'une plainte s'élevât sur son arbitraire et sa rigueur.

L'esprit de liberté semblait, en effet, alors complétement étouffé en France. Le roi avait ramené à la plus absolue obéissance tous les princes du sang, qui si récemment encore partageaient son pouvoir, et personne n'avait regretté la part qu'on leur ôtait dans la souveraineté: il avait cessé d'assem-

(1) Ordonn. de France, T. XIII, p. 509.

bler les États, et il levait comme une taxe perpétuelle la taille qui lui avait été accordée pour un temps limité; et personne ne faisait entendre de plaintes ou pour les représentants du royaume, dépouillés de leur part à l'autorité législative, ou pour le contribuable taxé sans son consentement. L'autorité judiciaire enfin était méconnue, une ordonnance arbitraire soustrayait les justiciables à leurs juges, et anéantissait toutes les formes de la justice, sans que ni les parlements, ni les citoyens fissent entendre de plaintes pour tant de droits foulés aux pieds. Il y avait eu, durant les longues guerres civiles et étrangères, tant de souffrances, la paix et l'obéissance avaient ramené comparativement tant de bien-être, qu'on ne sentait que de la reconnaissance pour la fermeté que déployait le roi, que son nom est même resté dans la mémoire du peuple comme celui d'un restaurateur de l'ordre et de la justice, non comme celui d'un tyran.

C'était par de tels exemples qu'avait été formée Marguerite d'Anjou, la jeune reine que la France avait donnée à l'Angleterre, et ce fut aussi le pur despotisme qu'elle essaya d'introduire dans son nouveau pays. On a beaucoup loué son esprit, son courage et sa décision de caractère; elle était trop jeune au moment où le marquis de Suffolk fit choix d'elle, pour qu'il eût pu distinguer en elle ces qualités. Elle seconda cependant complétement les vues du triumvirat qui avait voulu dominer par elle le faible Henri VI. Celui-ci, tout aussi débonnaire que son aïeul Charles VI, mais tout aussi imbécile, ne voulait que ce que voulaient ses entours: depuis le couronnement de sa femme, le 30 mai 1445, il n'eut plus d'autres volontés que les siennes, et Marguerite n'avait alors d'autre envie que de servir les passions du cardinal de Winchester, de l'archevêque d'York, et de Suffolk, qui l'avaient faite reine. Ceux-ci haïssaient Humphroy de Lancastre, duc de Glocester, le plus jeune des trois frères de Henri V, et le seul qui rappelât au peuple sa valeur et son caractère héroïque. Glocester voulait continuer la guerre, le triumvirat désirait la paix. Glocester parlait souvent avec mépris de l'incapacité de son neveu, des vues intéressées de ses minis-

tres ; le triumvirat, qui voyait en lui, tant que Henri VI n'avait pas d'enfants, l'héritier présomptif du trône, redoutait de l'y voir monter un jour. La noblesse s'était attachée aux dispensateurs du pouvoir et des grâces. Le peuple était demeuré fidèle au prince qui lui rappelait Henri V, et il n'avait accordé aucune créance à l'accusation de sorcellerie dont la duchesse de Glocester avait été victime. Un parlement servile, assemblé en 1446, avait voté des remercîments au marquis de Suffolk, pour le grand service qu'il avait rendu à l'État, en négociant le mariage de la reine. Il avait laissé exclure Glocester du conseil, sur une accusation d'avoir abusé de son pouvoir, lorsqu'il était protecteur du royaume, et d'avoir fait mourir injustement plusieurs personnes ; mais Glocester s'était justifié victorieusement, et l'accusation était tombée. Le triumvirat avait enfin persuadé à Henri VI que son oncle en voulait à sa couronne et à sa vie. Marguerite. témoin des terreurs de son époux et de la colère de ses conseillers, ne pouvait pas réconcilier ce qu'elle voyait avec ses habitudes françaises. Il lui semblait que, sur cette terre de liberté, les rois seuls étaient esclaves, puisque, gênés dans l'exercice de leurs volontés, ils ne pouvaient pas faire mourir qui ils voulaient et comme ils voulaient. Elle exhorta Suffolk à montrer plus d'énergie. En effet, un parlement fut convoqué, en février 1447, à Saint-Edmondsbury, et le triumvirat eut soin de faire approcher de ce bourg les gens de guerre sur lesquels il pouvait le plus compter. Le duc de Glocester, qui était venu loger avec le roi dans le couvent de Saint-Edmond, fut arrêté par le duc de Buckingham, le jour même de l'ouverture du parlement. On l'étouffa ou on l'étrangla pendant la nuit, et le lendemain il fut trouvé mort dans son lit. On exposa son corps publiquement, pour faire croire qu'il n'avait point éprouvé de violence, mais en même temps on le traita en coupable ; on arrêta plusieurs de ses domestiques, qu'on accusa d'être entrés avec lui dans une conjuration contre le roi. On en condamna trois à être pendus et coupés en morceaux, et quoique Henri VI leur fît grâce de la vie, on commença par les accrocher à la potence et couper la corde

ensuite, pour leur faire éprouver toutes les horreurs de l'agonie (1).

(1447.) Ce fut le 25 février 1447 que périt le duc de Glocester, et Henri de Beaufort, évêque de Winchester, cardinal de Saint-Eusèbe, son grand-oncle et son rival acharné, ne lui survécut que peu de semaines; il mourut le 11 avril 1447, tourmenté, à ce qu'on assure, dans ses derniers moments, par le remords d'avoir fait périr son neveu. La disparution simultanée de ces deux rivaux, qui avaient déployé dans leur lutte de grands talents et un grand caractère, laissa le marquis de Suffolk et la reine Marguerite seuls dépositaires du pouvoir royal. La reine, glorieuse d'avoir osé ordonner la mort d'un prince redouté, crut que son règne commençait réellement de ce jour; mais la défaveur du peuple allait croissant comme son orgueil, et déjà la haine qu'elle inspirait faisait élever des doutes sur la légitimité du titre du roi son mari. En effet Richard duc d'York, que Henri VI avait en 1446 confirmé pour cinq ans dans ce qu'il nommait la régence de France, et le gouvernement de Normandie, aurait dù, d'après les lois de succession de la couronne d'Angleterre, la porter de préférence à Henri VI. Il était fils d'Anne Mortimer, arrière-petite-fille de Lionnel, le second des fils d'Édouard III; il représentait donc tous ses droits, tandis que Henri VI ne représentait que les droits du troisième des fils d'Édouard III, Jean de Gant, dont il était arrière-petit-fils. Si le duc de Glocester avait vécu, le duc d'York n'aurait jamais pu faire valoir un droit mis en oubli depuis un demi-siècle; mais le meurtre de ce prince, l'imbécillité de Henri VI, l'orgueil de la reine et le mécontentement du peuple, fixèrent les regards des Anglais sur l'injustice d'une usurpation qui avait fait passer la couronne de leur pays à un homme incapable de se conduire, et à une femme étrangère et insolente (2).

(1) Matth. de Coucy, T. X, c. 19, p. 99. — Rymer, T. XI, p. 178. — Amelgardus, L. IV, c. 10, f. 63. — Rapin Thoyras, T. IV, L. XII, p. 309-312. — Hume, T. IV, c. 20, p. 161.

(2) Rapin Thoyras, T. IV, L. XII, p. 313-315.

Dès lors la France n'eut plus rien à craindre de l'Angleterre : elle s'était doublement vengée de son ancienne rivale, en lui donnant un roi et une reine tous deux issus du sang des Valois. Henri VI avait apporté aux Anglais la faiblesse et l'incapacité de Charles VI son aïeul, et Marguerite l'orgueil et l'imprudence de Jean et de Philippe VI ses bisaïeul et trisaïeul ; la nation victime de leurs vices ne devait plus avoir de forces à opposer aux étrangers, et il dépendait désormais de Charles VII de choisir le moment qui lui serait le plus favorable pour enlever aux Anglais leurs dernières possessions en France.

CHAPITRE IX.

Progrès de la prospérité publique. Fin du concile de Bâle. Le Dauphin se retire de la cour. Renouvellement de la guerre avec les Anglais. Conquête de la Normandie par le roi. Conquête de la Guienne par Dunois.—1447-1451.

La France avait fait des progrès marquants vers la prospérité; elle était disposée à en attribuer le mérite à son roi, et elle sentait pour lui de la reconnaissance quand elle comparait son état à ce qu'il avait été si récemment encore; cependant le gouvernement, après avoir ramené la paix au-dehors, la sûreté au-dedans, par la répression des gens de guerre, s'était à peine occupé du rétablissement de l'agriculture ou de l'industrie; il les avait abandonnées à elles-mêmes: la prospérité qu'on ressentait n'était autre chose que la réaction des adversités passées. Dans les campagnes tant de champs avaient été abandonnés en friche, que le laboureur en rentrant dans son village pouvait choisir les terres les plus fertiles qu'il lui convenait de cultiver; il les trouvait longuement reposées, et il était sûr d'en obtenir d'abondantes moissons. Dans les villes tant d'ateliers étaient déserts, tant d'industries étaient suspendues; dans les châteaux, dans les couvents, tant d'appartements étaient dévastés, que la nation avait besoin de produits de tout genre, et que tout travail était hautement récompensé.

(1447.) Charles VII était faible et indolent; en avançant en âge il n'avait point renoncé aux voluptés qui avaient eu déjà tant d'empire sur lui dans sa jeunesse. Claude de Seyssel, quoique fort enclin à le louer, dit de lui: « Qu'après qu'il » eut chassé ses ennemis et pacifié son royaume, il ne fut pas

» exempt de plusieurs malheuretés ; car il véquit en sa » vieillesse assez luxurieusement, et trop charnellement entre » femmes mal renommées et mal vivant, dont sa maison » étoit pleine. Et ses barons et serviteurs, à l'exemple de lui, » consumoient leur temps en voluptés, danses et momeries, » et folles amours ; et pour occasion de sa belle Agnès, dont » il fut longuement abusé, fit maintes choses mal séantes à » un si grand roi, et si renommé (1). » Amelgard parle également de la débauche de Charles, prolongée jusqu'à la fin de sa vie, de ses prodigalités envers Agnès Sorel, du luxe de celle-ci, des demoiselles qu'elle tenait auprès d'elle, et qui presque toutes devenaient à leur tour les maîtresses du roi. Il ajoute que Charles était de stature médiocre, mais que sa physionomie était agréable ; sa taille était bien faite ; mais ses jambes étaient minces et grêles ; aussi paraissait-il à son avantage quand il était revêtu de son manteau, tandis que quand il se montrait en veste courte de drap vert, comme il faisait le plus souvent, on était choqué de voir ses jambes si menues, contrastant avec des genoux gros et enflés (2).

A ce goût du plaisir et à cette indolence, Charles avait joint, en avançant en âge, une grande jalousie de son autorité, une grande impatience contre toute opposition, tout partage de son pouvoir, un grand désir de rapporter tout à lui seul. Cependant il étudiait peu les affaires par lui-même, il se mêlait peu du gouvernement, et il n'exerçait sa volonté que dans le choix de ses ministres et de ses serviteurs. Il le faisait avec un grand discernement, et depuis qu'il avait triomphé de la praguerie, il avait réussi, avec un singulier bonheur, à ne s'entourer presque que de gens habiles ; mais s'il les laissait faire ensuite les choses qu'ils paraissaient entendre, et s'il ne contrariait pas leurs mesures, il ne s'en montrait pas moins accessible à leur égard à une continuelle défiance. Il croyait aisément aux complots ou contre son au-

(1) Claude de Seyssel, Louanges du bon roi Louis XII, p. 77, édition de Théod. Godefroy. Paris 1615, in-4°.

(2) Amelgardus, L. V, c. 22, f. 160.

torité, ou contre sa personne, et aucun de ses favoris ne garda au-delà d'un petit nombre d'années le crédit dont il jouissait auprès de lui.

Il ne faut pourtant pas attribuer les bons choix que fit Charles VII uniquement à sa perspicacité pour connaître les hommes; le nombre de ceux entre lesquels il pouvait faire de bons choix était devenu beaucoup plus considérable; le mérite, l'intelligence, étaient devenus beaucoup plus communs, en raison du progrès général du siècle. Les lettres commençaient enfin à être cultivées avec fruit dans toute l'Europe. Les Italiens avaient abordé tous les genres de connaissances, et ils les avaient fait profiter à la science du gouvernement. La mort d'Eugène IV, survenue à Rome le 23 février 1447, avait donné occasion de placer sur la chaire de saint Pierre, Thomas de Sarzane, l'un des hommes les plus érudits, l'un des savants les plus versés dans l'ancienne philosophie qui honorassent alors l'Italie. En même temps le savant Æneas Sylvius Piccolomini, qui fut pape à son tour sous le nom de Pie II, s'était attaché comme secrétaire à l'empereur Frédéric III, et cet écrivain éloquent, ce politique délié, habile et exempt de préjugés, était un homme plutôt de notre siècle que du quinzième. Toutes les nations avaient commencé à se mêler, les progrès de l'une d'elles profitaient à toutes, et quoique les Français fussent encore pour la culture de l'esprit fort en arrière des Italiens ou même des Allemands, il y avait trop d'idées saines en circulation pour que Charles VII, même s'il eût pris ses favoris au hasard, en eût rencontré d'aussi incapables que l'avaient été les coutisans de son père et de ses aïeux.

Le commerce mêlait surtout les nations, et portait de l'une à l'autre les idées d'ordre et d'économie: car c'était l'époque où le marchand le plus illustre qu'ait vu l'Europe, Côme de Médicis, père de la patrie, semblait destiner ses comptoirs répandus dans tout le monde alors connu, autant à favoriser les progrès des lettres qu'à échanger les produits de l'industrie. Ce fut aussi en effet un marchand qui eut le plus de part à faire connaître au roi les principes d'une bonne administra-

tion. Jacques Cœur, riche négociant de Bourges, avait commencé à rendre des services à Charles VII dans le temps où les ennemis de celui-ci, ne lui ayant presque laissé que le Berri pour apanage, l'appelaient par dérision le petit roi de Bourges. Charles anoblit Jacques Cœur en 1440, et lui donna le titre de conseiller. Bientôt après il le fit son *argentier* ou gardien de son épargne privée; il l'employa de préférence dans le gouvernement du Languedoc, où il le chargea à plusieurs reprises de présider les États (1); il nomma un de ses fils archevêque de Bourges, un autre doyen de l'église de Limoges, et il lui permit en même temps de continuer le commerce où Jacques Cœur acquit une fortune colossale (2).

(1448.) Les ministres arrivent bien plus difficilement que les généraux à une gloire personnelle; on sait rarement quelles mesures ils ont proposées, quelles lois ils ont rédigées, et ce n'est guère que par induction qu'on peut réclamer leur part dans les ordonnances qu'ils rendent au nom du roi. Ce n'est en particulier que par conjecture que nous attribuons à Jacques Cœur l'ordonnance qui appela les plébéiens à la défense du pays, en organisant une infanterie nationale, qui semblait émaner de son système de finances : cette ordonnance est du 28 avril 1448. Elle oblige chaque paroisse du royaume à fournir au roi un franc-archer. Celui-ci devait être choisi par les *élus* du roi entre les hommes valides de la paroisse, comme le plus habile à tirer de l'arc ou de l'arbalète. Il devait alors s'armer et s'entretenir à ses frais de « huque » de brigandines, ou de jaques, de salade, d'épée, de dague, » d'arc et de trousse, ou d'arbalestre garnie (3). » Il devait de plus s'exercer tous les jours de fête, et être prêt à servir le roi, toutes les fois qu'il y serait appelé, moyennant une solde de quatre francs par mois, tant qu'il serait en campagne. Un

(1) Hist. du Languedoc, T. V, p. 6, et *passim*.

(2) Mémoires de Bonamy sur Jacques Cœur, dans les Mém. de l'Acad. des Inscriptions et Belles-Lettres, T. XX, p. 509 et 533. — Supplém. à Monstrelet de Buchon, T. XIII, p. 353.

(3) La brigandine était un corselet à lames de fer, et le jaques un pourpoint garni de bourre; la trousse était un carquois.

important privilége était attaché à la fonction de franc-archer, et la faisait fort rechercher par tous les habitants de chaque paroisse, c'était celui d'être exempt de toutes les tailles et subsides, excepté des aides et de la gabelle, et d'être dispensé en même temps de tout guet ou garde-porte dans sa paroisse. La part qui aurait dû être imposée au franc-archer, retombait ainsi sur tous les autres contribuables, et la paroisse était d'autant plus grevée que son franc-archer était plus riche (1). Aussi cette désignation des archers, qui était absolument arbitraire, donna-t-elle lieu aux plus graves abus, et occasiona-t-elle des plaintes amères (2).

La répartition des francs-archers entre les paroisses était confiée aux mêmes magistrats que Charles VII avait chargés de la perception des impôts destinés à l'entretien de l'armée. On les nommait les *élus,* parce que du temps de saint Louis, c'étaient des prudhommes élus dans les assemblées des communes (3). Mais par une ordonnance du 19 juin 1445, Charles VII avait réglé les attributions de ces élus et la circonscription de leurs *élections,* en se réservant à lui-même leur appointement (4). Il les avait chargés de percevoir les tailles levées en vertu de la décision des États d'Orléans de 1439, tailles qu'il avait rendues perpétuelles, et portées à un million huit cent mille livres. Cette taxe était levée sur les personnes des roturiers, et elle était assise par les élus, en proportion de leurs possessions et de leurs facultés. La taille, de même que les aides, ou droit sur la vente des marchandises, et la gabelle, ou droit sur la vente du sel, devait être levée aux termes de l'ordonnance, « sur tous les sujets, » de quelque état qu'ils soient, tant marchands, mécaniques, » laboureurs, procureurs, praticiens, officiers, tabellions, no- » taires, comme autres, excepté tant seulement vrais écoliers » étudiants et continuellement fréquentants ès universités de » Paris, Orléans, Angers, Poitiers, et autres par nous approu-

(1) Ordonn. de France à Montil-lès-Tours, T. XIV, p. 1.
(2) Amelgardus, L. IV, c. 4, p. 83 ; c. 5, p. 84, et c. 6, p. 85.
(3) Préface des Ordonn. royales, T. XIII, p. 84.
(4) Ordonnances, T. XIII, p. 428.

» vées, pour acquérir degrés ès sciences; nobles vivant noble-
» ment, et suivant les armes, ou qui par vieillesse ne les
» peuvent plus suivre; nos officiers ordinaires et commu-
» naux; enfin, pauvres et misérables personnes, lesquelles
» sont exemptes des dites tailles (1). » Tandis que les élus répartissaient la taille, c'était eux aussi qui donnaient les aides à ferme, en sorte qu'ils formaient le corps inférieur de la finance et de l'administration. Il n'y avait de recours contre eux que par-devant la cour des aides. Du temps de Philippe-le-Bel, cette cour avait été composée de *généraux sur le fait des aides;* les États de 1355 avaient réglé leur juridiction. Dès lors la cour des aides avait été plusieurs fois supprimée ou suspendue, jusqu'à l'ordonnance de Charles VII du 22 octobre 1425, qui lui donna une organisation régulière (2).

Il faut convenir que si cette répartition des impôts eut l'avantage d'atteindre tous les contribuables, de faire rentrer au trésor de l'État tout ce qui pouvait être enlevé au peuple, et d'assurer plus de régularité et d'ordre dans les recettes, elle fut dans tout son esprit singulièrement arbitraire et oppressive. La taille n'était soumise à aucune règle que le caprice des élus; et quant à la cour des aides, elle n'avait été instituée que pour soustraire toutes les procédures relatives aux finances à l'esprit de justice et de régularité du parlement. Toutefois cette organisation passait encore pour de l'ordre et de la justice, quand on la comparait au pillage universel qui avait duré près d'un siècle, pendant toutes les guerres avec les Anglais. Si les contribuables firent entendre quelques plaintes, elles ne furent pas écoutées. Le roi eut plus d'égards pour celles des gentilshommes. Ceux-ci ne se contentaient pas d'être exemptés des contributions; ils voyaient avec inquiétude que le roi, soit par l'organisation des compagnies d'ordonnance, soit par celle des francs-archers, semblait avoir renoncé à l'assistance de l'armée féodale. Ils obtinrent une nou-

(1) Ordonn. de France, T. XIII, p. 428.
(2) Préface des Ordonn., T. XIII, p. 90. — Ordonn. de Poitiers, T. XIII, p. 105.

velle ordonnance pour régler tant l'armure que la solde de toute la noblesse, lorsqu'elle serait appelée à servir. Lorsqu'un gentilhomme était assez riche pour se fournir et s'équiper, avec son page, son coutiller, et ses trois archers, comme une lance complète d'ordonnance, il devait aussi être payé comme elle, à raison de quinze francs par mois, pour tout le temps de son service ; s'il était trop pauvre pour servir en si complet équipage, s'il conduisait moins d'hommes ou moins de chevaux, sa paye lui était encore assurée à raison ou de dix livres, ou de sept livres dix sols par mois. Une ordonnance du 30 janvier 1455 mit la dernière main à cette organisation militaire de la noblesse (1).

Tandis que les ministres de Charles VII, sous prétexte de régulariser l'administration, lui donnaient toujours plus le caractère de celle d'une monarchie absolue, les intrigues de palais se multipliaient, comme il arrive toujours autour des monarques qui se sont mis au-dessus des lois. Charles VII, disposé à se défier de tout le monde, commençait à se défier du dauphin, son fils, plus que de tous les autres ; et le dauphin était en effet plus propre que personne à exciter la défiance. Faux et dissimulé, et cependant imprudent dans ses propos, il offensait tous ceux qu'il voyait en crédit auprès de son père, en même temps qu'il semblait cacher de vastes et coupables projets. Il recherchait l'amitié des gens de guerre, et se déclarait le protecteur de tous les mécontents, de ceux surtout qu'avait faits, parmi les soldats, la création des compagnies d'ordonnance ; il était jaloux de tout pouvoir qu'il n'exerçait pas lui-même ; il parlait avec un profond mépris du nouveau favori du roi, Pierre de Brezé, seigneur de La Varenne, et sénéchal de Poitou. Le bruit se répandit aussi qu'il avait donné un soufflet à Agnès Sorel, la maîtresse de son père.

Antoine de Chabannes, comte de Dammartin, reconnut la défiance croissante entre le père et le fils, et il chercha à en profiter : il dénonça le dauphin à Charles VII comme ayant formé une conspiration contre le roi. Les archers de la garde

(1) Ordonn. de France, T. XIV, p. 350.

écossaise étaient déjà séduits, assurait-il; le roi devait être enlevé à son château de Rasilly; Jean de Daillon, Louis de Beuil et Louis de Laval étaient parmi les complices du dauphin. Louis donna un démenti à Chabannes, mais peu après il quitta la cour pour se retirer dans son gouvernement du Dauphiné; et cependant le roi fit mourir plusieurs des Écossais de sa garde; il aurait même fait mourir leur commandant, Coningham, si le roi d'Écosse n'avait intercédé pour lui (1).

Les intrigues et les dénonciations continuaient cependant à la cour. Un secrétaire du roi, nommé Guillaume Mariette, produisit des lettres du dauphin, annonçant qu'il se préparait pour venir à force ouverte chasser Pierre de Brezé de la cour. Mais Mariette, accusé d'avoir falsifié ces lettres, fut mis à la torture par ordre du parlement de Paris, condamné comme faussaire, décapité et écartelé. On ne sait point si l'intrigue de Mariette était dirigée contre Brezé ou contre le dauphin. Le premier cependant se crut compromis, et, au commencement de l'année 1448, il demanda lui-même une enquête sur sa conduite, avec la permission de se faire défendre par un avocat. Charles le renvoya à la cour du parlement, qui instruisit une longue procédure, et finit par l'absoudre; mais il avait suffi pour le perdre de l'éloigner de la conversation familière du roi. Encore qu'il eût été déclaré innocent, Charles, qui avait eu le temps de prêter l'oreille à ses envieux, ne lui rendit ni ses emplois ni sa faveur (2).

Ces intrigues auraient déconsidéré la France si les étrangers les avaient vues de près; mais un secret profond les couvrait; aussi aucun autre des souverains de l'Europe n'approchait de Charles VII, ou en puissance réelle ou en réputation, et les ministres de celui-ci savaient profiter de ces avantages. Ils se proposèrent, vers cette époque, de faire cesser le schisme que le concile de Bâle avait excité. Félix V, le même qu'on

(1) Duclos. Louis XI, L. I, p. 54. — Preuves, *ibid.*, T. III, p. 50.
(2) Matth. de Coucy. T. X, c. 25. p. 115-118. — Duclos. Louis XI, Preuves, T. III. p. 61.

avait désigné auparavant sous le nom d'Amédée VIII, duc de Savoie, n'était plus guère reconnu comme pape que dans une petite partie de la Suisse. Il semble que cette contrée n'avait pas seulement adopté les réformes de discipline qu'avait voulu établir le concile de Bâle, mais qu'un esprit plus libre encore s'y était conservé, que le joug de l'Église y était en partie rejeté. L'historien Jean Muller s'est attaché à recueillir des preuves de l'indépendance des esprits à cette époque, ainsi que de l'existence d'une doctrine secrète en opposition à celle de Rome; et il en a trouvé de nombreuses. Il croit que les Lollards, les Béguards, les Vaudois, persécutés depuis trois siècles dans le reste de l'Europe, avaient mieux réussi en Suisse que nulle part ailleurs à se dérober au pouvoir sacerdotal; et autant qu'on peut suivre la marche de doctrines secrètes, ou la conservation de sectes ignorées même de leurs contemporains, on reconnaît des traces en Suisse de l'existence de ces sectaires réformés, et de leur communication constante par la Rhétie et les montagnes de l'Autriche avec les Hussites de Bohême et les Pauliciens de Bulgarie (1).

Cette indépendance d'opinions, ces croyances secrètes, auxquelles la plupart des hommes instruits s'étaient associés, avaient d'abord assuré chez les Suisses beaucoup de faveur au concile de Bâle. Dans aucune occasion une plus noble assemblée de l'Église n'avait été formée, aucune n'avait montré plus de courage dans sa résistance aux usurpations de Rome, aucune n'avait paru animée d'un désir plus sincère d'opérer une sage réforme. Cependant, cette assemblée avait été obligée de chercher un appui auprès des rois et des princes; peut-être n'avait-elle pas voulu s'associer aux passions populaires; peut-être celles-ci n'étaient-elles point encore assez éveillées, pour qu'elle pût trouver aucune force dans les masses. Toutefois, elle éprouva bientôt que ceux qui tiennent le plus haut rang dans la société sont de tous les hommes les plus occupés de leurs intérêts propres, et les plus faciles à corrompre. Les rois commencèrent par profiter de la géné-

(1) Muller. Geschichte der Schweitz. B. IV, cap. IV, p. 251.

reuse résistance du concile à la cour de Rome, pour arracher à celle-ci des concessions qui mettaient le clergé de leurs États dans leur dépendance, et qui leur permettaient de disposer de ses richesses; après quoi ils traitèrent avec cette cour, et ils abandonnèrent le concile. Ainsi, Charles VII commença par publier la *Pragmatique-Sanction*, ou l'adoption des principaux décrets du concile; puis, après l'élection de Nicolas V, homme adroit, éclairé, philosophe, mais qui mettait à profit ses lumières pour défendre le pouvoir pontifical, Charles VII lui envoya, au mois d'avril 1448, des ambassadeurs chargés, non seulement de l'assurer de son obéissance, mais encore de négocier comme médiateurs entre Nicolas et Félix, pour amener ce dernier à résigner le pontificat (1). Le roi des Romains, Frédéric III, qui avait commencé par s'appuyer sur le concile pour opérer des réformes dans ses États, depuis qu'il avait atteint son but, se réconciliait de nouveau à la cour de Rome (2). Il s'était attaché, comme chancelier, Æneas Sylvius, qui avait été l'éloquent secrétaire du concile, et il employait ses talents à combattre la cause qu'il avait d'abord servie. Plusieurs des pères, plusieurs des cardinaux, qui avaient montré au commencement le plus de zèle pour les libertés de l'Église, furent secrètement achetés à un haut prix par Nicolas V; on assura que l'argent de Rome avait aussi été répandu parmi les magistrats de la Suisse, et que plusieurs des conseillers de Bâle furent gagnés par Nicolas. Cette ville avait été, pendant seize ans, enrichie et honorée par le séjour des représentants du clergé de la chrétienté. Frédéric III lui donna ordre de les renvoyer, déclarant que leur assemblée était rebelle à l'Église. Les magistrats de Bâle résistèrent pendant un an entier à ces sollicitations et à ces ordres, quoiqu'ils fussent accompagnés de la menace de faire marcher contre eux l'armée de l'empire. Mais enfin les pères, effrayés soit de ces menaces, soit d'un changement qu'ils apercevaient dans les résolutions des ma-

(1) J. Chartier, p. 131.—Lettre de Nicolas V à Charles VII, Concil. général, T. XIII, p. 1323.

(2) Concordat de Fréd. III et de l'empire d'Allemagne avec Nicolas V. Traités de paix, T. I, p. 517-519.

gistrats, se déterminèrent, le 28 juin 1448, à transférer leur concile à Lausanne; et c'est là que, réduits en nombre, diminués en dignités, menacés par toutes les puissances de l'Europe, ils mirent fin à leur assemblée le 25 avril 1449. Ils stipulèrent seulement, en faveur de Félix V, qu'en renonçant à la papauté, il conserverait les honneurs pontificaux dans tous les États de la maison de Savoie et les évêchés de la Suisse, en même temps qu'il serait déclaré évêque de Sabine et cardinal-légat (1). Le comte de Dunois et Jacques Cœur furent au nombre des négociateurs de cette pacification de l'Église.

Les affaires d'Italie attirèrent aussi momentanément l'attention des ministres de Charles VII. Philippe-Marie, le dernier des Visconti, duc de Milan, était mort dans son château de Porta-Zobia, le 13 août 1447. Il ne laissait point d'héritiers légitimes, mais seulement une fille naturelle, mariée au grand-capitaine Francesco Sforza, qui commandait une de ces armées d'aventuriers prêtes à se mettre à la solde de qui voudrait les employer. Philippe avait bien eu une sœur, Valentine Visconti, mère du duc d'Orléans, qui, plus tard, prétendit à l'héritage des Visconti; mais dans aucun temps les femmes n'avaient eu de droit à la succession du duché de Milan, non plus qu'à aucune des seigneuries d'Italie. Celles-ci, usurpées sur le peuple, retournaient au peuple, s'il ne se présentait pas de chef en état de courir la ville à la tête de ses cavaliers, et de se faire nommer seigneur par acclamation. En effet, les Milanais cherchèrent à reconstituer leur république, à l'extinction de la famille des Visconti; mais Pavie, et toutes les autres villes que ces seigneurs avaient subjuguées, voulurent de leur côté recouvrer leur indépendance, au lieu d'obéir à la république de Milan. Charles VII fomenta ces dissensions dans l'espoir de les faire tourner à son avantage, et peut-être de recouvrer la seigneurie de

(1) Muller, Geschichte der Schweitz, B. IV, cap. 4, p. 263-267. — J. Chartier, p. 133. — Berry, roi d'armes, p. 431. — Concordat de Frédéric III avec Nicolas V, du 14 mars 1448. Traités de paix, T. I, p. 819. — *Concilia generalia,* T. XIII, p. 1323-1349. — Guichenon, Hist. générale de Savoie, T. II, p. 66-72.

Gènes. Le duc d'Orléans avait, de son côté, envoyé à Asti un gouverneur, nommé du Dresnay, qui, avec près de trois mille chevaux, avait tenté de s'emparer d'Alexandrie; mais il avait été défait, le 11 octobre 1447, par un général milanais. Le dauphin Louis, enfin, depuis qu'il avait quitté la cour de son père, agissait dans le Dauphiné comme un souverain indépendant, et recherchait ou des conquêtes ou des alliances dans son intérêt propre, sans égards pour la politique générale de la France. Il se lia avec Francesco Sforza, qui lui paraissait l'emporter sur tous les autres en habileté, et dont la politique perfide excitait son admiration. Celui-ci, en effet, commença par se mettre au service de la république de Milan; mais, traitant en même temps avec les autres villes de Lombardie, il en engagea plusieurs à le reconnaître pour seigneur; il fit, pour les Milanais, la guerre aux Vénitiens, et remporta sur eux de grandes victoires, mais il passa tout à coup à leur service avec son armée; puis, les Vénitiens ayant fait la paix avec les Milanais, il n'en persista pas moins à combattre seul les deux républiques, et il finit par forcer les Milanais, pressés par la guerre et la famine, à le reconnaître pour duc le 26 février 1450. Il n'avait d'autres titres à cette nouvelle souveraineté que la fraude, la perfidie et la violence; mais ceux des Visconti, auxquels il succédait, n'étaient pas plus respectables (1).

Cette issue de la guerre de Lombardie était opposée aux vues de Charles VII; mais il avait été obligé de renoncer à influer sur les affaires d'Italie : la guerre avec l'Angleterre avait recommencé, et demandait l'emploi de toutes ses forces. Dans le traité de mariage de Marguerite d'Anjou, il avait été stipulé que le Mans, chef-lieu de l'apanage de Charles du Maine, oncle de cette reine, lui serait rendu. Mais Suffolk n'avait jamais osé donner connaissance, au parlement britannique, de cette clause du traité, moins encore la faire exécuter. Le Mans était une ville forte, que les Anglais considéraient comme couvrant la Normandie et comme nécessaire à sa sû-

(1) Répub. italiennes du moyen âge, c. 72, 73.

reté : ils en avaient donné le gouvernement à François Surienne, qui y commandait une garnison de deux mille cinq cents hommes. Depuis trois ans que Marguerite était mariée, les Français avaient, à plusieurs reprises, demandé que le traité fût exécuté, et que le Mans leur fût remis, sans pouvoir rien obtenir. Enfin, Charles VII eut recours à la force. Le comte de Dunois, l'amiral de Coétivy, le maréchal de Lohéac et Pierre de Brezé, avec six ou sept mille hommes, vinrent au commencement de l'année 1448 mettre le siége devant le Mans. Peut-être Marguerite les y avait-elle secrètement encouragés ; du moins, elle n'envoya aucun secours à Surienne, et celui-ci fut forcé de capituler. Il livra le Mans aux Français dans la nuit du 16 au 17 mars, aussi bien que toutes les autres places du Maine. L'évêque de Glocester, qui fut chargé par la reine d'Angleterre de signer cette capitulation, convint en même temps que cette attaque des Français sur le Maine ne serait point considérée comme un acte d'hostilité, et, au contraire, que la trève entre les deux royaumes serait prolongée jusqu'au 1er avril 1449 (1).

(1449.) François de Surienne, qui était un aventurier aragonais au service d'Angleterre, étant sorti du Mans avec la garnison qu'il y avait commandée, voulut d'abord se retirer en Normandie; mais les Anglais, qui tenaient garnison dans les places de cette province, ne voulurent point y recevoir ces hommes d'armes qui venaient partager avec eux leurs ressources, déjà insuffisantes. Henri VI n'envoyait à son armée, en France, ni argent, ni munitions; toute subordination y avait cessé, et chacun n'y agissait plus que suivant son propre intérêt. Surienne, après avoir été renvoyé successivement de plusieurs villes, fut obligé de pourvoir, par la violence, à la subsistance de ses soldats. Il prit possession de deux places abandonnées sur les marches de Bretagne, Saint-James-de-

(1) Matth. de Coucy, T. X, c. 23, p. 111. — Berry, p. 430. — Amelgardus, L. IV, c. 9, f. 92. — Rymer, *Acta*, T. XI, p. 149, 156, 160, 163, 178, 182, 189, 193 et 203. — Lobineau, Hist. de Bretagne, L. XVII, p. 651. — D. Morice, Hist. de Bretagne, T. II, L. X, p. 17.

Beuvron et Pontorson, et il commença par s'y fortifier; de là. il pilla tout le pays voisin (1). Ensuite, une occasion favorable s'étant présentée à lui, le 24 mars 1449, il surprit, avec six cents combattants, la ville et le Château de Fougères, qui appartenaient au duc de Bretagne, sur la frontière de Normandie. Fougères était une ville riche et marchande : les aventuriers qui s'en étaient rendus maîtres, pillèrent sans scrupule les magasins et les églises; ils tuèrent plusieurs bourgeois, violèrent beaucoup de femmes, et abusèrent, au sein de la paix, des droits les plus odieux de la guerre (2).

François Ier, duc de Bretagne, qui, le 28 août 1442, avait succédé à son père Jean V, d'une part, et Charles VII de l'autre, envoyèrent aussitôt des ambassadeurs, soit à Henri VI. en Angleterre, soit au duc de Sommerset, son représentant en Normandie, pour demander réparation de cet outrage. restitution de Fougères, et compensation des dommages causés par ce pillage, qui avaient été évalués seize mille écus. non seize cent mille, comme quelques historiens anglais l'ont dit ensuite (3). Le duc de Sommerset désavoua Surienne. mais, selon l'esprit de tous les hommes d'État de cette époque, il ne voulut point renoncer aux avantages que le sort venait de lui donner. Il ne restitua point Fougères; il chercha des longueurs pour se dispenser de rien conclure. Quant aux dédommagements, il produisit des récriminations contre le duc de Bretagne, qu'il accusa d'avoir violé la trêve, en faisant arrêter son frère Gilles, parce qu'il le savait dévoué aux Anglais; et surtout il prétendit que la querelle était tout-à-fait étrangère à la France, puisque le duc de Bretagne. feudataire du duché de Normandie, avait reconnu Henri VI comme roi de France, et qu'il était compté parmi ses alliés (4).

(1) Matth. de Coucy, c. 21, p. 113.

(2) Matth. de Coucy, c. 29, p. 153. — J. Chartier, p. 134. — Jacq. du Clercq. continuat. de Monstrelet, T. XII, c. 1, p. 5. — Amelgardus, L. IV, c. 11, f. 94, et c. 12, f. 95. — Lobineau, Hist. de Bretagne, L. XVII, p. 633. — D. Morice, Hist. de Bretagne, L. X, p. 22.

(3) Rapin Thoyras, L. XII, p. 318. — Hume, T. IV, p. 164.

(4) J. Chartier, p. 138. - Jac. du Clercq, c. 2, p. 7. — Lobineau, Hist. de

Mais quoique le duc de Sommerset, en traînant ainsi la négociation en longueur, semblât, de gaîté de cœur, s'exposer à la guerre, il n'était nullement prêt pour la soutenir, et il ne songeait pas même à préparer ses moyens de défense. On put aisément le reconnaître, lorsque les Français, dans le temps même qu'ils sollicitaient de lui des réparations, essayèrent de les obtenir par leurs propres mains.

Le jeudi 15 mai, avant même que les plénipotentiaires fussent réunis, le bailli d'Évreux, avec quatre cents combattants, surprit le Pont-de-l'Arche, forteresse importante à quatre lieues de Rouen. Le sire de Falconbridge, qui y était arrivé la veille, fut au nombre des prisonniers, avec environ cent vingt Anglais (1). A peu de jours de distance, les Français surprirent encore Gerberoy et Conche, en Normandie; Coignac et Saint-Mégrin dans le Bordelais (2). Les Anglais sentaient déjà que la fortune se déclarait contre eux; ils demandaient instamment la conservation des trèves et la restitution mutuelle de ce qui avait été pris à leur préjudice; mais tel était le désordre de leur gouvernement que leurs négociateurs arrivèrent toujours sans pouvoirs suffisants aux conférences de Vénables, de Louviers, de Bonport, et qu'ils n'effectuèrent jamais la restitution de Fougères, par laquelle ils auraient dû commencer (3).

En effet, jamais la guerre n'avait moins convenu à l'Angleterre; jamais cette puissance n'avait été moins en condition de provoquer un redoutable ennemi. La jeune et hautaine Marguerite d'Anjou essayait de gouverner selon le système de la cour de France, au nom de son mari, le royaume où elle était étrangère. Elle offensait les grands, elle violait les pri-

Bretagne, L. XVII, p. 635. — Morice, Hist. de Bretagne, L. X, p. 24. — Actes de Bretagne, T. II, p. 1461.

(1) Matth. de Coucy, c. 30, p. 140. — Jacq. du Clercq, c. 3, p. 9. — Amelgardus, L. IV, c. 13, f. 97.

(2) Matth. de Coucy, c. 31, p. 145. — Jacques du Clercq, c. 4 et 5, p. 12 et 13.

(3) D. Morice, Hist. de Bretagne, L. X, p. 25. — Procès-verbal des conférences dans les Actes de Bretagne, T. II, p. 1472.

viléges du peuple, elle accordait toute sa confiance à Suffolk, qu'elle avait fait duc, et qui était devenu l'objet de la haine universelle. Loin de songer à défendre les provinces que l'Angleterre possédait encore en France, et à envoyer des renforts à Rouen et à Bordeaux, elle venait de faire partir le duc d'York pour l'Irlande, avec toutes les troupes dont elle pouvait disposer, moins encore pour contenir dans l'obéissance les Irlandais, toujours enclins à la rébellion, que pour écarter un prince qui, en secret, prétendait au trône, qui lui faisait ombrage, et dont elle espérait peut-être trouver l'occasion de se défaire (1).

Quoique les conférences tenues à Louviers et à Bonport n'eussent amené aucun résultat, Charles VII n'avait point encore déclaré la guerre; mais, le 19 juillet, Pierre de Brezé, sénéchal de Poitou, surprit Verneuil dans le Perche (2). Le comte de Richemont, dès la fin d'avril, était entré en Basse-Normandie avec seize cents combattants, qui avaient déployé seulement les enseignes du duc de Bretagne (3). L'occasion parut trop belle au roi pour la laisser échapper, il donna commission au comte de Dunois, bâtard d'Orléans, d'entrer en Normandie à la tête de l'armée qu'il avait rassemblée, et d'entreprendre la conquête de cette province.

Le vaillant Talbot était alors à Rouen avec le duc de Sommerset, et, malgré son âge très avancé, c'était surtout en lui que les Anglais mettaient leur confiance; mais ceux-ci étaient épars dans les plaines de Normandie; à peine en comptait-on mille à Rouen, et, dans les autres villes, ils étaient distribués par centaines, ou même par dizaines. Les Français, au contraire, arrivaient avec des forces très supérieures. Leurs capitaines étaient déjà las de la paix, et ils étaient venus en foule offrir leurs services au duc de Bretagne, tandis que Charles VII hésitait encore. De même les Bourguignons accoururent se ranger sous les drapeaux de

(1) Rapin Thoyras, L. XII, p. 322.
(2) Matth. de Coucy, p. 266. — Jacq. du Clercq, c. 7, p. 15.
(3) Matth. de Coucy, c. 32, p. 248.

France ; car le duc de Bourgogne, en protestant qu'il observerait lui-même la neutralité, avait ajouté qu'il ne gênerait point ses sujets ; et, en effet, Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol, en conduisit plus de huit cents en Normandie (1).

On ne nous a point conservé la déclaration de guerre de Charles VII, et nous n'en savons pas la date; mais la surprise de Fougères n'était pas le seul grief qu'il alléguait; il accusait encore les Anglais d'avoir attaqué ses alliés les rois d'Écosse et de Castille, et d'avoir suscité les gens masqués, les *faux visages*, qui avaient commis beaucoup de brigandages sur la route de Paris (2). Le 20 juillet, lendemain de la surprise de Verneuil, le comte de Dunois arriva dans cette ville, où il prit le titre de lieutenant-général des armées du roi ; il y commença les hostilités au nom du gouvernement, et non plus comme chef de partisans, par l'attaque de la Tour Grise, forteresse de Verneuil qui se défendait encore. Talbot fit bien un mouvement pour la secourir, mais averti que le comte de Saint-Pol s'avançait d'un autre côté contre Rouen, il se hâta de revenir vers la capitale de la Normandie, et les assiégés de la Tour de Verneuil furent contraints à capituler.

Saint-Pol ayant passé la Seine au Pont-de-l'Arche, se réunit à Dunois, qui avait alors sous ses ordres trois mille combattants. Charles VII assemblait en même temps une seconde armée sur la Loire ; mais il ne s'avançait que lentement pour prendre possession des conquêtes faites par ses lieutenants, plutôt que pour contribuer à en faire lui-même. Le 6 août il était encore à Amboise, d'où il se dirigea sur Vendôme, tandis que, le 8 août, Dunois marcha d'Évreux sur Pont-Audemer avec l'armée d'expédition, de manière à couper en deux la Normandie, et à interrompre toute communication entre Caen, qu'il laissait à sa gauche, et Rouen à sa droite. Pont-Audemer fut attaqué le 12 août, et pris d'assaut le jour même ; quatre cent vingt Anglais y furent faits

(1) Matt. de Coucy, c. 34, p. 163.

(2) Mém. de Jacq. du Clercq, T. XII, c. 6, p. 14. — Matth. de Coucy, T. X, c. 31, p. 146, — J. Chartier, p. 142. — Berry, p. 434.

prisonniers (1). Lisieux, que Dunois comptait attaquer ensuite, n'attendit pas qu'il y mît le siége, et envoya son évêque porter sa soumission au lieutenant de Charles VII. Mantes se soumit de même ; Vernon fut assiégé le 17 août, et se rendit le 19; puis Gournay. Pendant ce temps, Charles VII avançait paisiblement, et faisait son entrée solennelle à Verneuil, à Évreux, à Louviers. Dunois, dans tout le mois de septembre, continua à soumettre les villes ou châteaux du centre et de l'est de la Normandie, Harcourt, Chambrois, Neufchâtel, Essay, la Roche-Guyon; tandis que le duc de Bretagne pressait la même province du côté de l'ouest, et s'emparait de Saint-Lô et de Coutances, et que le duc d'Alençon, au midi, rentrait, secondé par la bourgeoisie, dans la ville dont il portait le nom (2).

Vers la fin de septembre, le roi René, avec son frère le comte du Maine, et beaucoup de grands seigneurs, vinrent rejoindre le roi à Louviers. Charles fit alors mettre le siége devant Château-Gaillard, tandis que Pierre de Brezé recevait la capitulation de Gisors. Dans toute la Normandie, les Anglais étaient frappés de terreur, d'autant que les bourgeois ne dissimulaient plus les vœux qu'ils faisaient pour le roi de France. Charles jugea le moment venu d'attaquer la capitale de la province; il rappela à lui les comtes de Dunois, d'Eu et de Saint-Pol; il établit son quartier au Pont-de-l'Arche, et il envoya ses hérauts d'armes sommer Rouen. Les Anglais ne voulurent point les laisser entrer dans la ville, de crainte que le peuple ne se soulevât à leur vue; mais malgré leurs précautions pour cacher aux bourgeois la connaissance de ce qui se passait, ceux-ci prirent les armes le 16 octobre, s'emparèrent de deux tours, et firent demander au roi de leur envoyer du secours. Dunois arriva devant les murailles de Rouen, et y dressa ses échelles; il était trop tard cependant,

(1) Jacques du Clercq, c. 8, p. 17. — Matthieu de Coucy, c. 34, p. 167. — J. Chartier, p. 145. — Berry, p. 437. — Amelgardus, L. IV, c. 16, f. 102.

(2) Jacques du Clercq, c. 13, p. 26. — Matth. de Coucy, c. 36, p. 181. — Amelgardus, L. IV, c. 17, f. 104.

le vaillant Talbot avait repris les deux tours, et il repoussa l'escalade. Mais les Anglais n'en sentirent pas moins qu'il était impossible de défendre, malgré elle, une si grande ville. Le lendemain, 17 octobre, ils firent demander des sauf-conduits pour négocier. Dunois, le chancelier, et quelques autres, les reçurent à Saint-Ouen. L'archevêque de Rouen y accompagna les commissaires anglais pour traiter au nom du clergé, de la noblesse et de la bourgeoisie. A son retour, le 18 octobre, il annonça à l'Hôtel-de-Ville qu'il avait promis que Rouen ouvrirait ses portes au roi de France, que toutes les personnes et les propriétés seraient respectées, et que quiconque voudrait se retirer pourrait le faire. Les commissaires anglais ne s'étaient point autant avancés dans leurs promesses, mais la fermentation de la ville ne permettait déjà plus de délibérer (1).

Le dimanche matin, 19 octobre, tous les bourgeois prirent les armes, et les Anglais furent obligés de se renfermer au Palais. Ils évacuèrent Sainte-Catherine-du-Mont, forteresse aux portes de la ville où le roi vint se loger; mais ils faisaient encore bonne contenance dans le château ou palais où Sommerset et Talbot étaient entourés d'un grand nombre de capitaines et de soldats; cependant ils sentaient bien l'impossibilité d'y soutenir un long siége, et le danger croissant de leur situation. Le duc de Sommerset demanda donc de pouvoir parler au roi. Le plus grand mérite de Charles VII fut peut-être d'avoir apporté dans la pratique de la guerre une douceur, une courtoisie, des égards pour les vaincus, dont la génération précédente ne lui avait point laissé d'exemple. Pendant ce temps, ses troupes étaient entrées dans Rouen, mais il les avait maintenues dans une si bonne discipline, que cette entrée n'avait été marquée par aucune violence, par aucun pillage. Il reçut gracieusement la demande du duc de Sommerset, et il lui envoya ses hérauts d'armes, qui le

(1) Mém. de J. du Clercq, c. 17 et 18, p. 35 et 37. — Matth. de Coucy, c. 37, p. 186. — J. Chartier, p. 171. — Berry, p. 441. — Amelgardus, L. IV, c. 20, f. 111.

conduisirent à Sainte-Catherine-du-Mont, où le roi avait son quartier. « Charles VII, nous dit Jacques du Clercq, avoit » en sa compagnie le roi de Sicile, le comte du Maine et plu- » sieurs autres seigneurs de son sang ; le patriarche d'Antio- » che, l'archevêque de Rouen et plusieurs autres prélats. » Après que le duc eut salué et fait la révérence au roi de » France, il lui pria qu'il lui plût que lui, le sieur de Talbot » et autres Anglais s'en pussent aller sûrement, jouissant de » l'absolution, ainsi que ceux de Rouen l'avoient fait, et avoit » été ordonné et accepté par son grand conseil. Le roi de » France répondit que la requête n'étoit point raisonnable, » et qu'il n'en feroit rien ; car ils n'avoient voulu tenir le » traité, appointement et absolution dites, ne rendre le Pa- » lais et le châtel ; ainsi les avoient tenus et encore tenoient » contre sa puissance, son gré et volonté ; et si n'avoient voulu » consentir que ceux de Rouen lui rendissent sa ville, mais » résisté à leur pouvoir. Et pour ces causes, devant qu'ils » partissent du Palais, lui rendroient Honfleur, Harfleur et » toutes les places du camp étant ès mains du roi d'Angle- » terre. Sur ces paroles, le duc s'en retourna au Palais, re- » gardant parmi les rues tout le peuple portant la croix » blanche, dont il n'étoit pas joyeux. Et fut convoyé par les » comtes de Clermont et d'Eu (1). »

Le roi fit immédiatement approcher l'artillerie pour commencer le siége du Palais : cependant Sommerset ayant demandé de nouveau à traiter, il consentit par courtoisie à suspendre les hostilités, et l'armistice se prolongea autant que les négociations, c'est-à-dire pendant douze jours. Enfin Sommerset promit de faire évacuer les places d'Arques, Caudebec. Moustier-Villier, Lillebonne, Tancarville et Honfleur ; de payer de plus cinquante mille écus pour sa rançon, celle de sa femme, de ses enfants, de ses biens, et de tous les Anglais enfermés au château avec lui, qui, comme lui, auraient la liberté de se retirer en Angleterre. Talbot devait demeurer en otage au mains des Français jusqu'à ce que l'évacuation

(1) Mém. de Jacq. du Clercq, c. 18, p. 41.

des places promises fût effectuée ; d'autres otages devaient garantir le paiement soit des cinquante mille écus, soit des dettes privées que les Anglais laissaient à Rouen. A ces conditions, Sommerset avec ses Anglais sortit de Rouen pour se rendre à Harfleur, d'où il passa ensuite à Caen. Le 20 novembre, Charles VII fit son entrée solennelle dans la capitale de la Normandie. Le roi de Sicile, le comte du Maine, Dunois, Brezé, et beaucoup de grands seigneurs formaient son cortége. Le roi confirma la coutume de Normandie, la charte aux Normands, et tous les priviléges de la ville de Rouen, et il s'occupa activement d'y faire arriver des vivres, dont les bourgeois avaient un grand besoin. La convention signée par le duc de Sommerset fut exécutée par la plupart des commandants de place, qui ouvrirent leurs portes aux Français. Celui d'Honfleur cependant se refusa à livrer cette forteresse, et Talbot en conséquence demeura prisonnier du roi de France (1).

Pendant le même temps, d'autres armées pressaient également les Anglais. Le duc de Bretagne, dirigé par son oncle, le connétable de Richemont, était entré avec environ huit mille combattants dans la Basse-Normandie et le Cotentin. Il avait pris successivement Gournay, Thorigny, Reneville, la Haie-du-Puis et Valogne. Il assiégea pendant un mois Fougères, qui se rendit enfin, et l'Aragonais François de Surienne, qui, par la surprise de cette place, avait donné occasion à la guerre, quitta le service anglais pour passer à celui de France (2). D'autre part, dès le mois de septembre, les comtes de Foix, de Comminges et d'Astarac, le vicomte de Lautrec, et beaucoup de barons et de chevaliers du pied des Pyrénées, avec cent vingt lances et dix mille arbalétriers, avaient attaqué le Bordelais, et mis le siége devant le château de Mauléon Le roi de Navarre, beau-père du comte de Foix, sous la sau-

(1) Mém. de Jacq. du Clercq, c. 19 et 20, p. 42-44. — Matth. de Coucy, c. 37, p. 186-215. — Confirmation des priviléges de Normandie. Ordonn. de France, T. XIV, p. 75. — J. Chartier, p. 176. — Berry, p. 443. — Amelgardus, L. IV, c. 21, f. 113.

(2) J. du Clercq, c. 21, p. 51. — Matth. de Coucy, c. 35, p. 175.

vegarde duquel les Anglais avaient mis Mauléon, et probablement tout le Bordelais, s'approcha bien, avec six mille combattants, jusqu'à deux lieues de cette forteresse, pour la délivrer; mais il se contenta d'avoir quelques pourparlers avec son gendre, et celui-ci lui ayant déclaré que, d'après les ordres du roi de France son souverain, il ne pouvait se dispenser de poursuivre ses conquêtes sur les Anglais, le roi de Navarre se retira, sans commettre d'hostilités, et Mauléon capitula (1).

Les rapides succès obtenus dans cette courte campagne devaient sans doute être attribués en grande partie à l'incapacité de Henri VI, au ressentiment excité contre la reine et contre Suffolk, et à l'anarchie complète du gouvernement anglais. De son côté, le duc de Sommerset n'était pas exempt de blâme, et les Anglais, qui l'avaient vu à Rouen beaucoup plus occupé de sauver sa famille et ses richesses que la province confiée à son gouvernement, le jugeaient indigne de fonctions auxquelles était attachée une si haute responsabilité. Mais, d'autre part, les sages mesures adoptées par le conseil de Charles VII avaient secondé efficacement la fortune de ses armes; sur toutes choses, l'argent s'était toujours trouvé prêt pour la solde des gens de guerre, et l'obstacle qui avait fait échouer jusqu'alors presque toutes les entreprises militaires n'avait point arrêté les Français. C'était à Jacques Cœur qu'on en attribuait tout le mérite. « Par le moyen de Jacques » Cœur, dit du Clercq, le roi avoit ainsi conquis la Nor- » mandie, parce qu'il avoit prêté au roi une partie des deniers » pour payer ses gendarmes; laquelle armée eût été rompue » ce n'eût été icelui Jacques Cœur, lequel étoit extrait de » petite génération; mais il menoit si grand fait de marchan- » dise, que par tout royaume avoit ses facteurs qui marchan- » doient de ses deniers pour lui, et très tant que sans nombre; » et même en avoit plusieurs qui oncques ne l'avoient vu (2).

L'activité de Charles s'augmentait avec le succès. Dans sa

(1) Jacq. du Clercq, c. 14, p. 28. — Matth. de Coucy, c. 36, p. 181.
(2) J. du Clercq, c. 20, p. 49.

jeunesse, il n'avait pu se résigner à donner son attention aux affaires publiques, parce qu'elles ne lui présentaient que souffrance et décadence universelles ; depuis le commencement de ses prospérités, au contraire, la guerre et le gouvernement faisaient partie de ses plaisirs. A peine il donna un mois de repos à ses troupes après la soumission de Rouen; puis il les remit en campagne, en chargeant les comtes de Dunois, d'Eu, de Clermont et de Nevers d'assiéger Harfleur. La ville fut investie le 8 décembre, et Charles vint s'établir à Montivillier, qui n'en est qu'à demi-lieue (1). On comptait dans l'armée du roi six mille combattants à cheval et quatre mille francs-archers. Vingt-cinq vaisseaux gardaient l'embouchure de la Seine. Jean Bureau, trésorier, et son frère Gaspard, grand-maître de l'artillerie, établirent devant Harfleur une batterie de seize bombardes, qui força bientôt les Anglais à capituler, quoiqu'ils fussent au nombre de seize cents combattants dans la place. Leur traité fut signé le 24 décembre, et dans les journées du 3 et du 4 janvier ils s'embarquèrent pour retourner en Angleterre. Charles VII avait fait venir au camp, pour être témoin de ce siége, Jean Chartier, chantre de Saint-Denis, qu'il avait nommé chroniqueur de France, et chargé de continuer les grandes chroniques de Saint-Denis (2).

(1450.) Charles résolut ensuite de faire assiéger également Honfleur, afin d'être maître des deux rives de la Seine; dans ce but, il vint loger à l'abbaye de Jumièges, à cinq lieues au-dessous de Rouen, tandis qu'il fit passer la Seine à son armée, sur les ponts de Rouen, de Caudebec et de Tancarville; mais Charles VII trouva à l'abbaye de Jumièges Agnès Sorel, qui était venue l'y rejoindre. La reine l'avait reçue depuis cinq ans, et après la mort de la reine de Sicile, sa mère, au nombre de ses dames d'honneur : elle se soumettait, comme toutes les femmes des princes dans ce siècle, à ce que son

(1) J. du Clercq, c. 22, p. 52. — J. Chartier, p. 187. — Amelgardus, L. IV, c. 22, f. 114.

(2) J. Chartier, p. 190. — Berry, roi d'armes, p. 447. — J. du Clercq, c. 22, p. 53.

mari eût des galanteries; timide, réservée et dépourvue d'ambition, elle se laissait presque oublier. Cependant le luxe d'Agnès Sorel, la publicité de ses amours et de son crédit, et le bruit répandu qu'elle cherchait elle-même de nouvelles maîtresses pour le roi, l'avaient choquée. Le dauphin, quelque relâchée que fût sa morale, avait adopté les ressentiments de sa mère, et le public ne croyant point alors qu'Agnès, comme on l'a dit depuis, eût inspiré à Charles son nouvel héroïsme, montrait pour cette intrigue une sévérité qu'il étend rarement jusqu'aux rois. On parut voir de mauvais œil surtout l'effronterie avec laquelle Agnès venait rejoindre le roi dans une abbaye et aux yeux de toute son armée. Tout à coup la dame de Beauté, qui était grosse, tomba malade à Jumièges d'un flux de ventre, et y mourut le 9 février 1450. Elle avait fait un testament par lequel elle disposait d'environ soixante mille écus de legs, et elle avait choisi pour ses exécuteurs testamentaires Jacques Cœur, argentier du roi, et deux autres personnes de sa maison. La rapidité de sa maladie, la jalousie de la reine, du dauphin, de ses partisans, et l'animosité du peuple, firent concevoir sur cette mort des soupçons que les courtisans de Charles VII ne tardèrent pas à exploiter. Mais auparavant, Jean Chartier, que Charles avait appelé auprès de lui pour être son historiographe, eut ordre de détruire dans son histoire les bruits injurieux à la belle Agnès, qui circulaient à la cour. « Or j'ai trouvé, dit-il, » tant par le récit de chevaliers, écuyers, conseillers, physi- » ciens ou médecins et chirurgiens, comme par le rapport » d'autres de divers états, examinés par serment, comme à » mon office appartient, afin d'ôter et lever l'abus du peu- » ple..... que pendant les cinq ans que la dite demoiselle a » demeuré avec la reine, oncques le roi ne délaissa de coucher » avec sa femme, dont il a eu quantité de beaux enfants.... » que quand le roi alloit voir les dames et damoiselles, mê- » mement en l'absence de la reine, ou qu'icelle belle Agnès » les venoit voir, il y avoit toujours grande quantité de gens » présents, qui oncques ne la virent toucher par le roi au- » dessous du menton..... et que si aucune chose..... elle a

» commise avec le roi, dont on ne se soit pu apercevoir, cela » auroit été fait très cauteleusement et en cachette, elle étant » encore alors au service de la reine de Sicile (1). »

Quelque chagrin qu'éprouvât Charles VII de la mort de son amie, il recommença bientôt à s'occuper de la guerre qu'il faisait aux Anglais. Le 17 janvier, le comte de Dunois avait mis le siége devant Honfleur. Le roi quittant Jumièges vint se loger à l'abbaye de Grestain, à deux lieues de cette ville. Curson commandait la garnison anglaise, qui ne comptait que trois ou quatre cents hommes; il fit demander des secours au duc de Sommerset, qui était alors à Caen, mais ne pouvant en obtenir, il capitula le 18 février. De là le roi revint à Alençon, et fit en même temps assiéger Fresnay, petite place entre Alençon et le Mans, qui capitula le 22 mars (2).

Cependant, vers la fin de mars, Thomas Kyriel, chevalier de grande renommée, vint débarquer à Cherbourg avec trois mille Anglais; l'indignation que causait au peuple anglais la perte de la Normandie avait réveillé momentanément le gouvernement de Henri VI; Kyriel marcha droit à Valogne, dont il entreprit le siége; il appela en même temps à lui tous les Anglais dispersés dans la Basse-Normandie : Robert Veer lui amena de Caen six cents combattants; Matthieu Gough, célèbre dans les chroniques du temps sous le nom de Mathago, lui en amena huit cents de Bayeux, et Henry Norbury quatre cents de Vire; Kyriel, se trouvant ainsi à la tête de cinq ou six mille hommes, pressa si bien le siége de Valogne, que la ville se rendit à lui le 12 avril (3).

Sur la nouvelle de la descente des Anglais, Charles VII avait envoyé contre eux son gendre Jean II comte de Clermont, fils du duc de Bourbon; ce comte, avec le peu de monde qu'il avait pu rassembler, se jeta dans Carentan, mais il ne se trouva pas assez fort pour faire lever le siége de Valogne (4).

(1) J. Chartier, p. 190, 191.
(2) J. Chartier, p. 194. — Berry, p. 449. — Jacq. du Clercq, c. 23, p. 55.
(3) J. Chartier, p. 195. — Matth. de Coucy, c. 41, p. 249.
(4) Matth. de Coucy, p. 250.

D'autre part, le connétable comte de Richemont était arrivé à Saint-Lô avec une partie de l'armée bretonne, le reste lui avait manqué par la jalousie du duc François Ier, qui voyant dans son oncle Richemont un protecteur de son frère Gilles, l'homme qu'il haïssait le plus, lui avait ôté une partie de ses gendarmes (1). Kyriel se trouvant maître de presque toute la presqu'île du Cotentin, voulut ramener sa petite armée au duc de Sommerset à Caen, ou le rejoindre à Bayeux. Pour arriver à cette dernière ville, il fallait passer entre Carentan, qu'occupait le comte de Clermont, et la mer, et traverser à gué, sur une grève dangereuse, les petites rivières qui se jettent dans la mer. Toutefois le comte de Clermont n'essaya point de lui disputer le passage, mais il le suivit le long du rivage, sur la route de Bayeux, jusqu'à Fourmigny, dépêchant en même temps un courrier au connétable, pour l'engager à venir le rejoindre. Celui-ci partit de Saint-Lô, le mardi 14 avril à trois heures du matin, et vint coucher à Tremières; le mercredi 15 avril il commença à paraître sur les hauteurs que les Anglais avaient à leur droite, près d'un moulin à vent, au moment où le comte de Clermont les attaquait en queue à Fourmigny, et les forçait à faire volte-face. Les deux armées françaises ne s'étaient point encore mises en communication l'une avec l'autre, et chacune était inférieure en force à l'armée anglaise; une fois réunies elles lui auraient été fort supérieures. Les Anglais, couverts par un ruisseau, par des jardins et des vergers entourés de murs, occupaient une forte position qu'ils avaient rendue meilleure encore par quelques travaux faits à la hâte : d'ailleurs ils se confiaient dans leur valeur obstinée, que confirmait le souvenir de leurs anciennes victoires, et la persuasion que les Français n'étaient point leurs égaux en bravoure. Le comte de Clermont fit approcher d'eux, sous la protection de soixante lances et d'un corps de francs-archers, une batterie de coulevrines, qui les incommoda fort. Les Anglais s'élancèrent de leurs retranche-

(1) Mém. de Richemont, p. 394. — Lobineau, Hist. de Bretagne, L. XVII, p. 640.

ments, chassèrent les Français et s'emparèrent des coulevrines; mais dans ce moment ils virent descendre sur eux l'armée du connétable, qui avait commencé à couronner les hauteurs; ils durent alors se retirer, abandonner une partie de leur position, et se concentrer plus près de Fourmigny. Ils défendirent cependant avec obstination le passage du ruisseau et du petit pont, par lequel les deux armées françaises pouvaient se réunir. Ce ne fut qu'au bout de trois heures que les Anglais se virent forcés de l'abandonner. En reculant, ils prirent une nouvelle position sur le grand chemin, et ils s'y défendirent de nouveau avec beaucoup de vaillance. Mais après avoir perdu plus de la moitié de ceux qui étaient en ligne au commencement de la journée, ils prirent enfin la fuite. Matthieu Gough, Robert Veer, et Henri Norbury arrivèrent à Bayeux avec une partie de leurs soldats, tandis que les hérauts d'armes français comptèrent sur le champ de bataille trois mille sept cent soixante-quatorze Anglais morts ou blessés, et que Thomas Kyriel, avec quarante-trois gentilshommes, demeura au nombre des prisonniers. Les mêmes hérauts d'armes assurèrent que la perte des Français avait été très peu considérable (1).

La bataille de Fourmigny décida du sort de la Normandie. Les Français la regardèrent comme un de leurs plus nobles exploits, et comme effaçant le souvenir des défaites de Crécy, Poitiers et Azincourt. Les Anglais, disséminés dans leurs garnisons, et partout inférieurs en nombre à ce qu'aurait demandé l'étendue des places qu'ils devaient défendre, perdirent courage. Les troubles croissants du gouvernement de Henri VI, qui commençait à voir de toutes parts des soulèvements éclater contre lui, ne leur laissaient point espérer de secours de leur patrie. La ville de Vire, dont Norbury était gouverneur, ayant été attaquée la première par l'armée victorieuse, se

(1) J. Chartier, p. 196-197. — Berry, p. 449. — Matth. de Coucy, c. 41, p. 250, 257. — Jacq. du Clercq, c. 24, p. 57-61. — Mém. de Richemont, p. 395-398. — Amelgardus, L. IV, c. 24, f. 116. — Lobineau, Hist. de Bretagne, L. XVII, p. 641. — D. Morice, Hist. de Bretagne, T. II, L. X, p. 29. — Rapin Thoyras, T. IV, L. XII, p. 328. — Hume, T. IV, c. 20, p. 165.

rendit presque aussitôt; la garnison obtint la permission de se retirer à Caen. Le comte de Clermont vint ensuite mettre le siége devant Bayeux, et le connétable devant Avranches : Bayeux capitula le 16 mai; Matthieu Gough en sortit avec neuf cents combattants, et trois ou quatre cents femmes, pour se retirer à Cherbourg; Avranches et le fort de Tombelaine-en-Mer, se rendirent au connétable avant la fin de mai (1). Bricquebec et Valognes capitulèrent ensuite, puis Saint-Sauveur-le-Vicomte. Dans les capitulations de toutes ces villes on put remarquer, de la part des vainqueurs, un progrès de courtoisie et d'égards envers les vaincus. Enfin le connétable et le comte de Clermont vinrent, le 5 juin, mettre le siége devant Caen. Le comte de Dunois les joignit bientôt; et comme tous les gentilshommes voulaient avoir part à une campagne si glorieuse, l'armée à laquelle on les voyait arriver de tous les côtés, se trouva forte de dix-sept cents lances, de sept mille archers ou coutillers à cheval, et de quatre mille francs-archers à pied. Le roi vint en prendre le commandement; il se logea à l'abbaye d'Ardennes : le roi de Sicile, les ducs de Calabre et d'Alençon, les comtes du Maine, de Saint-Pol, de Tancarville, de Vaudemont, le vicomte de Lomagne, le baron de Traisnel chancelier de France, et tous les plus grands seigneurs du royaume vinrent s'y ranger sous les ordres du roi (2). Les Anglais se défendirent avec vaillance, mais leur nombre était trop disproportionné avec celui des assiégeants pour qu'ils pussent résister long-temps. Le 24 juin des brèches étaient ouvertes de toutes parts dans les murailles, et la ville n'aurait pu soutenir un assaut : le château était encore, il est vrai, susceptible d'une longue défense; mais Sommerset, qui n'espérait aucun secours, offrit de capituler. Charles VII lui accorda des conditions honorables; il lui permit de se retirer en Angleterre, avec tous les Anglais qui se trouvaient à Caen, au nombre de quatre mille, avec leurs femmes, leurs enfants

(1) J. Chartier, p. 202. — J. du Clercq, c. 25, p. 61. — D. Morice, Hist. de Bretagne, L. X, p. 30.
(2) J. Chartier, p. 205. — Jacq. du Clercq, c. 26 et 27, p. 65, 66.

et leurs biens. La ville fut livrée au roi le 1er juillet, et il y fit son entrée solennelle le 6 du même mois (1).

Le jour même où le roi faisait son entrée à Caen, Xaintrailles mettait le siége devant Falaise; le surlendemain le roi y arriva avec toute son armée; mais comme elle ne pouvait prendre part tout entière à l'attaque de cette ville, petite quoique forte, le comte de Richemont en détacha une partie pour investir Cherbourg. Henri VI avait donné la seigneurie de Falaise au vaillant Talbot, qui était toujours prisonnier; ses lieutenants y commandaient quinze cents soldats d'élite; mais comme ils furent assurés qu'on ne leur enverrait aucun secours d'Angleterre, ils capitulèrent le 10 juillet, en faisant de la mise en liberté de Talbot une des conditions de la reddition de la place. Elle fut remise au roi le 21 juillet; Domfront ouvrit peu de jours après ses portes à Charles de Culant (2).

Le siége de Cherbourg se prolongea un peu plus longtemps : la ville était très forte, la garnison était nombreuse, et s'il y avait eu alors en Angleterre un gouvernement qui pût songer aux affaires publiques, il aurait été aisé de la secourir par mer. Les assiégés virent avec beaucoup d'étonnement les canonniers français dresser une de leurs batteries sur la grève, dans un lieu que les eaux de la mer couvraient deux fois par jour; à l'approche de la vague ils bouchaient la lumière et la bouche de leurs canons avec des peaux graisseuses, et dès que les eaux s'étaient retirées, ils revenaient à leurs pièces, et recommençaient le feu. Prégent de Coétivy amiral de France, et le Bourgeois bailli de Troyes, deux des bons capitaines de Charles VII, furent tués à ce siége. Cependant Thomas Gowel, commandant de Cherbourg, capitula le 22 août; il s'embarqua pour l'Angleterre avec tous ses soldats, tous ses biens, et son fils, que le duc de Sommerset avait donné en otage et qu'il s'était fait rendre : on crut que

(1) J. Chartier, p. 208. — J. du Clercq, c. 28, 29, p. 68-70. — Matth. de Coucy, c. 41, p. 258, et c. 43, p. 274. — Berry, p. 451-454. — Amelgardus, L. IV, c. 25, f. 118.

(2) J. Chartier, p. 211. — Amelgardus, L. IV, c. 26, f. 120.

l'envie de le délivrer avait amolli son courage. Ainsi, un an et six jours après que Charles VII avait commencé l'invasion de la Normandie, cette grande province était conquise en entier; toutes ses garnisons avaient été renvoyées en Angleterre, avec leurs armes et leurs bagages; et les Normands, au lieu d'avoir éprouvé les pillages et les actes de cruauté qui signalaient alors toutes les guerres, étaient reçus dans la famille française comme des enfants avec lesquels leurs frères s'empressent de partager tous les avantages de la maison paternelle (1).

A peine la conquête de la Normandie était-elle terminée, que le roi résolut sans perdre de temps d'entreprendre celle de la Guienne. Les circonstances étaient aussi favorables que possible ; car l'Angleterre était réduite sous Henri VI, précisément au point où avait été la France, sous Charles VI, après la bataille d'Azincourt. De même un roi imbécile occupait le trône, sans savoir distinguer ses amis de ses ennemis ; de même une reine étrangère, suspecte à la nation, et tout occupée de ses ressentiments privés, entretenait autour d'elle un foyer d'intrigues : de même les princes du sang et les grands divisés, commençaient à se disputer le pouvoir à main armée, et songeaient à renverser un trône qui ne protégeait plus la nation. Le parlement assemblé au commencement de l'année 1450, avait dressé un acte d'accusation contre le duc de Suffolk, principal ministre et favori de la reine, acte dans lequel tous les revers que la couronne avait éprouvés en France étaient mis à sa charge. Le parlement manifestait en même temps la défiance de la nation contre Marguerite d'Anjou, dont le père, l'oncle et le frère, étaient alors même à l'armée qui conquérait la Normandie sur les Anglais. La reine, pour soustraire Suffolk au ressentiment national, le fit enfermer à la Tour : elle le remit en liberté pendant le recès du parlement; mais dès qu'il s'assembla de nouveau elle se vit

(1) J. Chartier, p. 213, 214. — Berry, 455, 456. — Matth. de Coucy, c. 43, p. 285. — J. du Clercq, c. 31-33, p. 74-80. — Mém. de Richemont, p. 403. — Ord. de France, T. XIV, p. 90, 91, 93, 96.

obligée à le condamner à un exil de cinq ans. Suffolk partit pour la France; mais ses ennemis dépêchèrent un navire pour courir après lui; il fut arrêté, ramené devant Douvres, et il y eut la tête tranchée le 2 mai, sur les bords d'une chaloupe, sans jugement, sous les yeux du capitaine qui l'avait fait prisonnier (1).

Ce supplice fut bientôt suivi par le soulèvement de John Cade dans le comté de Kent. Celui-ci était un aventurier, Irlandais de naissance, qui se donnait pour John Mortimer, prince du sang, décapité au commencement de ce règne, auquel la couronne aurait dû appartenir. Cade se rendit maître de Londres le 4 juillet; il fit trancher la tête à lord Say, grand-trésorier de la couronne, tandis que le roi tout tremblant se retira au château de Kenilworth. Bientôt, cependant, l'archevêque de Cantorbéry et le chancelier, qui étaient restés maîtres de la Tour, trouvèrent moyen de brouiller Cade avec les bourgeois de Londres, et d'engager ceux-ci à accepter une amnistie, et à se dissiper. Ils mirent alors la tête de ce rebelle à prix, et Cade leur ayant été livré, fut exécuté le 15 juillet (2).

Sur ces entrefaites, le duc de Sommerset revint de France; on l'accusait universellement de la perte de la Normandie; les deux capitulations de Rouen et de Caen semblaient des preuves de sa pusillanimité. Le parlement, assemblé à Westminster au mois de novembre, le fit mettre à la Tour, et le peuple pilla son palais; mais dès que le parlement se sépara, Marguerite le fit remettre en liberté, l'appela au conseil, à la place que Suffolk avait occupée, et ne songea plus qu'à se défendre avec son aide contre la haine du peuple, et contre l'ambition toujours plus suspecte du duc d'York, qui était encore gouverneur d'Irlande (3).

(1) Jacq. du Clercq, Guerres d'Angl., c. 1, p. 119. — Matthieu de Coucy, c. 42, p. 272. — Rapin Thoyras, T. IV, L. XII, p. 325. — Hume, T. IV, c. 21, p. 173.

(2) Jacq. du Clercq, Guerres d'Angleterre, T. XII, c. 2, p. 121. — Rymer, T. XI, p. 275.—Rapin Thoyras, L. XII, p. 327, 328.—Hume, c. 21, p. 176.

(3) Rapin Thoyras, p. 329. — Hume, 175.

Pendant que le gouvernement anglais était ainsi absolument désorganisé, les provinces qui lui obéissaient en France, entièrement abandonnées à elles-mêmes, ne recevant plus ni subsides, ni soldats, ni généraux, ne pouvaient faire un usage énergique même des ressources qui leur étaient laissées. Aucune mesure générale n'était prise pour la défense du pays, aucun ordre n'était donné, aucune armée ne s'assemblait; et chaque garnison, abandonnée à ses seules ressources, faisait la guerre comme si elle n'avait plus de relations avec le royaume dont elle déployait toujours les drapeaux.

Mais malgré l'avantage que de telles circontances offraient à Charles VII, l'activité que déploya celui-ci, et qu'on aurait si peu pu prévoir d'après sa conduite passée, n'en était pas moins digne d'éloges. Il avait eu soin d'entretenir la plus exacte discipline dans son armée; la solde des gens de guerre leur avait été ponctuellement payée chaque mois; tout pillage, toute exaction avaient été soigneusement réprimés. Il laissa six cents lances avec leurs archers sous le commandement du connétable de Richemont, à la garde du duché de Normandie; et un mois après la prise de Cherbourg, il était déjà en marche avec le reste de son armée pour la faire entrer en Guienne (1).

Charles VII, il est vrai, s'arrêta à Tours, où il passa l'hiver; mais son armée continuait à traverser la France pour se rendre dans le midi. Il l'avait mise sous les ordres de Jean de Penthièvre, comte de Périgord (2), auquel il avait donné pour conseillers Charles de Culant, maréchal de France, Pothon de Xaintrailles, Saint-Belin, Joachim Rouhault, et Pierre de Louvain; Jean Bureau, trésorier de France, commandait l'artillerie, devenue si redoutable entre ses mains et celles de son frère. Penthièvre, avec cinq ou six cents lances

(1) J. Chartier, p. 215. — Berry, p. 457, 458. — Jacq. du Clercq, c. 36, p. 81, et 37, p. 83. Ces trois historiens semblent s'être copiés l'un l'autre. — Matth. de Coucy, c. 46, p. 293.

(2) Les Penthièvre de la maison de Bretagne avaient acheté le Périgord du duc d'Orléans, durant sa captivité.

et un corps de francs-archers, avait commission de chasser, avant l'hiver, les Anglais des bords de la Dordogne (1). Bergerac fut la première ville qu'il attaqua ; elle capitula au mois d'octobre. Gensac fut pris d'assaut; Montferrant et Sainte-Foi, situées de même sur la Dordogne, se rendirent peu après; puis enfin la Roche-Chalais ouvrit ses portes, quoique défendue par une garnison de cinquante lances anglaises (2). En même temps les grands feudataires français de la Gascogne attaquèrent les Anglais au midi. Le sire d'Orval, troisième fils du sire d'Albret, était entré à Bazas, le 31 octobre, avec cinq cents combattants. Le lendemain, il les conduisit dans le Médoc pour le piller, et beaucoup d'aventuriers gascons se joignirent encore à eux. Le maire et la milice de Bordeaux se crurent insultés par cette irruption; ils s'avancèrent pour combattre Orval; mais au moment du choc des deux troupes, le jour même de la Toussaint, le cœur manqua au maire de Bordeaux; il s'enfuit des premiers, ses bourgeois furent mis en déroute; ils laissèrent beaucoup de morts sur le champ de bataille, et Orval leur enleva autant de prisonniers qu'il comptait de soldats dans son armée (3).

(1451.) Des deux parts les soldats passèrent ensuite l'hiver en repos dans leurs cantonnements ; mais, au printemps de 1451, de nombreux renforts furent dirigés par Charles VII vers la Dordogne, et, au commencement de mai, Dunois vint prendre le commandement de l'armée de Guienne, à laquelle il amena un nouveau renfort de quatre cents lances et trois mille francs-archers. Son frère, le comte d'Angoulême, était avec lui. Leur premier fait d'armes fut la prise du château de Montguyon, après huit jours de siége (4). Dunois se présenta ensuite, le 15 mai, devant Blayes où il fut joint par Pierre de Beauvau, Saint-Belin, Chabannes, Joachim Rou-

(1) J. Chartier, p. 218.

(2) *Ibid.*, p. 219.

(3) *Ibid.*, p. 220, 221.—Berry, p. 459. — Matth. de Coucy, c. 46, p. 289. — Jacq. du Clercq, c. 38, p. 86.

(4) J. Chartier, p. 222. — Berry, p. 459. — Jacq. du Clercq, c. 39, p. 89. — Matth. de Coucy, c. 47, p. 297. — Amelgardus, L. V, c. 1, f. 123.

hault, et beaucoup d'autres capitaines célèbres. Jean-le-Boursier, général des galères de France, remontait en même temps la Gironde avec sa flotte; il chassa du port de Blayes cinq navires anglais qui se réfugièrent à Bordeaux. Bureau avait ouvert ses batteries contre le corps de la place; il y fit plusieurs brèches, et, le 22 mai, la ville de Blayes fut prise d'assaut; les assiégés, qui s'étaient retirés dans le château, capitulèrent le 24. Parmi eux se trouvèrent le maire et le sous-maire de Bordeaux, Pierre de Montferrand, Souldich de l'Estrade, et le sire de l'Esparre, les plus puissants entre les seigneurs gascons attachés à l'Angleterre; ils commencèrent bientôt à entrer en négociations pour la soumission du reste de la province (1). Bourg, en effet, ouvrit ses portes dès le 29 mai. Pendant ce temps, les Français avaient formé quatre siéges à la fois : Dax, sur l'Adour, était assiégé par le sire d'Albret, le comte de Foix, huit cents lances, et quatre mille arbalétriers du pays; Rions, par le comte d'Armagnac et les sénéchaux du Languedoc; Fronsac, par Dunois; Castillon en Périgord enfin, par le comte de Penthièvre, qui, s'en étant rendu maître, ainsi que de Saint-Émilion, assiégea ensuite et prit Libourne le 2 juin (2).

Vingt mille combattants étaient répartis entre ces quatre armées : de nouveaux renforts leur arrivaient de toutes parts; les compagnies d'ordonnance, les francs-archers, la noblesse, la nation tout entière était pleine d'ardeur. Chacun voulait contribuer à achever de chasser les Anglais de France, chacun voulait prendre part à une aussi glorieuse expédition, tandis que, au contraire, les Bordelais étaient complétement découragés. Depuis des siècles ils appartenaient à l'Angleterre; leur commerce avait fleuri sous la protection de cette couronne, leurs priviléges avaient été passablement respectés;

(1) J. Chartier, p. 228. — Berry, p. 460. — Jacq. du Clercq, c. 39, p. 90. — Matthieu de Coucy, c. 47, p. 299.—Hist. du Languedoc, T. V, L. XXXV, p. 14. — J. Bouchet, Annales d'Aquitaine, f. 147. Édit. de Poitiers, 1557, petit in-fol.

(2) J. Chartier, p. 231. — Berry, p. 460. — J. du Clercq, c. 40, p. 93. — Matth. de Coucy, c. 47, p. 302.

ils payaient peu d'impôts, et les libertés des villes ou les juridictions des barons étaient rarement troublées par les officiers du roi d'Angleterre. Mais, quoique les Gascons jouissent d'une liberté locale, ils sentaient qu'ils étaient sans influence sur le gouvernement de leur pays, sans crédit à Londres, où le peuple les traitait en étrangers, et les regardait avec jalousie ; sans espoir d'opérer d'utiles réformes dans leur province même, où la justice était mal observée, et où tous les crimes des gens puissants demeuraient impunis. Ils n'étaient donc nullement disposés à faire des efforts héroïques pour demeurer attachés à l'Angleterre. D'ailleurs ils étaient bien avertis que tout s'y préparait déjà à la guerre civile entre la reine et le duc d'York ; ils n'avaient avec eux que peu d'Anglais pour les défendre, et ils ne devaient point s'attendre à en voir arriver d'autres.

Aussi des négociations furent-elles entamées dès le commencement de juin, pour réduire toute la province sous l'obéissance du roi de France. Dunois nomma, pour traiter avec les députés de Bordeaux, des villes assiégées et des seigneurs de Gascogne, Antoine de Chabannes, grand-maître d'hôtel du roi, Thebaldo Valperga, bailli de Lyon, Jean Bureau, trésorier, et Jean Boursier, général des galères. Ces commissaires montrèrent la plus grande condescendance aux désirs des Gascons ; ils s'empressèrent de confirmer, d'amplifier leurs priviléges ; loin d'être mus par l'avidité du pillage, ils ne demandaient ni taxe de guerre aux villes, ni rançon aux personnages de marque qui y étaient renfermés ; au contraire, ils ne violentaient pas même les inclinations de ceux qui ne pouvaient encore se déterminer à devenir Français ; ils accordèrent six mois ou un an aux marchands qui voudraient émigrer, pour terminer leurs affaires et emporter leur fortune : ils permirent aux gentilshommes qui ne voudraient pas prêter serment au roi de transmettre leurs fiefs à ceux de leurs enfants qui consentiraient à devenir bons Français ; enfin ils s'engagèrent à ce que le comte de Dunois tînt journée devant les diverses villes assiégées, mais dans un terme très court, pour donner une chance à l'armée anglaise qui

était peut-être envoyée par leur souverain pour les délivrer.

D'après ces bases, la capitulation de Fronsac fut signée le 5 juin, et celle de Bordeaux le 12. Dunois devait tenir sa journée le mardi 15 juin devant la première de ces places, que les Anglais regardaient comme la clé de la Guienne, et le 23 juin devant la seconde; si une armée anglaise en état de le combattre ne se présentait pas, elles devaient lui être livrées. Les places de Vaires, Rions, Saint-Macaire, Blagnac, Castillon de Périgord et Dax, furent livrées aux Français pour sûreté de ces capitulations. En passant sous la domination française, Bordeaux devait obtenir l'établissement d'une cour souveraine ou d'un parlement dans ses murs, et d'un hôtel des monnaies (1). Un autre traité fut signé le 13 juin, avec le captal de Buch, de la maison de Foix, et son fils le sire de Candale, pour mettre leurs fiefs sous la main du roi. Le captal de Buch, le plus grand seigneur de la Guienne anglaise, était décoré de l'ordre de la Jarretière, et ne voulait pas abandonner le parti anglais; il transmit en conséquence tous ses fiefs à son petit-fils, âgé seulement de trois ans, qui devait être élevé par le comte de Foix dans l'attachement à la France; d'autres traités de même nature furent signés avec Bernard de Montferrand, qui portait le titre demi-arabe de Souldich de l'Estrade, et avec les sires de Langoran, de Rosan et de Duras (2).

A la fin de la journée du mercredi 23 juin, le héraut d'armes de Bordeaux appela à haute voix *secours de ceux d'Angleterre pour ceux de Bordeaux;* mais comme personne ne répondit, il ouvrit la ville aux Français. Le comte de Dunois y fit son entrée solennelle, accompagné de toute la noblesse et de la gendarmerie; mais les francs-archers n'eurent point permission d'entrer dans la ville, de peur qu'ils n'y commissent quelque désordre, et un soldat français fut puni sévère-

(1) J. Chartier, p. 232-236. — Berry, p. 460, 461. — J. du Clercq, c. 41, p. 96. — M. de Coucy, c. 47, p. 304.
(2) J. Chartier, p. 242-245.

ment pour avoir insulté un bourgeois. Dunois confirma par serment les priviléges de la province, après quoi les Bordelais prêtèrent serment d'allégeance au roi de France (1). Le comte de Clermont, sous la surveillance d'Olivier de Coétivy, fut nommé gouverneur de Bordeaux.

Toutes les villes de la Guienne se trouvaient comprises dans la capitulation de Bordeaux, et elles ouvrirent sans difficulté leurs portes aux Français, à la réserve de Bayonne. Les bourgeois de cette ville, très dévoués à l'Angleterre, déclarèrent que les Bordelais n'avaient rien pu stipuler pour eux, et Charles VII, qui s'était avancé jusqu'à Taillebourg, envoya aux comtes de Dunois et de Foix l'ordre de les investir, après avoir donné un repos de six semaines à leur armée. Ils tracèrent leur camp devant cette ville le 6 août 1451; leur armée comptait alors seulement quatre cents lances d'ordonnance, et un nombre égal de la troupe féodale des gentilshommes. Gaspard Bureau commandait l'artillerie, et Tristan l'Ermite, qui plus tard acquit une triste célébrité, et qui avait été fait chevalier peu de semaines auparavant, y était revêtu de l'office de prévôt des maréchaux (2). Le roi de Castille enfin y avait envoyé des vaisseaux biscayens pour fermer l'embouchure de l'Adour.

Les bourgeois de Bayonne brûlèrent eux-mêmes leurs faubourgs, et se présentèrent avec vaillance au combat; mais chaque jour les assiégeants recevaient des renforts, tandis que tout espoir de secours était ôté aux assiégés, et, le 18 août, une brèche étant ouverte, ils commencèrent à parlementer. Dunois, pour les punir de leur opiniâtreté, leur imposa des conditions plus sévères qu'aux autres villes du midi. Il exigea que leur commandant, Jean de Beaumont, frère du connétable de Navarre, demeurât prisonnier du roi, avec tous les gens de guerre, et que les bourgeois lui payas-

(1) J. Chartier, p. 247. — Berry, p. 462. — J. du Clercq, c. 42, p. 99. — M. de Coucy, c. 48, p. 306.

(2) Son office, selon le roi d'armes Berry, était de distribuer les vivres aux soldats, et de tenir la justice. — Berry, p. 464. — J. Chartier, p. 253. — J. du Clercq, c. 43, p. 107.

sent quarante mille écus comme contribution de guerre. A ces conditions, Bayonne, la dernière place que les Anglais occupassent en France, à la réserve de Calais, ouvrit ses portes aux troupes de Charles VII le samedi 21 août 1451; et le monarque, pour que les vaincus eux-mêmes pussent se réjouir de ce dernier et glorieux succès, accorda aux habitants de Bayonne la remise de la moitié de la contribution de guerre qu'ils avaient promis de payer (1).

(1) J. Chartier, p. 255-257.—Berry, p. 465.—J. du Clercq, c. 44, p. 110. — M. de Coucy, c. 49, p. 311.

CHAPITRE X.

Malheurs de Giles de Bretagne et de Jacques Cœur. Révolte et seconde conquête de la Guienne. Révolte des Gantois contre le duc de Bourgogne, et leur soumission. Prise de Constantinople. Projets de croisade contre les Turcs. — 1450-1454.

Depuis le règne de Philippe-Auguste, ou depuis près de deux cent cinquante ans, les Français n'avaient point vu de période plus glorieuse pour leurs armes que celle qui venait de se terminer : elle les relevait d'une oppression qui avait duré près de cent ans ; car, à dater de la bataille de Crécy en 1346, ils avaient été presque sans relâche insultés, ravagés et humiliés par les Anglais. Ils ne les avaient jamais rencontrés à nombre égal en rase campagne sans être battus; ils avaient perdu successivement leurs meilleures villes, leurs provinces, et enfin leur capitale; et ils n'avaient obtenu quelques suspensions d'hostilités que par des traités honteux. Mais enfin, sans le savoir, sans le vouloir, ils s'étaient vengés de l'Angleterre par le plus humiliant de tous ces traités, celui de Troyes. C'était la race des Valois qui, depuis qu'elle régnait sur eux, avait, par son incapacité, son orgueil et ses vices, causé tous leurs désastres, et le traité de Troyes avait donné à leur superbe et cruel vainqueur une femme de cette race. Celle-ci, en mêlant au sang de Lancaster le sang de Charles VI, lui avait communiqué sa déplorable incapacité. Le petit-fils du monarque fou avait été un monarque imbécile. Dès lors les favoris et les femmes l'avaient dominé ; la discorde avait régné dans ses conseils, une fermentation toujours croissante s'était manifestée parmi son peuple, les prin-

ces de son sang avaient ébranlé son trône, et se préparaient à le renverser; le gouvernement des provinces conquises en France avait été confié à des mains inhabiles; les recrues et la solde avaient manqué aux garnisons, dans le temps même où l'orgueil royal, ce même orgueil qui avait perdu les Valois, provoquait le renouvellement des hostilités, et se refusait à toute réparation des offenses qu'il avait imprudemment données. Henri VI avait alors trente ans, et il avait montré combien un roi dans toute la vigueur de l'âge, mais sans talent et sans caractère, peut énerver une nation. Dans deux seules campagnes il avait reperdu ce que cent ans de victoire avaient donné à ses ancêtres, une étendue de pays égale au tiers de l'Angleterre, couverte de forteresses et d'une population belliqueuse, qui lui avait voué un attachement héréditaire. Il ne lui restait plus sur le continent que la seule ville de Calais, la première des conquêtes, après la bataille de Crécy, d'Édouard III, son trisaïeul.

Charles VII a dû au recouvrement de son royaume sur les Anglais le surnom de *Charles-le-Victorieux*. Il ne fut point, en effet, étranger à ces dernières victoires; son activité inattendue, le bon choix de ses généraux, et l'ordre rétabli dans ses finances, lui firent tirer le parti le plus avantageux de l'imbécillité de son rival, qui était aussi son neveu. La mauvaise fortune de la maison de France semblait s'être épuisée dans Charles VI, et l'héritage de la folie, qui presque toujours passe à quelqu'un des enfants, avait été dévolu en entier au fils de sa fille. On pouvait cependant reconnaître entre l'oncle et le neveu une grande ressemblance de famille. Dans l'un et dans l'autre on trouvait de la bonté jointe à une extrême nonchalance, à de l'incapacité pour les affaires, au besoin d'être dominé, à la faiblesse d'âme qui livrait le monarque à un favori; et celui-ci n'était pas même l'objet d'un goût vif ou d'un choix réfléchi: un hasard de cour le plaçait auprès du monarque qu'il dominait, et qui lui obéissait par habitude, jusqu'à ce qu'un autre hasard le renversât. Le malheur cependant avait formé les Français dans la carrière civile comme dans la militaire; de plus grands talents, durant cette dernière

période, s'étaient développés chez eux que chez leurs rivaux, et les favoris de Charles avaient triomphé de ceux de Henri.

La conquête de la Normandie et de la Guienne fut suivie de la concession de beaucoup de priviléges aux habitants de ces deux provinces, ou de la confirmation de ceux dont elles jouissaient anciennement. Charles, devenu fort jaloux de son autorité, et craignant d'autant plus les résistances nationales, qu'il s'abandonnait plus habituellement à ses favoris, se proposait de ne plus assembler d'États-généraux ; il avait senti, dans ceux de 1439, un pouvoir supérieur au sien, et quoique ce pouvoir eût alors secondé ses projets, il était résolu à ne jamais plus lui donner l'occasion de se connaître soi-même. Comme transition à la suppression absolue des assemblées nationales, il jugea convenable d'accoutumer les provinces à n'être représentées que par des États provinciaux. Il confirma donc la charte aux Normands, accordée par Louis X, le 22 juillet 1315, en vertu de laquelle la Normandie ne pouvait être taxée que par les trois États de la province, et nous avons en effet un monument de l'assemblée de ces États en 1457 (1). Il confirma un privilége semblable dont la Guienne était en jouissance, et il promit de ne faire battre monnaie dans cette province que *par l'avis et délibération des trois États de Guienne ;* enfin il continua à assembler de temps en temps les trois États de Languedoc. Les autres priviléges qu'il accorda à cette époque aux villes qu'il avait reconquises, et dont on trouve vingt-un dans le recueil des ordonnances, se bornaient à l'abolition des offenses que leurs habitants pouvaient avoir faites à la couronne, la garantie de leurs propriétés, la confirmation de leurs offices civils et ecclésiastiques, de leurs magistratures municipales, de leurs corps de métier, et de quelques revenus propres à chaque ville (2).

Mais l'interruption des assemblées nationales, la suppression de toute voix qui pût révéler les abus du pouvoir, et la substitution du bon plaisir d'un monarque absolu aux ga-

(1) Préface du T. XIV des Ordonnances, p. 10.
(2) Dans le T. XIV des Ordonnances de France, p. 180 à 187.

ranties qu'auraient pu donner soit les États-généraux, soit des tribunaux librement constitués, portaient déjà de funestes fruits. On pouvait reconnaître qu'il n'y avait plus de droit, autre que le caprice de Charles manifesté entre ses courtisans, quand on voyait la destruction de toute sécurité pour tout sujet français, depuis les situations les plus humbles jusqu'aux plus élevées.

(1450.) La funeste histoire de Giles de Bretagne, fils d'une sœur de Charles VII, qui depuis huit ans occupait sourdement les esprits, et qui se termina en 1450, fit plus que toute autre sentir aux plus hauts personnages du royaume que leur vie était à la merci d'un pouvoir despotique. Cependant ce ne fut pas, dans ce cas, le roi qui abusa de son autorité; le crime fut commis dans une province qui relevait à peine de la France, et par un souverain feudataire que Charles VII était obligé de traiter en allié plutôt qu'en vassal.

Le duc Jean V de Bretagne, qui était mort le 28 août 1442 dans son manoir de la Touche, près de Nantes, avait réussi, durant un règne de quarante-trois ans, à se maintenir presque constamment en paix avec la France et l'Angleterre; il était beau-frère de Charles VII, tandis que sa mère avait épousé en secondes noces Henri IV d'Angleterre; et ces alliances avaient contribué à sa sécurité : il avait tour à tour reconnu Charles VII et Henri VI pour rois de France, et l'un et l'autre avaient senti la nécessité de le ménager, pour qu'il ne passât pas au parti de son rival (1). Jean V avait laissé trois fils : François, qui lui succéda, et qui était alors âgé de trente-deux ans; Pierre et Giles. Ce dernier avait été élevé en Angleterre : l'intention de son père avait été de lui faire recouvrer le comté de Richemont, que les cadets de Bretagne avaient tenu long-temps des rois d'Angleterre, et François, à son avénement à la couronne ducale de Bretagne, avait envoyé son frère Giles à Londres pour se concilier l'amitié de Henri VI (2). La Bretagne, sous le règne de François I[er] comme

(1) D. Lobineau, Hist. de Bretagne, L. XVII, p. 620. — D. Morice, T. I, L. IX, p. 541.

(2) D. Morice, Hist. de Bretagne, T. II, L. X, p. 1.

sous celui de Jean V, n'était point encore franchement décidée entre les deux monarques qui se disaient rois de France. La question de savoir si elle était un fief ou un arrière-fief de la couronne, si elle relevait ou non des ducs de Normandie, se présentait à chaque négociation pour la paix, et, dans les diverses trèves entre la France et l'Angleterre, Henri VI, comme Charles VII, avaient toujours nommé le duc de Bretagne parmi leurs alliés (1).

Des trois fils de Jean, l'aîné, le duc François, était un prince faible, vicieux, cruel, dominé par les prêtres, et par le bel Arthur de Montauban, qui était en même temps le favori du duc et de sa femme, Isabeau d'Écosse; Pierre était plus faible encore, et plus superstitieux; mais Giles, par ses qualités et même par ses défauts, pouvait faire espérer un grand prince; il était hardi, entreprenant, ambitieux; et son oncle, le connétable de Richemont, croyait se voir revivre en lui. Les deux cadets de Bretagne avaient été assez pauvrement partagés par leur père; il leur avait assigné quelques baronnies valant seulement six mille livres de rente. Giles de Bretagne était peu content de celles de Chantocé et d'Inglande, qui lui avaient été assignées en partage; il cherchait, par son crédit à la cour d'Angleterre, à se faire céder un plus riche apanage: il le demandait quelquefois avec hauteur à son frère; il offensait celui-ci par ses propos; il l'offensa davantage encore en enlevant Françoise de Dinan, héritière de cette riche maison, et de celle de Chateaubriand, que François destinait à son favori Arthur de Montauban. Le duc fut irrité de ce que son frère s'était ainsi procuré un riche héritage avec une femme qui n'était pas encore nubile, mais Montauban fut plus profondément blessé encore: il jura de tirer vengeance de ce qu'il regardait comme un affront personnel, et dès lors il attira sans cesse le

(1) Les historiens de Bretagne prétendent qu'il y eut supercherie à la capitulation du Mans, dans l'insertion du nom du duc de Bretagne parmi les alliés du roi d'Angleterre; ce n'était que la répétition de ce qui s'était fait dans tous les traités précédents.

ressentiment du duc, jusqu'à ce que messire Giles y eût succombé (1).

C'était en 1445 que Giles avait enlevé Françoise de Dinan: peu après, et par l'entremise du connétable de Richemont, il fut réconcilié avec son frère, et il lui fit satisfaction, le 19 octobre 1445, au château de Rieux, pour les offenses dont il avait pu se rendre coupable, en particulier pour ses correspondances avec l'Angleterre (2). Ce ne fut que le 14 mai 1446 que François vint à Chinon faire hommage à Charles VII, se déterminant ainsi d'une manière positive entre les deux prétendants à la couronne. Charles mettait un grand prix à s'assurer du duc de Bretagne pour le moment où les hostilités se renouvelleraient avec l'Angleterre: il reçut son hommage, tel que l'avaient prêté ses prédécesseurs, sans décider s'il était lige ou non. En même temps il consentit à l'aider à se défaire de son frère Giles. Celui-ci était alors au Guildo, l'un des châteaux qu'il tenait de sa femme, et il y avait introduit quelques archers anglais, avec lesquels il s'exerçait à tirer de l'arc. Les stipulations de la trève lui en laissaient expressément le droit; cependant ce fut le prétexte dont Charles VII se servit pour le traiter en ennemi de l'État. Il envoya l'amiral de Coétivy avec quatre cents lances pour le prendre; Giles le laissa entrer sans difficulté au château de Guildo, le 26 juin 1446 : il ne fit aucune tentative, ou pour se défendre, ne soupçonnant pas même qu'on pût le traiter en coupable, ou pour s'échapper. Il fut ainsi arrêté et livré à son frère, qui l'enferma au château de Dinan. Le connétable ayant appris du roi l'ordre qu'il avait donné à Coétivy, suivit en hâte ce dernier pour en empêcher l'exécution. Arrivé à Dinan, il obtint que le duc vît son frère : Giles, à genoux, demanda pardon à François; le connétable et Pierre de Bretagne se jetèrent aussi à genoux, et, les larmes aux yeux, ils supplièrent un frère de pardonner à son frère. François répondit

(1) Lobineau, Histoire de Bretagne, L. XVII, p. 624. — D. Morice, Histoire de Bretagne, L. X, p. 1-6. — Daru, Histoire de Bretagne, T. II, L. VI, p. 288.

(2) D. Morice, L. X, p. 8. — Actes de Bretagne, T. II, p. 1386.

par des railleries offensantes, et il donna au procureur général de Bretagne l'ordre d'informer contre son frère, pour le faire condamner à mort (1).

Ce fut devant les États de Bretagne assemblés à Redon que la cause fut instruite. Le duc avait remis au procureur général toutes les lettres de son frère qui pouvaient le charger le plus; il avait produit comme témoins plusieurs de ses ennemis personnels, qui déposaient sur des propos que Giles, disaient-ils, avait tenus devant eux; il fit paraître aussi plusieurs femmes et filles qui affirmaient que Giles les avait violées. Cependant, les commissaires que le roi avait envoyés aux États de Redon observèrent que Giles n'avait point été entendu, point été confronté avec les témoins, que rien n'était prouvé, et qu'après des preuves complètes, encore exhorteraient-ils le duc à la clémence. Le connétable prit avec chaleur la défense de son neveu, et les États, se conformant à la réponse qu'avaient faite les commissaires du roi, déclarèrent le procès pendant faute de preuves, et recommandèrent messire Giles à la clémence de son frère (2).

Le duc François ne voulait accorder à son frère ni le droit de se défendre, ni la confrontation avec les témoins qui avaient déposé contre lui : il fit cependant continuer les informations, et il obtint de nouveaux indices des communications de Giles avec les Anglais, et des demandes qu'il avait adressées au roi d'Angleterre. Alors, le procureur général Olivier du Breil lui déclara que, quoiqu'il y eût là des présomptions suffisantes pour arrêter Giles, il n'y avait pas des preuves pour le condamner à mort; un frère surtout n'ayant pas le droit de faire périr son frère (3).

Le malheureux Giles était toujours en prison cependant, lorsque Surienne surprit Fougères, et que le duc de Som-

(1) D. Morice, L. X, p. 14. — Lobineau, L. XVI, p. 627. — Mém. de Richemont, T. VII, p. 383. — Matth. de Coucy, c. 14, p. 83.

(2) D. Morice, Hist. de Bret., L. X, p. 15. — Actes de Bretagne, T. II, p. 1404.

(3) D. Morice, L. X, p. 16. — D. Lobineau, L. XVII, p. 629. — Daru, L. VI, p. 293.

merset, pour se dispenser de rendre cette place, rassembla toutes les plaintes et les récriminations qu'il pouvait produire contre le duc de Bretagne. La manière dont ce duc traitait messire Giles, à cause de son affection pour l'Angleterre, forma l'une des plaintes de Sommerset; ce fut en même temps un nouveau grief contre Giles, et le duc le fit valoir auprès de Charles VII. Une ligue offensive et défensive entre le roi et le duc fut signée le 27 juin 1449, et la guerre, qui se termina par la conquête de la Normandie, fut une conséquence de cette ligue (1). En même temps Giles avait été transféré dans une basse-fosse du château de Moncontour, et confié à la garde d'un homme féroce, Olivier de Meel, que François avait choisi comme le plus propre à le débarrasser de son frère. On assure que Meel fit venir du poison d'Italie, et qu'il en fit l'essai sur des animaux avant de le mêler au potage de Giles; mais, soit qu'il ne sût pas en faire usage, ou que la défiance de Giles, ou la force de son tempérament le sauvassent, il ne mourut point, et Meel conclut, après plusieurs tentatives, que son prisonnier était impossible à empoisonner (2).

Du fond de son cachot, Giles de Bretagne trouva moyen de faire parvenir à Charles VII une requête où il justifiait ses actions; il exposait ses souffrances, et il demandait au roi son oncle, et au duc son frère, justice ou grâce. Charles VII chargea Prégent de Coétivy, amiral de France, de redemander le prisonnier. François accorda à Coétivy un ordre sur lequel Giles devait lui être remis; mais il expédia en même temps un contre-ordre à Moncontour, alléguant, pour motiver ce changement, des menaces qu'il venait, disait-il, de recevoir du roi d'Angleterre, auxquelles il n'était pas de sa dignité d'obtempérer. Coétivy repartit sans avoir seulement vu messire Giles, qui fut transféré à Touffou, puis au château de la Hardouinaie (3).

(1) D. Morice, L. X, p. 23. — Actes de Bretagne, T. II, p. 1451.
(2) Lobineau, Hist. de Bretagne, L. XVII, p. 629.
(3) Lobineau, Hist. de Bret., L. XVII, p. 637. — D. Morice, Hist. de Bret. L. X, p. 31. — Actes de Bretagne, T. II, p. 1551.

Ce fut là qu'après quarante-six mois de captivité, pendant la campagne du duc en Normandie, en 1450, le crime si longtemps médité fut enfin accompli. Louis de Rohan, chancelier de Bretagne, qui avait épousé la nièce d'Arthur de Montauban, l'ennemi le plus acharné du jeune prince, signa et scella lui-même un ordre adressé à Olivier de Meel et Robert Roussel, ses geoliers, pour le mettre à mort. Ceux-ci, craignant encore d'encourir la responsabilité de leur crime, au lieu de porter leurs mains sur leur prince, l'enfermèrent dans une salle basse au fond d'une tour, et défendirent qu'on lui portât à manger ou à boire. Les cris de ce malheureux furent cependant entendus par une pauvre femme, qui, se glissant chaque nuit dans les fossés du château, réussit à lui faire passer, au travers des grilles, du pain et de l'eau par une sarbacane. L'agonie de Giles de Bretagne dura six semaines. Les geoliers n'ayant point découvert les secours qu'il recevait, en conclurent que quelque aide diabolique soutenait sa vie. Ils entrèrent enfin, le 25 avril 1450, de grand matin dans sa chambre, et, le trouvant endormi, ils essayèrent de l'étrangler avec des serviettes : réveillé en sursaut, le prince put encore se défendre quelque temps avec une flûte qu'il trouva sous sa main; cependant ils réussirent à l'étouffer sous des matelas (1).

La nouvelle de cette mort se répandit dans l'armée que le duc François avait conduite devant Avranches, et y causa une horreur universelle. Le duc s'étant mis en route pour aller coucher au mont Saint-Michel, rencontra sur la grève un cordelier qui l'arrêta : le moine le tira à part, et lui dit qu'il venait de recevoir la confession de monseigneur Giles, son frère, la même pauvre femme qui avait donné du pain au captif lui ayant amené un confesseur de nuit dans les fossés du château. Il savait tout ce que messire Giles avait souffert par son ordre, et il l'avait entendu assigner le duc son seigneur et son frère à comparaître dans quarante jours

(1) Lobineau, L. XVII, p. 642-645. — D. Morice, L. X, p. 33. — Confession d'Olivier de Meel. Actes de Bret., T. II, p. 1551. — Daru, T. II, L. VI, p. 295.

devant le tribunal de Dieu, pour rendre compte de sa conduite (1). François, frappé en même temps de terreur et de remords pour son crime, revint à Vannes dans un état d'abattement, de langueur, de noire mélancolie, qui ne tarda pas à lui être fatal. Il fit, le 16 juillet, son testament, appelant son frère Pierre, ensuite Arthur de Richemont son oncle. et enfin François comte d'Étampes, son cousin, à lui succéder au duché, de préférence à ses filles, qui ne devaient hériter qu'en cas d'extinction de la ligne masculine. Ce jour-là il était encore debout, se promenant sans aide dans sa chambre; mais le chagrin qui le rongeait avait desséché les sources de la vie. Il expira le 19 juillet 1450, en exprimant à haute voix ses remords et son humiliation (2).

Le nouveau duc Pierre II fit son entrée à Nantes le 12 octobre, et jura de maintenir ses sujets dans leurs libertés, franchises et priviléges; cependant, les premiers actes de son administration furent deux cruelles injustices : l'une de dépouiller l'héritière de Retz, veuve de l'amiral de Coétivy, de son héritage, en lui en faisant souscrire la cession par force; l'autre, de faire renoncer à ses droits la veuve de son frère Giles, en mariant cette enfant de treize ans au vieux comte de Laval. Pierre II prêta ensuite à Montbazon, le 3 novembre 1450, son hommage au roi Charles VII avec une double protestation : les gens du roi déclarant qu'ils tenaient cet hommage pour lige, les gens de Bretagne que cet hommage était simple, et Pierre se contentant de dire que son hommage était tel que ses prédécesseurs l'avaient prêté. D'accord avec le connétable, le nouveau duc fit arrêter les assassins de son frère, et instruire leur procès. Olivier de Meel et ses quatre assistants eurent la tête tranchée à Vannes le 8 juin 1451. et leurs corps furent ensuite mis en quartiers.

(1) Lobineau, Hist. de Bretagne, L. XVII, p. 644.—D. Morice, L. X, p. 35. — Daru, L. VI, p. 300.

(2) Lobineau, L. XVIII, p. 646. — D. Morice, L. X, p. 36. — Actes de Bretagne, T. II, p. 1517, 1535, 1537.—Mém. de Richemont, p. 399, 404.— J. Chartier, p. 212, 213. — Matth. de Coucy, c. 41, p. 261. — J. du Clercq, c. 34, p. 79. Les derniers sans détails.

Arthur de Montauban, l'instigateur de tous ces crimes, se fit moine célestin à Marcoussis, pour éviter une punition semblable, et il fut ensuite archevêque de Bordeaux (1).

Ce fut avec beaucoup moins de surprise et de pitié que la cour vit, la même année, la disgrâce d'un autre grand personnage, Jean de Xaincoings, receveur général des finances du roi, qui fut arrêté à Tours, par ses ordres, le 16 octobre 1450, et enfermé dans le château. Il était accusé de malversations dans les finances du roi, et d'avoir altéré plusieurs comptes en y faisant des ratures. Le public, toujours ennemi des financiers, et toujours jaloux de leur fortune, crut avidement tout ce qu'on lui raconta contre Xaincoings, et les juges se montrèrent tout disposés à le faire périr, assurant que les ratures qu'ils trouvaient dans ses comptes pouvaient suffire pour le condamner ou comme faussaire, ou comme criminel de lèse-majesté. Cependant ceux qui l'accusaient n'en voulaient pas à sa vie : le roi avait besoin d'argent pour la guerre de Guienne, qui commençait alors; il condamna Xaincoings, par l'organe du chancelier, à payer comptant soixante mille écus d'or, et à demeurer en prison aussi long-temps que le roi voudrait. En même temps tous ses immeubles furent confisqués et distribués aux courtisans, toujours avides d'une telle proie, quelle qu'eût été leur liaison antérieure avec la victime. Un bel hôtel que le receveur général des finances possédait à Tours, devint le partage du comte de Dunois (2).

La facilité que les courtisans avaient trouvée à se faire livrer les dépouilles de ce riche financier les encouragea à en attaquer un autre, bien plus riche encore, et qui leur inspirait plus d'envie, mais qu'ils avaient cru protégé par l'amitié et la reconnaissance de Charles VII : c'était le célèbre Jacques Cœur, le négociant de Bourges que le roi avait fait son argentier, qu'il avait nommé à plusieurs reprises

(1) D. Morice, Hist. de Bretagne, L. XI, p. 40. — Lobineau, L. XVIII, p. 648. — Mém. de Richemont, p. 403. — J. du Clercq, c. 93, p. 88. — J. Chartier, p. 221.

(2) J. Chartier, p. 219.

commissaire pour la tenue des États de Languedoc, et de qui il avait emprunté des sommes considérables pour la conquête de la Normandie. Jacques Cœur, contemporain de Cosme de Médicis, avait, comme lui, profité de l'essor prodigieux que les progrès de la civilisation avaient donné au commerce. Pour la première fois depuis le renversement de l'Empire romain, les besoins de toutes les nations étaient connus, la puissance comparée de leur industrie, leurs productions diverses, l'étendue de leur consommation, étaient appréciés; et les hommes qui disposaient en même temps de grands capitaux et d'un grand fonds de connaissances, pouvaient embrasser à la fois le commerce de l'Europe et de l'Asie, établir leurs facteurs dans toutes les places mercantiles, donner enfin à leurs spéculations une étendue et une importance qui assurait leur succès, et qui élevait ces dominateurs du commerce presque au niveau des princes. Jacques Cœur pouvait seul disputer à Cosme de Médicis le premier rang entre les marchands, pour l'immensité de ses entreprises et la richesse de ses capitaux. Aucun monument ne nous apprend quelles relations ont pu exister entre ces négociants illustres, s'ils furent rivaux ou amis; mais nous trouvons un Florentin, Otto Castellani, parmi les ennemis de Jacques Cœur qui précipitèrent sa perte; nous trouvons, d'autre part, qu'il put toujours compter sur l'amitié et la protection du pape Nicolas V, quoique celui-ci, élevé dans la maison de Cosme de Médicis, sous le nom de Thomas de Sarzane, lui fût toujours demeuré attaché (1).

Antoine de Chabannes, comte de Dammartin, qui avait eu part à la confiscation des biens de Xaincoings, désirait partager aussi ceux de Jacques Cœur; mais il ne crut pas pouvoir ébranler la confiance du monarque en son argentier, s'il ne lui parlait d'abord que de prétendus désordres dans les finances, dont tout le monde savait qu'il était presque impossible aux juges de connaître, et aux prévenus de se justifier. Il

(1) Amelgardus, L. V, c. 23, f. 161. J'ai cherché en vain dans Giov. Cambi, historien et marchand florentin, jaloux de Cosme de Médicis, et son contemporain. Il ne parle ni de la richesse ni de la ruine de J. Cœur. *Delizie degli eruditi Toscani*, T. XX, ann. 1450 à 1458, p. 273-384.

cherche donc à aigrir Charles VII contre Jacques Cœur, en l'accusant d'avoir empoisonné Agnès Sorel : celle-ci était morte d'un dérangement intestinal survenu pendant sa grossesse, qui pouvait en effet être considéré comme un symptôme de poison; aussi le bruit s'en était-il répandu à la cour (1). Chabannes fit paraître Jeanne de Vendôme, femme de François de Montbazon, seigneur de Mortagne-sur-Gironde, qui déposa formellement que Jacques Cœur avait empoisonné la maîtresse du roi. Aussitôt celui-ci fut arrêté à Taillebourg le 31 juillet 1451 (2), et, avant tout jugement, avant même toute information, ses biens furent saisis; cent mille écus en furent prélevés pour subvenir aux frais de la guerre de Guienne, et ses immeubles furent distribués aux courtisans. Antoine de Chabannes et Guillaume Gouffier en obtinrent la plus grande partie (3).

(1451.) Les ennemis de Jacques Cœur purent bientôt s'apercevoir qu'ils avaient encore trop présumé de l'attachement de Charles VII à son argentier; aussitôt qu'il fut éloigné, il fut oublié. L'accusation d'empoisonnement tomba bientôt. Loin qu'on pût découvrir aucune inimitié entre Jacques Cœur et Agnès, on savait que celle-ci se confiait si fort à lui, qu'elle l'avait nommé son exécuteur testamentaire, et qu'il était intéressé à la conserver en crédit. Robert Poitevin, médecin du roi, qui était l'autre exécuteur testamentaire, donnait des preuves tirées de son art qu'il n'y avait point eu d'empoisonnement. Jeanne de Vendôme fut enfin convaincue de calomnie, et condamnée à faire amende honorable à Jacques Cœur (4). Mais celui-ci ne fut point relâché : au contraire, les courtisans, qui s'étaient déjà partagé ses dépouilles, engagèrent le roi à nommer une commission

(1) Duclos, Hist. de Louis XI, L. I, p. 64.

(2) J. Chartier, p. 259.

(3) Mém. de Bonamy sur Jacq. Cœur. Académ. des Inscritp., T. XX, p. 509-547; réimprimé par Buchon, à la suite de Monstrelet, T. XIII. p. 357. — Godefroy. Remarques sur Jacq. Cœur, p. 859-866. — Jacq. du Clercq, T. XIII. L. III, c. 12, p. 155.

(4) J. Chartier, p. 260.

extraordinaire, dont eux-mêmes firent partie, pour le soustraire à ses juges naturels, et le juger sur de nouvelles accusations. Jacques Cœur avait été transféré au château de Lusignan; il y fut interrogé, le 10 septembre 1451, par la commission, que présidait Guillaume de Gouffier, premier chambellan du roi, qui s'était déjà mis en possession d'une partie des biens du prévenu. Les charges nouvelles produites contre lui étaient d'avoir accablé le Languedoc, au nom du roi, d'exactions cruelles dont il avait fait son profit, d'avoir fait sortir de l'argent du royaume, d'avoir vendu des armes aux Sarrasins, et de leur avoir rendu un esclave chrétien que les commis de Jacques avaient enlevé en Égypte, Tout le procès fut conduit avec une iniquité révoltante : on exigea du prévenu la production de pièces disséminées dans ses comptoirs du Levant, et on lui refusa le temps de les faire venir, ou l'aide de ceux de ses commis qui seuls entendaient ses affaires. On admit contre lui des témoins subornés et perdus de réputation. Quand Jacques Cœur invoqua, au contraire, le témoignage de Charles VII lui-même, pour les autorisations qu'il lui avait données, celui-ci répondit qu'il ne s'en souvenait plus. On refusa au prévenu la permission de voir son fils, Jean Cœur, archevêque de Bourges; on repoussa les sollicitations que le pape fit faire en sa faveur par le cardinal d'Estouteville; on le menaça à deux reprises de la question : enfin on fit entrer successivement dans la commission qui devait le juger tous ceux qui s'étaient partagé ses dépouilles, entre autres Antoine de Chabannes, et Otto Castellani son dénonciateur, qui lui avait succédé dans la place d'argentier du roi; on le transféra de prisons en prisons, pendant près de deux ans que dura son procès : enfin le jugement fut prononcé, le 29 mai 1453, au château de Lusignan, par Guillaume Jouvenel des Ursins, chancelier de France, après que le roi en eut pris connaissance et l'eut approuvé. Par cet arrêt, Jacques Cœur était déclaré coupable du crime de lèse-majesté et autres crimes, pour lesquels il avait encouru la peine de mort et de confiscation des biens. Cependant, par la miséricorde du roi, et à la recommanda-

tion du pape, il était seulement déclaré inhabile à toujours de tous offices royaux, condamné à faire amende honorable au roi, et à lui payer quatre cent mille écus, en sus de tous ses immeubles, qui restaient confisqués. Jusqu'à l'acquittement de cette somme il devait demeurer en prison, après quoi il serait banni du royaume. Jacques Cœur fut enfermé au couvent des cordeliers de Beaucaire; il y fut enlevé au commencement de l'année 1455, par Jean de Village, son gendre et son principal commis, qui le conduisit à Rome, où le pape Nicolas V le reçut avec affection. Il mourut à Chio, au mois de novembre de l'année suivante, dans une expédition que Calixte III venait d'armer contre les infidèles (1).

Le long et cruel supplice de Giles de Bretagne, propre neveu du roi, les procès iniques faits à Xaincoings et à Jacques Cœur, auxquels Charles VII avait montré tant d'amitié, et auxquels il devait de la reconnaissance, peuvent justifier la défiance du dauphin Louis, qui ne se croyait pas en sûreté à la cour du roi son père. Intrigant, ambitieux, jaloux, il était toujours également l'ennemi des seigneurs et des maîtresses qui se succédaient dans la faveur de Charles VII; il détestait Chabannes et Dunois, autant qu'il avait détesté Pierre de Brezé: il témoignait son mépris pour madame de Villequier, la nouvelle maîtresse du roi, et pour les jeunes demoiselles qu'elle attirait successivement à la cour, et qu'elle dévouait aux fantaisies du monarque, autant qu'il l'avait fait autrefois pour Agnès Sorel. Amer et imprudent dans son langage, d'un esprit moqueur autant que faux, Louis se faisait des ennemis ardents, et ne savait pas se concilier un ami. Il montrait déjà une aptitude aux affaires, une attention au gouvernement, une habileté fort supérieure à tout ce qu'on avait trouvé dans tous les Valois réunis. Mais on ne sentait en lui ni vertus, ni principes, ni sensibilité, qui pussent inspirer de la confiance; et les courtisans, en songeant qu'il devait

(1) J. Chartier, p. 281. — Chr. de Matth. de Coucy, T. XI, c. 109, p. 226-232. — Suite du Mémoire de Bonamy, p. 360-390. — J. d'Auton, Hist. de Louis XII, p. 312, raconte la découverte de la sépulture de Jacques Cœur à Chio. — Claude de Seyssel, Louanges de Louis XII, p. 77.

régner un jour, redoutaient également et ses qualités et ses défauts. S'il était resté au milieu d'eux, il n'est point sûr qu'ils n'eussent pas trouvé moyen de s'en défaire; après quoi le pardon de Charles VII ne se serait pas fait attendre.

Louis, pour se mettre en garde contre ce danger, s'était retiré dans son gouvernement de Dauphiné, où il se regardait comme un souverain indépendant. Il y avait réformé beaucoup d'abus, il y mettait ses finances en bon ordre, et il y rassemblait des soldats. En même temps il fit demander en mariage à Louis, duc de Savoie, sa fille Charlotte : ce n'était qu'une enfant qui n'avait pas plus de six ans, mais, comme petite-fille du pape Félix V, elle devait apporter une dot considérable. En effet son père, par un contrat de mariage fait à Genève le 14 février 1451, s'engagea à lui donner deux cent mille écus d'or de soixante-dix au marc (1). Charles VII, instruit de cette négociation, vit avec jalousie son fils contracter un si riche mariage; et il dépêcha en toute hâte le héraut d'armes Normandie à Chambéry pour l'empêcher; mais Louis, qui était plus pressé encore de conclure, était arrivé à Chambéry auparavant. Le mariage devait se célébrer le 8 mars; il se hâta de le faire bénir, et seulement après la cérémonie il ouvrit les lettres que le héraut d'armes lui avait apportées vingt-quatre heures auparavant (2).

De son côté, Louis avait fait offrir à son père d'employer l'argent qu'il allait recevoir comme dot de Charlotte, à conquérir la Guienne, que Charles se préparait alors à attaquer, pourvu que cette province lui demeurât ensuite en apanage; mais le roi refusa cette offre, car il craignait le dauphin plus encore que les Anglais. Il lui manda de venir à sa cour se justifier de ses désobéissances. Louis répondit qu'il ne pourrait se croire en sûreté dans une cour où ses ennemis jouis-

(1) Le contrat dans Dumont, T. III, p. 181. — Traités de paix, T. I, p. 525. — Guichenon, Histoire de Savoie, T. II, p. 106, et Preuves, T. IV, p. 371.

(2) Guichenon, T. II, p. 105. — Mémoire d'Olivier de La Marche, T. VIII, c. 22, p. 280. — Duclos, Hist. de Louis XI, L. I, p. 64-68. — Preuves audit, T. III, p. 68.

saient seuls de la faveur. Charles se montra fort choqué de ce que son fils refusait de se fier à sa parole, que ses plus grands ennemis, disait-il, avaient respectée. Le père et le fils demeurèrent cependant plus mécontents l'un de l'autre qu'auparavant.

(1452). Charles VII passa l'hiver qui suivit la première conquête de la Guienne à Tours; puis au printemps il se hâta d'aller habiter les châteaux de Tucé et de Meun-sur-Yèvre, pour dérober ses galanteries aux regards des bourgeois. Du dernier de ces châteaux il envoya défier le duc de Savoie, sous prétexte de protéger quelques gentilshommes savoyards que ce duc avait persécutés; mais, dans le vrai, pour le punir d'avoir donné en mariage sa fille au dauphin. Charles entra en Forez au mois d'août, à la tête de l'armée qu'il conduisait contre la Savoie; alors le cardinal d'Estouteville, légat du pape, qui avait déjà pris congé du roi, revint à lui en toute hâte pour lui offrir sa médiation. Il y travailla si bien, que la paix fut signée entre eux à Feurs en Forez, le 27 octobre 1452, et scellée par le mariage de Yolande, seconde fille de Charles VII, avec Amédée, prince de Piémont (1).

Les nouvelles que le roi venait de recevoir de Guienne contribuèrent sans doute à presser la conclusion de la paix avec la Savoie. Quoique les conditions qu'il avait accordées aux Gascons semblassent devoir les satisfaire, et les nobles et les bourgeois éprouvaient du mécontentement du nouvel ordre de choses, du regret pour leurs anciens maîtres. Les ministres de Charles n'avaient pas tardé à vexer la Gascogne, au mépris de ses capitulations, par des levées simultanées et inusitées d'hommes et de tributs (2). Les Gascons avaient réclamé, ils avaient envoyé des députés porter leurs plaintes au pied du trône; le roi n'avait point voulu les recevoir, et toutes leurs réclamations avaient été méprisées (3). Plusieurs des familles les plus distinguées de Gascogne s'étaient alliées aux

(1) J. Chartier, p. 260. — Guichenon, Histoire généalog. de Savoie, T. II, p. 90.

(2) Amelgardus, L. V, c. 4; f. 128.

(3) *Ibid.*, c. 5, f. 130.

maisons anglaises. Pierre de Montferrant, qui portait le titre singulier de sultan ou souldich de l'Estrade, ou de la Trau, avait épousé une fille naturelle du duc de Bedford (1). Quoique forcé à capituler avec la France, lorsqu'il fut fait captif à Blaye, il avait conservé son ancien attachement pour l'Angleterre, et il ne tarda pas à entrer en correspondance avec l'illustre Talbot, comte de Shrewsbury, auquel il annonça combien il observait de mécontentement dans tous les esprits, et combien il serait facile aux Anglais de reconquérir le Bordelais (2). Les seigneurs de Candale et de l'Esparre confirmèrent ces renseignements en arrivant à Londres, où, d'après le traité, ils avaient dû se retirer. Ils assurèrent que si les Anglais débarquaient à Bordeaux un petit corps d'armée, ils trouveraient d'autant plus de facilité à se rendre de nouveau maîtres du pays, que Charles VII en avait retiré ses troupes pour les conduire contre le duc de Savoie, et même, à ce qu'on croyait, contre le dauphin (3).

Le Sire de Rosan, Gaillard de Durfort, sire de Duras, Jean de la Linde et le sire de Langlade, avec beaucoup d'autres gentilshommes du pays, avaient promis de se soulever dès que les drapeaux anglais seraient déployés sur la Garonne (4); l'archevêque de Bordeaux enfin, et l'évêque d'Oleron étaient aussi entrés dans la conspiration, car on a la preuve qu'ils sollicitaient de nouvelles faveurs de Henri VI, avant que les Anglais fussent rentrés en Guienne (5).

La reine Marguerite d'Anjou et son conseiller le duc de Sommerset se trouvaient justement à cette époque plus puissants qu'ils ne l'eussent été depuis long-temps. Leur compétiteur, le duc d'York, à son retour d'Irlande en 1451, avait levé une armée pour chasser Sommerset du gouvernement; avec elle il s'était approché de Londres au commencement de

(1) Rymer, T. XI, p. 275.
(2) *Ibid.*, p. 341.
(3) Rapin Thoyras, L. XII, p. 356.
(4) Matth. de Coucy, T. XI, c. 69, p. 2. — J. Chartier, p. 260. — Berry, p. 468.
(5) Rymer, T. XI, p. 303.

l'année 1452; mais ses ennemis étaient plus forts qu'il ne s'y était attendu, la ville avait refusé de lui ouvrir ses portes : forcé à négocier, il avait consenti à licencier son armée, et bien peu après il avait été arrêté comme il sortait du cabinet du roi. Soit modération, soit crainte d'exciter une révolte, la reine se contenta d'exiger de lui le serment qu'il ne mettrait plus d'obstacle à son autorité, et elle le remit en liberté. Ainsi, dans le moment où les députés de la Guienne réclamèrent son assistance, elle se trouvait délivrée de l'opposition, qui, depuis plusieurs années, paralysait les forces de l'Angleterre (1).

Marguerite crut qu'en profitant de l'occasion favorable qui se présentait à elle de reconquérir la Guienne, elle détruirait l'accusation que répétaient contre elle ses ennemis, d'avoir dépouillé l'Angleterre de ses plus belles possessions pour en enrichir la France. Elle nomma le vieux Talbot, alors âgé de quatre-vingts ans, lieutenant de Henri VI en Aquitaine. Elle lui donna, en date du 2 septembre 1452, les pouvoirs les plus amples pour pardonner toutes les offenses que les Gascons pouvaient avoir commises contre la couronne d'Angleterre (2), et elle le fit partir le 18 octobre avec une armée de sept ou huit mille hommes. Dès le 21, Talbot, favorisé par les vents, débarqua près de Bordeaux avec une avant-garde de sept cents hommes d'armes; le lendemain il fut introduit dans la ville par les bourgeois, avant que les soldats de Charles VII soupçonnassent qu'il devait venir; en sorte que Olivier de Coëtivy, sénéchal de Guienne, Jean du Puy du Fou, sous-maire de Bordeaux, et presque toute la garnison française, furent faits prisonniers par les Anglais (3).

Talbot, pour profiter de la surprise des ennemis, déploya sa diligence et son audace accoutumées; avant l'hiver il reconquit toutes les places que ses compatriotes avaient perdues l'année d'auparavant dans le Bordelais, l'Agenois et le Baza-

(1) Rapin Thoyras, T. IV, L. XII, p. 331-336.
(2) Rymer, T. XI, p. 313.
(3) J. Chartier, p. 261. — Berry, p. 468. — Matth. de Coucy, T. XI, c. 69, p. 3.

dois ; en même temps quatre-vingts vaisseaux arrivaient d'Angleterre pour approvisionner Bordeaux. Les Français s'étaient retirés sur leurs anciennes frontières ; le comte de Clermont, lieutenant du roi, le sire de Jalognes, maréchal de France, le sire d'Orval et Joachim Rouhault, avec six cents lances, ne songeaient plus qu'à défendre la partie de la Guienne que la France possédait depuis de longues années (1).

(1453.) Mais Charles VII était bien résolu à ne pas se laisser ravir des conquêtes auxquelles il attachait sa gloire : pendant l'hiver il rassembla son armée avec diligence, et dès le printemps de 1453 toutes ses troupes commencèrent à filer vers la Guienne : lui-même partit de Lusignan le 2 juin pour établir son quartier à Saint-Jean-d'Angély. Il y apprit que Châtillon de Périgord et Fronsac venaient de se rendre aux Anglais (2). Il donna l'ordre de les attaquer à son tour, et le 12 juin Jacques de Chabannes, grand-maître de son hôtel, et le comte de Penthièvre, avec cinq cents lances, mirent le siége devant Chalais. Cette petite place sur la Dronne, où il y avait pour toute garnison cent soixante soldats gascons, fut prise d'assaut le 17 juin, et les quatre-vingts soldats qui avaient survécu au combat furent décapités comme ayant faussé leurs serments (3) ; d'un autre côté, l'amiral de France, Louis de Beaumont, sénéchal de Poitou, et le seigneur de la Boissière, avec cinq ou six cents combattants, assiégèrent Gensac et Montremau sur la Dordogne, qui capitulèrent presque aussitôt. Les deux armées se réunissant ensuite, et se trouvant déjà fortes de quatre mille hommes, vinrent le 14 juillet mettre le siége devant Châtillon de Périgord. Les deux frères Bureau, avec sept cents ouvriers sous leurs ordres, tracèrent aussitôt leur parc d'artillerie, l'entourèrent de fossés, mirent plusieurs canons en batterie, et commencèrent à battre les murs. Talbot fut averti de cette attaque, mais il s'était

(1) J. Chartier, p. 261. — Berry, p. 462.

(2) Jacq. du Clercq, T. XIII. L. III, c. 1, p. 125.

(3) J. du Clercq, c. 1, p. 126. — Mauh. de Coucy, c. 70, p. 3. — J. Chartier, p. 262. — Amelgardus, L. V, c. 6, p. 131.

accoutumé à mépriser les Français ; il ne leur croyait point l'audace de tenir devant lui, et, prenant de huit cents à mille Anglais, il partit de Bordeaux pour surprendre les assiégeants. Il donna ordre à ses lieutenants de le suivre avec toutes les forces dont ils pouvaient disposer ; elles ne passaient pas quatre ou cinq mille hommes. Le mercredi 17 juillet, au point du jour, il arriva en vue du camp français. Les assiégés de Châtillon lui firent dire que ses ennemis, avertis de son approche, prenaient déjà la fuite. Ils se concentraient seulement dans le parc d'artillerie que les frères Bureau avaient fortifié. Un parti de francs-archers occupait une abbaye à quelque distance, et ils avaient déjà reçu l'ordre de se retirer lorsque Talbot les attaqua. Leur retraite se changea en fuite, et ils perdirent une centaine d'hommes ; cependant ils s'étaient déjà battus de manière à faire comprendre à Talbot que la résistance serait plus obstinée qu'il ne s'y était attendu d'abord. Il résolut donc d'attendre le corps d'armée parti après lui de Bordeaux, et il donna quelques heures de repos à sa troupe (1).

Les Français attendaient l'attaque dans leur parc d'artillerie : les maréchaux, l'amiral, le grand maître-d'hôtel, le comte de Penthièvre, le sénéchal de Poitou, Pierre de Beauvau, se partageaient les postes dangereux. Talbot, qui s'était arrêté à l'abbaye d'où il avait chassé les francs-archers, y avait été rejoint par les troupes qu'il avait laissées à Bordeaux, et il avait donné l'ordre à son chapelain de lui dire la messe. Mais à peine celui-ci avait-il commencé, qu'un messager vint lui dire que les Français s'enfuyaient et abandonnaient leur parc. Sans chercher à s'en mieux assurer, il s'écria : « Jamais je n'ouïrai la messe, ou aujourd'hui j'aurai rué bas la » compagnie des Français ici devant moi. » A l'instant il fit prendre les armes à sa troupe, et il marcha avec impétuosité vers le pont, en criant : « Talbot ! Saint-George ! » Bientôt un de ses gentilshommes accourut lui dire que les Français,

(1) J. Chartier, p. 263. — J. du Clercq, c. 2, p. 128. — Matth. de Coucy, c. 71, p. 10.

loin de s'enfuir, s'étaient si bien fortifiés, qu'il n'avait aucune chance de succès à les attaquer. Talbot s'emporta, le frappa même au visage, et s'élança vers la barrière. Il était monté sur un petit cheval, armé d'une brigandine couverte de velours vermeil. A son approche, une décharge de coulevrines et de ribaudequins, dirigée par les frères Bureau, enleva plusieurs files de ses soldats. Cependant le guidon de Talbot réussit à planter son étendard sur la barrière même, mais à l'instant il fut tué et son étendard renversé; les braves des deux armées s'acharnèrent à le prendre et le reprendre pendant une heure tout entière : durant cette mêlée, un coup de coulevrine tua la haquenée de Talbot et la renversa sur lui; un soldat l'acheva par terre d'un coup de dague qu'il lui plongea dans la gorge, sans le connaître et sans que les Anglais s'aperçussent qu'il avait disparu. Son fils, un de ses neveux, et un bâtard de Sommerset, furent cependant tués autour de lui. Enfin les Anglais ralentirent leur attaque; alors les Français ouvrirent leurs barrières, s'élancèrent sur eux, et achevèrent de les mettre en déroute. Les hérauts d'armes, chargés de compter les morts, assurèrent que les Anglais avaient perdu quatre mille hommes dans cette bataille, deux cents seulement furent faits prisonniers, un millier peut-être s'enfuit dans les bois ou dans la ville de Châtillon. Les Français étaient trop harassés par le combat pour les poursuivre long-temps. Le corps de Talbot fut relevé et exposé sur un pavois, mais il était si défiguré par de nombreuses blessures, que ce ne fut que le lendemain que son héraut d'armes le reconnut, et que les Français apprirent qu'ils étaient délivrés de leur plus redoutable ennemi (1).

Dès que la mort de Talbot fut connue, les Gascons sentirent qu'il ne leur restait plus qu'à se soumettre aux meilleures conditions qu'ils pourraient obtenir, et les Anglais qu'à se rembarquer. La résistance qu'ils continuèrent à opposer aux

(1) Matth. de Coucy, T. XI, c. 71, p. 12-16. — Jacq. du Clercq, T. XIII. L. III, c. 2, p. 128-131. — J. Chartier, p. 264-265. — Berry, p. 469. — Amelgardus, L. V. c. 7, f. 133.

armées du roi, qui grossissaient et arrivaient de tous côtés sur eux, n'eut plus d'autre but que d'obtenir de meilleures capitulations. Châtillon, qui contenait encore une garnison de plus de quinze cents combattants, se rendit aux premières décharges d'artillerie, dès le surlendemain du combat. Les gens de guerre, parmi lesquels se trouvaient le comte de Candale, le souldich de d'Estrade, les sires de Rosan et de Langlade, se confièrent à la merci du roi. Saint-Émilion se rendit ensuite; Libourne se soumit avec joie; déjà cette ville avait fait preuve de fidélité par sa résistance à Talbot. Pendant le même temps, les comtes de Clermont et de Foix, et le sire d'Albret, avec une autre armée, s'avançaient au midi de la Garonne. Dès le 14 juillet ils mirent le siége devant Châteauneuf de Médoc; cette place leur ayant été rendue au bout de quinze jours, ils se partagèrent pour assiéger en même temps Blancafort, Saint-Macaire, Langon, Villandras et Cadillac. Le roi, de son côté, était parti d'Angoulême avec beaucoup de grands seigneurs et une nouvelle armée. Il reçut à Libourne la capitulation des Anglais qui occupaient Fronsac; puis, traversant la presqu'île qu'on nomme *entre deux mers,* il arriva de son côté sur le bord septentrional de la Garonne, et se joignit à l'armée qui assiégeait Cadillac (1).

Dès le lendemain de l'arrivée du roi, le 18 juillet, Bureau fit jouer son artillerie contre un boulevard occupé par les Anglais, en avant de la porte de cette ville. Le mur fut renversé: le fossé, en partie comblé de ses décombres, fut achevé de remplir avec des fagots: les Français montèrent aussitôt à l'assaut, et en peu d'instants la ville fut prise. La garnison, commandée par un Gascon nommé Gaillardet, se retira dans le château, où elle se défendit jusqu'au mois d'octobre (2).

L'attaque de Cadillac faisait partie d'un plan général pour resserrer Bordeaux. Tout le pays d'entre deux mers était oc-

(1) J. Chartier, p. 268.

(2) Matth. de Coucy, T. XI, c. 76, p. 36. — Jacq. du Clercq, T. XIII, c. 4, p. 134. — J. Chartier, p. 218. — Berry, p. 471.

cupé par l'armée du roi qui avait élevé à Lorimont une bastille où commandait le maréchal de Lohéac ; les francs-archers occupaient les landes, et les ravageaient de manière que la ville n'en pût tirer aucune subsistance. Tous les vaisseaux que le roi avait pu obtenir du roi de Castille, du duc de Bourgogne et du duc de Bretagne, tous ceux qu'il avait pu tirer de ses provinces, et surtout du Poitou, occupaient la Gironde. D'autre part, la flotte anglaise et bordelaise était à l'ancre, à demi-lieue au-dessous de Bordeaux, dans un canal formé par une petite île que défendait une bastille. L'armée du roi s'augmentait sans cesse : d'un côté, le comte de Foix, secondé par les sires d'Albret, d'Orval et de Xaintrailles, avait plus de mille lances sous ses ordres ; de l'autre on en comptait quinze cents sous les ordres de Lohéac, de Bueil, de Beaumont, de Chabannes, de Penthièvre, de la Hunaudaye et de Montauban. Dans Bordeaux, il y avait quatre mille Anglais commandés par les sires de Camus, Clifton, les bâtards de Sommerset et de Salisbury, et autant de Gascons, que Charles VII regardait comme des rebelles, et qui, se sentant exposés à perdre la vie par la main du bourreau, étaient déterminés à la vendre chèrement.

On avait déjà fait à Charles VII des propositions de lui rendre le château de Cadillac et la ville de Bordeaux, sous condition qu'il oublierait le passé, et qu'il recevrait en grâce tous les habitants, en leur garantissant leurs corps et leurs biens. Mais le roi les avait fait refuser par son chancelier, déclarant qu'il admettrait bien tous les gens de guerre, Anglais de nation, à se racheter moyennant rançon, mais que tous ceux qui étaient originaires du Bordelais ou de la Guienne, devraient demeurer à sa discrétion. Les garnisons anglaises de Blancafort et de Cadillac finirent par accepter cette condition; elles ne songèrent qu'à leur propre sûreté, et elles abandonnèrent à la vengeance du roi les Gascons, leurs compagnons d'armes, qui s'étaient compromis pour elles. Charles VII fit en conséquence trancher la tête à Gaillardet, commandant de Cadillac, qui fut condamné comme rebelle, pour s'être montré fidèle à une maison à laquelle sa patrie obéissait

depuis trois siècles; mais Le Camus, commandant de Bordeaux, défendit avec plus de persistance les seigneurs gascons qui s'étaient confiés à lui. D'ailleurs les Français n'avaient point encore entrepris de battre en brèche ses murailles, quoique les frères Bureau déclarassent qu'avec leur artillerie ils pouvaient ruiner la ville entière. Des fièvres d'automne avaient commencé à se manifester dans le camp, où l'épidémie fit bientôt des progrès rapides. Elle enleva Jacques de Chabannes, comte de Dammartin, grand maître-d'hôtel du roi, et Pierre de Beauvau, seigneur de la Bessière, lieutenant de Charles, comte du Maine. Charles commença alors à se relâcher un peu de ses prétentions; Le Camus fit de nouvelles offres, et après trois jours de conférences, la capitulation de Bordeaux fut signée, le 12 octobre. Elle portait que la ville paierait au roi cent mille écus, qu'elle renoncerait à tous ses priviléges, mais que Charles pardonnerait aux habitants toutes leurs offenses, à la réserve de vingt des plus coupables, qui seraient bannis à perpétuité du royaume, et dont les biens seraient confisqués; tous les autres devaient conserver tous leurs biens, meubles et immeubles. Quant aux Anglais, après avoir rendu tous leurs prisonniers, et abandonné toutes les créances qu'ils avaient sur des Français, ils pouvaient s'en retourner en Angleterre. Le seigneur de Duras, le souldich de l'Estrade, les sires de Rosan, de l'Esparre, de Sale, de l'Isle et de Chalu, furent au nombre des nobles Gascons exceptés de l'amnistie (1).

Le roi prit possession de Bordeaux ainsi que de la flotte qui était à l'ancre au-dessous de la ville, le 19 octobre 1453. Les châteaux de Bénanges et de Rions avaient été compris dans la capitulation de Cadillac; il fallut cependant les assiéger séparément, et les forcer à capituler. Les prisonniers anglais furent renvoyés en Angleterre, et Charles ayant réparti des troupes dans la Guienne de manière à assurer sa défense, retourna à Tours pour y passer l'hiver.

(1) Matth. de Coucy, T, XI, c. 76-80, p. 36-51. — Jacq. du Clercq, T, XIII, c. 3, 4 et 5, p. 132-138. — J. Chartier, p. 269. — Berry, p. 471.

Toute la France était de nouveau conquise et soumise à son obéissance, à la réserve de Calais, et des petites places de Guines et de Ham, qui en dépendent. Mais quoique les Anglais fussent fort mal en état de les défendre, Charles VII ne jugea pas à propos de les attaquer. Elles étaient entourées des provinces du duc de Bourgogne, alors lié par une trève avec l'Angleterre, et les Français n'auraient pu y arriver sans violer son territoire. D'ailleurs, d'après les traités entre Charles et Philippe, si le premier les avait reconquises, il aurait dû en céder la seigneurie au second, et comme il n'avait peut-être pas moins de jalousie des Bourguignons que des Anglais, il n'avait aucun motif pour tenter à leur profit une expédition aussi dispendieuse.

Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, alors âgé de cinquante-sept ans, était bien toujours de droit le premier des princes du sang ; il était pair de France à double titre, comme duc de Bourgogne et comme comte de Flandre ; il possédait en outre plusieurs des plus belles provinces de la monarchie : l'Artois, le Nivernois, le Charolais, le Rhételois; mais, d'autre part. il possédait un grand nombre de provinces relevant de l'empire : les duchés de Brabant, de Luxembourg et de Limbourg; les comtés de Bourgogne, de Hainaut, de Hollande, de Zélande et de Westfrise. Par le traité d'Arras, du 21 septembre 1435, il avait été dispensé personnellement de l'hommage au roi Charles VII. Toutes ces circonstances avaient fait de lui un prince indépendant de la monarchie ; on ne le voyait plus à la cour ; il résidait dans ses États, et il y faisait la paix ou la guerre sans consulter la France, sans se lier à ses intérêts. Il avait, comme ses aïeux, le goût du faste ; mais il semblait y attacher une importance politique, et vouloir prouver ainsi que s'il consentait à se reconnaître comme inférieur en dignité à son cousin Charles, il était fort son supérieur par la richesse de son État, sa puissance réelle, et la splendeur de sa cour. Charles VII exprima son mécontentement de ce que, dans ses actes, Philippe s'intitulait, *par la grâce de Dieu, duc de Bourgogne, de Brabant et de Limbourg*. Pour le satisfaire, le duc de Bourgogne déclara, le 26 novem-

bre 1448, qu'en employant sa formule, il n'avait prétendu s'attribuer aucun droit nouveau sur les pays et seigneuries qu'il tenait en France, reconnaissant à leur égard le roi de France pour son souverain seigneur. De son côté, le roi déclara, le 28 janvier 1449, qu'il était satisfait, et qu'il consentait à ce que la formule demeurât telle qu'elle avait été écrite. En même temps il révoqua l'ordre qu'il avait donné de percevoir dans les États de Bourgogne quelques redevances féodales (1).

(1448-1453.) Si le duc de Bourgogne était devenu étranger à la France, les provinces sur lesquelles il régnait l'étaient bien davantage encore. Une guerre civile venait de s'allumer en Flandre par l'imprudence du souverain, qui avait de nouveau attenté aux priviléges de ses sujets; mais les Français, séparés de langage, de lois, de mœurs d'avec les Flamands, n'y prenaient aucun intérêt, et ne s'en apercevaient presque pas. Nous nous croyons tenus à donner un précis bien rapide de ces événements, puisqu'une province encore française de nom, en était le théâtre; mais nous en épargnerons le détail à nos lecteurs, car la Flandre devait devenir toujours davantage étrangère à la monarchie française.

Ce fut en 1448 que le duc Philippe tenta d'établir à son profit une gabelle sur le sel, telle qu'elle existait en France, ou de dix-huit sols de Paris par sac de sel; sans que les États de Flandre, auxquels seuls appartenait le droit de voter les impots, y eussent consenti. La ville de Gand refusa de s'y soumettre (2). Le duc pour la punir, voulut restreindre les priviléges de la magistrature, et il ôta au doyen des bourgeois. chef de cinquante-deux métiers, l'office de bailli de la ville, que, selon les anciennes coutumes, il exerçait de droit. Les Gantois résistèrent encore; mais, en septembre

(1) Ordonn. de France. Préface du T. XIV, p. 1 et 2. — Ordonn. *Ibid.*, p. 43, 44. — Dumont, Corps diplom., T. III, p. 166.

(2) Meyer, *Annal. Flandr.*, L. XVI, f. 301. — Mém. d'Olivier de La Marche, T. VIII, c. 22, p. 272. — Matth. de Coucy, T. X, c. 50, p. 318. — Jacq. du Clercq, T. XIII. L. II, c. 1, p. 1. — Barante, Ducs de Bourgogne, T. VII, p. 332.

1449, Philippe mit de fortes garnisons à Oudenarde, Termonde, Gavre et Ruppelmonde; il fit barrer les canaux, et il exigea de nouveau des Gantois la gabelle de sel; il y ajouta une taxe sur le blé et sur la mouture; il destitua tous leurs magistrats, et il publia dans toute la Flandre l'ordre de n'obéir en rien aux gens de Gand (1).

Les trois autres membres des États de Flandre : Ypres. Bruges et le Franc s'interposèrent, et, après sept mois de discussion, ils prononcèrent une sentence arbitrale, presqu'en tout favorable au duc, toutefois Philippe, non content de ce compromis, auquel les Gantois s'étaient soumis, recommença à troubler la paix; il exila sans jugement, et au mépris de l'amnistie promise en son nom, ceux qu'il regardait comme les chefs de la bourgeoisie, et qui s'étaient confiés en sa merci. A cette nouvelle, le peuple de Gand se souleva de nouveau: il arrêta dix-huit gentilshommes, plus dévoués à l'autorité absolue qu'aux droits de leur patrie. Les magistrats nommés par le duc auraient eu le même sort, mais ils prirent la fuite, et le peuple en nomma de nouveaux. Au milieu de ce tumulte, les Gantois envoyèrent encore au duc une députation pour le supplier de leur rendre justice, mais ils n'en furent point écoutés. Alors se reforma soudainement l'ancienne confrérie des Chaperons-Blancs, et quelques officiers du duc, qui avaient violé les priviléges de la ville, furent exécutés d'une manière cruelle (2).

(1450.) Philippe sentit alors l'importance de la rébellion qu'il avait si imprudemment excitée, et il temporisa pendant toute l'année 1451. Il voulait surtout empêcher les Gantois de former une alliance avec les autres villes de Flandre, pour la défense de leur liberté commune, ou d'obtenir la protection de Charles VII; mais celui-ci, qui était loin de s'intéresser aux libertés des peuples, et surtout à leur droit de

(1) Meyer, L. XVI, f. 302.— Jacq. du Clercq, c. 4, p. 9.— Amelgardus, L. V, c. 8, f. 136. — Barante, T. VII, p. 336.

(2) Meyer, L. XVI, f. 302, verso. — Matth. de Coucy, c. 50, p. 327. — Jacq. du Clercq, T. XIII, c. 6, p. 12. — Barante, Ducs de Bourgogne, T. VII, p. 339.

refuser les impôts, le fit assurer « qu'il ne voudrait en rien soutenir ou conforter ceux de Gand pour des choses déraisonnables (1). » Philippe fit alors assembler ses hommes d'armes en Picardie, en Artois et en Flandre. Le 7 avril, 1452, les députés des trois membres de Flandre et de la ville de Liége, alarmés par ces préparatifs de guerre, se présentèrent à lui, pour le conjurer à genoux d'épargner sa bonne ville de Gand; mais il leur répondit qu'il ne pouvait traiter avec des sujets qui portaient l'arme au poing; et la guerre commença. Les Gantois, au nombre de trente mille hommes, vinrent assiéger Oudenarde. Le comte d'Étampes, s'avançant par la rive gauche de l'Escaut, les attaqua le 24 avril 1452, et les contraignit à la retraite. Cependant les Gantois combattirent en reculant jusqu'aux portes de Gand, et ne démentirent point leur ancienne réputation de bravoure (2).

(1452.) La guerre continua aux portes de Gand; elle fut souillée par des cruautés dont on ne voyait plus d'exemples dans les combats entre les Français et les Anglais. Cette férocité était la conséquence de la haine de la noblesse contre le peuple: on ne faisait plus de prisonniers, ou si, par exception, un gentilhomme avait épargné quelques bourgeois, Philippe les achetait au prix d'un marc d'argent par tête pour les faire périr (3). Au milieu de juin, douze mille Gantois s'avancèrent jusqu'aux portes de Bruges, pour chercher à engager cette ville à s'unir à eux; mais les gens de Bruges, qui avaient déjà éprouvé les vengeances du duc, et qui avaient été dépouillés de tous leurs priviléges, n'osèrent jamais prendre un parti si hardi. Le pays de Waes, et les villes de Hulst, Bouchoute, Asserède et Axèle, qu'on nommait les *Quatre Métiers*, secondèrent, au contraire, les Gantois de tout leur

(1) Olivier de La Marche, T. VIII, c. 22, p. 279.—Barante, T. VII, p. 348.

(2) Meyer, L. XVI, f. 304.—Olivier de La Marche, c. 23, p. 282, et c. 24, p. 293. — Matth. de Coucy, T. X, c. 50, p. 336. — J. du Clercq, c. 8, p. 18. — Barante, T. VII, p. 359.

(3) Meyer, L. XVI, f. 305, v. — Olivier de La Marche, T. VIII, c. 25, p. 307. — Matth. de Coucy, c. 59, p. 362. — Jacq. du Clercq, c. 10, p. 23. — Barante, T. VII, p. 365.

pouvoir. Ceux-ci s'étaient fortifiés à Baersselle, village près de Ruppelmonde. Philippe les en fit sortir par une fausse attaque, le vendredi 16 juin 1452, et les battit dans la plaine; mais il y perdit son fils naturel Corneille, alors connu sous le nom du *Bâtard de Bourgogne*. Pour le venger, il fit massacrer tous ses prisonniers (1).

Les Gantois avaient imploré la médiation de Charles VII. et celui-ci leur avait en effet envoyé des ambassadeurs, qui furent reçus à Gand, vers la fin de juin, avec beaucoup d'honneurs; mais ils ne trouvèrent de part et d'autre aucune disposition à faire des concessions. Le duc, écrivaient-ils au roi, en date du 22 juin, était fort irrité, ne prenait nul homme à merci, et faisait brûler les villes et les villages; et les Gantois ne voulaient abandonner aucun de leurs priviléges (2). Les hostilités, cependant, tournaient presque toutes au désavantage des pauvres bourgeois. Le comte de Charolais, fils du duc, faisait, dans cette guerre, ses premières armes, et il mettait tout son plaisir, comme toute sa gloire, à faire couler en abondance le sang des vilains. C'était aussi de cette manière que les courtisans de Bourgogne entendaient la chevalerie, que Philippe croyait avoir rétablie à sa cour. au milieu des fêtes et des tournois. Les nouveaux chevaliers ne songeaient qu'à s'égaler aux Roland et aux Olivier du temps de Charlemagne, par la destruction d'une vile canaille (3).

Les ambassadeurs de Charles VII firent enfin accepter, par les deux partis, une suspension d'armes de six semaines, pendant laquelle ils ouvrirent des conférences à Lille; mais les députés d'un roi absolu étaient de mauvais défenseurs des

(1) Meyer, L. XVI, f. 306, 307. — Olivier de La Marche, c. 23, p. 329. — Matth. de Coucy, c. 61, p. 370. — J. du Clercq, c. 15, p. 33. — Barante. T. VII, p. 375.
(2) Meyer, L. XVI, f. 308. — Olivier de La Marche, c. 26, p. 344. — Matth. de Coucy, c. 63, p. 378. — Jacq. du Clercq, c. 17, p. 38. — Barante, T. VII, p. 382.
(3) Olivier de La Marche, c. 26, p. 347. — Matth. de Coucy, c. 65, p. 384. — Barante, T. VII, p. 396.

priviléges de la Flandre. Par leur prononcé du 4 septembre 1452, ils abolirent presque toutes les libertés de Gand, et condamnèrent la ville à payer au duc une amende de 250,000 reydders d'or. Les Gantois se regardèrent comme trahis par eux ; ils rejetèrent le prononcé, et reprirent les armes. Quinze cents aventuriers anglais, qui étaient à Calais, vinrent se joindre à eux, et augmentèrent leur courage. L'hiver se passa sans que le duc envoyât contre eux une nouvelle armée, et, au mois de février 1453, les négociations recommencèrent à Bruges (1).

Ces négociations n'eurent pas plus de succès que les précédentes; et, au mois de juin, le duc, malgré l'épuisement de ses finances, rassembla une armée assez nombreuse pour s'approcher de Gand. Il vint assiéger Schendelberke. Deux cents Gantois, qui y tenaient garnison, s'y défendirent avec vaillance ; mais ils durent succomber enfin ; ils se livrèrent à la merci du duc, qui les fit tous massacrer. Philippe assiégea ensuite le château de Poucke ; Jacques de Lalaing, un des chevaliers qu'il aimait le plus, fut tué devant ses murs ; pour le venger, le duc fit mettre à mort tout être vivant qui fut trouvé dans Poucke (2). Le 6 juillet, il vint assiéger Gavre. Il y a lieu de croire qu'il corrompit le commandant de ce château, et qu'il l'engagea à trahir sa patrie. Ce commandant se rendit à Gand ; là il affirma que l'armée du duc était réduite à quatre mille combattants, et il engagea les bourgeois à venir l'attaquer sous les murs de Gavre. Quarante-cinq mille hommes de milice, soit de Gand, soit du pays de Waes, des Quatre-Métiers et de la campagne environnante, sortirent de Gand le 22 juillet, marchèrent sur Gavre. Cette place s'était rendue la veille, et tous ses habitants avaient été perdus. Les quinze cents Anglais, qui jusqu'alors avaient secondé

(1) Meyer, L. XVI, f. 308. — Olivier de La Marche, c. 26, p. 353. — Matth. de Coucy, c. 68, p. 388. — Jacq. du Clercq, c. 23, p. 46.—Barante, T. VII, p. 412.

(2) Meyer, L. XVI, f. 313. — Olivier de La Marche, c. 27, p. 377 et 382. — Matth. de Coucy, c. 81, p. 52, et c. 82, p. 54. — Jac. du Clercq, c. 28, p. 38, jusqu'à c. 47, p. 94. — Barante, T. VII, p. 420.

les Gantois, désertèrent et passèrent sous les drapeaux de Bourgogne, en même temps que l'armée bourguignonne commença l'attaque. Les Gantois, sans se laisser troubler par cette double trahison, n'en combattirent pas avec moins d'obstination et de courage. Leurs lourdes phalanges avançaient toujours, et repoussaient la cavalerie du duc, lorsque. tout à coup, un chariot de poudre sauta au milieu de cette épaisse colonne d'infanterie, et y fit une large trouée; un moment de terreur empêcha les bourgeois de la refermer aussitôt, et la gendarmerie du duc s'y précipita. Dès lors le massacre commença, car tous ces gentilshommes avaient reçu l'ordre de n'accorder aucun quartier à des bourgeois. Ceux-ci se défendaient cependant avec une vaillance, à laquelle Olivier de la Marche rend lui-même témoignage, « Et se com- » battoient, dit-il, et défendoient les Gandois moult vaillam- » ment, et moult navrèrent et blessèrent de gens et de » chevaux; et certes un Gandois vilain, et de petit état, » et sans nom pour être recognu, fit ce jour tant d'armes, » tant de vaillance et d'outrages, que si telle aventure était » avenue à un homme de bien, ou que si je le susse nom- » mer, je m'acquitterois de porter honneur à son harde- » ment (1). »

Vingt mille hommes furent massacrés dans cette effroyable boucherie; la milice de Gand était détruite, et la ville ne pouvait plus opposer de résistance. Cependant Philippe fut ému de compassion par la ruine de la plus grande ville de ses États. « Combien, dit-il, que par la divine aide, j'aie la » main au-dessus de mes sujets les Gandois; toutefois, je » veux user de grâce et de miséricorde; ni oncques je n'eus » pitié d'eux ni de leur cas, jusques à cette heure. Si veux » que lettres soient faites, adressantes à la ville de Gand, » contenant que sans avoir regard à l'avantage que j'ai par la » victoire, mais pour l'honneur de Dieu seulement, tout, tel, » et semblable traité que je leur ai accordé à Lille et ailleurs,

(1) Mém. d'Olivier de La Marche, T. VIII, c. 28, p. 398.—Meyer, L. XVI, f. 313. — Jacq. du Clercq, T. XIII, c. 49, p. 97, c. 54, p. 107.

» en leur plus grande prospérité, si je le veux tenir et accom-
» plir (1). »

Les chroniqueurs du duc font sonner bien haut cette grâce; elle n'était pas cependant fort libérale. Le traité qu'il avait voulu imposer à Lille aux Gantois, et qu'il leur offrait de nouveau, les soumettait aux plus humiliantes expiations, à la perte de presque tous leurs priviléges, et à des amendes ruineuses, qu'il aggrava encore; car au lieu de 250,000 reydders d'or, il leur en demanda 350,000 (2). Mais, après le massacre de Grave, les Gantois n'étaient plus en état de résister, en sorte qu'ils acceptèrent le pardon que leur offrait leur duc, avec une vive reconnaissance.

Le 31 juillet, tous les survivants entre les défenseurs de la liberté attendirent le duc aux portes de Gand, à genoux, nu-pieds, sans autre vêtement que des brayes de toile. Dès qu'il parut, l'air retentit de leur cri : *Miséricorde aux gens de Gand!* Ils trouvèrent, en effet, miséricorde pour leur vie; mais la ville qui avait entretenu si long-temps dans les Pays-Bas le foyer de la liberté, tomba sous le joug le plus âpre et le plus humiliant (3).

Nous avons dit que des aventuriers anglais avaient marché d'abord de Calais au secours des Gantois, qu'ensuite, en les abandonnant à Gavre, ils avaient précipité leur défaite. Mais, dans l'une et l'autre circonstance, ces Anglais n'avaient point agi d'après les ordres de leur gouvernement; accoutumés aux combats dès l'enfance, ils n'avaient écouté que leur propre avidité, en mettant à profit cet intervalle de loisir entre les guerres civiles de France et les guerres civiles d'Angleterre. Celles-ci paraissaient déjà imminentes, mais n'avaient pas encore commencé, tandis que, quoiqu'il n'y eût point de paix entre la France et l'Angleterre, point même

(1) Olivier de La Marche, c. 28, p. 399. — Jacq. du Clercq, c. 55, p. 110. — Amelgardus, L. V, c. 11, f. 141.

(2) Meyer, L. XVI, f. 314, v.

(3) Meyer, L. XVI, f. 315. — Olivier de La Marche, c. 28, p. 402. — Matth. de Coucy, c. 85, p. 55, et le Traité, c. 84, p. 60. — Jacq. du Clercq, c 56, p. 113. — Barante, T. VII, p. 428-439.

de négociation entamée pour en établir une, la guerre avait cessé, parce que les deux peuples ne se trouvaient plus à portée de se rencontrer. Pendant cette même année 1453, Henri VI était tombé gravement malade. On ne donne aucun détail sur les symptômes de sa maladie, mais il semble que c'était la même dont son aïeul Charles VI avait été si longtemps affecté. Comme il était dans cet état, Marguerite d'Anjou, qui depuis neuf ans avait été mariée avec lui sans avoir d'enfants, lui donna, le 23 octobre 1453, un fils nommé Édouard, dont la naissance donna lieu aux bruits les plus désavantageux sur le compte de la reine (1). On avait obéi à Marguerite tant qu'on avait pu croire que le roi avait une volonté, et qu'elle lui avait fait réellement adopter les ordres qu'elle lui suggérait; mais depuis que Henri VI ne pouvait plus donner même cette sanction apparente aux actes du gouvernement, Marguerite ne paraissait plus aux Anglais qu'une princesse française, attachée de cœur aux ennemis les plus acharnés de l'Angleterre, et ne voulant écouter les conseils que de ce duc de Sommerset, qui avait perdu toutes les possessions des Anglais en France, si ce n'est par trahison, du moins par lâcheté ou par incapacité. Les Anglais voulurent avoir une garantie que les intérêts anglais seraient désormais mieux consultés. Ils voulurent que des princes, des grands seigneurs, vraiment anglais, fussent admis dans le conseil. Bientôt il n'y eut plus moyen de résister à ce vœu national. Avant la fin de l'année, le duc d'York, le comte de Salisbury de la maison de Newill, le comte de Warwick son fils, et quelques autres furent introduits dans le conseil de Henri VI. Ils se comptèrent, et reconnaissant qu'ils étaient les maîtres, ils expédièrent sous le grand sceau, le 13 février 1454, des lettres patentes qui autorisaient le duc d'York à tenir le parlement à Westminster, à y faire toutes les choses qui appartiennent à l'autorité royale, et à le dissoudre ensuite (2).

(1) Rapin Thoyras, T. IV, L. XII, p. 339.

(2) Rymer, T. XI, p. 344.—J. Chartier, p. 283. — Matth. de Coucy, c. 86, p. 82. — Jacq. du Clercq, c. 3, p. 124.

(1454). Dès-lors le duc d'York commença à agir comme s'il eût été nommé lieutenant-général du royaume, et le premier usage qu'il fit de sa nouvelle autorité fut de faire arrêter le duc de Sommerset dans la propre chambre de la reine, et de l'envoyer à la Tour (1). Les communes portèrent à la chambre des lords une accusation contre ce duc, pour avoir, par sa faute, laissé perdre la Normandie. Le grand sceau fut donné, le 2 avril, au comte de Salisbury, et, le 3, le parlement nomma le duc d'York protecteur du royaume, défenseur de l'Église, et premier conseiller du roi, jusqu'au temps où le prince Édouard, fils de Henri VI, âgé seulement de six mois, serait en âge de remplacer lui-même son père (2). C'était, sans doute, une chose étrange que le duc d'York, qui prétendait secrètement avoir un titre à la couronne supérieure de la maison de Lancastre, se présentât pour être le protecteur et le lieutenant de celle-ci.

Un des premiers usages que fit le duc d'York de son nouveau pouvoir, fut de venir au secours des malheureux émigrés de Gascogne, qui, par dévouement pour l'Angleterre, avaient encouru la perte de tous leurs biens, et l'exil de leur patrie. L'un d'eux, le sire de l'Esparre, venait de se laisser arrêter en Guienne, où il était rentré malgré son exil; il avait été conduit à Poitiers, mis à la question, puis exécuté. Gaillard de Durfort, sire de Duras et de Blancafort, se trouvait au contraire à Londres dans la misère. Le duc d'York lui accorda, le 21 avril 1454, une pension de cent livres, pour lui et douze de ses serviteurs; il en accorda quelques autres à divers seigneurs de Gascogne (3). Mais quoiqu'il eût travaillé à décrier le gouvernement de Marguerite comme dévoué à la France, le duc ne se proposait point, en s'attachant ces seigneurs gascons, de renouveler la guerre contre Charles VII en Guienne: il ne songea pas davantage à l'attaquer en Picardie, encore qu'il ôtât au duc de Sommerset le gouvernement

(1) Rapin. Thoyras, L. XII, p. 343.
(2) Rymer, T. XI, p. 344-346.
(3) *Ibid.*, p. 348. — J. Chartier, p. 284.

de Calais pour se l'attribuer à lui-même (1). Il avait trop à faire à se soutenir dans sa patrie, pour chercher des ennemis au-dehors.

D'ailleurs un grand événement, qui remplissait l'Europe de deuil et de consternation, aurait fait regarder, à cette époque, de nouvelles guerres entre les chrétiens, comme un acte d'impiété. Constantinople avait été prise par Mahomet II. le 29 mai 1453. Le dernier empereur grec, Constantin Paléologue, avait été massacré par les Turcs, avec quarante mille chrétiens. Aucun secours n'avait été donné par les grandes puissances de l'Occident à la capitale de l'Orient, qui, depuis si long-temps, soutenait une guerre inégale contre les infidèles, et qui, par sa résistance aux Turcs dans le moment de leur plus ardent fanatisme et de leur plus haute puissance militaire, avait sauvé la chrétienté. Déjà les musulmans avaient asservi en entier l'Église grecque; ils menaçaient les Esclavons, qui appartenaient à l'Église latine; on pouvait même trembler pour Rome et toute l'Italie. En effet, si les Turcs ne poussèrent pas plus loin leurs conquêtes, ce ne fut point parce que les chrétiens se mirent en état de leur résister, mais parce qu'eux-mêmes s'énervèrent en s'abandonnant aux voluptés, et s'abrutirent par le despotisme.

Chacune des chroniques contemporaines de France contient une relation de cette grande catastrophe; c'était l'affaire de la chrétienté, aucun peuple n'y demeurait indifférent (2). Les rois n'en recevaient pas une impression si profonde. Charles VII laissa peu voir au public qu'il eût été ému de ce grand événement. Après la campagne de Guienne, il s'était retiré aux Montils-lès-Tours, et il y avait repris sa vie de château, dérobant, autant qu'il pouvait, aux yeux de ses sujets ses amours avec madame de Villequier, cousine d'Agnès Sorel, et avec les demoiselles qu'elle avait soin de trouver pour lui. Philippe de Bourgogne, au contraire, prince charlatan de

(1) Rymer, T. XI, p. 551.

(2) J. Chartier, p. 271. — Matthieu de Coucy, c. 73, 74, p. 23, 31. — Jacq. du Clercq, L. III, c. 6, p. 139 à c. 9, p. 149, et Appendice, T. XIII, p. 321-331.

chevalerie, qui dépensait en tournois la plus grande partie des revenus de ses riches États, et qui croyait avoir reproduit dans ses chevaliers de la Toison d'Or les paladins de Charlemagne, s'annonça comme le champion de la chrétienté, et le chef d'une croisade nouvelle, qui chasserait Mahomet II de Constantinople, et rétablirait l'empire grec. Une fête splendide, préparée trois mois d'avance pour publier ses engagements, s'ouvrit à Lille le 9 février 1454. Ce fut un tournoi suivi d'un festin, où l'on joua les intermèdes fastueux que la cour de Bourgogne avait mis à la mode. On y vit d'abord étalés sur les trois tables où les nombreux convives devaient s'asseoir, une église avec ses cloches, son orgue et ses chantres; un navire avec ses matelots; un pâté contenant vingt-huit musiciens; un château avec ses fossés, ses tours et ses gardes, tous personnages automates, ou mus chacun à leur tour comme des marionnettes, et dont on entendait la musique. Pendant que les convives admiraient le jeu de ces mécaniques, un géant entra dans la salle, conduisant un éléphant. De la tour que celui-ci portait sur son dos, descendit une femme éplorée, qui représentait la sainte Église. Celle-ci, dans une longue complainte en vers, raconta les maux que lui avaient faits les Infidèles, et demanda aux chevaliers qui l'écoutaient de la défendre et de la venger. Le roi d'armes Toison d'Or se présenta en même temps, portant un faisan vivant orné d'un collier d'or et de pierreries, et le duc mettant la main sur le faisan, dit à haute voix : « Je voue à Dieu premièrement, » puis à la très glorieuse vierge Marie, aux dames, et au fai- » san, que je ferai ce qui est écrit dans ce billet. » Il craignait de s'aventurer à parler long-temps de suite en public, et il remit à Toison d'Or le billet pour le lire à haute voix. Il s'y engageait à aller faire la guerre aux Infidèles, soit sous les ordres du roi de France ou de son lieutenant, soit en compagnie des princes chrétiens qui voudraient l'accompagner, et à combattre corps à corps le grand-turc, si celui-ci voulait y consentir. Chacun des princes présents à ce festin, et chacun des chevaliers prononça à son tour un vœu pour se lier à la croisade. Ils se croyaient obligés d'imiter leur hôte, ils enché-

rissaient les uns sur les autres, et chacun s'engageait à quelque pénitence bizarre, jusqu'à ce qu'il eût accompli le fait d'armes qu'il lui plaisait de se prescrire d'avance. (1)

Mais le luxe le plus extravagant avait été déployé dans cette fête, et il avait si complétement épuisé l'épargne du duc de Bourgogne, au moment où il aurait convenu de la remplir pour exécuter les projets qu'il méditait, qu'il se vit forcé de congédier pour deux ans tous les serviteurs de son hôtel, sans leur accorder aucun gage (2). Puis il partit pour la Suisse et l'Allemagne, afin d'y prêcher à son tour la croisade, au milieu des fêtes qu'il recevrait. En effet, il fut défrayé durant tout son voyage, tantôt par les princes, tantôt par les villes; on lui offrit partout des divertissements chevaleresques, et on le combla de présents. L'empereur Frédéric III cependant, qu'on accusait d'avarice, ne voulut point l'attendre à Ratisbonne, et se retira dans ses États héréditaires. De son côté, le duc de Bourgogne ne se rendit point à la diète des princes allemands, qu'il avait fait convoquer à Francfort au mois de novembre, pour s'occuper de cette croisade. Il était retenu à Dijon, où il célébra, le 30 octobre, les noces de son fils, le comte de Charolais, avec sa cousine-germaine, Isabelle de Bourbon (3). Il avait député au roi Simon de Lalaing, pour lui rendre compte du vœu par lequel il s'était lié, et des efforts qu'il avait faits pour engager les princes d'Allemagne à le seconder. Mais Charles VII, tout en louant sa piété et son zèle pour l'Église, ne lui promit point de suivre son exemple, et de se mettre à la tête de la croisade; au contraire il lui fit quelques représentations sur les inconvénients que pourrait causer son absence, soit dans ses propres États, soit en France, où, comme prince du sang

(1) Matthieu de Coucy, T. XI, c. 87, p. 83, jusqu'à 183.—Jacq. du Clercq, T. XIII, L. III, c. 14, p. 159, et c. 15, p. 161. — Olivier de La Marche, T. IX, c. 29 et 30, p. 1-32. — Plancher, Hist. de Bourgogne, T. IV, L. XX, p. 283.

(2) Matth. de Coucy, T. XI, c. 91, p. 190-205.

(3) Matthieu de Coucy, c. 96, p. 210. — Jacq. du Clercq, L. III, c. 17, p. 171. — Olivier de La Marche, T. IX, c. 31, p. 32. — Barante, T. VIII, p. 34.

et proche parent du roi, il était obligé à demeurer prêt pour la défense du royaume. Il lui rappela en même temps que la France n'était nullement liée aux décisions qu'imposerait le pape sans le vouloir du roi. Cependant après avoir fait parvenir au duc de Bourgogne ces sages avis, Charles VII, par des lettres-patentes du 5 mars 1455, lui accorda la permission de lever, dans les seigneuries qu'il possédait en France, des soldats, une aide en argent, et un décime sur le clergé, pour l'accomplissement de sa bonne et louable entreprise (1). Peut-être augurait-il déjà qu'elle n'aurait point lieu. La vive impression qu'avait faite la catastrophe de l'empire d'Orient, commençait à s'effacer, et cet événement, duquel aujourd'hui on date la fin du moyen-âge et l'entrée dans les temps modernes, rentrait dans la classe des événements journaliers.

(1) P. Plancher, Hist. de Bourgogne, T. IV, L. XX, p. 285.—Preuves. *Ib.*, § 169, p. 216, et § 170, p. 218. — Barante, T. VIII, p. 55.

CHAPITRE XI.

État de la littérature française au quinzième siècle. Progrès de l'intelligence. Le clergé s'en alarme et veut l'arrêter en 1460 par les effroyables persécutions d'Arras. Armagnac chassé de ses États. Le duc d'Alençon arrêté. Le dauphin s'enfuit à la cour de Bourgogne. — **1455-1456.**

Le repos dont la France commençait à jouir laissait apercevoir qu'au milieu des orages qui l'avaient si long-temps tourmentée, une nation nouvelle s'était formée ; que des idées nouvelles, un désir nouveau d'ordre, de justice, de bon gouvernement, germaient dans la plupart des têtes ; que la barbarie du moyen-âge, cette barbarie que la guerre universelle avait maintenue en France plus long-temps que dans le reste de l'Europe méridionale, reculait enfin devant la civilisation moderne. Le symptôme le plus frappant de ce progrès se trouvait dans le langage. Dans les ordonnances ainsi que dans les chroniques des contemporains, il commençait à devenir plus clair, plus correct, plus philosophique, plus nourri d'idées. Les ordonnances de Charles VII comparées à celles de saint Louis se font reconnaître à première vue comme appartenant à une période bien plus avancée de la civilisation. par la méthode, les développements, le but que le législateur se propose ; et cependant saint Louis était bien supérieur à Charles VII, en valeur morale, en connaissance de ses affaires: de plus, quand on rappelle à sa mémoire la stupide tyrannie qui avait constamment accablé les Français depuis la première accession des rois de la maison de Valois, on pourrait s'attendre à ce que la nation eût dégénéré comme ses maitres, à ce

que le brigandage universel, la violation de tous les droits, eussent rendu les Français de Charles VII aussi incapables de recevoir de bonnes lois, que le roi lui-même de les donner.

Ce développement de l'intelligence nationale, qu'on reconnaît également au progrès de la langue et au progrès de la pensée, ne peut point s'expliquer par les révolutions politiques qu'avait éprouvées le pays; car loin de faire supposer que la prospérité publique se fût accrue ou que le gouvernement se fût amélioré, on ne saurait révoquer en doute qu'au milieu du quinzième siècle la France venait de traverser la période la plus longuement calamiteuse de son histoire. Il faut donc en chercher la cause dans la durée de l'expérience, dans l'accumulation des idées, qui présente une richesse toujours plus grande aux générations, à mesure qu'elles se succèdent, dans le mouvement enfin de la masse entière de l'espèce humaine, qui entraine en avant même les nations que des calamités particulières sembleraient devoir faire reculer.

D'autre part si l'on cherche à mesurer les progrès de l'intelligence nationale d'après ceux de la littérature, quoiqu'on y aperçoive une fermentation, on reçonnaît à peine une marche, l'on ne distingue point un mouvement qui fût propre à entraîner les esprits. La littérature française, laissée loin en arrière durant ce siècle par celles des autres nations, suivait tout au plus l'impulsion qu'elle recevait du dehors. La communication entre les écrivains français et ceux qui honoraient à cette époque l'Italie, l'Espagne et l'Allemagne, devenait sans doute plus fréquente, et elle influait un peu sur leurs ouvrages : on ne sentait point cependant qu'un esprit nouveau les animât, aucune révolution ne s'était opérée dans les lettres, et le compte que nous allons chercher à en rendre comprend également tout le quatorzième et presque tout le quinzième siècle.

Les ouvrages appartenant proprement à la littérature, qui avaient été écrits en français depuis le commencement du quatorzième siècle, et qui exerçaient seuls quelque influence sur le public de France, pouvaient se ranger sous un bien petit nombre de classes : des romans de chevalerie, des fa-

bliaux et des contes, des poésies ou allégoriques ou lyriques. des mystères, et enfin des mémoires historiques et chevaleresques. Ces ouvrages se trouvent encore dans les grandes bibliothèques, mais la plupart ne portent point de nom d'auteur. Aucune grande réputation française de ces deux siècles n'est arrivée jusqu'à nous.

Le goût de la lecture, long-temps exclusif parmi les moines et les clercs, était devenu général parmi les gens du monde; c'est-à-dire que dans toutes les cours, dans tous les châteaux. les nobles ou les chevaliers, et les dames, lisaient ou se faisaient lire. C'était le public nouveau de la France, le public qui par sa curiosité et son désœuvrement avait créé la seule littérature à la mode. Il n'y avait qu'une chose qui pût lui plaire, le récit des combats et des aventures surprenantes. Pour ce public avaient été composés au douzième et au treizième siècle les premiers romans de chevalerie. Mais à cette époque les gentilshommes lisaient rarement eux-mêmes : aussi les romans avaient été composés en vers, pour que les trouvères et les conteurs les retinssent plus aisément dans leur mémoire. Depuis que les gentilshommes s'étaient accoutumés à supporter la lecture d'autrui, ou à lire eux-mêmes, les romans en vers avaient été jugés fatigants et monotones : le grand travail du quatorzième et du quinzième siècle fut de les traduire en prose, et en langage plus moderne. Le roman de la fée Mélusine, protectrice de la maison de Lusignan, fut dédié au roi Jean, pendant qu'il était encore prince royal, ou avant l'an 1350. On vit plusieurs fois reproduire ses aventures les plus merveilleuses, dans les fêtes de la maison de Bourgogne (1). Les romans de Huon de Bordeaux, d'Ogier le Danois, et des autres paladins de Charlemagne, furent écrits ou traduits pendant les règnes de Charles VI et Charles VII; on croit que les romans de la Table ronde, ou du roi Artus, et ceux du petit Artus de Bretagne, furent écrits aussi pendant le règne de Charles VII, mais dans les provinces qui, comme la Normandie et la Bretagne, suivaient le parti anglais; en sorte

(1) Chroniq. de Matth. de Coucy, T. XI, c. 87, p. 96.

qu'on reconnaîtrait la patrie ou la faction du romancier au choix qu'il faisait de la cour d'Artus ou de celle de Charlemagne, pour y placer le siége de toute chevalerie. Philippe duc de Bourgogne ayant épousé Isabelle fille du roi Jean de Portugal, les romanciers de sa cour traduisirent du portugais Amadis de Gaule, et les autres Amadis, ainsi que tous les romans espagnols. Cette triple origine, dans les trois cours de Charles VII, de Henri VI et de Philippe explique la division des romans de chevalerie en trois classes, en trois grandes époques, qui n'ont aucun rapport l'une avec l'autre (1).

Non seulement ces romans se retrouvent en grand nombre dans toutes les anciennes bibliothèques, leur influence sur les opinions du siècle, sur la conduite des grands, se reconnaît à chaque événement. Dans les historiens du temps on trouve sans cesse des allusions à ces fables, qui prouvent qu'elles étaient dans la mémoire de tous (2). Aucun homme d'armes ne concevait la guerre, aucun prince ne concevait la politique autrement qu'il ne la trouvait dans les romans. Ceux mêmes qui, d'après le progrès des études, abordaient quelquefois les historiens de l'antiquité, ne savaient les juger que comme des livres de chevalerie. Le comte de Charolais, fils de Philippe de Bourgogne, avait joint à la lecture des romans celle des histoires qu'une érudition nouvelle commençait à rendre recommandables. « Jamais ne se couchoit, dit » Olivier de La Marche, qu'il ne fit lire deux heures devant » lui : et lisoit souvent devant lui le seigneur d'Hymbercourt, » qui moult bien lisoit, et faisoit lors lire des hautes histoires » de Rome, et prenoit moult grand plaisir ès faits des Ro» mains (3). » Mais si jamais prince prit pour règle unique de sa conduite les romans de chevalerie, ce fut ce même comte de Charolais. Nous ne savons le nom d'aucun de ceux qui pu-

(1) Les romans en vers des XII[e] et XIII[e] siècles auraient dans cette hypothèse été composés de même, les uns sous la domination des rois anglais, les autres des rois français.

(2) Selon M. Villemain, deux cent quarante-cinq romans de chevalerie furent imprimés de l'an 1462 à l'an 1520. Cours de Littérature du 25 mai 1830.

(3) Olivier de La Marche, T. VIII, c. 28, p. 407.

blièrent le nombre infini de romans de chevalerie qui datent de cette époque : comme ils n'étaient que des traducteurs, ils ne croyaient pas peut-être devoir attacher leur nom à leurs ouvrages.

Les fabliaux, comme les romans de chevalerie, avaient été d'abord la propriété des trouvères et des conteurs, qui les récitaient dans les châteaux et à la table des riches bourgeois, pour égayer les festins : c'étaient des récits en vers de quelque aventure ou galante ou bouffonne, quelquefois des contes dévots empruntés à la légende, quelquefois même des leçons de morale contenues dans quelque fable. Mais, à en juger par le langage, la plupart avaient été écrits au plus tard dans le douzième et le treizième siècle ; ce langage était même antérieur encore à cette époque, parce que les fabliaux étaient en vers, et tous ceux qui écrivaient en vers paraissaient croire que des mots vieillis et presque hors d'usage donnaient à leur style quelque chose de plus poétique. Les fabliaux n'étaient pas dépourvus de naïveté et de grâce, mais ils étaient devenus presque inintelligibles, par l'emploi des plus vieilles expressions du langage, et cet air d'antiquité faisait en même temps presque leur seul mérite poétique. Après avoir traduit en prose les romans de chevalerie, on commença aussi à traduire les fabliaux, ou plutôt à composer, pour charmer les loisirs des chevaliers et des dames, des recueils de contes et de nouvelles, qui commencèrent au quinzième siècle à se multiplier. *Les Cent Nouvelles nouvelles* furent recueillies d'après l'ordre du dauphin Louis, comme « contes qui sont moult plaisants à raconter en toutes bonnes » compagnies par manière de joyeuseté. » Et en effet, ils sont attribués au dauphin lui-même, au duc de Bourgogne, aux seigneurs de La Roche, de Saint-Pol, et à d'autres grands seigneurs de la cour de Bourgogne (1). Beaucoup d'autres recueils du même genre furent publiés dans le même siècle et le suivant. L'usage de lire ou de conter des nouvelles paraît

(1) *Voyez* les Cent Nouvelles nouvelles. La Haye, 1733, 2 vol. in-18. — Boccace et les autres conteurs italiens étaient plus anciens d'un siècle.

avoir été général dans les châteaux, dans les cours, dans toutes les réunions de la haute société; ces nouvelles, presque toutes licencieuses, n'avaient point le mérite poétique des romans de chevalerie : elles roulent sur les amours, ou les mésaventures conjugales des bourgeois autant que des chevaliers, et elles donnent une idée très défavorable de la grossièreté de cette époque, et par les mœurs qu'elles représentent, et par le peu de pudeur des dames qui en écoutaient le récit. Les romans de chevalerie et les nouvelles galantes formaient la base de la littérature populaire au quatorzième et au quinzième siècle; et c'est justement parce que des copies ou des fragments des uns et des autres se retrouvaient dans toutes les villes, dans tous les châteaux, que les noms de leurs auteurs, négligés par des copistes populaires, se sont perdus. Mais d'autres poètes de la même époque attachaient plus d'importance à leurs vers, et comptaient sur une gloire que la postérité ne leur a point confirmée. Le *Roman de la Rose*, commencé au milieu du treizième siècle par Guillaume de Lorris, et continué dans le quatorzième par Jean de Meun, avait gâté le goût des Français, en les accoutumant à regarder comme une œuvre de génie une longue allégorie, souvent fort indécente, entremêlée de prétendue philosophie, de prétendue morale, et de tout ce que l'auteur possédait d'érudition. Le *Roman de la Rose* était placé par Pasquier lui-même à côté de l'admirable poëme du Dante; aussi, pendant les quatorzième et quinzième siècles, les imitateurs de cet ennuyeux ouvrage se succédèrent en grand nombre. Le *Pélerinage* de Guillaume de Guilleville, *le Champ vertueux de bonne vie,* et *l'Évangile des Femmes* de Jean du Pin, *le Respit de la Mort* de Jean Le Fèvre, qui passèrent alors pour de savantes et ingénieuses allégories, pour des ouvrages riches en instruction, dont chacun était aussi volumineux qu'un long poëme épique, furent admirés sans être beaucoup lus, et influèrent peu sur le goût, qu'ils n'auraient pu que gâter.

La poésie lyrique était aussi cultivée à cette époque, et elle continuait à être presque exclusivement le partage des

grands seigneurs. On l'avait vu commencer au treizième siècle parmi les chevaliers compagnons de saint Louis, et l'on conserve les chansons, ou plutôt les odes en cinq strophes et un envoi de Thibaud, roi de Navarre, de Gasce Brûle, de Coucy, de Thierry de Soissons, et de plusieurs seigneurs qui marchèrent aux dernières croisades. Au quatorzième siècle, Froissart mit à la mode les pastourelles, les rondeaux et les virelais; et au quinzième siècle, Charles, duc d'Orléans, pendant sa longue captivité en Angleterre, acquit, par ses ballades, une réputation qui ne fut pas sans influence sur la politique. Les poésies du duc d'Orléans sont peut-être celles qui marquent le mieux les progrès de la langue et du goût. Leur langage est facile à comprendre; les rimes sont soignées, elles sont croisées, souvent avec artifice; les vers sont à peu près conformes aux règles qu'on suit encore aujourd'hui, avec peu d'enjambements, peu de hiatus, seulement l'*e* muet paraît avoir été plus fortement prononcé qu'il ne l'est aujourd'hui, car il porte fréquemment la césure. On ne trouve dans les œuvres du duc d'Orléans que des poésies légères et galantes, surtout des madrigaux en trois couplets, suivis d'un envoi (1). René d'Anjou, roi de Sicile, fut aussi au nombre

(1) Poésies de Charles d'Orléans, père de Louis XII et oncle de François Ier, roi de France, 1 vol. in-12 : à Grenoble, 1803, chez Giroud, imprimeur. — Mémoires de l'abbé Sellier sur les poésies du duc d'Orléans; Acad. des Inscriptions, T. XIII, p. 580-592.

Nous insérerons ici comme exemple des progrès de la poésie et du langage, un madrigal du duc d'Orléans, qui a quelques rapports avec l'histoire : c'est celui qu'il adressa, en 1433, au duc de Bourbon, son compagnon de captivité, lorsque celui-ci obtint la permission de rentrer en France.

Puis qu'ainsi est que vous allez en France,
Duc de Bourbon, mon compaignion très chier,
Où Dieu vous doint, selon la desirance
Que tous avons, bien pouoir besongnier,
Mon fait vous veulx descouvrir et chargier
De tout en tout, en sens et en folie;
Trouver ne puis nul meilleur messaigier,
Il ne faut jà que plus je vous en die.

Premièrement, si c'est votre plaisance,
Recommandez-moi, sans point l'oublier,

des princes poètes de ce siècle : dans ses vers, comme dans ceux du duc d'Orléans son cousin, on peut remarquer les progrès du langage et ceux de la versification ; mais le talent, l'inspiration, manquaient à René, aussi bien dans la poésie, la musique, la peinture, que dans l'art de régner. On a conservé de lui plusieurs ennuyeuses et pédantesques allégories, et rien de naïf ou de vivement senti. Si l'on pouvait croire à l'authenticité des poésies de Clotilde de Surville, qu'on prétend avoir vécu à cette même époque (1405-1495), on trouverait dans ses vers un progrès bien autrement marquant vers les hautes pensées, les sentiments nobles et purs qui font de la poésie l'institutrice du genre humain. Mais il suffit de lire quelques vers de Clotilde, après ceux qui ont été réellement écrits dans le quinzième siècle, pour être assuré qu'ils sont l'ouvrage d'un homme de notre temps. C'est moins encore dans la pureté du langage ou la correction de la versification qu'il en faut chercher la preuve, que dans la précision et la rapidité de la pensée, dans la plénitude de chaque vers, qui donne toujours une image complète, un sentiment fini, un contraste piquant, dont on ne trouve pas un exemple dans

A ma Dame ; ayez-en souvenance,
Et lui dites, je vous prie et requier,
Les maux que j'ai, quand me faut esloignier
Maugré mon vueil sa douce compaignie :
Vous savez bien que c'est de tel mestier,
Il ne faut jà que plus je vous en die.

Or y faites, comme j'ai la fiance ;
Car un ami doit pour l'autre veiller.
Si vous dites : Je ne sais sans doutance
Qui est celle : veuillez la m'enseignier?
Je vous répons que ne vous faut serchier
Fors que celle qui est la mieux garnie
De tous les biens qu'on saurait souhaitier :
Il ne faut jà que plus je vous en die.

ENVOI.

Si ai chargé à Guillaume Cadier
Que par de là bien souvent vous supplie,
Souvienne vous du fait du prisonnier ;
Il ne faut jà que plus je vous en die.

les poètes du quinzième siècle (1). L'auteur des poésies de Clotilde l'a présentée avec un cortége de femmes poètes qui se seraient transmis l'héritage du goût, de l'élégance et de l'invention en langue romane, dès les temps d'Héloïse jusqu'au quinzième siècle; mais Agnès de Bragelongne, Sainte des Près, Barbe de Verrue, et Amélie de Montmore, sont aussi apocryphes que Clotilde de Surville.

Au quinzième siècle, on compta encore, parmi les poètes lyriques, Olivier de La Marche et George Châtelain, qui se distinguaient en même temps parmi les chevaliers de la cour de Bourgogne; Martin Franc, qui fut secrétaire du pape Félix V; Alain Chartier, secrétaire de Charles VII. On raconte de celui-ci, qui était fort laid, que Marguerite d'Écosse, pre-

(1) J'ouvre au hasard les prétendues poésies de Clotilde, et j'affirme que quiconque a lu cent vers seulement, ou de celles du duc d'Orléans, ou de celles du roi René, ou de celles de Villon, ne pourra pas croire un instant que les vers suivants soient du même siècle.

A tout le moins, nous, que la Parque fiert
Espoir avons en la tombe nous suivre,
Qui tost, qui tard; ains trop ne nous hastons :
Doulce est encor la coupe de la vie.
Faut l'adorner de gracieux festons :
N'aurons que trop, pour désarmer l'envie,
Triste loisir de jongler des Catons.
. . . .
Suivons l'amour, tel en soit le danger !
Cy nous attend sur lits charmants de mousse.
A des rigueurs . . . . qui voudroit s'en venger,
Qui (même alors que tout désir s'émousse,)
Au prix fatal de ne plus y songer ?
Règne sur moi, cher tyran, dont les armes
Ne me sauroient porter coups trop puissants !
Pour m'épargner n'en crois onc à mes larmes ;
Sont de plaisir ; tant plus auront de charmes
Tes dards aigus, que seront plus cuisants.

Chant d'amour au printemps, p. 37-39.

On trouverait aussi des critiques verbales pour prouver que ce n'est point ici la langue du quinzième siècle; mais ce n'en est pas davantage une traduction, une modification : ce sont les pensées, ce sont les sentiments qui sont tout modernes.

mière femme du dauphin Louis, le voyant un jour endormi, lui donna un baiser, disant à ceux qui l'accompagnaient qu'elle honorait ainsi : « La précieuse bouche de laquelle » sont issus et sortis tant de bons mots et vertueuses paro- » les (1). » Ses paroles, cependant, sont demeurées imprimées ; et son *Débat de deux Fortunés d'amour*, son *Bréviaire des Nobles*, son livre des *Quatre Dames*, semblent, par leur platitude, bien peu dignes d'une telle récompense. Enfin, l'an 1431, naquit François Villon, dont le poète Marot a recueilli les œuvres, et que Boileau célèbre (2), comme ayant su le premier donner des règles à la langue et à la versification ; ces éloges, donnés à un homme crapuleux, dont les vers n'obtinrent quelque succès que par leur indécence et leur impiété, surtout par l'amère raillerie de l'auteur, qui plaisantait même sur la potence à laquelle il fut condamné, montrent quelle était alors la disette des poètes (3). Villon peut être regardé comme le créateur de la poésie burlesque ; Coquillart et quelques autres l'imitèrent.

Pour compléter la revue des poésies du quinzième siècle, il nous reste encore à parler des spectacles présentés au peuple, qu'on peut regarder comme les premiers commencements du théâtre moderne. Nous avons dit ailleurs que Charles VI protégea la confrérie des mystères de la passion, et s'y associa. Peu après, des poètes anonymes composèrent le mystère de la conception et celui de la résurrection ; puis plusieurs vies de saints reçurent une forme dramatique. Leur représentation sur des échafauds, avec de riches costumes, et en rassemblant quelquefois pour un seul mystère plusieurs centaines de personnages, était considérée comme une cérémonie religieuse ; ni les prêtres ni les femmes ne se scandalisaient

(1) Pasquier, Recherches de la France, T. VI, p. 381.

(2) Art poétique, ch. 1, v. 116.

(3) *Voyez* les Repues franches de maître François Villon et ses compagnons ; — le grand Testament de maître François Villon et le petit son Codicile ; deux livres gothiques, sans nom d'imprimeur ni date ; — les Œuvres de Fr. Villon, revues par Clément Marot, in-16, Paris, 1533 ; — Poésies de Guill. Coquillart, official de l'église de Reims. Paris, 1723, in-12.

jamais de leur indécence, quoiqu'elle fût souvent extrême. On prétendait devoir toujours faire voir le vice dans toute sa difformité pour en dégoûter les spectateurs, et cependant on n'était point fâché de leur apprêter à rire en même temps par ce tableau. Les moralités des élèves de la bazoche et les farces commencèrent bientôt après; les jeunes gens qui les représentaient crurent pouvoir amuser le public, comme les prêtres, par des bouffonneries, sous prétexte de donner une leçon morale au lieu d'un spectacle religieux à leurs auditeurs. Pendant le quinzième siècle, Paris, presque toujours abandonné par la cour royale, dépeuplé et appauvri, ne put pas contribuer beaucoup à l'encouragement de ces nouveaux théâtres; cependant la bourgeoisie, dans toutes les occasions solennelles, dans toutes les entrées de rois ou de reines, dans toutes les grandes fêtes, dressait des échafauds sur les carrefours pour célébrer des mystères et des moralités aux yeux de tout le royal cortége. Les autres grandes villes imitaient cet exemple; et lorsque le duc de Bourgogne accorda un pardon d'abord à Bruges, puis à Gand, ces deux villes reçurent leur duc, à son entrée, avec des spectacles de ce genre.

La période que nous venons de parcourir ne nous a guère été retracée que par des historiens qui avaient cherché à se mettre en rapport avec ses goûts poétiques et chevaleresques. Ce n'étaient plus des moines qui consignaient dans les chroniques de leur couvent les grands événements d'un monde auquel ils étaient étrangers, et qui le plus souvent s'y intéressaient peu et ne les comprenaient pas; c'étaient désormais des gens attachés aux cours et à la nouvelle chevalerie, des gens élevés, comme les hérauts et les rois d'armes, dans une profonde admiration pour les princes; dans la persuasion que les nobles étaient une race d'hommes toute différente de celle des roturiers, et que seule elle méritait quelque ménagement; dans la confiance que pour constituer un honnête homme il fallait seulement être issu d'un sang illustre, être brave, et être libéral. Ces historiens, se destinant surtout à amuser les loisirs des chevaliers et des grandes dames, changent autant qu'ils peuvent leur histoire en roman de chevalerie; ils rap-

portent et exagèrent tous les actes de bravoure de ceux qu'ils choisissent pour leurs héros ; ils représentent avec bien plus de détails, ils étudient avec bien plus d'attention, les fêtes de cour, et surtout les tournois, que les révolutions des États; ils montrent, enfin, pour la politique une incapacité, pour la vraie morale une indifférence, pour la liberté et l'humanité un mépris, qui nous font, à notre tour, placer leur caractère au-dessous encore de celui des écrivains monastiques des siècles antérieurs. Froissart fut, en quelque sorte, le fondateur et le modèle de cette nouvelle école historique; Monstrelet, qui n'avait ni son imagination ni ses goûts poétiques, n'imita de lui que ses défauts, et raconta avec platitude ce que l'autre décrivait avec enthousiasme. Le roi d'armes Berry écrivit sa chronique dans le vrai esprit de son métier, cherchant de bonne foi à conserver une mémoire fidèle des hauts faits royaux et chevaleresques; J. Chartier, nommé historiographe de France par Charles VII, ne sut faire qu'un panégyrique militaire d'un roi qui n'était nullement militaire. Jacques du Clercq et Matthieu de Coucy, plus éloignés des cours et des personnages puissants, mais aussi plus désireux de connaître la vérité, ont recueilli avec bonne foi tout ce qu'ils ont pu apprendre; et s'ils nous fatiguent souvent par la prolixité avec laquelle ils décrivent les tournois et les fêtes, ils nous instruisent davantage en nous introduisant dans la province qu'ils habitaient, et en détaillant des événements presque domestiques. Olivier de La Marche, page de Philippe-le-Bon, et capitaine des gardes de Charles-le-Téméraire, a aussi écrit des mémoires en chevalier, et avec tous les préjugés de son état, mais en voyant les événements auxquels il avait part, du point de vue d'une station plus élevée; tandis que Guillaume Gruel, écuyer ou page du comte Arthur de Richemont, en écrivant la vie de ce grand connétable, laisse souvent percer l'âme d'un valet, plus occupé de rehausser le mérite de son maître que de s'assurer de la vérité des faits qu'il rapporte.

Il ne faut pas s'étonner si l'influence que de tels historiens exercèrent sur leurs compatriotes fut rarement avanta-

geuse. Ils pervertirent complétement leur jugement sur tous les faits militaires, en présentant toujours à leurs yeux l'idéal d'une vaine chevalerie, qui occupait dans leurs esprits la place de toutes les vérités historiques. Combattre et répandre des flots de sang leur parut la seule gloire du guerrier, sans qu'ils élevassent jamais leur pensée ou vers la morale, qui leur aurait fait distinguer le but des combats, ou vers la science militaire, qui leur aurait fait rechercher les moyens de les rendre profitables. Loin de seconder les sentiments populaires de liberté, de dignité humaine, qui commençaient à fermenter dans les masses, ils semblèrent prendre à tâche de les décrier; tandis qu'ils encouragèrent le faste des rois, ces fêtes insensées, ces tournois qui dissipaient en peu de jours les finances des plus grands princes, et qui les laissaient ensuite sans ressources dans toutes les nécessités de l'État. Loin de relever la morale, ils la dégradaient toujours plus, tantôt par les idées et les images les plus licencieuses, tantôt par la doctrine qu'ils professaient tous, que tous les vices, toutes les cruautés, toutes les perfidies, comme toutes les impuretés, pouvaient se racheter par l'ardeur de la dévotion. Charles VII et son fils le dauphin Louis, le duc de Bourgogne et son fils le comte de Charolais, furent célébrés par tous les historiens du temps comme des princes très religieux. En effet, il était impossible de pousser plus loin qu'eux la régularité dans les pratiques de dévotion, et l'obéissance aux prêtres; mais il serait difficile aussi d'observer moins les règles de la morale qu'ils ne firent les uns et les autres. Le moindre tort du BON Philippe de Bourgogne était le scandale qu'il donnait par le rang qu'il faisait tenir à la cour à ses quatorze bâtards. La cruauté de ses vengeances, son manque de foi envers ses peuples, ses dissipations, auxquelles il ne pouvait pourvoir que par des taxes excessives et arbitraires, son indulgence sans bornes pour les gens de guerre, sa confiance aveugle dans ses favoris, exposaient ses sujets à tous les genres d'oppression. Il exerçait entre autres sa tyrannie en disposant des femmes à marier. « En ce temps, dit Jac-
» ques du Clercq, par tout le pays du duc de Bourgogne, sitôt

» qu'il advenoit que aucun marchand, laboureur, et aucunes » fois bourgeois d'une bonne ville ou officier, trespassoit de » ce siècle, qui fût riche, et il délaissât sa femme riche, tantôt ledit duc, son fils, ou autres de ses pays, vouloient marier lesdites veuves à leurs archers, ou autres leurs serviteurs; » et fallait que lesdites veuves, si elles se vouloient marier, » qu'elles épousassent ceux que leurs seigneurs leur vouloient » bailler, ou fissent tant par argent, au moins tant à ceux » qui les vouloient avoir comme à ceux qui gouvernoient les » seigneurs, et aucunes fois aux seigneurs mêmes, qu'ils souffrissent qu'elles se mariassent à leur gré.... Et pareillement » quand un homme étoit riche, et il avoit une fille à marier, » s'il ne la marioit bien jeune, il étoit travaillé comme il est » dit ci-dessus. » Pour échapper à cette tyrannie, les veuves cherchaient à se remarier avant que les gens en crédit qui pouvaient convoiter leur douaire fussent informés de leur veuvage; et l'on vit, le 27 juin 1457, la veuve d'un pelletier à Arras se remarier le lendemain de la mort de son mari, avant que le corps de celui-ci fût mis en terre (1).

Nous aurons assez à parler, dans la suite de cette histoire, de la cruauté, de la brutalité, de la violence de Charles, fils de Philippe, comte de Charolais, le héros de ces historiens chevaleresques, et celui des princes du temps qui s'était le plus formé par la lecture des romans. Lui aussi était un prince très religieux, « qui toujours continuoit le service de Dieu, et » jeûnoit tous jeûnes commandés pour le moins.... Bon compagnon étoit alors avec les filles; car il n'étoit point marié; » mais lui marié jamais ne rompit son mariage.... Il étoit si » grand aumônier qu'il donnoit à tout pauvres qu'il encontroit par les villes et par les champs. Il étoit en son vertueux avenir sage, large et véritable, et se nourrit en telles » mœurs et en telles vertus, que je n'ai point lu ni su si vertueux avénement de prince.... Surtout il joûtoit très souvent, et à ce métier étoit renommé, non pas seulement » comme un prince et un seigneur, mais comme un cheva-

(1) Jacq. du Clercq, T. XIII, c. 27, p. 211.

» lier dur, puissant et à douter; et certes il fréquentoit les » joûtes en icelui temps, et gagnoit bruit et los, et enduroit » le faix et le travail, et donnoit et recevoit grands coups, » sans soi épargner, comme si c'eût été un pauvre compai- » gnon qui désirât son avancement à ce métier... » (1) « Il » étoit chaud, actif et dépiteux, et désiroit en sa condition » enfantine à faire ses volontés à petites corrections; et tou- » tefois il eut l'entendement et le sens si grands, qu'il résista » à ses complexions, tellement qu'en sa jeunesse ne fut » trouvé plus doux ne plus courtois de lui. Il ne juroit Dieu » ne nuls saints; il avoit Dieu en grand crémeur et révé- » rence. Il apprenoit à l'école moult bien, et retenoit et » s'appliquoit à lire et faire lire devant lui, du commen- » cement, les joyeux contes et faits de Lancelot et de Gau- » vain, et retenoit ce qu'il avoit ouï mieux qu'autre de son » âge (2). »

Nous rapprocherons de ces portraits celui de Charles VII, par Jacques du Clercq, pour juger en même temps, et les princes, et l'esprit et les opinions de leurs historiens. « Icelui » roi Charles, dit-il, ains qu'il eût paix au duc de Bourgogne, » menoit moult sainte vie, et disoit ses heures canoniaux. » Mais depuis la paix faite audit duc, jà soit ce qu'il conti- » nuât au service de Dieu, il s'acquainta d'une jeune femme » venue de petit lieu, nommée Agnès, laquelle depuis fut » appelée la belle Agnès, laquelle menoit plus grand état » que la reine de France; et se tenoit peu ou néant ladite » reine Marie avec ledit roi Charles, combien qu'elle fût » moult bonne et très humble dame, et, comme on disoit, » moult sainte femme... Après laquelle belle Agnès morte, » le roi Charles acquainta en son lieu la nièce de ladite belle » Agnès, laquelle était femme mariée au seigneur de Ville- » quier, et se tenoit son mari avec elle; et elle étoit bien aussi » belle que sa tante; avoit aussi cinq à six damoiselles des » plus belles du royaume, de petit lieu, lesquelles suivoient

(1) Mém. d'Olivier de La Marche, T. VIII, c. 28, p. 406 et 407.
(2) *Ibid.*, c. 22, p. 278.

» ledit roi Charles partout où il alloit, et étoient vêtues » comme reines (1). »

On sent aisément, au ton du narrateur, que les mauvaises mœurs du roi choquaient l'opinion publique. Il le témoigne également lorsqu'il raconte, en 1454, comment la dame de Villequier se fit céder Blanche de Rebreuve par ses parents, pour la donner au roi, encore que celle-ci protestât en pleurant qu'elle aurait mieux aimé conserver sa vertu, dût-elle vivre seulement de pain et d'eau claire : mais bientôt Blanche, qui était la plus belle femme qu'on pût voir, fut aussi bien avec le roi que la dame de Villequier elle-même (2). L'Église avait réservé toutes ses censures pour les vices que du Clercq reprochait au roi. Ce n'est pas qu'elle ne fût prête à les pardonner; mais elle voulait que son pardon fût acheté par des pénitences. C'était par ce mélange d'indulgence et de rigueur qu'elle tenait dans sa main le cœur des rois. Il s'en fallait de beaucoup qu'elle exerçât la même vigilance sur leurs autres péchés, sur leurs actes de rapacité, de cruauté et de perfidie. Charles VII n'était lui-même ni cruel ni vindicatif; mais ce même homme, toujours dominé par ses favoris, était incapable d'aimer personne. Il était toujours prêt à sacrifier ceux qui l'avaient servi le plus fidèlement, aux dénonciateurs qui voulaient se partager leurs dépouilles. Nous avons vu la ruine successive de ses financiers : le Florentin Otto Castellani, qui avait contribué à perdre Jacques Cœur, et qui l'avait remplacé dans la charge d'argentier du roi, fut à son tour sacrifié en 1455. Il fut arrêté le premier jour de l'année, ainsi que Guillaume Gouffier, premier chambellan du roi, par le prévôt de l'hôtel. On les accusa d'avoir fait faire et de porter des images et caractères magiques, au moyen desquels ils dominaient l'esprit du roi, et lui faisaient faire tout ce qu'ils voulaient. Gouffier fut condamné à la confiscation de tous ses biens et au bannissement; le roi lui fit grâce cependant d'une partie de la peine, et ne lui prit que mille

(1) Jacq. du Clercq, T. XIV, c. 29, p. 131.
(2) *Ibid.*, T. XIII, c. 18, p. 177.

écus, qu'il distribua avec ses emplois aux courtisans qui l'avaient accusé. Quant à Castellani, il fut reconnu innocent: mais les courtisans, qui ne voulurent pas renoncer à la confiscation de ses biens, qu'ils s'étaient déjà distribués, lui intentèrent une nouvelle accusation, celle d'un vice honteux, que des juges prévenus admirent aisément sans preuves (1).

Nous avons cherché à faire connaître par ces citations les historiens chevaleresques du règne de Charles VII, qui, écrivant en langue vulgaire, étaient universellement lus, et exerçaient une influence marquée sur l'opinion publique. Mais à la même époque commençait une autre école, une nouvelle série d'historiens latins, dont l'esprit est absolument différent, et dont l'apparition doit être regardée comme un symptôme du mouvement des esprits. C'étaient des érudits formés par la lecture des anciens, par l'admiration de Tite Live, et qui, en imitant celui-ci, voulaient composer pour d'autres érudits une histoire classique de la France. Amelgardus, Guaguinus, Belcarius, Arnoldus Ferronius, sont les écrivains de cette époque qui se proposent de satisfaire les goûts des écoliers de l'université. Une génération nouvelle commençait à se former dans les colléges; le nombre de ceux qui étudiaient les classiques, qui admiraient l'antiquité, allait croissant. La brillante carrière qu'avaient parcourue quelques érudits, à la tête desquels il fallait mettre le pape régnant. mettait les lettres latines en honneur. Le cardinal d'Estouteville, nommé par le pape, légat en France, s'était occupé activement. en 1452, de concert avec des commissaires royaux, de réformer l'université de Paris; il avait donné plus d'activité aux études, il avait supprimé plusieurs exactions indues et plusieurs fraudes, qui écartaient des quatre Facultés les pauvres étudiants (2). Déjà ceux qui se destinaient au barreau et à la magistrature commençaient à se livrer à ces fortes études, à ce travail obstiné qui, dans le

(1) J. Chartier, p. 286.

(2) Crévier, Hist. de l'Université de Paris, T. IV, L. VII, p. 170-196. — D. Félibien, Hist. de la ville de Paris, T. II, L. XVI, p. 838.

siècle suivant, donna un caractère si austère, si étranger à la cour, si modelé sur l'antiquité, aux membres du parlement. Ce mouvement d'érudition, ce désir de savoir, cette imitation des illustres lettrés de l'Italie et de l'Allemagne, se faisait sentir dans les écoles de France, sans être encore remarqué au-dehors; il préparait un changement dans l'esprit d'une classe qui devait devenir distinguée, sans que les chevaliers, qui croyaient encore constituer la nation française tout entière, s'aperçussent seulement de son existence. Se conformant à cette admiration nouvelle pour l'antiquité, plusieurs savants entreprirent d'écrire l'histoire de Charles VII et de Louis XI à la manière de Tite Live. On trouve dans leur narration plus de prétention à l'éloquence et à la philosophie que dans ceux que nous venons de passer en revue, plus d'ordre et d'intelligence dans la distribution des faits, souvent plus d'indépendance et des sentiments plus élevés; malheureusement l'imitation classique leur ôte habituellement l'accent de la vérité; en s'efforçant de parler comme Tite Live, ils ne peignent que des Romains, et non point des Français.

S'il nous est difficile de démêler le mouvement progressif des esprits dans l'université de Paris, où l'enseignement était public, et où des monuments nombreux et volumineux nous en transmettent l'histoire, il est presque absolument impossible de reconnaître la marche d'un autre enseignement, d'un enseignement secret, qui accoutumait les hommes à examiner ce que leurs supérieurs leur ordonnaient de croire, et qui préparait ainsi la réforme de l'Église. L'histoire de l'université ne nous présente guère sur ce corps, toujours jaloux de ses priviléges, que ses querelles, tantôt avec l'autorité civile, tantôt avec les ordres mendiants, et elle n'arrête point nos regards ou sur le développement des talents des professeurs, ou sur l'activité croissante des écoliers; mais l'histoire des esprits indépendants, qui rejetaient les croyances communes, était soigneusement cachée par eux-mêmes à tous les regards, car ils savaient que dès qu'ils seraient connus ils devraient périr. Cependant, le besoin d'examen s'était fait sentir, le doute avait germé dans les cœurs, les deux schismes et les discus-

sions du concile de Bâle avaient ébranlé la croyance ; ceux qui avaient approché la cour de Rome, soit qu'ils eussent connu le violent et cruel Eugène IV, ou le savant Nicolas V, protecteur des arts et des lettres, en revenaient persuadés que les chefs de leur religion la considéraient plutôt comme un grand moyen de gouvernement que comme un motif de foi et d'espérance. Ceux qui avaient négocié avec les Sarrasins, et que le grand développement du commerce avait fait vivre au milieu d'eux, commençaient à les regarder avec moins d'horreur ; d'autres s'étaient trouvés, pour la même cause, rapprochés ou des disciples de Wickleff, en Angleterre, ou de ceux de Jean Huss et de Jérôme de Prague, en Bohême. Ces derniers, protégés, depuis l'année 1444, par George Podiebrad, qui administrait alors le royaume de Bohême au nom de Ladislas-le-Posthume, jouissaient pour la première fois de la liberté de conscience, qui, jusqu'à eux, n'avait jamais été accordée à aucun de ceux que l'Église qualifiait d'hérétiques; leurs opinions se répandaient secrètement, surtout dans les villes de commerce : Jean, évêque *in partibus* de Baruth, et administrateur de l'évêché d'Arras, qui avait été pénitencier du pape Nicolas V, en 1450, prétendait que le tiers de la chrétienté était vaudois, et que l'on comptait dans la secte des évêques, et même quelques cardinaux (1). Il nous est impossible de juger jusqu'à quel point cette accusation était fondée, car les sectaires, connaissant tout le danger attaché à la manifestation de leurs opinions, les cachaient soigneusement à leurs contemporains. Ils se gardaient de confier à des écritures, qui pouvaient être saisies et témoigner contre eux, un secret qu'ils osaient à peine déposer dans l'oreille de leurs plus fidèles disciples; d'ailleurs, leurs livres, s'ils en écrivirent aucun, furent saisis et brûlés par l'inquisition, et rien ne nous est connu sur leur doctrine que le nom de Vaudois qu'on leur donnait ; nom qui fait supposer que leurs opinions étaient les mêmes que celles des Vaudois, premiers réformateurs du douzième siècle, des Albigeois, des

(1) Jacq. du Clercq. T. XIV, c. 4. p. 15.

Hussites de Bohême, et des Lollards, ou disciples de Wickleff, en Angleterre; car une correspondance secrète était maintenue entre tous ces sectaires; et lorsqu'ils purent enfin manifester leurs sentiments religieux, ils se trouvèrent, dans le siècle suivant, conformes à ceux de Luther et de Calvin.

Mais les religieux dominicains, en possession des tribunaux d'inquisition répandus dans tout le royaume, veillaient pour arrêter ce progrès des esprits, et pour ramener les consciences à l'état de soumission et de crainte qui faisait la sécurité et la puissance de l'Église; ils étaient avertis de la fermentation des esprits par l'audace des attaques contre les vices du clergé, par la faveur avec laquelle étaient accueillies les poésies qui dénonçaient les mœurs des prêtres et des moines; ils savaient que, de tous les vices, ceux qui excitent le plus l'indignation du peuple sont ceux qui offensent les mœurs domestiques, peut-être parce que ces vices détruisent plus qu'aucun autre le bonheur qui console le pauvre de l'oppression et de la misère, celui du mariage; ils savaient que le libertinage des prêtres contribuait, bien plus que leur cupidité ou leur dureté, à décrier le clergé: car même les plus dévots convenaient « que, à vérité dire, plusieurs gens d'église, et le plus, en ce » temps et long-temps paravant, étoient si dissolus au péché » de luxure et avarice, ambition et ès délices mondaines, que » ce seroit pitié à le mettre par écrit: et aussi bien les grands, » comme prélats et autres, que les pauvres prêtres, men- » diants et autres (1). »

Pour faire diversion à ces accusations, et détourner du clergé l'animadversion publique, les dominicains jugèrent convenable de dénoncer, comme répandu dans la société, et parmi ces laïques qui se permettaient de blâmer les prêtres, un autre vice pour lequel le public éprouve plus d'horreur, et qu'il est juste de punir par le dégoût et la honte, mais que les tribunaux ne peuvent poursuivre sans encourager des délations le plus souvent calomnieuses, et sans salir l'imagination par des détails infâmes. Sur des dénonciations de ce

(1) Jacq. du Clercq. T. XIII, c. 29, p. 222.

genre, deux hommes furent brûlés, à Lille, à la Chandeleur de 1457; deux autres à Saint-Omer, tandis qu'un grand nombre d'autres furent accusés ou arrêtés (1); deux autres encore furent brûlés, à Arras, le 14 mai 1458; un troisième, le 18 mai; et un quatrième, le 25 mai, quoique celui-ci, étant clerc, eût d'abord été réclamé par l'évêque (2). Au commencement de février 1459, on brûla trois personnes à Hesdin (3); et le 12 juillet, deux à Lille, où l'on coupa en même temps la tête à un archer, pour le punir de n'avoir pas dénoncé ces dernières victimes (4). Dans toutes les villes des Pays-Bas, un grand nombre de malheureux étaient arrêtés, et l'on instruisait leur procès. Dans toutes les chaires, les prêtres tonnaient contre la corruption des laïques, et annonçaient que le feu du ciel, qui avait consumé Sodome et Gomorrhe, ne tarderait pas à consumer aussi les pays voisins de la Somme.

Mais bientôt Pierre le Brousart, dominicain, maître en théologie, inquisiteur d'Arras, accueillit des accusations plus effrayantes encore, et dont il était plus difficile de se justifier, contre ceux qu'il déclara suspects de Vaudoisie; il sentit peut-être qu'il n'exciterait dans le peuple aucune indignation contre eux, s'il se contentait de rechercher les erreurs théologiques, ou de dénoncer l'esprit d'indépendance que l'Église avait punis autrefois dans les anciens Vaudois, dans les Albigeois, les Patérins, les Lollards et les Hussites. Aussi, au lieu d'examiner leur croyance, il accrédita contre eux les fables les plus absurdes et les plus dégoûtantes, des fables qui n'avaient pu être inventées que pour exciter contre des malheureux la fureur populaire; il affirma donc que les Vaudois nourrissaient des crapauds avec des hosties consacrées; qu'ils employaient ensuite leur graisse mêlée avec des os de pendus, et du sang de jeunes enfants qu'ils tuaient dans ce but, à faire un liniment qui leur servait pour toutes leurs opérations ma-

(1) Jacq. du Clercq, c. 31, p. 235.
(2) *Ibid.*, T. XIV, c. 33, p. 245.
(3) *Ibid.*, c. 42, p. 296.
(4) *Ibid.*, c. 45. p. 308.

giques. Quand ils en oignaient un manche à balai, et qu'ils montaient dessus, le diable les transportait aussitôt où ils voulaient aller en Vaudoisie. Au lieu de leur réunion, le diable se montrait à eux sous la figure de quelque animal immonde ; ils lui faisaient hommage en le baisant dans un lieu deshonnête, et ils lui faisaient ainsi don de leur âme. Le diable revêtait ensuite tour à tour la forme d'homme et de femme, et les Vaudois des deux sexes se prostituaient à lui (1).

Il est bien possible que les inquisiteurs crussent eux-mêmes ces fables, car elles sont empreintes de l'imagination sacerdotale, et on les retrouve jusqu'au dernier siècle dans tous les procès de l'inquisition. Quiconque n'obéissait pas aux prêtres, leur paraissait devoir être entaché des vices qui révoltaient le plus tous les sens. Ils commencèrent par s'attaquer à des enthousiastes dont la régularité de vie et les austérités semblaient démentir d'avance de telles accusations. Chaque année, dans chaque État, les inquisiteurs tenaient un chapitre général. En 1459 ceux de Bourgogne s'étaient rassemblés à Langres, et ils y avaient brûlé un pauvre ermite natif d'Artois, nommé frère Robinet de Vaux, qui, révolté de la corruption du clergé, s'était retiré dans les déserts pour y faire son salut. Ils s'aperçurent bientôt cependant que personne ne voulait croire qu'un homme dont chacun avait remarqué l'abstinence et la sainte vie, n'eût renoncé aux plaisirs qui étaient à sa portée, que par une effrénée sensualité. Aussi l'inquisiteur d'Arras, frère Brousart, dès son retour dans cette ville, jugea-t-il plus expédient d'attaquer des personnes dont la réputation était déjà perdue, pour qu'elles servissent à compromettre ces esprits indépendants dont il était si important de se défaire. Le 1er novembre 1459, il fit arrêter une femme de mauvaise vie, nommée Déniselle, qui fut mise à plusieurs reprises à la torture devant les vicaires de l'évêque, quatre chanoines, et les inquisiteurs. On la pressa de tant de questions, on lui fit éprouver des tourments si effroyables,

(1) Jacq. du Clercq, T. XIV, c. 4, p. 19 et 20.

qu'on lui fit confesser qu'elle était Vaudoise, qu'elle s'était rendue en Vaudoisie, et qu'elle avait pris part à chacune des abominations qu'on lui suggérait, comme commises par les Vaudois. Elle reconnut en même temps avoir vu en Vaudoisie un grand nombre de personnes que les inquisiteurs lui nommèrent. Sur cette dénonciation, les inquisiteurs ordonnèrent de nombreuses arrestations. Ils firent conduire dans leurs prisons un peintre qu'on nommait l'*Abbé de peu de sens,* et qu'on représentait comme président des assemblées de Vaudois ; un barbier, un sergent, une dame, et trois filles de joie. Les vicaires de l'évêque, après les avoir examinés, voulaient les laisser aller, mais Jacques Dubois, doyen de l'église d'Arras, l'évêque de Baruth, et le comte d'Étampes, gouverneur de la province, s'y opposèrent si fortement, *se faisant partie pour la foi,* qu'il fallut continuer le procès (1). On les mit à la torture, et les prêtres avaient un art si merveilleux pour multiplier et prolonger les tourments, qu'à la réserve du sergent, qui trouva moyen de s'étrangler en prison, tous les autres confessèrent tout ce qu'on voulut. Le 9 mai 1460 on les amena dans la cour de la maison épiscopale, couverts de hautes mitres sur lesquelles on avait peint des diables. Tout le peuple d'Arras et de dix lieues à la ronde y était rassemblé. Pierre le Brousart, l'inquisiteur qui les avait condamnés, leur adressa un sermon, dans lequel il récapitula tous les crimes dont on leur avait extorqué la confession : en même temps on exposait autour de la chaire, des tableaux dans lesquels toutes ces abominations étaient représentées, pour l'édification de ceux qui étaient trop loin pour l'entendre. Il déclara ensuite qu'il les retranchait de l'Église, comme des membres pourris, qu'il les livrait au bras séculier, et qu'il confisquait tous leurs biens au profit de l'évêque. Les échevins, sans prendre connaissance du procès, ce qui leur était interdit par l'Église, ordonnèrent aussitôt que tous ceux que leur livrait l'inquisition fussent brûlés. « Mais sitôt, dit du » Clercq, que les dites femmes ouïrent leur sentence, comme

(1) Jacq. du Clercq, T. XIV, c. 3, p. 11.

» femmes désespérées commencèrent à crier, et dire à maître Giles Flameng avocat, qui illec étoit présent, et qui » toujours avoit assisté à les interroger, tant par torture comme » autrement, tels mots : Ha ! faux traître déloyal, tu nous a » déçues : tu nous disois que nous confessassions ce qu'on » nous disoit, et qu'on nous laisseroit aller, et que n'aurions » autre pénitence que d'aller en pélerinage, six lieues loin, » ou dix, ou douze. Tu sais, méchant, que tu nous as tra» hies (1). »

Malgré ces réclamations, et les protestations qu'elles répétèrent sur le bûcher, qu'il n'y avait rien de vrai dans les confessions qu'on leur avait arrachées par la torture et par de trompeuses promesses; malgré leurs actes de dévotion, et leurs prières pour qu'on fît dire au moins des messes pour elles, ces six personnes furent brûlées vives. Elles étaient à peine expirées que l'inquisiteur fit arrêter dans Arras six hommes et six femmes. Parmi les premiers se trouvaient cette fois un chevalier et un autre gentilhomme; l'inquisition commençait à atteindre ceux dont il lui importait réellement de se défaire (2). Des arrestations nombreuses avaient été faites en même temps à Amiens, et d'autres à Tournai; mais quant aux premiers prisonniers, l'évêque d'Amiens les avait fait aussitôt remettre en liberté, déclarant qu'autant on lui en amènerait, autant il en délivrerait (3). L'opposition de l'évêque d'Amiens n'arrêta point les inquisiteurs; ils continuèrent à faire conduire dans leurs cachots de nouvelles victimes : le 22 juin 1460, ils firent arrêter encore Payen de Beaufort, chevalier, et deux des plus riches bourgeois d'Arras, qui étaient en même temps échevins de cette ville (4). Parmi les douze qui avaient été arrêtés les premiers, une femme eut le courage de résister à tous les tourments, et de protester

(1) Jacq. du Clercq, T. XIV c. 4, p. 27.

(2) *Ibid.*, c 4, p. 24.

(3) *Ibid.*, c. 6, p. 29. — L'évêque d'Amiens était alors Ferry, fils de Jean de Beauvoir et de Louise de Mailly. *Gallia christiana*, T. X, p. 1201.

(4) J. du Clercq, c. 7, p. 30.

de son innocence jusqu'à la fin : elle fut brûlée pour la punir de son obstination; neuf des prévenus avouèrent dans les tourments, puis en présence de l'échafaud ils se rétractèrent; sur cette dénégation ils furent condamnés comme relaps, et également brûlés : deux hommes qui avaient avoué à la torture persistèrent dans leurs aveux; ce fut un motif pour leur faire grâce, c'est-à-dire pour les condamner seulement à une prison perpétuelle. Le frère inquisiteur, après les avoir prêchés en public, déclarait qu'il remettait à la justice séculière ceux qu'il voulait faire périr ; cependant celle-ci n'était plus même consultée, ils étaient brûlés dès que l'inquisiteur avait prononcé leur sentence (1).

Encouragés par ces supplices, et par des dépositions qui devenaient tous les jours plus nombreuses, quoique les malheureux auxquels on les avait arrachées par la torture, les révoquassent ensuite, les inquisiteurs commencèrent à s'adresser à des gens plus élevés en dignité. Ils firent arrêter encore deux échevins, qui étaient parmi les plus riches bourgeois de la ville ; deux autres prirent la fuite, mais de nouvelles arrestations se faisaient chaque jour, et désormais elles n'atteignaient plus que des gens riches, en sorte que l'on commença à soupçonner parmi le peuple, que l'Église en voulait surtout à la confiscation de leurs biens. Le comte d'Étampes, qui était gouverneur de l'Artois pour le duc de Bourgogne, apportait autant de zèle que les inquisiteurs à la persécution des Vaudois. Quoiqu'il eût jusqu'alors compté le sire de Beaufort parmi ses amis, il repoussa toute intercession en sa faveur, et il nomma le sire de Saveuse son lieutenant, le sire de Crèvecœur bailli d'Amiens, et Guillaume de Berri vice-bailli, pour assister aux nouveaux procès qu'allait commencer l'inquisition. Deux évêques *in partibus* de l'ordre des dominicains, et beaucoup de théologiens fameux, étaient aussi venus se réunir à un tribunal qui s'était illustré par tant de zèle (2). D'autre part l'opinion publique commençait à se roidir con-

(1) Jacq. du Clercq, T. XIV, c. 8, p. 33.
(2) *Ibid.*, c. 9. p. 39.

tre ces jugements. En voulant exciter contre les Vaudois les passions populaires, on avait révolté les gens sensés. Les inquisiteurs, dans d'autres villes, avaient bien cherché à imiter ce qui se faisait à Arras : le 26 août ils avaient fait brûler à Mantes un malheureux ; mais sa femme, qui avait été arrêtée en même temps que lui, et contre laquelle ils se préparaient à informer, fut remise en liberté par ordre du parlement de Paris (1). Soit cet exemple, soit le nombre des assesseurs qui étaient venus se joindre aux inquisiteurs d'Arras, obligèrent ceux-ci à apporter un peu plus de circonspection et de lenteur dans leurs procès, et à traiter mieux leurs prisonniers. Ce fut le 22 octobre 1460 seulement, qu'ils prêchèrent publiquement le chevalier de Beaufort et trois autres de leurs plus riches prévenus; ils n'osèrent en brûler qu'un seul, et ils condamnèrent Beaufort et les deux autres à une prison de vingt ans, en confisquant leurs biens. Un de ces derniers avait résisté avec un courage indomptable à toutes les tortures que les moines avaient su imaginer. Ils lui avaient cependant fait donner quinze fois la question, et ils avaient poussé la barbarie jusqu'à la faire donner deux fois dans le même jour. La majorité des inquisiteurs déclara ensuite qu'il était impossible de le condamner à mort, puisqu'il n'avait rien avoué. Celui des quatre qui fut brûlé était un échevin d'Arras, qui probablement tomba dans l'erreur commune aux prévenus, de désavouer après qu'on les avait ramenés en prison, ce qu'ils avaient confessé à la torture; c'était donner à l'inquisition un motif pour les condamner comme relaps. « Il disculpa à haute voix tous ceux qu'il avoit inculpés de la vaudesie, dont les aucuns étoient là présents, échevins et autres; et dit que ce qu'il avoit dit, écrit, et confessé, il l'avait fait par force de gehenne, et qu'autant de gens de nom qu'il connaissoit, il les avait tous nommés, et si plus en eût connu, plus en eût confessé et nommé (2). »

Il semble cependant que les assesseurs qui étaient venus joindre l'inquisiteur d'Arras, commençaient à regarder comme

(1) Jac. du Clercq, c. 12, p. 48.
(2) *Ibid.*, T. XIV, c. 14, p. 67.

des fous fanatiques ceux qui avaient prononcé les premières sentences; ils écartèrent donc du tribunal l'évêque de Baruth, le doyen de Notre-Dame Jean Boulanger, et le sire de Saveuse, qui, dans tous les cas, voulaient toujours condamner au feu. Dès lors les procès prirent une autre tournure : neuf hommes, deux femmes, et trois contumaces furent encore jugés avant la fin de l'année, et aucun d'eux ne fut condamné à mort. Tous avaient été exposés à la torture, mais aucun des neuf hommes n'avait rien avoué, apparemment parce qu'on avait mis moins d'acharnement à prolonger leur supplice : les deux femmes avaient confessé à la torture tout ce qu'on leur avait suggéré, et cependant elles ne furent soumises qu'à des pénitences peu rigoureuses. L'issue de ces derniers procès fut regardée par les habitants d'Arras comme une preuve que tous ceux qui avaient été condamnés durant cette effroyable persécution étaient innocents (1). Long-temps après, et depuis que le roi Louis XI eut réuni le comté d'Artois à la couronne, le parlement de Paris, le 20 mai 1491, ou sous le règne de Charles VIII, déclara tous ces procès, faits trente ans auparavant, « abusifs, nuls, faits faussement, et autrement qu'à point »; condamna les héritiers du duc de Bourgogne et des principaux juges, à une amende de 6,500 livres parisis, à distribuer comme réparation entre les héritiers des victimes. « Et au surplus ladite cour a défendu » et défend aux dits évêques d'Arras, ses officiers, inquisi- » teurs de la foi, et tous autres juges, ecclésiastiques et sécu- » liers, que d'ores en avant ils usassent en procez, d'exécu- » tions extraordinaires, de gehenne, questions et tortures » inhumaines et cruelles, comme capellet, mettre le feu ès » plantes des piés, faire avaler huile et vinaigre, battre ou » frapper le ventre des criminels ou accusés, ni autres sem- » blables, et non accoutumées questions, sur peine d'en être » repris et punis selon l'exigence des cas (2). »

(1) Jacq. du Clercq, T. XIV, c. 15 et 16, p. 70-78. — Matth. de Coucy, T. XI, c. 129, p. 358.

(2) Extrait des registres du Parlement à la suite des Mémoires de Jacq. du Clercq, T. XIX, p. 233.

La persécution d'Arras avait inspiré une horreur universelle, par la cruauté extraordinaire des juges et le nombre des victimes; mais quand l'inquisition se contentait, comme dans les autres villes de France, de brûler de temps en temps quelques malheureux, personne n'osait se plaindre ou révoquer en doute sa justice. Bien au contraire, les historiens racontent avec édification le spectacle qu'elle donna à Évreux, le 23 décembre 1453, d'autant que le pénitent était un docteur en théologie, maître Guillaume Édeline, prieur de Saint-Germain-en-Laye. Il était moine augustin; les dominicains regardaient son ordre comme rival du leur, et leur haine réciproque se manifesta dans la réforme tentée par Jérôme Savonarola, et dans celle qu'accomplit Luther. Édeline fut condamné par l'inquisition comme ayant fait hommage au diable sous forme d'un mouton, comme l'ayant baisé sous la queue, et s'étant rendu à son consistoire, monté sur un manche à balai; le tout dans l'espoir d'obtenir les faveurs d'une grande dame. L'inquisiteur dominicain prêcha en public le docteur augustin, couvert d'une mitre où étaient peints des diables, mais il ne le renvoya pas ensuite au bras séculier, parce qu'il était prêtre; il le condamna seulement à être enchaîné, et nourri au pain et à l'eau dans une basse fosse, pour le reste de sa vie (1).

Presque au moment où l'Église répandait l'alarme au nord de la France par les châtiments qu'elle infligeait à ceux qui osaient secouer son joug, elle scandalisait le midi par l'indulgence qu'on affirmait qu'elle avait montrée pour les passions des princes. Jean V, comte d'Armagnac, de Fezensac et de Rodez, qui avait succédé, en 1450, à son père Jean IV, était devenu amoureux de sa sœur Isabelle, qui était d'une rare beauté: il l'avait séduite, il vivait publiquement avec elle, et il en avait eu deux enfants. Le bruit se répandit que le pape Nicolas V l'avait excommunié, et comme il était proche parent de Charles VII, le roi, pour éviter le scandale, l'envoya exhorter à se soumettre à l'Église, lui promettant, s'il voulait

(1) J. Chartier, p. 282.

se séparer de sa sœur, d'obtenir pour lui l'absolution du pape (1). Mais l'évêque de Lectourne se chargea d'une négociation plus délicate : il partit pour Rome, promettant d'obtenir du pape non seulement l'absolution pour le passé, mais aussi une dispense en faveur du comte, afin qu'il pût épouser sa sœur (2). Nicolas V était mort le 24 mars 1455, et Alphonse Borgia lui avait succédé le 8 avril, sous le nom de Calixte III. L'évêque de Lectoure réussit en effet à obtenir une bulle pour autoriser ce mariage incestueux ; mais sous le pontificat suivant, on affirma que cette bulle avait été fabriquée par Antoine de Cambray, référendaire du pape, et par Jean de Volterra, son notaire apostolique, sans que Calixte III en eût eu connaissance (3). Après tout, ces officiers étaient chargés par le pape de délivrer les bulles, et il est probable que le plus souvent ils ne le consultaient pas sur celles qu'ils expédiaient. On dit que le comte d'Armagnac n'attendit pas même que ces bulles lui fussent parvenues, pour forcer un de ses chapelains à le marier à sa sœur. Il le menaça de le faire jeter dans la rivière s'il faisait quelque difficulté à les unir. Après ce mariage scandaleux, le comte d'Armagnac eut un troisième enfant de sa sœur. Cependant Charles VII lui envoya, au commencement de l'année 1455, le comte de La Marche et la dame d'Albret, l'un son oncle et l'autre sa tante, pour essayer de le ramener à une conduite moins licencieuse. Armagnac alla au-devant d'eux. « Beaux oncles, leur dit-il, je » sais bien pourquoi vous en venez en cette marche, mais » vous pouvez bien vous en retourner, car pour vous, et pour » tous ceux qui en voudront parler, je n'en ferai autre » chose. » Dans la discussion qui suivit il tira sa dague, et menaça de les tuer (4).

(1455.) L'affaire de l'inceste aurait pourtant pu s'accommo-

(1) Matth. de Coucy, T. XI, c. 111, p. 223.

(2) Amelricus, de l'ordre des frères mineurs, fut évêque de Lectoure, de 1453 à 1479. *Gallia christiana*, T. I, p. 1082.

(3) Hist. gén. du Languedoc, T. V, L. XXXV, p. 18. — *Raynaldi Annal. eccles.*, 1460, § 113.

(4) Matth. de Coucy, c. 111, p. 237.

der, si dans le même temps le comte d'Armagnac n'avait pas offensé Charles VII, en donnant à Jean, bâtard de l'Escure, l'archevêché d'Auch, que Charles destinait à Philippe de Lévis, neveu du dernier archevêque, qui s'en était démis en faveur de celui-ci. Le roi perdit patience; il chargea le comte de Clermont, son lieutenant en Guienne, de se saisir du comté d'Armagnac. Les maréchaux de Lohéac et de Xaintrailles, beaucoup de grands seigneurs, et toutes les troupes cantonnées dans le midi, marchèrent à cette expédition. On prétendit que l'armée royale était forte de vingt-quatre mille hommes. Elle entra dans l'Armagnac à la fin de mai. En peu de temps Lectoure et dix-sept places fortes furent conquises, et le comte Jean s'enfuit avec sa sœur dans les États du roi d'Aragon (1).

Antoine de Chabannes, comte de Dammartin, qui était alors le ministre et le principal favori de Charles VII, était ennemi du comte d'Armagnac, et c'était lui qui avait précipité sa ruine. Le dauphin Louis, au contraire, qui était jaloux de tous les ministres de son père, favorisait Armagnac, et il avait choisi le bâtard d'Armagnac, frère du comte, pour commander ses troupes. La jalousie, la défiance entre la cour de Charles VII et celle de Louis allaient croissant chaque jour. Le dauphin avait confisqué la seigneurie de Valbonnais, parce qu'elle appartenait au comte de Dunois, qui commandait les armées de son père (2). Il avait attaqué, en 1454, son beau-père, le duc de Savoie, sous prétexte de réclamer l'hommage du marquisat de Saluces, mais dans le fait, par humeur de ce que le duc de Savoie avait traité avec le roi. Il lui avait pris plusieurs châteaux, et avait fait prisonniers un grand nombre de ses gentilshommes. Au bout de trois mois cependant un traité fut conclu entre eux, au mois de septembre 1454; il laissa en suspens, pour sept ans, la question de savoir si les marquis de Saluces devaient l'hom-

(1) Matth. de Coucy, p. 259. — J. Chartier, p. 283. — Berry, p. 473. — Jacq. du Clercq, T. XII, c. 23, p. 195.

(2) Préface de Lenglet du Fresnoy à P. de Comines. Collection de Mémoires, T. X, p. 31.

mage aux dauphins ou aux ducs de Savoie (1). Cette petite guerre, et la défiance du dauphin, qui le forçait à entretenir beaucoup de soldats, avaient dérangé ses finances : de plus, le roi lui avait ôté les châtellenies de Rouergue, qui formaient une partie de ses revenus. Louis qui manquait d'argent, augmenta les impôts qu'il levait sur ses peuples. Les Dauphinois se plaignirent, et Antoine de Chabannes, comte de Dammartin, se chargea de faire valoir leurs plaintes auprès de Charles VII. Il pressa celui-ci de rendre justice au peuple, de rappeler le dauphin à sa cour, et de chasser d'autour de lui les mauvais conseillers qui l'aliénaient de son père (2).

Charles VII résolut en effet d'effrayer son fils; il habitait ordinairement la Touraine, mais il s'avança dans le Bourbonnais et l'Auvergne, rappelant à lui l'armée qui avait dépouillé le comte d'Armagnac, et qui suffisait pour soumettre en peu de temps le Dauphiné. Louis fut fort alarmé; tous les messages qu'il recevait de la cour de son père étaient d'un ton menaçant. Le roi, qui lui ordonnait de s'y rendre, et qui se montrait blessé de sa défiance, ne voulait cependant lui donner aucune garantie pour sa sûreté. Louis était persuadé que les favoris de son père ne s'exposeraient pas à provoquer autant l'héritier du trône, s'ils n'étaient pas déjà résolus à ne point le laisser régner un jour. Il ne doutait point que leur dessein ne fût de l'arrêter, et s'il était une fois prisonnier, il regardait sa vie comme perdue. Il avait alors trente-trois ans, tandis que son frère Charles n'en avait que dix. Il supposait que le comte de Dammartin, déjà ancré dans le pouvoir, s'arrangerait pour qu'un roi mineur succédât à Charles VII, non un roi majeur, actif, défiant, et jaloux de lui. Il regardait ce seigneur, qu'il connaissait bien, comme capable de tout. Une fois prisonnier il serait entre ses mains, et il ne pourrait compter ni sur l'affection ou la vigilance de son père pour le garantir, ni sur son ressentiment pour le venger. Il

(1) Guichenon, Hist. gén. de Savoie. T. II. p. 91. — Barante, T. VIII, p. 88. — Duclos, L. I, p. 75.

(2) Préface de Lenglet du Fresnoy, p. 53, d'après les Recueils manuscrits de l'abbé Legrand.

envoya Guillaume de Courcillon, son fauconnier, à son père, pour lui déclarer : « Qu'il étoit prêt à faire tel serment qu'il » plairoit au roi, de le servir envers et contre tous; de re- » noncer à toute autre alliance qu'à celle de son père, et de » n'en faire aucune sans son aveu; de ne jamais passer le » Rhône, ou entrer dans le royaume, sans le consentement » du roi. En même temps, comme il étoit persuadé qu'il ne » pouvoit être en sûreté à la cour, après les faux rapports » qu'on avoit faits de lui, il le prioit de lui permettre de » rester en Dauphiné avec les serviteurs qui lui étoient atta- » chés. » Mais Courcillon ne put point obtenir la permission de voir le roi; et le chancelier, Guillaume Jouvenel des Ursins, qui fut chargé de le recevoir, lui répondit verbalement d'une manière si vague, qu'elle ne fit qu'augmenter les terreurs de Louis (1).

(1456.) Pendant toute l'année 1455, et la plus grande partie de l'année 1456, les négociations entre le père et le fils continuèrent. Louis envoyait à son père message sur message : tantôt c'était Courcillon, bailli du Bas-Dauphiné, et son fauconnier; tantôt l'archevêque d'Embrun, Gabriel de Bernes, et Jean Fautrier; tantôt Simon Le Couvreur, prieur des Célestins d'Avignon, et les gardiens des Cordeliers de Grenoble et de Moyran. De son côté, Charles lui avait envoyé les seigneurs de Torcy et de Montsoreau, leurs instructions diverses ont été recueillies. La lecture de ces pièces confirme bien plus les soupçons de Louis qu'elle ne justifie les ministres du roi. Le premier offrait tous les genres de soumissions, tous les genres de promesses; mais en même temps il laissait voir qu'il se croirait perdu s'il se mettait entre les mains de ses ennemis. Son inquiétude, ou plutôt sa terreur, se manifestait encore par les vœux et les offrandes qu'il envoyait au mont Saint-Michel, à Notre-Dame de Cléry, à Saint-Jacques de Compostelle, à Saint-Claude, et à un grand nombre d'autres

(1) Lenglet du Fresnoy, Préface, T. X, p. 55. — D'après l'instruction de Courcelles, du 17 avril, dans les Recueils de l'abbé Legrand, et dans les Preuves de Duclos, T. III, p. 81-99.

sanctuaires. De son côté, il faisait lui-même un pélerinage à la Sainte-Baume. Le roi au contraire ne promettait rien, n'ordonnait rien; il évitait même de demander catégoriquement le retour de son fils à la cour, de peur d'y devoir joindre la promesse qu'il y serait en sûreté; mais il se montrait toujours plus mécontent, toujours plus irrité contre son fils. Enfin, dans la dernière audience qu'il accorda le 20 août 1456 aux envoyés du dauphin, il leur déclara que si son fils ne se soumettait incessamment, il allait procéder contre ceux de ses officiers qui lui donnaient de mauvais conseils (1).

Cette menace se rapportait au rassemblement de l'armée que Dammartin se préparait à conduire en Dauphiné. Il devait y entrer sous prétexte seulement d'arrêter les conseillers du dauphin; cependant il avait probablement l'ordre d'arrêter le dauphin lui-même, et de le conduire à son père. De peur qu'il ne lui échappât, et ne se réfugiât en Savoie auprès de son beau-père le duc Louis, Dammartin alla auparavant trouver ce dernier, et en obtint la promesse qu'il n'assisterait point le dauphin, et qu'il ne le recevrait point dans ses États (2). Dammartin était de tous les hommes celui que le dauphin craignait le plus; il le regardait comme son ennemi capital; il le savait peu scrupuleux sur les moyens d'assurer sa fortune, et il le jugeait trop habile pour arrêter l'héritier présomptif de la couronne, le fils d'un roi déjà cassé par l'âge et la débauche, s'il n'avait pas en même temps résolu de l'empêcher de régner jamais (3).

A cette époque, Louis était déjà informé du traitement que venait d'éprouver le duc d'Alençon, un des premiers princes du sang, et de ceux que la faction qui gouvernait alors la cour avait résolu de chasser d'auprès du roi. Jean II, duc d'Alençon, fils de celui qui avait été tué à la bataille d'Azincourt, était marié à une sœur du comte d'Armagnac:

(1) Préface de Lenglet du Fresnoy, p. 43 à 60, avec les Preuves tirées des Recueils de l'abbé Legrand dans Duclos, T. III.

(2) Guichenon, Hist. de Savoie, T. II, p. 92.

(3) Matth. de Coucy, T. XI, c. 120, p. 272. — Jacq. du Clercq, T. XIII, c. 22, p. 190.

il était alors âgé de quarante-sept ans, et il se croyait plus de droit à être appelé aux conseils du roi, que Dammartin, ou le bâtard d'Orléans, entre les mains desquels il voyait qu'avait passé toute l'autorité de la couronne. Il se plaignait de ce que sa ville de Fougères était occupée par le duc de Bretagne, qui l'avait reprise aux Anglais, et il ne pouvait obtenir aucune justice quand il en demandait la restitution. Les princes du sang se regardaient comme de petits souverains, qui, pour leurs intérêts particuliers, pouvaient traiter même avec les ennemis de l'État. Le duc d'Alençon, mécontent des conseillers du roi, avait cherché à s'allier contre eux avec le dauphin, qui les haïssait autant que lui, et avec son beau-frère le comte d'Armagnac, avant que celui-ci fût dépouillé de ses États. Il paraît aussi qu'il était entré en négociations avec le duc d'York, au fils duquel il avait offert sa fille en mariage. Il lui avait envoyé un prêtre de Domfront, nommé Thomas Gilet, et ensuite d'autres émissaires obscurs. On assure que dans la correspondance que ceux-ci établirent entre les deux ducs, ils promirent, au nom du duc d'Alençon, qu'il ouvrirait aux Anglais les places de son duché, quand ceux-ci se seraient rendus maîtres de nouveau de la Normandie (1). Mais jamais cet événement n'avait paru plus improbable : les guerres civiles d'Angleterre, entre le duc d'York et la reine Marguerite, avaient déjà commencé, et le duc d'Alençon n'aurait pu sans folie songer à se révolter contre le roi, avec l'aide d'un ennemi qui ne pouvait pas se défendre lui-même. Au mois de mars 1455, Marguerite avait ôté au duc d'York le gouvernement de Calais. Celui-ci s'était retiré dans le pays de Galles; il y avait levé une armée avec laquelle il était revenu vers Londres. Il y avait rencontré à Saint-Alban, le 31 mai 1455, l'armée de Marguerite, commandée par le duc de Sommerset. Ce duc avait été tué avec quarante-huit seigneurs de son parti, dans la grande bataille qu'il lui avait livrée; Henri VI était demeuré prisonnier du duc d'York, que le parlement avait nommé protecteur du royaume, le 12 novem-

(1) Arrêt contre le duc d'Alençon dans J. Chartier, p. 305.

bre 1455, à cause de la démence du roi ; mais cette démence, comme celle de son aïeul Charles VI, était intermittente. Au printemps de 1456, Henri VI fut déclaré être dans son bon sens ; et Marguerite, reprenant tout son crédit sur lui, fit destituer le duc d'York, qui se retira dans ses terres, où il se défendit avec peine contre la reine, qui voulait l'arrêter et le faire périr (1).

Quel que pût être le goût du duc d'Alençon pour l'intrigue, ou sa disposition à trahir son pays, il est évident que plus il avait de correspondances avec l'Angleterre, plus il devait être assuré que le moment n'était pas venu où Henri VI pourrait recouvrer la couronne de France. S'il s'était en effet adressé au duc d'York, ce devait être, ou pour se donner de la conséquence, ou pour en tirer quelque argent ; et lorsqu'on l'accusa de s'être éloigné de son duché d'Alençon pour se retirer à Paris, afin que ses places fortes, dégarnies de troupes, fussent surprises par les Anglais en son absence, ainsi qu'il en était convenu avec eux, on disait une chose évidemment fausse : car le duché d'Alençon est éloigné de plus de vingt-cinq lieues de la mer ; les Anglais, avant d'y parvenir, auraient dû reconquérir les places fortes de la Normandie où le roi tenait de bonnes garnisons, tandis qu'eux-mêmes n'y occupaient pas un pouce de terrain, qu'ils n'avaient pas un vaisseau en mer, et qu'ils n'étaient pas en condition de songer à une invasion.

Sur ce fondement cependant, le roi donna à Dunois, qu'il avait fait comte de Longueville, l'ordre d'arrêter le duc d'Alençon. Dunois, ayant laissé le sire de Mouy, bailli de Vermandois, en embuscade hors de la porte Saint-Antoine, sur le chemin de Melun, se fit accompagner par le prévôt de Paris, avec lequel il se présenta, le 27 mai 1456, jour du Saint-Sacrement, à quatre heures après midi, à l'hôtel du duc d'Alençon, et après lui avoir fait une visite respectueuse, quand il reconnut à quelque bruit que ses gens étaient en

(1) Rapin Thoyras, T. IV, L. XII, p. 449, 450.—Jacq. du Clercq, T. XIII, c. 23, p. 194.

force dans l'antichambre, il lui mit la main sur l'épaule en lui disant : « Monseigneur, pardonnez-moi ; le roi m'a envoyé » devers vous, et m'a donné charge de vous faire son pri- » sonnier. Je ne sais proprement les causes pourquoi. » Aussitôt il le fit monter à cheval, et sortit de Paris. Le bailli de Vermandois escorta d'abord le comte et son prisonnier jusqu'à Melun, avec ses quarante lances. Après qu'ils y eurent passé quelques jours, ils se rendirent ensuite, sur l'ordre du roi, au château de la Nonnette en Bourbonnais, où Charles VII était alors. Au bout de peu de jours, le roi fit paraître le duc d'Alençon en sa présence, et lui reprocha d'avoir voulu livrer à ses anciens ennemis Falaise et Domfront ; ce dont il avait, disait-il, la preuve, par des lettres signées de sa main, et par le témoignage d'un héraut d'armes et d'un Anglais qui étaient dans ses prisons. « Monseigneur, reprit avec hauteur le duc » d'Alençon, je ne suis pas traître ; mais peut-être que j'ai » fait aucunes alliances avec aucuns grands seigneurs, afin » de recouvrer ma ville de Fougères, que le duc de Bretagne » tient à tort et sans cause raisonnable, et duquel je n'ai pu » avoir raison en votre cour. » Le roi répondit « qu'il avoit » toujours fait raison et justice à chacun, et qu'il lui feroit » faire son procès tout au long (1). »

L'arrestation du duc d'Alençon fit beaucoup de bruit dans tout le royaume : mais elle frappa surtout le dauphin, auquel elle parut un pronostic du sort qui lui était réservé. S'il eut un moment la pensée de résister à force ouverte, il reconnut bientôt qu'il n'en avait pas la puissance, et qu'il ferait seulement par là plus beau jeu à ceux qui en voulaient à sa vie. Le comte de Dammartin, parvenu sur les frontières du Dauphiné, écrivit au roi : « Monseigneur, le dauphin est à Va- » lence : il a mandé tous les nobles de son pays jusqu'à l'âge » de dix-huit ans, et tous ceux qui sont en état de porter les » armes ; il a fait crier que tout homme eût à retirer ses biens » dans les places fortes. Tout le pays s'effraie ; mais, quelque

(1) Matth. de Coucy, T. XI, c. 118, p. 261. — J. Chartier, p. 287. — Jacq. du Clercq, T. XIII, c. 20, p. 185.

» chose qu'il fasse, les nobles et tous ceux du Dauphiné n'ont
» confiance qu'en vous, et disent qu'ils sont perdus si vous
» n'y mettez bon ordre. Dès qu'ils vous sauront en marche,
» ils parleront plus haut, et quand vous serez avant, ils se
» rendront à leur devoir auprès de vous. Monsieur de Savoie
» avoit aussi donné son mandement en Bresse, mais il n'est
» venu que sept ou huit vingts hommes d'armes; et voyant
» ce petit nombre, il les a contremandés (1). »

Louis continuait à presser ses armements, sans compter cependant en faire usage. Il connaissait assez son beau-père le duc de Savoie, prince faible et dominé par ses favoris, pour ne prendre en lui aucune confiance. Il était cependant entouré de ses États, de tous les côtés par où il ne confinait pas à la France. En les traversant dans leur moindre largeur, et dans les provinces où il pouvait supposer la vigilance la moins exacte, le premier asile qu'il pouvait rencontrer était la Franche-Comté, terre d'Empire appartenant au duc de Bourgogne. Ce fut de ce côté qu'il tourna ses regards. Il annonça une grande partie de chasse sur les bords du Rhône : toute sa vie il fut passionné pour cet exercice, auquel les affaires les plus importantes ne le firent jamais renoncer. Au jour venu, montant à cheval avec six compagnons, au lieu de se diriger vers le rendez-vous de chasse, où le reste de sa maison l'attendait, il entra de grand matin dans le Bugey, qui appartenait au duc de Savoie, et le traversant presque toujours au galop, ainsi que le Val-Romey, il arriva, le 31 août au soir, à Saint-Claude, dans le comté de Bourgogne, après avoir accompli avec la plus extrême diligence une course de quarante lieues (2).

Telle était la terreur que les ministres et les confidents de son père inspiraient au dauphin, que, pour leur échapper, il n'hésitait pas à se confier à d'anciens ennemis. Le prince

(1) Preuves de Duclos à l'Histoire de Louis XI, T. III, p. 100. — Barante, T. VIII, p. 115.

(2) Préface de Lenglet du Fresnoy. p. 62. — Duclos, L. I, p. 78. — Matth. de Coucy, c. 120, p. 272. — Amelgardus, L. V, c. 12, f. 145. — Barante, T. VIII, p. 116.

d'Orange et le maréchal Toulongeon gouvernaient la Franche-Comté au nom du duc de Bourgogne ; le dauphin avait eu de fréquents démêlés avec eux, particulièrement à l'occasion des capitaines d'aventuriers, dont il avait toujours embrassé la protection, après les outrages qu'ils avaient commis sur les terres de Bourgogne ; il y avait eu même des actes d'hostilité entre eux pendant la campagne contre les Suisses. Il se jeta cependant entre leurs bras, sans autre assurance que sa confiance dans la loyauté du duc de Bourgogne leur maître ; et il en fut en effet bien reçu. Arrivé à Saint-Claude, il écrivit aussitôt au roi son père, lui déclarant qu'il se rendait auprès du duc de Bourgogne pour lui offrir ses services comme gonfalonier de l'Église, dignité dont le pape l'avait revêtu pour la croisade contre les Turcs. Il écrivit aux évêques de France pour se recommander à leurs prières, afin d'obtenir sa réconciliation avec son père. Il écrivit enfin au duc de Bourgogne pour lui demander un asile dans ses États. Le duc l'invita, par sa lettre du 15 septembre, à se rendre à Bruxelles, et il écrivit en même temps au roi pour lui rendre compte de cette transaction (1).

Louis prit son chemin de Franche-Comté par la Lorraine, les Trois-Évêchés et le Luxembourg, en évitant les frontières de France. Philippe ne l'avait point attendu à Bruxelles : il était alors à Utrecht, et il installait de vive force dans cet évêché un de ses bâtards, de préférence au prélat qui avait été canoniquement élu (2). La duchesse de Bourgogne, la comtesse de Charolais sa belle-fille, et le comte d'Étampes, accueillirent le dauphin avec tout le respect qu'un prince du sang pouvait montrer au fils de son souverain ; et tandis que les lettres du duc de Bourgogne garantissaient à Louis une protection généreuse, son père achevait de le dépouiller. Le comte de Dammartin était entré en Dauphiné, accompagné

(1) Plancher, Hist. de Bourg., T. IV, L. XX, p. 288. — Lenglet, Préface, p. 63. — Duclos, Recueil de preuves, T. III, p. 112-119. — Jacq. du Clercq, T. XIII, c. 22, p. 192. — Amelgardus, L. V, c. 13, f. 144.

(2) Matthieu de Coucy, c. 117, p. 259. — Jacq. du Clercq, T. XIII, c. 19, p. 178.

par le maréchal de Lohéac, et le comte de Sancerre, amiral de France. En même temps le roi était à Lyon avec une partie de sa gendarmerie et un grand train d'artillerie. Les États de Dauphiné, assemblés à Grenoble le 15 octobre, envoyèrent à Charles l'évêque de Valence, pour l'assurer de leur soumission et le prier en même temps de ne point changer l'organisation que son fils avait donnée à la province ; car elle pourvoyait à sa sûreté et à sa prospérité. Charles VII prit pacifiquement possession du Dauphiné, en faisant son entrée à Vienne avec quelques troupes. Il saisit en même temps tous les revenus de la province, et ses ministres prirent des mesures efficaces pour que son fils ne pût plus recevoir dans son exil aucun argent de son apanage (1).

(1) Lenglet, Préface, p. 64-66. — Matth. de Coucy, T. XI, c. 120, p. 272. — J. Chartier, p. 287. — Olivier de La Marche, T. IX, c. 33, p. 46. — Duclos, L. I, p. 78. — Barante, T. VIII, p. 119.

CHAPITRE XII.

Dernières années de Charles VII. Sa défiance du Dauphin et du duc de Bourgogne. Condamnation du duc d'Alençon. Mort d'Arthur III de Bretagne. Campagnes en Italie de René d'Anjou et de son fils. Révolutions d'Angleterre. Mort de Charles VII. — 1457-1461.

La partie brillante du règne de Charles VII, celle qui lui fit donner le surnom de Victorieux, se termine avec la retraite du dauphin, son fils, chez le duc de Bourgogne. Il avait alors accompli sa cinquante-troisième année, et il avait régné trente-quatre ans. Durant cette longue période, il avait effectué ce qu'on aurait d'autant moins attendu de lui qu'on l'aurait connu davantage. Sans avoir de talents distingués dans aucun genre, sans avoir ni force de volonté, ni caractère, il avait reconquis la France, qui était presque en entier soumise au joug étranger à l'époque de la mort de son père. Alors on ne le distinguait que sous le nom du petit roi de Bourges; en 1456 on le reconnaissait universellement pour le plus grand roi de la chrétienté. Il réunissait sous sa domination un plus grand nombre de provinces françaises que n'en avait gouverné aucun de ses prédécesseurs de la race capétienne. Favorisé par les circonstances, par l'incapacité ou les querelles de ses rivaux, par les talents qui s'étaient développés chez ses sujets au milieu des guerres civiles, talents qui lui firent donner à bon droit le surnom de Charles-le-bien-Servi, il avait marché à un agrandissement progressif, à un affermissement de son pouvoir, qu'il n'aurait jamais eu lui-même ni la force de désirer, ni la capacité de prévoir. La réunion du Dauphiné, qu'il enlevait à son fils, fut la dernière de ses conquêtes. Con-

sidérée dans ses motifs, ce n'était pour lui qu'un acte de faiblesse et de favoritisme; mais dans ses effets elle élargissait ses frontières, elle affermissait son autorité, elle avertissait toujours plus que toute résistance viendrait se briser contre la puissance royale, qu'il avait rendue absolue.

(1457.) Par une ordonnance donnée à Saint-Priest, en Dauphiné, le 8 avril 1457 (1), Charles régla que le pays de Dauphiné serait désormais régi sous sa main; et il donna commission à Louis de Laval, seigneur de Châtillon, que le dauphin en avait nommé gouverneur, d'exercer cet office pour le roi. Ce fut l'époque de la réunion finale de cette grande province à la monarchie; non qu'elle ne fût toujours indépendante de nom, qu'elle ne fût toujours l'apanage des fils aînés des rois, mais elle ne fut jamais plus administrée, ainsi qu'elle l'avait été par Louis, comme une souveraineté étrangère. Charles avait appelé au conseil où cette grande décision fut prise, le roi de Sicile, les ducs de Calabre et de Bourbon, les comtes du Maine, de La Marche et de Dunois, les évêques de Constance et d'Angers, le maréchal de Lohéac, l'amiral, les sires de La Forest et de Beauvais, Étienne Le Fèvre, Odet d'Aidie, bailli de Cotentin, Pierre d'Oriole et François Halé; c'étaient les hommes qui exerçaient alors un empire presque absolu sur l'esprit de Charles VII (2). Dès lors ils parurent prendre à tâche de nourrir son indolence aussi bien que sa défiance. Toute lutte était finie pour lui, il n'avait plus rien à craindre de ses voisins; il ne prit plus de part directe à aucun grand événement; il recommença, comme il y avait toujours été porté, à éviter les regards du peuple et le séjour des villes; la date de ses diverses ordonnances nous le montre faisant toujours sa résidence dans quelque petit château : au mois d'avril 1457, à Saint-Priest en Dauphiné; au mois de

(1) Duclos qui rapporte cette ordonnance, *Preuves*, p. 76, n'a pas remarqué qu'elle est postérieure à la retraite du Dauphin, étant datée d'avril 1456 avant Pâques, c'est-à-dire de 1457, car les Français commençaient encore l'année à Pâques.

(2) Preuves de Duclos, T. III, p. 79. -- Ordonnances de France, T. XIV, p. 426.

juillet, à Feurs en Forez ; au mois d'août, à la Ferté, près de Saint-Poursain ; et au mois de décembre, à Moutils-lès-Tours (1). Les historiens ne sachant attacher d'intérêt qu'aux actions militaires, se taisent désormais sur lui; et pendant les cinq ans que se prolongea encore son règne, il rentra presque absolument dans l'ombre.

Le duc Philippe de Bourgogne, lorsqu'il fut de retour à Bruxelles de son expédition à Utrecht, établit le dauphin Louis au château de Genappe, qui est éloigné de quatre lieues de cette résidence; il lui abandonna l'usage de ses vastes parcs, pour qu'il y prît le plaisir de la chasse, et il lui assigna une pension de deux mille cinq cents livres par mois. Charles VII avait saisi absolument tous les revenus de son fils, et il comptait le forcer à la soumission par la pénurie; mais le duc de Bourgogne, qui se piquait avant tout de chevalerie, et qui la faisait surtout consister dans la libéralité et la magnificence, n'avait garde de laisser éprouver le besoin à son cousin et au fils de son roi. Dès qu'il reconnaissait le monarque français pour son supérieur, il devait mettre son orgueil à donner la plus haute idée de sa puissance et de sa grandeur. Il lui envoya donc une ambassade solennelle pour lui représenter que c'était par amour pour lui, par respect pour la noble maison de France, dont il était lui-même issu, qu'il avait fait l'accueil le plus honorable qu'il avait pu à l'héritier présomptif de la couronne. En toute occasion, en effet, il montrait au dauphin la déférence la plus respectueuse, et il le traitait comme son supérieur. Il l'engagea, au mois de février 1457, à être le parrain de sa petite-fille, Marie, fille unique et héritière de Charles-le-Téméraire, comte de Charolais. On rapporta à la cour de France que le dauphin, se confiant à ces marques de déférence, avait demandé à Philippe un secours d'hommes et d'argent pour faire la guerre à son père, et chasser d'auprès de lui ses mauvais conseillers, mais que ce duc lui avait répondu : « Qu'il se mettoit de corps » et de biens à son service, sauf contre monseigneur le roi

(1) Ordonn. de France, T. XIV, p. 426, seq.

» son père, qu'il tenoit si puissant, si sage et si prudent, qu'il » sauroit bien réformer ceux de son conseil, sans qu'il soit » besoin qu'autrui s'en doive mêler (1). »

Aucune des démarches subséquentes du dauphin ne confirme cette accusation, d'avoir voulu faire la guerre à son père. Il vécut dès lors à Genappe, dans une grande retraite, se livrant tour à tour ou à la lecture, ou à la chasse. Le duc deBourgogne travailla, par ses ambassadeurs, à le réconcilier avec Charles VII; et les notes que ces deux souverains échangèrent à cette occasion nous ont été conservées; mais il semble qu'ils étaient déterminés d'avance à ne pas s'entendre. Louis se déclarait prêt à demander pardon à son père dans les termes les plus humbles, ou par une lettre qu'il signerait, ou par la dauphine, Charlotte de Savoie, qu'il offrait d'envoyer à la cour de France, ou en personne, à genoux et de vive voix, mais au député que le roi voudrait bien envoyer à la cour de Bourgogne pour le représenter. D'autre part, il persistait à dire que tant qu'il verrait son père entouré de ses ennemis les plus acharnés, il ne pourrait trouver aucune sûreté à se mettre entre ses mains. Charles, de son côté, au lieu d'offrir à son fils aucune garantie ou aucune promesse, regardait ses craintes comme un affront ou comme un empiétement de son fils sur son autorité; car ce fils osait lui prescrire quels devaient être ses ministres. Il exigeait donc, non seulement que le dauphin revînt, mais qu'il chassât ses mauvais conseillers, le bâtard d'Armagnac, le sire de Montauban, le sire de Craon, et d'autres jeunes gens qui étaient venus le rejoindre (2).

La cour où Louis était venu chercher un refuge était divisée comme celle de son père, et pour la même cause. Philippe n'avait guère moins que Charles VII de faiblesse pour ses favoris, et de défiance à l'égard de son fils. Il avait comblé

(1) Matth. de Coucy, T. XI, c. 120, p. 275.

(2) Matth. de Coucy, T. XI, p. 278. — Jacq. du Clercq, T. XIII, c. 23, p. 195. — Préface de Lenglet du Fresnoy, p. 67-68. — J. Chartier, p. 288-292. — Olivier de La Marche, T. IX, c. 33, p. 47. — Duclos, L. I, p. 31, et Preuves, T. III, p. 138-156. — Barante, T. VIII, p. 123.

de ses faveurs Jean de Croy, et tous les membres de sa famille puissante et orgueilleuse, ainsi que les Lalaing, les Lannoy et le maréchal de Bourgogne; tout le reste de la noblesse des Pays-Bas ressentait contre ceux-ci une haine violente. En tête des mécontents on distinguait Nicolas Raulin, le vieux chancelier de Bourgogne, qui long-temps avait été l'homme de confiance du duc, et le comte de Saint-Pol avec toute la maison de Luxembourg; mais surtout le comte de Charolais, impatient, orgueilleux, brutal, et qui croyait faire preuve de chevalerie en n'imposant aucun frein à ses passions. Celui-ci ne pouvait supporter l'autorité que les Croy s'arrogeaient à la cour de son père. Philippe voulait que les fonctions de chambellan fussent remplies auprès de Charles par le fils du sire de Croy, tandis que Charles avait choisi le fils du chancelier Raulin. Une violente querelle éclata entre eux le 17 février, à cette occasion. Le duc tira l'épée contre son fils, et il l'aurait tué si la duchesse ne s'était jetée à la traverse. Après beaucoup d'efforts du dauphin et de l'évêque de Liége, le duc et son fils se réconcilièrent, du moins en apparence. Cependant le duc ne pardonna point à sa femme de lui avoir préféré son fils; il exila deux serviteurs de celui-ci, et il s'abandonna plus que jamais à la domination de la maison de Croy (1).

Charlotte de Savoie, seconde femme du dauphin, arriva à Genappe le 10 juillet 1457. Elle entrait seulement alors dans sa dix-huitième année, et quoique mariée depuis cinq ans, elle n'avait point encore vécu avec son mari. A cette occasion le duc de Bourgogne augmenta la pension qu'il faisait à son hôte (2). Il s'apercevait cependant que le séjour du dauphin dans ses États offensait le roi de France; il savait que plusieurs conseillers de celui-ci lui avaient proposé de déclarer la guerre au duc de Bourgogne, et d'enlever le dauphin à vive force de chez lui. Le comte de Saint-Pol, vassal en même

(1) Jacq. du Clercq, T. XIII, c. 26, p. 203.—Olivier de La Marche. T. IX, c. 33. p. 52.

(2) Matthieu de Coucy, T. XI, c. 123, p. 294. — Jacq. du Clercq, c. 28, p. 213.

temps de Philippe et de Charles, et qui semblait vouloir se faire craindre de tous deux, pouvait faire éclater ces hostilités par sa haine pour les Croy; Philippe avait fait saisir le comté d'Enghien, qui lui appartenait, pour le punir de quelques brigandages. Saint-Pol se présenta à Bruxelles le 15 septembre pour se justifier, mais il redoubla au contraire le mécontentement de son seigneur, soit en se munissant d'un sauf-conduit, comme s'il était un prince étranger, non un vassal, soit en se faisant accompagner par une suite si nombreuse, qu'il semblait avoir voulu intimider son maître. La terre d'Enghien demeura confisquée, et Saint-Pol se retira à la cour de Charles, qu'il pressa de commencer les hostilités (1).

Les ennemis du dauphin, qui croyaient nécessaire à leur sûreté que ce prince ne montât jamais sur le trône, désiraient vivement la guerre; les troupes françaises avaient reçu ordre de s'assembler sur les frontières de Picardie, et l'on s'y attendait à quelque expédition; mais l'indolence de Charles VII l'arrêtait autant que sa bonté. Il craignait qu'une guerre avec la puissante maison de Bourgogne ne lui fît perdre sa tranquillité pour le reste de sa vie. Le sire de Prié, son grand-queux, ou chef de ses cuisines, qui prenait rang aussi parmi ses conseillers, lui représentait que, pour aller arrêter le dauphin, il faudrait s'avancer jusque sur les marches du Brabant, bien loin des frontières de France; ce qui ne pouvait se faire sans livrer bataille aux troupes de Bourgogne, et sans donner à Louis le temps de s'éloigner davantage. Dans cette occasion, Charles VII lui accorda plus de confiance qu'à Dammartin, et il refusa de donner à celui-ci l'ordre de se porter en avant (2).

Une autre querelle cependant paraissait sur le point d'achever de brouiller Charles VII et Philippe. Le roi de Bohême et de Hongrie, Ladislas-le-Posthume, avait fait demander en mariage Madelaine, fille du roi. Comme petit-fils de l'empereur Sigismond, de la maison de Luxembourg, il réclamait

(1) Jacq. du Clercq, c. 29, p. 218.
(2) Matth. de Coucy, c. 121, p. 286.

l'héritage du duché de Luxembourg, que pendant sa minorité ses partisans avaient disputé les armes à la main au duc de Bourgogne. Le comte de Saint-Pol, qui était de la même maison, persuada à Charles VII de reconnaître les droits de Ladislas, de lui promettre sa fille, et en même temps son assistance pour recouvrer l'héritage de ses ancêtres. Ladislas n'avait pas encore atteint dix-huit ans; retenu injustement en Autriche jusqu'à l'âge de treize ans, par l'empereur Frédéric III, il avait dû sa liberté aussi bien que la délivrance de sa patrie des armes des Turcs, aux grandes victoires que Jean Huniades avait remportées en son nom sur Amurath; mais Ladislas n'était pas plus tôt arrivé en Hongrie, qu'il avait disgracié Huniades. Ce héros était mort le 10 septembre 1456, et le 8 mars suivant Ladislas avait fait trancher la tête à son fils aîné. Ce fut dans ces circonstances qu'on vit arriver à Paris l'ambassade hongroise qui venait chercher Madelaine de France; elle étonnait tous les pays qu'elle traversait, par son faste barbare. Son train était de sept cents chevaux et de vingt-six chariots. Comme ceux-ci contenaient de grandes richesses, et qu'on n'avait point de remises pour les enfermer la nuit, ils étaient gardés par des esclaves qui étaient attachés dessus comme des dogues, avec de pesantes chaînes de fer, et qui, au milieu de l'hiver, couchaient sur ces chars en plein air, par un froid excessif. Les ambassadeurs hongrois firent leur entrée solennelle à Tours, le 8 décembre; le mariage devait se célébrer d'abord après les fêtes de Noël. Mais le 26 décembre le roi reçut la nouvelle de la mort de Ladislas, survenue subitement à Prague, le 23 novembre 1457. Il ne laissait point d'enfants, et ses prétentions sur le Luxembourg, qui étaient sur le point d'allumer la guerre, furent éteintes. Matthias Corvinus, second fils du grand Huniades, fut proclamé roi de Hongrie, et George Podiebrad, reconnu pour roi de Bohême, accorda la liberté de conscience aux hussites, et répandit ainsi les germes de la réformation (1).

(1) J. Chartier, p. 296-300. — Matth. de Coucy, c. 123, p. 297. — Jacq. du Clercq, c. 30, p. 221, et 31, p. 230. — Amelgardus, L. V, c. 5, f. 149.

A la même époque le duché de Bretagne passait à un nouveau souverain. Pierre II, prince d'un esprit faible et d'un caractère dur et soupçonneux, tomba malade, et se crut ensorcelé par l'évêque de Rennes; on lui proposa de recourir à des sorciers pour lever le maléfice, mais il le refusa, déclarant qu'il aimait mieux mourir de par Dieu que de vivre de par le diable. Il avait rendu assez malheureuse sa femme, Françoise d'Amboise; il avait chassé d'auprès d'elle tous ses domestiques, et jusqu'à sa nourrice; souvent même il l'avait battue : la douceur de Françoise l'avait enfin emporté sur son humeur sombre et violente; il la nomma pour être un de ses exécuteurs testamentaires. Quand il mourut, il déclara qu'il la rendait vierge comme il l'avait reçue, et qu'il s'était imposé cette pénitence pour se punir de ses déréglements, entre autres de la naissance d'une fille naturelle qu'il laissait après lui. Il expira le 22 septembre 1457. Son oncle, Arthur de Richemont, connétable de France, lui succéda; et prenant possession du pouvoir, avant même que Pierre fût expiré, il fit arrêter le 20 septembre ceux des officiers de sa maison qu'il soupçonnait d'avoir contribué à la mort cruelle de Giles de Bretagne. Cependant leur crime ne put pas être prouvé, et ils furent relâchés le 6 avril suivant (1).

Le nouveau duc voulut conserver la charge de connétable de France, qui semblait ne s'accorder guère avec l'indépendance d'un souverain; mais quand on lui en fit l'observation, il répondit qu'il voulait honorer dans sa vieillesse une dignité qui l'avait honoré lui-même dans sa jeunesse. Il avait été invité à venir à Tours pour rendre son hommage, à l'époque où devaient se célébrer les fêtes du mariage de Madelaine de France avec Ladislas-le-Posthume; quand il y fut, le roi le pressa de faire l'hommage lige pour la Bretagne; il s'y refusa, et, se voyant trop pressé, il déclara qu'il devait consulter les États de la province avant de faire une telle démarche. Il re-

(1) Lobineau, Hist. de Bretagne, L. XVIII, p. 663. — D. Morice, Hist. de Bretagne, T. II, L. XI, p. 62. — J. Chartier, p. 295. — Mém. de Richemont, p. 409.

partit de la cour sous ce prétexte, bien déterminé à ne pas y remettre les pieds (1); cependant il conservait toujours le même zèle pour la France, ou la même animosité contre l'Angleterre, et il se proposait de profiter de la réunion des deux dignités de duc et de connétable pour tenter une descente en Angleterre, avec les compagnies d'ordonnance de France, les francs-archers, et l'arrière-ban de Bretagne, qu'il avait convoqué. Tout récemment, au mois d'août 1457, les Français avaient fait une descente en Angleterre; leur expédition était commandée par le sénéchal de Normandie, sire de Brezé, et le capitaine d'Évreux. Elle était partie de Dieppe et de Harfleur; elle avait pris terre, le 20 août, à Sandwich; elle avait pillé la ville, et, après un combat où trois cents Anglais avaient été tués, elle était repartie avec la marée qui suivit celle qui l'avait amenée (2).

Ce pillage d'une ville et ce massacre de ses habitants étaient plutôt un acte de brigandage que de guerre, puisqu'il ne se liait à aucune entreprise utile. Mais l'état de l'Angleterre pouvait faire espérer aux Français des avantages plus durables, et donner quelque apparence de succès à leurs projets de conquête. Jacques II, roi d'Écosse, avait recommencé la guerre dans le nord, et y avait répandu la terreur (3). Le duc d'York, les comtes de Salisbury et de Warwick, étaient maîtres du pays de Galles, du comté d'York, de la plupart des comtés septentrionaux et de Calais; leurs forces étaient à peu près égales à celles dont disposait Marguerite pour la défense de la maison de Lancaster, à la tête desquelles elle avait mis le jeune duc de Sommerset, fils de celui qui avait péri pour elle à la bataille de Saint-Alban. Ces deux partis s'observaient, et cherchaient à se surprendre.

(1) Mém. de Richemont, T. VII, p. 410-411. — Lobineau, Hist. de Bretagne, L. XVIII, p. 667. — D. Morice, Hist. de Bretagne, L. XI, p. 64. — Daru, Hist. de Bretagne, T. II, L. VI, p. 340.

(2) Jacq. du Clercq, c. 28, p. 215. — Berry, p. 478. — D. Morice, L. XI, p. 60.

(3) *Buchanani rerum Scoticar*, L. XI, p. 367. — Rapin Thoyras, T. IV, L. XII, p. 351.

Marguerite avait fait écrire au duc d'York et à ses deux amis par Henri VI, pour les inviter, sous sa parole royale, à une conférence à Coventry, où elle avait failli les surprendre et les faire périr (1). Quoique la guerre entre l'Angleterre et la France durât toujours, Marguerite était en secrète intelligence avec Charles VII, de même que le duc d'York avec le dauphin et les mécontents de France; l'un et l'autre, aveuglés par la haine, préféraient leurs ennemis étrangers à leurs ennemis domestiques, et compromettaient, par leurs guerres civiles et leurs intrigues, l'indépendance de leur pays. Cependant, le danger de la patrie devint si imminent, qu'il réveilla le zèle de quelques hommes sages; les chefs des deux partis convinrent de se réunir à Londres au commencement de l'année 1458, et d'y traiter en personne, entre eux, du rétablissement de la paix. Le duc d'York n'avait point encore annoncé ouvertement ses prétentions à la couronne; il disait n'être armé que pour le bien public. Les bourgeois de Londres lui étaient en général favorables, et leur milice, qu'on assurait être forte de dix mille hommes, prit l'engagement de maintenir la paix entre les bandes de York et de Lancaster. En effet, Warwick y amena, au mois de février, six cents hommes, Salisbury en amena cinq cents, et le duc d'York en amena quatre cents; tandis que, du côté de Lancaster, Sommerset et Exeter avaient amené huit cents hommes; Northumberland, Égremont et Clifford, mille cinq cents. La capitale, remplie de soldats et partagée en deux camps, était dans l'anxiété; mais la présence même du danger hâta les négociations, et, le 3 avril, un traité admit dans le conseil royal les trois chefs du parti de York aux mêmes conditions que les chefs du parti de Lancaster (2).

(1458.) Cette pacification, qui ne s'annonçait pas comme devant être de longue durée, et qui fut bientôt suivie de la retraite des seigneurs du parti d'York, avait à peine eu le temps d'être connue en France, lorsque Charles VII convo-

(1) Rapin Thoyras, L. XII, p. 350

(2) *Ibid.*, p. 353.

qua les pairs du royaume pour siéger en jugement sur son cousin le duc d'Alençon, accusé d'avoir voulu livrer le royaume aux Anglais. Le roi avait annoncé d'abord que cette assemblée des pairs de France, réunis au parlement de Paris, se tiendrait à Montargis; il y fit convoquer, entre autres, les ducs de Bourgogne et de Bretagne. Le premier, qui savait combien Charles était irrité contre lui à cause de l'asile qu'il avait accordé à son fils, répondit que, par le traité d'Arras, il était expressément dispensé de rendre à Charles VII aucun des devoirs personnels d'un sujet; il demandait donc si Charles voulait exécuter ce traité, ou s'il céderait aux suggestions de ses ennemis, qui désiraient les brouiller ensemble. Il ne refusait point, cependant, de siéger en jugement sur un prince du sang, pair de France, mais il ne se rendrait à Montargis qu'avec une suite convenable à son rang. En effet, il fit convoquer tous les gens de guerre qui tenaient de lui des fiefs ou des arrière-fiefs, toute la milice des villes, ses archers et ses arbalétriers, et il fit mettre en état son artillerie. Le roi, averti de ces préparatifs, convoqua de son côté, pour le 1er juin, l'arrière-ban de son royaume, comme si la guerre était imminente; toutefois il chargea Toison-d'Or, héraut de Bourgogne, de dire à son maître que, comme une suite aussi nombreuse que celle qu'il paraissait vouloir conduire causerait beaucoup de dommage dans le pays, il le dispensait d'assister en personne au procès du duc d'Alençon (1).

Le duc de Bretagne ayant été convoqué à se trouver au parlement de Montargis en qualité de pair, répondit qu'il n'était point pair de France; qu'il ne voulait point comparaître en cette qualité à Montargis ou ailleurs; que son duché n'avait jamais fait partie du royaume de France, et qu'il n'en était pas un démembrement. Il se rendit cependant, plus tard, au lieu où s'assembla le parlement; mais ce fut pour solliciter en faveur de son neveu le duc d'Alençon, et non pour le juger (2); et il persista à refuser de se reconnaître pour pair de

(1) Jacq. du Clercq, T. XIII, c. 34, p. 247, et 35, p. 250.

(2) D. Morice, Hist. de Bretagne, L. XI, p. 65. — Actes de Bretagne, T. II, p. 17-29. — Daru, L. VI, p. 342.

France, malgré l'érection de sa principauté en duché-pairie, qui avait été faite par Philippe-le-Bel.

Une maladie épidémique avait, sur ces entrefaites, éclaté à Orléans, et elle engagea le roi à transférer à Vendôme la convocation des pairs, qui devaient s'unir au parlement de Paris. Une partie de ce parlement eut ordre, cependant, de demeurer à Paris pour y décider les causes pendantes. Le roi avait nommé ceux qui devaient venir à Vendôme et ceux qui devaient rester à Paris, et il avait voulu que les derniers décidassent les causes sans leurs collègues, mais ne prononçassent de jugement qu'après le retour de ceux-ci (1). Le 21 août 1458, Charles VII arriva lui-même à Vendôme, et le lendemain il tint sa séance royale; quelques séances préparatoires avaient déjà été tenues par les juges à Montargis, et le roi avait annoncé au parlement qu'un des motifs qu'il avait eus pour le transférer à Vendôme était l'avis qu'il avait reçu qu'une grosse flotte anglaise, appelée par les intrigues du duc d'Alençon, se préparait à envahir son royaume. La nouvelle n'avait, sans doute, été inventée que pour indisposer les juges contre le prévenu (2).

A la séance royale, Charles fit asseoir à sa droite, et deux marches au-dessous de lui, son second fils Charles, auquel il faisait rendre tous les honneurs réservés d'ordinaire à l'héritier de la couronne. A ses pieds était assis le comte de Dunois, grand chambellan; sur le banc à droite, les ducs d'Orléans et de Bourbon, les comtes d'Angoulême, du Maine, de Foix, d'Eu, de Vendôme, et de Laval; au-dessous d'eux, trois présidents au parlement, le grand-maître de France, l'amiral, le grand-prieur, le marquis de Saluces, fils du duc de Savoie, quatre maîtres des requêtes, le bailli de Senlis, deux conseillers du roi, et trente-quatre conseillers au parlement. Au pied du trône était le chancelier; à gauche, les six pairs ecclésiastiques, quatre évêques, et l'abbé de Saint-Denis; au-dessous, les Seigneurs de la Tour-d'Auver-

(1) Ordonn. de France, T. XIV, p. 466-467.
(2) *Ibid.*, p. 470.

gne, de Torcy, de Vauvert, de Prie, de Pressigny ; les baillis de Touraine et de Rouen, les trésoriers de la couronne ; Tristan l'Hermite, prévôt des maréchaux ; le prévôt de l'hôtel, et trente-quatre conseillers au parlement ; le procureur général, enfin, et deux avocats du roi, siégeaient sur un banc séparé. Ainsi cette cour, appelée à prononcer une sentence capitale sur un des premiers princes du sang, n'était qu'une commission choisie sans règle entre les pairs, les officiers de la couronne, les simples gentilshommes et les juges, sur le zèle desquels le roi croyait pouvoir le plus compter (1).

Un des ambassadeurs du duc de Bourgogne prononça, en faveur du duc d'Alençon, une harangue fort longue et fort ridicule, dans laquelle, au lieu d'examiner l'accusation, il rassemblait seulement toutes les citations des écrivains sacrés ou profanes qui pouvaient engager le roi à faire grâce, en les rangeant sous quatre chefs : la sublimité de sa propre dignité royale, la proximité du sang entre le roi et le duc d'Alençon, qui non seulement descendait en ligne directe de Charles de Valois, mais qui avait épousé la fille d'une sœur du roi ; les services qu'avaient rendus ses aïeux ; enfin, son propre caractère, où il y avait, disait-il, plus de négligence et de simplicité que de malice. L'évêque de Coutances répondit au nom du roi, rétorquant contre le duc d'Alençon tout ce que l'ambassadeur de Bourgogne avait dit en sa faveur ; après quoi, la cour prit connaissance des procédures qui avaient été commencées contre lui depuis deux ans. Elle s'en occupa près de deux mois ; et enfin le 10 octobre, Charles séant de nouveau en son lit de justice, l'arrêt fut lu par le chancelier. Il déclarait le duc d'Alençon atteint et convaincu du crime de lèse-majesté ; et, comme tel, le condamnait à mort, avec confiscation de ses biens. Mais le duc de Bretagne, auprès duquel la duchesse d'Alençon s'était rendue dès l'année précédente pour implorer sa protection, avait sollicité le roi

(1) J. Chartier, p. 301 et suiv. — Ordonnances de France, T. XIV, p. 469, 470. — Jacq. du Clercq, T. XIII, c. 37, p. 260. — Barante, T. VIII, p. 178.

avec tant d'instance en sa faveur, que celui-ci déclara aussitôt que, quant à la personne du duc, il voulait que l'exécution fût différée jusqu'à son bon plaisir; et que, quant aux biens, eu égard surtout aux prières du duc de Bretagne, son oncle, il en laisserait la plus grande partie à ses enfants. Il en détacha cependant la seigneurie de Nogent-le-Rotrou, qu'il donna au comte du Maine, son beau-frère; et d'autres qu'il distribua à d'autres courtisans qui, comme celui-ci, avaient donné leur voix pour condamner le prévenu. Le duc d'Alençon, dans sa défense, avait prétendu n'avoir correspondu avec le duc d'York que de concert avec le dauphin; mais les juges évitèrent d'en trouver la preuve. Le duc fut enfermé dans la tour de Loches, avec un seul homme, qui lui fut donné pour le servir comme barbier et comme valet de chambre (1).

Arthur, duc de Bretagne, qui, contre le vœu qu'il avait fait, était revenu à la cour pour la défense de son neveu, ne la quitta point sans avoir rendu l'hommage au roi pour son duché; ce qu'il fit à Vendôme, le 14 octobre, protestant qu'il le rendait tel que ses prédécesseurs l'avaient fait, et que cet hommage n'était point lige, encore que le chancelier de France affirmât le contraire (2). Mais Arthur ne survécut guère plus de deux mois à cet hommage; il ne porta, en tout, pas plus de quinze mois le titre de duc de Bretagne. Quoiqu'il fût âgé seulement de soixante-sept ans, son corps était usé comme s'il avait été beaucoup plus avancé dans la vieillesse. Dur de caractère, grossier de physionomie court et ramassé de taille, il avait toujours déplu à Charles VII, qu'il avait servi trente ans, comme connétable, avec fidélité, mais avec plus de rudesse encore que de dévouement; il avait souvent chassé d'autour de lui d'indignes favoris, prenant même quelquefois le parti plus expéditif de les faire tuer, au lieu de tenter de persuader son maître. Dans les moments des

(1) Jacq. du Clercq, c. 37, p. 275, 276.—Matth. de Coucy, c. 125, p. 500, 503. — J. Chartier, p. 312. — Ordonn. de France, T. XIV, p. 480. — Duclos, Hist. de Louis XI, L. I, p. 59.

(2) D. Morice, Hist. de Bretagne, L. XI, p. 66. — Actes de Bretagne, T. II, p. 1732.

grands revers, de la grande désorganisation de la France, il avait opposé sa volonté ferme et opiniâtre à la faiblesse du roi, et il avait ainsi sauvé un État dont le chef désespérait. Malgré la double répugnance de Charles et de Philippe, il les avait amenés à signer le traité d'Arras, qui avait détaché les Bourguignons du parti anglais, et qui avait plus contribué qu'aucune victoire au salut de la France. On vantait aussi ses talents militaires; peut-être aurait-il été plus juste de louer seulement sa bravoure et ses efforts pour rétablir quelque discipline dans les armées. Sa dureté s'alliait, dans son esprit étroit, avec un grand zèle religieux; il mortifiait son corps par le jeûne et l'abstinence. Il portait constamment sur sa poitrine un pesant reliquaire d'or; il persécutait sans pitié tous ceux qu'on lui dénonçait comme magiciens, enchanteurs, sorciers, hérétiques ou blasphémateurs, et il croyait racheter tous ses péchés en sévissant contre ceux qui lui paraissaient les ennemis de Dieu. On l'avait surnommé *le Justicier,* à cause des nombreuses exécutions qu'il ordonnait, après le plus court examen, pour punir ou les blasphèmes ou les fautes de discipline. Il s'était intimement lié avec Guillaume de Malestroit, auquel il avait promis l'évêché de Nantes, tandis qu'il n'était encore que comte de Richemont. Ce prélat, ambitieux et brouillon, au lieu d'en conserver pour lui de la reconnaissance, empoisonna ses derniers jours par des chicanes de tout genre : il lui refusa l'hommage pour le temporel de son église; il prétendit ne relever que du roi et du pape. Il fulmina contre ses officiers les censures, les excommunications, et il en fit arrêter quelques uns. Arthur, agité tour à tour par les scrupules et la colère, dépérissait à vue d'œil. Les fêtes de Noël survinrent, et il voulut jeûner, prier longtemps à genoux, assister à matines, à la messe de minuit, à la messe du jour : ces actes de dévotion l'achevèrent; il mourut le lendemain, 26 décembre 1458 (1).

(1) D. Lobineau, Hist. de Bretagne, L. XVIII, p. 670, 671. — D. Morice, Hist. de Bretagne, L. XI, p. 67. — Mém. de Richemont, T. VII, p. 413. — Daru, L. VI, p. 345.

Par cette mort, la couronne de Bretagne passait à François II, comte d'Étampes, né le 23 juin 1435, et fils de Richard, comte d'Étampes, plus jeune frère d'Arthur III, qui venait de mourir. Ce prince n'avait aucune relation de parenté avec Jean de Bourgogne, qui prenait aussi le titre de comte d'Étampes, et qui lui donna une si odieuse célébrité dans les persécutions d'Arras (1). N'étant que le chef d'une branche cadette de la maison de Bretagne, il était *pauvre et disetteux;* cependant il était fils de Marguerite, sœur de Charles, duc d'Orléans; et il avait épousé la fille de François Ier, seule héritière, avec sa sœur Marie, depuis mariée au vicomte de Rohan, de tous les droits de la branche aînée. Il ne pouvait y avoir aucune opposition à son titre, et il prit possession du duché à Rennes, où il fit son entrée solennelle le 3 février 1459. Presque aussitôt après, il se rendit à Montbazon, où il fit hommage au roi, le 28 du même mois, avec les protestations ordinaires; le chancelier de France déclarant que l'hommage était lige, et le chancelier de Bretagne répondant qu'il ne l'était point; ce qu'indiquait aussi le cérémonial, le duc faisant l'hommage debout, l'épée au côté, sans s'incliner et sans prêter de serment (2).

(1459.) Le duc de Bretagne affectait de n'être point pair de France, et refusait constamment le serment qui lui était demandé pour sa pairie; le duc de Bourgogne prenait au contraire avec affectation le titre de deux fois pair, pour la Bourgogne et pour la Flandre; mais il ne se regardait pas comme obligé par là à plus de soumission. Charles VII avait essayé de prendre sous sa protection, le 8 janvier 1458, la ville de Thionville, et le seigneur de Rodemat, dans le duché de Luxembourg (3); mais Philippe avait repoussé avec hauteur cette tentative du roi, qui voulait s'ingérer dans les affaires

(1) Celui-ci succéda au comté de Nevers en 1464 (du Clercq, T. XIV, p. 340), comme frère de Charles, qui fut comte de Nevers, de 1415 à 1464, et fils de Philippe, comte de Nevers, tué à la bataille d'Azincourt.

(2) D. Lobineau, Hist. de Bretagne, T. XVIII, p. 672. — D. Morice, Hist. de Bretagne, L. XII, p. 71. — Actes de Bretagne, T. II, p. 1737.

(3) Ordonn. de France, T. XIV, p. 445.

d'une province qui relevait de l'Empire et non de la France. La correspondance entre les deux cours se continua pendant toute l'année 1459, avec un ton d'aigreur toujours croissant. Le duc s'inquiétait des alliances que le roi avait contractées ou renouvelées avec le roi de Danemarck, les Liégeois, les Bernois, le roi de Hongrie, l'empereur et les princes allemands; il croyait y voir les rudiments d'une ligue formée contre lui : de son côté, Charles parlait au duc comme un souverain à son sujet, il lui reprochait sa désobéissance à plusieurs arrêts du parlement de Paris, et le peu d'aide qu'il lui avait donné pour la défense du royaume ou l'expulsion des Anglais (1). Le dauphin, qui avait travaillé à réconcilier son hôte le duc de Bourgogne avec les Gantois, adressait au roi les lettres les plus humbles; il lui demandait avec instance de le recevoir en grâce; mais il montrait toujours plus d'éloignement pour se mettre entre les mains des favoris de son père, qu'il croyait résolus à le faire périr. Au lieu de lui donner aucune garantie, Charles envoya à la fin de l'année une nouvelle ambassade au duc à Bruxelles : l'évêque de Coutances, qui en était le chef, eut son audience le 21 décembre 1459. Le discours qu'il adressa au duc pour récapituler toutes les plaintes que la France avait à former contre lui, dura au moins deux heures; il insista surtout sur deux points : le duc, disait-il, avait séduit le dauphin à venir vers lui, et il le soutenait en ses pays contre le gré et la volonté du roi; et d'autre part, le duc n'empêchait point les Anglais qui tenaient garnison à Calais de faire des incursions sur les terres de France pour les piller. Le duc, quoiqu'il n'eût guère la coutume de prendre lui-même la parole, se hâta de répondre, sans attendre les avis de son conseil, qu'il n'avait jamais séduit le dauphin à venir le trouver; mais qu'il lui avait donné un asile à cause de la crainte qu'il avait du roi son père, et que tant qu'il aurait un denier, il le partagerait

(1) Office du 7 mars 1459. — Preuves de l'Hist. de Bourgogne, T. IV, § 179, p. 230. — Matth. de Coucy, T. XI, c. 128, p. 335. — Amelgardus, L. V, c. 14, f. 146, et c. 15, f. 148.

avec lui ; qu'au reste, au lieu de l'empêcher de s'en retourner, il était prêt à le reconduire dès que le dauphin le désirerait, ou à le faire reconduire par le comte de Charolais, tellement accompagné qu'il ne courrait point de danger en route. Quant aux Anglais de Calais, il répondit qu'on ne pouvait contenir dans l'ordre une troupe aussi indisciplinée ; qu'ils ravageaient les terres de Bourgogne comme celles de France, et qu'il n'y savait de remède que d'en faire pendre autant qu'on en pouvait atteindre (1). Tout annonçait la guerre : les comtes du Maine et de La Marche, le sire de Lohéac, maréchal de France, et le comte de Dammartin, la désiraient avec passion. Ils croyaient qu'elle pourrait empêcher la succession du dauphin ; ils faisaient croire à Charles que son fils en voulait à ses jours ; ils lui représentaient qu'il avait reçu des provocations bien suffisantes du duc de Bourgogne pour commencer les hostilités, et ils furent sur le point d'en obtenir l'ordre, dans deux conseils qui se tinrent de 26 et le 28 juillet 1460, à Villefranche en Berri, dans l'hôtel du comte du Maine : mais lorsqu'ils croyaient avoir le plus alarmé le roi, son indolence prenait le dessus ; il refusait de déclarer la guerre, et il redoublait seulement de défiance et de précautions pour se mettre à l'abri des embûches contre sa vie, dont on lui faisait croire qu'il était entouré (2).

Le gouvernement devenait cependant toujours plus silencieux. Charles, en évitant le séjour des villes, s'était rendu invisible à son peuple ; il n'avait plus de contact avec les Français, qu'il laissait dans une ignorance absolue de leurs affaires, traitées uniquement dans son conseil secret ; il n'assemblait plus d'États-généraux, et dans presque toutes les provinces il avait discontinué aussi les États provinciaux. Cependant ses commissaires continuaient à assembler chaque année les États de Languedoc, pour leur demander une aide ou un don gratuit, et les trois ordres conservaient assez de liberté en délibérant sur cette demande. Les commissaires

(1) Jacq. du Clercq. T. XIV, L. IV, c. 2, p. 5.
(2) Preuves de l'Hist. de Bourgogne. T. IV, § 181. p. 253.

royaux avaient demandé 150,000 livres aux États tenus au mois de mars 1457, à Montpellier, puis à Pézenas. Ceux-ci n'accordèrent cependant, en raison de la misère de la province, que 116,000 livres, payables en trois termes. Ceux de Carcassonne, tenus en mars 1458, en accordèrent 118,000; ceux de Béziers en décembre 1459, et ceux du Puy, en décembre 1460, n'en accordèrent que 114,000 au lieu de 120,000 qu'on leur demandait. Cette dernière somme fut cependant accordée en mars 1461, par les États de Montpellier. Outre le capital qui était transmis au roi, les États accordaient toujours huit ou dix mille livres, pour des présents au comte du Maine leur gouverneur, et au président de leur assemblée, et pour les frais de la députation qu'ils envoyaient au roi pour porter leurs doléances. Celles-ci représentaient comme cruelle la misère des peuples du Languedoc : les récoltes avaient manqué presque absolument dans les trois années 1457, 1458 et 1459 ; les vivres étaient si chers que tous les plus pauvres habitants manquaient de pain ; la peste suivit la famine, et l'on assurait que, dans les dix dernières années, la province avait perdu un tiers de ses habitants (1).

La députation qui portait au roi les plaintes du Languedoc était composée de membres des trois ordres ; tous les intérêts étaient donc représentés : mais la cour ne faisait que la réponse qu'elle voulait à une province qu'elle visitait rarement, et qu'elle contenait à l'aide des autres. Seulement elle n'essayait pas d'y lever d'autres impôts que ceux que les États accordaient. La levée des tailles et des aides, dans les autres provinces, sans nouvelles votations des États, ne laissait pas que d'être accompagnée de beaucoup de difficultés. Le roi exigeait que les collecteurs de la taille, dans chaque paroisse, fissent un rôle du nombre des feux de leur paroisse, et le transmissent aux élus, qui en donneraient copie aux généraux des finances, afin que ceux-ci connussent l'augmentation ou la diminution de la population taillable dans chaque élection. Il leur recommandait de répartir également la taille, sans

(1) Hist. génér. du Languedoc, T. V, L. XXXV, p. 21, 22.

haine ni faveur, et il les menaçait de les punir comme faussaires s'ils dissimulaient l'existence de quelque taillable (1).

Mais le privilége de ceux qui se disaient exempts de taille donnait lieu à de continuelles discussions, et chaque exemption rejetait sur le reste de la paroisse le fardeau auquel un seul avait trouvé moyen de se soustraire. Les nobles ni les clercs ne devaient point de tailles ; les francs-archers en étaient exemptés en récompense de leurs services ; les arbalétriers des villes prétendaient l'être aussi, puis tous ceux qui tenaient quelque office du roi, puis ceux qui étaient attachés à la maison des grands seigneurs : c'étaient toujours des gens jouissant de quelque crédit qui demandaient l'exemption ; c'était sur les pauvres, les gens faibles et méprisés que le fardeau était rejeté. Aussi l'ordonnance elle-même de Charles nous apprend-elle « que plusieurs habitants maintiennent » être chargés outre les termes de raison, eu égard à autres : » tandis que plusieurs autres habitants, par faveur et crainte, » sans cause raisonnable, ont été et sont encore exempts de » contribuer aux dites tailles (2). »

La répartition des aides ne donnait pas lieu à moins d'abus. et comme elles étaient levées sur la consommation, l'exemption que réclamaient les classes privilégiées introduisait beaucoup de désordres dans la perception. Elle excita entre autres une querelle avec l'université de Paris, qui dura jusqu'à la fin du règne de Charles VII. Cette université ne donnait guère l'exemple de la modération et du respect pour l'ordre public, qui auraient dû être le caractère des gens de lettres. Elle avait un juge qui, sous le nom de conservateur apostolique, était chargé de faire respecter ses priviléges : mais ce juge, qui était alors l'évêque de Beauvais, ne faisait qu'exécuter les ordres que lui donnait l'assemblée des quatre Facultés. Celle-ci délibérait comme un corps démocratique ; la Faculté des lettres était toujours la plus impétueuse et la plus ardente

(1) Ordonn. de Chinon, du 3 avril 1460. Ordonnances de France. T. XIV. p. 181.

(2) Ordonn. de France. T. XIV, p. 184-489.

pour le maintien de ses privilèges. L'université frappait d'excommunication les officiers du roi, ou bien elle ordonnait la cessation des sermons dans Paris, et la fermeture des écoles, sans se soucier du tort qui en résultait pour l'édification publique et pour les études. A l'occasion d'une querelle avec le prévôt de Paris et son lieutenant criminel, dans laquelle un écolier avait été tué, l'université suspendit les sermons et les leçons à Paris, depuis le 10 mai 1453 jusqu'au 23 décembre 1454, et, par son obstination, elle obtint enfin une satisfaction complète (1). Elle recourut aux mêmes armes dans sa querelle avec la cour des aides, qui commença le 19 juillet 1459, à l'occasion d'un médecin condamné à payer le droit du quatrième sur des vins de son crû. Dans le cours de cette querelle, l'université déclara parjure l'évêque de Troyes, président de la cour des aides, accabla de citations, de monitoires, d'excommunications, les fermiers et officiers des aides de Paris et d'Alençon ; elle fit cesser les sermons dans Paris, et elle menaça l'autorité civile de faire cesser également les actes scolastiques, et d'étendre les privations qu'elle avait prononcées contre ceux qu'elle frappait d'excommunication jusqu'à la cinquième génération. En général, l'histoire de l'université est remplie presque uniquement de ses querelles ; ce corps tournait habituellement contre les fidèles ou contre le progrès des études le pouvoir qui lui avait été donné pour l'édification des uns, pour la promotion des autres. Charles VII lui enjoignit, le 24 septembre 1460, d'annuler ces procédures violentes (2) ; mais, d'autre part, il enjoignit, le 23 novembre, à la cour des aides, de condamner aux dépens les fermiers qui avaient indûment taxé des maîtres, régents, écoliers et suppôts de l'université (3). Il envoya, au mois de janvier 1461, le maréchal de Lohéac à Paris, pour mettre la paix entre l'université et la cour des aides. Après de longues conférences, les cessations furent enfin levées le

(1) Crevier, Hist. de l'Université, T. IV, L. VII, p. 197-219. — Felibien. Hist. de la ville de Paris, L. XVI, p. 839.

(2) Ordonn. de la Salle en Berry, T. XIV, p. 497.

(3) Ordonn. de Bourges. — *Ibid.*, p. 501.

27 janvier 1461, les excommuniés absous et les exclus réintégrés (1).

Le parlement de Paris avait été chargé, dès l'année 1457, d'instruire le procès du comte d'Armagnac. Les courtisans, qui espéraient avoir part à la distribution de ses biens s'ils étaient confisqués, l'avaient fait accuser non seulement d'inceste, mais de lèse-majesté. Son père même, quoique mort depuis plusieurs années, avait été compris dans cette accusation. Armagnac chargea ses procureurs de demander qu'il fût jugé par la Chambre des Pairs, comme étant issu du sang royal, et de lui obtenir un sauf-conduit. Charles accorda ce sauf-conduit sans difficulté, mais il lui refusa le jugement par les Pairs, parce que ce comte ne tenait aucun fief en pairie. Armagnac, en 1459, se présenta au parlement, qui le fit arrêter et conduire à la Conciergerie, sans égard pour le sauf-conduit du roi, qu'il déclara subreptice. Plus tard il le laissa sortir de prison, sous condition qu'il ne s'éloignerait pas de plus de dix lieues de Paris, et il lui accorda pour son entretien dix mille couronnes d'or, à prendre sur les revenus de ses terres. Armagnac ne se crut pas tenu à observer une parole qu'on lui avait extorquée, après avoir violé celle qu'il avait reçue; lorsqu'il sut que son procès était sur le point d'être jugé, il partit à cheval, de Corbeil, avec un valet et un page; il passa l'Oise à la nage, près du bac de Choisy, où son page se noya; et, poursuivant son chemin sans s'arrêter, il arriva à Bruxelles. Mais il ne trouva point auprès du duc de Bourgogne la protection qu'il avait espérée. Celui-ci refusa de le voir, soit en souvenir de son inimitié pour le père et l'aïeul d'Armagnac, soit pour ne pas mécontenter davantage Charles VII. Le dauphin lui donna audience à la chasse; après quoi Armagnac se rendit à Louvain, et de là à Rome, pour implorer la protection du pape (2).

Pie II avait succédé, le 19 août 1458, sur la chaire de saint Pierre, à Calixte III, mort le 6 août précédent, dans

(1) Crevier, Hist. de l'Université, T. IV, L. VIII, p. 258-268.
(2) Jacq. du Clercq, T. XIII, c. 18, p. 317.

une vieillesse très avancée. C'était le même Énéas Sylvius Piccolomini qui s'était montré, au concile de Bâle, un des défenseurs les plus zélés de la liberté de l'Église, et qui s'était ensuite attaché comme secrétaire, d'abord à Félix V, puis à l'empereur Frédéric III (1). Il pouvait à bon droit être compté parmi les hommes les plus savants, les plus éloquents, les plus adroits et les plus spirituels de cette époque, où les lettres, ailleurs qu'en France, brillaient déjà d'un grand éclat. Quant à sa conduite politique, elle fut loin d'être irréprochable : il changea ouvertement de principes dès qu'il y trouva son avantage. Tout porte à croire qu'il ne regardait l'Église que comme une puissante organisation établie au profit des prêtres, et il chercha sans scrupule à en tirer parti pour lui-même. Mais au moment où il parvint au saint-siége, son intérêt se confondit de nouveau avec celui de la chrétienté et de l'humanité. Les Turcs, conduits par Mahomet II, étaient parvenus de Constantinople jusqu'aux rivages de l'Illyrie les plus rapprochés de l'Italie. Ils ambitionnaient la conquête de cette contrée si riche, où ils auraient détruit ces germes de civilisation qui devaient féconder l'Europe. Le vieux pontife n'avait plus qu'une pensée, celle de résister au sabre de Mahomet, en formant, des États de l'Italie et de ceux de toute la chrétienté, un faisceau assez bien lié pour défendre Rome contre les barbares (2). Dans ce but, il convoqua, pour le 27 mai 1459, à Mantoue, une diète à laquelle il pria tous les souverains de l'Europe d'envoyer leurs ambassadeurs.

Charles VII nomma pour ambassadeurs, au congrès de Mantoue, les évêques de Paris et de Chartres, et Thomas de Courcelles, docteur en théologie. Mais ceux-ci s'arrêtèrent long-temps à Lyon avant de se rendre en Italie, et quand ils arrivèrent enfin, au lieu de vouloir concourir aux mesures de défense à prendre pour toute l'Europe, ils ne songèrent qu'à plaider les intérêts de la maison d'Anjou, que Charles VII avait prise sous sa protection, et à former des plaintes contre le

(1) *Platina, vita de Pontefici*, p. 130.
(2) Hist. des Républ. Ital., c. 79.

pape (1). Charles VII s'était toujours montré assez indifférent aux intérêts généraux de la chrétienté, et assez peu disposé à s'associer aux entreprises chevaleresques que lui proposait Philippe. Depuis que l'âge et la mollesse avaient encore ajouté à son indolence naturelle, on ne devait plus attendre de lui d'efforts généreux. Il fit annoncer avec chaleur au pontife, l'intérêt qu'il portait au roi René d'Anjou son beau-frère, et il se plaignit de ce que le siége apostolique ne le secondait point dans ses justes droits sur le royaume de Naples. René et son frère, Charles du Maine, étaient en effet alors ses conseillers habituels. Cependant il ne paraît pas qu'il leur eût donné aucune aide efficace pour la guerre dans laquelle ils étaient alors engagés. Cette guerre, qui occupa les dernières années du règne de Charles VII, demande cependant à être exposée ici brièvement.

René d'Anjou, frère de Marie, femme de Charles VII, et roi titulaire de Sicile, était alors âgé de cinquante ans. Il avait perdu à Angers, le 28 février 1453, sa femme Isabelle de Lorraine, et un mois plus tard, le 26 mars 1453, il avait cédé le duché de Lorraine au duc Jean de Calabre son fils (2). Il s'était retiré en Provence, où il se remaria, l'année suivante, à Jeanne de Laval; et, s'y livrant à son goût pour les arts et la poésie, il y avait obtenu, par la débonnaireté de ses manières, le surnom *du bon roi René*. C'est là que des ambassadeurs italiens vinrent le chercher, et lui proposer de faire une nouvelle tentative pour recouvrer le royaume de Naples. François Sforza, duc de Milan, et les Florentins, étaient alors en guerre avec Alphonse-le-Magnanime, d'Aragon, qui, onze ans auparavant, avait chassé René de Naples. René, rassemblant en effet quelques milliers de ces routiers, de ces écorcheurs que l'expulsion des Anglais de France laissait sans emploi, vint joindre François Sforza au mois de septembre 1453, et attaqua, de concert avec lui, les Vénitiens,

(1) Matthieu de Coucy, c. 127, p. 335. — *Raynaldi Annal. eccles.*, 1459, § 66 et 68.

(2) Hist. de René d'Anjou, T. II, p. 95 et 100. — D. Calmet, Hist. de Lorraine, L. XXVIII, p. 852.

alliés d'Alphonse. Mais, à la prise de Pontevico, le 19 octobre, ces soldats de René montrèrent une férocité qui révolta leurs alliés mêmes ; massacrant les femmes, les enfants, et jusqu'aux prisonniers reçus à merci par les soldats de Sforza, ils semblaient vouloir détruire tout ce qui parlait italien. Les soldats de Sforza employèrent enfin la force pour faire cesser cette boucherie ; alors le combat s'engagea entre les vainqueurs, et les Français furent jugés aussi inférieurs aux Italiens dans le maniement des armes et l'art militaire qu'ils l'étaient en humanité. Humiliés et irrités, ils pressèrent René de quitter l'Italie, et celui-ci les ramena en effet en Provence trois mois après en être sorti (1).

Jean, duc de Calabre, fils de René, alors âgé de vingt-huit ans, fut appelé l'année suivante à Florence, pour conduire l'armée de la république contre Alphonse ; mais des négociations de paix étaient déjà entamées au moment où il arriva dans cette ville, et du mois de février 1454 jusqu'au mois de mars 1455, qu'il en repartit, il n'eut point occasion de tirer l'épée pour ses alliés (2).

Au mois de mai 1458, le duc Jean de Calabre rentra de nouveau en Italie. Cette fois c'était pour prendre possession de Gênes au nom du roi Charles VII. Le doge Pierre Frégoso venait de soumettre cette république au roi de France, pour se faire un bouclier de son nom, contre ses ennemis domestiques et étrangers. Par son traité du 25 juin 1458, il ne déléguait à Charles que le pouvoir légal du doge, tandis qu'il réservait à Gênes ses lois, son gouvernement, ses finances, et tous les privilèges d'une ville libre (3). C'était de nouveau pour combattre Alphonse, et son amiral Bernard de Villa Marina, que le duc de Calabre était envoyé à Gênes avec dix galères et assez de troupes. La seigneurie de cette ville ne procurait au roi de France pas d'autre avantage réel que de

(1) *Johannis Simonetæ*, L. XXIV, p. 633. — Républ. Italiennes, c. 74.

(2) Républ. Italiennes, c. 76.

(3) Les préliminaires du traité avaient été signés en février. Le traité lui-même, signé à Beaugency, est dans Dumont. Corps diplomat., T. III, p. 245.

favoriser les tentatives de la maison d'Anjou sur le royaume de Naples (1).

Mais avant d'attaquer Naples il fallait défendre Gênes, et le duc de Calabre se préparait à y soutenir un assaut des Aragonais, lorsque l'une et l'autre armée apprit avec un égal étonnement la mort d'Alphonse d'Aragon, survenue à Naples, le 27 juin 1458. Ce prince magnanime, l'un des plus généreux protecteurs des lettres à leur renaissance, laissa en mourant tous ses États héréditaires d'Espagne à son frère Jean, roi de Navarre; mais il destina le royaume de Naples, qu'il avait conquis, à son fils naturel Ferdinand, qu'il avait légitimé, et fait reconnaître pour son successeur, par le parlement de Naples et par le pape. Ferdinand était peu digne du grand homme de qui il tenait le jour. Sa cruauté et sa perfidie excitaient une méfiance universelle. Le peuple de Naples, plutôt que de lui obéir, songeait déjà à rappeler cette maison d'Anjou, qui n'avait point de droits réels au trône, mais qui y avait prétendu si long-temps, qu'elle semblait par là avoir fait alliance avec la nation. Le pape Calixte III, pendant le peu de semaines qu'il survécut à Alphonse, offrit son appui aux ennemis de Ferdinand, mais il mourut le 6 août, sans avoir eu le temps de rien entreprendre. Pie II, au contraire, se hâta de reconnaître Ferdinand, pour ne pas allumer si près de la Grèce une guerre civile qui pouvait amener les Turcs jusqu'à Rome (2).

Dès le commencement de l'année 1459, les barons napolitains offrirent leur couronne au roi de Navarre, oncle de leur nouveau souverain; et celui-ci n'ayant pas voulu l'accepter, ils s'adressèrent à Jean, duc de Calabre, alors gouverneur de Gênes, auquel ils promirent de faire couronner son père, le roi René, s'il voulait les aider à se délivrer de Ferdinand. Mais Pie II avait fait comprendre aux souverains d'Italie, réunis avec lui à Mantoue, combien il y avait de danger à fomenter une révolution semblable en présence des Turcs.

(1) Républ. Italiennes, c. 76.
(2) *Ibid.*, c. 77.

François Sforza se défiait des Français, et ne voulait pas contribuer à augmenter leur pouvoir en Italie. Pierre Frégoso, le même qui leur avait livré Gênes, se repentait déjà de s'être donné des maîtres au lieu d'alliés. Aidé par l'argent de Ferdinand, il avait rassemblé dans les montagnes de la Ligurie une armée, avec laquelle il vint attaquer le duc de Calabre. Dans la nuit du 13 septembre 1459 il pénétra par escalade dans l'enceinte extérieure de Gênes. Le lendemain, il attaqua la seconde enceinte, et trouvant ouverte l'une des portes de la ville, il s'y élança, suivi de quelques cavaliers, tandis que le reste de sa troupe combattait sur un autre point le duc de Calabre. Bientôt cependant, séparé des siens, il fut accablé par le nombre; poursuivi dans les rues étroites de Gênes, les pierres pleuvaient sur lui des fenêtres, il tomba enfin sans vie de son cheval, et ses troupes se dispersèrent (1).

Ce succès laissa au duc de Calabre le loisir d'accepter les offres des barons angevins du royaume de Naples. Il s'embarqua à Gênes le 4 octobre 1459, sur une flotte de vingt galères, moitié génoises, moitié provençales, et avant la fin d'octobre il vint débarquer à Gaëte, avec Jean de Cossa, qu'il avait fait amiral de sa flotte. Ferdinand avait déjà fait arrêter quelques uns des barons napolitains sur la coopération desquels le duc angevin avait compté, mais d'autres ne tardèrent pas à se déclarer pour lui. Antoine de Caldora, que les Français nommèrent Candolle, fils d'un des plus célèbres condottieri d'Italie, leur en donna l'exemple; il fut bientôt suivi par le duc de Sora et le comte de Campo Basso, et avant la fin de l'hiver, l'Abruzze, la Pouille, et une partie de la Calabre avaient proclamé René pour roi de Naples (2).

Les efforts de Pie II pour maintenir la paix en Italie se trouvaient ainsi déjoués, et le congrès qu'il avait assemblé à

(1) Républ. Ital., c. 77. — *Johannis Simonetæ*, L. XXVI, p. 698. — *Uberti Folietæ*, L. XI, p. 611. — *Ag. Giustiniani*, L. V, p. 213. — *P. Bizarro*, L. XIII, p. 300.

(2) Républ. Italiennes, *ibid.* — Nostradamus, Hist. de Provence, T. VI, p. 622. — Bouche, Hist. de Provence, T. II, L. IX, p. 454. — *Angelo di Costanzo, Ist. del regno di Napoli*, L. XIX, p. 187.

Mantoue ne laissait aucune espérance de succès. Le pape s'était flatté d'abord d'exciter la vanité de Philippe, duc de Bourgogne, qu'il se plaisait à nommer le grand-duc d'Occident. pour l'engager à accomplir le vœu par lequel il s'était lié à la croisade. Il lui faisait offrir d'ériger ses États en royaume et il attendit impatiemment ses ambassadeurs, qui n'arrivèrent à Mantoue que vers le milieu d'août 1459. C'étaient son neveu le duc de Clèves, Jean de Croy, le sire de Berg-op-Zoom, et l'évêque d'Arras (1). Mais ceux-ci ne répondirent point aux espérances de Pie II. Tout en protestant du zèle de leur maître pour la défense de la chrétienté, ils déclarèrent qu'il n'était point seul de force à lutter contre les Turcs, qu'il n'avait fait vœu de marcher à la croisade qu'autant que l'empereur ou le roi de France lui en donneraient l'exemple, et qu'avant d'entreprendre cette guerre sacrée, il lui semblait sage que le pape s'occupât à réconcilier les divers princes de la chrétienté, et entre autres les rois de France et d'Angleterre. Pie II, dans sa réponse, qu'il nous a conservée lui-même (2), promit de travailler avec zèle à cette réconciliation, dont il sentait l'importance; il convint que dans toutes les croisades précédentes les Français avaient donné l'exemple du zèle, et que c'étaient eux qui avaient fait le nerf des armées; mais il observa, d'autre part, qu'au lieu de deux ou trois cent mille hommes qu'on avait vu marcher aux précédentes croisades, les meilleurs juges dans l'art militaire assuraient qu'il ne convenait pas d'en employer plus de quarante ou de cinquante mille contre les Turcs, et qu'il serait facile de lever cette armée en Allemagne, ou dans les parties les plus belliqueuses de l'Europe orientale, ce qui épargnerait des transports coûteux, pourvu que les souverains les plus riches de la chrétienté voulussent s'engager à les payer. Les ambassadeurs du duc de Bourgogne, pressés alors de faire une offre plus positive, annoncèrent que leur maître condui-

(1) Matthieu de Coucy, c. 126, p. 319. — Jacq. du Clercq, T. III, c. 43, p. 303.

(2) Dans ses Commentaires, sous le nom de *Gobelinus Persona*, Lib. III. — Le fragment est rapporté dans *Raynaldi Annal. eccles.*, 1459, § 32, 33.

rait en personne deux mille cavaliers et quatre mille fantassins en Hongrie, pourvu que les autres princes de la chrétienté fissent de leur côté un effort proportionné contre les Turcs.

(1460.) En même temps que Pie II avait la douleur de voir s'évanouir ainsi toutes les promesses pleines de fanfaronnades qui lui avaient été faites pour la défense de la chrétienté, il voyait s'animer la guerre qui pouvait le plus la compromettre. Toutes les troupes de l'Italie, au printemps de l'année 1460, se dirigeaient vers le royaume de Naples pour se ranger sous les drapeaux de l'un ou de l'autre concurrent. Jacques Piccinino, un des plus célèbres condottieri de cet âge, amena sept mille hommes au duc de Calabre : d'autre part, le duc de Milan et le pape firent passer des secours plus considérables encore au roi Ferdinand. Les deux prétendants au trône, obligés de vivre sur le pays qui les avait appelés, fatiguèrent bientôt son zèle, comme il arrive dans les guerres civiles; et les auxiliaires devenaient plus à charge aux Napolitains que les ennemis. Le roi René n'envoyait point d'argent à son fils, et il ne paraît pas que le roi Charles lui ait fait passer des secours d'aucune espèce. Il n'est même fait aucune mention de la guerre de Naples dans aucun des historiens français contemporains. Le duc de Milan et le pape pourvoyaient au contraire beaucoup plus généreusement aux besoins de Ferdinand : en conséquence de cette différence, on vit plusieurs châteaux qui s'étaient déclarés d'abord pour les Angevins, relever les drapeaux d'Aragon; et le duc de Calabre, avec le prince de Tarente, son plus puissant allié, étaient repoussés des provinces qu'ils avaient cru leur être les plus favorables, parce que les habitants savaient bien qu'ils n'y venaient que pour lever des contributions. Inquiets sur leur situation, et obligés de se réduire à la défensive, ils se fortifièrent dans la petite plaine de Sarno, enfermée entre deux rivières, les montagnes et la mer, dans la principauté citérieure. Ferdinand voulut les y forcer; il pénétra en effet dans leur enceinte, le 7 juillet 1460, mais embarrassé par une cohue de pillards qui s'étaient joints à lui, manquant

d'espace, dominé par le château de Sarno, et d'autres fortifications, entre les mains des Angevins, au lieu de terminer la guerre, en écrasant ses adversaires dans leur dernière retraite, comme il s'en était flatté, ce fut lui qui fut complétement battu, et son armée fut dissipée (1).

Cependant Isabelle de Clermont, femme de Ferdinand, et nièce du prince de Tarente, réussit, malgré cette grande défaite, à relever les affaires de son mari. On la vit à Naples, présentant ses six enfants au peuple, demander avec grâce et avec dignité l'aide de tous les citoyens pour conserver sur le premier trône d'Italie des princes italiens, de préférence à des Français. On assure qu'elle pénétra aussi dans le camp du duc de Calabre, en habit de moine Franciscain, et que se jetant aux pieds de Jean Antoine Orsini, prince de Tarente, son oncle, elle le supplia de ne pas la faire descendre d'un trône où lui-même l'avait placée. Le prince avait jusqu'alors voulu punir le roi d'une offense privée qu'il en avait reçue, dans laquelle l'inceste se joignait à l'adultère (2). Les larmes de sa nièce le touchèrent cependant; il ralentit ses efforts dans la poursuite de la guerre; il persuada au duc de Calabre de perdre son temps à l'attaque des petites places de la Campanie plutôt que de marcher sur Naples, qui aurait ouvert ses portes dans le premier trouble qui suivit la défaite de Sarno; enfin il se retira de bonne heure pour mettre ses troupes en quartier d'hiver dans la Pouille (3).

Le duc de Calabre ne pouvait espérer des succès dans le royaume de Naples qu'autant que les Français maintiendraient leur domination à Gênes. La flotte génoise protégeait les communications entre les côtes de Provence et celles de Campanie. Gênes était l'étape naturelle de tous ceux qui suivaient cette route, et les richesses de la république avaient été jusqu'alors généreusement employées à seconder le roi

(1) Hist. des Républ. Italiennes, c. 77. — *Angelo di Costanzo*, T. III, L. XIX, p. 205.

(2) *Angelo di Costanzo*, L. XIX, p. 187.

(3) Hist. des Républ. Italiennes, c. 77.—*Angelo di Costanzo*, T. III, L. XIX p. 210, 211.

René. Louis de La Vallée, que d'autres nomment Vallier, avait été nommé gouverneur de Gênes au départ du duc de Calabre; en général, il s'était conduit avec modération, plutôt en magistrat d'un pays libre qu'en lieutenant d'un roi. Il avait paru sentir que ce respect pour les droits d'un peuple qui s'était donné à lui volontairement, était le seul moyen de préserver son obéissance. Une imprudente demande de Charles VII, qui voulait favoriser la maison d'Anjou, mais non pas à ses propres dépens, et qui jugeait sans doute les richesses de Gênes inépuisables, offensa les Génois, les poussa à la révolte, et causa la ruine du duc de Calabre; et ce qui peut paraître étrange, ce furent les guerres civiles d'Angleterre qui produisirent cette révolution dans le royaume de Naples.

En effet, Marguerite d'Anjou, femme de Henri VI, était sœur du duc de Calabre. Tandis que leur père, le bon roi René, ne s'occupait en Provence que de poésie et de peinture, le frère et la sœur soufflaient le feu des guerres civiles, l'un en Italie, l'autre en Angleterre; et Charles VII, qui aimait beaucoup son neveu et sa nièce, sous condition de ne rien sacrifier pour eux, voulait que la république de Gênes aidât l'un et l'autre; qu'elle mît ses galères au service de Marguerite comme à celui du duc de Calabre. Il insista d'autant plus en faisant cette demande aux Génois, qu'étant lui-même en apparence en guerre avec Marguerite, il ne pouvait pas lui envoyer directement des secours (1).

Les révolutions qu'éprouvait l'Angleterre étaient si rapides qu'il est fort difficile de les suivre, plus difficile encore de les expliquer. Le caractère orgueilleux et despotique de Marguerite, qui regardait comme au-dessous de la dignité royale d'être liée par aucun traité, et qui recourait toujours de préférence aux mesures les plus violentes, contribuait à les précipiter. Elle n'avait pas respecté long-temps le traité de paix qu'elle avait signé le 3 avril 1458, avec le duc d'York, les

(1) *Petri Bizarri Senatus Popul. q. Genuensis Histor.*, L. XIII, p. 303. — *August. Giustiniani*, L. V, f. 214. I.

comtes de Salisbury et de Warwick. La même année, elle avait cherché à faire massacrer le dernier dans un guet-apens, qu'on lui avait dressé à l'issue du conseil; il y échappa, et elle donna l'ordre de l'arrêter; il fut averti à temps, et se réfugia à Calais, dont il avait le gouvernement (1). Mais tout le parti d'York prit l'alarme, et la guerre recommença. Au mois de mars 1459, lord Salisbury avait remporté à Boreheath une grande victoire sur lord Audley, qui commandait les troupes de la reine. Cependant le parti d'York n'avait point su la mettre à profit, il était resté sept mois dans l'inaction. Lorsqu'il s'était ensuite rassemblé en force à Ludlow, dans le pays de Galles, au mois d'octobre, il avait écrit au roi des lettres si soumises, qu'il avait ainsi fait perdre courage à ses propres soldats, et animé ceux de Marguerite. Une terreur panique avait dissipé toute l'armée du duc d'York; il s'était sauvé en Irlande, Warwick et Salisbury à Calais, et tous trois avaient été condamnés par le parlement, avec leurs adhérents, comme coupables de haute trahison (2).

La reine avait de nouveau l'avantage ; elle ne tarda pas à le perdre par la violence et la dureté de son caractère ; elle donna au comte de Wiltshire et à lord Scale une commission pour rechercher dans chaque province ceux qui avaient porté les armes pour le duc d'York , et les envoyer au supplice : cette commission procéda avec une rigueur si excessive que tous les partisans de la maison d'York , qu'on commençait à désigner par le nom de *la Rose blanche ,* sentirent qu'il y avait moins de danger pour eux à reprendre les armes qu'à attendre les huissiers des tribunaux. Le comte de La Marche, fils du duc d'York , débarqua à Sandwich au printemps de 1460 , avec les comtes de Salisbury et de Warwick ; tout le comté de Kent prit les armes en leur faveur ; Londres leur ouvrit ses portes , et ils marchèrent ensuite contre la reine , qui , avec le roi , les ducs de Sommerset et de Buckingham ,

(1) Rapin Thoyras, L. XII, p. 354.

(2) Rapin Thoyras, L. XII, p. 365. — *Polydori Vergilii, Angl. histor.*, L. XXIII, p. 507.

était alors à Coventry. Après plusieurs marches et contremarches les deux armées se rencontrèrent à Northampton, le 15 juillet. La défection de lord Gray, au milieu du combat, causa la défaite de l'armée de la reine, et comme elle avait eu l'imprudence de se mettre une rivière à dos, qui barrait le passage à ses fuyards, les conséquences de cette défaite furent désastreuses : dix mille soldats, partisans de Lancaster, ou de la Rose rouge, furent tués, ainsi que le duc de Buckingham, le comte de Shrewsbury, fils du grand Talbot, lord Beaumont, et plusieurs seigneurs. Henri VI fut fait prisonnier, et conduit à Londres; la reine, le jeune prince de Galles et le duc de Sommerset se sauvèrent à Durham, d'où ils passèrent depuis en Écosse (1).

Édouard, comte de La Marche, n'était pas moins cruel ou moins violent que Marguerite, et il souilla comme elle sa victoire par des supplices; mais bientôt le duc d'York, son père, revint d'Irlande, se mettre à la tête de son parti, et pour la première fois, le 4 octobre 1460, il demanda au parlement, assemblé depuis deux jours, la couronne, dont il prétendit être l'héritier légitime, à l'exclusion de la maison de Lancaster, qui l'avait usurpée sur ses ancêtres. Il se soumit cependant, quand le parlement décida que Henri VI demeurerait sur le trône jusqu'à sa mort, et que le duc d'York, qui gouvernait en son nom, serait reconnu comme son successeur. C'était un nouveau rapport entre la destinée de Henri VI et celle de son aïeul Charles VI. De même il demeurait revêtu du manteau royal, entouré de vains honneurs, tandis que son ennemi exerçait déjà tous ses droits et était appelé à lui succéder (2).

(1461.) Mais les révolutions se pressaient en Angleterre avec une rapidité inconcevable. Tandis qu'un parlement tout favorable à la rose blanche réglait la succession à la couronne, Marguerite était revenue d'Écosse dans les comtés du nord de l'Angleterre; ses partisans étaient accourus auprès

(1) Rapin Thoyras, L. XII, p. 361. — *Polyd. Vergil.*, L. XXIII, p. 509.
(2) Rapin Thoyras, T. IV, L. XII, p. 363.

d'elle ; les aventuriers, les brigands avides de pillage, dont le nombre s'était fort multiplié en Angleterre durant les guerres civiles, s'étaient rangés en foule sous ses étendards ; elle avait déjà dix-huit mille soldats, lorsque le duc d'York, sur la première nouvelle de son invasion, et ne s'attendant point à la trouver si forte, vint au-devant d'elle jusqu'à Wakefield, dans le comté d'York, avec quatre ou cinq mille hommes seulement. Il aurait pu s'enfermer dans le château de Sandal, et y attendre que son fils, qui arrivait de Londres avec un second corps d'armée, l'eût rejoint. Mais il ne put se résoudre à se laisser braver par une femme. Un des derniers jours de décembre, il se présenta en bataille dans la plaine de Wakefield. La reine avait une telle supériorité de nombre, qu'en même temps qu'elle l'attaquait de front avec avantage, elle avait pu le faire tourner par un corps qui tomba sur ses derrières. La bataille ne dura pas plus d'une demi-heure. Le duc d'York y fut tué, le duc de Rutland, son second fils, âgé de douze ans, qui s'enfuyait avec son gouverneur, fut atteint par lord Clifford, qui lui plongea un poignard dans le sein. Le même lord ayant trouvé le corps du duc d'York, lui coupa la tête, l'orna d'une couronne de papier, et la présenta ainsi à la reine. Lord Salisbury, couvert de blessures, ayant été fait prisonnier, fut décapité (1). Marchant ensuite sur Londres, Marguerite remporta, le 15 février 1461, à Barnard Heath, près de Saint-Alban, une seconde victoire sur le comte de Warwick, qui remit son mari, le roi Henri, entre ses mains. Aussitôt elle envoya au supplice les plus illustres de ses prisonniers. Mais les cruautés de la reine, les pillages et l'indiscipline des bandes armées qu'elle amenait du nord, écartaient, pour les partisans de la rose blanche, toute idée de soumission. Le peuple de Londres prit les armes et refusa à Marguerite l'entrée de la capitale : les vivres commençaient à lui manquer; Édouard, comte de La Marche, fils du duc d'York, arrivait du pays de Galles avec une puissante armée ; il fut reçu dans Londres, tandis que la reine s'en éloi-

(1) Jacq. du Clercq, T. XIV. c. 17, p. 78.

gnait. Il demanda la couronne aux notables assemblés, et il la reçut le 5 mars, sous le nom d'Édouard IV, dans l'église de Saint-Paul, des mains de l'archevèque de Cantorbéry. Il marcha ensuite à la poursuite de la reine, qu'il atteignit à Townton, près de York, et sur laquelle il remporta, le 29 mars 1461, une grande et dernière victoire, qui la contraignit, avec le duc de Sommerset, à chercher de nouveau un refuge en Écosse (1).

Charles VII était toujours censé être en guerre avec l'Angleterre. Depuis la conquête de la Guienne aucun traité n'avait suspendu les hostilités, et elles se renouvelaient quelquefois sur mer. Cependant il prenait un vif intérêt à Marguerite, qui était sa nièce, et la nièce de Charles, comte du Maine, l'homme à qui il accordait alors le plus de confiance. Il fit publier à Rouen, le 3 février 1461, l'ordre de bien recevoir dans tous les ports de la Normandie tous les Anglais du parti de Marguerite qui se présenteraient, encore qu'ils ne fussent point munis de passe-ports (2). En même temps, et dès la nouvelle de la bataille de Northampton, il faisait presser les Génois d'envoyer une puissante flotte de galères à son secours. Cette demande causa beaucoup de fermentation à Gènes. De riches marchands génois étaient établis à Londres, et auraient été victimes des hostilités de la république. Les conseillers, après une discussion animée, dans laquelle le gouverneur, Louis de La Vallée, fut traité avec peu d'égards, rejetèrent la demande du roi, en déclarant que le trésor était vide (3). Alors le gouverneur chercha à le remplir par de nouvelles taxes; il demanda au commerce des emprunts forcés; les nobles, dont plusieurs étaient engagés dans cette profession, lui proposèrent d'augmenter plutôt les droits sur la consommation, dont ils étaient exempts. La querelle s'engagea

(1) Rapin Thoyras, T. IV, L. XII, p. 373, et T. V, L. XIII, p. 4. — Jacq. du Clercq, T. XIV, c. 24, p. 107. — Hume, *Hist. of England*, T. IV, c. 21, p. 193. — Amelgardus. L. V, c. 16, f. 130, et c. 17, f. 182. — *Polyd. Vergil.*, L. XXIII. p. 510.

(2) J. de Troyes, Chroniq. scandal. Coll. des Mém., T. XIII, p. 13.

(3) *P. Bizarri S. P. Q. Genuensis Hist.*, L. XIII, p. 303.

bientôt entre les divers ordres de l'État sur les priviléges de la noblesse. Les Français, tous gentilshommes, qui étaient en garnison à Gênes, oublièrent dans cette occasion leur impartialité précédente. C'était leur cause même qu'ils voyaient débattre dans un pays étranger. Ils ne pouvaient sentir de sympathie que pour la noblesse; ils se déclarèrent avec chaleur pour elle, et bientôt ils excitèrent dans le parti populaire une égale chaleur contre eux-mêmes. Le 9 mars 1461, un homme obscur sortit de l'un des conseils, en criant aux armes. Les plébéiens de Gênes répondirent à son appel, et Louis de La Vallée fut contraint de se retirer, avec tous les Français, dans la forteresse du Castelletto, abandonnant la ville aux partis des Adorni et des Frégosi, qui s'étaient momentanément réunis (1).

Les historiens de cette époque évitent en général de parler des expéditions où la nation dont ils font l'histoire n'eut pas de succès. Aussi nous ne trouvons les suites de cette révolte de Gênes ni dans les chroniques de France, ni dans celles de Provence. Cependant une armée de six mille soldats, presque tous gentilshommes, et armés de casques et de cuirasses, quoiqu'ils dussent combattre à pied dans les montagnes de la Ligurie, fut embarquée en Provence, et envoyée à Gênes pour recouvrer cette ville importante. Les historiens génois affirment que le roi René commandait en personne cette expédition; les Provençaux et les Français se taisent, et le nouveau biographe de René croit qu'il ne quitta point la Provence (2). Les Français, débarqués à Savonne, furent joints à Varagine par toute la noblesse génoise; ils s'avancèrent sans rencontrer de résistance jusqu'à San-Pier d'Aréna, tandis que leur flotte vint jeter l'ancre en face de ce faubourg. De leur côté, Paul

(1) *Johann. Simonetæ*, L. XXVIII, p. 719.—*Uberti Folietæ Genuens. Hist.*, L. XI, p. 612. — *P. Bizarri*, L. XIII, p. 301. — *Ag. Giustiniani*, L. V, f. 214. — Amelgardus. L. V, c. 20, f. 137. — Républiques Italiennes, c. 78.

(2) Villeneuve, Hist. de René d'Anjou, T. II, p. 145. — Nostradamus. Hist. de Provence, T. VI, p. 623.—Bouche, Hist. de Provence, T. II, L. IX, p. 465.

Frégoso, archevêque de Gênes, et Prosper Adorno, avec toute la jeunesse plébéienne, et les renforts que leur avait fait passer le duc de Milan, occupaient les hauteurs au-dessus du couvent de San-Benigno. Trois jours se perdirent en négociations sans résultat, après quoi les Français commencèrent l'attaque le 17 juillet 1461. Ils s'emparèrent, avec leur impétuosité ordinaire, de la première des montagnes qu'ils attaquèrent, mais la chaleur était étouffante, ils étaient accablés par le poids de leurs armes. Ils devaient combattre toujours en montant sur une côte toujours plus escarpée; ils étaient tourmentés par la soif, et ils s'éloignaient toujours plus de l'eau, tandis que les Génois en reculant regagnaient leurs forteresses, et se rapprochaient des refraîchissements qu'on leur avait préparés sur les hauteurs. Enfin, à midi, le bruit se répandit dans les deux armées que Tiberto Brandolini, avec un corps considérable de cavalerie milanaise, arrivait par la Polsevera au secours des Génois. Les Français commencèrent alors à perdre courage, et quelques uns à tourner le dos; dès que les Génois les virent plier, ils se précipitèrent sur eux, de toutes les hauteurs, et les acculèrent sur le rivage. Les Français y perdirent deux mille cinq cents hommes; beaucoup d'autres se noyèrent en voulant regagner à la nage leurs vaisseaux. Le Castelletto fut évacué; la flotte de René regagna les ports de Provence, et Louis de La Vallée fut chargé de conserver du moins Savonne avec une garnison (1).

De même que Charles VII s'était brouillé avec les Génois, à l'occasion de sa nièce la reine Marguerite, il était sollicité de se brouiller aussi pour elle avec le duc de Bourgogne. Charles, comte du Maine, oncle de cette princesse, et les autres courtisans qui possédaient alors seuls l'oreille du monarque, lui représentaient que la faction du duc d'York, qui tra-

(1) *Franc. Philelphi epistola apud Raynaldum Annal. eccles.*, 1461, § 6 — *Johannis Simonetæ*, L. XXVIII, p. 725. — *Uberti Folietæ*, L. XI, p. 618. — *Petri Bizarri*, L. XIII, p. 309. — *Ag. Giustiniani*, L. V, f. 216. — *Cris. da Soldo*, T. XXI, *Rer. It.*, p. 893. — *Comment. Pii Papæ II*, L. V, p. 126. — *Bernard Corio*, P. VI, p. 956. — Républiques Italiennes, c. 78.

vaillait à recouvrer le trône d'Angleterre, était liée avec tous ceux qui complotaient contre le sien; qu'on avait saisi ses correspondances avec le duc d'Alençon et le comte d'Armagnac, qu'elle trouvait un appui dans le duc de Bourgogne, que ce prince avait même envoyé le sire de la Gruthuse en Écosse, pour empêcher les Écossais de contracter alliance avec Marguerite; mais que le vrai moteur de tous ces complots était le dauphin Louis; que le duc d'Alençon avait révélé dans son procès qu'il n'avait jamais été que l'agent de ce fils dénaturé; qu'on voyait bien que le dauphin s'exerçait en Angleterre aux impiétés qu'il préparait à la France; et qu'il valait mieux pour le roi l'attaquer à force ouverte que d'attendre plus long-temps le résultat de ses noires intrigues. Charles VII, poussé par ses conseillers, se livrait tour à tour à la colère ou à la crainte. Il se croyait en butte aux complots de Louis et du duc de Bourgogne; il voulait les traduire devant les tribunaux, mais son indolence s'effrayait d'une déclaration de guerre, et malgré les instances de ses courtisans, il l'ajournait toujours. Comme une des causes les plus habituelles de querelle entre Charles VII et Philippe était la juridiction que prétendait le parlement de Paris sur les États de Bourgogne, les courtisans qui voulaient la guerre, firent entamer un procès nouveau. Le parlement évoqua à lui les persécutions et la vaudoisie d'Arras, qui, l'année précédente, avaient scandalisé la France. Le 25 janvier 1461, un huissier du parlement se fit ouvrir les prisons d'Arras, et en tira le sire de Beaufort, qu'il conduisit à Paris; et le 17 février les vicaires d'Arras qui avaient été ajournés devant le parlement, y comparurent. Les plaidoyers, qu'on entendit au mois de juin, révélèrent toutes les atrocités des juges de l'inquisition, dont nous avons déjà rendu compte, et excitèrent un intérêt général pour leurs victimes (1).

De son côté, le duc de Bourgogne saisit une occasion d'accuser de prévarication les tribunaux de Charles VII; il tint

(1) Jacq. du Clercq. T. XIV. c. 19. p. 86; c. 22. p. 101, et c. 28, p. 123.

un chapitre de la Toison d'Or, à Saint-Omer, au mois de mai 1461 ; et comme le duc d'Alençon était membre de cet ordre, il le fit représenter par un de ses chevaliers ; en même temps il fit prêcher publiquement que ce duc, son cousin, avait été condamné à tort, et qu'il ne le tenait pour coupable d'aucune mauvaise action (1).

Dans l'une et l'autre cour, le fils semblait prêt à prendre les armes contre son père. Le comte de Charolais, toujours plus irrité contre le sire de Croy, favori du duc Philippe, chargea le comte de Saint-Pol de demander un asile à Charles VII, pour le cas où il serait obligé d'en venir à quelque violence ; et Charles lui promit toute son assistance, mais lui recommanda d'user de modération. « Car, dit-il, pour » deux royaumes tels que le sien, il ne consentiroit à un vi- » lain fait (2). » C'était d'un *vilain fait* qu'il soupçonnait son fils Louis; on lui avait fait croire que le dauphin avait empoisonné Agnès Sorel; et sa nouvelle maîtresse, la dame de Villequier, nièce de la précédente, avait soin de le lui remettre souvent en mémoire (3). Le dauphin écrivait à son père les lettres les plus humbles; en réponse, Charles le pressait de revenir à lui. de se soumettre, et de faire preuve d'obéissance (4). Cependant, il avait consulté le pape Pie II sur un projet qu'il avait formé pour appeler à la succession son second fils. de préférence au premier ; mais le pontife l'en dissuada, en raison des guerres civiles qu'une si grande déviation des lois du royaume ne manquerait pas d'exciter (5). Quand Louis fut monté sur le trône, il pressa le comte de Foix de questions, pour savoir jusqu'où cette intrigue, dont il avait eu connaissance, avait été conduite ; mais le comte se garda de rien confesser sur un projet qui aurait mais sa tête en danger (6).

(1) Jacq. du Clercq, c. 285, p. 116.

(2) Preuves au Recueil de Duclos, T. III, p. 190-196.

(3) *Ibid.*, p. 185.

(4) *Ibid.*, p. 155-157.

(5) *Raynaldi Ann. eccles.*, 1461, c. 47. — *Franc. Belcarii Comment. Rer. Gallic.*, Lib. I, p. 1. — *Rob. Guaguini Compendium*, f. 139.

(6) Recueil de Duclos, Lettre du Comte de Foix, du 6 août, T. III, p. 207.

Tandis que les comtes du Maine, de Dammartin, de Foix, en aigrissant Charles contre son fils, s'efforçaient de l'engager à lui déclarer la guerre ou à le déshériter, ils ne réussissaient qu'à lui remplir l'âme des plus noirs soupçons. Charles crut que son premier médecin, Adam Fumée, avait été chargé par son fils de l'empoisonner; il le fit enfermer dans la citadelle de Bourges; il porta ensuite ses soupçons sur un chirurgien, qui s'enfuit à Valenciennes : l'un et l'autre furent ensuite employés par Louis XI (1). A cette époque, il survint à Charles un abcès dans la bouche, qui le fit cruellement souffrir; peut-être, en lui donnant de la fièvre, égara-t-il sa raison. Pie II, le pontife qui régnait alors, a écrit : « Que » Charles, dont l'esprit n'était pas exempt de la démence de » son père, se figura qu'il était menacé de périr par le poison, » et refusa toute nourriture; il ne voulut pas même se fier à » son plus jeune fils Charles, qui goûtait devant lui les mets » qu'on lui offrait. Ses amis, ses parents, qui le voyaient » périr de faim, le suppliaient en vain de manger; mais on » disait aussi qu'un ulcère qui s'était formé dans sa gorge le » lui rendait impossible (2). »

Les ennemis du dauphin sentirent bien alors qu'ils n'avaient plus le temps de l'écarter du trône. Si Chabannes, comte de Dammartin, en eut encore la pensée, comme il en fut accusé, et comme il paraît que Louis le crut, ce comte reconnut bientôt qu'il ne trouverait, pour le faire, aucun appui dans le conseil. Les comtes du Maine, de Foix, de Dunois, de La Marche, et le sire d'Albret, s'engagèrent alors par serment à faire tous leurs efforts, lors même que le roi se rétablirait, pour le réconcilier avec son fils, et ils demandèrent le même serment à tous les membres du conseil. Ils écrivirent ensuite au dauphin, le 17 juillet, pour lui rendre compte de l'état de son père (3); leur lettre, datée de Mehun-sur-

(1) Fragment d'un anonyme contemporain dans Meyer, *Annal. Flandriæ*, L. XVI, f. 325.

(2) *Gobelinus Persona in Comm. Pii II*, L. VI, *et apud Raynaldi Annal. eccles.*, 1461, § 37.

(3) Leur lettre est aux Preuves de Duclos, T. III, p. 196. *Voyez aussi la*

Yèvre, où était alors le roi, à quatre lieues de Bourges, fut signée par ces cinq seigneurs, par le chancelier, Guillaume Juvénal des Ursins, par Dammartin, d'Estouteville, Tannegui du Châtel, Jean Bureau, Guillaume Cousinot, et six autres des serviteurs plus obscurs de Charles VII. Deux jours après, ceux-ci ne pouvant persuader au roi de prendre aucune nourriture, imaginèrent enfin de lui faire avaler de force des aliments liquides; mais son gosier ne leur laissait plus de passage, et le 22 juillet 1461, entre une et deux heures après midi, en suite de sept jours d'abstinence, Charles VII mourut, dans la cinquante-huitième année de son âge (1).

Lettre du comte de Foix sur les derniers moments de Charles VII. *Ibid.*, p. 198.

(1) Jacq. du Clercq, T. XIV, c. 29, p. 127. — Matth. de Coucy, T. XI, c. 130, p. 362. — Olivier de La Marche, T. IX, c. 34, p. 39. — Amelgardus, L. V, c. 21, f. 159. — J. Chartier, p. 316. — Berry, contin., p. 478. — Mém. de J. de Troyes, T. XIII, p. 13. — Lenglet du Fresnoy, Préface à Comines, T. X, p. 83. — Duclos, Louis XI, L. I, p. 101. — Barante, Ducs de Bourgogne, T. VIII, p. 271. — *Belcarius*, *Comment. rer. Gallic.*, Lib. I, p. 2.

CHAPITRE XIII.

Succession de Louis XI; son extrême activité. Changement de ministère. Abolition de la Pragmatique-Sanction. Négociations de Louis avec les rois d'Espagne pour assurer la succession de Navarre à la comtesse de Foix. Revers du duc Jean de Calabre et de la reine Marguerite d'Anjou. Rachat des villes situées sur la Somme. — 1461-1463.

(1461.) CHARLES VII était mort à Mehun-sur-Yèvre en Berry, le 22 juillet 1461, entre une et deux heures après midi. Le dauphin, son fils, était alors à Genappe, château sur la petite rivière de Dyle, à une lieue à l'est de Nivelle. Il se trouvait donc à plus de cent lieues de distance du lit de mort de son père, séparé par les gardes des frontières de France et de Bourgogne, qui s'observaient avec jalousie et presque avec hostilité. Cependant le courrier qui apportait à Louis la nouvelle de la mort de Charles, fit sa route avec célérité : il arriva le 25 à Genappe, et l'on assure que Louis, déjà prévenu par la lettre des princes de l'événement qui approchait, fit accueil au courrier, d'un visage riant, comme s'il lui apportait la meilleure nouvelle, et le récompensa par des présents considérables (1). On ne peut guère douter, du moins, qu'il n'éprouvât une secrète joie de voir finir son exil, ses craintes, sa dépendance, et d'entrer dans la carrière d'activité et de puissance pour laquelle il se croyait fait. Il sentait la nécessité d'user de diligence pour recueillir la cou-

(1) *Fragmentum anonymi coævi apud Meyer. Annal. Flandriæ*, L. XVI, f. 325.

ronne, dont il ne se tenait point encore pour assuré. Il expédia à l'instant au duc de Bourgogne, qui était alors à Hesdin en Hainaut, un courrier pour lui communiquer la nouvelle qu'il venait de recevoir; il lui annonçait en même temps qu'il se rendrait immédiatement à Reims; il lui demandait de l'y accompagner, et il lui donnait rendez-vous à Avesnes en Artois (1).

Le dauphin, que nous nommerons désormais Louis XI, n'était point encore certain que les ministres et les favoris de son père, qui l'avaient retenu pendant dix ans éloigné de la cour, qui avaient accrédité contre lui les plus odieuses calomnies, et qui avaient troublé la raison de Charles VII en faisant croire à celui-ci que son fils cherchait à l'empoisonner, le laisseraient sans résistance prendre possession du trône. Il croyait donc avoir besoin de tout l'appui que pourrait lui donner le duc de Bourgogne. Mais les plus grands seigneurs de la cour, les comtes du Maine, de Foix et de Dunois, qui avaient cru pouvoir profiter de la toute-puissance de Charles pour changer l'ordre de la succession au trône, avaient déjà renoncé à ce projet, quand ils avaient vu qu'au lieu d'engager le roi à prendre des mesures vigoureuses, ils n'avaient fait que déranger son cerveau, et le livrer à des terreurs pusillanimes. Ils s'étaient engagés les uns envers les autres, du vivant de Charles VII, à se réunir franchement à l'héritier du trône (2). Ils sentaient bien qu'ils étaient trop faibles pour le repousser par une guerre civile, dans laquelle le peuple ne les seconderait point, et ils avaient l'espoir de se mettre à couvert du courroux du nouveau prince en lui sacrifiant l'un d'entre eux, sur lequel ils étaient convenus de rejeter tout ce qu'il y avait eu d'hostile dans leur conduite. Ce fut Antoine de Chabannes, devenu comte de Dammartin en 1439, par son mariage avec Marguerite de Nanteuil, qu'ils vouèrent

(1) J. de Troyes, Chronique scandal., T. XIII, p. 13 et 14. — Mém. de Jacq. du Clercq, T. XIV, c. 29, p. 132. — Olivier de La Marche, T. IX, c. 34, p. 59. — *Amelgardi Ludov., XI*, Lib. I, c. 1, f. 170.

(2) Déclaration du comte de Foix. — Préface de Lenglet du Fresnoy à Comines, T. X, p. 181. — Preuves de Duclos, Louis XI, T. III, p. 198.

ainsi à l'indignation du monarque. Chabannes, qui avait été capitaine d'écorcheurs, et engagé dans la praguerie, s'était rendu particulièrement odieux au dauphin, en l'accusant, en 1446, d'avoir conspiré contre son père, et en se chargeant plus tard de l'arrêter en Dauphiné. Dès la mort de Charles, tous les amis de Chabannes l'abandonnèrent; tous ses serviteurs, à la réserve d'un seul, lui refusèrent leurs services; mais le nommé Voyault, qui était né son vassal, alla à lui, et le trouva à genoux devant un banc, « qui disoit ses heures » et plouroit moult fort. » Chabannes, après avoir donné à Voyault des lettres pour les amis qu'il croyait avoir dans la nouvelle cour, se tint renfermé quelque temps au château de Saint-Fargeau, puis se cacha dans le Limousin, pour attendre des circonstances meilleures (1).

Louis, arrivé à Avesnes, y avait fait célébrer, le 2 août, un service solennel pour l'âme du roi Charles; il y assista en grand deuil avec le duc de Bourgogne, le comte de Charolais, le comte d'Étampes, Jacques, frère du duc de Bourbon (2), Adolphe de Clèves, les sires de Montauban, de Croy, de Contay, et beaucoup d'autres grands seigneurs. Le lendemain, Louis parut revêtu de pourpre; il semble que c'était l'étiquette de la cour, et déjà Charles VII en avait usé de même à la mort de son père. Cependant cet habit de fête choqua les assistants; ils furent plus blessés encore de voir le nouveau roi partir presque aussitôt pour la chasse, exercice dont il était passionné, et auquel il ne sut point renoncer, comme il aurait dû le faire au moins par décence (3).

Pendant ce temps, le corps de Charles VII avait été conduit de Mehun à Paris par le duc d'Orléans, le comte d'Angoulême son frère, le marquis de Saluces, les seigneurs de Châteaubrun et de Rochefort, le prévôt de l'hôtel, et les domestiques de sa maison. Il était arrivé à Paris le 5 août; le service funèbre commença le 6 dès quatre heures du matin. Les

(1) Relation de Voyault, serviteur de Chabannes. — Préface de Lenglet du Fresnoy à Comines, T. X, p. 192.

(2) Apparemment un frère naturel, d'ailleurs inconnu.

(3) Jacq. du Clercq, T. XIV, c. 30, p. 135.

comtes d'Eu et de Dunois s'étaient réunis au cortége avec le sire de Torcy, l'amiral de France, le maréchal de Lohéac; après eux venaient quatre présidents et cinquante conseillers au parlement, les échevins, la chambre des comptes, les divers ordres religieux, l'université de Paris, et la bourgeoisie. Le lendemain, le corps fut porté à Saint-Denis; un héraut d'armes, en abaissant sa masse sur la fosse, cria : « Priez » pour l'âme du très excellent, très puissant et très victorieux » prince le roi Charles, septième de ce nom. » Puis il la releva après l'espace de temps suffisant pour dire un *Pater noster*, en criant : « Vive le roi Louis! » C'est la première occasion bien authentique où l'on ait, par cette cérémonie, proclamé le principe qu'en France le roi ne meurt jamais (1).

Au reste, ce principe était fort bien entendu des courtisans, qui accouraient avec le plus extrême empressement au-devant du nouveau distributeur des grâces. Louis XI les avait vus, dès le premier jour, arriver par grandes troupes à Avesnes; tour à tour des gendarmes, des chevaliers, des princes, et des députés des bonnes villes, venaient lui rendre obéissance; les seigneurs qui étaient demeurés à Paris pour les funérailles de Charles VII accoururent à leur tour aussitôt qu'elles furent terminées. Avec eux vint Juvénal des Ursins, archevêque de Reims et chancelier, chargé de porter la parole pour la députation que sa ville épiscopale envoyait au nouveau roi. Louis regardait le chancelier comme un des membres du conseil de son père dont il avait eu le plus à se plaindre, aussi il donna peu d'encouragements à son éloquence; il lui fit dire d'avance par l'archevêque de Bourges d'être bref, et il le lui répéta lui-même dès qu'il le vit entrer; mais il n'était pas facile d'imposer silence à la faconde du chancelier. Sa harangue, qu'il a eu soin de nous conserver, se divisait en trois points, pour louer le nouveau roi sur la prudence, la sapience et la patience dont il avait fait preuve pendant son exil loin de son père; Louis dut subir l'éloge de

(1) Les cérémonies sont décrites fort au long dans le dernier chapitre de Matth. de Coucy, T. XI, c. 130, p. 362-383.

ces vertus de la part de celui qu'il accusait le plus de lui avoir donné occasion de les exercer (1).

Mais tous les membres du conseil étaient convenus que Dammartin serait regardé comme seul coupable des persécutions qu'avait éprouvées le dauphin. Aussi, quand son envoyé Voyault arriva à son tour à Avesnes, avec les lettres dont il était chargé, y courut-il risque de la vie. Le premier auquel il s'adressa fut le sire de Montauban, auquel Louis XI venait de promettre la charge d'amiral; dès que celui-ci eut vu la signature de la lettre que Voyault lui remettait, il fit saisir ce messager en donnant ordre de l'enfermer dans un sac et de le jeter à la rivière : quand on l'eut engagé à montrer moins d'emportement contre un malheureux qui avait compté sur son amitié, il ordonna à Voyault de se retirer au plus vite, et de dire à Dammartin que si le roi le tenait, il ferait manger son cœur aux chiens. Boniface Valperga, auquel Voyault s'adressa ensuite, le menaça également de le faire tuer : déjà beaucoup de courtisans avaient présenté des suppliques au roi pour lui demander la confiscation des terres d'un seigneur qu'ils regardaient comme perdu. Cependant deux de ses amis, Jean de Reilhac et Joachim Rouhault, se montrèrent plus fidèles; ils firent dire à Dammartin de se cacher, et d'éviter d'être pris dans ce premier moment de colère, l'assurant que s'ils connaissaient bien Louis, le comte avait de bonnes chances pour rentrer plus tard en faveur auprès de lui (2).

A la demande de Louis, le duc de Bourgogne avait convoqué tous ses gentilshommes et ses hommes d'armes, leur ordonnant de se trouver le 8 août à Saint-Quentin, pour accompagner le nouveau roi lorsqu'il irait prendre possession de son trône. Mais le nombre de ceux qui se mirent en mouvement pour prendre part à cette entrée triomphale fut beaucoup plus grand que les deux princes ne s'y étaient attendus.

(1) La harangue est dans les Preuves, à la suite de Duclos, T. III, p. 208.

(2) Relation de Voyault. — Préface de Lenglet du Fresnoy, T. X, p. 192-211.

On annonça même à Louis qu'il serait accompagné par une armée de cent mille hommes. Il ne lui convenait nullement de venir comme un conquérant prendre possession d'un royaume héréditaire ; de fouler les provinces qu'il traverserait pour leur faire nourrir une si grande armée, de s'exposer aux conséquences des querelles de ses sujets avec les Bourguignons, de paraître enfin ne tenir sa couronne que des mains du duc de Bourgogne. Il pria donc celui-ci de n'amener que sa suite ordinaire, et les seigneurs les plus considérés de ses États : malgré le congé donné aux autres, sa suite se composa encore d'environ quatre mille combattants (1).

Avec cette petite armée, Louis fit son entrée à Reims le 14 août, et la cérémonie du sacre fut célébrée le 18. Avant de recevoir l'onction sacrée, le nouveau roi voulut donner au duc de Bourgogne une marque signalée de déférence, en lui demandant de le faire chevalier de sa main, quoique ce fût une maxime reçue que les enfants de France étaient chevaliers dès leur naissance, et ne devaient recevoir la chevalerie de personne; mais rien ne pouvait plus flatter le duc de Bourgogne, qui aimait à se mettre en scène, que cette pompe chevaleresque. Louis, déjà revêtu des habits préparés pour le sacre, dans la cathédrale de Reims, et en présence de ceux qui représentaient les douze pairs de France, tira donc son épée, et la remit au duc de Bourgogne, qui lui donna la colée, selon les formes usitées dans les romans de chevalerie. Louis, reprenant ensuite son épée, conféra à son tour l'ordre de chevalerie aux deux frères du duc de Bourbon, aux deux fils du sire de Croy, et à Jean Bureau, trésorier de France; après quoi le duc de Bourgogne fit, de son côté, un assez grand nombre de chevaliers. Ce duc, qui possédait deux des anciennes pairies, s'était fait représenter, pour celle de Flandre, par son neveu le duc de Clèves. Les comtes d'Angoulême, de Nevers, d'Eu et de Vendôme, représentaient les quatre autres pairies temporelles qui depuis long-temps étaient éteintes, et l'archevêque de Reims officiait. Le duc de Bour-

(1) Jacq. du Clercq, T. XIV, c. 29, p. 133.

gogne déploya, dans cette occasion, tout le faste qu'on regardait comme une prérogative de sa maison. Après le sacre. il fit au roi son hommage lige. Le traité d'Arras l'avait dispensé d'accomplir ce devoir féodal envers Charles VII. Philippe, dans cette cérémonie, déclara à haute voix que de même qu'il promettait au roi les services de la Bourgogne. de la Flandre, de l'Artois et des autres seigneuries qu'il tenait de la couronne de France, il se montrerait toujours prêt à le seconder avec les armes et l'argent des autres pays qu'il ne tenait pas de lui. Le duc de Bourbon, le comte de Vendôme, le comte de Nevers, et tous les seigneurs qui relevaient des fiefs de la couronne firent, à leur tour, hommage lige (1).

Après le dîner qui suivit le sacre, le duc de Bourgogne se mit à genoux devant le nouveau roi, « et lui requit, qu'en » l'honneur de la mort et passion que notre Seigneur Jésus- » Christ avoit endurée pour nous, il voulsit faire pardon, et » pardonner son mal talent à tous ceux qu'il soupçonnoit avoir » mis la discorde entre lui et son feu père ; et avec ce, que » tous ceux qui avoient été officiers et gouverneurs de son feu » père, les voulsit laisser en leurs offices, si ainsi n'étoit qu'on » trouvât par vraie information et bonne justice qu'ils eus- » sent fait autre chose qu'ils ne devoient faire. Lesquelles » requêtes le roi lui accorda, réservé jusques à huit person- » nes (2). »

Il y avait toujours eu quelque chose d'un peu théâtral dans les princes de la maison de Bourgogne, et le sage conseil que donnait Philippe à Louis ne procédait pas uniquement de son bon cœur, mais aussi du désir que chacun répétât combien il avait montré, dans cette occasion solennelle, « sa grande humilité et bonté envers ceux qui l'avoient offensé. » Mais le souverain auquel il s'adressait semblait avoir de l'aversion pour tous ces effets de théâtre. C'était un homme d'un autre siècle, étranger aux vertus comme aux vices, aux passions

(1) Jacq. du Clercq, T. XIV, c. 32, p. 139. — J. de Troyes, p. 19. — Olivier de La Marche, T. IX, c. 34, p. 60. — Amelgardus, *Lud. XI*, L. I, c. 3, f. 174. — Barante, T. VIII, p. 280.

(2) Jacq. du Clercq, T. XIV, c. 32, p. 143.

comme aux faiblesses de ses plus proches parents. Louis XI, né le 3 juillet 1423, avait alors trente-huit ans accomplis. Il était mûri par l'expérience et par la réflexion; car l'on ne voit guère quels étaient, parmi ceux qui l'approchaient, les hommes qui avaient pu former son esprit. Son père et son aïeul avaient eu de la bonté et de l'indulgence dans le caractère, ce qui ne les avait pas empêchés de commettre, et plus encore de tolérer, beaucoup d'actions cruelles. Louis, au contraire, n'aimait personne et ne ressentait point de pitié; d'autre part, il n'était pas très susceptible de colère ou de ressentiment. Il ne faisait que le mal qu'il jugeait utile; malheureusement la plus légère utilité pour lui-même lui paraissait un motif suffisant pour la cruauté la plus excessive. Charles VI et Charles VII ne pouvaient se dissimuler que leur tête était faible; et ce sentiment, joint à l'indolence et au dégoût pour le travail, les avait toujours disposés à se laisser conduire par ceux qui les approchaient. Louis XI était actif, inquiet, désireux de tout voir, se défiant de tous, décidé enfin à ne croire personne et à faire tout par lui-même. Le long règne du favoritisme lui avait causé un profond dégoût. Il était résolu à ne pas tomber dans des défauts qui l'avaient fait souffrir: et pour les éviter, il se décidait presque toujours pour la conduite contraire à celle de ses prédécesseurs. Dans sa retraite de Genappe, il avait beaucoup lu; en Dauphiné, il avait beaucoup conversé avec ceux qui avaient fréquenté les cours des tyrans d'Italie; il avait appris d'eux, entre autres choses, à se défier de la noblesse et à se rapprocher du peuple. Il avait surtout beaucoup étudié François Sforza, son voisin, son allié, qui, de son temps, presque sous ses yeux, avait réussi par un mélange d'audace et d'adresse, de talent militaire et de trahison, à s'asseoir sur le trône de Lombardie, et il s'était proposé pour modèle ce prince, qui ne manquait pas de qualités brillantes et d'une raison supérieure. C'était en l'étudiant que Louis avait compris que la politique était une science, que l'administration des États devait être soumise au calcul et non abandonnée au caprice et aux passions du moment. Louis eut toujours un but dans ses actions,

un plan dans sa politique, quelquefois mal conçu, quelquefois mal suivi, mais toujours présent à sa pensée; et c'était presque une révolution que de voir avec lui l'esprit entrer pour quelque chose dans le gouvernement de la nation.

Charles VII, plus par indolence que par défiance, s'était dérobé à tous les yeux; Louis XI, beaucoup plus défiant que lui, beaucoup plus incapable d'affection, rechercha cependant la familiarité de ceux qui l'approchaient, et voulut. dans l'abandon d'une conversation animée et souvent imprudente, saisir leur esprit et leur caractère. Tous les princes de France avaient aimé le faste, et s'étaient crus obligés à une représentation toujours théâtrale, qui ne laissait pas oublier un instant leur grandeur. Louis XI, qui le premier de sa race avait de l'esprit, et qui s'en croyait bien davantage encore, recherchait l'occasion de briller par lui-même et non par son rang, et repoussa avec une affectation dont on n'avait point encore vu d'exemple, la pompe des habits et des équipages, et tout ce qui sentait l'apparat. Dans ces dispositions, la requête que lui avait faite le duc de Bourgogne de ne rien changer au conseil de son père, ne pouvait guère s'accorder avec ses projets; car, par caractère, par dégoût de ce qu'il avait blâmé, et par impatience de ce qu'il avait souffert, il était déterminé à prendre en tout le contre-pied de son prédécesseur. Le duc de Bourgogne ne tarda pas à s'en apercevoir, et le serviteur de Dammartin, qui était aussi venu à lui pour le solliciter en faveur de son maître, assure qu'il lui entendit dire au duc de Bourbon : « Cet homme ne régnera pas longuement en paix, sans avoir un merveilleusement grand » trouble (1). »

Après le sacre, Louis se rendit à Meaux, puis à Saint-Denis. où il s'arrêta pour prier au tombeau de son père, et, à ce qu'on assure, pour « pleurer moult tendrement (2). » Le duc de Bourgogne le quitta à Meaux pour se rendre à Paris, où il fit son entrée le 30 août. Il y avait vingt-six ans qu'il

(1) Relation de Voyault. — Préface de Comines. T. X, p. 209.
(2) Jacq. du Clercq. p. 141.

n'avait revu cette ville, où dans sa jeunesse il avait exercé tant de pouvoir. Le lendemain il vint avec deux cent quarante seigneurs de sa suite, en dehors de la porte Saint-Honoré, pour y recevoir Louis XI. On assurait que le cortége du roi se composait de douze mille chevaux; tous les princes et tous les grands seigneurs s'y trouvaient, à la réserve des comtes de Foix, du Maine, et de Dammartin, qui n'avaient pas encore osé se présenter devant Louis. La ville de Paris avait disposé le long du passage du cortége beaucoup de représentations dramatiques, qui furent fort admirées; aucune n'attira plus les regards que les sirènes de la rue du Ponceau. C'étaient trois belles filles, *disant petits motets et bergerettes;* elles étaient toutes nues, mais elles se dérobaient en partie aux regards dans l'eau de la fontaine (1). D'autre part les yeux des bourgeois s'attachaient sur le duc de Bourgogne, qui, par la richesse de ses habits et de ses équipages, l'emportait de beaucoup sur le roi. Plus d'un boucher le salua en lui disant qu'il était le bien-venu dans cette ville de Paris, où il avait été si long-temps désiré. C'étaient en quelque sorte les derniers accents de l'ancienne faction de Bourgogne (2).

Louis XI passa le mois de septembre à Paris, et les nombreuses ordonnances qu'il y rendit pendant ce premier séjour, attestent déjà avec quelle activité il s'occupait de ramener toute l'administration sous sa main. Tandis qu'il était encore en Hainaut, il avait donné à Avesnes, à la fin de juillet, des lettres qui confirmaient provisoirement dans leurs emplois les gens des comptes, les trésoriers du roi, et les maîtres des monnaies (3). Mais à peine fut-il arrivé à Paris qu'il s'occupa à remplacer les serviteurs de son père par des serviteurs à lui. Il destitua, le 3 septembre, Jean Juvénal des Ursins, de son office de chancelier, pour le remplacer par Pierre de Morvilliers (4). Il changea de même le procureur général;

(1) J. de Troyes, p. 22.

(2) Jacq. du Clercq, T. XIV, c. 33, p. 146-163. — J. de Troyes, T. XIII, p. 19. — Amelgard. *Lud. XI*, L. I, c. 3, f. 178.

(3) Ordonn. de France, T. XV, p. 1 et 3.

(4) *Ibid.*, T. V, p. 15, notes.

il nomma pour prévôt de Paris Jacques de Lille-Adam, au lieu d'Éloi d'Estouteville. Il ôta au sire de Lohéac l'office de maréchal de France, et il le donna au bâtard d'Armagnac, qu'il nomma en même temps comte de Comminges, en récompense de ce qu'il l'avait toujours suivi dans son exil : pour le même motif il décora le sire de Montauban du titre d'amiral, encore qu'il eût la réputation d'un homme faux, vénal et cupide (1). Il rappela à la cour le comte d'Armagnac, qui était exilé du royaume, il le reçut gracieusement, lorsque ce seigneur rentra à Paris, le 28 septembre, et il lui rendit tous ses biens (2). Il accorda aussi au duc d'Alençon une abolition entière de la sentence capitale prononcée contre lui, il le remit en liberté, et lui rendit son duché, par son ordonnance du 11 octobre (3). Il dépouilla de toutes ses charges Pierre de Brezé, grand-sénéchal de Normandie, qui fut obligé de se cacher, tandis qu'on informait contre lui. Le parlement commença aussi des poursuites contre le comte de Dammartin; Pierre Cousinot, secrétaire du roi, fut emprisonné, et Tannegui du Châtel, neveu de celui qui s'était rendu fameux au pont de Montereau, fut obligé de se retirer en Bretagne, après avoir avancé cinquante mille francs pour les funérailles de Charles VII, qui ne lui furent remboursés que dix ans après (4).

Par son ordonnance du 9 septembre, Louis révoqua toutes les aliénations du domaine de la couronne qui avaient été faites par son prédécesseur (5). Par celle du 16, il donna une organisation nouvelle au parlement de Paris; il régla qu'à l'avenir il se composerait de douze pairs de France, huit maîtres des requêtes, et quatre-vingts conseillers, dont quarante

(1) Amelgardus, L. I, c. 6, f. 180. — Jacq. du Clercq, c. 34, p. 163. — Barante, T. VIII, p. 279.

(2) Jacq. du Clercq, p. 157.

(3) Ordonn., T. XV, p. 649.— Amelgardus, *Lud. XI*, L. I, c. 2, f. 172, et c. 7, f. 182.

(4) D. Morice, Hist. de Bretagne, T. II, L. XII, p. 74. — Barante, T. VIII, p. 299, 300.

(5) Ordonn. de France, T. XV, p. 16.

clercs et quarante laïques, y compris les quatre présidents (1). Dans le même mois, il rendit encore un très grand nombre d'ordonnances, mais la plupart n'étaient que la confirmation d'anciens priviléges (2).

Louis XI témoignait publiquement les plus grands égards, la reconnaissance la plus vive au duc de Bourgogne; il était cependant impatient de se dérober à son inspection et à ses conseils. Il annonça qu'il voulait aller rendre ses devoirs à sa mère, la reine Marie d'Anjou, qui était demeurée à Amboise, et il se rendit à l'hôtel d'Artois, pour prendre congé de Philippe et le remercier. Celui-ci, qui fut averti de son approche, courut au-devant de lui, et le reçut à genoux au milieu de la rue. Toutes les démonstrations les plus exagérées d'affection et de reconnaissance d'une part, de respect de l'autre, furent données en spectacle au peuple. Louis partit ensuite pour Amboise, laissant le duc derrière lui à Paris : celui-ci se mit en route peu de jours après par Saint-Denis et Compiègne, pour Bruxelles, dont il avait fait la capitale de ses États. Il traversa les terres du comte de Saint-Pol, que Louis avait pris soin de réconcilier, soit avec lui, soit avec le sire de Croy. Dans le même temps, son fils, le comte de Charolais, faisait un voyage en Bourgogne, où il n'était jamais retourné depuis sa naissance (3).

Louis témoigna de l'affection à sa mère, la reine Marie, que Charles VII avait toujours fort négligée; il lui assigna un douaire de cinquante mille livres de rente en Languedoc. A cause d'elle, il fit aussi un bon accueil à ses deux frères, qui jusqu'alors s'étaient tenus à l'écart. A l'aîné, le roi René de Sicile, il donna, le 1er novembre, le comté de Beaufort (4); au second, Charles, comte du Maine, il pardonna la part qu'il avait eue aux intrigues qui l'avaient brouillé avec son père, et il lui confirma le gouvernement du Languedoc et de la

(1) Ordonn. de France, T. XV, p. 18.

(2) *Ibid.*, jusqu'à la page 118.

(3) Jacq. du Clercq, T. XIV, c. 34, p. 164; c. 35, p. 166. — Olivier de La Marche, T. IX, c. 34, p. 63. — Amelgardus, *Lud. XI*, L. I, c. 8, f. 185.

(4) Ordonn. de France, T. XV, p. 176.

Guienne. Il régla en même temps l'organisation du parlement de Toulouse, lequel devait se composer seulement de cinq conseillers clercs, sept conseillers laïques, deux greffiers et cinq huissiers. Il lui soumit, indépendamment du Languedoc. le Bordelais, et tout le pays au midi de la Dordogne (1). Il s'établit ensuite à Tours, ville qu'il prit en affection, et où il passa une partie de l'hiver. Le comte de Charolais ne tarda pas à venir l'y rejoindre. Il y appela aussi le comte de Foix. Gaston IV, qui n'avait jusqu'alors pas osé se rapprocher de lui; après avoir eu quelques secrètes conférences avec lui, dans lesquelles il eut lieu de reconnaître son habileté, il jugea convenable de se l'attacher tout-à-fait, en faisant épouser au vicomte de Castelbon, fils de Gaston, Madeleine de France. sœur de Louis, la même qui avait été promise à Ladislas de Hongrie (2).

Quoique Louis n'eût rencontré aucune résistance, il semblait craindre tous ceux qui étaient revêtus de quelque pouvoir, et s'attacher à les ménager. Il voulut donc s'assurer de François II, nouveau duc de Bretagne, qui était tenu de lui faire hommage, à l'occasion de son avénement à la couronne. Ce duc lui envoya une nombreuse ambassade à Tours, pour convenir avec lui de la forme de l'hommage, sur laquelle, à chaque renouvellement, il y avait eu des disputes; mais bientôt Louis fut averti que ces ambassadeurs avaient eu plusieurs conférences secrètes avec le comte de Charolais, qui était aussi à Tours; qu'ils lui avaient proposé un traité d'alliance, et que le vice-chancelier de Bretagne en avait déjà remis les préliminaires à l'héritier de Bourgogne. Louis jugea bien que ce traité entre ces deux feudataires ne pouvait être conclu que pour leur mutuel appui contre lui. Il ne voulut cependant en montrer aucune colère, il ne parut pas même en être informé; il se contenta de pourvoir à ce que les deux princes ne se rencontrassent pas chez lui, se réservant de les brouiller

(1) Ordonn. de France, T. XV, p. 118. 120. — Histoire du Languedoc, T. V, L. XXXV, p. 23.

(2) Hist. du Languedoc. c. 6, p. 21. — *Belcarii Comment.*, L. I, p. 4.

ensuite (1). Il ajourna donc son entrevue avec le duc de Bretagne, jusqu'à ce que le comte de Charolais fût parti. Celui-ci avait déjà passé un mois à Tours; Louis l'y avait entretenu dans les fêtes, il lui avait prodigué toutes les marques possibles d'affection. Un jour que ce prince s'était égaré à la chasse. Louis en avait témoigné un degré d'inquiétude qui avait été fort remarqué. On l'avait vu ronger son bâton d'impatience, tandis que ses gardes, dispersés dans les bois, demandaient partout des nouvelles des chasseurs. C'était avec le comte du Maine, qui avait été son ennemi, que Charolais s'était égaré, et Louis soupçonnait quelque trahison, ou craignait d'en être accusé lui-même (2).

Pour engager Charolais à partir de la cour, Louis ne crut pas devoir prendre d'autre moyen que de le combler de bienfaits. Toujours dominé par l'intérêt du moment, il ne craignait point d'y pourvoir par de grands sacrifices, comptant bien qu'il saurait reprendre plus tard ce qu'il aurait donné trop vite. Il accorda donc une pension de trente-six mille francs par an au comte de Charolais, et il le nomma son lieutenant en Normandie, donnant en même temps des ordres pour qu'on lui préparât la réception la plus splendide dans les villes de son gouvernement, dont il l'envoya prendre possession (3). Dès qu'il fut parti. Louis invita François II, duc de Bretagne. à se rendre à Tours; il reçut son hommage le 18 décembre, sans insister sur la demande qu'il se reconnût homme lige, puis il fit expédier au duc une commission par laquelle il l'instituait son lieutenant dans les provinces de Normandie, Maine, Anjou, et Touraine, pendant la durée du voyage qu'il voulait faire dans le midi, et qui devait être au moins de huit mois. Dans cette commission, du 4 janvier 1462, Louis ne révoquait point la commission presque semblable qu'il avait donnée au comte de Charolais; il se ré-

(1) Lobineau, Histoire de Bretagne, L. XVIII, p. 677. — D. Morice, Histoire de Bretagne, L. XII, p. 76. — Amelgardus, Lud. XI. L. I, c. 13, f. 194.

(2) Jacq. du Clercq, T. XIV, c. 38, p. 181.

(3) *Ibid.*, p. 183. — Amelgardus, *Lud. XI*, L. I, c. 20, f. 208.

servait d'expliquer ensuite comment elles n'étaient point incompatibles, mais il comptait sur l'impétuosité du prince bourguignon pour le brouiller avec le breton, ne doutant point que dans l'exercice de droits indéfinis qui se croiseraient, ils ne prissent querelle ensemble (1).

Louis avait été, à son avénement à la couronne, prodigue de promesses aux peuples comme aux princes, et il n'avait pas plus intention de tenir les unes que les autres, mais ce furent les peuples qui eurent les premiers à se plaindre de son manque de foi. A l'époque de son sacre il avait protesté de son intention de gouverner légalement, d'abolir les impôts qu'il reconnaissait être excessifs, de renoncer surtout à ceux qui n'auraient point été établis par des assemblées d'États. La Normandie était une des provinces où ils avaient conservé le droit de s'assembler. Les États y furent convoqués dans la première année du règne de Louis XI; ils représentèrent que leurs constituants avaient été accablés d'impôts sous Charles VII, que leur province avait payé quatre cent mille francs par année en sus de ce qu'ils devaient au roi pour ses droits ordinaires et son domaine, ils lui envoyèrent une députation, et ils reçurent de lui de si bonnes paroles, qu'ils se séparèrent comblés de joie et d'espérance (2). Les États de Dauphiné avaient de même envoyé une députation que Louis avait reçue avec faveur; conservant pour eux une bienveillance particulière, il avait accordé, le 12 octobre, des lettres-patentes à leur université de Valence, pour la mettre sur le même pied que celles d'Orléans, de Montpellier et de Toulouse, déjà fondées par ses prédécesseurs; il accorda aux écoliers qui la fréquentaient les mêmes franchises (3).

Mais Louis considérait l'argent comme une puissance, il lui en fallait beaucoup pour arriver aux fins de sa politique,

(1) Lobineau, Hist. de Bretagne, L. XVIII, p. 678. — D. Morice, Hist. de Bret., L. XII, p. 77. — Ordonn. de France, T. XV, p. 462. — Actes de Bret., T. II, p. 1762.

(2) Amelgardus. *Lud. XI*, L. I, c. 9 et 10, f. 187, 188.

(3) Ordonn. de France, T. XV, p. 127.

et de toutes ses paroles celles qu'il comptait le moins exécuter, étaient celles qui promettaient un dégrèvement d'impôt. Au contraire, non seulement il maintint tous ceux qu'il avait trouvés établis, il ne tarda pas à en demander de nouveaux, il aggrava entre autres d'une manière intolérable ceux qui se percevaient sur les vins (1). Il ne causa pas peut-être un mécontentement moins vif par un édit qui interdisait, sous des peines sévères, la chasse à tous ses sujets. Non seulement Louis XI aimait avec fureur cet exercice, sa passion était jalouse, et il lui semblait perdre toutes ses jouissances, dès que quelqu'un les partageait avec lui (2). L'attente trompée redoubla le ressentiment des peuples. Dès la première année de son règne, Louis XI vit éclater des insurrections contre lui, à Reims, à Angers, à Alençon, à Aurillac, et dans d'autres lieux encore; celle de Reims fut la plus violente. C'était le 1er octobre, jour de Saint-Remi, qu'on mettait à l'enchère, en France, les fermes des subsides et les gabelles. Les Rémois, qui avaient compté sur leur abolition, en voyant commencer les criées, se soulevèrent, chassèrent les fermiers, brûlèrent leurs registres, et tuèrent même quelques uns d'entre eux. Louis, à cette nouvelle, dissimula; il fit filer des gens de guerre vers Reims, mais déguisés en habits de marchands ou de laboureurs; il entrèrent dans la ville sans être remarqués, et, seulement lorsqu'ils y furent en force, le sire de Muy y arriva avec un nouveau corps de troupes; Joachim Rouhault, maréchal, et Jean Bureau, trésorier de France, le suivirent. Alors les exécutions commencèrent avec d'autant plus de rigueur qu'elles avaient été plus long-temps suspendues; le premier jour, un homme fut écartelé et six eurent la tête tranchée; les exécutions continuèrent les jours suivants, jusqu'à ce qu'il y eût deux cents personnes de punies. Alors enfin, Louis accorda des lettres de grâce, au mois de décembre, pour le reste de la ville. Le traitement d'An-

(1) Amelgardus, *Lud. XI*, L. I, c. 22, p. 212.

(2) Amelgardus, *Lud. XI*, L. I, c. 21, p. 209. — *Rob. Guaguini*, f. 139, verso.

gers et des autres villes rebelles fut à peu près le même (1).

Une affaire importante se traitait en même temps dans le conseil intime de Louis, et elle y fut décidée avec la précipitation dont il avait déjà donné plusieurs preuves, surtout lorsqu'il s'agissait de détruire ce que son père avait fait. Jean Geoffroy, ou Goffrédi, évêque d'Arras et légat du pape, était déjà arrivé auprès de lui, avant qu'il eût quitté Paris. Il était chargé de le féliciter sur son avénement, et en même temps de le solliciter pour l'abolition de la pragmatique-sanction (2). Pie II, depuis qu'il était monté sur le trône de Saint-Pierre, était devenu le plus ardent antagoniste de cet édit, qui n'était autre chose que la récapitulation et la confirmation des actes du concile de Bâle, dont ce même homme, avant d'être pape, avait été un des plus zélés promoteurs. Dans le fait, quoique la pragmatique-sanction donnât d'importantes garanties à la discipline et à la liberté de l'Église, ce n'était pas sous ce point de vue qu'elle était considérée. C'était une question de finance uniquement; il s'agissait de savoir à qui appartiendraient les revenus et souvent le pillage des églises. Depuis que la piété mal entendue des fidèles avait enrichi les évêchés et les abbayes, tous ceux qui disposaient de quelque pouvoir politique avaient voulu aussi que ces riches bénéfices fussent donnés à ceux qu'ils favoriseraient. La concession d'un bénéfice à vie n'enrichissait pas seulement le bénéficier; le donateur pouvait se réserver une part dans le revenu qu'il accordait; il pouvait vendre ses droits de présentation; il pouvait percevoir les fruits des bénéfices vacants, et ceux mêmes, pendant une année, des bénéfices qu'il avait accordés, sous le nom de premiers fruits et d'annates; il pouvait réserver le bénéfice pour lui-même ou l'accorder en commande à quelque laïque, et lorsqu'il ne faisait aucun de ces marchés qu'on nommait simoniaques, il trouvait encore un

(1) Amelgard., *Lud. XI*, L. I, c. 11, p. 191. — Jacq. du Clercq, T. XIV. c. 36, p. 172. — Ordonn. de France, T. XV, p. 297, 298. — Barante, T. VIII, p. 301. — Duclos, L. II, p. 111.

(2) Jacq. du Clercq. c. 34, p. 168. — *Raynaldi Annal. eccles.*, 1461, § 116.

immense avantage à faire de ce bénéfice la récompense de quelque service politique.

Dans la discipline primitive de la chrétienté, chaque église nommait son pasteur, et le peuple concourait avec le clergé dans cette nomination. Ce droit populaire ne fut formellement aboli que par le concile de Latran, en 1215. Le peuple, il est vrai, l'exerça rarement avec sagesse; dès les premiers siècles de l'Église, des factions violentes et le plus souvent armées, disposèrent de l'épiscopat; c'était cependant sous les empereurs romains et sous les rois mérovingiens la seule fonction démocratique qui fût laissée aux citoyens. Il est vrai que l'aristocratie, qui dominait dans tout le reste de l'État, avait envahi en réalité cette démocratie, qui n'était plus qu'apparente. Les élections faites par un peuple asservi à des chefs féodaux, tournaient toutes au profit de la féodalité. Aussi, sous les Carlovingiens, nous avons vu que les grands seigneurs en possession de tous les riches bénéfices, n'étaient plus désignés que sous le titre d'abbés. Les premiers rois de la troisième race, tout comme les empereurs de la maison salique, trouvèrent à leur tour moyen de disposer de ces élections, qui de droit étaient toujours populaires : ce fut souvent leur principale richesse. Mais les papes, jaloux des trésors qui passaient à des mains séculières, accusèrent ces princes de trafiquer non des revenus des abbayes, mais des dons du Saint-Esprit, qu'on supposait y être annexés, et ils tournèrent ainsi contre eux une animadversion publique que rien ne pouvait réveiller alors, si ce n'est les querelles de religion. De là naquit la guerre des investitures. Les papes et les princes temporels se ravirent tour à tour la nomination aux bénéfices, et tour à tour ils en abusèrent scandaleusement. La cour de Rome, qui accusait les princes de simonie, fit ellemême un si honteux trafic des bénéfices ecclésiastiques, qu'il révolta saint Louis, et lui fit publier le premier des édits connus sous le nom de *pragmatique-sanction*. Les élections furent ôtées au pape, sauf dans des cas spécifiés, et réservées non plus au peuple, mais au clergé des diocèses; toutefois la couronne exerçait sur ce clergé une influence presque tou-

jours décisive : les libertés populaires allaient en diminuant: les parlements, jaloux de l'Église, augmentaient à ses dépens la prérogative royale, et quel que fût le droit, la nomination réelle se trouvait de nouveau dévolue, ou au souverain. ou aux grands vassaux les plus indépendants de lui.

L'usage avait établi cependant une exception au droit des souverains temporels et des chapitres dans la collation des bénéfices. Toutes les fois qu'un titulaire mourait en cour de Rome. le pape était en possession de nommer son successeur ; peut-être seulement parce qu'il pouvait accomplir cette nomination avant que le chapitre du diocèse fût convoqué; tout comme d'autre part, quand le prélat mourait dans son diocèse, le chapitre pouvait accomplir sa nomination avant que la cour de Rome en fût informée. Pour prévenir ces nominations par les chapitres, les papes commencèrent ensuite à accorder des bénéfices qui n'étaient point encore vacants, sous le titre de lettres de réservations ou de grâces expectatives; puis, lorsqu'à la mort du titulaire, le patron séculier présentait un nouveau sujet, et que le chapitre l'élisait, celui qui avait obtenu du pape la grâce expectative, ou promesse du bénéfice, en appelait à Rome, et cette cour, dans sa propre cause, prononçait toujours contre les droits des chapitres. Cependant le parlement s'indignait de la vénalité de la cour de Rome, qui accordait toutes ces grâces expectantes à prix d'argent ; et l'université de Paris éprouvait beaucoup de jalousie de ce que les bénéfices ecclésiastiques étaient usurpés par des Italiens. Ces deux corps furent constamment les défenseurs de la prérogative royale, du droit de présentation réservé au roi comme patron des églises, et du droit d'élection réservé aux chapitres. Ce fut là ce qu'ils appelèrent les libertés gallicanes. Des parlementaires et des docteurs de l'université se trouvaient, en 1438, en crédit auprès de Charles VII, et ce furent eux qui rédigèrent la seconde pragmatique-sanction, qui n'était qu'une ratification des décrets du concile de Bâle. La cour de Rome avait repoussé avec indignation cette ordonnance; mais Charles VII s'était peu troublé de sa colère. Il n'avait point cru qu'elle dût lui faire retirer sa confiance aux hommes ha-

biles qu'il avait jusqu'alors consultés. Louis XI, au contraire, n'avait confiance en personne, il ne se laissait jamais entraîner par l'autorité d'autrui ; mais en examinant les affaires avec son esprit délié, il était presque toujours disposé à sacrifier l'intérêt de l'avenir à celui du moment présent.

Quant à la pragmatique-sanction, les principaux mobiles de sa conduite étaient d'abord le désir de plaire à tout le monde, à sa première accession à la couronne, et l'espoir de tromper la cour de Rome par des promesses qu'il n'exécuterait pas. L'amitié de Pie II lui était promise, au prix de la révocation de cet édit, et Louis savait déjà qu'en le révoquant, il pouvait faire en sorte qu'il continuât à s'exécuter. Il paraît cependant qu'un motif de religion entra aussi dans sa détermination. Louis XI était un des plus zélés catholiques entre les princes qui ont régné sur la France : c'est-à-dire qu'il croyait complétement et sans examen tout ce que lui enseignaient ses prêtres; qu'il était beaucoup plus empressé à mortifier sa raison que ses passions, et qu'il préférait s'imposer des observances plutôt que des vertus. Il écrivit de Tours, le 27 novembre 1461, à Pie II, « qu'il ressentoit pour le vi-
» caire du Dieu vivant une telle vénération, que dans les
» choses ecclésiastiques surtout, il était résolu d'écouter sa
» voix et de lui obéir, comme les brebis obéissent à leur ber-
» ger..... Qu'avant même de parvenir au trône, un instinct
» de religion l'avait induit à faire le vœu, porté par l'évêque
» d'Arras au saint-siége, qu'il supprimerait la pragmatique,
» sachant qu'elle était odieuse au pape et au saint-siége, et
» qu'obéissance vaut mieux que sacrifice. Tous les hommes
» doctes de son royaume s'efforçaient, il est vrai, de réfuter
» les arguments du saint-siége, et de maintenir cette loi;
» toutefois, il aimait mieux obéir à Dieu qu'aux hommes; il
» l'abolissait donc, et il rétablissait le saint-siége dans les mêmes
» prérogatives, dont Martin V et Eugène IV avaient été en
» possession, avant la publication de la pragmatique (1). »

(1) *Raynaldi Annal. eccles.*, 1461, § 118. — Ordonn. de France, T. XV, p. 193. — Dumont, Corps diplom., T. III, p. 272.

Cette lettre fut délibérée par le roi en son conseil, elle fut déposée au trésor des chartes, et elle fut regardée comme ayant force de loi. Elle contenait un ordre exprès : « Par les pré-
» sentes, y disait Louis, nous repoussons, rejetons, et complé-
» tement abrogeons cette pragmatique dans notre royaume,
» notre Dauphiné de Viennois et tous nos autres domaines....,
» et nous te rendons ta puissance dans notre royaume, pour
» que tu l'exerces comme tu le voudras. » Il ne semble pas cependant qu'une lettre latine à un pape fût la forme convenable pour rendre une loi exécutoire dans le royaume, et quoique, dans cette occasion, Louis crût faire une concession à l'Église et à Dieu lui-même, il est probable qu'il ne renonçait point à sa pratique habituelle de se réserver les moyens de reprendre d'une main ce qu'il aurait donné de l'autre. La cour de Rome fit usage du pouvoir qui lui était abandonné de multiplier les grâces expectantes, et de lever de l'argent sur toute collation de bénéfices. Le peuple était assez indifférent entre ceux qui prétendaient au droit de lui donner des pasteurs ; et comme, dans les vingt-trois dernières années, il y avait eu beaucoup de procès entre les patrons laïques et les universités, il commença par applaudir à la soumission du roi aux volontés de l'Église, qui supprimerait ces procès (1). Mais bientôt des plaintes sur la vénalité de la cour de Rome commencèrent à se faire entendre dans tout le royaume, et le parlement s'empressa de les recueillir. Il les présenta au roi en 1464. Il affirma que dans les trois ans qui s'étaient écoulés depuis l'abolition prononcée, il avait vaqué en France plus de vingt archevêchés ou évêchés, et que pour chacun, entre les *propines* (présents pour boire) et les frais, il avait été dépensé six mille écus en cour de Rome ; que de même pour chacune des soixante grosses abbayes qui avaient vaqué dans le même espace de temps, il avait été dépensé au moins deux mille écus ; au moins cinq cents écus pour les doyennés, prieurés, prévôtés, commanderies, dont il avait vaqué plus de deux cents ; au moins vingt-cinq écus pour chacune des

(1) Jacq. du Clercq, T. XIV, c. 38, p. 183, et L. V, c. 4, p. 312.

grâces expectatives dont la cour de Rome avait vendu dans le même temps plus de cent mille (1).

A partir de la date de ces remontrances, le parlement ne voulut plus reconnaître les grâces émanées de la cour de Rome, lorsqu'elles étaient contraires à la pragmatique-sanction; les appels comme d'abus recommencèrent, et la révocation accordée par Louis XI fut à peu près comme non avenue. L'évêque d'Arras, Jean Goffrédi, en avait cependant fait son profit; Pie II l'avait nommé cardinal, dans la promotion du 18 décembre (2).

(1462.) Louis continuait à promettre ou à répandre des grâces, comme s'il se sentait encore mal affermi sur le trône, et qu'il eût besoin de se faire des partisans. Il donna, au mois de novembre 1461, le duché de Berry, pour être tenu en pairie, à son frère cadet, Charles, alors âgé de quinze ans, que ses ennemis avaient quelque temps songé à faire couronner à sa place (3). Louis cherchait aussi à se donner un appui en Savoie, en faisant épouser à un frère de Charlotte de Savoie sa femme, la duchesse Françoise, veuve de Pierre II, duc de Bretagne. Le vicomte de Thouars, père de cette princesse, avait arrangé ce mariage; mais sa fille, qui avait adopté des notions exaltées de vie dévote, et qui, depuis son veuvage, avait fait vœu de chasteté, se refusait à passer à de secondes noces. Thouars, pour se faire obéir de sa fille, qui, comme duchesse douairière, était devenue indépendante de lui, eut recours à Louis XI; de son côté Louis promit de lui donner un appui efficace, se flattant, par cette intervention, de s'assurer la reconnaissance du vicomte de Thouars en Bretagne, et des princes de la maison de Savoie. Louis annonça, au commencement de l'année 1462, qu'il avait fait vœu de se rendre en pélerinage à Saint-Sauveur-de-Rédon, et dès qu'il fut entré en Bretagne, le vicomte de Thouars représenta à sa fille qu'elle devait aller lui rendre

(1) Remontrances du parlement, Ordonnances de France, T. XV, p. 195-207.

(2) *Raynaldi Annal. eccles.*, 1461, c. 121.

(3) Ordonn. de France, T. XV, p. 208.

hommage pour une terre qu'elle tenait de lui en Poitou : ses mesures étaient prises de concert avec le roi pour l'enlever et la livrer au prince de Savoie ; mais Françoise, qui connaissait ce projet de mariage, et qui se défiait de son père, de ses oncles et du roi, ne voulut se présenter à celui-ci qu'à Nantes. afin d'avoir au besoin l'appui des bourgeois d'une grande ville. En effet, un de ses oncles ayant voulu l'arrêter dans les rues, le peuple de Nantes prit les armes pour elle et la remit en liberté. Le roi Louis XI désavoua cette violence, il la combla de marques d'égards, et vint lui faire visite dans le faubourg où elle était logée ; mais en même temps il prenait ses mesures pour la faire enlever pendant la nuit, et la faire conduire à Paris. Le duc de Bretagne en fut averti, il la fit aussitôt rentrer à Nantes, il lui donna des gardes, et il montra beaucoup de ressentiment de ce que le roi avait songé, sous ses yeux mêmes, à faire violence à la veuve d'un de ses prédécesseurs (1).

Après cette tentative manquée, Louis et le duc de Bretagne se séparèrent avec un mécontentement mutuel. Le roi passa en Poitou, poursuivant son projet de visiter toutes les provinces de son royaume, pour les ramener plus complétement sous son autorité. Il était à Saint-Jean d'Angely le 5 février, c'est là qu'il rendit une ordonnance sur les appellations de la chambre des comptes ; car il continuait, dans ses voyages, le travail du cabinet avec une infatigable activité ; et comme son autorité était illimitée, il n'attendait point d'être au milieu de son conseil pour rendre les ordonnances les plus importantes (2). Louis passa ensuite à Blaye, et de là à Bordeaux. où il était arrivé le 20 mars. Pothon de Xaintrailles, maréchal de France, venait de mourir dans cette dernière ville. On avait oublié les excès par lesquels ce capitaine d'aventuriers avait signalé le commencement de sa

(1) Lobineau, Histoire de Bretagne, L. XVIII, p. 678, 679. — D. Morice, Hist. de Bretagne, L. XII, p. 78. — Il n'est point fait mention de ce projet dans Guichenon, et l'on ne sait auquel des seize enfants du duc Louis de Savoie Françoise était destinée. Hist. de Savoie, T. II, p. 97, seq.

(2) Ordonn. de France, T. XV, p. 319.

carrière, durant la jeunesse de Charles VII, pour ne se souvenir que des services qu'il avait rendus à son pays (1). Bordeaux éprouvait encore les rigueurs par lesquelles Charles VII avait puni sa rébellion ; Louis XI, en s'en relâchant, se proposa de s'y faire aimer. Il rappela entre autres en Guienne, par un accord du 17 mai 1462, Jean de Foix-Grailly, comte de Candale, auquel il rendit ses biens. Jusqu'alors ce seigneur était demeuré fidèle au parti anglais (2).

Louis XI mettait du prix à rattacher entièrement à ses intérêts le comte de Foix, l'un des ministres de son père dont il avait le plus éprouvé l'inimitié, mais dont l'habileté lui inspirait le plus de respect ; car le roi croyait souvent voir la preuve d'une grande habileté dans une action qui inspirait de l'horreur au commun des hommes, et c'était en effet par une suite de crimes que Gaston IV de Foix travaillait alors à assurer à sa femme Éléonore la couronne de Navarre. Gaston, pour les accomplir, avait besoin de l'appui de Louis, et le voyage de celui-ci dans les provinces du midi, servit à resserrer leur alliance. La couronne de Navarre avait été laissée par Charles-le-Noble, fils de Charles-le-Mauvais, à Blanche II sa fille ; celle-ci avait été mariée à Jean d'Aragon, frère d'Alphonse-le-Magnanime, et après lui avoir donné trois enfants, elle était morte le 1er avril 1441. Son mari, Jean, qu'elle avait fait couronner, continua à régner en Navarre après sa mort, quoique le trône eût dû appartenir aux enfants de sa femme. En 1444, il avait épousé en secondes noces Jeanne Henriquez, fille de l'amirante de Castille, et il avait eu d'elle, le 10 mars 1452, un fils, depuis célèbre sous le nom de Ferdinand-le-Catholique. Le roi Jean de Navarre avait succédé, le 27 juin 1458, à son frère Alphonse-le-Magnanime, dans les royaumes d'Aragon, de Catalogne, de Valence, des îles Baléares, de Sardaigne et de Sicile. On lui reconnaissait de la valeur, et dans plus d'une occasion il

(1) Jacq. du Clercq, T. XIV, c. 36, p. 173.
(2) Histoire du Languedoc, L. XXXV, p. 24. — Ordonn. de France, T. XV, p. 482.

ne se montra pas indigne du trône; mais, dominé par sa seconde femme, il conçut une haine violente contre ses enfants du premier lit, envers lesquels il s'était déjà rendu coupable d'une grande injustice, en leur retenant le royaume de Navarre, qui aurait dû appartenir à Charles, prince de Viane. son fils aîné. Ce prince avait été appelé à la couronne par les Navarrais en 1455 et 1456, mais son père l'avait attaqué et vaincu, et l'avait forcé à se réfugier à Naples, auprès de son oncle Alphonse-le-Magnanime. Lorsque celui-ci mourut, le prince de Viane demanda un asile à Henri IV, roi de Castille; ce roi était son beau-frère, car il avait épousé, en 1440. Blanche, l'aînée des sœurs du prince de Viane; mais il s'en était divorcé en 1453. Cependant Charles de Viane, avec sa sœur Blanche, qui lui était tendrement attachée, furent reçus à la cour de Castille : l'autre sœur, Éléonore, était mariée au comte de Foix. Ce comte, au moment où son beau-frère aspira à la couronne de Navarre, témoigna beaucoup d'horreur de ce qu'il nommait la rébellion d'un fils dénaturé. et il protesta à son beau-père que tant que celui-ci vivrait, il n'élèverait aucune prétention sur la Navarre; en conséquence le roi Jean déshérita, le 3 décembre 1455, son fils Charles et sa fille Blanche, en punition de leur désobéissance; et le 12 janvier 1457, il appela à hériter de sa couronne de Navarre Gaston IV de Foix, son gendre, et Éléonore, sa fille cadette (1). Feignant ensuite de vouloir se réconcilier avec les aînés de ses enfants, il convoqua les cortès de ses divers royaumes à Lérida, pour le mois de décembre 1460, et il invita Charles de Viane et sa sœur, qui étaient alors en Castille, à s'y rendre. Au moment où ces deux princes entrèrent dans Lérida, le 2 décembre 1460, ils furent arrêtés par son ordre; ils furent enfermés au château de Mirella, et une commission fut nommée pour faire leur procès. Cependant le prince de Viane était cher aux sujets de son père, autant que sa marâtre leur était odieuse; une insurrection

(1) Zurita, *Anales de Aragon*, L. XVI, c. 35, et L. XVII, c. I. — Hist. du Languedoc, L. XXXV. p. 25.

contre elle éclata en Catalogne; bientôt l'Aragon et le royaume de Valence prirent également les armes, et Jeanne Henriquez, pour calmer le peuple furieux, alla elle-même ouvrir la prison du prince, et le remit aux Caalants; mais elle avait pris ses précautions d'avance, le malheureux Charles de Viane mourut empoisonné le 23 septembre 1461. Sa sœur Blanche pouvait encore se trouver sur le chemin ou des comtes de Foix, ou de Ferdinand-le-Catholique; le roi Jean, pour s'en délivrer, remit sa fille aînée à sa fille cadette, et le comte de Foix l'enferma au château d'Orthez. Il n'osa pas cependant la faire périr immédiatement. La mort du prince de Viane avait causé un soulèvement d'horreur; tout le monde accusait son père et sa marâtre de l'avoir empoisonné; l'insurrection éclatait de nouveau dans tous les royaumes de Jean d'Aragon, et si sa fille était morte à cette époque, le premier crime aurait paru démontré par le second. Le comte de Foix prit patience : il attendit, et seulement le 2 décembre 1464, sa belle-sœur mourut aussi empoisonnée. Ce fut ensuite de tous ces crimes qu'Éléonore recueillit la couronne de Navarre en 1479, que sa petite-fille Catherine la porta, en 1494, dans la maison d'Albret, et que la petite-fille de celle-ci, Jeanne II, mère de Henri IV de France, la porta, en 1555, dans la maison de Bourbon-Vendôme (1).

Non seulement les Catalans recueillaient de nombreux indices de l'empoisonnement du prince de Viane, ils prétendaient aussi en être instruits d'une manière surnaturelle; ils assuraient que l'ombre de cet héritier du trône avait apparu à plusieurs reprises dans les rues de Barcelonne, et avait raconté toutes les circonstances de sa mort. La superstition secondant les passions politiques, l'insurrection de la Catalogne et de la Navarre éclata avec plus de violence que jamais; le roi Jean fut déclaré à Barcelonne ennemi de la patrie, et cette ville. dont toutes les habitudes étaient républicaines,

(1) *Lucii Marinei Siculi de reb. Hispan.*, Lib. XII, T. I. *Hispan. Illustr.*, p. 415-421. Mais il dissimule tous les crimes du roi et de la reine. -- *Hieron. Blanca Aragon. Comment.*, T. III, *Hisp. Illustr.*, p. 703.

commença à prononcer le nom de république : la reine Jeanne Henriquez, qui, avec son fils Ferdinand, s'était réfugiée à Girone, y fut assiégée et exposée au plus extrême danger, car plusieurs des citoyens de Girone n'avaient pas moins d'horreur pour elle que les assiégeants (1). Henri IV de Castille. dont la sœur Isabelle, qui depuis lui succéda, avait été fiancée avec le prince de Viane, attaqua de son côté le roi d'Aragon, ou pour faire rendre la liberté à son fils ou pour venger sa mort. Ce fut au milieu de ces convulsions que le comte de Foix se chargea de procurer au roi d'Aragon l'appui de Louis XI. Il alla trouver son beau-père à Olite en Navarre, et signa avec lui, le 12 avril 1462, au nom du roi de France, les préliminaires d'un traité d'alliance que les deux monarques devaient confirmer dans une entrevue à laquelle ils se disposèrent aussitôt. Le roi d'Aragon passa les Pyrénées, et s'avança jusqu'à Salvatierra en Béarn ; Louis XI partit de Bordeaux pour venir l'y rencontrer. L'entrevue eut lieu le 3 mai 1462, dans un champ près de Salvatierra ; les bases convenues à Olite y furent agréées et changées en un traité que les deux souverains signèrent (2). Louis promit à Jean sept cents lances françaises pour réduire les Catalans ; le roi d'Aragon promit en retour deux cent mille écus au roi de France : et comme il n'avait point d'argent comptant, il donna en gage pour cette somme les deux comtés de Roussillon et de Cerdagne, dont le comte de Foix fut chargé, le même automne, de prendre possession à son retour de son expédition en Catalogne. En effet, d'abord après la signature du traité de Salvatierra, il était entré en Espagne pour délivrer la reine Jeanne assiégée à Girone. Les sept cents lances françaises qu'avait promises Louis XI, étaient commandées par le cousin du comte Jean V d'Armagnac, Jacques, que le roi venait de faire duc de Nemours. Gaston de Foix y avait joint cent vingt hommes d'armes et mille arbalé-

(1) *Luc. Marinei. Sicul.*, L. XIV, p. 424-429.

(2) Traité d'alliance de Salvatierra, du 3 mai 1462, dans Dumont, Corps diplomat., T. III. p. 275.

triers ; avec cette petite armée il fit lever le siége de Girone (1).

Le comte de Foix avait également engagé Louis XI à s'offrir pour médiateur entre le roi Henri IV de Castille et le roi Jean d'Aragon. Henri IV, qui s'était rendu méprisable par les moeurs les plus corrompues, par son incapacité pour les affaires, par le pouvoir qu'il abandonnait sur lui à ses favoris, savait à peine quel but il se proposait en attaquant le roi Jean, ou sur quel titre il devait motiver son agression. Il annonçait cependant qu'il voulait s'emparer du royaume de Navarre, comme étant l'héritage de sa première femme, cette même Blanche qu'il avait répudiée. Mais il accepta l'arbitrage de Louis XI, dans l'hiver qui suivit l'expédition du comte de Foix contre Girone.

Le roi n'attendit point en Guienne l'issue de cette campagne ou de ces négociations. La suite de ses ordonnances nous le montre quittant Bordeaux à la fin de mai 1462, séjournant à Chinon et à Amboise pendant le mois de juin, faisant au mois de juillet une courte visite à Paris, d'où il revint à Chartres, passant le mois d'août en Normandie, et se trouvant de retour à Tours au mois d'octobre. Mais quoiqu'il eût une affection particulière pour cette ville, il la quittait tour à tour pour Amboise, pour Villers, près de Montrésor, et pour Saumur ; enfin au mois de février 1463, il retourna en Guienne (2). Cette vie errante obligeait le monarque à s'interdire toute habitude de luxe, et dans sa demeure et dans ses habillements ; en effet aucun souverain ne dépensa moins pour lui-même, ne se montra à ses sujets vêtu avec plus de négligence ; ne se fit plus servir par les gens des lieux où il passait au défaut de ses courtisans et d'un cortége royal ; ne vécut enfin plus familièrement avec des hommes

(1) Zurita, *Anales de Arag.*, L. XVII, c. 38. — *Luc. Marinei Siculi*, L. XIV, p. 429. — Hist. gén. du Languedoc, T. V, L. XXXV, p. 26. — Préface de Lenglet Dufresnoy à Comines, T. X, p. 99, et Preuves, p. 246. — Amelgardus, *Lud. XI*, L. I, c. 16, p. 199. — Duclos, L. II, p. 140. — Barante, T. VIII, p. 318.

(2) *Voyez* la Table chronologique des Ordon., T. XV, p. 717 et suiv.

de tout ordre. Au reste ces voyages continuels, dirigés quelquefois par des parties de chasse, quelquefois par des pélerinages s'accordaient également avec son activité, sa défiance et son désir de tout soumettre dans son royaume à son autorité personnelle. La Guienne était encore privée de presque tous ses priviléges, Louis XI, ambitieux de se faire aimer de ceux que son père avait traités avec rigueur, confirma au mois de mars 1462 toutes les chartes que les princes anglais avaient accordées autrefois à la ville de Bordeaux, et que Charles VII avait abolies (1). Il étendit bientôt la même faveur au comté de Comminges, à la ville de Bourg en Guienne, à celle de Bazas, et à Castillon d'Agénois. Occupé ensuite à réparer les désastres des anciennes guerres, il affranchit Bayonne de toute espèce d'impôt, et il y institua deux foires par année pour y rappeler le commerce (2). Peu après, le 10 juin, il détacha Bordeaux de la juridiction du parlement de Toulouse, et il institua dans cette ville un nouveau parlement, dont il choisit le président, le premier conseiller clerc, et le premier conseiller laïque, parmi les conseillers au parlement de Paris. Le ressort de cette cour souveraine comprit la Guienne, les Landes, l'Agénois, le Bazadois, le Périgord, et la Saintonge (3). Au commencement de l'année suivante il y joignit encore l'Angoumois, le Limousin, et le Quercy (4). Il diminuait ainsi le ressort du parlement de Paris, contre lequel il commençait à ressentir quelque jalousie, depuis qu'il lui voyait prétendre une part dans la législation du royaume. Il lui interdit avec quelque sévérité d'empiéter sur le ressort du parlement nouveau (5); il lui adressa aussi à plusieurs reprises des lettres de jussion, pour lui ordonner d'enregistrer ses ordonnances sans aucune modification. Ce fut ainsi qu'il força l'enregistrement, le 3 avril 1462, de la concession du duché-pairie de Nemours, à Jacques d'Armagnac; le 10 juin

(1) Ordonn. de France, T. XV, p. 375, 377, 381, 384, 389, 425.
(2) Ordonn. du 19 mai 1462, p. 468.
(3) Ordonn., T. XV, p. 500, 502, 595. 608.
(4) *Ibid.*, p. 610, 612.
(5) *Ibid.*, p. 613 et 615.

1462, du droit de haute justice qu'il accorda au comte de Tancarville; et qu'il fit enregistrer à la chambre des comptes, le 15 mars 1463, les lettres patentes par lesquelles il donnait le comté de Comminges au bâtard d'Armagnac (1).

(1463.) Louis aurait eu cependant besoin d'être arrêté dans ses libéralités par les lenteurs du parlement; car, entraîné par sa passion du moment, désireux de se faire des partisans, de s'attacher ceux qui se montraient contraires à lui, ou de gagner des traîtres dans les conseils de ses adversaires, il prodiguait pour eux l'argent, les domaines, les titres, en homme qui sentait qu'il pourrait aisément reprendre ensuite les grâces qu'il aurait faites trop légèrement (2). Il eut bientôt épuisé ainsi l'argent qu'il avait trouvé dans les coffres de son père, ou celui des recettes du royaume; aussi, au lieu d'alléger les impôts comme il l'avait promis, il les appesantissait sans cesse. Mais du moins il connaissait les sources de la prospérité nationale, et il avait l'intention de ne pas les obstruer. Il se proposait surtout de protéger le commerce; plusieurs de ses ordonnances furent faites dans ce but. Il l'atteignit entre autres en ramenant à Lyon les quatre foires annuelles qui, avant son ordonnance du 8 mars 1463, se tenaient à Genève (3).

Louis était revenu en Guienne, pour y terminer les affaires de sa médiation entre les souverains de l'Espagne. Il prononça le 23 avril 1463 à Bayonne, et il publia ensuite à Muret, le 24 mai, une sentence arbitrale entre les rois de Castille et d'Aragon, par laquelle il condamnait le roi de Castille à abandonner la protection des Catalans, et à retirer ses troupes de la Catalogne, tandis qu'il obligeait en retour le roi d'Aragon à céder au roi de Castille le Mérindad d'Estelle en Navarre, comme compensation de toutes ses prétentions (4). Presque

(1) Ordonn., T. XV, p. 427, 498, 626.

(2) Phil. de Comines, T. X, c. 10, p. 392.

(3) Ordonn. rendue à Acqs, T. XV, p. 644.

(4) Zurita, *Anales de Arag.*, L. XVII, c. 50 et suiv. — Hist. du Languedoc, T. V, L. XXXV, p. 27. — Ordonn. de France. de Muret, du 24 mai 1463. T. XV, p. 667.

aussitôt après il partit de Bayonne, pour rencontrer Henri IV, qui de son côté s'était avancé d'Almaçan, où il tenait sa cour, jusqu'à la Bidassoa. L'entrevue eut lieu sur les bords de ce fleuve, frontière de la France et de la Biscaye : Henri IV y était accompagné de son favori, Bertrand de la Cueva, comte de Médesma, par lequel les grands de sa cour disaient qu'il faisait faire jusqu'à ses enfants. En effet, dans les guerres civiles qui éclatèrent plus tard en Castille, Henri IV, signalé par le surnom de l'Impuissant, fut proclamé n'être point père de sa fille Jeanne, qu'il avait cependant reconnue, et qu'il soutenait de tout son pouvoir ; elle fut flétrie du nom de la Bertraneja, la fille de Bertrand, et la succession de Henri IV fut déférée à sa sœur Isabelle. Aux conférences de la Bidassoa, Bertrand de la Cueva étala un faste qui éclipsait celui de son maître. Ses brodequins étaient enrichis de pierreries, et la nacelle dans laquelle il traversa la rivière portait une voile de drap d'or; Henri IV de son côté avait déployé pour cette entrevue toute sa magnificence, et chacun de ses courtisans s'était fait un devoir de rivaliser de luxe. Louis, au lieu de chercher à le disputer en pompe aux Castillans, affecta au contraire une simplicité exagérée. Son habit était d'un drap commun de couleur brune, et sa tête était couverte d'un vieux chapeau, orné seulement d'une petite madonne de plomb. Le duc de Bourbon, le comte de Foix et son fils, auquel il faisait désormais porter le titre de prince de Viane, le comte de Comminges, et Antoine de Châteauneuf sire du Lau, le courtisan que Louis XI aimait alors le plus, s'étaient conformés à sa simplicité. Louis semblait regarder comme une circonstance tout ordinaire, une entrevue pour laquelle Henri s'était préparé comme pour une grande fête. Les Espagnols en furent blessés; les deux rois se séparèrent mécontents l'un de l'autre, et les deux nations, à partir de cette époque, semblèrent avoir changé en haine leur ancienne amitié (1).

(1) Philippe de Comines, T. XI, L. II, c. 8, p. 61. — Amelgardus, *Lud. XI*, L. I, c. 19, f. 207. — Hist. du Languedoc, L. XXXV, p. 27. — Duclos, Hist. de Louis XI, L. II, p. 162.

Le comte de Foix se plaignait de ce que Louis XI avait détaché le Mérindad d'Estelle du royaume de Navarre, qui devait lui revenir après la mort du roi Jean II. Louis, qui mettait un grand prix à conserver l'affection de ce comte, lui donna comme compensation, le 24 mai, la ville et seigneurie de Carcassonne, annonçant qu'il les échangerait peut-être ensuite contre la Cerdagne, le Roussillon et le pays de Soule, provinces qu'il venait de détacher de l'Aragon et d'acquérir par toutes ces négociations (1).

(1461-1463). Pendant les deux années qui s'étaient écoulées depuis que Louis XI était monté sur le trône, ses cousins germains Jean, duc de Calabre, et Marguerite, enfants du frère de sa mère, René d'Anjou, continuaient à éprouver les revers de la fortune, l'un dans le royaume de Naples, l'autre en Angleterre, et le roi veillait sur les révolutions dont ils étaient le jouet, sans y prendre une part directe. Le duc de Calabre, secondé dans le royaume de Naples par la haine qu'on y avait conçue contre Ferdinand, avait été d'abord accueilli par les peuples avec enthousiasme, et avait vu la plupart des provinces se ranger sous ses étendards; mais ses partisans s'étaient fatigués de faire tous les frais de la guerre et d'en éprouver tous les ravages; et le duc n'avait plus reçu aucune assistance de France, depuis que l'armée que lui amenait son père avait été mise en pièces devant Gênes, le 17 juillet 1461; tandis qu'au contraire le pape Pie II et le duc François Sforza mettaient leurs trésors et leurs troupes au service de Ferdinand. Louis XI et le duc de Milan avaient de l'amitié l'un pour l'autre; un traité de ligue et de confédération, de protection, et de bonne intelligence, entre eux et leurs enfants et successeurs à perpétuité, avait été signé par eux à Genappe, en Brabant, le 6 octobre 1460, et ratifié le 1er juin et le 24 juillet 1461 (2). On assure, cependant, qu'en montant sur le trône, Louis dit aux ambassadeurs de Milan

(1) Ordonn. de France, T. XV, p. 669.

(2) Dans Dumont, Corps diplom., T. III, p. 266. — Amelgardus, *Lud. XI*, L. I, c. 12, f. 193.

qu'il punirait désormais, comme roi de France, des hostilités qu'il avait encouragées avant de régner; mais François Sforza n'en persista pas moins dans la politique qu'il regardait comme essentielle à l'indépendance de l'Italie, et comme pouvant seule fermer l'entrée de la Péninsule aux peuples que les Italiens nommaient barbares. Il repoussa les sollicitations des Florentins, celles de sa femme, celles de ses généraux, qui tous étaient favorables aux Français; il rejeta les propositions que lui fit le duc de Calabre, et il dirigea tous ses efforts contre celui-ci pour le contraindre à évacuer l'Italie (1).

Pie II n'était pas tout-à-fait si ferme dans ses résolutions; il se plaignait à Sforza que la guerre de Naples épuisait les trésors de l'Église, et la ruinait par ses victoires mêmes. Il redoutait aussi de se brouiller avec Louis XI; celui-ci lui avait envoyé, en 1462, une ambassade solennelle, composée des deux cardinaux de Coutances et d'Artois, des deux évêques d'Anjou et de Saintes, et du comte Pierre de Chaumont. Il annonçait au pape qu'il avait aboli la pragmatique-sanction dans tout son royaume; qu'il avait rendu au vicaire du Christ une vraie et entière obéissance; et que si désormais, comme il était juste, le royaume de Sicile était rendu à la maison d'Anjou et Gênes aux Français, Louis enverrait en Grèce quarante mille chevaux et trente mille archers, avec lesquels il serait facile de repousser les Turcs en Asie, et même de leur enlever le saint sépulcre (2). Pie II assure qu'il répondit que si René soumettait son droit au jugement de l'Église, le pape accepterait la suspension d'hostilités, et rappellerait ses troupes; qu'il ne le ferait cependant qu'à cette condition; mais que si le roi se mettait en effet en marche avec soixante-dix mille hommes au travers de l'Italie, tout lui deviendrait facile, car Gênes subirait son joug et le royaume de Naples retournerait à René (3).

(1) *Johannis Simonetæ*, L. XXVIII, p. 726. — *Uberti Folietæ*, L. XI, p. 619, 620. — Républiques Italiennes, c. 78.

(2) *Gobelini Comment.*, L. VII, *apud Raynaldi Annal. eccles.*, 1462, § 8.

(3) *Raynaldi Annal. eccles.*, 1462, § 9. — Duclos, Histoire de Louis XI, L. II, p. 129.

Louis XI ne songeait guère alors à exécuter cette bravade; aussi, au lieu de menacer le pontife, chercha-t-il à le gagner par des grâces inattendues; il lui donna les deux comtés de Valence et de Die en Dauphiné, en exécution d'une clause du testament du dernier comte, qui lui paraissait ouvrir un droit en faveur de l'Église. Pie II, dans ses commentaires sur son pontificat, célèbre cette libéralité du roi de France; mais elle ne l'empêcha point de continuer à travailler à chasser les Français du royaume de Naples (1). Il appela même contre eux d'Épire le célèbre Jean Castriot, surnommé Scanderbeg, qui à cette époque était devenu la terreur des Turcs. Toutefois, le duc de Calabre, encore maître de la Pouille, parut conserver l'avantage, jusqu'au 18 août, qu'il fut battu à peu de distance de Troia, par le comte Alexandre Sforza; tandis que son plus fidèle allié, Sigismond Malatesti était défait en Romagne, auprès de Mondolfo, dans la nuit du 13 au 14 août. Le 13 septembre suivant, Jean-Antoine Orsini, prince de Tarente, fit sa paix particulière avec Ferdinand, et renvoya dans les Abbruzzes le duc de Calabre et son général Piccinino, qui s'étaient réfugiés chez lui. Dès lors les Angevins furent réduits à vivre du pillage des provinces mêmes qui s'étaient déclarées pour eux; le peuple et les grands commencèrent à les regarder avec une égale aversion et une égale crainte. Le 10 août 1463, Piccinino se détacha d'un prince dont la ruine était imminente, et fit sa paix séparée. Peu après, le duc de Calabre, repoussé de toute la terre ferme, fut contraint de se réfugier à l'île d'Ischia, d'où son père vint le tirer l'année suivante (2).

La sœur du duc de Calabre, Marguerite d'Anjou, femme du roi Henri VI, n'était pas moins malheureuse en Angleterre. Nous avons vu, dans le chapitre précédent, qu'après sa défaite à Towton, près de York, le 29 mars 1461, elle avait été forcée, avec le duc de Sommerset, d'aller chercher un refuge en Écosse, où la minorité de Jacques III, et les

(1) *Gobelinus Person*, *Comment*, L. IX. — *Raynaldi Annal. eccles.*, 1462, § 11.
(2) Républiques Ital., c. 78. — *Angelo di Costanzo*, L. XX, p. 250-262.

combats entre des factions acharnées, lui faisaient toujours trouver des partisans; elle leur abandonna la ville de Berwick, seule possession qui lui fût demeurée en Angleterre, et elle passa en France pour y chercher des secours; tandis que son antagoniste, Édouard IV, se faisait couronner à Londres, le 20 juin, et qu'il répandait sur les échafauds le sang des seigneurs qui s'étaient déclarés pour la maison de Lancaster (1).

Louis XI accueillit très bien à Tours, à sa première arrivée, le duc de Sommerset, qui y avait précédé Marguerite; il choisit celle-ci pour sa commère, afin de tenir ensemble sur les fonts de baptême, au mois de mars 1462, un fils de la duchesse d'Orléans, qui fut ensuite Louis XII (2). Cependant, il n'était nullement disposé à faire pour elle de grands sacrifices, dans l'état de dénuement où il la voyait; il consentit seulement à ce que Henri de Brezé, sire de la Varenne, lui conduisit deux mille combattants en Angleterre, comptant également pour une bonne fortune que Brezé, qu'il n'aimait pas, y pérît ou qu'il fût victorieux (3). Toutefois, ce capitaine débarqua dans le Northumberland, s'empara du château d'Alnwick, et s'y fortifia. L'infatigable Marguerite rassembla les partisans de sa maison, attira des aventuriers d'Écosse, et se trouva bientôt à la tête d'une armée que son nombre semblait rendre formidable; mais Montague, frère du comte de Warwick, qui commandait sur cette frontière les soldats d'Édouard IV ou de la Rose blanche, vint l'attaquer à Hedgley-More, et remporta sur elle un premier avantage; il la poursuivit à Hexham; et là il la défit entièrement. Le duc de Sommerset, les lords Ross et Hungerford, qui tombèrent aux mains des vainqueurs furent aussitôt décapités. Marguerite avait donné l'exemple de ces procédés sanguinaires, et chaque victoire de l'un ou de l'autre parti était toujours souillée par l'exécution des captifs (4).

(1) Rapin Thoyras, T. V, L. XIII, p. 9.

(2) Jacq. du Clercq, T. XIV, c. 38, p. 181, et c. 41, p. 196.

(3) *Ibid.*, c. 43, p. 212.

(4) Amelgardus, *Lud. XI*, L. I, c. 14, f. 195. — Rapin Thoyras, T. V, L. XIII, p. 15. — *Hume's Hist. of Engl.*, T. IV, c. 22, p. 208.

Ce fut après cette dernière défaite que Marguerite, s'enfuyant à travers des bois avec son jeune fils, le confia aux mains d'un brigand qu'elle y rencontra, en lui disant *Sauve le fils de ton roi*. Cet homme, dans un accès subit de générosité, se chargea de sa sûreté, et la conduisit à un petit port de mer, où elle put s'embarquer et gagner l'Écluse (1). Henri VI, qui, pendant une année, avait été caché dans le Lancashire, y fut découvert, livré à Édouard IV, et conduit à la Tour. Brezé, assiégé dans Alnwick, fut obligé de se rendre après une longue résistance, sous condition d'être renvoyé sur le continent. Il vint rejoindre Marguerite à l'Écluse (2). Celle-ci s'y était mise sous la protection du comte de Charolais, encore qu'elle nourrît contre le duc son père un profond ressentiment, parce qu'il avait signé une trève avec Édouard IV comme roi d'Angleterre. On lui avait entendu dire alors que si le duc de Bourgogne tombait jamais en son pouvoir, elle se ferait place pour passer entre sa tête et son corps. Quoiqu'il en fût informé, le duc de Bourgogne n'oublia point avec elle sa galanterie accoutumée; il la reçut honorablement à Hesdin; il la défraya avec toute sa suite, pendant le séjour qu'elle fit dans les Pays-Bas : mais il l'invita à continuer sa route pour ne pas exciter les plaintes d'Édouard IV, et elle alla s'établir dans le Barrois, qui appartenait à son frère (3).

Philippe, duc de Bourgogne, avait été dangereusement malade au mois de février 1462, et les soins qu'il avait alors reçus de son fils et de sa femme avaient effacé en partie les impressions fâcheuses qu'il avait reçues contre eux (4). De son côté le comte de Charolais se figurait que les partisans de son père avaient formé contre lui les plus sinistres projets : il profita du retour de sa faveur pour faire arrêter au mois

(1) Jacq. du Clercq, T. XIV, L. V, c. 1, p. 295. — Cont. de Monstrelet, édit. in-folio. Paris 1572, T. III, p. 96.

(2) Jacq. du Clercq, L. IV, c. 43, p. 214. — Amelgardus, *Lud. XI*, L. I, c. 15, f. 197.

(3) Jacq. du Clercq, L. V, c. 1, p. 296, 297.

(4) *Ibid.*, L. IV, c. 40, p. 189.

de juillet un valet de chambre du duc, nommé Coustain ou Toustain, pour lequel Philippe avait beaucoup d'amitié : il l'accusa d'avoir envoyé en Lombardie un gentilhomme bourguignon, avec commission d'y acheter un poison destiné à le faire périr. Le gentilhomme n'ayant pas ensuite été payé de ses peines, dénonça Toustain, qui fut menacé de la torture; on lui arracha des confessions assez peu vraisemblables; après quoi il eut la tête tranchée aussi bien que son dénonciateur. Charolais reprochait à celui-ci d'avoir participé au crime, et de ne l'avoir dénoncé ensuite que faute d'avoir été bien payé (1).

(1463.) Ce supplice était beaucoup moins la preuve du crime du prévenu que de l'affaiblissement du duc, qui ne prenait plus le même intérêt qu'autrefois à ses affaires. Il n'était encore âgé que de soixante-sept ans; mais au moyen-âge, et avec la vie dissolue que menaient alors les grands, c'était être vieux pour un prince. Louis XI crut que sa faiblesse, causée en partie par la maladie, était plus grave encore, et il voulut en profiter pour le ramener à la dépendance où les autres feudataires s'étaient déjà rangés. Il le fit sommer de rompre toute communication avec Édouard IV, afin d'augmenter d'autant le parti de Marguerite; il tenta aussi d'établir la gabelle du sel en Bourgogne, où elle n'avait jamais été introduite. Philippe refusa, ou de gêner le commerce de ses sujets, ou de laisser le roi lever des impôts sur eux. Il envoya Jean de Croy, sire de Chimay, en ambassade à Louis, pour repousser ces deux prétentions. Chimay eut beaucoup de peine à obtenir une audience; enfin, comme le roi sortait de sa chambre, il l'arrêta pour lui exposer les plaintes de son maître. « Votre duc de Bourgogne, lui dit le roi, » prétend-il donc être d'une autre nature, et d'un autre mé- » tal que les autres princes du royaume? — Sans doute, lui » répondit Chimay; car il vous a soutenu contre la volonté » du roi votre père, ce que nul autre n'aurait osé faire. » Le roi rentra dans sa chambre sans répliquer, et Dunois demanda

(1) Jacq. du Clercq, L. IV, c. 41, p. 197.

à Chimay comment il avait osé parler ainsi. « Si j'avais été » à cinquante lieues d'ici, reprit-il, et que j'eusse cru que le » roi voulût m'adresser de telles paroles, je serais revenu » pour lui répondre comme j'ai fait (1). »

Au reste Louis ne se laissait point aller à son ressentiment : il avait trop d'esprit pour ne pas comprendre l'esprit des autres, et s'apercevoir quand ils avaient l'avantage sur lui ; mais, d'autre part, il poursuivait son projet de ramener la maison de Bourgogne au niveau des autres feudataires. Au lieu donc de se fâcher contre le sire de Croy, il ne songea qu'à l'attacher à ses intérêts par des présents qu'il distribua à lui-même et à sa famille. Il nomma Antoine de Croy grand-maître de France, et lui donna le comté de Guines, la baronie d'Ardres et les châtellenies de Saint-Omer, déclarant en même temps qu'il prenait envers et contre tous la protection de la maison de Croy. Il réveilla ainsi la jalousie du comte de Charolais contre cette maison. Il attacha aussi à son service le comte d'Étampes, que Charles-le-Téméraire haïssait autant que les Croy. Se trouvant alors assuré des principaux conseillers du duc, il lui demanda une entrevue, et vers le milieu de septembre il vint le trouver à Hesdin. Philippe, à la suite de sa maladie, était toujours affaibli de corps et d'esprit. Ses courtisans lui avaient conseillé de consentir au rachat des villes de la Somme, telles qu'Amiens, Abbeville, Saint-Quentin, que Charles VII, par le traité d'Arras, avait laissées en gage au duc de Bourgogne, pour la somme de 400,000 écus. Ils comptaient que, si ce rachat s'effectuait du vivant du vieux duc, tout cet argent resterait entre leurs mains. Pour la même raison le comte de Charolais, qui aurait préféré conserver ces villes pour couvrir le comté d'Artois, désirait du moins que si elles devaient être rachetées, ce ne fût pas avant son règne pour qu'une somme aussi considérable servit à ses vues politiques. Mais Charles était alors à Gorcum en Hollande, et déclarait ne pas vouloir revenir à la cour de son père, tant qu'il y verrait dominer

(1) Jacq. du Clercq. L. IV, c. 42, p. 211.

les Croy et le comte d'Étampes. Il ne put donc s'opposer à la conclusion d'un marché dans lequel Louis ne faisait, après tout, qu'user de son droit. Les 400,000 écus furent payés au duc de Bourgogne, Louis ayant emprunté de toutes mains pour trouver de l'argent comptant, et ayant même fait saisir dans les églises l'argent des dépôts et consignations, et celui qui était en réserve pour la solde des troupes et pour les gages de ses officiers. Ainsi Louis, sans livrer de combats, avait, dans les deux premières années de son règne, étendu et assuré ses frontières, au midi, par l'acquisition du Roussillon et de la Cerdagne, au nord, par le recouvrement des meilleures forteresses de son royaume, qui commandaient le passage de la Somme (1).

(1) Amelgardus, *Lud. XI*, L. I, c. 21, p. 209, et c. 23, p. 215.—Jacq. du Clercq, L. V, c. 1 et 2, p. 298-303. — Cont. de Monstrelet, f. 97. — *Franc. Belcarii Comment. rer. Gallicar.*, L. I, p. 6.

CHAPITRE XIV.

Jalousie des princes contre Louis XI. Le comte de Charolais se met à la tête de l'administration des États de Bourgogne. Il fait alliance avec les princes français. Guerre du bien public. Bataille de Montlhéry. Négociations et traité de Conflans. — 1463-1465.

(1463.) L'EXTRÊME activité du roi Louis contrastait d'une manière qui causait une surprise continuelle avec l'apathie et l'indolence de ses prédécesseurs. Il était sans cesse en voyage, se contentant de peu, appelant les hommes de tout état autour de lui, employant jusqu'aux prêtres de village à écrire des lettres qu'il leur dictait sur les affaires d'État, se mêlant des intérêts des particuliers, surveillant les princes, se défiant d'eux ainsi que de tous ceux qui l'approchaient. Avide cependant de conseils, sachant choisir les plus habiles, et dans les lettres où il les consultait, employant un mélange de familiarité et de plaisanterie qui aurait aisément fait croire qu'il avait beaucoup d'affection pour eux (1). Sa finesse et sa défiance habituelle lui faisaient découvrir les menées de ceux qui l'approchaient de plus près, et reconnaître des manquements qui méritaient à bon droit son courroux. Il avait récompensé généreusement ceux qui s'étaient dévoués à lui dans le malheur, tandis qu'il avait ôté leurs emplois aux serviteurs de son père, qui avaient aigri ce monarque contre lui : mais peu susceptible de rancune, et fai-

(1) Lenglet Dufresnoy, Préface à Comines, T. X, p. 130. — G. Chastelain, Chron., T. XLII. Coll. de Buchon, c. 149, p. 8. (Les cent quarante-cinq premiers chapitres de cette Chronique sont perdus.) — Brantome, Hommes illustres, T. II, p. 26. — Barante, T. VIII, p. 339.

sant cas de l'habileté, soit qu'elle se déployât pour ou contre lui, il avait bientôt reconnu que plusieurs de ceux qui s'étaient montrés ses ennemis, étaient supérieurs en talents à ses serviteurs; que d'ailleurs l'habitude des affaires les avait formés, en sorte qu'il commençait à les rappeler auprès de lui. Nous avons vu qu'il avait donné un commandement au sire de Brezé, qu'il confirma le comte du Maine dans son gouvernement, qu'il aida le comte de Foix à monter sur le trône de Navarre. Il n'avait pas été moins gracieux envers les serviteurs plus obscurs de son père. Antoine de Chabannes, comte de Dammartin, en fut averti; il sentait que si Louis aimait les hommes habiles et peu scrupuleux, personne n'avait plus de titres à sa faveur que lui. Lorsque Louis, revenant de la conférence de la Bidassoa et de Bordeaux, passa près de l'endroit où il s'était caché dans le Limousin, Dammartin sortit de sa retraite, et vint se jeter aux pieds du roi. « Demandez-» vous justice ou miséricorde? lui dit celui-ci avec surprise. » — Justice! s'écria Dammartin. — Eh bien, je vous bannis » pour toujours du royaume, mais je vous donne 1,500 écus » d'or pour vous conduire en Allemagne (1). » Le ressentiment de Louis envers un homme qui avait intenté contre lui les accusations les plus odieuses durait encore. D'ailleurs, tous les courtisans prenaient à tâche de l'entretenir, en rejetant sur Dammartin toutes leurs fautes. Le parlement l'avait déclaré, le 6 septembre 1462, criminel de lèse-majesté, et l'avait condamné à la peine de mort avec confiscation de ses biens. Les héritiers de Jacques Cœur recouvrèrent alors en partie les domaines de leur père, que ce seigneur s'était fait donner par Charles VII; le reste des biens de Dammartin fut mis sous la garde de Charles de Melun, maître-d'hôtel du roi, qui avait pressé au parlement la condamnation du prévenu, et qu'on vit parcourir avec avidité ses divers hôtels, pour en enlever la vaisselle d'argent, les tapisseries, les lits, les titres, et jusqu'aux grilles de fer qui fermaient les cours (2).

(1) Préface de Comines, p. 108. — Preuves, *Ibid.*, T. X, p. 218.
(2) Jacq. du Clercq, T. XIV, L. V, c. 1, p. 302. — Dufresnoy, Préface de

Dammartin, toutefois, ne voulut pas laisser le champ libre à ses ennemis; au lieu de partir pour l'Allemagne, il vint de lui-même se remettre au bailli de Mâcon, qui le fit conduire dans les prisons de Paris. La sentence rendue par contumace fut annulée par un nouvel arrêt du parlement, du 20 août 1463, la confiscation des biens fut cependant maintenue, et Dammartin fut relégué dans l'île de Rhodes à perpétuité; mais comme il ne put trouver de caution pour garantir qu'il n'en sortirait pas, il fut enfermé à la Bastille (1).

Le parlement punissait Dammartin pour avoir fait, le 27 septembre 1446, une dénonciation calomnieuse à Charles VII contre son fils; et soit qu'on juge son faux rapport ou ses conséquences, on ne peut trouver le ressentiment de Louis XI exagéré. Aussi personne, de son temps, ne songeait-il à le lui reprocher. D'ailleurs, la cruauté, la cupidité et le manque de foi étaient alors si communs parmi les princes, qu'on ne jugeait point leur caractère moral avec délicatesse. Ceux qui avaient l'esprit assez ouvert pour apprécier l'habileté de Louis XI, disaient de lui avec Philippe de Comines: « Qu'il » étoit digne de grande mémoire et louange, car en lui la » vertu et bonnes conditions précédaient les vices... et qu'on » n'avoit jamais connu nul prince, où, à regarder le tout, il » y eût moins qu'en lui à blâmer (2). » Ce n'était point ainsi cependant qu'en jugeait la masse du peuple. Louis XI excitait une haine et une défiance universelles, qui n'étaient point proportionnées à ce qu'on avait vu jusqu'alors de ses actions. Il faut reconnaître dans ce jugement un progrès dans le sentiment moral et dans le tact de la nation. Le tyran ne s'était pas encore dévoilé, mais il s'était fait pressentir. Il avait laissé apercevoir qu'il mettait sa gloire à tromper; et déjà, avant d'avoir souffert de ses déceptions, on se révoltait contre elles par amour de la vérité: on s'était formé en théorie une idée

Comines, T. X, p. 218. — Bonamy, Mém. sur Jacques Cœur, Acad. des Inscript., T. XX, p. 513.

(1) Jacques du Clercq, p. 302. — Dufresnoy, Préface, p. 109, et Preuves, p. 222.

(2) Prologue de Philippe de Comines, T. X, p. 288, 289.

plus relevée des devoirs et du but du gouvernement, que celle qu'autorisait l'expérience, parce qu'on commençait à connaître les ouvrages des anciens ou ceux des Italiens sur la politique, et qu'on s'accoutumait à réfléchir. On se figurait dans le passé, sous le gouvernement de Charles VII, un bien-être démenti par l'histoire; on disait qu'à un père doux et bienveillant avait succédé un fils âpre et véhément (1); on convenait que Louis XI était clairvoyant, fin, habile; mais on ajoutait qu'il était incertain, soupçonneux, opiniâtre, indocile envers son père, injuste envers son frère, ingrat pour le duc de Bourgogne, envieux des grands, et désireux de se venger de tous ceux qui avaient bien servi Charles VII (2). La petite noblesse ne pouvait lui pardonner ses ordonnances sur la chasse, qu'avec une jalousie extravagante, il voulait réserver tout à lui seul; les princes, qui avaient grandi pendant les guerres civiles, et qui s'étaient accoutumés dans leurs gouvernements à une indépendance presque absolue, voyaient avec jalousie et avec haine un roi qui attirait à lui seul toute l'autorité, qui voulait tout voir, tout connaître, qui ne reconnaissait en eux que des agents de son pouvoir, et qui, dans ses voyages continuels, venait chez eux s'y conduire en maître, et décidait, sans les consulter, d'affaires qu'ils estimaient ne regarder qu'eux-mêmes et leurs sujets.

Mais, de tous les princes, celui qui nourrissait le plus de haine contre Louis XI, était Charles-le-Téméraire, fils du duc de Bourgogne et comte de Charolais. La nomination du duc de Bretagne au gouvernement de Normandie, qui venait de lui être donné à lui-même, au lieu de le brouiller avec ce duc, comme Louis XI s'en était flatté, l'avait indigné contre le roi. Les avances que Louis faisait aux Croy et au comte d'Étampes, ses ennemis, les grâces qu'il leur accordait, lui semblaient autant d'actes d'hostilité contre lui-même. Aussi superstitieux que violent, Charolais croyait aux maléfices; il prétendait que le comte d'Étampes, le même qui s'était si-

(1) *Rob. Guaguini Compend.*, Lib. 10, f. 139.
(2) *Franc. Belcarii Comm.*, Lib. I, p. 3.

gnalé à Arras par son zèle pour l'inquisition, avait fait faire contre lui une image enchantée de cire pour le faire périr; et il avait fait arrêter beaucoup de malheureux qu'il poursuivait comme ses complices, en donnant à entendre que tous ces sortiléges étaient faits à l'instigation du roi (1). Charolais avait en même temps renouvelé des négociations avec le duc de Bretagne, qui se défiait du roi autant que lui; il lui avait envoyé le comte de Saint-Pol, et Antoine Raullin en ambassade, et ceux-ci avaient signé, le 18 juillet, un traité d'alliance et de confédération avec le duc de Bretagne, qui était dirigé contre le roi. Les deux princes se proposaient d'y faire entrer aussi Édouard IV d'Angleterre, qui, par ses victoires sur la maison de Lancaster, semblait s'être mis en état de se faire craindre de nouveau de la France. Le duc de Bretagne fit passer en Angleterre, pour cette négociation, son confesseur ainsi que son vice-chancelier Rouville, déguisé en dominicain (2).

Louis XI était déjà en partie instruit de ces intrigues, qu'il ne tarda pas à connaître jusqu'au fond, tant il mettait d'activité à gagner des traîtres dans les conseils de ses ennemis, et à y entretenir des espions. Il se rendit à Hesdin, à la fin de septembre 1463, auprès du duc de Bourgogne. Dès le 12 septembre il lui avait fait passer un premier paiement de deux cent mille écus pour le rachat des villes de la Somme; il lui remit les deux cent mille autres le 8 octobre. Philippe, qui l'avait reçu avec une grande courtoisie, lui demanda de ne point destituer les gouverneurs qu'il avait donnés aux villes de la Somme, tant qu'ils se conduiraient bien : le roi s'empressa de le promettre, mais il n'avait garde d'exécuter sa promesse; il lui aurait semblé n'être point maître des villes qu'il venait de recouvrer. Dès qu'il eut pris congé du duc de Bourgogne à Hesdin, le 19 octobre, il se hâta de changer

(1) Jacq. du Clercq, T. XIV, L. IV, c. 45, p. 219.

(2) D. Lobineau, Hist. de Bretagne, L. XVIII, p. 685. — D. Morice Hist. de Bretagne, L. XII, p. 82, 85. — Actes de Bretagne, T. III, p. 70 et 86. — Georges Chastelain, T. XLII, c. 146, p. 1. — Amelgardus, *Lud. XI*, L. I, c. 24, f. 215.

tous les gouverneurs des villes, et de demander de nouveaux serments aux habitants, comme s'il avait la plus grande défiance de la maison de Bourgogne (1).

Pendant que Louis XI était à Hesdin, auprès du duc de Bourgogne, il y était arrivé une ambassade du roi Édouard IV, dont le chef, George, évêque d'Exeter, était frère du comte de Warwick, et chancelier du royaume (2). Il paraît que Louis XI profita de ce qu'il se trouvait rapproché d'un personnage si important, pour le voir secrètement et le sonder. L'évêque d'Exeter venait renouveler les trèves entre l'Angleterre et la maison de Bourgogne; mais Louis soupçonnait qu'il était aussi chargé de mener à fin la ligue projetée contre lui. entre Édouard IV, Charolais et le duc de Bretagne. Il lui fit accepter ainsi qu'à ses collègues des présents considérables; en même temps il lui donna à entendre qu'il pourrait bien rendre à Édouard IV la Normandie et la Guienne, si, à ce prix, le monarque anglais voulait s'engager à l'aider à réduire les ducs de Bourgogne et de Bretagne, et les autres princes du sang sous son entière domination. Louis XI ne faisait cette offre que pour entamer des négociations, gagner la confiance des ambassadeurs et connaître leurs secrets. Dans son avidité pour découvrir les intentions d'autrui, il ne ménageait jamais ses propres paroles, et il ne songeait point qu'elles seraient répétées de manière à lui causer plus de dommage qu'il ne trouverait de profit à pénétrer le secret d'autrui.

Louis ne projetait point alors de faire la guerre au duc Philippe de Bourgogne, mais il voyait bien qu'il serait fort mal avec son successeur, et il regardait déjà la mort du vieux duc comme imminente. Depuis l'automne de 1461, Philippe avait eu plusieurs attaques d'apoplexie; quoiqu'elles n'eussent pas été violentes, une rechute pouvait l'emporter d'un moment à l'autre. Louis savait de même combien le duc de Bretagne était mal disposé pour lui, encore que celui-ci prît

(1) Jacq. du Clercq, T. XIV, L. V. c. 2. p. 305.
(2) Rymer, *Acta*, T. XI. p. 504.

à tâche de paraître soumis et empressé à tout sacrifier pour la paix. L'évêque de Nantes avait mis en opposition l'autorité du roi et celle du duc; il avait donné à Louis XI occasion de prétendre que les évêques de Bretagne ne relevaient que de la couronne, puisque, supérieurs aux ducs en dignité, ils ne pouvaient être leurs sujets. Le roi avait nommé le comte du Maine avec d'autres commissaires, pour décider ce différend, et le duc de Bretagne les avait reconnus pour juges; mais en même temps il entrait en traité avec Édouard IV, et il lui annonçait qu'il voulait le reconnaître comme son suzerain plutôt que le roi de France (1).

Dans les conférences de Hesdin, les ambassadeurs anglais avaient prolongé d'une année leur trève de commerce avec les États du duc de Bourgogne. Ils avaient aussi conclu avec Louis XI une trève d'une année, qui ne s'étendait pas aux opérations maritimes. Édouard, à la sollicitation du duc de Bourgogne, avait accordé à Jean de Lannoy un passeport pour l'Angleterre, où il devait être ambassadeur du roi de France (2). Le 28 mars de l'année suivante, la trève fut rendue commune sur mer comme sur terre, et de nouvelles négociations furent entamées pour la paix entre les deux royaumes; cette paix devait se traiter au mois de juillet 1464, dans un congrès à Saint-Omer (3). Louis XI avait une grande considération pour Édouard IV, d'autant que ce roi, âgé seulement de vingt-deux ans, s'était déjà illustré par tant de victoires; mais il mettait surtout la plus haute importance à entretenir un ambassadeur à sa cour, pour surveiller les intrigues des princes français, qu'il savait être tous en traité avec l'ennemi de son royaume.

Dans son entrevue à Hesdin avec le duc de Bourgogne, Louis avait cherché à dissuader ce vieux prince du projet qu'il avait formé de conduire une croisade contre les Turcs. Philippe, dans son ardeur de chevalerie, s'était lié par le

(1) D. Morice, Hist. de Bretagne, L. XII. p. 83. — Actes de Bretagne, T. III, p. 41, 47.

(2) Rymer, T. XI, p. 507 et 508 à 511.

(3) *Rymer*, *Acta*, T. XI, p. 513, 518, 520, 523, 526.

vœu du faisan à la délivrance de la Terre-Sainte, sans songer presque à autre chose qu'à l'effet dramatique de cet engagement pris par toute sa cour; mais dès lors les conquêtes de Mahomet II dans toute la péninsule grecque et illyrienne, et la terreur de l'Italie, avaient fixé les esprits sur la nécessité de s'unir pour la défense de la chrétienté. Pie II, par une bulle du 22 octobre 1463, avait appelé tous les chrétiens à la guerre sacrée, et avait annoncé le rassemblement à Ancône de l'armée qu'il voulait conduire lui-même; menaçant en même temps des foudres de l'Église ceux qui troubleraient sa paix, ou attaqueraient quelque prince chrétien. Philippe, devenu plus superstitieux par le progrès de l'âge et de la maladie, crut que le dérangement de sa santé était une punition du ciel, pour n'avoir point exécuté son vœu, et il envoya l'évêque de Tournai à Rome pour le renouveler entre les mains du pape (1). Louis, sans prendre un intérêt bien vif à son vieux parent, était fort chagrin de le voir s'engager dans une expédition où, selon toute apparence, il périrait de fatigue et de maladie, tandis qu'il laisserait le sceptre à un fils dont Louis connaissait l'impétuosité, l'irritabilité, l'ambition et l'orgueil. Cependant ses conseils ne purent point détourner Philippe du projet qu'il avait arrêté. Ce duc convoqua à Bruges, pour le 15 décembre, tous les prélats, seigneurs, chevaliers et écuyers de ses bonnes villes, et il leur demanda leur assistance, leur annonçant en même temps qu'il comptait s'embarquer à Aigues-Mortes au mois de mai suivant, afin d'aller combattre les ennemis de la foi (2).

(1464.) Cette assemblée fut ensuite ajournée au 10 janvier 1464, pour être tenue en même temps que celle des trois États de Flandre. Comme les seigneurs et les députés se rendaient à Bruges, ils firent visite le 3 janvier au comte de Charolais, qui était venu s'établir à Anvers, et ils le supplièrent de se réconcilier à son père; l'abbé de Cîteaux se

(1) *Raynaldi Ann. eccles.*, 1463, § 22, 25.
(2) Jacq. du Clercq, T. XIV, L. V, c. 4, p. 310.

mit même à ses genoux pour le lui demander au nom de Dieu. Charles commença par répéter tous les propos de ses serviteurs, auxquels il avait ajouté trop de créance; par récapituler tous ses griefs contre la maison de Croy; il céda toutefois à leurs instances, et le lundi 5 janvier 1464, il entra à Bruges, monta aussitôt à la chambre de son père, et s'agenouilla par trois fois devant lui; à la troisième fois il lui dit : « Mon très redoutable seigneur et père, j'ai entendu » qu'êtes mal content de moi pour trois choses, à vous dé- » clarées dans un mien écrit (relatives à sa défiance de la » maison de Croy); toutefois si en ce, ou en autres choses, » je vous ai aucunement troublé ou courroucé, je vous en » crie mercy. » Alors le duc lui dit : « De toutes vos excusa- » tions je sais bien ce qu'il en est, ne m'en parlez plus; mais » puisqu'êtes ici venu à mercy, soyez-moi bon fils et je vous » serai bon père, » et le prit par la main et lui pardonna tout (1).

Le jour même où le comte de Charolais était entré à Bruges, le sire de Croy en était sorti pour se retirer à Tournai auprès du roi de France. Ce n'était pas que le duc de Bourgogne songeât à le disgracier, mais Croy ne se serait pas cru en sûreté dans la même ville que le colérique fils de son maître. Louis se trouvait encore sur la frontière de Flandre; il visitait les provinces que le duc de Bourgogne tenait de sa couronne, comme s'il voulait leur rappeler l'autorité royale trop long-temps oubliée. Il vint à Arras le 24 janvier; mais, après s'être fait montrer les priviléges de la ville, pour ne pas troubler la juridiction du duc de Bourgogne, il refusa d'y faire rentrer des bannis qui demandaient à le suivre; il repartit d'Arras précipitamment le 30 janvier de grand matin, après avoir annoncé qu'il y passerait encore plusieurs jours : c'était son usage, afin d'éviter les embûches qu'on pouvait lui tendre sur sa route. Il séjourna à Tournai du 6 au 18 février : les habitants lui donnèrent une fête où ils firent descendre comme des nues devant lui, la plus belle fille de leur

(1) Jacq. du Clercq, L. V, c. 5, p. 315; c. 6, p. 324.

ville ; celle-ci ouvrit sa robe, pour lui montrer qu'ils portaient tous la fleur de lis dans le cœur. Le 18 février il vint de Tournai à Lille : c'était un grand jour de fête pour cette ville ; les bourgeois y joûtaient les uns contre les autres, et le meilleur combattant était nommé le roi de l'épinette. Le roi assista à ces fêtes, où l'on déployait plus de richesse et de luxe que dans aucune ville de son royaume. Le duc de Bourgogne vint l'y joindre avec sa sœur la duchesse de Bourbon, et Louis le sollicita de nouveau si vivement de renoncer à sa croisade, que Philippe promit de la différer au moins d'une année ; de son côté Louis lui promettait que s'il pouvait dans cet intervalle faire sa paix avec le roi d'Angleterre, il mettrait sous ses ordres dix mille soldats français, pour le seconder dans cette expédition (1). Afin de ne pas tromper entièrement l'attente du pape, Philippe fit armer deux mille hommes, qui s'embarquèrent le 21 mai à l'Écluse, sous les ordres de ses deux bâtards Antoine et Baudouin, avec ordre d'aller joindre Pie II. Les frais de cet armement, fait avec la somptuosité ordinaire de la maison de Bourgogne, épuisèrent les trésors du duc ; ils auraient suffi pour donner au pape une aide bien plus efficace (2).

Tandis que Louis XI visitait les frontières de Flandre, sa mère, Marie d'Anjou, mourut à Poitiers le 23 novembre 1463, au retour d'un pélerinage qu'elle avait fait à Saint-Jacques de Compostelle. Louis avait beaucoup d'affection pour elle, et c'était en partie par ressentiment de la manière dont elle avait été traitée, qu'il s'était brouillé avec son père. Elle avait pris soin de réconcilier son fils avec ses deux frères, René roi titulaire de Sicile, et Charles comte du Maine ; elle servait ainsi de lien entre lui et les princes du sang, et après sa mort il se trouva beaucoup plus isolé au milieu des grands seigneurs, qu'il fatiguait par son activité et par ses défiances (3). Après avoir pris congé du duc de Bourgogne à Lille.

(1) Jacq. du Clercq, L. V, c. 7, p. 328.
(2) *Ibid.*, L. X, c. 9, p. 340.
(3) *Ibid.*, L. V, c. 3, p. 307.

le 24 février, Louis revint à Arras, puis de là à Paris et enfin à Saint-Cloud, où le duc de Savoie son beau-père l'attendait.

Louis de Savoie était un prince faible et sans talents, qui avait été presque toujours aux prises avec ses sujets, et qui avait excité surtout leur jalousie en accordant toute sa confiance aux Chypriotes qu'Anne de Lusignan sa femme avait amenés avec elle. Presque toujours perclu de goutte, il avait peu de moyens de se faire craindre, et l'aîné de ses fils, qui depuis fut Amédée IX ou le Bienheureux, n'avait pas plus de caractère ou de talent que lui. Le cinquième de ses fils, au contraire, Philippe comte de Bresse, alors âgé de vingt-cinq ans, était un homme remuant, ambitieux, brave, mais sans principes. Les mécontents de Savoie ayant offert de le mettre à leur tête, il se chargea de chasser les Chypriotes de la cour de son père : il tua de sa main dans la chapelle de Thonon, pendant la messe, et en présence de ses parents, Jean de Varaz, maître d'hôtel du duc ; il ordonna de jeter dans le lac Jacques de Valperga, chancelier de Savoie, qui s'échappa cependant ; il s'empara du trésor de sa mère, et jetant les sacs d'argent aux pieds de son père, il lui dit de voir comme on le volait. La cour de Savoie était frappée de terreur ; le comte de Bresse y était seul obéi ; sa mère mourut dans le plus fort de son ressentiment contre lui. Le duc de Savoie s'adressa à son gendre le roi de France, qui offrit aussitôt sa médiation, et qui invita tous les princes de Savoie à venir l'attendre à Paris. Le duc Louis s'empressa d'y venir avec son fils aîné. Le comte de Bresse faisait au contraire des difficultés pour suivre son père : mais le roi lui envoya le sire de Crussol, sénéchal de Poitou, avec un sauf-conduit. Se croyant alors en sûreté, Philippe entra en France, mais arrivé à Vierzon, il fut arrêté par un des gentilshommes que Louis lui avait donnés pour l'accompagner, et enfermé au château de Loches (1).

(1) Guichenon, Histoire généal. de Savoie, T. II, p. 94 et 166. — Chron. de Savoie, de Guill. Paradin, L. III, p. 327. — Jacq. du Clercq, c. 8, p. 338. — G. Chastelain, c. 147, p. 4.

Philippe de Bresse méritait peu d'égards ou de pitié, mais la mauvaise foi du roi n'en fut pas moins amèrement relevée par tous les princes, qui avaient déjà de grandes raisons de se défier de lui. Le roi savait que tous ces princes le regardaient comme leur ennemi; il savait que le duc de Bretagne avait écrit au duc de Berri, au roi de Sicile, aux ducs de Bourgogne et de Bourbon, au comte du Maine, et aux autres princes du sang, pour leur dénoncer le roi comme ayant proposé aux Anglais de leur céder la Normandie et la Guienne, pourvu qu'ils l'aidassent à réduire à son obéissance les ducs de Bourgogne et de Bretagne (1). De tous côtés il voyait croître autour de lui le nombre des mécontents et des ennemis. Tandis qu'il pouvait craindre à toute heure d'être attaqué par ses sujets et ses parents, Louis ne voulait pas s'exposer à l'être aussi par les étrangers; aussi mit-il beaucoup d'empressement à renouer sa première alliance avec le duc de Milan François Sforza. Un traité fut signé entre eux à Nouvion, près d'Abbeville, le 22 décembre 1463, par lequel Louis abandonnait au duc de Milan les seigneuries de Gênes et de Savonne, en retour pour une promesse d'assistance mutuelle; la ville de Savonne fut ensuite évacuée par les Français, au commencement de février 1464 (2). Louis, vers la même époque, renouvela également l'alliance que son père avait contractée avec les cantons suisses (3); quelques mois plus tard il en contracta une autre avec George Podiebrad, le nouveau roi de Bohême (4). Se croyant alors assuré que les frontières de la France ne seraient point envahies, qu'il pourrait au contraire être secouru au besoin par ses voisins, il travailla avec plus de confiance à ramener à l'obéissance les princes du sang.

C'était le comte du Maine qu'il avait nommé commissaire pour juger ses différends avec le duc de Bretagne. Celui-ci

(1) Actes de Bretagne, T. III, p. 86.

(2) Dumont, Corps diplom., T. III, p. 293. — Républiques Italiennes, c. 98.

(3) A Abbeville, le 27 novembre 1463, Dumont, T. III, p. 293.

(4) A Dieppe, le 18 juillet 1464, Dumont, T. III, p. 315.

différa jusqu'au 29 octobre à prononcer sa sentence ; par elle il mettait en séquestre le temporel de l'évêché de Nantes, entre les mains du roi, et il attribuait au roi le droit de régale sur les évêchés de Bretagne pendant leur vacance. Cette sentence si contraire aux intérêts du duc de Bretagne, fut un nouveau grief à ses yeux contre le roi, et il ne permit point qu'elle fût mise à exécution. Sa correspondance secrète avec les princes du sang lui faisait espérer que leur appui ne lui manquerait pas au moment du besoin. Toute la maison d'Anjou était irritée du traité d'alliance de Louis XI avec François Sforza, duc de Milan, qui avait été le principal auteur des revers du duc de Calabre. Le vieux duc Charles d'Orléans, qui prétendait hériter du duché de Milan par le droit de Valentine Visconti sa mère, n'était pas moins offensé de ce que son compétiteur était reconnu par la France ; enfin le duc de Bourbon était blessé de ce que le roi lui avait ôté le gouvernement du duché de Guienne (1).

Le comte de Saint-Pol, de la maison de Luxembourg, était aussi au nombre des princes que Louis considérait comme ses ennemis. Il le fit ajourner à son de trompe, sous peine d'être banni du royaume ; à la troisième sommation le comte eut le courage de se présenter au roi à Nogent, se fiant sur sa parole royale, et il s'en trouva bien. Le roi reçut son serment et son hommage pour les terres qu'il tenait de lui ; il voulut l'engager aussi à jurer qu'il ne servirait point le comte de Charolais, mais Saint-Pol déclara qu'il était lié à lui par des serments antérieurs, et qu'il ne pouvait les rompre. Le roi, après l'avoir traité avec distinction, lui permit de se retirer librement (2). Au mois de juin suivant Louis alla à son tour lui faire visite dans sa ville de Saint-Pol. De là il passa à Hesdin au mois de juillet, pour y avoir une nouvelle conférence avec le duc de Bourgogne. Il était en traité avec lui, par l'entremise du sire de Croy, pour racheter les châtellenies de Lille, Douai et Orchies, dont il lui offrait

(1) D. Morice, Hist. de Bretagne, L. XII, p. 87.
(2) Jacq. du Clercq, L. V, c. 8, p. 338.

deux cent mille livres; mais le comte de Charolais avait montré tant de mécontentement de la vente des villes de la Somme, que son père n'osa pas conclure ce nouveau marché, qui l'aurait blessé davantage encore (1). D'ailleurs le duc avait plusieurs causes de mécontentement contre le roi : il se plaignait qu'il eût fait alliance avec les Liégeois, qui en étaient devenus plus arrogants envers leur évêque et les officiers de la maison de Bourgogne; qu'il voulût imposer aux feudataires vassaux à la fois de la France et de la Bourgogne, le serment de ne servir aucun autre que lui, enfin qu'il ne consentît point à se réconcilier avec le comte de Charolais (2).

Le roi était revenu à Abbeville, le duc était toujours à Hesdin, et les négociations continuaient entre eux; le sire de Croy allait de l'un à l'autre, et le roi cherchait à flatter son vieux parent, à corrompre ses conseillers, à saisir l'occasion de profiter de l'affaiblissement de sa tête, lorsqu'au mois de septembre, le comte de Charolais, qui était à La Haye, y fit arrêter le bâtard de Rubempré, aventurier au service de Louis, qui s'était rendu suspect en rôdant sur les côtes de Hollande avec une galère légère montée de cinquante hommes déterminés. Charolais interrogea lui-même son prisonnier, puis il écrivit à son père qu'il n'avait pas de doute que Rubempré ne fût venu là pour l'enlever, et le conduire en France, où le roi l'aurait enfermé dans un donjon, comme il avait fait du comte de Bresse. Dès qu'il se serait défait de lui, il n'aurait plus eu de peine à s'emparer de cet immense héritage de la maison de Bourgogne, qu'on voyait bien qu'il convoitait (3).

Le duc de Bourgogne fut excessivement troublé de cet avertissement; il commença à craindre d'être aussi enlevé lui-même, et la bonne harmonie qui avait subsisté jusqu'alors entre lui et le roi fut pour jamais détruite. Louis espé-

(1) Jacq. du Clercq, L. V, c. 11, p. 348.

(2) G. Chastelain, c. 151, p. 13. — Jacq. du Clercq, p. 349.

(3) Jacq. du Clercq, L. V, c. 12, p. 353. — G. Chastelain, c. 181, p. 81; cap. 184, p. 93, et c. 185, p. 97. — Amelgard., *Lud. XI*, c. 25, f. 218.

rant le tranquilliser lui fit dire, le 9 octobre, qu'il viendrait le lendemain le trouver à Hesdin, mais le duc, au lieu de l'attendre, partit le jour même pour Saint-Pol, d'où il se retira ensuite à Lille (1).

Le roi fut à son tour très déconcerté de la colère que ressentait le duc de Bourgogne; il avait toujours désiré se maintenir en bons termes avec lui, et il sentait combien sa réputation serait entachée, si l'on ajoutait foi à l'attentat imputé au bâtard de Rubempré. Pour calmer la frayeur du duc de Bourgogne, qui fuyait devant lui, il se retira de son côté jusqu'à Rouen, puis il convoqua dans cette ville, pour le 28 octobre, des députés de Tournai, d'Arras, de Noyon, d'Amiens, de Cambrai, d'Abbeville, de Saint-Quentin, et des autres villes limitrophes des États de Bourgogne. Il se présenta à cette assemblée avec les comtes d'Angoulême, d'Eu, de Nevers, le duc de Nemours, l'amiral de France, et d'autres grands seigneurs. Il la fit haranguer par Pierre de Morvilliers, son chancelier; celui-ci déclara en son nom, combien il était indigné du bruit qu'on avait fait courir qu'il eût songé à enlever le comte de Charolais. Il protesta que si Rubempré veillait en effet un homme pour l'enlever, c'était Jean de Rouville. vice-chancelier de Bretagne, que le duc son maître avait envoyé en Angleterre. pour traiter avec les anciens ennemis du royaume. Il fit remarquer que le bâtard de Rubempré n'était pas un homme assez considérable, et n'était pas accompagné d'assez de monde pour que le roi eût pu le charger d'enlever un si grand prince. Personne ne répondit, et l'assemblée se sépara, en apparence convaincue (2).

Le roi pouvait imposer silence à ses sujets, mais il n'était pas si facile de faire taire les Bourguignons. Il crut qu'il y réussirait mieux s'il était le premier à se plaindre. Le 5 novembre il envoya à Lille, où le comte de Charolais était arrivé la veille auprès de son père, une ambassade composée

(1) Jacq. du Clercq, L. V, c. 13, p. 356. Olivier de La Marche, T. IX, c. 35, p. 65. — George Chastelain, c. 188, p. 101.

(2) Jacq. du Clercq, L. V, c. 14, p. 357. — George Chastelain, c. 200, p 167. — Amelgard., *Lud. XI*, L. I, c. 26, f. 220.

du comte d'Eu, de l'archevêque de Narbonne, et de Pierre de Morvilliers, chancelier de France. Ce dernier, chargé de porter la parole, était un homme arrogant et dur dans ses manières. Il déclara qu'il était chargé de faire de *hautes et grièves doléances* des bruits qu'on avait fait courir dans les Pays-Bas, au déshonneur du roi; il demanda que le bâtard de Rubempré lui fût rendu, qu'Olivier de La Marche, qui l'avait arrêté, lui fût livré, que divers prédicateurs, qui dans leurs sermons avaient fait allusion à l'enlèvement médité du comte de Charolais, lui fussent livrés aussi. Comme le comte de Charolais, présent à l'audience, voulait répondre, Morvilliers l'interrompit en disant qu'il n'était point chargé de conférer avec lui. Il hasarda contre le duc de Bourgogne lui-même une accusation indirecte d'avoir manqué à sa parole. en n'attendant pas le roi à Hesdin. Le duc répondit lui-même, avec un mélange de bonne humeur qui montrait qu'il n'oubliait point que le roi avait été tout récemment son hôte. Il dit que si son fils était soupçonneux, il ne tenait pas cette qualité de lui, l'homme le plus confiant de la terre, mais peut-être de sa mère, qui en effet l'avait souvent soupçonné lui-même d'infidélité; qu'il jugerait cependant lui-même Rubempré, et verrait jusqu'à quel point les soupçons de son fils étaient fondés. Qu'il n'y avait aucun motif pour renvoyer au roi cet aventurier arrêté en Hollande, où le duc n'avait point de supérieur, ou pour livrer Olivier de La Marche, officier de sa maison, qu'il punirait lui-même s'il avait manqué en quelque chose au roi. Quant aux prédicateurs, il n'était, dit-il, que prince séculier, et ne toucherait jamais aux gens d'Église. Il s'anima quand il en vint à l'accusation d'avoir manqué à sa promesse, et il dit avec feu : « Je veux bien » que chacun sache que je ne promis oncques chose de ma » bouche, à homme qui vive, que je n'aie tenue à ma pos- » sibilité, » puis reprenant aussitôt le ton de la plaisanterie, il ajouta en riant : « je ne fais oncques faute, fors aux » dames. » Un de ses conseillers rappela ensuite aux ambassadeurs que si le duc tenait de grands fiefs de la maison de France, il en avait de plus grands encore pour lesquels il

ne relevait de personne. — « Il n'est pas roi cependant, » reprit le chancelier de France. — « Je veux bien que chacun sache, répondit le duc, que si je l'avais voulu, je serais roi. » Deux jours après, dans une nouvelle audience donnée aux ambassadeurs, le comte de Charolais répondit très longuement, mais avec modération, à toutes les charges qu'ils avaient portées contre lui. Puis, comme ils se retiraient, il s'approcha de l'archevêque de Narbonne, et lui dit à voix basse. « Recommandez-moi très humblement à la bonne grâce » du roi, et lui dites qu'il m'a bien fait laver ici par son chan» celier, mais avant qu'il soit un an il s'en repentira (1). »

En retournant auprès du roi, les ambassadeurs firent assembler tous les notables des villes qu'ils traversèrent, ou de Tournai, Douai, Arras, Doulens, et Amiens; partout ils déclarèrent que le roi était très irrité des propos répandus contre lui à l'occasion du bâtard de Rubempré et du comte de Charolais; ils ordonnèrent en même temps que si quelqu'un tenait dans leur ville des propos semblables, les magistrats le fissent arrêter et l'envoyassent au roi, pour qu'il le punît; que si quelqu'un, sans répéter ces propos, leur prêtait croyance, ils le chassassent aussitôt de la ville (2). Tel était alors l'esclavage dans lequel les rois prétendaient retenir la pensée; ne l'oublions point, en lisant les historiens du temps; ils exposaient leur liberté et même leur vie, lorsqu'ils se hasardaient à rapporter un fait ou un jugement qui déplaisait à leurs maîtres.

Le comte de Charolais avait déclaré hautement aux ambassadeurs de France qu'il s'était fait frère d'armes du duc de Bretagne. Le comte de Saint-Pol s'était avancé à son tour, et avait déclaré que les ambassadeurs ayant chargé le duc de Bretagne de trahison et de lèse-majesté, il était prêt pour le défendre (3). Cet accord entre les seigneurs redoublait la dé-

(1) Jacq. du Clercq. L. V, c. 15 et 16. p. 360-367. — George Chastelain, c. 196. 7 et 8. p. 129-136. avec beaucoup de verbiage. — Phil. de Comines, L. I. c. 1. p. 300.

(2) Jacq. du Clercq. c. 16. p. 367.

(3) G. Chastelain, c. 196. p. 135.

fiance de Louis ; il revint à Tours pour se rapprocher des frontières de Bretagne, et là, le 18 décembre, il rassembla les princes de son sang et les gens de son conseil, pour les mettre au fait de ses démêlés avec la Bretagne. Le chancelier et le président de Toulouse instruisirent d'abord l'assemblée du procès concernant les régales de Bretagne ; le surlendemain, le roi lui adressa la parole à son tour, et l'on assure qu'on n'avait encore entendu personne s'exprimer en français avec plus de force et d'élégance. Il exposa l'état de délabrement où il avait trouvé les affaires, la pauvreté du trésor, l'affaiblissement de l'autorité royale ; il raconta ce qu'il avait fait pour la sûreté du royaume, comment il avait acquis le Roussillon, la Cerdagne, les villes des bords de la Somme : il protesta de sa reconnaissance envers les princes du sang, avec le concours desquels il voulait toujours gouverner, et il dénonça comme calomnieuses les lettres du duc de Bretagne qui l'accusaient d'avoir voulu s'allier à Édouard IV contre ses parents et ses amis, contre les ducs de Bourgogne, de Bretagne et de Bourbon. Le roi de Sicile fut chargé de lui répondre par tous les seigneurs qui étaient présents ; il protesta de leur reconnaissance, de leur dévouement, de leur fidélité ; il déclara que ces seigneurs regardaient comme des calomnies les insinuations du duc de Bretagne, qu'ils s'emploieraient à l'envi pour le réduire à son devoir. Tous les princes du sang s'écrièrent alors qu'ils avouaient le roi de Sicile de tout ce qu'il venait de dire, et qu'ils étaient prêts à vivre ou mourir pour le roi. Cependant cette assemblée se composait des ducs de Berri, d'Orléans, de Bourbon, de Nemours, des comtes d'Angoulême, de Nevers, de Saint-Pol, de Boulogne, de Tancarville, de Penthièvre, qui presque tous étaient déjà engagés dans les complots par lesquels se préparait la ligue qui prit le nom du *bien public* (1).

L'assemblée s'étant séparée, Louis se retira à Amboise pour

(1) Jacq. du Clercq, L. V, c. 17, p. 369. — Hist. de l'Assemblée de Tours. Actes de Bret., T. II, p. 89. — D. Morice, Hist. de Bret., L. XII, p. 88. — Amelgardus, *Lud. XI*, c. 27, f. 222. — D. Lobineau, Hist. de Bret., L. XVIII, p. 681 ; L. XIX, p. 690-693.

le reste de l'hiver, et y ayant été bientôt averti que les commissaires qu'il avait envoyés en Bretagne, pour signifier au duc la sentence rendue contre lui par le comte du Maine, n'avaient point été reçus à Nantes, il donna ordre d'assembler ses troupes pour réduire au printemps suivant le prince breton à l'obéissance ; il vit avec plaisir les princes du sang qui s'étaient engagés à le seconder, mettre aussi leurs soldats sur pied.

(1465.) Vers le même temps, à la fin de février 1465, on vit revenir à Bruxelles les deux bâtards de Bourgogne, Antoine et Baudouin, qui, partis pour la croisade, neuf mois auparavant, avec deux mille combattants, n'avaient jamais été plus loin que Marseille. Ils y avaient perdu beaucoup de monde par les maladies, et ils y avaient laissé leurs équipages, après un séjour de trois ou quatre mois (1), lorsqu'ils avaient été avertis que Pie II avait succombé dans sa malheureuse expédition. Ce pontife s'était trouvé à Ancône entouré d'une foule prodigieuse de paysans, de gens sans aveu, de soldats, accourus pour la croisade à laquelle il les avait invités, mais indignés qu'il ne leur offrît pour toute paye que des indulgences ; on assurait que cette cohue s'élevait à trois cent mille hommes, sans vivres, sans armes, et impatients de toute discipline. Le vieux pontife, déjà malade, épuisa le reste de ses forces à lutter contre tous les contre-temps qu'il éprouvait, et à être témoin de la ruine de tous ses projets; il expira à Ancône le 14 août 1464, et sa mort entraîna l'abandon de l'expédition, la ruine de Scanderbeg, qu'il avait engagé à renouveler la guerre, et la conquête de toute l'Albanie par les Turcs (2).

Il n'y avait que peu de jours qu'Antoine, le grand bâtard de Bourgogne, était revenu à Bruxelles, lorsque le vieux duc tomba malade, le 2 mars, et il fut bientôt dans un si grand danger qu'on désespéra de sa vie. La cour était partagée en

(1) Jacques du Clercq, L. V, c. 19, p. 377. — George Chastelain, c. 165, p. 48.

(2) Républ. Italiennes, c. 79.

deux partis, celui de son fils, qui prenait visiblement l'ascendant, et celui des seigneurs de Croy. Ceux-ci avaient amassé d'immenses richesses, ils s'étaient fait donner les gouvernements les plus rapprochés des frontières de France : on les accusait d'être vendus à cette puissance, d'avoir voulu livrer à Louis XI le fils de leur maître, par l'entremise du bâtard de Rubempré, dont le frère était neveu du sire de Croy, et de se préparer à lui livrer aussi, au moment de la mort du duc, tous les châteaux qu'ils possédaient dans le Luxembourg, le Namurois, le Boulonais et le Hainaut. Charolais, tandis que son père était à toute extrémité, fit, le 8 mars, prendre possession de ces diverses places; mais le lendemain la crise était passée, Philippe fut déclaré hors de danger, et toute sa jalousie contre son fils, toute sa crainte d'être dominé, se réveillèrent en même temps. Les Croy obtinrent de lui l'ordre de se faire rendre toutes leurs forteresses. Le comte de Charolais n'était pas endurant; il avait avec lui ses principaux partisans, les sires Jean de Luxembourg, de Fiennes, de Haut-Bourdin, de Roussy, de Château-Guyon, le prince d'Orange, et une foule de chevaliers; d'ailleurs toute la cour et la bourgeoisie se tournaient vers le soleil levant. Il n'hésita donc pas à écrire à toutes les villes des États de son père, qu'il tenait les deux Croy, Antoine, et Jean sire de Chimay, Philippe de Quiévrain, fils de celui-ci, et le sire de Lannoy son neveu, pour ennemis de l'État; leur ordonnant de quitter la cour à l'instant, ou il leur en mésarriverait. Quiévrain vint se jeter aux genoux du vieux duc et implora sa protection: celui-ci s'abandonna à la plus violente colère: il sortit de sa chambre armé d'un épieu, et s'écria qu'il verrait si son fils oserait bien faire tuer ses serviteurs en sa présence. Cependant la vigueur de son esprit comme celle de son corps étaient éteintes, les Croy sentirent qu'ils ne pouvaient lutter plus long-temps contre l'héritier de leur maître; aussi, sans prendre congé de celui-ci, ils se retirèrent en France, emportant leurs effets les plus précieux. Tous les autres courtisans travaillèrent avec ardeur à réconcilier Philippe avec son fils : cette réconciliation s'opéra dans la semaine

sainte, et dès le 14 avril 1465, Charles-le-Téméraire comte de Charolais commença réellement à régner sur les États de Bourgogne. Son père, affaibli par l'âge et les infirmités, lui abandonnant dès lors sans partage la direction des affaires (1).

Ce changement dans les affaires de Bourgogne était fatal pour Louis XI. Il avait prodigué tant d'argent et de grâces aux Croy, que par leur moyen il dominait toujours le vieux duc; il savait prendre avec lui un ton de familiarité, d'amitié et de reconnaissance, qui apaisait ses ressentiments; et tout en ne faisant jamais une seule des choses que le duc lui demandait, il le cajolait encore. Mais au moment où les Croy furent écartés, un ennemi violent, impétueux, actif, défiant, vint prendre la place d'un vieux parent, d'humeur facile, qui aimait encore le roi qu'il avait obligé, en raison des services qu'il lui avait rendus. Charles se présenta pour chef à tous les princes français. doublement mécontents de voir sur le trône un homme de talent, et un homme qui ne faisait aucun cas d'eux. Louis mettait dans sa conversation beaucoup d'abandon, d'esprit, et souvent de méchanceté; il demandait bien conseil aux plus habiles sur le détail des affaires, mais il ne se déterminait que par ses propres idées, et il n'admettait personne à connaître le plan général qu'il s'était proposé de suivre. Quelques agents obscurs, quelques valets de l'intérieur. étaient seuls supposés connaître quelque partie de ses secrets; et tandis qu'il avait parlé dans l'assemblée de Tours de sa confiance dans les princes du sang, de son désir de gouverner de concert avec eux, c'était d'eux au contraire qu'il se défiait le plus. On assure que le vieux duc d'Orléans, s'étant fié à ces paroles mielleuses, et ayant essayé non seulement de justifier le duc de Bretagne, mais même d'exposer les plaintes qu'on formait contre le gouvernement, le roi lui répondit avec tant de dureté. l'accusant d'intentions criminelles. et d'alliance avec les ennemis de l'État, que ce prince, alors âgé de soixante-quatorze ans, se retira tout troublé,

(1) Jacq. du Clercq, L. V, c. 20, p. 380-393, et c. 26, p. 418. — Phil. de Comines, T. X, c. 3, p. 304. — Barante, T. VIII, p. 442.

tomba malade d'émotion, et mourut le 4 janvier 1465, laissant son fils Louis, âgé seulement de deux ans, déjà fiancé à Jeanne de France, seconde fille du roi (1).

La dureté des reproches que Louis XI adressait au duc d'Orléans n'était peut-être pas sans excuse : le roi pressentait une conjuration qui se tramait autour de lui, sans pouvoir la saisir. A cette époque même la ligue était formée : tous les ennemis de Louis XI s'étaient liés réciproquement par des engagements scellés. C'était dans l'église de Notre-Dame de Paris, à la fin de décembre 1464, que les agents des princes s'étaient donné rendez-vous; perdus au milieu de la foule, ils se reconnaissaient les uns les autres à une aiguillette rouge brodée à leur ceinture. Plus de cinq cents princes, chevaliers, écuyers, dames et demoiselles, étaient engagés dans le secret, et ils avaient réussi à le dérober à Louis XI, le plus soupçonneux de tous les rois (2). Le comte de Saint-Pol avait été l'agent le plus actif de ces intrigues; c'était lui surtout qui avait négocié l'alliance entre le duc de Bretagne et le comte de Charolais, et c'était ensuite de la cour de Bretagne qu'étaient partis des émissaires sous des habits de dominicains, de franciscains, de carmélites et d'augustiniens, pour pénétrer jusqu'à ceux qu'on savait que Louis XI faisait le plus surveiller par ses espions. Jean II duc de Bourbon n'avait seul pas eu besoin de se cacher pour aller à la cour de Bourgogne; sa mère, sœur du duc Philippe, y avait fixé sa résidence (3). Dans toutes leurs conférences, les mécontents se plaignaient également du mépris que Louis XI faisait des princes de son sang et de la noblesse, de la confiance qu'il accordait à des hommes sans naissance; de la dureté des lois sur la chasse, de la pesanteur des impôts, et de l'usage honteux que faisait Louis de leur produit, pour gagner des trai-

(1) Les louanges du bon roi Louis XII, par Claude de Seyssel; édit. de Théodore Godefroy, 1615, in-4°. — Addition aux Mémoires de Comines; éd. de Godefroy, in-12, T. III, p. 289.

(2) Olivier de La Marche, T. IX, c. 35, p. 69. — D. Félibien, Hist. de la ville de Paris. T. II. L. XXII, p. 850.

(3) *Franc. Belcarii Comment.*, L. I, p. 10.

tres dans les maisons de tous les princes ses vassaux. L'association qui était proposée devait se former pour procurer le bien public, et le nom seul de *bien public* qui fut donné à cette ligue, était un hommage au progrès des lumières : c'était la profession d'un principe qui n'avait point encore été proclamé, c'est que le bien public doit être le but du gouvernement; mais les princes qui s'associaient pour l'obtenir, étaient encore bien peu en état de connaître sa nature.

Une ambassade que le duc de Bretagne envoya au roi à Poitiers, au commencement de mars, amena enfin l'explosion qui se préparait depuis long-temps. Elle était composée de Tannegui du Châtel, du vice-chancelier et d'Odet d'Aydie, sire de Lescun, favori du duc; elle venait demander un délai de trois mois pour consulter les États de Bretagne sur les demandes que faisait le roi. Louis fit très bon accueil aux députés, et surtout à Odet d'Aydie, qu'il avait à cœur de séduire; il les laissa jouir de la liberté de voir qui ils voudraient à la cour, liberté dont Odet profita pour avoir avec le duc de Berri plusieurs conférences secrètes, et il leur accorda presque tout ce qu'ils demandaient. Lorsque le roi partit pour un pélerinage à Notre-Dame du Pont en Limousin, l'ambassade reprit la route de Bretagne, mais elle s'arrêta à quatre lieues de Poitiers. Bientôt les ambassadeurs y furent joints par le duc de Berri, frère du roi, qui était secrètement convenu, avec Odet d'Aydie, de se retirer avec eux en Bretagne (1).

Le duc de Berri, âgé seulement de dix-neuf ans, et dépourvu de talent et de caractère, savait à peine de quoi il était mécontent. Son frère, il est vrai, ne le mettait pas plus dans sa confidence qu'il n'y mettait des conseillers plus graves : il ne lui permettait pas de faire plus de dépenses qu'il n'en faisait lui-même; mais de tels griefs pouvaient à peine être énoncés. Le duc de Berri écrivit au duc de Bourgogne une lettre qui devait servir de manifeste à la guerre du bien

(1) Jacq. du Clercq, T. XIV, L. V, c. 21, p. 393. — Olivier de La Marche, T. IX, p. 68. — Amelgard., *Lud. XI*, L. I, c. 26, f. 225. — Lobineau, Hist. de Bretagne, L. XIX. p. 694. — D. Morice, Histoire de Bretagne, L. XIII, p. 91.

public. Il y parlait *du discord et piteux gouvernement* des gens qui entouraient le roi; du danger qu'il courait lui-même, sans donner aucune précision à ses plaintes; il annonçait qu'il voulait incessamment entrer en France avec les autres princes et seigneurs qui avaient promis de l'aider à tenir les champs, et il invitait le duc de Bourgogne à agir de même (1). Mais ce jeune homme n'était qu'un mannequin que les autres princes faisaient mouvoir. Accoutumés, dans les dernières années du feu roi à l'opposer à son frère, à le nommer l'espoir de la France, ils croyaient encore pouvoir se couvrir de son nom; ils comptaient sur les chances d'une guerre civile pour les débarrasser du roi, et ils espéraient retrouver sous son successeur cette indépendance des princes du sang qui leur faisait chérir le souvenir des règnes de Charles VI et Charles VII. L'homme que Louis soupçonnait le plus d'avoir voulu élever son frère à sa place, Antoine de Chabannes comte de Dammartin, parut aussi aux princes l'homme le plus propre à ces nouvelles intrigues. Dans la première semaine de mars, une brèche fut faite, au pied de la tour de la Bastille où ce comte était enfermé; un petit bateau était tout prêt pour lui faire traverser le fossé; un bon cheval l'attendait, et il s'enfuit vers Saint-Fargeau, puis de là à Moulins. sans être arrêté en route (2).

Le duc de Berri trouva à la cour de Bretagne le comte de Dunois, qui avait tant illustré sous le dernier règne le nom de bâtard d'Orléans, Lohéac, Chaumont, de Beuil, Tannegui du Châtel, qui avaient été les plus accrédités dans les conseils du dernier roi : le duc d'Alençon, qu'il avait au contraire condamné à mort, et que Louis XI avait remis en liberté; Jean V, comte d'Armagnac, auquel Louis XI n'avait pas montré moins d'indulgence, qu'il avait rappelé de son exil, et auquel il avait pardonné tous ses crimes, avait promis son assistance, aussi bien que son cousin Jacques d'Ar-

(1) De Nantes, 15 mars. — Addition à Monstrelet, vol. III, p. 110.

(2) Jacq. du Clercq. c. 22, p. 594. — Cabinet de Louis XI, *apud* Godefroy, T. III, p. 175.

magnac comte de Pardiac, que Louis avait fait duc de Nemours; à eux se joignirent le sire d'Albret et le vicomte de Polignac (1).

Louis, en voyant de toutes parts l'orage éclater contre lui, écrivit à son beau-frère Jean II duc de Bourbon, qu'il croyait lui être fidèle, pour lui donner avis de la fuite du duc de Berri, et lui demander d'accourir auprès de lui en lui amenant ses cent lances d'ordonnance. Le duc lui adressa en réponse, de Moulins, le 13 mars, une fort longue lettre qu'il rendit publique, pour lui servir de manifeste. Il lui disait : « Que les princes de son sang et de son lignage avoient considéré les façons qui ont été trouvées, tant au fait de la » justice, police et gouvernement du royaume, qu'aux » grandes extrémités et excessives charges du pauvre peu» ple, lequel soutient charges, vexations et molestes impor» tables. » Il ajoutait que les plaintes des princes n'ayant point été écoutées par le roi, ils étaient convenus : « De eux » trouver et mettre ensemble, pour les remontrer et donner » à connoître par une voix les choses dessus dites, pour y don» ner d'ores en avant bon ordre et provision, autre qu'il y en » a depuis que la couronne de France est en ses mains (2). »

Le langage du duc de Bourbon était toujours respectueux, toutefois il fut le premier à commettre des actes d'hostilité. Il fit saisir à Cosne le sire de Crussol, écuyer du roi, et à Moulins, Guillaume Juvénal des Ursins, l'ancien chancelier, avec maître Pierre Doriole, général des finances, et il les envoya en prison. En même temps le sire de Beaujeu, le comte de Dammartin et quelques autres, se rendirent maîtres de Bourges et appelèrent les nobles du Berri, au nom de leur duc, à prendre les armes (3). De son côté Louis donna à Tours, le 16 mars, un manifeste qu'il fit publier dans tout

(1) J. Bouchet, Annales d'Aquitaine, L. IV, f. 52.—Amelgardus, *Lud. XI*, L. II, c. 11, f. 226. — Hist. gén. du Languedoc, T. V, L. XXXV, p. 31. — Barante, T. VIII, p. 456.

(2) Jacq. du Clercq, L. V, c. 22, p. 401.

(3) *Belcarii Comment.*, L. I, p. 11. — J. de Troyes, T. XIII, p. 28. — Amelgard., *Lud. XI*, L. II, c. 2, f. 227, et c. 3, f. 231.—Barante, T. VIII, p. 457.

son royaume; il y reprochait aux conspirateurs : « De troubler le bon état de la France, qui étoit si paisible et tranquille, que marchandise couroit franchement partout, que chacun vivoit paisiblement en sa maison, fussent gens d'église, nobles, bourgeois, marchands, laboureurs; toutes sortes de gens, étrangers ou du royaume, pouvoient entrer et sortir par toutes les parties, avec leurs denrées et marchandises et argent, et toutes autres choses quelconques, sans danger ou empêchement. » Il annonçait que sachant que plusieurs princes, prélats, gens d'église, barons, chevaliers et bourgeois s'étaient laissés séduire sous couleur du bien de chose publique, et que peut-être, de peur d'être traités en criminels de lèse-majesté, ils faisaient difficulté de se réduire, il déclarait : « Que tous ceux qui voudroient venir, et se réduire envers lui, dedans un mois ou six semaines au plus tard, délaissant et abandonnant le damnable parti desdits rebelles, il les recevroit bénignement, et dès le présent leur impartissoit sa bénigne grâce. » Ceux qui formaient alors le conseil du roi, et qui signèrent avec lui ce manifeste, étaient les comtes d'Eu, du Maine, de Comminges, maréchal de France, et Maulévrier, grand-sénéchal, et les sires du Lau, Daumont, de Montreuil, et d'autres qu'on ne jugeait pas dignes d'être nommés (1).

Gaston IV, comte de Foix, était demeuré fidèle au roi : ce fut lui qui maintint la Guienne et le Languedoc dans l'obéissance (2). Le roi de Sicile et le comte du Maine étaient chargés de veiller à la sûreté de la Normandie; Jean d'Étampes, devenu comte de Nevers et de Réthel, était lieutenant général en Picardie. Sachant quelle haine le comte de Charolais nourrissait contre lui, il se hâta de mettre en état de défense les frontières des Pays-Bas, mais la plupart des gentilshommes de la province, entraînés par le comte de Saint-Pol, abandonnèrent le comte de Nevers pour prendre le parti de Bourgogne (3).

(1) Jacq. du Clercq, L. V, c. 23, p. 407.
(2) Hist. du Languedoc, L. XXXV, p. 31.
(3) Jacq. du Clercq, L. V, c. 24, 25 et 27, p. 412, 415 et 422.

L'évêque de Tournai avait demandé aux États de Flandre et de Brabant assemblés à Bruxelles, le 24 avril, un subside pour mettre en état le comte de Charolais de seconder avec une forte armée le frère du roi ; cette armée ne fut pas prête avant le 15 mai, jour où Charles entra en France avec quatorze cents hommes d'armes et huit mille archers ; le comte de Saint-Pol commandait son avant-garde : les autres divisions de l'armée étaient sous les ordres d'Adolphe de Ravestein frère du duc de Clèves, et du bâtard de Bourgogne (1).

Le roi avait prévu ce retard de l'armée des Pays-Bas ; aussi il avait essayé d'empêcher, par sa promptitude, ses ennemis de se réunir, afin de les battre en détail. Dès le 15 mars il envoya à Paris son lieutenant Charles de Melun, et Jean Balue évêque élu d'Évreux, pour mettre la ville en état de défense et gagner l'affection des bourgeois par de bonnes promesses. Quoiqu'il sût que le duc de Calabre était engagé avec ses ennemis, il appela son père, le roi René, et le comte du Maine à Angers, les chargeant de veiller sur les démarches du duc de Bretagne (2). Il avait déjà rassemblé près de vingt mille combattants : à leur tête, il entra en Berri ; il n'essaya point de soumettre la ville de Bourges, qui avait une bonne garnison, mais il attaqua de plus petites places, accordant les meilleures conditions à toutes celles qui voulaient capituler, ne se vengeant de personne, ne menaçant personne, écoutant toutes les propositions qu'on voulait lui faire, et faisant observer à ses soldats une si bonne discipline que tout le pays fut bientôt pour lui. De cette manière il se trouva maître, avant le milieu de mai, d'une bonne partie du Berri et du Bourbonnais. Pendant ce temps, le duc de Nemours et la duchesse de Bourbon négociaient, et lui faisaient, au nom de la ligue du bien public, les demandes les plus exorbitantes. Berri voulait une augmentation d'apanage ; Nemours demandait le gouvernement de Paris et de l'Ile-de-France ;

(1) Jacq. du Clercq, T. XV, L. V, c. 28, p. 1.—Phil. de Comines, T. X, c. 3, p. 302. — Olivier de La Marche, T. IX, c. 35, p. 70.

(2) J. de Troyes, T. XIII, p. 29.

Dunois, la Normandie; le duc de Calabre, la Champagne; Saint-Pol, le Cotentin; Bourbon, le Lyonnais et le Forez; et Armagnac, l'épée de connétable. Louis négociait pour gagner du temps, mais le temps profitait aussi à ses ennemis. Bientôt il apprit que deux cents lances de Bourgogne étaient arrivées au duc de Bourbon, tandis que Charolais s'était avancé par Nesle, Roye, Montdidier, jusqu'à Saint-Denis. sans que le comte de Nevers eût pu maintenir assez de monde sous ses ordres pour l'arrêter nulle part (1). En même temps le duc de Bretagne commençait enfin à se mettre en mouvement avec dix mille combattants, entre lesquels on comptait trois cent vingt-six lances et deux mille archers; le duc de Nemours et le comte d'Armagnac s'avançaient au midi; et les Bourguignons au levant, donnaient la main au duc de Bourbon.

Louis XI comprit combien il lui importait de se rapprocher de Paris, pour empêcher la défection de cette grande ville, qu'il avait jusqu'alors trop négligée; mais avant de s'éloigner du Bourbonnais et de l'Auvergne, il voulut étonner par sa vigueur les confédérés, auxquels ses négociations précédentes avaient laissé prendre trop d'assurance : il rassembla les divers corps de son armée, que commandaient le maréchal de Comminges, Sallazar, Giresme, et Guillaume Cousinot. et il vint donner l'assaut à Gannat, dont il s'empara après un combat de quatre heures. Aussitôt après, il marcha sur Riom, où se trouvaient alors les ducs de Bourbon et de Nemours, le comte d'Armagnac et le sire d'Albret, et il leur inspira tant de terreur qu'ils s'empressèrent de demander un armistice; il fut signé le mercredi 4 juillet. Le roi promit de recevoir à Paris, le 15 août, les ambassadeurs des princes, et d'examiner leurs plaintes dans une assemblée du royaume; les princes promirent de poser les armes dans le Bourbonnais, l'Auvergne, le Berri et les marches de Bourgogne.

(1) Jacq. du Clercq, T. XV, c. 33, p. 13. — J. de Troyes, p. 31. — Phil. de Comines, T. X, c. 2, p. 319. — Amelgardus, *Lud. XI*, L. II, c. 4, f. 233. Barante, T. VIII, p. 477. — Lobineau, Histoire de Bretagne, L. XIX, p. 696.

et de s'y conduire en sujets fidèles, en attendant la décision du roi (1).

Sans compter beaucoup sur la bonne foi des princes, Louis se flatta d'avoir, par ce traité, arrêté leur marche ; il partit aussitôt pour Paris, avec une armée qui ne passait pas douze ou quatorze mille hommes, mais qui était composée de bonnes troupes, bien disciplinées, qui payaient tout sur leur route, qui ne commettaient aucun désordre, et auxquelles les peuples souhaitaient la victoire. Les soldats des princes, au contraire, vivaient de brigandages ; les chefs ne songeaient qu'à leur intérêt privé, et le nom du bien public, qu'ils avaient invoqué, s'attachait à eux par dérision, car personne moins qu'eux ne semblait avoir le bien public en vue. Cependant l'annonce qu'ils voulaient le chercher avait réveillé l'opinion ; le nom des États-généraux était de nouveau prononcé, et une ballade circulait dans Paris, dans laquelle on rappelait que *les trois États de France* portaient seuls le poids de la guerre, qu'eux seuls donnaient de l'argent, qu'eux seuls pouvaient donner un bon conseil, qu'eux seuls enfin devaient sauver la France (2).

Le comte de Charolais avait employé le mois de juin à traverser la Picardie et arriver jusque devant Paris : personne n'avait osé lui tenir tête, mais personne aussi n'avait osé exciter un mouvement en sa faveur. Il avait avec lui Jean de Rouville, vice-chancelier de Bretagne, qui était porteur de plusieurs blancs-seings de son maître, dont il se servait au hasard pour donner des nouvelles de son armée ; il annonçait, sans en rien savoir, que les ducs de Berri et de Bretagne approchaient, et il s'efforçait de calmer ainsi le mécontentement de Charolais, qui se plaignait que tous ses alliés lui manquaient de parole, car ils s'étaient tous donné rendez-vous devant Paris pour le 25 juin (3). Enfin, les Bourguignons

(1) Jean de Troyes, p. 39. — Comines, c. 2, p. 320. — Addit. à Monstrelet, vol. III, f. 137. — Barante, T. VIII, p. 478.

(2) Ballade *des trois États de France* dans Jacq. du Clercq, T. XV, p. 10.

(3) Philippe de Comines, T. I, c. 3, p. 312.

à tous les partis, et que le moment était venu d'écarter tous les doutes par quelque action d'éclat; mais il fut tué l'un des premiers en attaquant les Bourguignons qui occupaient Montlhéry (1).

Au moment où Brezé vint attaquer le comte de Saint-Pol à Montlhéry, celui-ci, qui était averti de son approche, avait rangé ses fantassins le long d'un grand fossé garni d'une haie; leur front était défendu, en outre, par des pieux plantés devant eux, et leurs ailes par tout leur charroi. Brezé et Saint-Pol avaient, de part et d'autre, fait demander du renfort à Louis et à Charolais, en représentant qu'engagés comme ils l'étaient, ils ne pouvaient plus reculer sans honte et sans déroute; cependant, soit la mort de Brezé, soit la force de la position de Saint-Pol, empêchèrent qu'il y eût autre chose que des escarmouches entre les deux avant-gardes, depuis sept heures qu'elles étaient en présence, jusqu'après onze heures, que Louis arriva d'Arpajon et Charolais de Longjumeau. Les deux armées se composaient de la plus brave chevalerie de France; mais les Bourguignons avaient, depuis trente ans, joui d'une paix presque constante. Parmi les soldats du roi, on en comptait peu qui eussent servi dans la guerre contre les Anglais; les uns et les autres ne combattaient qu'avec répugnance dans une guerre civile, et contre leurs compatriotes; aussi la bataille s'engagea sans aucun acharnement. Charolais, arrivé derrière le fossé que défendait Saint-Pol, fit mettre pied à terre à sa cavalerie, puis peu après la fit remonter à cheval, encore indécis sur l'usage qu'il en devait faire. Le sire de Contay s'approcha de lui, et lui fit observer que les gens du roi arrivaient à la file; que s'il les chargeait rapidement, il les détruirait avant qu'ils eussent eu le temps de se former, tandis que s'il attendait davantage, il pourrait bien être accablé par le nombre. Il lui conseilla donc de tourner à droite avec sa gendarmerie, au travers des champs de blé et de fèves, pour trouver le bout du fossé;

(1) Phil. de Comines, T. X, c. 3, p. 327. — Jacq. du Clercq, T. XV, c. 33, p. 15. — J. de Troyes, T. XIII, p. 52.

mais il lui recommanda, comme la traite était longue, de faire deux haltes pour reformer sa ligne et laisser souffler ses chevaux, avant de charger l'ennemi. Charolais partit en effet dans cette direction ; mais, entraîné par son impétuosité, ne regardant point en arrière si sa troupe pouvait le suivre, et ne faisant point de halte, il arriva presque à la débandade sur l'armée française, laissant en arrière ses archers et gens de pied, qui le suivaient comme ils pouvaient. Le comte du Maine, qui lui était opposé, s'il avait fait son devoir, l'aurait aisément mis en déroute ; mais, soit lâcheté, soit trahison, il prit la fuite en le voyant arriver, et Charolais continua à le chasser avec la même impétuosité, sans songer qu'il se séparait tout-à-fait de son armée.

A l'aile gauche des Bourguignons, les deux armées étaient également séparées par un grand fossé garni d'une haie, au travers de laquelle les archers des deux parts tiraient les uns sur les autres : mais quand les Français maîtres du château virent que Charolais avait tourné l'un des bouts du fossé, et s'était éloigné, ils le tournèrent eux-mêmes par l'autre bout, pour charger ceux qui restaient derrière. Les gendarmes de Bourgogne accoururent pour défendre leurs archers; mais croyant faire preuve de bravoure par leur impétuosité, ils se jetèrent à la traverse et culbutèrent leur propre infanterie. Chargés ensuite par les compagnies d'ordonnance du roi, ils furent renversés et mis en fuite. Le comte de Saint-Pol eut bientôt rallié les siens au bord de la forêt, à demi-lieue de distance; mais beaucoup d'autres s'enfuirent du côté de Saint-Cloud, où ils passèrent la Seine ; et continuant à fuir, ils furent pris sur les bords de l'Oise. La fuite simultanée d'une partie des deux armées fut ensuite un grand sujet de moquerie : on assura qu'un des guerriers du roi s'était enfui sans tourner bride jusqu'à Lusignan en Poitou, et un de ceux de Charolais jusqu'au Quesnoy en Hainaut (1).

(1) Phil. de Comines, T. X, ch. 3, p. 328-338. — Preuves. *Ibid.*, n° 31, p. 480. — Jacq. du Clercq, L. V, c. 33, p. 18. — Olivier de La Marche, T. IX, c. 33, p. 72. — J. de Troyes, T. XIII, p. 51. — Amelgard., *Lud. XI*, L. II, c. 5, f. 237.

Charolais avait déjà passé de demi-lieue Montlhéry, quand le sire de Contay l'atteignit, et l'avertit que le roi avait mis en déroute son aile gauche, et que s'il ne se pressait de revenir sur ses pas, il ne pouvait manquer d'être pris. Charolais, qui n'avait pas gardé plus de cent hommes autour de lui, dont l'un était Philippe de Comines, alors âgé de vingt ans, tourna bride, et traversa au galop Montlhéry, déjà plein de fantassins du roi, qui ne surent pas l'arrêter, et qui se sauvèrent dans les jardins. Il rentra dans sa première position; Louis, de son côté, était dans la sienne; ils avaient de nouveau entre eux la même haie et le même fossé qui les avaient séparés au commencement du combat; mais l'un et l'autre était alarmé de la déroute d'une partie de son armée; l'un et l'autre pouvait avec peine retenir autour de son drapeau un petit nombre de guerriers fidèles; l'un et l'autre était menacé, quelquefois même assailli, par des ennemis épars autour de lui. Charolais y fut même blessé à la gorge, et aurait été pris, sans le fils de son médecin, qui se précipita devant lui. Enfin les soldats errants sur le champ de bataille commencèrent à se réunir à leurs deux chefs; Saint-Pol ramena à Charolais, en bon ordre, ceux qu'il avait contenus ensemble à l'entrée du bois : huit cents hommes d'armes se trouvèrent alors réunis autour de l'étendard de Bourgogne : mais la nuit était survenue, et rendait impossible de renouveler le combat (1).

Cette nuit, Charolais la passa sur le champ de bataille, dans une enceinte formée par ses chariots, tenant conseil avec ses capitaines sur ce qu'il lui restait à faire. Il était averti que le maréchal Rouhault était sorti de Paris avec deux cents hommes d'armes et la bourgeoisie pour l'attaquer par derrière. Il ne savait point quelle était la force du roi, dont il voyait toujours les feux vis-à-vis de lui. Il ne savait pas mieux où étaient les ducs de Bretagne et de Berri; le vice-chancelier Rouville, qui lui en avait donné sans cesse de fausses

(1) Phil. de Comines, L. I, c. 4, p. 337-347. — Jacq. du Clercq, c. 35, p. 22. — J. de Troyes, T. XIII, p. 52.

nouvelles, s'était enfui au moment du combat; il se sentait séparé de ses États par la Seine, l'Oise, la Somme, et par une population ennemie. Saint-Pol et le sire de Haut-Bourdin le pressaient de brûler ses bagages, et de se retirer au plus vite. Contay lui représenta, au contraire, que le premier pas qu'il ferait en arrière serait considéré, par tous ses soldats, comme un signal de se débander; qu'abandonné par son armée au milieu de la France, il serait infailliblement pris. Cette anxiété durait encore lorsqu'on vint lui annoncer que le roi, après avoir pris quelque repos à Montlhéry, s'était, sans attendre le jour, mis en marche pour Corbeil, lui abandonnant ainsi le champ de bataille. Charolais reconnut donc qu'il avait remporté la victoire dans cette première bataille qu'il eût jamais livrée; dès lors il conçut la plus haute opinion de ses talents militaires; il ne voulut plus écouter les conseils de personne; et le meilleur des observateurs, Comines, qui était auprès de lui, attribue à ce premier succès la présomption et la passion de la guerre qui l'entraînèrent plus tard à sa ruine (1).

Les ducs de Bretagne et de Berri étaient à Châteaudun pendant la bataille de Montlhéry; on leur annonça tour à tour que Charolais y avait été défait, puis que le roi y avait été tué : ils se mirent en mouvement pour se rapprocher; Charolais vint au-devant d'eux, et, le 21 juillet, ils se réunirent à Étampes (2). Dès lors les princes ligués avaient sur le roi l'avantage du nombre : dans l'armée bretonne, on comptait six mille hommes à cheval, parmi lesquels se trouvaient huit cents hommes d'armes des meilleurs du royaume. La bataille de Montlhéry avait coûté deux mille hommes à chacune des deux armées; mais de plus, tout le corps que commandait le comte du Maine avait pris la fuite et ne s'était jamais rallié; aussi Louis XI sentait sa faiblesse; il ménageait tout le monde, il faisait bon accueil à tous ceux qui le rejoignaient, il ne reprochait à personne sa fuite, et il ne semblait

(1) Phil. de Comines. L. I, c. 4, p. 347. — Olivier de La Marche, T. IX. c. 35, p. 73.

(2) Jacq. du Clercq. L. V. c. 59, p. 29.

animé que d'amour pour ses sujets et d'attention pour le bien de son royaume (1).

Le roi ne s'arrêta point à Corbeil; il entra le 18 juillet à Paris, et y passa quinze jours. Tandis qu'il s'efforçait de gagner les cœurs des Parisiens par ses manières affables et par les grâces nombreuses qu'il leur accordait, il appelait de toutes parts, mais surtout de Normandie, des hommes d'armes pour reformer son armée. Les princes, de leur côté, séjournèrent quinze jours à Étampes, après quoi ils jetèrent un pont sur la Seine à Moret, en Gâtinais, pour se réunir au duc de Calabre, qui venait les joindre avec les Lorrains, et au sire de Neuchâtel, qui, comme maréchal de Bourgogne, leur amenait les milices de ce duché. Toutes les forces du royaume semblaient réunies contre le roi. Cette puissante aristocratie des princes du sang, qui avait grandi durant les guerres civiles et remplacé la féodalité, s'était armée tout entière contre le trône; elle avait au moins cinquante mille hommes sous ses ordres, quand la ligue du bien public vint menacer Paris; cette armée prit ses quartiers, au levant de la ville vers Charenton, Vincennes et Saint-Denis. Les ducs de Bourbon et de Nemours et le comte d'Armagnac étaient venus rejoindre le comte de Charolais, malgré l'engagement qu'ils avaient pris à Riom de poser les armes (2).

Louis n'avait pas cent hommes d'armes autour de lui au moment où il entra dans sa capitale; mais tous ceux qui s'étaient débandés après la bataille de Montlhéry, et même le comte du Maine, s'empressèrent de venir le rejoindre quand il fut à Paris. Cependant le samedi 10 août, comme l'armée des princes n'était pas encore arrivée devant les murs de la capitale, il crut avoir le temps d'aller chercher les compagnies d'ordonnance et la noblesse qui se rassemblaient en Normandie, et dont la marche paraissait trop lente au gré

(1) Phil. de Comines, L. I, c. 5, p. 352. — Olivier de La Marche, c. 35, p. 77. — J. de Troyes, T. XIII, p. 55.

(2) Philippe de Comines, L. I, c. 6, p. 361. — Olivier de La Marche, c. 35, p. 80. — Jacq. du Clercq, L. V, c. 38, p. 26, et c. 40, p. 31. — Amelgardus, *Lud. XI*, L. II, c. 6, f. 210.

de son impatience : il partit donc pour cette province, après avoir confié au comte d'Eu et à Charles de Melun, la défense de la capitale et de l'armée qui y était déjà rassemblée (1). Il était absent quand les princes passèrent la Seine, et que le duc de Berri vint se loger au château de Beauté. Le lendemain, 22 août, un héraut de ce prince apporta quatre lettres à Paris, adressées aux bourgeois de la ville, à l'université, aux gens d'église et au parlement, pour leur demander de lui envoyer des députés comme régent de France, afin de traiter avec lui sur le bien public du royaume. Pendant le peu de jours que le roi avait passés à Paris, il y avait eu plusieurs personnes écartelées, pendues ou noyées par arrêt du prévôt des maréchaux, pour avoir correspondu avec les princes. Cependant les corps auxquels le duc de Berri s'adressait ne firent point de difficulté d'accepter la conférence (2). Guillaume Chartier, évêque de Paris, conduisit, le 23 août, au château de Beauté, une députation composée de trois bourgeois, trois ecclésiastiques, trois conseillers au parlement, et quatre docteurs des quatre facultés de l'université (3). Les princes demandaient à être reçus dans Paris, et à convoquer l'assemblée des États-généraux, pour réformer le royaume. Les députés de Paris trouvaient ces demandes assez justes, mais seulement ils ne voulaient pas admettre les gens de guerre dans leur ville; ou si des soldats devaient y passer, ils exigeaient que ce fût à la file et par petits détachements. La négociation, sur ce point seulement, traîna en longueur; Louis XI en fut averti, il se hâta de revenir, et rentra à Paris le 28 août, avec deux mille hommes d'armes, la noblesse de Normandie, et un grand nombre de francs-archers. Il disait lui-même plus tard à Comines que si les princes avaient été admis dans la ville avant lui, il n'aurait plus eu de ressource que de se retirer en Suisse ou à Milan, chez le duc François Sforza (4).

(1) Jacq. du Clercq. L. V, c. 41, p. 34. — J. de Troyes, p. 62.
(2) Félibien. Hist. de la ville de Paris, T. II, L. XVI, p. 852.
(3) J. de Troyes. p. 70.
(4) Phil. de Comines, L. I, c. 8, p. 377. — J. de Troyes, p. 73. — Olivier de La Marche, p. 83.

Ce n'était pas sans raison que Louis XI comptait sur l'amitié de ce prince : il fut bientôt averti que le duc de Milan lui avait envoyé quinze cents hommes d'armes, et trois mille fantassins, sous les ordres de son fils, Galéas Sforza. Cette armée était entrée par le Dauphiné en Forez; elle y avait attaqué les châteaux du duc de Bourbon, dont elle avait pris un grand nombre (1). En même temps les Liégeois, avec lesquels Louis avait contracté alliance, avaient envoyé le 22 août défier le duc de Bourgogne à Bruxelles, et avaient mis le siége devant sa ville de Limbourg (2). Louis mettait son espoir dans ces diversions lointaines, tandis qu'autour de Paris il permettait tout au plus à ses soldats de légères escarmouches, bien résolu de ne pas livrer de bataille. Il jugeait que ses adversaires épuiseraient avant lui leurs trésors; le comte de Charolais était seul riche, et seul il était obligé de payer pour tous les autres; l'indiscipline de leurs soldats aliénait toujours plus les peuples; le duc de Berri, par sa légèreté et ses vacillations, perdait tout crédit entre les princes qui avaient fait de lui leur chef, et déjà Louis découvrait entre eux des germes de mécontentement et de défiance. Pour avoir occasion de les développer, il commença à entrer en traité avec eux (3).

Des trèves furent donc, à plusieurs reprises, conclues pour un ou deux jours, puis interrompues par des hostilités, puis renouvelées; tandis que des conférences furent ouvertes à la Grange-aux-Merciers, près de Bercy. Le comte du Maine, le sire de Précigny, président de la chambre des comptes, et Jean Dauvet, premier président de Toulouse, y traitaient pour le roi; le comte de Saint-Pol, le duc de Calabre, le comte de Dunois, pour les princes, avec d'autres encore, car chacun voulait avoir ses représentants aux conférences. Louis avait donné ordre à ses commissaires d'écouter toutes les demandes, de donner des espérances à toutes les ambitions, de

(1) *Johannis Simonetæ*, L. XXXI, p. 773. — Républiques Italiennes, c. 8.

(2) Traité d'alliance avec Liége, du 17 juin 1465, dans Dumont, Corps diplom., T. III, p. 328. — Jacq. du Clercq, c. 45, p. 43.

(3) Phil. de Comines, L. I, c. 9, p. 383. — Olivier de La Marche, p. 83.

tenter la cupidité de tous les subalternes. Quoique son armée fût fort belle, il ne voulait pas l'exposer aux chances d'une bataille, d'autant plus qu'il se défiait du comte du Maine et de presque tous les seigneurs qui continuaient à se ranger sous ses étendards. Mais cette défiance même, comparée à l'accueil qu'il faisait à ses ennemis, contribuait à ébranler ses partisans. Chacun voyait que pour obtenir de lui des dignités et de l'argent, il valait mieux le menacer que le servir. Il était dupe de sa propre finesse, et il doublait ses dangers par son excessive prudence. En effet, dans les conférences, qu'on nommait souvent le marché de la Grange-aux-Merciers, tandis qu'il achetait à prix d'argent les serviteurs des princes, il en perdait beaucoup des siens. Chaque jour on voyait dix ou douze gentilshommes passer de son camp à celui des seigneurs; les bourgeois de Paris commençaient à murmurer; irrités et humiliés de voir que le roi ne garantissait point leurs campagnes ravagées; les provinces étaient abandonnées sans défense aux princes, et le duc de Bourbon méditait une attaque sur la Normandie (1).

Louis sentait le désavantage de ces négociations prolongées, sa défiance s'accroissait par les défections qu'il avait déjà éprouvées. Cependant il ne pouvait se résoudre à livrer bataille, quoiqu'il y eût eu déjà plusieurs canonnades assez vives au travers de la rivière, et qu'il eût empêché les Bourguignons de la repasser au Port-à-l'Anglais. Il désirait plutôt se trouver en personne aux conférences, comptant en même temps sur son adresse, sur la grandeur des promesses qu'il pourrait faire, et sur la bonhomie et la grâce qu'il savait mettre dans ses discours. Le 16 septembre, il proposa au comte de Saint-Pol de venir le trouver, lui donnant pour otage le comte du Maine, et ils eurent ensemble un entretien de deux heures. Mais quelque envie qu'eût le roi de conclure, les demandes des princes étaient si exorbitantes, qu'il fut forcé de les rejeter : les hostilités furent dénoncées de nouveau

(1) Phil. de Comines, L. I, c. 9, p. 390.—Olivier de La Marche, c. 35, p. 85. — J. de Troyes, p. 79.

le 18, et il retira ses troupes du Port-à-l'Anglais, pour éviter un combat (1). Les princes demandaient en quelque sorte un partage du royaume entre eux. C'était l'exécution du projet qu'ils avaient formé sur la fin du règne de Charles VII, quand ils avaient cherché à exclure Louis de la succession. La maladie trop rapide du vieux monarque les avait seule empêchés de le mettre à exécution.

Le 21 septembre, le gouverneur de Pontoise livra cette ville aux Bretons; Louis XI fut d'autant plus alarmé de sa trahison, qu'il lui avait été recommandé par Joachim Rouhault, maréchal de France, en qui jusqu'alors il avait eu une entière confiance (2). Cinq jours après il fut averti qu'une des portes de la Bastille avait été laissée ouverte toute la nuit, et que les canons sur les murs du quartier Saint-Antoine avaient été encloués; mais la garde bourgeoise avait pris l'alarme; elle s'était rassemblée en allumant de grands feux, et rien n'avait été tenté contre la ville (3). Enfin le vendredi 27 septembre, Rouen fut livré au duc de Bourbon; et ce fut la veuve du sire de Brezé, sénéchal de Normandie, tué à la bataille de Montlhéry, qui ménagea cette dernière trahison (4).

La nouvelle de la perte de Rouen détermina Louis à consentir à toutes les concessions qui lui étaient demandées par les princes. Il avait déjà eu une conférence personnelle avec le comte de Charolais. Il était arrivé en bateau, par la rivière, jusque vis-à-vis de l'armée de Bourgogne, et, ayant fait appeler Charolais, il lui avait dit : « Mon frère, m'assurez-vous? » Celui-ci ayant répondu : « Monseigneur, oui, comme frère, » sans demander aucune autre garantie, il était descendu aussitôt parmi les Bourguignons, avec les sires du Lau, de Montauban et de Melun. Il avait félicité Charles, en riant, de s'être montré homme de parole, en le faisant repentir, avant la fin de l'an, du message qu'il lui avait envoyé par le

(1) Phil. de Comines, L. I, c. 9, p. 389. — J. de Troyes, p. 85.
(2) J. de Troyes, p. 87.
(3) J. de Troyes, p. 93. — Phil. de Comines, L. I, c. 11, p. 397.
(4) J. de Troyes, p. 78. — Amelgardus, *Lud. XI*, L. II, c. 7, f. 241.

chancelier Morvilliers ; et, reprenant ensuite plus sérieusement, il avait désavoué Morvilliers de tout ce qu'il avait dit de blessant dans cette occasion. Il était ensuite entré immédiatement en négociation, et s'était montré disposé à accorder tout ce que le comte de Charolais demandait pour lui-même ; mais il avait fait plus de difficultés sur les demandes des autres princes, et il avait entre autres refusé d'accorder en apanage la Normandie à son frère le duc de Berri (1).

Mais, dès que Louis reçut la nouvelle de la défection de Rouen, qui fut bientôt suivie de celle de toute la Normandie. il fit demander une seconde conférence au comte de Charolais, en dehors de son camp, à Conflans. Il était accompagné seulement par cent chevaux des Écossais de sa garde ; le comte vint à lui, laissant son escorte en arrière, et ils se promenèrent sur le chemin qui mène à Paris, si préoccupés de leur conversation, qu'ils ne s'aperçurent point, qu'ils entraient dans un grand boulevard occupé par la garnison de Paris, et où le comte était absolument au pouvoir du roi. Celui-ci, en abordant le comte Charolais, qu'il appelait son frère, parce qu'en effet il avait été marié à sa sœur Catherine, lui annonça, le premier, la révolte des Normands, et la résolution qu'elle lui faisait prendre de céder à la fortune, et de consentir à toutes les conditions sur lesquelles il avait disputé jusqu'alors : la principale était, en effet, l'abandon de cette même Normandie à son frère. Il aurait cru manquer à ce qu'il devait à la couronne de France, dit-il, en démembrant ainsi le royaume ; mais, puisque les Normands l'avaient fait d'eux-mêmes, il cesserait de s'y opposer. Toutes les bases du traité étant ensuite convenues entre eux, Louis fit ramener Charolais à son camp par une cinquantaine de chevaux à lui. Ce camp était dans une grande fermentation. Saint-Pol, Contay, Haut-Bourdin, le maréchal de Bourgogne et les autres seigneurs de l'armée de Charolais ne croyaient jamais le revoir ; ils rappelaient l'aventure du pont de Montereau, et

(1) Phil. de Comines, L. I, c. 12, c. 103.

croyaient moins encore à la foi de Louis XI qu'à celle de son père. Le maréchal de Bourgogne cependant avait fait rentrer l'armée dans le camp, en disant : « Si ce jeune prince, fol et » enragé, s'est allé perdre, ne perdons pas sa maison, ni le » fait de son père, ni le nôtre ; et, pour ce, que chacun se » retire en son logis, et s'y tienne prêt, sans soi ébahir de » fortune qui advienne ; car nous sommes suffisants, nous te- » nant ensemble, de nous retirer jusques ès marches de Hai- » nault, ou de Picardie, ou en Bourgogne. » Lorsque Charolais revint auprès de ce vieux serviteur, grâce à la bonne foi de Louis XI, il le pria de ne point le tancer pour *sa grande folie,* dont il s'était aperçu trop tard (1).

La trève fut proclamée dans les deux camps le 1er octobre : depuis ce jour jusqu'au 30, où la paix fut enregistrée au parlement et publiée, le roi continua à montrer aux princes, et surtout au comte de Charolais, une amitié et une confiance presque illimitées. Il fournissait leur camp de vivres, il accueillait leurs soldats dans Paris ; il assistait aux revues de leur armée sans gardes, s'abandonnant entre leurs mains (2) ; enfin il accordait à leurs demandes des conditions qui semblaient le mettre dans leur absolue dépendance. Trente-six commissaires furent nommés par lui pour réformer dans le royaume tous les abus dont les princes s'étaient plaints : le passé devait être mis en oubli ; nul ne pouvait reprocher à autrui ce qu'il avait fait pendant la guerre, et toutes les confiscations qu'avaient prononcées les tribunaux étaient révoquées. Le roi accordait à son frère, comme apanage, et en échange contre le Berri, le duché de Normandie, avec l'hommage des duchés de Bretagne et d'Alençon, pour être transmis en héritage à ses enfants, de mâle en mâle. Il restituait au comte de Charolais les villes de la Somme qu'il avait si récemment rachetées, se réservant seulement de pouvoir les racheter de nouveau, non de lui, mais de ses héritiers, au prix de deux cent mille écus d'or. Il lui abandonnait, de

(1) Phil. de Comines, L. I, c. 13, p. 414.
(2) J. de Troyes, p. 99-110.

plus, en propriété perpétuelle, Boulogne, Guines, Roye, Péronne et Montdidier. Il donnait au duc de Calabre, régent de Lorraine, Mouzon, Sainte-Menehould, Neufchâteau, cent mille écus comptant, et la solde de cinq cents lances pour six mois. Il abandonnait au duc de Bretagne la régale, objet de leur querelle, et une partie des aides; il lui cédait Étampes et Montfort, et il faisait des présents à sa maîtresse, la même dame de Villequier, qui avait été auparavant maîtresse de Charles VII. Il donnait au duc de Bourbon plusieurs seigneuries en Auvergne, cent mille écus comptant, et la solde de trois cents lances; au duc de Nemours, le gouvernement de Paris et de l'Ile-de-France, avec une pension et la solde de deux cents lances; au comte d'Armagnac, les châtellenies de Rouergue, qu'il avait perdues, une pension, et la solde de cent lances; au comte de Dunois, la restitution de ses domaines, une pension, et une compagnie de gendarmes; au sire d'Albret, diverses seigneuries sur sa frontière. Il rendait au sire de Lohéac l'office de maréchal, avec deux cents lances : il faisait Tannegui du Châtel grand-écuyer; de Beuil, amiral; le comte de Saint-Pol, connétable. Il pardonnait enfin à Antoine de Chabannes, comte de Dammartin; il lui rendait tous ses biens, et lui accordait une compagnie de cent lances. Telles étaient les principales clauses de ce traité de Conflans, le plus humiliant que des sujets rebelles eussent jamais arraché à la couronne, mais aussi le plus dégradant pour le caractère des princes ligués, car ils terminaient, en se partageant les dépouilles du peuple, aussi bien que celles du roi, la guerre qu'ils avaient entreprise sous le prétexte du bien public (1).

(1) Le traité de Conflans se trouve dans les Preuves de Godefroy à Comines, édit. de Bruxelles, 1723, in-8°, T. IV, sous la date du 5 octobre, p. 68-85, avec un autre accord à Saint-Maur-des-Fossés, du 29 octobre, p. 85-97, et la protestation secrète de Louis XI en parlement, contre ce traité, p. 97. — Les mêmes, dans Dumont, Corps diplomatique. T. III, p. 335, 337, 340, et dans les Ordonnances de France, T. XVI, p. 355-413, — et Actes de Bretagne, T. III, p. 104-114. — Sur ces négociations, *voyez* Philippe de Comines, T. X. L. I, c. 14. p. 418. — Jacq. du Clercq, T. XV, c. 52, 53, p. 64-85. — J. de

Troyes, T. XIII, p. 111. — Olivier de La Marche, T. IX, c. 35, p. 89. — Continuat. de Monstrelet, f. 122.—Amelgardus, *Lud. XI,* L. II, c. 9, f. 247. — Plancher. Hist. de Bourgogne, T. IV, L. XX, p. 339. — Lobineau, Histoire de Bretagne, L. XIX, p. 698. — D. Morice, Hist. de Bretagne, L. XIII, p. 97. — *Belcarii comment. rer. Gallicar,* L. I, p. 27.—*Guaguini Compend.,* f. 144. — Duclos, L. III, p. 243. — Barante, T. VIII, p. 534-542.

tique-Sanction, chère à l'université et au parlement, mais odieuse à l'Église et au peuple. En Angleterre, il avait recherché l'amitié du comte de Warwick, qu'on nommait déjà le faiseur de rois, et par elle il avait conclu une trève avec Édouard IV, qui se prolongeait d'année en année. Ses négociations avec la Bourgogne avaient été couronnées de succès tant que le duc Philippe avait régné, car il avait conservé son amitié, tout en recouvrant de ses mains les villes de la Somme.

A l'intérieur, son gouvernement, jusqu'à l'explosion de la guerre du bien public, semblait de même avoir été prospère. On lui avait reproché d'avoir écarté tous les conseillers de son père, mais il avait contre eux de justes sujets de ressentiment et de défiance, et quand on se souvient de ce qu'il avait éprouvé de leur part, on peut plutôt louer son indulgence et son support de n'en avoir puni aucun, que blâmer sa sévérité. Il avait maintenu, aggravé même des impositions onéreuses, mais en même temps il avait établi un grand ordre dans ses finances; il ne se laissait point voler par ses trésoriers, et il ne dissipait point lui-même, pour ses plaisirs ou sa vanité, l'argent de son peuple; il payait régulièrement ses soldats, et il ne leur permettait jamais de vexer les campagnards ou les bourgeois. Les grands se plaignaient qu'il ne gouvernait point par leurs conseils; qu'il ne les admettait point dans sa confidence, mais c'était leur faute s'ils ne savaient pas le persuader, car il écoutait tout le monde, il cherchait partout les talents et les lumières, et sa familiarité encourageait jusqu'au moindre de ses sujets. Enfin, il avait déjà inspiré la terreur par quelques supplices cruels, mais il ne s'était point en cela distingué de ses prédécesseurs. C'était son père qui avait nommé grand-prévôt de l'hôtel Louis Tristan l'Hermite, gentilhomme que Dunois avait fait chevalier en 1451, pour s'être distingué à la prise de Fronsac. Cet homme sanguinaire était chargé de veiller à la sûreté du monarque; il faisait pendre ou jeter dans un sac à la rivière, sans forme de procès, ceux qui excitaient sa défiance; mais ces exécutions subites, qui n'avaient encore atteint que des

hommes obscurs, étaient alors si communes, le connétable de Richemont en avait donné avec lui de si fréquents exemples, qu'on ne les remarquait pas même.

La guerre du bien public parut avoir agi sur l'esprit de Louis XI, de manière à lui faire conclure qu'il était peu nécessaire de gêner ses inclinations, puisque ses grands et son peuple étaient aussi empressés à le blâmer pour le bien que pour le mal qu'il faisait, et que les bienfaits qu'il avait répandus n'avaient excité aucune reconnaissance. Il avait vu tous les princes du sang conspirer contre lui, sans provocation, sans motif, seulement parce qu'ils se défiaient de son habileté, et qu'ils ne voulaient pas lui voir augmenter la puissance de la France. Il les avait vus manquer à leurs devoirs de sujets et de princes, aussi bien qu'à la foi tout récemment jurée: et il en conclut que les devoirs et la foi étaient des liens moins puissants encore qu'il ne l'avait cru. Ceux qu'il avait comblés de plus de bienfaits, ceux qu'il avait tirés des prisons de Charles VII, ou relevés de condamnations capitales, avaient spéculé sur sa mort à la bataille de Montlhéry et manifesté l'intention, ou de le précipiter du trône, ou de le réduire si bas qu'ils n'eussent jamais plus lieu de le craindre. Les guerriers les plus illustres du règne précédent, ceux dont la France célébrait les vertus, Dunois, Lohéac, Tannegui du Châtel, s'étaient rangés parmi les conspirateurs; ils avaient songé à l'exclure de la succession au mépris des lois de la monarchie, et ils ne s'étaient pas montrés plus scrupuleux que le comte de Dammartin, ou tel autre des courtisans de son père, dont il avait de tout temps connu la haine.

Louis XI n'en conçut de colère contre personne : il ne vit dans ces événements qu'une leçon de politique. Comme dans les jeux de cartes, qui, récemment inventés, occupaient alors beaucoup la pensée, il conclut qu'il avait mal joué, et qu'il fallait changer de main ; il travailla donc à refaire son jeu, en reprenant les uns, écartant les autres, sans plus d'affection, d'estime ou de pitié pour les hommes qu'il choisissait ou qu'il rejetait, qu'il n'en aurait eu pour ces figures peintes. Il n'appréciait chaque personnage que d'après son pouvoir de

servir ou de nuire ; il ne gardait de rancune à aucun; il faisait même plus de cas de celui qui en lui nuisant davantage avait mieux prouvé son habileté; mais s'il ne trouvait pas avantageux de se servir de lui, il était tout prêt à le faire périr sans haine, sans esprit de vengeance, seulement pour qu'un autre ne s'en servît pas contre lui.

Les plus malhabiles lui paraissaient ceux qui lui étaient demeurés fidèles sans le bien servir. Plusieurs lui avaient donné de justes raisons de craindre qu'ils ne fussent secrètement liés avec ses ennemis, et n'avaient point su profiter de sa crainte pour lui extorquer de bonnes conditions. Ce furent les premiers dont il songea à se défaire.

Pendant tout le mois d'octobre, le roi avait vécu au milieu de tous les princes mécontents avec lesquels il traitait, et qu'il avait eu le loisir de bien étudier. Le 31 octobre fut le jour fixé pour mettre, au château de Vincennes, le traité à exécution. Le roi donna, pour cette journée, la garde de ce château au comte de Charolais, en garantie de la sûreté des princes, et dans ce château même le roi reçut successivement l'hommage de son frère Charles de France pour le duché de Normandie, du comte de Charolais pour les terres de Picardie qu'il lui rendait, puis de tous les seigneurs qui avaient quelque hommage à lui faire. Le comte de Saint-Pol fit le serment de son office de connétable; des lettres de pardon furent distribuées à tous ceux à qui elles avaient été promises, ensuite tous les seigneurs prirent congé et du roi, et l'un de l'autre, et ils partirent le même jour dans toutes les directions. Le duc de Bretagne accompagnait Charles de France en Normandie, dont il allait prendre possession ; Louis XI accompagna le comte de Charolais jusqu'à Villiers-le-Bel, village à quatre lieues de Paris, et ce fut là qu'ils se séparèrent l'un de l'autre, le dimanche 3 novembre, avec de grandes démonstrations de courtoisie et d'affection mutuelle (1).

(1) Philippe de Comines, L. I, c. 14, p. 119. — Jacq. du Clercq, T. XV, L. V, c. 53, p. 81.

Dès que, par le départ des princes, Louis XI se retrouva en liberté, il s'occupa de choisir de nouveaux amis et de se donner de nouveaux instruments. Dans la guerre du bien public, les seuls princes qui eussent paru se ranger de son parti étaient ceux de la maison d'Anjou; mais il n'était nullement content d'eux. Le roi René, qu'il avait laissé à Saumur, ne lui avait donné d'autre aide qu'une lettre qu'il avait écrite à son fils, pour l'engager à ne pas se joindre aux rebelles (1). Le comte du Maine avait commandé pour lui un corps d'armée considérable, mais sa conduite lâche ou perfide à Montlhéry avait été bien près de lui causer la perte de sa couronne. Le duc de Calabre enfin, fils de René, s'était joint avec les Lorrains aux princes ligués, et on l'avait estimé entre eux le plus brave et le plus exercé aux armes, comme sa troupe était la meilleure et la plus en ordre (2). Dès lors, Louis regarda les princes de la maison d'Anjou comme des serviteurs ou inutiles ou dangereux; le comte du Maine lui parut particulièrement inepte, puisqu'il le soupçonnait de l'avoir trahi sans avoir su en tirer parti; il cessa donc de le ménager, et l'année suivante, il lui ôta le gouvernement de Languedoc, que le comte du Maine avait conservé vingt-six ans.

D'autre part, Jean II, duc de Bourbon, lui avait fait sentir qu'il avait plus de pouvoir de nuire que Louis XI ne l'avait cru d'abord. Il avait, le premier, pris les armes contre lui, au moment où le roi, qu'il trompait, comptait assez sur lui pour invoquer son secours. Après avoir signé l'armistice de Riom, le 4 juillet, il l'avait violé sans scrupule, et était venu poursuivre le roi devant Paris; il avait enfin soulevé la Normandie, et par ce dernier succès il avait déterminé le roi à signer le traité de Conflans. Le duc de Bourbon était intimement lié avec les princes soulevés dans le midi, le duc de Nemours, le comte d'Armagnac, le sire d'Albret, et le vi-

(1) Histoire de René d'Anjou, par Villeneuve-Bargemont, T. II, L. V, p. 159-162.

(2) Phil. de Comines, T. X, L. I, c. 11, p. 399-401.

comte de Polignac; c'était lui qui leur avait fait prendre et poser les armes; il était beau-frère du roi, ayant épousé Jeanne, fille de Charles VII. Il avait trois frères légitimes, l'un archevêque de Lyon, le second sire de Beaujeu, et le troisième évêque de Liége; plusieurs frères bâtards, puissants dans le clergé ou dans l'armée, et plusieurs soeurs qui avaient contracté de grands mariages. Louis, par toutes ces considérations, désira s'assurer entièrement de lui. Le 19 novembre, il le nomma son lieutenant-général dans l'Orléanais, le Blésois, la Sologne, le Berri, le Lyonnais, l'Albigeois, le Vélay, Vivarais, Gévaudan, Rouergue, Quercy, Limousin et Périgord. Peu content d'une si immense faveur, il lui donna encore, le 5 juin 1466, le gouvernement de Languedoc, avec vingt-quatre mille livres de pension (1). A ce prix Louis se crut assuré de son beau-frère, et l'employa désormais à détruire ceux avec lesquels il avait été jusqu'alors associé.

Le roi fit en même temps d'autres changements moins importants dans ses conseils, mais d'après les mêmes principes. Dès le 4 novembre, il rendit la place de prévôt de Paris à Robert d'Estouteville, créature de son père, qu'il avait destitué et mis à la Bastille (2). Le 7, il nomma premier président du parlement de Paris, Jean Dauvet, président de celui de Toulouse, qu'il avait employé dans les négociations du traité de Conflans; et le 9, il rendit l'office de chancelier à Jean Jouvenel des Ursins; destituant Morvilliers, qui, par son arrogance, avait si vivement offensé contre lui le comte de Charolais : beaucoup d'autres serviteurs plus obscurs furent en même temps rappelés aux emplois qu'ils occupaient sous Charles VII. Dans le même mois de novembre, le roi confirma les priviléges de la ville de Paris, en y joignant les expressions les plus flatteuses pour la bourgeoisie; puis il partit pour Orléans, afin de surveiller de plus près l'exécution de ses nouveaux projets (3).

(1) Hist. du Languedoc, T. V, L. XXXV, p. 32.
(2) J. de Troyes, greffier de l'Hôtel-de-Ville de Paris, T. XIII, p. 112.
(3) J. de Troyes, p. 114. — *Guaguini Compendium*, L. X, p. 144, verso.

Entre les princes qui avaient pris part à la ligue du bien public, la plupart ne lui donnaient déjà plus d'inquiétude. Le duc de Bourbon lui répondait de tous ceux du midi; Louis travaillait à regagner le duc de Calabre, en lui faisant espérer qu'il donnerait en mariage Anne sa fille aînée à Nicolas, marquis de Pont-à-Mousson, fils de ce duc (1). Le comte de Charolais, le plus redoutable de tous, était déjà engagé dans une entreprise difficile. En partant de Paris il s'était mis en route par Amiens pour prendre possession des villes de la Somme, puis par Mézières pour le pays de Liége. Il se proposait de châtier les puissantes communes de cet évêché, surtout Dinant et Liége, villes riches, populeuses, manufacturières, dont son père avait injustement usurpé les priviléges, mais qui saisissaient toutes les occasions de les recouvrer par les armes. Louis XI les avait excitées contre le duc de Bourgogne, en leur promettant de puissants secours, il les avait abandonnées ensuite, et ne les avait point comprises dans le traité de Conflans. Les habitants de Dinant avaient fait un mannequin à l'image de Charolais; ils l'avaient revêtu de ses armes, et ils l'avaient pendu à un gibet devant la ville de Bouvines, qui appartenait au duc de Bourgogne (2); et ce comte, ardent à s'en venger, avait fait publier dans tous les États de son père un ordre à tous ceux qui portaient les armes, sous peine de la corde et de confiscation de corps et de biens, de se trouver à Mézières, le 15 novembre, prêts à le suivre pour la guerre de Liége. C'était toujours par de telles menaces qu'il rassemblait ses armées, et par la terreur qu'il conduisait ses soldats. Il n'y avait si grand personnage sous ses ordres qu'il ne frappât du bâton s'il était en colère, ou qu'il ne fît périr dans les supplices s'il éprouvait de la résistance (3).

Sans rien faire pour les habitants de Dinant et de Liége, Louis comptait qu'ils occuperaient long-temps son beau-frère

(1) Duclos. Hist. de Louis XI, T. I, L. IV, p. 264.
(2) Jacq. du Clercq, T. XV, L. V, c. 47, p. 81.
(3) *Ibid.*, c. 51, p. 83.

de Charolais : ces bourgeois, fiers, turbulents, accoutumés aux armes, croyaient, dans leur ignorance, pouvoir se mesurer aux plus grands princes. Louis n'avait donc plus à s'inquiéter que de son frère Charles et du duc de Bretagne, qui, avec Dammartin, Dunois, Lohéac, et les autres moindres confédérés, avaient pris la route de la Normandie. Ils regardaient cette riche province, qui produisait seule un tiers des revenus de la couronne, comme destinée à satisfaire l'ambition et la cupidité de tous.

L'avidité de ces seigneurs ne tarda pas à brouiller les deux ducs. Odet d'Aydie, sire de Lescun, habile intrigant, favori du duc de Bretagne, et qui peut-être était secrètement gagné par les présents que lui prodiguait Louis XI, s'était fait promettre par Charles de France le gouvernement de Rouen : les jeunes gens qui se croyaient le plus avant dans la faveur du frère du roi, ressentirent beaucoup de jalousie de ce que la plus belle des places dont il pouvait disposer leur était enlevée. Jean de Lorraine, sire de Harcourt; Louis de Harcourt, évêque de Bayeux; les sires du Bueil, de Chaumont, d'Aillon et d'Amboise, prirent à tâche d'éveiller dans l'esprit du jeune Charles l'envie et la défiance qu'ils ressentaient eux-mêmes, non seulement contre Odet d'Aydie, mais contre son maître le duc de Bretagne. Ils firent répandre parmi les bourgeois de Rouen, que le duc de Bretagne, afin de demeurer leur maître, voulait emmener dans son pays le frère du roi, qui venait d'être nommé duc de Normandie; d'autres avertirent le duc de Bretagne que, s'il se montrait dans Rouen, un guet-apens lui était préparé. Les deux ducs s'étaient arrêtés au mont Sainte-Catherine, où ils se préparaient pour l'entrée solennelle qu'ils devaient faire à Rouen le 25 novembre, lorsque tout à coup les bourgeois soulevés arrivèrent en force à Sainte-Catherine, enlevèrent Charles, sans lui donner même le temps de s'habiller, et l'introduisirent sans pompe avec ses amis dans leur ville (1).

(1) Phil. de Comines, L. I, c. 15, p. 423. — Jacq. du Clercq, L. V, c. 55 p. 88. — Amelgardus, *Lud. XI*, L. II, c. 10, f. 250. — Lobineau, Histoire

Le duc de Bretagne, étonné de cette manifestation d'hostilité, blessé de la défiance que le nouveau duc de Normandie ne tarda pas à faire paraître, aigri par les insultes auxquelles les Bretons se trouvèrent en butte de la part des Normands, se vit contraint à reprendre la route de sa province avec sa petite armée. Il traversa pour cela la Basse-Normandie. Les commandants des villes lui ouvrirent leurs portes; mais, soit qu'il profitât de précédents ordres donnés par Charles, ou qu'il cédât à une colère subite, ou enfin qu'il exécutât un plan concerté d'avance, on le vit bientôt en possession de Coutances, d'Avranches, de Bayeux, de Caen, de Saint-James-de-Beuvron et de Pontorson. Louis, qui veillait ses mouvements, d'Orléans, où il avait déjà rassemblé quelques troupes, accourut aussitôt en Normandie, et fit offrir au duc de Bretagne de le maintenir dans les villes dont il venait de s'emparer, et de se lier à lui par une plus intime amitié. Ils se réunirent à Caen, où ils signèrent, le 23 décembre, un traité par lequel le duc de Bretagne s'engageait à servir désormais Louis en bon, vrai et loyal parent et serviteur, renonçant, pour lui, à toute autre alliance qu'à celles du duc de Calabre et du comte de Charolais, et même à la leur s'ils attaquaient le roi les premiers. Tandis que Louis promettait au duc de le défendre envers et contre tous, il renouvelait l'abandon de ses prétentions à la régale des évêchés de Bretagne, et recevait dans sa grâce et sous sa sauvegarde les comtes de Dunois et de Dammartin, le maréchal de Lohéac, le sire de Lescun et le vice-chancelier Rouville (1). Ce fut pour les trois premiers l'occasion, non seulement d'un pardon, mais d'une réconciliation complète avec le roi, qui dès lors commença à faire usage de Dammartin surtout, comme du plus habile et du moins scrupuleux des hommes d'État de son temps. Louis, ayant ainsi complétement isolé son frère Charles,

de Bretagne, L. XIX, p. 698. — D. Morice, Hist. de Bretagne, L. XIII, p. 98.

(1) Actes de Bretagne, T. III, p. 115, 115, 116. — D. Morice, Hist. de Bretagne, L. XIII, p. 99. — D. Lobineau, Hist. de Bretagne, L. XIX, p. 698. — Dumont, Corps diplom., T. III, p. 340.

crut pouvoir ne pas tenir plus de compte à son égard du traité de Conflans que s'il n'eût jamais existé. Il entra par Seez, Argentan et Falaise dans l'apanage qu'il venait de lui accorder, en même temps que le duc de Bourbon prenait Évreux et Vernon, et le sire de Melun, Gisors et Gournai. Leurs trois corps d'armée se réunirent ensuite devant Rouen. Charles de France effrayé, fit demander avec instance des secours au comte de Charolais; mais celui-ci était trop occupé dans le pays de Liége pour lui donner aucune assistance. Charles recourut alors au duc de Bretagne; celui-ci s'avança jusqu'à Honfleur pour le recevoir dans cette ville, et, le 10 janvier 1466, il envoya un sauf-conduit au frère du roi, qui ne tarda pas à l'y rejoindre, tandis que Rouen capitula et se soumit au roi, ainsi que tout le reste de la Normandie (1).

(1466.) Quoique le duc de Bretagne, dans son ressentiment, eût sacrifié le prince Charles par le traité de Caen, il fut alarmé de voir que sa ruine avait été si rapide et si complète; il craignit que son tour, et celui de tous ceux qui avaient signé la ligue du bien public, ne suivît bientôt. Il envoya donc Rouville et le chancelier Chauvin pour intercéder pour lui auprès du roi, et il obtint un compromis, par lequel le prince Charles remettait la décision de son apanage aux ducs de Bretagne, de Calabre et de Bourbon. Louis faisait alors espérer qu'au lieu de la Normandie, il donnerait le Dauphiné à son frère; celui-ci ayant suivi le duc François en Bretagne, fixa sa résidence au château de l'Hermine. Pendant ce temps, Louis reprenait tranquillement possession de toute la Normandie, faisait noyer le sire d'Esternay, et quelques hommes moins consirables, qui avaient eu part au dernier soulèvement de cette province, et traitait au contraire tous les hommes marquants qui l'avaient trahi, avec la même affabilité que s'il n'avait eu contre eux aucun sujet de ressentiment (2).

(1) Jacq. du Clercq, T. XV, c. 55, p. 85. — J. de Troyes, T. XIII, p. 117. — Amelgard., *Lud. XI*, L. II, c. 10, f. 250, et c. 11, p. 253.

(2) Philippe de Comines, T. X, L. I, c. 15, p. 423, et c. 16, p. 427. — Olivier de La Marche, T. IX, c. 35, p. 91. — J. de Troyes, T. XIII, p. 119. — Jacq.

Louis ne voulait pas s'exposer à une seconde ligue des princes contre lui; il travaillait à les brouiller les uns avec les autres, à s'attacher ceux qui lui avaient inspiré le plus de crainte, et à se défaire au contraire des serviteurs qui lui étaient restés fidèles pendant la guerre du bien public, mais qu'il regardait comme l'ayant mal servi. Parmi ceux-ci, il avait absolument retiré sa confiance à Jean, comte de Nevers, qui n'avait pas pu arrêter les progrès du comte de Charolais. Il lui avait précédemment promis la réversion du comté-pairie d'Eu, après la mort de Charles d'Artois, parvenu alors à un grand âge, et en qui cette branche de la maison royale était près de s'éteindre. Il retira sa promesse pour accorder cette réversion à Marie de Savoie, sœur de sa femme, qu'il maria en même temps au comte de Saint-Pol, son nouveau connétable (1). A la bataille de Montlhéry, Saint-Pol lui avait donné plus de souci qu'aucun autre de ses ennemis, et il voulait se l'attacher. Il ôta à Charles de Melun sa charge de grand-maître-d'hôtel pour la donner au sire de Croy; et à Philippe de Melun son père, le gouvernement de la Bastille pour le donner à Hugues de Chavigny; il fit arrêter Antoine de Châteauneuf, seigneur du Lau, qu'on avait jusqu'alors regardé comme son favori, sans expliquer les motifs de sa disgrâce; enfin il accorda au comte de Dammartin une compagnie de cent lances, et il fit avec lui plusieurs échanges de terres à sa convenance; témoignant assez hautement qu'aucun seigneur ne lui inspirait plus d'estime, parce qu'aucun n'avait su lui faire plus de mal (2). D'autre part, pour s'attacher toujours plus le duc de Bourbon, il donna au bâtard de Bourbon son frère une de ses filles naturelles en mariage, avec l'office d'amiral de France, demeuré vacant par la mort du sire de Montauban (3).

du Clercq, c. 53, p. 87. — Amelg., *Lud. XI*, c. 13, f. 258, et c. 14, f. 260.

(1) Ce don fut accompli à Montargis le 14 avril 1466. Dumont, Corps diplom., T. III, p. 346.

(2) J. de Troyes, p. 125-129. — Ordonn. de France, T. XVI, p. 484. — Duclos, Hist. de Louis XI, L. IV, p. 264-273.

(3) J. de Troyes, p. 131.

Par tous ces changements, Louis croyait s'être assuré d'avoir désormais un parti parmi les princes, et d'avoir en même temps des hommes plus habiles et plus dévoués dans le conseil; mais il ne pouvait pas se dissimuler, d'autre part, qu'il avait redoublé la défiance de tous, en se jouant, pour dépouiller son frère, du traité qu'il avait signé avec eux tous à Conflans. Charles redemandait un apanage, tantôt en se justifiant, tantôt en invoquant la protection des garants de ce traité. Louis ne rejetait pas absolument ses demandes; il lui offrait tour à tour pour apanage, ou le Roussillon et la Cerdagne, ou le Bas-Dauphiné, ou telle autre province que les princes du sang, bien instruits des lois du royaume, jugeraient convenable. Mais, quant à la Normandie, il déclarait que son aliénation compromettrait l'indépendance de sa couronne; il disait que le vœu des peuples l'avait donnée, malgré lui, à son frère; que le vœu des peuples la lui avait reprise, et qu'ils devaient se soumettre l'un et l'autre à cette décision. Ce fut à peu près le langage qu'il tint à Olivier de La Marche, envoyé par le comte de Charolais à son frère (1), ou celui de ses propres ambassadeurs à Bruxelles.

Louis sentait bien, en effet, que ni son frère, ni les ducs de Calabre et de Bretagne ne reprendraient les armes contre lui, s'ils n'étaient pas soutenus par la puissante maison de Bourgogne. Le duc Philippe, affaibli par de fréquentes attaques d'apoplexie, abandonnait sans partage le gouvernement à son fils, et, sans pouvoir juger les motifs de sa politique, il embrassait avec passion ou ses amitiés ou ses haines; et le comte de Charolais n'était pas homme à se laisser cajoler par de douces paroles, ou endormir dans la sécurité, tandis que ses alliés étaient dépouillés des avantages qu'il avait demandés et obtenus pour eux. Louis ne pouvait espérer de trève de sa part, qu'autant qu'il serait occupé ailleurs. Au moment où Charolais était sorti de France pour attaquer les Liégeois, ceux-ci, effrayés de le voir approcher avec une armée si redoutable, tandis que Louis les avait abandonnés par le

(1) Olivier de La Marche, T. IX, c. 38, p. 91.

traité de Conflans, offrirent de traiter. Ils avaient pour évêque Louis, quatrième frère du duc de Bourbon et beau-frère de Charolais. C'était un prélat adonné au faste et aux plaisirs, indolent, et qui se souciait peu du gouvernement de ses États. Mais, au lieu de respecter les priviléges de ses sujets, qui, d'après les chartes de ses prédécesseurs, avaient le droit de se gouverner presque en république, il les avait abandonnés au joug du duc de Bourgogne, qu'il avait nommé *mainbourg*. C'était le titre que portait à Liége le premier magistrat de la république, qui était en même temps lieutenant de l'évêque. Par un traité signé le 22 janvier 1466, les Liégeois se soumirent non seulement à ce que Charolais fût leur mainbourg, mais encore à ce que cette fonction, avec presque tous les droits de la souveraineté, passât à ses successeurs à perpétuité. Ils lui promirent, de plus, la somme prodigieuse de six cent mille mailles d'or, qu'ils s'engagèrent à lui payer en six mois (1).

Mais Charolais avait trop de mépris pour des bourgeois pour pouvoir prendre soin de les protéger contre ses soldats; et, en effet, comme il se retirait avec son armée, quelques uns de ses gendarmes prirent querelle avec des bourgeois de Saint-Trond, en tuèrent une vingtaine, et pillèrent plusieurs maisons. D'autre part, les Liégeois étaient pleins de ressentiment et de haine, et dès que la terreur que causait la présence de l'armée fut passée, les querelles recommencèrent. La ville de Dinant était alors la seconde en importance de l'évêché de Liége. Elle avait été enrichie par des manufactures de cuivre et de laiton, qu'on nommait alors de la *dinanderie,* et sa population était nombreuse et belliqueuse. Les bourgeois de Dinant avaient sans cesse des querelles avec ceux de Bouvines, de l'autre côté de la Meuse; et au printemps de 1466, soit qu'ils eussent reçu quelque nouvelle provocation, ou qu'ils fussent secrètement excités par des

(1) Jacq. du Clercq, T. XV, c. 56, 57, p. 91, 93. — *Belcarii Comment. rerum. Gallicar.*, L. II, p. 29.— Au lieu de mailles, il dit florins du Rhin, tandis que trois mailles valaient un florin.

agents de Louis, ils attaquèrent et pillèrent plusieurs villages autour de Bouvines. Charolais était trop orgueilleux et trop irritable pour pardonner de tels outrages commis dans son comté de Namur. Cependant il aurait voulu marcher au secours de Charles de France et du duc de Bretagne; il n'était pas même sans inquiétude sur ses villes du bord de la Somme; que Louis pouvait aussi bien vouloir reprendre que la Normandie, et il les visita soigneusement au milieu de juin, en les garnissant de gens de guerre (1). Mais la colère contre les habitants de Dinant l'emporta. Il fit publier, dans les diverses provinces des Pays-Bas, l'ordre à tous les hommes portant les armes de se trouver dans le pays de Namur, le 28 juillet, prêts à entrer en campagne (2).

L'armée qui s'assembla dans le Namurois, au commencement d'août, fut une des plus puissantes qu'eût encore levées la maison de Bourgogne; on y comptait plus de trente mille soldats de toutes armes. On leur annonça que le pape avait excommunié les habitants de Dinant pour leur désobéissance, et qu'ils n'étaient plus tenus à aucun ménagement envers eux. Le 17 août, Charolais, accompagné par le comte de Saint-Pol et les plus grands seigneurs de ses États, conduisit cette armée devant Dinant, et, le lendemain, il se rendit maître des faubourgs, qu'il brûla : mais les bourgeois, loin de se laisser effrayer, accablaient Charolais d'invectives, et redoublaient ainsi sa colère. Il mit en batterie sa puissante artillerie, et foudroya la ville sans intermission pendant huit jours, au bout desquels une si grande partie des murailles était abattue que les Bourguignons pouvaient entrer de toutes parts. En vain les habitants de Dinant offrirent de se rendre, la vie sauve; en vain les Liégeois, avec quarante mille hommes de milice, s'avancèrent au secours de leurs confédérés : Charolais refusa toute capitulation, et Dinant se rendit à discrétion le mardi 25 août. L'armée entière entra dans la place, un quartier fut assigné à chacun de ses corps, puis un

(1) Jacq. du Clercq, T. XV, c. 58, p. 96.
(2) *Ibid.*, c. 59, p. 103.

pillage effroyable commença, avec une régularité qui ôtait tout espoir à ses victimes. Tout ce qui pouvait avoir quelque valeur fut arraché des maisons, et chargé sur des bateaux qui couvraient la Meuse : tous les hommes furent garottés, pour être vendus en esclavage, en exécution de la bulle du pape. Paul II, qui n'était intervenu dans cette querelle étrangère que pour aggraver, au nom de la religion, les horreurs de la guerre. Les femmes, les enfants et les gens d'église furent chassés hors des murs. Après quoi, le vendredi 28 août, après minuit, le feu fut mis à cette malheureuse ville, jusqu'alors une des plus florissantes des Pays-Bas, et elle fut détruite de fond en comble (1).

Des ambassadeurs de Liége étaient au camp de Charolais, à Bouvines, au temps même où la malheureuse ville de Dinant était en flammes; ils entendaient les soldats de cette armée féroce demander avec instance qu'on les conduisît à Liége, pour qu'ils pussent traiter de même cette autre ville excommuniée. Quoiqu'ils suppliassent Charolais de leur accorder la paix, ils ne purent l'empêcher de venir camper devant Liége le 6 septembre. Cependant il accepta enfin leur soumission, et leur promesse de payer six cent mille florins en six ans, en garantie de laquelle ils donnèrent cinquante otages. A ces conditions, la paix fut signée le 10 septembre, et, le 14, le comte licencia son armée (2).

Dinant était détruit, Liége était ruiné; mais en sacrifiant ces courageux alliés, Louis XI avait obtenu son but; il avait occupé pendant une année son redoutable adversaire, et il s'était procuré du loisir pour traiter, sans lui, avec les ducs de Bretagne et de Calabre, les affaires de son frère. Le duc de Calabre était alors absolument gagné par le roi; il se chargea au mois d'août d'aller trouver le prince Charles en Breta-

(1) Jacq. du Clercq. T. XV, c. 60, 61, p. 108-124. — Amelgard., *Lud. XI*, c. 16 et 17, f. 264-266. — *Raynaldi Annal. eccles.*, 1466, § 17. — *Guaguini Comment.*, L. X, f. 143, verso. — *Franc. Belcarii*, L. II, p. 51.

(2) Jacq. du Clercq. T. XV, c. 64, p. 128.—Phil. de Comines, T. XI, L. II, c. 1, p. 1. — Olivier de La Marche, T. IX, c. 36, p. 90. — J. de Troyes, T. XIII, p. 135. — Amelgardus, L. II, c. 18, p. 268.

gne, porteur d'une commission de Louis « pour mettre et » faire venir en ses mains, disait le roi, notre dit frère Char» les, et lui promettre de le tenir en sûreté, et de lui accor» der la somme de deniers qu'il verra être à faire pour sa pro» vision de vivre. Et les choses qu'il promettra et acordera, » nous consentons qu'il les puisse tenir de point en point..... » nonobstant la promesse et scellé que notre dit cousin nous » a baillé de nous servir à l'encontre de notre dit beau » frère (1). » Les termes mêmes de ces pleins-pouvoirs prouvent que le duc de Calabre s'était chargé d'une commission bien honteuse; et si le prince Charles s'était fié à lui, on peut douter qu'il eût de long-temps recouvré sa liberté : mais Charles refusa ces offres; le duc de Bretagne était bien aise de le garder dans ses États. Ce dernier adressait à Louis des protestations de soumission, tandis qu'en même temps il envoyait secrètement des ambassadeurs à Édouard IV en Angleterre, et à Charolais en Bourgogne. Il préparait une ligue nouvelle. mais l'année entière s'écoula en négociations dans lesquelles tous ces princes cherchaient à se tromper les uns les autres (2).

L'une des clauses du traité de Conflans avait été la convocation de trente-six commissaires, auxquels seraient soumises les plaintes qui avaient donné lieu à la ligue du bien public. Les commissaires nommés par le roi devaient être pris douze parmi les gens d'église, douze parmi les chevaliers, et douze parmi les gens de justice: et ce qu'ils ordonneraient pour la réforme du royaume, devait être dans les quinze jours approuvé par le roi et rendu exécutoire. Louis XI fit choix du comte de Dunois pour présider ces commissaires, qui furent nommés réformateurs du bien public : ils se réunirent à Paris le 15 juillet, mais ils ne se trouvèrent jamais ensemble plus de vingt-un : le sentiment de l'inutilité de leur mission dé-

(1) Commission en date du 8 août 1466, dans le Comines de Godefroy, T. IV, p. 182.

(2) D. Lobineau, Histoire de Bretagne, L. XIX, p. 701. — D. Morice, Histoire de Bretagne, L. XIII, p. 103. — Actes de Bretagne, T. III, p. 134-137.

tourna les autres de s'y rendre ; en effet, on ne pouvait guère s'attendre à ce que des hommes choisis par le roi, et uniquement dépendants de lui, missent des bornes à l'autorité royale. Une maladie pestilentielle qui se déclara pendant l'été à Paris, et qui devint si redoutable, que du mois d'août au mois de novembre, il y périt quarante mille personnes, servit de motif ou de prétexte aux réformateurs du bien public pour se séparer sans avoir rien fait (1). Ils se donnèrent rendez-vous à Étampes pour l'hiver suivant.

(1467.) Les réformateurs n'ayant opéré aucune réforme, le prince Charles se trouvant dépouillé de tout apanage, et le duc de Bretagne demeurant seul chargé de pourvoir à ses dépenses, le mécontentement de ces deux princes était toujours le même ; celui du peuple et de la petite noblesse allait croissant, car les taxes avaient été aggravées pour subvenir aux dépenses de la guerre du bien public et du traité qui l'avait terminée. Le roi paraissait aussi devenir plus cruel ; il avait ordonné en Normandie le supplice d'un grand nombre de ceux qui avaient livré cette province à son frère ; ils étaient jetés dans un sac à la rivière, ou décapités, et leurs têtes exposées au bout d'une lance dans les villes, sans que le peuple connût ni leur crime ni leur jugement. Cependant l'accord n'était plus général entre les princes contre Louis ; les ducs de Bourbon et de Nemours, les comtes d'Armagnac et de Dammartin étaient désormais dévoués au roi : le dernier était même fort actif pour arrêter ceux que Louis XI tenait pour suspects et les remettre entre ses mains (2). Le duc de Bretagne en voyant que les membres de la ligue du bien public s'abandonnaient ainsi les uns les autres, se jugeait le plus exposé : il sentait qu'au fond il avait plus fait que les autres pour provoquer Louis, que son indépendance, au centre du royaume, où il pouvait introduire les Anglais, était plus dangereuse pour la France, et que l'asile qu'il avait accordé

(1) J. de Troyes, T. XIII, p. 133. — *Guaguini Compend.*, L. X, f. 145, verso.

(2) *Guaguini Compend.*, L. X, f. 145, verso.

au frère du roi était une nouvelle offense. Aussi, tout en protestant de sa fidélité et de sa résolution d'observer le traité de Caen, il se mettait le plus qu'il pouvait en état de défense, et il contractait des alliances avec Édouard IV roi d'Angleterre, avec Christiern Ier roi de Danemarck, avec Amé IX duc de Savoie, et son oncle Philippe de Bresse, que Louis venait de remettre en liberté (1). Seulement, accoutumé lui-même à se jouer de ses alliances, il ne pouvait non plus ajouter beaucoup de confiance dans les promesses de ses alliés.

Sur ces entrefaites Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, mourut à Bruges, le lundi 15 juin 1467, d'une nouvelle attaque d'apoplexie. Son fils, qui lui avait souvent causé de vifs chagrins, et qui, même dans l'état d'affaissement et de maladie du duc, excitait encore quelquefois sa jalousie, ressentit cette mort avec désespoir, comme si elle lui rappelait à la fois tous ses manquements. Il fit faire à son père les plus magnifiques obsèques qu'on eût encore vues, même dans cette maison, toujours célèbre pour la magnificence. Il trouva, à ce qu'on assure, 400,000 écus d'or dans le trésor de son père, outre une valeur énorme en vaisselle d'or et d'argent et en meubles de toute espèce (2).

Aussitôt après la mort de son père, le nouveau duc de Bourgogne, Charles-le-Téméraire, se rendit à Gand pour recevoir l'hommage de cette ville, la plus grande et la plus riche de la Flandre et de tous ses États. Il y fit son entrée le 23 juin, et la ville déploya pour le recevoir une pompe proportionnée à sa richesse. Cependant les Gantois n'avaient point oublié les anciens priviléges dont le duc Philippe les avait dépouillés ; le regret pour leurs libertés était aiguisé encore par les vexations du fisc dans la perception d'impôts qu'ils n'avaient point consentis. Un droit d'entrée sur les denrées,

(1) D. Lobineau, Hist. de Bretagne, L. XIX, p. 702. — D. Morice, Hist. de Bretagne, T. XIII, p. 103. — Actes de Bretagne, T. III, p. 151.

(2) Jacq. du Clercq, T. XV, L. V, c. 66, p. 140. C'est la fin de cette Chronique. — George Chastellain, T. XLII, c. 231, p. 275. — Olivier de La Marche, T. IX, c. 37, p. 113. — Phil. de Comines, T. XI, L. II, c. 1, p. 2. — Barante, Ducs de Bourgogne, T. VIII, p. 591.

qu'on nommait *la cueillote,* excitait surtout leur ressentiment. La fermentation sourde qui régnait à Gand se développa dans le mouvement que donna à toute la population la double solennité de l'entrée du nouveau duc, et de la fête de Saint-Lieuvin qui avait lieu à la même époque. Tous les ouvriers et les artisans avaient passé la nuit à boire dans les tavernes des faubourgs. Le lendemain de l'entrée du duc, ils rentrèrent dans la ville avec leurs bannières déployées ; ils démolirent la maison des percepteurs de la cueillote, parce que, dirent-ils, elle barrait le chemin à la châsse de Saint-Lieuvin; puis ils vinrent se ranger en armes sur la place du Marché, demandant à grands cris la restitution des anciens priviléges de leur patrie. Charles était entré dans la ville qu'il regardait comme sa capitale, sans avoir le moindre soupçon du danger qu'il allait y courir; il y amenait comme en un lieu de sûreté tous les trésors de son père; il conduisait sa fille avec lui pour qu'elle eût part aux honneurs de sa joyeuse entrée, et il n'avait pour toute défense qu'un corps peu nombreux de gentilshommes. Il essaya bien d'aller parler aux insurgés qui occupaient la place du Marché ; mais au lieu de pouvoir les engager à se séparer, ce fut lui qui dut céder, et leur permettre de rétablir leurs soixante-douze compagnies de corps de métiers avec leurs bannières, leur administration municipale et leurs blancs chaperons. Un des artisans de Gand était monté hardiment au balcon où le duc s'était placé pour haranguer le peuple, et lui avait exposé ses demandes, après chacune desquelles il avait interpellé la foule qui était en bas, pour l'appuyer par ses acclamations. Le duc et les gentilshommes qui l'entouraient eurent peur ; ils promirent tout ce qui leur était demandé, et Charles s'estima heureux de ressortir de Gand avec sa fille, le 1er juillet, se dirigeant vers Malines, avec un sentiment profond d'humiliation et de colère, qu'il dut comprimer quand il vit toutes les villes de la Flandre et du Brabant s'agiter en même temps pour recouvrer leurs priviléges (1).

(1) George Chastellain, c. 217, p. 309, et 233, p. 335-366.— Phil. de Comines, T. XI, L. II, c. 4, p. 36. — Barante, T. IX, p. 1-32.

Louis XI, qui recherchait les bourgeois, qui entendait leurs intérêts, qui connaissait leurs goûts, avait peut-être travaillé en secret pour préparer cette explosion des Flamands en faveur de leurs priviléges : il fit du moins tout ce qu'il put pour la rendre plus générale, pour l'étendre aussi aux Liégeois, pour l'appuyer par la demande que fit le comte de Nevers, aux États de Brabant assemblés à Louvain, de reconnaître ses droits à la succession de cette province. Louis assura le comte de tout son appui, dans cette prétention, qui ne paraissait pas sans fondement; car la branche de Nevers était bien plus rapprochée que celle de Bourgogne, de Philippe, le dernier duc de Brabant, mort sans enfants le 4 avril 1430.

Mais le duc Charles montra dans cette première année de son règne bien moins d'emportement, bien moins d'obstination qu'on n'en avait attendu de lui. Il résolut de calmer ses sujets des Pays-Bas en se conformant à leurs désirs, quelque ressentiment qu'il conservât contre les Gantois; il confirma, depuis qu'il fut sorti de leur ville, les concessions qu'il leur avait faites dans un moment de danger : il entra en traité avec les États de Brabant, qui s'étaient assemblés à Bruxelles, et après douze jours de négociations il fut reconnu par eux de préférence au comte de Nevers; de son côté il confirma leurs priviléges, et à son entrée à Bruxelles il se montra gracieux envers tous les bourgeois. Des insurrections avaient éclaté à Anvers et à Malines : il les réprima sans sortir des voies légales et avec plus d'indulgence que de sévérité. Avant la fin de septembre, enfin, se trouvant reconnu par tous les Pays-Bas, il ne lui resta plus à s'occuper que de soumettre de nouveau la ville de Liége, à laquelle les troubles de Gand avaient donné le courage de reprendre les armes, et que le comte de Dammartin, qui commandait une armée française à Mézières et dans les Ardennes, assurait par de fréquents émissaires du puissant appui de Louis XI (1).

(1) Chronique de George Chastellain, T. XLII, c. 254 à 261, p. 338 et suiv. — Barante, T. IX, p. 1-32. — Meyer, *Annalium Flandr.*, L. XVII, p. 341.

Louis, en effet, avait gagné par les troubles des Pays-Bas plusieurs mois pour affermir son autorité en France, et il désirait faire durer ces mouvements assez de temps pour accomplir son œuvre. Les commissaires du bien public s'étaient rassemblés de nouveau à Étampes, et Louis, qui se tenait assuré du comte de Dunois qui les présidait, de l'archevêque de Reims, de l'évêque de Limoges, du premier président Dauvet et de presque tous les membres de cette assemblée, qu'il avait choisis parmi ses sujets les plus obéissants, les employait pour accomplir les mesures dont il aurait craint d'encourir lui-même la responsabilité. Il avait écrit aux ducs de Bretagne, de Bourgogne, d'Alençon, et de Nemours, aux évêques, sénéchaux, baillis et magistrats des villes, pour les inviter à signaler à ces commissaires les abus qu'ils auraient remarqués dans l'administration de la justice, des finances ou de la tenue des gens de guerre; lui-même il leur dénonçait successivement tous ceux dont il était mécontent, pour les excepter de l'amnistie sous prétexte d'accomplir la réforme des abus qu'il avait promise (1). Il leur soumit en même temps la décision de ses différends avec le duc de Bourgogne, qui regardaient principalement la souveraineté du Vimeu et des autres pays qu'il avait cédés par le traité de Conflans : il prétendait n'en avoir abandonné que le domaine utile et en avoir retenu la suzeraineté. Les réformateurs du bien public, par un arrêt du 2 janvier, donnèrent gain de cause au roi sur tous les points (2).

Louis ne pouvait point douter, d'après cette décision, du mécontentement du duc de Bourgogne; il connaissait assez l'inimitié du duc de Bretagne, à laquelle il répondait par un égal désir de lui nuire. Il avait dépouillé son frère de tout apanage, et il savait bien qu'il avait ainsi excité le mécontentement de tous les princes. La concession de puissants apanages aux princes du sang était fort contraire aux intérêts

(1) Duclos, Hist. de Louis XI, T. I, L. IV, p. 268, d'après les manuscrits de l'abbé Legrand.

(2) Duclos, L. IV, p. 284.

réels de la France; elle ouvrait les frontières, elle appauvrissait la couronne, elle rejetait sur un petit nombre de provinces le fardeau de la défense publique, au lieu de le faire supporter par toutes; elle soustrayait enfin la moitié du royaume à la juste protection des lois. Mais on n'est que trop disposé dans les monarchies à regarder la royauté comme une propriété et non comme une fonction, à lui appliquer les lois des héritages, non celles de la convenance des États : on ne consultait point le bien de la France, mais les droits de la famille royale; on regardait comme injuste qu'un seul fils eût tout le patrimoine, que l'autre n'eût rien; on n'admettait en faveur de l'aîné la suprématie des droits régaliens, que sous la condition que le cadet eût aussi un partage, qu'il eût aussi des sujets, et non pas seulement des revenus.

Louis savait donc que la ligue du bien public subsistait réellement toujours entre Charles de France et les ducs de Bourgogne et de Bretagne; il était instruit de leurs constantes négociations, des messages qu'ils s'envoyaient l'un à l'autre en passant par l'Angleterre. Il en avait intercepté plusieurs, mais il ne savait pas s'il tenait tous les fils de cette conspiration, si plusieurs autres des princes du sang, qui paraissaient soumis, n'y étaient pas secrètement engagés. Il avait à cœur de gagner du temps, de différer l'explosion d'une nouvelle révolte, et surtout de suivre les menées de ses ennemis en Angleterre. Édouard IV, qui avait inspiré d'abord une si haute idée de ses talents et de son bonheur par ses victoires durant les guerres civiles d'Angleterre, était un peu déchu de cette grande considération. On attribuait au comte de Warwick plus qu'à lui, le mérite de l'avoir placé sur le trône, depuis qu'on le voyait s'abandonner sans retenue à tout l'enivrement des passions de la jeunesse, et ne considérer dans la royauté que le privilége de poursuivre tous les plaisirs. Ce comte de Warwick avait voulu le marier à Bonne de Savoie, ce qui l'aurait rendu beau-frère du roi de France. Mais tandis que Warwick était sur le continent, occupé à négocier ce mariage, Édouard IV ayant conçu de l'amour pour une de ses sujettes, Élisabeth Woodville, l'épousa malgré l'opposition

de sa mère, et accorda bientôt une faveur sans bornes au père et au frère de sa femme, qu'il créa comtes de Rivers (1).

Au lieu de s'allier à la France en épousant Bonne de Savoie, sœur de la reine, Édouard IV négociait avec le duc de Bourgogne, qui lui faisait demander en mariage sa sœur Marguerite d'Angleterre (2). Louis voyait donc avec inquiétude ses ennemis resserrer les liens qu'ils avaient formés ensemble. Il ne montra point de ressentiment de l'affront qu'avait reçu sa belle-sœur Bonne de Savoie, et il fit la cour à Édouard, comme s'il mettait le plus grand prix à recouvrer son amitié. Le grand comte de Warwick, chargé de quelque mission auprès de lui, étant venu en France, il alla le recevoir à Rouen le 7 juin; il le combla de présents; il fit venir à Rouen la reine et ses filles pour l'honorer davantage, et il passa douze jours en secrètes conférences avec lui; il le fit ensuite accompagner à son retour en Angleterre par l'amiral bâtard de Bourbon, l'évêque de Laon, Jean de Popaincourt, et maître Olivier le Daim, ou le diable, son barbier, l'homme qui, par son adresse et sa finesse, avait le plus gagné sa confiance, et qu'il chargeait de surveiller tous les autres (3).

Les ambassadeurs de Louis en Angleterre ne lui rapportèrent, au bout de trois mois, rien de tranquillisant sur les dispositions d'Édouard à son égard; et Louis, quelque désir qu'il eût d'éviter la guerre, fut obligé de prendre des mesures de défense. Gaston, comte de Foix et prince de Navarre, lui était toujours dévoué; il s'était lié à lui par de nouveaux serments, le 18 mars, et c'était surtout sur lui que le roi comptait pour la défense de la Guienne; il avait aussi chargé le duc de Bourbon de convoquer l'arrière-ban du Languedoc pour le mois de juillet 1467, et d'exiger de tous les gentilshommes qui se rendraient sous ses drapeaux, le serment qu'ils seraient prêts à le servir contre le prince Charles, les

(1) Rapin Thoyras, T. V, L. XIII, p. 25.

(2) Rymer, T. XI, p. 564.

(3) Mémoires de Jean de Troyes, T. XIII, p. 121. — Amelgard., *Lud. XI*, l. II, c. 19. f. 270. — *Guaguini Compend.*, L. X. f. 148, verso.

ducs de Bourgogne et de Bretagne, et tous leurs adhérents (1). Louis croyait cependant devoir compter plus encore sur les bourgeois que sur les gentilshommes. Il pensa qu'il flatterait les Parisiens en leur accordant le même privilége de se distribuer en compagnies de milice, chacune sous sa bannière, que les Gantois venaient d'extorquer au duc de Bourgogne; il passa, le 14 septembre, la revue de cette milice, où tous les habitants mâles de l'âge de seize ans à celui de soixante, durent paraître tout au moins avec un bâton à la main, s'ils n'avaient pas d'autres armes; il la trouva forte de soixante mille hommes, et pour augmenter encore la population déjà si puissante de sa capitale, il lui accorda le droit d'asile pour tous ceux qui seraient poursuivis par la justice, excepté les criminels de lèse-majesté (2).

Tout se préparait pour la guerre, mais la guerre n'éclatait point encore, et Louis, qui avait acheté à un si haut prix la paix de Conflans, retardait autant qu'il pouvait le renouvellement des hostilités. Enfin les Liégeois, au mois d'août, vinrent attaquer la ville d'Huy, toujours dévouée à l'évêque de Liége, et exemptée, en conséquence, des contributions de guerre que le duc de Bourgogne avait imposées à tout l'évêché (3). L'évêque, Louis de Bourbon, y avait établi sa résidence, le duc de Bourgogne lui envoya le sire de Bossut avec une compagnie de gendarmes pour l'aider à se défendre; mais l'évêque préférait se tenir loin du danger : il déclara au sire de Bossut qu'il abandonnait la ville à son sort, qu'il voulait se retirer à Bruxelles, et qu'il le sommait de lui servir d'escorte. Ce chevalier dut obéir malgré lui, quoiqu'il s'attendît bien à être maltraité, comme il le fut en effet, par le duc de Bourgogne, à son arrivée, pour avoir obéi à *un couard et lâche prêtre* (4). La conséquence de cette retraite fut la prise de Huy par les Liégeois. Le duc de Bourgogne en res-

(1) Hist. gen. du Languedoc, T. V, L. XXXV, p. 35-38.

(2) J. de Troyes, Mémoires, T. XIII, p. 142, 144 et 152. — *Gaguini Compend.*, L. X, f. 145, verso.

(3) George Chastellain, T. XLIII, c. 265, p. 11.

(4) G. Chastellain, T. XLIII, c. 272, p. 34.

sentit une violente colère, et il convoqua toutes les troupes des Pays-Bas à Louvain, pour le mois d'octobre, afin d'entrer à leur tête dans l'État de Liége, et de s'en venger.

Presque en même temps les hostilités éclatèrent sur la frontière de Normandie. Le duc d'Alençon en donna le signal. Louis l'avait retiré du château de Loches, et avait aboli la sentence capitale portée contre lui, à la fin du règne de Charles VII. Il avait exigé cependant qu'Alençon pardonnât aux témoins qui avaient déposé contre lui; ce duc l'avait promis, et ne laissa pas que de les faire assassiner. Il était entré dans la ligue du bien public, et le roi lui avait pardonné de nouveau. Enfin, au mois d'octobre 1467, il proclama, dans son duché d'Alençon, Charles de France comme son suzerain et duc de Normandie. Ce prince et le duc de Bretagne entrèrent aussitôt dans le duché d'Alençon; de là. ils passèrent dans la Basse-Normandie, signalant leur passage par d'horribles dévastations, et ils s'emparèrent en peu de temps de Caen et de Bayeux (1). Le prince Charles était sans argent, mais Antoinette de Maillesais, dame de Villequier, mit en gage ses joyaux pour lui en procurer. C'était cette même nièce d'Agnès Sorel, qui, l'égalant en beauté, lui avait succédé comme maîtresse de Charles VII, dans ses dernières années. Réfugiée à la cour du duc de Bretagne, elle lui avait inspiré une passion violente, et comme elle y conservait la même haine pour Louis, qu'elle soupçonnait d'avoir fait empoisonner sa tante, elle avait inspiré ses sentiments à son amant, et elle l'avait brouillé à cette occasion avec Tanneguì du Châtel. qui voulait l'engager à se réconcilier avec le roi (2).

Le moment était venu pour le roi de se mettre à la tête des troupes qu'il avait pris tant de peine à former, d'attaquer vigoureusement le duc de Bretagne. et d'accomplir l'œuvre qu'il avait commencée. Mais Louis. si entreprenant dans les

(1) Mém. de J. de Troyes, T. XIII, p. 157. — D. Lobineau, Hist. de Bretagne, L. XIX, p. 702. - D. Morice, Hist. de Bretagne, L. XIII, p. 102.
(2) *Franc. Belcarii Comm.*, L. II. p. 36.

intrigues, si brave dans le combat, conservait cependant une étrange pusillanimité, lorsqu'il fallait risquer un événement décisif. Pour ne rien donner au hasard, il était toujours prêt à apaiser ses ennemis par une négociation même honteuse, plutôt que de leur livrer bataille. Le souvenir de la défection universelle qu'il avait éprouvée dans la guerre du bien public, l'avait tellement frappé, qu'il était toujours plus en crainte de ses serviteurs que de ses ennemis. Quand il fut instruit, le 15 octobre, de la levée de boucliers du duc d'Alençon, il envoya aussitôt le maréchal de Lohéac pour lui tenir tête en Normandie, et celui-ci recouvra en peu de temps la ville et le duché d'Alençon, avec l'aide du comte du Perche, fils de ce duc (1). En même temps Louis confisqua les biens de la dame de Villequier, ainsi que ceux de Catherine de Luxembourg, veuve du duc Arthur III, qui s'était fixée en Bretagne : soupçonnant son ancien favori, Antoine du Lau, sire de Châteauneuf, d'avoir eu part à ce nouveau complot, il le fit chercher par Tristan l'Hermite au château de Sully-sur-Loire, où il était arrêté : on répandit aussitôt le bruit qu'il avait été cousu dans un sac et noyé ; il avait cependant été transféré seulement au château d'Usson en Auvergne. Enfin Louis fit dire à Tannegui du Châtel de venir le trouver, et qu'il pouvait compter sur son amitié et sur ses récompenses; en effet, il le nomma gouverneur du Roussillon (2). Mais, au lieu d'entrer en Normandie, lorsqu'il était déjà arrivé à Vernon avec son armée, il entama de nouvelles négociations.

Le comte de Saint-Pol était venu l'y joindre, prêt à remplir les fonctions de cette charge de connétable que le roi avait été forcé de lui donner. Saint-Pol était en même temps feudataire du roi et du duc de Bourgogne, mais il était plus dévoué à ce dernier, qu'il avait de nouveau servi dans sa guerre contre les Liégeois. Louis le renvoya au duc de Bourgogne, auprès duquel il avait déjà d'autres

(1) Mém. de Jean de Troyes, T. XIII, p. 158. — *Guaguini Compend.*, L. X, f. 146, recto.

(2) *Belcarii Comment.*, L. II, p. 36

ambassadeurs, lui demandant ou de s'abstenir d'attaquer les Liégeois ses alliés, ou de conclure avec lui une trève d'une année, pendant laquelle le duc de Bourgogne pourrait châtier les Liégeois, et Louis les ducs de Bretagne, d'Alençon, et Charles de France. Bourgogne répondit que les Liégeois avaient eux-mêmes commencé les hostilités en attaquant la ville de Huy; il se croyait donc en devoir de les punir, sans que ce fût pour lui une raison d'abandonner ses alliés. Il suppliait en conséquence le roi de ne rien entreprendre sur le pays de Bretagne. « Monseigneur, répliqua le connétable, » vous ne choisissez point, car vous prenez tout, et voulez » faire la guerre à votre plaisir à nos amis, et nous tenir en » repos, sans oser courre à nos ennemis, comme vous faites » aux vôtres. Il ne se peut faire, ni le roi ne le souffriroit » point. — Les Liégeois sont assemblés, reprit le duc, et » m'attends d'avoir la bataille avant qu'il soit trois jours. Si » je la perds, je crois bien que vous ferez à votre guise, mais » aussi si je la gagne vous laisserez en paix les Bretons (1). »

Le duc Charles avait raison; il était trop tard pour négocier, et Louis laissait échapper l'occasion favorable d'agir. Parmi les ambassadeurs qu'il avait envoyés au duc, le plus spirituel, et celui qui jouissait le plus de sa confiance, était Jean Balue, fils d'un tailleur de Poitou, qu'il avait fait évêque d'Évreux, puis d'Angers, et qu'enfin le pape Paul II venait, le 16 septembre, de créer cardinal (2). Cet homme, qui avait un grand talent pour l'intrigue, encourageait Louis XI dans son goût pour se fier aux négociations plutôt qu'aux combats. Il paraît qu'il consentit à cette époque à signer, avec le duc de Bourgogne, un traité par lequel Louis XI promettait de s'abstenir pendant six mois de toute entreprise militaire, tout en laissant le duc de Bourgogne libre d'agir contre les Liégeois (3); et comme il était possible que le roi ne

(1) Phil. de Comines, T. XI, L. II, ch. 2, p. 12.—Mém. de Jean de Troyes, T. XIII, p. 161. — *Guaguini Compend.*, L. X, f. 146, recto. — *F. Belcarii Comment.*, L. II, p. 35.

(2) *Raynaldi Annal. eccles.*, 1467, § 16.

(3) *Guaguini Compend.*, L. X, f. 146, verso. — J. de Troyes, p. 161.

ratifiât pas cet engagement, Saint-Pol prit sur lui, comme connétable, de donner des ordres pour que Dammatin ne fit point passer de secours aux Liégeois, et pour que la paix fût observée, tout au moins jusqu'à ce que les intentions du roi fussent connues (1).

Ce répit était plus qu'il n'en fallait au duc Charles pour terminer la campagne de Liége. Il avait dans ce moment entre ses mains trois cents otages, que les Liégeois et les villes dépendantes d'eux lui avaient donnés à leur dernière pacification. Il consulta son conseil sur ce qu'il devait en faire; Contay fut d'avis de les mettre tous à mort. Le sire d'Himbercourt, qui avait quelque temps gouverné la ville de Liége pour les Bourguignons, insista au contraire pour qu'on les remît tous en liberté, en les avertissant que s'ils étaient repris les armes à la main, ils le paieraient de leur vie; cet avis plus humain prévalut (2).

Les Liégeois s'étaient avancés, avec près de trente mille hommes, jusqu'à Bruestein, dans le Harbain, pour défendre la garnison qu'ils avaient mise à Saint-Trond. Le duc les y vint attaquer le mercredi 28 octobre. Jamais il ne montra plus d'habileté, de sang-froid, de prudence, dans la disposition d'une bataille. Les Liégeois, de leur côté, firent preuve de leurs progrès dans la tactique aussi bien que de leur bravoure. Leurs deux ailes étaient appuyées par des marais, leur front était couvert par un fossé. Les archers bourguignons les assaillirent avec tant de vigueur qu'ils les forcèrent de reculer, et qu'ils passèrent le fossé; mais dans ce moment ils avaient presque épuisé leurs traits, le sire de Wilde, capitaine des Liégeois, s'en aperçut; il ramena aussitôt à la charge sa troupe, armée de longues piques, et il culbuta de nouveau les archers bourguignons dans le fossé. Charles fit alors avancer Philippe de Crèvecœur et d'Emerye, avec leurs gendarmes, qui avaient mis pied à terre. La mêlée avait

(1) Chronique de George Chastellain, T. XLIII, c. 275 à 285, p. 39 à 64. Les récits de Chastellain, dont la diffusion et les prétentions sont extrêmes, ont guidé Barante, T. IX, p. 61-68.

(2) Phil. de Comines, T. XI, L. II, c. 2, p. 14.

commencé, et dans le combat d'homme à homme la forte épée du gendarme avait l'avantage sur la pique du bourgeois. Les Liégeois furent mis en déroute : six mille morts ou blessés restèrent sur le champ de bataille, et parmi eux le sire de Wilde, leur chef ; les fuyards, couverts comme ils l'étaient par des marais, purent faire leur retraite sans perdre beaucoup de prisonniers. Saint-Trond. et ensuite Tongres, ouvrirent leurs portes aux vainqueurs. Le duc fit trancher la tête à une dizaine de bourgeois dans chacune de ces villes ; il ne pardonna à aucun des otages qu'il venait de relâcher, de s'être trouvé de nouveau sur son chemin (1).

Le 11 novembre, le duc de Bourgogne se présenta devant Liége. Les bourgeois, déjà troublés par la perte de la bataille, apprirent en même temps que Louis avait envoyé à Charles le sire de Mouy pour ratifier la trève que Saint-Pol avait signée en son nom. Se voyant abandonnés, il ne leur restait plus qu'à se soumettre ; trois cents bourgeois en chemise, la tête et les pieds nus, se présentèrent au duc, lui déclarant qu'ils lui remettaient leur ville à discrétion, sauf le feu et le pillage. Mais pendant l'absence de cette députation, composée des hommes les plus modérés de la ville, les plus violents ameutèrent de nouveau la populace, qui résolut de rompre la capitulation et de se défendre. Charles croyant la ville gagnée, et comptant en prendre possession le lendemain matin, avait chargé le sire d'Himbercourt d'en occuper la porte avec deux cents hommes seulement. Celui-ci entendit bientôt sonner le tocsin, la populace s'approchait de lui en lui criant des injures ; la moindre bravade de sa part l'eût fait tailler en pièces. Il usa de prudence ; il envoya quelques bourgeois de Liége faire des propositions d'accommodement au peuple ameuté : la négociation calma les esprits, le sommeil gagna le plus grand nombre. les plus furieux s'échappèrent. et le lendemain personne n'opposa de résistance à

(1) Phil. de Comines. T. XI. L. II, c. 2, p. 16-21. — Oliv. de La Marche, T. IX, P. II. c. 1, p. 120-121. — *F. Belcarii Comment. rer. Gallic*, L. II, p. 51.

l'entrée du duc, qu'il fit par la brèche. Il fit couper la tête à quelques otages, abattre les tours et les remparts, désarmer les habitants, et enlever leurs bannières. Il abolit leurs priviléges, il emmena leur artillerie, il leur imposa une contribution extraordinaire de cent vingt mille florins, et le 24 décembre, il retourna à Bruxelles, après avoir terminé heureusement une guerre qui aurait pu lui devenir funeste; car si les Liégeois s'étaient obstinés à se défendre, la saison des pluies avait commencé, les vivres et l'argent manquaient aux Bourguignons, et peu de jours plus tard il aurait été contraint à lever le siége en désordre (1).

(1468.) Le manque de décision de Louis XI avait eu pour lui les effets les plus désastreux; il avait causé la ruine d'une ville dont l'alliance lui avait été souvent avantageuse: il avait rendu à Charles un pouvoir presque absolu dans ses États, car les Gantois, effrayés, avaient renoncé aux priviléges qu'ils lui avaient arrachés, et lui avaient renvoyé à Bruxelles toutes leurs bannières (2): exemple qui avait été suivi par les autres communes de ses États. Enfin Louis ne s'était pas même, à ce prix, mis à couvert d'une attaque; car le duc de Bourgogne annonçait déjà la convocation de l'arrière-ban pour marcher au secours de ses cousins Charles de France et le duc de Bretagne (3). Le roi en était réduit à demander désormais la paix à ces derniers. Il le fit par l'entremise du comte de Dammartin, du trésorier Ladriesche, et de l'archevêque de Milan, légat du pape. Il offrit, pour prix de la trève qu'il demandait, de laisser à son frère, tant qu'elle durerait, la possession et les revenus de la Basse-Normandie, qu'il occupait. Le 13 janvier 1468, la trève fut signée entre Louis et le duc de Bretagne; elle devait durer jusqu'au 18 juin; des députés des princes devaient se réunir à Cambrai, pour y traiter de la paix générale, et y régler l'apanage du prince

(1) Phil. de Comines, T. XI, L. II, c. 3 et 4, p. 24-35. — Olivier de La Marche, P. II, c. 1, p. 124.—*Franc. Belcarii Comment.*, L. II, p. 34.—Barante, T. IX, p. 80.

(2) Godefroy, Preuves de Comines, T. IV, p. 223.

(3) J. de Troyes, T. XIII, p. 165.

Charles, qui prenait toujours le titre de duc de Normandie. En attendant leur décision, le roi devait faire passer à son frère seize mille livres pour ses dépenses courantes (1).

On ne peut sans étonnement mesurer les sacrifices auxquels Louis XI se soumettait, non pas pour éviter, mais pour retarder seulement de quelques mois, la guerre civile; ils donnent à sa conduite une apparence de pusillanimité et d'indécision qui excite le mépris. Cependant ce monarque si habile, si bien informé par des espions, savait peut-être plus encore que nous ne pouvons en juger, combien était étroite l'union des princes contre lui; combien il avait lieu de se défier même de ceux de son parti, tels que les princes de la maison d'Anjou, et surtout le comte du Maine, toujours en correspondance avec le duc de Bourgogne, ou le duc de Bourbon, dont les trois frères étaient entièrement dévoués au duc de Bourgogne; ou enfin le duc de Nemours et le comte d'Armagnac, qui traitaient sans cesse avec les Anglais (2). Louis paraissait persuadé que, dès qu'il donnerait à ses ennemis le temps de s'entendre, il trouverait de nouveau le royaume entier conjuré contre lui; il ne semblait voir pour lui d'espérance qu'autant qu'il réussirait à tromper ses cousins par des traités, et à profiter de leur sécurité pour les accabler séparément les uns après les autres. Les négociations avec les ducs de Bretagne et de Bourgogne n'avaient pas d'autre but.

Toutefois il se demanda aussi s'il ne pourrait point recourir à son peuple pour s'opposer aux princes de son sang. Il lui semblait que le peuple n'était pas moins intéressé que lui à les empêcher de se partager l'État. Chacune de leurs demandes était l'occasion d'une charge nouvelle pour les contribuables, et en appelant l'assemblée des États-généraux à prononcer entre lui et les membres de sa famille, il espérait mettre de son côté le droit et l'opinion publique. Il convoqua

(1) Lobineau, Histoire de Bretagne, L. XIX, p. 703, 704. — D. Morice, Histoire de Bretagne, L. XIII, p. 105. — Actes de Bretagne, T. III, p. 154, 155, 157.

(2) Barante, T. IX, p. 90. — G. Chastellain, T. XLIII, c. 310, p. 128. — Hist. gén. du Lang., T. V, L. XXXV, p. 59.

donc cette assemblée à Tours, pour le 1er avril 1468. Il invita chaque ville à lui envoyer trois députés, et il eut soin de les faire choisir parmi les hommes qu'il savait lui être le plus dévoués. Mais pour tirer vraiment parti de cette assemblée nationale, il aurait fallu relever sa considération plus qu'il n'avait intention de le faire, l'associer réellement au gouvernement du royaume, lui permettre de travailler à la réforme des abus sous lesquels les sujets gémissaient, à la diminution des impôts, que Louis avait déjà doublés depuis le commencement de son règne. Et Louis, jaloux, défiant, absolu, en abaissant l'autorité des princes, ne voulait pas en élever une autre à sa place. Il ne consentait à se servir du peuple qu'autant que celui-ci n'aurait de volontés que les siennes.

L'assemblée des États fut ouverte le 6 avril 1468 (1), dans la grande salle de l'archevêché de Tours. Cette salle avait été partagée en trois parquets, exhaussés les uns au-dessus des autres. Celui du roi occupait tout le fond de la salle, et était élevé de trois degrés; le second, au centre, n'était élevé que d'une marche; le troisième, plus bas encore, entourait le second en guise de fer à cheval. Au milieu du premier parquet, le roi était assis sur son trône. Il avait à sa droite un fauteuil pour le cardinal de Balluc, que Louis aimait à placer, comme prince de l'Église, au-dessus de tous les princes du sang; à sa gauche, un autre fauteuil pour le roi de Sicile. Sur ce même parquet, étaient debout les comtes de Nevers et d'Eu, le comte de Foix et son fils le vicomte de Narbonne: deux étrangers, le prince de Piémont et le comte de Pembroke, donné pour frère du roi d'Angleterre: le vieux Dunois, que la goutte forçait à demeurer assis, et MM. de Tancarville, de Châtillon, de Bueil, de Longueville, avec plusieurs autres seigneurs. Au haut du second parquet se trouvaient cinq des évêques pairs de France, et cinq des grands officiers de la couronne: à droite, le connétable, le chancelier, dix-

(1) Comme c'était avant Pâques, on comptait alors 1467, et c'est la date que portent les actes.

sept évêques, et les procureurs de plusieurs autres; à gauche. le marquis du Pont, les comtes du Perche, de Guise, de Vendôme, de Montfort, et le comte Dauphin, tous alliés à la famille royale (1). Enfin, au troisième parquet, derrière les évêques, étaient les gens du conseil du roi et les ambassadeurs du roi de Sicile, du duc d'Orléans et du comte d'Angoulême, et derrière les princes du sang, étaient vingt-huit barons en personne, et les procureurs de plusieurs autres. Au bout du même parquet et en face du trône, « les notables personnes, tant gens d'église, bourgeois, nobles, qu'autres, qui, là étoient venus, garnis de pouvoirs suffisants, représentant la plus grande et saine partie des bonnes villes et cités du royaume; de chacune ville il y avoit un homme d'église et deux laïques. » On y voyait la députation de soixante-quatre villes, ou cent quatre-vingt-douze députés (2).

Jean Juvénal des Ursins, archevêque de Reims, après s'être mis à genoux devant le roi pour prendre ses ordres, adressa à l'assemblée son discours d'ouverture : « Très haut et très » puissant prince, dit-il, et très révérend père en Dieu (le » cardinal), et vous, messeigneurs, prélats, gens d'église. » ducs, comtes, nobles, bourgeois et habitants des bonnes » villes; je vous prie, supplie et requiers très humblement, » que si je dis chose qui semble être dite sans cause de ré- » préhension, que la veuillez prendre en gré; et se aucune » chose je dis mal à propos et non excusable, que la veuillez » imputer à ma vieillesse et ignorance, et m'en tenir pour » excusé. Il m'est aucunement souvenu de ce que fit ce noble » empereur, roi des enfants d'Israël, Josué : car après qu'il » fut ordonné roi, et avoit le gouvernement desdits enfants » d'Israël, assembla tous les trois États, et leur fit la requête » que fait à présent le roi notre souverain seigneur. Et leur

(1) Le greffier ne nomme pas les ducs de Bourbon et de Nemours, et les comtes du Maine et d'Angoulême, que Chastellain dit avoir été présents.— Chron., c. 298, p. 101.

(2) Procès-verbal de l'assemblée des États-généraux, par Me J. Prevost. notaire et secrétaire du Roi. — Isambert, Recueil général des anciennes lois françaises. T. X, p. 517.

» réponse fut en effet : *Quæcumque volueris faciemus, et » obediemus tibi; quicumque tibi non obedient, morte mo- » riantur.* Nous ferons tout ce que tu voudras, et t'obéirons, » et ceux qui ne te voudront obéir soient condamnés à mort. » Et laquelle réponse il me semble que nous devons dire et » faire au roi, et lui donner confort et aide de corps et de » biens, à le servir loyaument jusqu'à ce qu'il lui plaira or- » donner et commander. » Sans entrer ensuite dans aucun examen des affaires qui devaient être soumises à l'assemblée, le chancelier chercha à établir par des textes de l'Écriture sainte, des lois romaines, des philosophes et des poètes, que l'obéissance des sujets doit être sans limite, car leurs corps et leurs biens appartiennent au prince (1).

Louis XI, à son tour, parla à l'assemblée, et il le fit avec modestie et déférence, non comme son chancelier, en lui demandant seulement d'obéir. « Le roi, dit George Chastellain, » en propre personne et de son propre sens, fit une très belle » et notable relation touchant cette difficulté pendant pré- » sentement, de la duché de Normandie, que monseigneur » Charles, son frère, entendoit emporter pour son partage; et » comme lui de soi ne se vouloit justifier, ce sembloit, en sa pro- » pre querelle et cause, ne soi arroger d'en savoir bien faire de » son propre sens, il protesta devant eux tous être insuffisant » et non idoine, veu encore que la matière touchoit au bien » universel de tout le royaume (2). »

Un membre des États enfin s'excusant d'oser donner le conseil que le chancelier demandait, passa en revue, presque dans le même style que lui, et avec non moins de figures et d'érudition (3), les maux du royaume, qui entraînerait sa mort s'il n'y était porté remède. Il y avait, dit-il, trois maladies mortelles, pour les États comme pour les hommes, savoir : les membres se séparant du chef, c'est-à-dire les prin-

(1) Le discours est rapporté dans le Recueil de Duclos, T. III, p. 233.

(2) George Chastellain, c. 298, p. 102.

(3) Ce discours nous est rapporté comme faisant partie de celui du chancelier. L'orateur dit cependant à plusieurs reprises : « Quant à ce que M. le chancelier a touché. » Duclos. *Ib.*, p. 236.

ces s'appropriant des provinces sous titre d'apanage ; et il demandait qu'on en revînt à la constitution de Charles V, qui avait fixé les apanages à douze mille livres de rente ; 2° la fièvre chaude qu'éprouvait le royaume, par les vexations des soldats et les taxes excessives ; et il demandait que, quant aux premiers, on leur fît respecter les ordonnances ; que, quant aux taxes, le roi rendît les aides uniformes, retranchât les petites aides, et réduisît le prix du sel au taux qui avait été fixé lors de l'établissement de la gabelle. Le troisième mal du royaume enfin, était la perte de son sang ; savoir l'argent. Celui-ci, en partie, s'écoulait à Rome, et il demandait le rétablissement de la pragmatique-sanction pour l'étancher : en partie passait aux marchands étrangers pour objets de luxe ; et il demandait l'établissement de lois somptuaires ; et en partie se dissipait en pensions exorbitantes ; et il demandait que le roi les supprimât, et reprît même ce qu'il avait trop légèrement donné.

Quoique nous ayons le procès-verbal de ces États, tel qu'il fut dressé par leur greffier, il ne nous apprend pas autre chose sur leurs délibérations ; ce greffier, beaucoup plus occupé des formes que du fond des affaires, s'étend longuement sur les remerçiments des États, sur leurs protestations de fidélité, et passe rapidement sur la question des apanages, et sur les alliances des grands feudataires avec les ennemis du royaume. Ces États ne durèrent que huit jours, du 6 au 14 avril ; ils se montrèrent absolument soumis à la volonté royale : aussi ne saurions-nous voir avec M. Rœderer, dans cette assemblée servile, l'origine de la constitution actuelle : de la chambre haute, qui entourait le monarque sur les deux parquets plus élevés ; de la chambre basse, composée des députés des trois ordres, sur le troisième parquet. Les bancs où sont placés des hommes qui avaient si peu le sentiment de leurs droits, ne sauraient être donnés comme preuves des institutions antiques de la monarchie (1).

(1) Une Relation de ces États, rédigée par Jean le Prévost, leur greffier, se trouve dans la Collection des États-généraux, T. IX, p. 204, et Recueil

George Chastellain rend compte en peu de mots, mais qui équivalent à tout ce que contient le procès-verbal sur les délibérations de ces États ; ils répondirent tous ensemble : « Que » pour nulle rien sous le ciel, ne faveur, ne affection frater» nelle, ne obligation de promesse, ne opportunité de dona» tion et provision, ne peur, ne menace de guerre, ne re» gard à nul temporel danger.... le roi ne devoit acquiescer » en la séparation de la duché de Normandie, ne en son » transport en mains d'homme vivant que la sienne (1). » D'après les lois, ajoutèrent-ils, monseigneur Charles aurait dû se contenter d'un apanage de 12,000 livres de rente avec titre de duché ou de comté: et puisque son frère voulait bien lui en accorder 60,000. il devait en être fort reconnaissant. Quant au duc de Bretagne, qui excitait des troubles dans le royaume, et qui contractait alliance avec les Anglais, il devait être sommé d'évacuer les villes qu'il avait usurpées, et s'il ne le faisait, il en serait chassé à force ouverte ; les gens d'église offrant pour cela le secours de leurs prières, et les autres ordres leurs corps et leurs biens ; enfin les États résolurent d'envoyer une ambassade au duc de Bourgogne, pour l'inviter à assister le roi dans le rétablissement d'une bonne justice par tout son royaume. Avant de se séparer, les États nommèrent des commissaires chargés de réformer les abus (2). Parmi leurs réformes, nous ne devons pas compter cependant la plus importante de celles que la France doit à Louis XI, l'inamovibilité des offices de judicature. Elle est de cinq mois antérieure aux États de Tours ; l'édit est du 21 octobre, enregistré au parlement le 28 novembre 1467 : Louis XI paraît s'y être porté de lui-même. Il reconnaît que les mutations fréquentes en ses offices, depuis le commencement de son règne, ont diminué le zèle de ses officiers, qui craignent une desti-

général des anciennes lois françaises, T. X, p. 547-560. *Voyez* Rœderer, Louis XII, c. 13, p. 93, et Ségur, Hist. de Louis XI, p. 203.

(1) Chron. de George Chastellain, c. 299, p. 104.

(2) Chron. de J. de Troyes, T. XIII, p. 169. — *Gaguini Compend.*, L. X, f. 147, recto. — G. Chastellain, T. XLIII, c. 299 et 300, p. 103. — Barante, T. IX, p. 108.

tution; il attribue ces mutations à des influences étrangères, et il statue que désormais : « Il ne donnera aucun office s'il » n'est vacant par mort ou par résignation faite de bon gré, » et consentement du résignant, ou par forfaiture préalable- » ment jugée et déclarée judiciairement par juge compétent. » Nous reviendrons ailleurs sur cette ordonnance importante, qui a fondé l'indépendance de l'ordre judiciaire (1).

Pendant que la nation française promettait à son roi de le soutenir, les princes resserraient leurs liens avec les Anglais, Charles, duc de Bourgogne, avait obtenu enfin ce qu'il désirait depuis long-temps, la main de Marguerite d'Angleterre, sœur du roi Édouard IV. Elle était arrivée à l'Écluse le 25 juin; le 27 elle avait eu sa première entrevue avec son époux, auquel elle avait été aussitôt fiancée par l'évêque de Salisbury, et le 2 juillet le mariage avait été célébré à Bruges avec toute la splendeur que la maison de Bourgogne apportait à ses fêtes (2). De son côté, le duc de Bretagne, de concert avec Charles de France, frère du roi, avait conclu avec Édouard IV d'Angleterre un traité signé le 3 avril à Greenwich, par lequel Édouard s'engageait à faire passer à Cancale, en Bretagne, trois mille archers anglais pour attaquer le roi de France, sous condition que les deux ducs lui remettraient en gage toutes les places fortes qu'ils possédaient en Normandie (3). Ainsi les princes du sang et le frère lui-même du roi ne trahissaient pas seulement le monarque, mais l'indépendance même de la France.

Les députés des États de Tours avaient engagé le duc de Bourgogne à prolonger la trève seulement jusqu'au 15 juillet. Le comte de Saint-Pol, qui avait voulu prendre part aux négociations pour maintenir la paix, avait offensé Charles-le-

(1) Ordonnance de France, T. XVII, du 21 octobre 1467, à Paris, enregistrée le 28 novembre, p. 25. — Conférences des Ordonnances, L. X, fol. 5. — *Guaguini Compendium*, L. X, f. 146, verso.

(2) Meyer, *Annal. Flandriæ*, L. XVII, f. 341. — Olivier de La Marche, T. IX, c. 2, p. 132-204. — Barante, T. IX, p. 125.

(3) Morice, Hist. de Bretagne, L. XIII, p. 106. — Actes de Bret., T. III, p. 159, 169. — *Rymer Acta*, T. XI, p. 615. 618, 621.

Téméraire en faisant son entrée à Bruges avec toute la pompe d'un connétable de France (1). Le duc faisait rassembler son armée autour de Saint-Quentin, et il publiait qu'il allait entrer en France, non pour faire la guerre au roi, mais pour le forcer à maintenir ses promesses à son frère et au duc de Bretagne. Louis reconnut enfin que le moment de recourir aux armes était venu; il fit publier à Paris, l'ordre à tous nobles et gens suivant la guerre, de se trouver en armes et prêts à le suivre le 8 juillet, pour aller où il leur serait ordonné (2). Il fit avancer la plus grande partie de ses troupes du côté des Pays-Bas, et visitant lui-même alternativement Compiègne, Senlis, Noyon, Chauny, il n'y paraissait occupé que de ce qui se passait dans les États de Bourgogne. Dans le même temps cependant deux autres armées se formaient en silence; l'une sous les ordres du bâtard de Bourbon, qu'il avait fait amiral, et comte de Roussillon, devait attaquer la Basse-Normandie; l'autre, sous les ordres de Nicolas d'Anjou marquis de Pont et fils du duc de Calabre, devait entrer en Bretagne par Chantocé et Ancenis. Cette double opération fut exécutée avec rapidité et précision. En moins d'un mois le bâtard de Bourbon reprit toutes les villes que les Bretons occupaient dans la Basse-Normandie; le marquis de Pont avait pris Chantocé et pressait le siége d'Ancenis. Le duc de Bretagne, qui n'avait cessé de provoquer la guerre, n'était point en mesure de se défendre. Il était plus embarrassé qu'assisté par Charles de France, qui dans toutes les circonstances difficiles se montrait aussi pusillanime qu'incapable. Il écrivit le 5 août avec instance au duc de Bourgogne, se plaignant de ce qu'il l'abandonnait dans ses plus grandes nécessités, puisque, d'après ses promesses, il aurait dû être dès le 15 juillet en campagne (3). Mais il fallait du temps pour faire parvenir ces lettres, et Louis veillait sur toutes les frontières pour intercepter les

(1) G. Chastellain, c. 302, p. 109.

(2) J. de Troyes, p. 175.

(3) Lobineau, Hist. de Bret., L. XIX, p. 704, 705. — D. Morice, Hist. de Bretagne, L. XIII, p. 106. — Actes de Bret., T. III, p. 182. — J. de Troyes, T. XIII, p. 177.

messages envoyés aux Pays-Bas. Le duc de Bretagne et Charles de France éprouvaient une frayeur mortelle; on assure qu'Odet d'Aydie sire de Lescun, qui gouvernait ces deux princes, était secrètement gagné par Louis XI. Ils demandèrent à négocier. Chauvin, chancelier de Bretagne, Antoine de Beauvau et Michel de Parthenay, se présentèrent au camp du marquis de Pont, pour assurer le roi de la soumission des deux ducs et demander une trève; cette trève fut signée le 21 août pour douze jours seulement : le duc, qui assemblait son armée à Chateaubriand, se flattait qu'elle lui donnerait le temps de recevoir des secours de Flandre et d'Angleterre. Le marquis de Pont la mit mieux à profit pour se réunir avec l'amiral, après quoi il recommença l'attaque contre Ancenis et s'en rendit maître. Alors les ambassadeurs de Bretagne renoncèrent à demander d'autres délais, et signèrent à Ancenis même, le 10 septembre 1468, un traité par lequel le duc de Bretagne renonçait à l'alliance du duc de Bourgogne, soumettait la fixation et l'apanage de Charles de France à l'arbitrage du duc de Calabre et du chancelier de Bretagne, qui devaient prononcer avant deux ans, et jusqu'à cette époque fixait à 60,000 livres la pension de ce prince. Le duc s'engageait à abandonner Charles de France, s'il n'acceptait pas les termes qui lui étaient offerts. Les villes conquises de part et d'autre devaient être restituées, et chaque prince pardonnait à ses sujets ce qu'ils auraient pu faire contre lui pendant la guerre (1).

(1) Traité d'Ancenis, dans Dumont, Corps diplomatique, T. III, p. 392; et dans Actes de Bretagne, T. III, p. 188. — Jean de Troyes, T. XIII, p. 178.— Phil. de Comines, T. XI, L. II, c. 5, p. 43. — Meyer, *An. Flandriæ*, L. XVII, p. 345. — Lobineau, Hist. de Bret., L. XIX, p. 706. — Compte rendu au Roi, de M. de Pont. Actes de Bretagne, T. III, p. 186. — Barante, T. IX, p. 142. — Duclos, L. V, p. 315.

FIN DU TOME NEUVIÈME.

TABLE CHRONOLOGIQUE

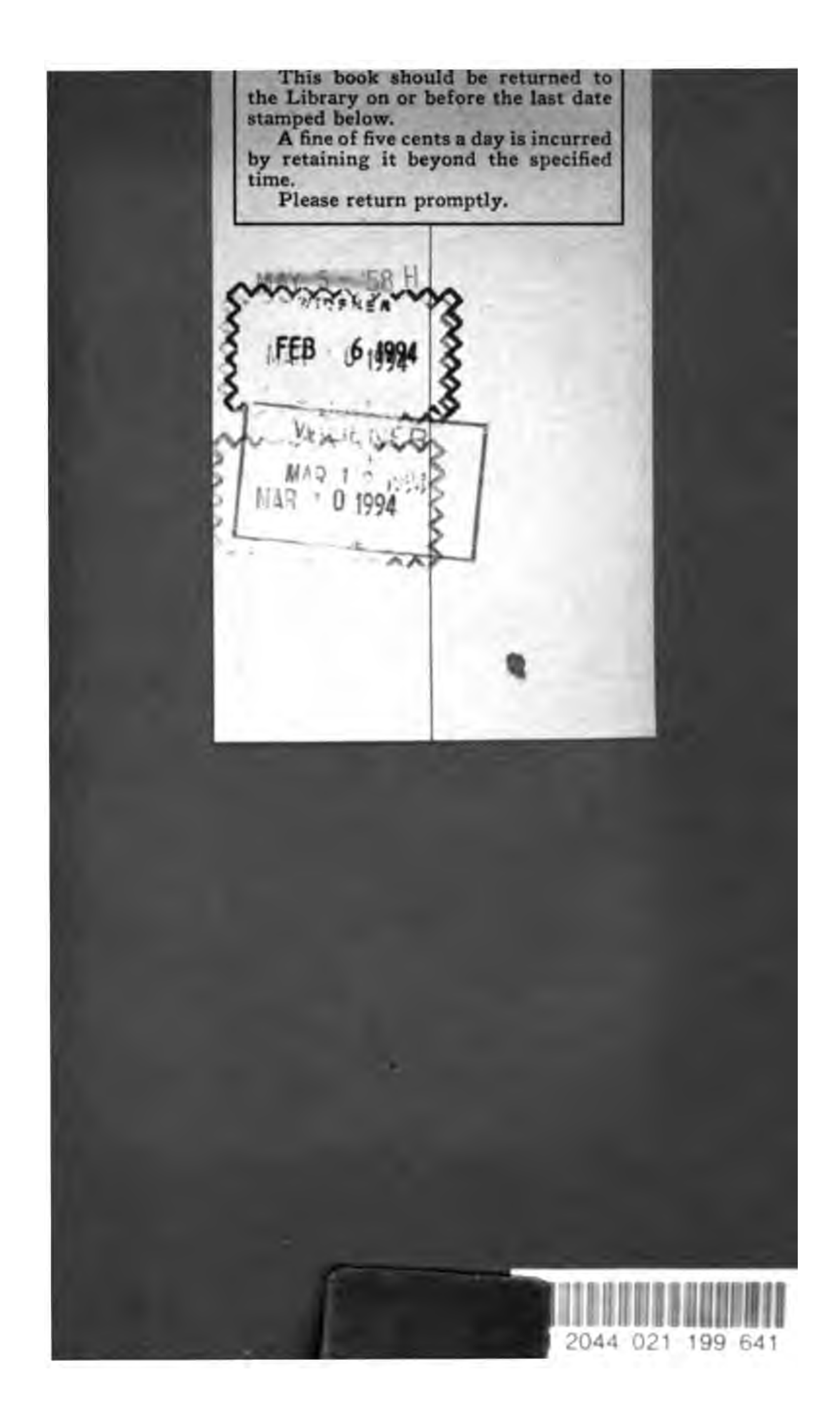
ET ANALYTIQUE

DU TOME NEUVIÈME.

SUITE DE LA SIXIÈME PARTIE.

LA FRANCE DEPUIS L'AVÈNEMENT DE CHARLES VII JUSQU'À LA MORT DE LOUIS XII. 1422-1515.

FIN DE LA TABLE DU NEUVIÈME VOLUME.


This book should be returned to the Library on or before the last date stamped below.
A fine of five cents a day is incurred by retaining it beyond the specified time.
Please return promptly.
FEB 6 1994
MAR 0 1994
2044 021 199 641

